B 49554 5

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
616
.A31
R4

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

MULHOUSE — IMPRIMERIE DE L. L. BADER.

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

VINGTIÈME ANNÉE

—

TROISIÈME SÉRIE

—

TOME CINQUIÈME

COLMAR

AU BUREAU, PLACE DU MARCHÉ AU PETIT BÉTAIL, N° 23

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
4-5-27
13603

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

(XVe SIÈCLE)

A la fin du siècle dernier résidait encore à Porrentruy, aux portes de l'Alsace, un petit souverain relevant de l'empire d'Allemagne pour la politique, et de la cour de Rome pour l'ecclésiastique. D'une main il portait une épée et de l'autre il s'appuyait sur une crosse. Il se coiffait d'une couronne princière et d'une mître. Il avait droit de faire la guerre et il devait prêcher la paix. Il commandait en souverain dans sa résidence et il n'y avait aucune autorité comme évêque, sa demeure étant comprise le diocèse de Besançon. Le matin il se revêtait de ses habits pontificaux et l'après-midi, l'épée au côté, il sortait à la tête d'une brillante cavalcade. Prince et prêtre catholique, il nommait des ministres réformés; ses conseillers étaient moitié laïcs moitié ecclésiastiques; son diocèse s'étendait sur une partie de l'Alsace catholique et sur des cantons suisses réformés; la moitié de ses Etats relevaient de l'empire d'Allemagne et le restant était combourgeois de la Suisse; la première partie était catholique et la seconde calviniste; dans quelques districts on parlait allemand et dans les autres la langue française. Bien d'autres contrastes existaient encore

Digitized by Google

dans ce pays gouverné par un souverain élu par quelques chanoines et que confirmaient le pape et l'empereur, chacun à prix d'argent puisé dans la poche des sujets auxquels on donnait un prince à leur insu. Cependant un Etat si drolement constitué ne se croyait pas trop malheureux et ses coutumes différaient moins de celles des Alsaciens et des Bourguignons qu'on pourrait d'abord le présumer. Ce sont des coutumes de ce petit pays et surtout des usages qui ont trait à la table que nous voulons raconter. Nous les avons trouvés le plus souvent dans des documents épars et poudreux et nous croyons qu'il peut être intéressant d'en publier quelques-uns, avant que le souvenir ne s'en efface pour toujours.

Déjà en 1852, la Société jurasienne d'émulation a admis dans ses mémoires une de nos notices sur un sujet analogue; puis, en 1867, elle en a publié une autre sur le château de Porrentruy que nous avons décrit dans tous ses détails tel qu'il était en 1792 lorsque le prince-évêque l'abandonna pour toujours. On peut lire dans ces deux mémoires un bon nombre de nos anciennes coutumes de table et nous ne les répéterons pas aujourd'hui. Au lieu de reconduire nos lecteurs dans la salle à manger du prince de Porrentruy, nous resterons dans la ville bâtie au-dessous de son château.

Porrentruy est une très-ancienne ville qui avait déjà assez d'importance en 1284 pour que l'empereur Rodolphe de Habsbourg vint l'assiéger avec une armée impériale qui fut un mois arrêtée devant ses murs. Il la remit alors à l'évêque de Bâle, et pour la lui attacher il la dota des mêmes franchises dont jouissait la ville de Colmar. La vie politique des villes de l'ancien évêché de Bâle serait curieuse à étudier. Quoique jouissant des mêmes franchises ou immunités, elles n'ont pas su chacune en faire sortir la même somme de liberté. Et tandis que Bâle et Bienne, aux deux pôles de l'Etat, s'affranchissaient à peu près entièrement de l'autorité souveraine de leur prince, Porrentruy, Delémont, Neuveville, Lauffon, Saint-Ursanne,

Digitized by Google

restaient encore pliées sous l'épée et la crosse, qui les pressaient d'autant plus que, de temps à autre, ces villes manifestaient des vélléités d'une plus grande indépendance.

Cependant la vie politique et intérieure de ces villes accuse une certaine liberté d'action; c'était le bourgeois, le citoyen actif d'alors qui nommait ses magistrats, et le prince n'avait guère qu'un représentant dans les conseils urbains. Le conseil jouissait d'une grande compétence administrative; il avait même une grosse part de juridiction civile et criminelle, et ce n'est que peu à peu que le souverain la lui retira pour l'annexer à sa cour, comme il l'avait fait pour toutes les justices féodales. La constitution de Porrentruy était toute démocratique: les magistrats élus par le peuple n'avaient qu'un pouvoir limité et des fonctions à courte échéance, dans la crainte que les fonctionnaires n'abussassent de leur autorité et afin de laisser à chacun la chance d'arriver au pouvoir. Du reste, on ne méconnaissait pas les capacités individuelles et même celles résultant de la position sociale de certaines familles. Par exemple, il était admis qu'on nommerait toujours au conseil deux hommes appartenant à la noblesse qui avait son domicile dans la ville. On trouve alors à Porrentruy plusieurs familles nobles qui y possédaient des hôtels et des fiefs castraux avec obligation d'habiter la ville, et parfois seulement des résidences temporaires, n'ayant pas encore entièrement renoncé à la vie de château. Parmi ces nobles on compte surtout, dans la seconde moitié du XVe siècle, les Rocourt, les Asuel-de-Boncourt, les Cœuve, les Tavannes, dont les noms reviennent souvent à l'occasion des élections annuelles. Ce choix de nobles était toute une question d'intérêt ou d'actualité. Ces gentilshommes avaient fait la guerre en bien des pays. Ils entretenaient des chevaux, des gens armés ou prêts à s'armer, en sorte que, pour les bourgeois moins expérimentés, c'étaient des chefs tout trouvés pour les conduire dans des expéditions militaires ordonnées par le souverain, ou pour la défense de leur

Digitized by Google

ville. Dans le même conseil on voit également reparaître fréquemment les membres de certaines familles bourgeoises jouissant sans doute d'une plus grande influence, comme aussi de la confiance des concitoyens.

C'est dans les documents du XVe siècle que nous allons puiser notre récit, au moment où le pays, enclavé entre les cantons suisses et la Bourgogne, se trouva engagé dans la guerre qui s'éleva entre les confédérés et le duc Charles-le-Téméraire, en partie au sujet de la haute Alsace ou de l'Alsace autrichienne engagée à cet insu. L'évêque de Bâle, Jean de Venningen, fut obligé d'opter pour les cantons, et ses sujets figurèrent sur les champs de bataille qui virent tomber la puissance et la personne du duc bourguignon.

Comme toutes les villes de l'évêché, Porrentruy possédait des bienfonds considérables qui rapportaient des jouissances en nature et non pas en numéraire. Les recettes provenaient plutôt d'impôts indirects, et son bilan, en 1479, peu différent de celui des dix années précédentes, ne s'élevait qu'à 350 livres de Bâle en recette et autant en dépense [1].

Les charges municipales et surtout celles militaires étaient nombreuses. La bourgeoisie devait entretenir ses murailles couronnées de galeries et flanquées de tours. Elle avait trois portes à garder nuit et jour; une artillerie de siége et de campagne; des machines de guerre, un arsenal complet dans son hôtel de ville. Elle devait faire des réceptions à tous les passants de distinction, à commencer par son propre prince qui alors résidait à Bâle et ne fixa sa demeure à Porrentruy qu'à

[1] La livre de Bâle qui fut longtemps l'unité monétaire de la contrée valait 1 fr. 77 cent. de notre monnaie. Elle se subdivisait en 20 sols, et le sol en 12 deniers. Un sol valait 8 centimes et une fraction de 888, et un denier 0 c. et une fraction 74. Deux deniers faisaient presque 1 $^1/_2$ c. Mais au XVe siècle la valeur de l'argent était au moins vingt fois plus forte que de nos jours, en sorte qu'il faut toujours multiplier par 20 les sommes que nous indiquons dans la valeur d'alors, et en ayant égard à la réduction comparative ci-dessus.

Digitized by Google

la suite de la Réformation. Pour remplir ces obligations hospitalières, la maison du bourgeois était meublée et approvisionnée comme une auberge. Un caveau particulier renfermait des tonneaux de vin, tout à côté de celui qui servait d'arsenal.

Chaque votation des assemblées bourgeoises, chaque prestation de serment, chaque tenue des assises et des plaits, était suivie d'un repas auquel assistaient le conseil et les bourgeois chefs de famille. Alors il fallait être marié pour jouir de ses droits politiques, et peut-être le législateur avait-il eu raison d'exiger cette condition qui attache l'homme à sa famille, à sa ville, à son pays. Toutes les affaires importantes se terminaient par un diner ou un souper à la maison de ville et pour justifier cet allégué, nous allons copier ou dépouiller les comptes de la ville de 1468 à 1479, en puisant encore ailleurs certains détails gastronomiques qui servent à peindre les mœurs du temps. Si les documents du XIVe siècle sont avares de ces sortes de renseignements, on en trouve suffisamment dans ceux des siècles suivants pour s'assurer que les choses devaient se passer autrefois, comme après; mais pour plus de certitude nous nous attacherons à ceux dont on vient d'indiquer la date.

Chaque année, le magistrat entrait en fonctions le premier dimanche après Noël. Il assistait à une messe solennelle et à la sortie de l'office du matin, sur la plate-forme rière l'église, au lieu appelé Froideval, il prêtait serment avec tous les bourgeois. En sortant de là, le conseil ancien et nouveau, avec les bourgeois, chefs de famille, allaient diner à l'hôtel de ville. appelé communément maison des bourgeois, ce qui était plus démocratique. Ces festins, où se trouvaient à cette époque 140 à 160 personnes, coutaient 24 à 32 sols de Bâle, fesant environ 42 à 56 fr. de notre monnaie, si la monnaie d'alors ne valait que vingt fois plus que maintenant. Quelques jours après, le maître bourgeois sortant rendait ses comptes devant les deux conseils, et l'apurement des comptes eût-il duré neuf

Digitized by Google

jours, comme à Neuchâtel, ces épurateurs de la fortune municipale dinaient et soupaient sur le compte des recettes passées ou futures.

Le jour des Brandons, où l'on tenait le plait, le conseil et les bourgeois avaient un souper à la maison commune. On y servait des crapés ou beignets, que nous verrons ensuite figurer sur une table de nobles. Chaque année, au moins une fois, et aussi souvent que besoin en était, le conseil faisait la visite des murailles et des fortifications de la ville, avec diner et souper, selon l'heure et la fatigue. Pareils festins avaient lieu vers la Saint-Martin d'hiver, lorsque ces messieurs faisaient la tournée des maisons pour s'assurer qu'il n'y avait pas de constructions défectueuses à raison du feu. En mémoire du saint patron des Gaules et des Eglises de l'évêché de Bâle, on servait une oie rôtie à ces prudents visiteurs et le vin du bourgeois lui tenait lieu de sauce. S'agissait-il d'édifier un bâtiment nouveau dans l'intérêt public, on y procédait le verre en main. Pour un four à chaux, on trouve sept occasions de boire et l'on n'en avait manquée aucune. S'il arrivait quelque événement, triste ou joyeux, dans la famille d'un de ces gentilshommes faisant partie du conseil, on ne pouvait moins faire que d'offrir un diner, un souper, auquel on invitait la parenté, hommes et damoiselles. Le conseil leur tenait compagnie et, selon l'occurence, quelques notables bourgeois et bourgeoises prenaient aussi part au festin. Les convives étaient parfois très-nombreux, parce que les nobles avaient des parents, des amis, des visites, qu'il était bienséant d'inviter, et le secrétaire-caissier de la bourgeoisie écrivait : payé tant de sols et de deniers pour le diner ou souper céans; c'est ainsi qu'il nomme toujours la maison des bourgeois où il tenait le plumitif.

Avait-on pendu, coupé la tête, roué vif, brûlé, tenaillé un malfaiteur, la chose terminée, on invitait tous les officiers de justice, le bailli, le châtelain, le prévôt, les gentilshommes et les bourgeois du conseil, et voir même les bourgeois, pour un

Digitized by Google

dîner ou souper commémoratif. En 1471, « Le vendredi au soir que l'on trancha la tête au Remouleur », il y eut les invitations précitées, et pour rester dans les bonnes grâces du seigneur bailli, la ville paya l'écot. Un peu plus tard, à l'occasion du brûlé d'une genache (sorcière), le souper fut retardé. Il paraît qu'on avait fait durer la représentation et que les fagots trop verts avaient occasionné une fumée désagréable pour la justice et excité sa soif dans la proportion que « son bon sens avait été oblitéré par l'ignorance. »

Le conseil ne pouvait siéger en justice civile ou de police qu'avant dîner, et pour cause; mais il se dédommageait de ce retard au repas qui terminait chaque séance. Dans les campagnes du pays de Porrentruy, l'Ajoie, divisées en cinq grandes mairies et justices, on avait la même coutume; mais comme la maison du bourgeois n'existait pas, on devait dîner au cabaret. La première fois que le châtelain ou le bailli, représentant du prince-évêque, présidait une de ces cours de justice et après le dîner auquel toute la cour assistait, l'hôtellier apportait au président une planche noire sur laquelle était tracé à la craie et en chiffres romains le montant de l'écot. Le bailli mouillait son index et effaçait celui de ces chiffres qu'il voulait bien payer; chaque nouveau justicier donnait une petite redevance de bienvenue et le surplus se payait au moyen des amendes à ce destinées. Si elles étaient insuffisantes, les justiciers complétaient la somme.

Une des causes les plus fréquentes de repas dans la maison du bourgeois, était la visite de personnages de distinction arrivant pour les affaires de la ville ou même souvent n'étant qu'en passage. Le conseil ne manquait jamais de leur offrir un dîner ou un souper et de prendre place à table pour leur faire honneur. C'est ainsi qu'ils festoyèrent Etienne de Hagenbach peu avant que les Suisses, leurs bons amis, ne coupassent la tête à son frère, le duc gouverneur de la haute Alsace. Vers le même temps ce fut le tour des barons d'Asuel, ces cheva-

Digitized by Google

liers chanoines qui, pour venger la mort de ce hautain bourguignon, se jetèrent dans le pays de Ferrette et y commirent des atrocités.

Les seigneurs prévôts de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne, les abbés de Lucelle et de Bellelay, avec leur suite toujours à cheval, arrivaient assez fréquemment. Le dernier de ces prélats entretenait des relations amicales avec Porrentruy, en envoyant chaque année au conseil deux têtes de moine, c'est à dire des fromages qui portaient et portent encore ce nom, parce qu'ils se fabriquent spécialement dans les fermes qui appartenaient au monastère. Le jeune moine qui les apportait recevait une largesse de 20 à 22 deniers. La pâte de ces fromages est restée une spécialité de ce quartier de montagnes, et, depuis plus de quatre siècles, elle réjouit au dessert les tables les mieux servies.

Jean de Venningen, cet évêque de Bâle que nous avons déjà nommé, était un homme fort estimé des Etats voisins. Ses prédécesseurs, trop souvent court d'argent, avaient donné Porrentruy aux comtes de Montbéliard, toujours prêts de mettre la main sur ce pays; mais Jean de Venningen les en priva à jamais en leur remboursant le capital et les intérêts. Il avait sa résidence dans son palais princier de Bâle, mais, chaque année, il venait passer à Porrentruy les fêtes de Noël, Carnaval, la Pentecôte. En 1471, il arriva le dimanche avant Carnaval et, selon son usage, il s'était fait précéder par l'envoi d'une biche ou d'une autre pièce de venaison. C'était sa manière de s'inviter à dîner avec toute sa suite. Pour lui faire honneur, le conseil convia le bailli, la noblesse, hommes et femmes, les bourgeois et bourgeoises, et ce dîner se prolongea si longtemps qu'il se « raspondit au souper ». Ces deux repas contigus, ou bout à bout, coutèrent 70 sols à la ville.

Comme les petits cadeaux entretiennent l'amitié, lorsque le conseil allait faire au prince la visite de Noël, il lui donnait des étrennes, cinq beaux florins d'or et un tout pareil au châ-

Digitized by Google

telain. Les autres officiers du prince ne revevaient que des pièces d'argent et les valets du cuivre.

Quant aux dames, elles ne dédaignaient pas les florins d'or qu'on leur offrait poliment pour se mettre dans les bonnes grâces de leurs maris. C'était parfois une dépense utile.

Non-seulement dans ces festins de la communauté bourgeoise on invitait les femmes qui, si elles n'avaient pas le droit de voter, jouissaient de celui de diner céans ou à l'hôtel de ville, mais on songeait encore aux absents. S'il arrivait qu'un membre du conseil, un notable, fut empêché d'assister au festin, on lui envoyait quelque morceau de choix et une chane de vin. Cet usage se retrouve durant plusieurs siècles au profit des curés qui avaient droit aux diners de noces. S'ils ne pouvaient s'y trouver, on leur devait un nombre de plats déterminé et du vin à l'avenant. Mais aussi le curé prêtait son roncin à l'épousée, et celle-ci le régalait d'un boisseau d'avoine. Alors aussi le pâté de carnaval était un plat de fondation, et la biche du prince-évêque servait à doubler le plat monumental que construisait le pâtissier communal.

Alors beaucoup de maisons bourgeoises étaient encore couvertes en bois; quelques tours des fortifications avaient des toits en pierres plates, et la tuile était un objet de luxe que se donnait la noblesse pour ses hôtels à haut pignons et surtout pour la tourelle de l'escalier qu'elle surmontait d'une girouette armoiriée pour rappeler la bannière qui jadis flottait sur la tour de la maison forte. Les bourgeois toléraient cette vanité, mais eux aussi avaient surmonté leur maison commune d'une tour: ils y avaient établi une cloche d'alarme sur laquelle, dans les temps calmes, le marteau d'une horloge frappait les heures. Une horloge était un luxe et les bourgeois de Porrentruy se l'étaient donné; seulement, ne connaissant rien au mécanisme de la machine, il fallait lui donner un gouverneur spécial et appeler de l'étranger un artiste plus expérimenté pour venir

Digitized by Google

de temps à autre graisser les roues avec du saindoux qui ne coutait pas cher.

L'hôtel de ville occupait déjà sa place actuelle. C'était un grand bâtiment avec des arcades au rez-de-chaussée; une chambrette voûtée servant d'arsenal, où l'on resserrait le gros canon qui fut braqué contre Héricourt, Blamont, Maîche, Milandre, avec des couleuvrines, des haquebutes à canon de bronze pesant 30 livres, et toutes sortes d'armes renfermées dans des coffres de bois bien ferrés et pouvant supporter le transport. On a déjà dit que le caveau voisin contenait les tonneaux de vin qui faisaient faire des explosions patriotiques à table.

Le premier étage, renfermant la salle du conseil et des festins, était éclairé par des fenêtres étroites à plusieurs meneaux, avec des vitres en losange tenues par du plomb. C'était un luxe de grands seigneurs, d'abbés de monastère, et qu'on ne se donnait que pour la chambre principale, le poële, parce qu'elle se se chauffait au moyen d'un gros fourneau ou poële en carreaux de terre cuite vernissée. Celui de l'hôtel de ville de Porrentruy avait alors plus de cent de ces carreaux et tout une ramure de fer dans son intérieur. Au moyen des comptes que nous analysons on peut, sans trop de peine, retrouver tout l'ameublement de cette salle et de ses succursales, car elle était trop petite quand la bourgeoisie toute entière se portait en masse sur un diner. Il y avait donc de lourdes tables de bois de chêne, avec des bancs servant en même temps de coffres (arches-bancs). Quelques fauteuils ou chagères à haut dossier en bois sculpté, et quelques escabelles à dos découpé plus ou moins artistement. Un grand buffet, sous forme de dressoir, servait à étaler la vaisselle d'étain. Les jours de festin, les tables se couvraient de nappes blanches, coutant 7 deniers l'aune. Les serviettes n'apparaissent dans les comptes que plus tard, au milieu du XVIe siècle. Deux de ces nappes, prises aux Bourguignons, à la bataille de Morat, furent achetées par

Digitized by Google

la ville de Porrentruy pour 24 sols 1 denier. Les assiettes de bois faites sur le tour s'appellaient tailloux, trancheurs, tranchoirs. Les gobelets du même populaire étaient de même étoffe et, comme à St.-Gall au IXe siècle, il y avait encore à Porrentruy au XVe des tourneurs s'occupant exclusivement de la confection de cette vaisselle de table, assiettes, plats et bichiers. Ils employaient surtout le sicomore, le platane, beau bois blanc et dur et de longue durée. En 1467, on acheta pour 6 sols 24 trancheurs et autant de bichiers.

Ces coupes de bois ne paraissaient pas dignes d'être employées par des magistrats et encore moins d'être offertes à des convives de distinction. Afin de procurer sans frais pour la communauté des coupes d'argent, on fit un règlement portant que chaque bourgeois, à sa première élection au conseil, devait donner 4 livres de Bâle pour acheter un gobelet d'argent, qui resterait la propriété de la maison des bourgeois. Si cette somme était insuffisante, la caisse publique y suppléait. A la même occasion, 1468, on décida qu'à l'avenir on ne donnerait plus 40 sols de bonne main aux nobles qu'on nommerait au conseil, mais qu'on employerait cette somme à l'acquisition des gobelets. En 1473, on en fit faire quatre pesant 40 lots, qui coutèrent 23 livres 12 sols et 6 deniers. Comme il n'y avait pas d'orfèvres compétents à Porrentruy, on dépêcha à Bâle le maître bourgeois pour commander ces pièces. Il enfourcha son cheval, passa par Alle et Ferrette, fit marché avec l'argentier bâlois, qui promit les coupes pour un certain jour. Comme elles n'arrivaient pas au temps fixé, le maître bourgeois reprit sa monture et alla s'informer à Bâle du motif de ce retard. On restait alors un ou deux jours pour aller et autant pour le retour; aussi chacun de ces voyages occasionna une dépense de 6 à 7 sols.

Le vin de table se servait dans de grands brocs d'étain de la contenance de deux chanes, ou deux pots, mais il y en avait aussi de plus petits. La grande coupe d'argent, à cou-

Digitized by Google

vercle aux armes de Porrentruy, un noir sanglier en champ d'argent, le Widerkomme de la bourgeoisie, contenant autant qu'une des bottes de Bassompierre, servait à porter les santés. Il y avait des cuillères de bois pour le commun des bourgeois, quelques-unes en corne, à manche d'argent, pour les honorés, et ce n'est qu'au siècle suivant que le buffet se trouva pourvu d'une manière très-satisfaisante de services d'argent. Durant la guerre de trente ans, lorsque Porrentruy recevait la visite d'officiers de toutes les nations, amenant leurs troupes pour fourrager les terres de l'évêque de Bâle, le conseil, pour adoucir les exigences d'un certain capitaine, grand seigneur que nous pourrions nommer, eut la malheureuse idée de lui offrir un diner à l'hôtel de ville. Ce personnage fut fort aimable et, remarquant une table si bien pourvue de vaiselle, il pria le conseil de la lui prêter pour qu'il put à son tour donner un diner à ses officiers. Refuser eut été malséant et plus périlleux encore; on prêta tout le couvert et le vaillant capitaine, en homme généreux, distribua l'argenterie à ses invités. Depuis lors cette dure leçon fit négliger l'achat de service d'argent et il n'en paraît plus dans les inventaires.

Au quinzième siècle, en imitation des bonnes manières pratiquées chez la noblesse, on avait sur le dressoir un grand plat aux armes de Porrentruy, et une grande cruche en étain pour offrir à laver avant et après les repas, aux personnes de distinction. Pour les autres convives on avait appendu à la muraille une grande aiguière de cuivre et un essuie-main banal.

Le conseil et les hôtes, les invités, usageaient d'assiettes d'étain dont l'hôtel de ville était assez bien pourvu, comme aussi il y avait des chandeliers de même métal et d'autres en cuivre, dans lesquels on plantait des chandelles de suif coulé dans des moules par la femme du maître bourgeois, à tant la la livre pour ses peines.

En été, durant les beaux jours, on dressait volontiers la

Digitized by Google

table sur la place publique. On recouvrait le pavé, car elle était pavée, avec de l'herbe fraîche, à l'instar de ce qui se pratiquait dans la salle de l'hôtel de ville pour masquer les inégalités du carreaudage en brique. C'est sur la rue que fut reçu Etienne de Hagenbach, et peu après les seigneurs des ligues suisses allant au siége de Héricourt. C'est là aussi que le plus souvent on offrait le vin d'honneur aux arrivants et le coup de l'étrier aux partants. La vie était toute publique et l'on faisait partager aux bourgeois, des yeux si ce n'est de la bouche, les festins qu'on offrait, de leurs deniers, aux hôtes étrangers.

A. Quiquerez.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LES NYMPHES

DU RHIN, DU DANUBE ET DES FLEUVES DE LA SCANDINAVIE

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

L'amour est de tous les pays
Et de tous les climats.

I.

La Mythologie du Nord devait comprendre l'ensemble des idées religieuses qui régnaient dans toute la Scandinavie avant l'introduction du christianisme; nous la réserverons cependant pour désigner plus spécialement la forme particulière que ces idées avaient prise en Norwége et dans ses colonies. Parmi les ouvrages des littératures du Nord consacrés à l'explication des diverses idées mythologiques, il faut surtout citer l'Essai de M. Eichhoff. Les qualités qui distinguent son style se retrouvent dans tout le cours de ce mémoire; elles relèvent par l'agrément de la forme la solidité du fond, et donnent un succès durable à cet essai.

Il me serait impossible de suivre M. Eichhoff dans toutes les phases d'un travail qui a pour but d'initier le lecteur à tous les symboles, allégories et emblèmes dont le centre se trouve placé dans la vaste contrée qui descendait du Rhin aux Carpathes et du Danube à la Baltique; contrée hérissée de forêts sillonnées par d'impétueux torrents et bordée par des plages stériles, faisant face, au delà des mers, à des îles mystérieuses et sauvages.

Digitized by Google

L'auteur part de là pour décrire les mœurs des Germains, race forte et énergique, à la taille élevée, aux cheveux roux, aux yeux bleus et farouches, ainsi que les dépeint Tacite. Après avoir dit leur histoire dans un récit remarquable, il faut encore le suivre dans le reste de la Germanie pour en recueillir les croyances, partout faciles à reconnaître à travers le prisme erroné, mais transparent, de la mythologie romaine.

De là, il s'élance jusqu'au cercle polaire, jusqu'aux bornes de la Scandinavie, où il décrit l'Océan glacial.

L'analyse de tout ce que dit M. Eichhoff sur le règne de Constantin, sur ces peuples aguerris par leurs luttes, enorgueillis par leurs succès, serait elle-même toute une histoire, mais oterait tout le mérite à ce Mémoire.

Le récit de l'invasion des Huns, de la bataille de Châlons, est une brillante péroraison où l'on trouve à la fois la science de l'antiquaire et les lumières de l'historien.

Je passe rapidement sur toutes les légendes qui fourmillent dans ce mémoire, pour arriver à l'Ode de Ragnar, le plus célèbre de ces rois pirates, qui régna quelque temps sur le Danemark et la Suède.

Cette ode, composée de strophes écrites en norwégien et en vers libres, peint bien le rude langage de cette époque reculée. Le style en est vif et abrupte, conforme aux passions qu'elle exprime et aux scènes de carnage qu'elle décrit. Chaque strophe, commençant par un refrain guerrier, énumère une victoire nouvelle.

Enfin, par un retour sur lui-même, et sur la fortune des combats, il se recueille pour flétrir la lâcheté, pour vanter la bravoure guerrière; il s'étonne qu'après tant de victoires il ait pu succomber. Il se ranime toutefois par le souvenir de sa gloire, par celui de sa femme, la belle et noble Asloga, et de ses fils, qui vengeront sa mort. Enfin, au dernier moment, il compte encore le nombre de ses triomphes, et meurt sans une seule plainte en invoquant Odin.

Digitized by Google

Cette fin, d'un pathétique sublime, couronne dignement les scènes terribles, les étranges et frappantes images dont toute cette ode est parsemée, et qui prouvent, d'une manière évidente, son origine antique et payenne.

Le travail de M. Eichhoff dénote une grande étude de l'histoire et de la mythologie; il groupe admirablement tous les faits et toutes les croyances erronnées qui forment la base des religions antiques. Il a cherché à connaître l'origine de ces fables, et pour cela il a été obligé de remonter jusqu'au berceau même de l'humanité. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de son travail, c'est qu'il plaît et qu'il instruit en même temps.

II.

Parmi les ouvrages des littératures du Nord consacrés à l'explication des diverses idées mythologiques qui forment le fond de ce système religieux, il faut surtout mentionner, outre M. Eichhoff et quelques autres écrivains français, ceux de Jacob Grimm, de Heiberg, de Gruntvig, de Geijer, de Finn-Magnusen et de Munch; mais je n'en connais pas qui nous initie à la mystérieuse existence des Nymphes qui peuplaient le Rhin, le Danube, les fleuves et les lacs de la Scandinavie.

Les romans du Nord ont été très-nombreux et ils nous donnent des renseignements très-curieux sur l'ancienne histoire des Scandinaves, c'est-à-dire des trois royaumes de Danemark, Norwége et Suède. L'histoire de ces pays est remplie de fables si étranges, qu'elles ne peuvent être regardées que comme tout à fait romanesques; elles ont effectivement servi de matière à de vrais romans écrits en irlandais ou norwégien, langue de laquelle sont dérivées celles des Danois ou Suédois, altérées par l'allemand.

Thormo de Thorféus nous a donné la liste de plus de cent romans et les extraits de quelques-uns dans son livre latin sur les antiquités septentrionales. Quelques-unes de ces his-

Digitized by Google

toires ont été imprimées à part et publiées avec des rédactions latines par Bebelius. Enfin, Saxon le grammairien, Pétreius et Wormius, ont écrit l'histoire d'Odin et de ses successeurs. On ne peut regarder le récit des faits de cet ancien conquérant du Nord, érigé ensuite en Dieu, autrement que comme un roman intéressant. Le seul fait vraiment positif qu'on puisse tirer de ce que l'antiquité nous a conservé à l'égard des opinions religieuses des Scandinaves, avant le dernier Odin, est qu'ils se livraient aux dogmes du fétichisme naturel et de la métempsycose, et que leurs prêtres, à l'instar des Chamans de la Sibérie, gouvernaient le menu peuple par les prestiges de la magie. Ces momeries magiques paraissent même, beaucoup plus tard, avoir formé une espèce de lien entre les habitants primitifs du Nord, relégués vers le voisinage du pôle, et leurs vainqueurs établis en Suède, en Norwège et dans les îles. Les Lapons, descendants actuels des premiers Scandinaves, tiennent encore aujourd'hui à des illusions semblables.

Nous savons que les Scandinaves rendaient un culte distingué à trois grandes divinités, représentant trois grandes puissances ou actions de la nature, qui étaient en même temps l'objet et le théâtre de leur culte. Les arbres, les rochers et surtout les fleuves leur rappelaient plus particulièrement la présence de la divinité qu'ils voulaient invoquer.

Dès la plus haute antiquité, on célébrait chaque année deux grandes fêtes solennelles; la première dans le croissant de la seconde lune de l'année, en l'honneur de la déesse Goya où Frigga, la Cérès des Scandinaves, pour en implorer une bonne année, les plaisirs, la fécondité, le bonheur; la seconde vers le solstice d'hiver, en l'honneur de Thor, Dieu de la foudre et des météores.

Thor, dont le culte se trouvait répandu depuis l'Océan atlantique jusqu'au centre de l'Asie, était la première et la plus grande divinité des Scandinaves. C'était la force invincible personnifiée. Leur second Dieu était celui du feu et de la lumière;

Digitized by Google

il s'appelait Lodin et quelquefois Allfader (père de tout). A ces deux divinités, indépendantes l'une de l'autre, ils joignaient une troisième, qui procédait des deux premiers; c'est Freyer. On croit qu'il représentait la lune, parce qu'il présidait aux opérations de la nature féconde et générative.

Goya ou Frigga, qui était l'objet de la fête du mois de Février, était la fille de Thor et femme de Lodin; car ce sont certainement les météores et l'action du soleil qui fécondent la terre. Il est possible que dans l'origine elle ne fut qu'une simple mortelle; mais on la confondit bientôt avec la lune, à laquelle le mois de Février était consacré. Les nations germaniques qui, dès la plus haute antiquité, lui rendaient un culte distingué, l'appelaient Hertha, nom qui signifie *Terre couverte de verdure*. Tacite en parle au long dans sa belle description de l'ancienne Allemagne, et les circonstances locales qu'il rapporte viennent de se retrouver dans plusieurs îles de la mer Baltique, surtout dans celles de Sielland et de Fionie. Le nom de Disa, qu'on lui donne, signifie simplement déesse ou divinité femelle. Les principales déesses sont Frigga, épouse d'Odin, qui présidait aux mariages; Freyja, la déesse de l'amour, qui recevait dans son palais de Folkvanger, les femmes après leur mort; Idun, chargée de la garde de la pomme d'immortalité: Eira, qui présidait à la médecine.

SABOURIN DE NANTON.

(La fin à la prochaine livraison).

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAVERNE

PENDANT LES ANNÉES 1791 A 1794

Dicitur ad narrandum.
(Quintilien).

I.

Indiquer la fondation de la Société populaire de Saverne et les faits les plus importants qui caractérisent les différentes phases de son histoire, tel est le but que je me propose. Les registres de la Société qui se conservent aux archives de la ville de Saverne, rendent ma tâche peu difficile[1].

La municipalité de Saverne avait été suspendue par arrêté du directoire du département du Bas-Rhin du 9 Mars 1791 : le sieur Augustin-Meinrad Lachausse, médecin et officier municipal de Strasbourg, avait été nommé commissaire municipal. Administrer cette ville, y rétablir l'ordre et la tranquillité et y ramener la confiance et la concorde, telle était la mission dont le département l'avait chargé. Peu après on lui adjoignit pour collègue le sieur Antoine-Charles Genthon, ci-devant général-provincial de la monnaie de Strasbourg. Le sieur Jean-Baptiste Rubin, de Strasbourg, exerçait auprès d'eux les fonctions de secrétaire. Ces trois citoyens étaient membres de la Société des amis de la Constitution de Stras-

[1] Ces registres sont au nombre de trois, le premier se compose de 77 feuilles écrites ; le second de 96 $^1/_2$, et le troisième ne comprend que 16 feuilles.

Digitized by Google

bourg. Ils conçurent le projet de former à Saverne une société populaire à l'instar de celle de Strasbourg, pour y discuter sur les affaires publiques et répandre parmi les citoyens les principes de la constitution. En conséquence ils invitèrent quelques citoyens qui leur étaient connus par leur ardent patriotisme et qui professaient des principes fort éloignés de ceux de la majorité des habitants de la ville, à s'assembler le 19 Avril 1791, avant midi, dans la salle de la comédie du château, pour y organiser une société sur le plan de la Société des amis de la constitution de Strasbourg. Le jour fixé pour cette réunion, quelques citoyens de Saverne, convaincus de la nécessité de s'unir par les liens les plus étroits pour ne pas flotter sans boussole, se rendirent dans la salle de spectacle du château et y arrêtèrent, avec les trois membres de la Société de Strasbourg, la fondation d'une société qui prit le titre de Société des amis de la Constitution de Saverne. Chacun des nouveaux clubistes prêta individuellement le serment dont la teneur suit :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de « maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par « l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ; je jure de sou- « tenir et de défendre de ma fortune et de mon sang tout ci- « toyen qui aurait le courage de se dévouer à la dénonciation « des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la liberté, « et de vivre libre ou mourir. »

On procéda immédiatement, par la voie du scrutin, à la nomination d'un président et d'un secrétaire. La présidence de la Société naissante fut dévolue, à la grande majorité, à M. Guillaume-Antoine Elvert, ancien major d'infanterie et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis[1], et le citoyen Antoine Giessner,

[1] Il était fils de Joseph-Philippe d'Elvert, conseiller à la régence de Saverne et bailli de Dabo, et d'Hélène de Ruth, et naquit à Strasbourg le 24 Mars 1728. Son aïeul, Jean d'Elvert, qui avait épousé Anne Stock, était bailli de Lixheim et de Dabo; il acquit en 1694 des frères

Digitized by Google

sculpteur, employé avant la Révolution aux décorations du château de cette ville, en fut nommé secrétaire. Après qu'ils eurent été installés l'un et l'autre dans leurs fonctions, le président proclama la constitution de la Société.

A la deuxième séance, tenue le 25 Avril, il se présenta un nombre assez considérable de citoyens qui manifestèrent le désir d'être admis dans la Société. Après l'adoption du procès-verbal de la première séance, contenant la constitution de la Société et le pacte d'union entre tous ses membres, le président prononça l'admission des récipiendaires et leur donna lecture du serment que chacun d'eux prêta individuellement. Un membre ayant fait la motion que tous les sociétaires portassent constamment la cocarde nationale, pour donner une preuve de leur courage et de leur patriotisme, cette proposition fut adoptée à l'unanimité avec les expressions de la plus vive satisfaction. Un autre membre fit la motion que les procès-verbaux des deux séances fussent envoyés à la Société de Strasbourg; un troisième membre proposa par amendement que les citoyens

Jean-Jacques et Georges-Louis de Landsperg, la seigneurie de Bourscheid et de Courtzerode, située dans le Westreich, près de Phalsbourg, qui était un fief relevant de la maison palatine, moyennant la somme de 20,280 florins. Il se fixa à Strasbourg, devint l'un des XV de cette ville et directeur de la tribu des tanneurs. Outre Joseph-Philippe, il délaissa deux autres fils, Jean-Nicolas Othon, qui fut vice-chancelier et garde des sceaux de l'évêché de Strasbourg, et Michel, qui fut revêtu de la charge de conseiller au conseil souverain d'Alsace. Son trisaïeul Philippe Elvert, originaire de Wiesbaden (grand-duché de Luxembourg) était mestre de camp de cavalerie au service de l'empereur Charles-Quint. Il fut anobli en 1576 par l'empereur Maximilien II pour les services qu'il avait rendus à l'empire. Cette famille portait d'or à un arbre de sinople chargé d'un écusson d'argent à trois cœurs de gueules posés 2 et 1, et à un mouton de sable passant au pied de l'arbre sur une terrasse aussi de sinople; six épées d'argent garnies d'or sont fichées sur le devant de la terrasse. Elle s'éteignit en race mâle dans la personne de Guillaume-Antoine, qui termina sa carrière à Saverne le 31 Mars 1809, à l'âge de 81 ans.

Digitized by Google

Armand d'Elvert[1] et Wilhelm[2], membres de la Société de Strasbourg, présents à la séance, fussent chargés de leur porter la demande d'affiliation. La motion et l'amendement furent adoptés à l'unanimité. On arrêta ensuite que les réunions de la Société auraient lieu les dimanches et jours de fêtes, à l'issue des vêpres, et le mercredi de chaque semaine, à cinq heures du soir.

Dans les séances suivantes on s'occupa de la rédaction du réglement de la Société; lecture fut donnée de celui de la Société de Strasbourg, et on nomma quatre commissaires chargés d'en examiner les articles et de faire leur rapport sur chacun d'eux. La séance du mercredi fut supprimée, sauf à indiquer une séance extraordinaire lorsqu'il y aurait une communication intéressante à faire à la Société, ou que le président en aurait donné l'autorisation, à la demande d'un sociétaire qui voudrait faire quelque proposition.

Dans la séance du dimanche 1er Mai, le citoyen Joseph Hartmann, orfèvre à Saverne, membre de la Société, leur fit don d'un cachet qu'il venait de graver, avec la devise : *Vivre libre ou mourir*. Cette offre excita des applaudissements universels.

Dans la séance suivante le secrétaire donna lecture de la lettre suivante :

« *La Société des amis de la Constitution établie à Strasbourg,*
« *A la Société des amis de la Constitution séant à Saverne*,
« Salut et liberté, ce 30 Avril 1791, l'an II de la liberté.

« Frères et Amis,

« La naissance d'une Société d'amis de la Constitution est la

[1] M. Armand d'Elvert, ancien vice-chancelier et garde des sceaux de l'évêché de Strasbourg et frère cadet de Guillaume-Antoine, était alors vice-président du directoire du département du Bas-Rhin ; il fut élu, le 2 Septembre 1791, président du tribunal criminel du même département. Il mourut à Saverne le 24 Décembre 1796.

[2] M. Conrad-Joseph-Antoine Wilhelm était avant la Révolution greffier de la seigneurie de Herrenstein, qui appartenait à Victor de Broglie ; il fut élu, par l'influence de ce dernier, administrateur du département du Bas-Rhin ; puis député à l'Assemblée législative.

Digitized by Google

« mort de ses ennemis. Nous avons appris, avec une vive satis-
« faction, qu'il s'en était formé une dans vos murs, et qu'une
« ville qui fut longtemps le témoin et la victime de l'oppres-
« sion, a brisé le reste de ses fers et a arboré l'étendard de la
« liberté. Courbés sous un joug plus pesant, plus opprimés
« par la tyrannie féodale et sacerdotale que les autres habitants
« de ce département, forcés par la présence ou l'influence
« plus directe d'un maître impérieux à gémir en silence sous
« la verge du despotisme, il fallait à vos âmes généreuses,
« mais découragées par un long esclavage, de plus grands
« efforts, un courage plus hardi pour briser des chaînes an-
« tiques et appesanties par le temps.

« Telles ont été les uniques causes du retard où vous vous
« êtes trouvés dans la carrière de la liberté: vos frères vous
« avaient devancés, mais ils ne se glorifieront pas long-
« temps de ce facile avantage. Dégagés des entraves qui gê-
« naient votre marche, vous marcherez à pas de géants et vous
« les aurez bientôt rejoints.

« Le plus grand pas que vous ayez pu faire vers l'achève-
« ment de votre régénération est sans contredit l'établissement
« de cette Société qui, à l'exemple de toutes celles qui couvrent
« déjà la surface de l'empire, va, dans le point où la nature l'a
« placée, répandre à la fois les lumières et la liberté, la philo-
« sophie et le patriotisme.

« Nous vous avons à l'unanimité accordé cette association
« que vous nous avez demandée, et qui était un de nos vœux
« les plus chers. Nous sommes désormais, Frères et Amis,
« unis à vous par les liens indissolubles de l'amitié, de la fra-
« ternité et de l'amour du bien public. Lumières, instruction,
« avis, efforts, courage, armes, bras et cœurs, nous consacre-
« rons tout à la patrie, nous mettons tout en commun pour sa
« défense.

« Nous avons, suivant votre demande, écrit à la Société de

Digitized by Google

« Paris, pour appuyer de nos sollicitations la prière que vous « lui avez faite de vous accorder la même faveur.

« Nous vous promettons d'entretenir avec vous la corres- « pondance la plus exacte, et nous espérons que de votre part « vous ne la laisserez pas languir.

« *Les Président et Membres du comité de* « *correspondance.*

« Ont signé : Thomassin, président; Oberlin; Alexandre « d'Honnières; Alexandre; André Kamm, secrétaire; « Frühinsholtz, secrétaire; et Claude Champy, secré- « taire. »

La lecture de cette lettre fut à plusieurs reprises interrompue par les plus vifs applaudissements. Son insertion dans le registre de la Société fut ordonnée et l'on arrêta qu'elle serait encadrée et affichée dans le local des séances.

Un membre ayant proposé que la Société écrivît à l'évêque du département, pour l'assurer du respect, de l'obéissance et du dévouement de tous les citoyens qui la composaient, cette motion excita les plus vifs applaudissements.

L'évêque constitutionnel du Bas-Rhin fit à la Société la réponse dont la teneur suit :

« Frères et concitoyens,

« Les amis d'une Constitution qui s'identifie si parfaitement « avec l'esprit de notre sainte religion, seront toujours, aux « yeux d'un pasteur citoyen, la partie la plus précieuse de ses « ouailles, à raison des principes religieux et à la fois civiques, « dont ils font profession de donner chaque jour des leçons « publiques et l'exemple.

« Fidèle à ce double devoir que vous vous êtes particulière- « ment imposés, frères et concitoyens, votre Société naissante « mérite de fixer les regards de la patrie, sous un autre aspect « encore. Telle une terre robuste n'attend pour réparer le re- « tard de sa force végétatrice que l'action d'un soleil plus ar-

Digitized by Google

« dent, telles vos âmes généreuses, déjà patriotiques avant la « réunion, n'ont eu besoin que de la chaleur résultant d'un « foyer commun, pour s'élancer avec plus d'énergie dans la « bonne voie, et pour atteindre presque dès votre début, vos « sœurs aînées.

« Je regarderai toujours comme une obligation des plus « sacrées et en même temps des plus chères à mon cœur, « d'alimenter en vous, par la double relation de pasteur et de « frère, cette flamme épurée de civisme, qui vous donne enfin « une patrie, qui vous la fait aimer et qui est sans contredit le « seul droit au titre glorieux de citoyen français; ce qui doit « vous engager, frères et concitoyens, à marcher d'un pas « ferme et soutenu vers le but glorieux que votre patriotisme « se propose, c'est le spectacle des succès avec lesquels nos « frères des autres départements se sont déjà montrés dans la « même carrière. Voyez comme le ténébreux fanatisme a déjà « fui à l'aspect du flambeau lumineux qu'ils ont porté devant « eux et présenté à des citoyens abusés par l'ingratitude ou la « mauvaise foi. Voyez l'avide hypocrisie se sentant arracher « chaque jour un coin de son voile perfide, être obligée de re- « culer de porte en porte. Il lui reste encore, il est vrai, un « dernier retranchement, mais vous n'avez pas hésité d'en « faire les approches, vous avez eu le bon esprit de le recon- « naître, et déjà une part vous est assurée à l'honneur de le « forcer avec les seules armes de l'instruction que vous pro- « pagerez et de votre soumission à des lois qu'il ne faut que « connaître pour les admirer, pour les bénir.

« Vos suffrages, frères et concitoyens, m'honorent; je ne « négligerai rien pour les justifier. Vos sentiments à mon « égard sont de nature à adoucir les amertumes dont on tente « de hérisser mon apostolat; puissé-je m'en rendre digne ainsi « que du titre de votre ami, frères et concitoyens!

« Signé † François-Antoine Brendel,
« Evêque du département du Bas-Rhin.

« Strasbourg, 12 Mai 1791. »

Digitized by Google

La demande d'affiliation de la Société de Saverne fut favorablement accueillie par la fameuse Société-Mère de Paris. Voici la lettre que celle-ci lui écrivit le 22 Mai 1791.

« Messieurs,

« Nous voyons avec plaisir le zèle dont vous êtes animés « pour le salut de la chose publique. Le but de notre institu- « tion étant de propager le patriotisme dans toutes les parties « de l'empire, toutes les Sociétés des amis de la Constitution « doivent se réunir par les liens de la plus intime fraternité et « s'attacher à ne former qu'une seule et même famille, afin de « travailler de concert à assurer le triomphe des lois et de la « liberté; espérons, Messieurs, qu'un jour la nation tout en- « tière rendra justice à la pureté de nos vues, et qu'elle re- « connaîtra sans peine que les Sociétés des amis de la Consti- « tution ont concouru à fixer dans cet empire la paix et le « bonheur.

« Nous nous empressons de vous apprendre combien la So- « ciété est flattée de vous accorder l'affiliation que vous lui « avez demandée.

« Recevez, Messieurs, l'assurance bien sincère des senti- « ments d'estime et de fraternité que se doivent réciproque- « ment tous les amis de la Constitution.

« Signé : Goubil, président; Chepy fils;
« J. P. A. Vaujou, secrétaire. »

Lecture de cette lettre ayant été donnée dans la séance du 29 Mai, il fut arrêté qu'elle serait imprimée en français et en allemand et distribuée dans la ville et les environs. Le secrétaire donna ensuite lecture de la lettre suivante que la Société venait de recevoir de Victor Broglie, député à l'Assemblée nationale :

« Paris, 23 Mai 1791.

« Frères et amis.

« La Société des amis de la Constitution de Strasbourg avait « écrit à celle de Paris pour lui rendre compte du nouvel éta-

Digitized by Google

« blissement patriotique que vous avez formé à Saverne et lui « témoigner le désir que vous aviez d'obtenir l'affiliation. Sur « la demande que j'en ai faite hier à l'Assemblée, elle vous a « été accordée à l'unanimité. Chargé par le comité de corres- « pondance de vous annoncer la nouvelle, je dois vous témoi- « gner aussi la satisfaction et le plaisir que nous avons tous « éprouvé en apprenant les rapides progrès que fait la Consti- « tution, depuis l'établissement de votre Société, dans un lieu « livré naguère à tous les préjugés de l'ignorance et du fana- « tisme sacerdotal. Achevez avec courage, frères et amis, la « régénération glorieuse de vos concitoyens; propagez les lu- « mières constitutionnelles et le zèle patriotique dont vous « êtes animés.

« La Société des amis de la Constitution se félicite de s'être « unie par le lien le plus intime de l'affiliation à des collabo- « rateurs aussi zélés pour la bonne cause, et dont les premiers « succès présagent la victoire la plus complète sur les ennemis « de la patrie. Je m'estime heureux d'être auprès de vous l'or- « gane de ses sentiments et d'y joindre le témoignage de l'es- « time et de l'attachement le plus fraternel, avec lesquels je « suis, frères et amis, votre frère et ami.

« Signé : Victor Broglie,

« Député à l'Assemblée nationale. »

L'impression et la distribution de cette lettre furent également ordonnées. La Société invita Victor Broglie à venir à son retour de Paris assister à l'une de ses séances, « pour qu'elle « pût lui témoigner sa vive reconnaissance de ce qu'il a bien « voulu soutenir le grand ouvrage de notre Constitution. »

L'établissement de cette Société eut pour résultat de semer des germes de discorde; une ligne de démarcation profonde s'établit entre les patriotes ardents et le reste des habitants; les nouveaux clubistes furent en butte aux insultes de tous ceux dont les intérêts avaient été froissés par la Révolution. Un officier ministériel ayant tenu publiquement le propos qu'il

Digitized by Google

n'y avait que 18 membres de cette Société qui fussent respectables, fut obligé de comparaître à sa barre et de faire amende honorable.

La nouvelle de la fuite de la famille royale produisit une grande effervescence au sein de la Société; un membre fit, dans la séance du 26 Juin 1791, la motion que le serment de vivre libre ou mourir fût prêté dans le moment même par tous les membres. Cette motion fut accueillie avec transport et le serment fut prêté par tous les membres présents qui l'ont appuyé de leurs signatures.

Comme les séances de la Société étaient publiques et qu'elles présentaient un spectacle insolite et nouveau, elles attiraient parfois un concours assez considérable de curieux tant de la ville que des localités environnantes, et il ne se passait guère de séance que des citoyens, soit de la ville soit de la campagne, ne vinssent solliciter leur admission au sein de la Société, mais on n'admettait que ceux qui étaient présentés par quatre membres et après que leurs noms eurent été affichés pendant huit jours dans le local des séances. Quoique la grande majorité des habitants de Saverne ne vit dans cette Société qu'une funeste réunion de démagogues et d'anarchistes, le nombre des membres ne tarda pas à s'élever à plus de 300, parmi lesquels plus de 100 citoyens de Saverne. Chaque membre était obligé de donner à sa réception une somme d'argent proportionnée à ses facultés et ces sommes étaient consacrées aux frais et dépenses de la Société. Un membre ayant proposé que la cotisation ne pourrait être moindre de quatre sous par mois, il fut arrêté à une grande majorité que la cotisation serait toujours volontaire. La Société comptait encore pour auxiliaires une trentaine de militaires de la garnison qui y apportaient l'exaltation de leur patriotisme. Les séances s'ouvraient par la lecture des gazettes, de la correspondance de la Société, des écrits et des circulaires que lui expédiaient celles de Paris et de Strasbourg. Après cette lecture commençaient les débats qui

Digitized by Google

étaient tantôt graves, tantôt burlesques, mais presque toujours animés. On y discutait des matières politiques; on y entendait des motions de toute sorte, et la tribune y retentissait d'une foule de dénonciations et d'accusations contre les aristocrates et les prêtres insermentés. Un membre appela l'attention de la Société sur la superstition des juifs et s'efforça de démontrer que tant qu'elle règnerait parmi eux, il n'y aurait point d'égalité. Un membre ayant signalé l'existence de plusieurs potences dans les environs de Saverne et demandé qu'elles fussent incessamment démolies, comme étant les instruments dont les seigneurs se servaient pour faire voir leur cruauté et leur autorité, sa motion a été unanimement applaudie.

La Société, dans la séance du 17 Juillet, sur la proposition de l'un de ses membres, mit la municipalité en demeure de détruire un couteau qui pendait encore à la grande porte du vieux château[1] et qui était le signe matériel de la haute justice que les évêques de Strasbourg exerçaient dans leurs terres. La municipalité s'empressa de faire disparaître ce reste de l'ancienne justice féodale. Dans la même séance on fit une collecte pour le paiement des frais et on remit en discussion le mode de cotisation. Cette cotisation fut fixée à 4 sous par mois pour faciliter l'entrée dans la Société aux personnes les moins aisées, et chaque membre était tenu de la verser à la première assemblée du mois entre les mains du trésorier.

Cependant la commission chargée de la rédaction des articles du règlement, après avoir tenu plusieurs séances, proposa à la Société d'adopter un règlement basé sur celui de la Société de Strasbourg. Cette proposition excita au sein de l'assemblée un mouvement unanime d'adhésion. Le règlement fut adopté et l'impresion en fut arrêtée. Ce règlement porte en substance :

Le bureau de l'assemblée se compose du président, d'un secrétaire français, d'un secrétaire allemand et d'un trésorier.

[1] Ce bâtiment ne subsiste plus

Digitized by Google

Le président, les secrétaires et le trésorier sont nommés en séance publique à la majorité absolu des suffrages; le président et les secrétaires sont renouvelés chaque mois. Les fonctions du président sont de maintenir l'ordre dans l'assemblée, d'y faire observer le règlement, d'accorder la parole, d'annoncer le résultat des suffrages et de prononcer les décisions de l'Assemblée. Les fonctions des secrétaires sont de rédiger les procès-verbaux des séances, d'en donner lecture, de compter les votes et de tenir note des décisions prises. Les noms des motionnaires ne sont pas mentionnés dans les procès-verbaux, les secrétaires y énoncèrent simplement : *un membre a proposé, a fait la motion, etc.*

Cependant l'abbé Bevallet, vicaire épiscopal du Bas-Rhin, affilié aux Sociétés de Strasbourg, Colmar, Belfort et Saverne, se rendit le 27 Novembre 1791 au sein de la Société de cette ville et lui présenta M. Bentabole, commissaire du roi près le tribunal civil du district de Haguenau, séant à Saverne, qui désirait être admis au nombre de ses membres. « Ce patriote fameux « dans la Révolution, membre du club des Jacobins, — ainsi « s'exprime le procès-verbal de la séance, — a été reçu avec « les plus vifs applaudissements. »

DAGOBERT FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LISTE

DES

GARDES D'HONNEUR

DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Par décret impérial du 5 Avril 1813, quatre régiments de gardes d'honneur à cheval furent créés. Le second régiment se forma à Metz. Il devait se recruter en Champagne, en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne, dans les provinces italiennes, dans l'ancien royaume de Hollande et dans les départements de la rive gauche du Rhin. Les jeunes gens appelés à l'honneur de servir dans ce nouveau corps devaient être pris parmi les familles les plus honorables et les plus riches du département. Les fils des chevaliers de la Légion d'honneur y étaient également admis et les départements étaient invités à pourvoir à la dépense de ces derniers, en cas de défaut de fortune.

Le décret fut généralement reçu avec une extrême méfiance: il fallut toute l'adresse des fonctionnaires pour le faire accepter des populations. Les jeunes gens virent sans trop de peine la nouvelle formation, mais bien des parents en furent effrayés et des mères désolées. Elles se voyaient enlever des enfants qu'elles avaient soustraits à prix d'argent à deux ou trois conscriptions ou requisitions... Les nouveaux cavaliers, venus pour ainsi dire pour assister aux défaites de l'empire, se montrèrent après les premières et tristes épreuves de bons soldats et, dans les derniers mois du régne de Napoléon, ils cueillirent plus d'une

Digitized by Google

des palmes dont il composa ses couronnes. On vit ces jeunes gens sans expérience avoir l'intrépidité des vieilles phalanges de la garde, à laquelle ils étaient assimilés, et se précipiter avec elles sur les batteries des Allemands et des Russes. On ne put alors leur reprocher que de la témérité, et ces guerriers de circonstance, dont la moitié n'avait pas de barbe, montrèrent plus d'une fois la route aux grenadiers d'Austerlitz et de Marengo.

« Laissons passer les premiers ces braves d'honneur, s'écrièrent les grenadiers de la vieille garde à la reprise de Reims, ce terrain leur appartient: ils peuvent être fiers de le fouler du pied de leurs chevaux. » Tardives paroles d'amitié d'un corps qui n'avait jamais voulu leur céder le pas, et qui cependant avait dû voir leurs nobles efforts à Leipsig, à Hanau, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Vauchamp et pendant toute la malheureuse campagne de France.

Les régiments des gardes d'honneur laissèrent quelques escadrons dans les places fortes d'Allemagne (à Erfurth, à Mayence, etc.) et à Strasbourg[1]. Ils rentrèrent en France par l'Alsace en traversant les gorges des Vosges à Niederbronn, la Petite-Pierre et Saverne. Le général comte de Ségur, commandant le 3e régiment et des détachements d'autres portions du corps, profita du moment où un régiment de cosaques se trouvait engagé dans le défilé de Saverne pour l'attaquer, lui tuer du monde et lui faire des prisonniers (5 Janvier 1814).

Le 2e régiment était commandé par le lieutenant général comte Lepic; le marquis de Pange, depuis maréchal de camp commandant le département de la Meurthe et pair de France, était colonel major. Les escadrons de ce régiment faisaient le service près de l'empereur avec ceux des dragons de la garde, les autres avec les chasseurs, les grenadiers et les lanciers du même corps.

[1] Heitz. *Strasbourg pendant ses deux blocus et les Cent jours*, pages 50, 54, 57, 72.

Digitized by Google

Le costume pour tous les régiments était le même : pelisse vert foncé doublée de flanelle blanche, bordures des bords et du collet en peau noire; gants couleur olive; culotte à la hongroise de drap rouge avec tresses blanches; schako rouge; ceinture fond cramoisi avec garnitures blanches; dolman vert foncé, tresses noires. L'armement était comme celui des hussards. L'uniforme entier coûtait 1956 fr. 19 cent. (Le cheval était estimé 800 fr.)

Plusieurs préfets entendirent à merveille le sens des instructions ; ils n'inscrivirent sur leurs listes que les fils des familles les plus distinguées, mais plusieurs autres, moins dociles, firent faire des cotisations par les plus riches d'entre leurs administrés, et, avec le produit de ces collectes, achetèrent le nombre d'hommes et de chevaux que demandait le gouvernement. Le préfet du Bas-Rhin préféra le premier de ces moyens; grâce à son influence bienveillante, la levée des gardes d'honneur se fit sans la moindre difficulté[1]. Au 13 Octobre, il avait pu enregistrer 113 jeunes gens prêts à partir, montés, habillés et équipés.

Le 15 Avril, M. de Lezay-Marnesia adressa aux maires la première circulaire relative à la formation. Le même jour un registre d'enrôlement fut ouvert à la mairie de Strasbourg. (Heitz, p. 7, 8.)

Le 19, le préfet félicitait en ces termes le maire d'Obernai :

« Monsieur le maire, je vois avec plaisir que dès le premier jour de l'ouverture des registres, vous avez reçu quatre inscriptions volontaires pour la garde d'honneur et que vous en attendez de nouvelles. Vous savez, Monsieur le maire, que depuis longtemps je n'ai plus d'autre manière de louer que de citer.

« Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma parfaite considération.

« LEZAY-MARNÉSIA[2]. »

[1] L. SPACH. *Adrien comte de Lezay-Marnesia*, Strasbourg, 1854, p. 69.
[2] *Recueil administratif.*

Digitized by Google

Le département, du reste, répondit complétement aux vues de son préfet; le 15 Mai, il y avait 60 inscriptions; le 5 Juin, elles montaient à 88, et au 20 Juillet à 102.

Voici le procès-verbal du départ des volontaires :

« Aujourd'hui, 26 Mai 1813, à la suite de l'ordre du jour ci-après[1], s'est mis en route pour se rendre à Metz, au 2e régiment des gardes d'honneur, le premier détachement du département, composé de 67 hommes, bien habillés, bien équipés, montés, tous volontaires, de familles recommandables, tous pleins de zèle et de dévouement à l'entrée de la carrière où d'honorables succès les attendent[2] ».

Ce détachement rejoignit la grande armée à Dresde.

Quelques jours après, le 4 Juin, le préfet adressait un nouvel ordre du jour aux gardes d'honneur qui n'étaient pas encore partis; il était également écrit sous l'inspiration des sentiments les plus élevés et les plus nobles :

« Gardes d'honneur!

« Hier, à onze heures du matin, le second détachement des gardes d'honneur[3] a pris la route de Metz. Il était composé de vingt hommes.

« A peine ce second détachement était-il en route que le préfet a reçu de Metz la nouvelle que le premier détachement

[1] Voy. Heitz, p. 9. L'ordre du jour se terminait ainsi :

« Enfants de la glorieuse Alsace! quand vous serez arrivés au sommet de la montagne de Saverne, retournez-vous encore une fois pour saluer votre belle patrie; parcourez de l'œil les six cents communes d'où sont sortis des milliers de légionnaires alsaciens, des généraux sans nombre et le premier fonctionnaire militaire de l'empire; saluez-la avec respect et, après l'avoir saluée, jurez-vous tous de ne plus vous remontrer à elle que l'épaulette sur l'épaule et la décoration sur la poitrine. »

[2] *Recueil administratif*, 1813, T. xiv, p. 71. Les pièces citées *in extenso* ici ne se trouvent pas dans le curieux volume de feu M. Heitz.

[3] Le second détachement rejoignit à Leipsig; le troisième à Hanau.

Digitized by Google

de 65 hommes y était arrivé le 2 Juin : que le même jour il avait passé la revue du général auquel l'empereur a confié le commandement du second régiment, et qu'il en avait été accueilli avec beaucoup de distinction. »

Le préfet s'est hâté de transmettre ces nouvelles par ordonnance au second détachement et lui a écrit la lettre suivante :

« GARDES D'HONNEUR !

« Une lettre que je reçois à l'instant m'informe de l'arrivée à Metz de vos 65 camarades formant le second détachement. C'est le 2 Juin, à onze heures du matin, qu'ils ont fait leur entrée. Le même jour, à midi, ils ont été présentés à M. le général de division Lepic, leur colonel, par le général Barbier et par M. le conseiller de préfecture Des Michels, qui les avaient accompagnés, pour présider à un début si incisif pour toute la suite, et c'est avec un sentiment de plaisir inexprimable que ce début a répondu à toutes mes espérances.

« Sur toute la route, la sévère discipline du détachement avait été admirée; à son entrée en ville, chacun a admiré sa bonne mine et sa belle tenue. La revue d'un général, qui fut longtemps colonel major dans la garde, était une épreuve difficile pour des soldats qui n'étaient pas encore militaires trois semaines avant. Cette épreuve a été soutenue avec succès et n'a fait que confirmer la réputation de promptitude avec laquelle la jeunesse alsacienne se façonne au métier des armes.

« Aussi, à plusieurs reprises, le général a-t-il paru frappé de l'air martial de cette brillante jeunesse et témoigné le désir que beaucoup de détachements qu'il attend des autres départements puissent ressembler au détachement alsacien, lequel, arrivé le premier de tous, aura eu l'honneur de servir de noyau à ce beau corps, qui est destiné lui-même à devenir la grande pépinière d'où les officiers de cavalerie de toute arme seront tirés. Des grades ont été accordés provisoirement à dix de nos

Digitized by Google

jeunes gens et le capitaine, proposé à l'empereur pour la compagnie d'élite, a dit qu'il voulait y avoir tous les Alsaciens.

« Jeunes gens ! qui composez le second détachement, hâtez-vous d'aller vous réunir au premier, afin de partager avec lui l'honneur et les faveurs attachés à la primauté et au nom Alsacien ! En entendant sur votre route et à votre arrivée les éloges obtenus par vos devanciers, vous n'épargnerez rien pour en mériter de semblables et sans avoir besoin d'autre désignation que votre conduite, vos manières et votre tenue, il faut que chacun dise en vous voyant : *Ils sont nés en Alsace et ils sont gardes d'honneur* ».

Signé : Lezay-Marnésia.

Arth. Benoit.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La *Revue* aura rempli ses obligations de 1868 lorsque nous aurons signalé une série de brochures, plus ou moins importantes, qui lui sont parvenues et dont nous n'avons pu parler dans notre numéro de Décembre. Nous commençons par celles qui émanent de nos diverses Sociétés savantes de la province.

I. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*—Strasbourg, imprimerie de Mme veuve Berger-Levrault et fils, 1868.— Gr. in-8° de 112 pages.

C'est la première livraison du tome VI de la seconde série. Elle contient d'abord les procès-verbaux du comité central et du comité du Haut-Rhin. Ces procès-verbaux sont suivis de notices relatives à l'histoire, à la peinture, aux monuments, à la généalogie, aux antiquités et à la biographie. Les auteurs sont: M. l'abbé Straub, M. Sabourin de Nanton, M. le curé Siffer, M. L. Spach, M. Aug. Quiquerez, M. E. Lehr et M. J. Dietrich. Inutile d'ajouter que les travaux dûs à la plume de ces membres de la Société sont dignes, à tous égards, de figurer au Bulletin d'une société savante.

II. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 8e et 9e année (1867-1868).*—Colmar, imprimerie de C. Decker, 1868. — In-8° de 214 pages.

Ce volume ne renferme que des travaux se rapportant aux diverses branches de l'histoire naturelle. Tous offrent de l'intérêt au point de vue des études spéciales de la Société; mais le

Digitized by Google

plus important de tous nous paraît être une Etude de M. le professeur Bourlot, résumant les connaissances acquises à la science sur l'existence de l'homme dans les temps préhistoriques et les preuves que la géologie a fournies jusqu'à présent à l'appui de l'antiquité de la race humaine à diverses époques de la formation du globe terrestre.

III. *Compte-rendu de l'administration du comité de la Société Schœngauer de Colmar, assemblée du 10 Mai 1868.*—Colmar, imprimerie de C. Decker, 1868.—Petit in-8° de 16 pages.

Le titre que nous venons de transcrire indique suffisamment ce que renferme cette petite brochure. Nous ajouterons toutefois qu'elle témoigne des efforts du comité pour rendre à la Société la vie qui lui a fait défaut pendant de longues années.

IV. A) *Compte-rendu du comice agricole de l'arrondissement de Mulhouse (année 1867).* — Mulhouse, impr. L. L. Bader, 1868.—Petit in-8° de 151 pages.

B) *Rapport de la commission chargée de faire la statistique des taureaux employés à la reproduction dans le même arrondissement.*— Mulhouse, même imprimerie, 1868.— Brochure du même format que la précédente et de 19 pages.

Le compte-rendu est le N° IV de la série et le rapport est un travail spécial du comice, dont M. Aug. Zundel nous paraît être un des membres les plus actifs et les plus compétents. Ce comice est d'ailleurs le seul du département qui donne des preuves d'une existence réelle et d'un travail continu. Ses publications indépendantes de l'organisation générale des comices l'attestent suffisamment. Ajoutons que le compte-rendu est publié dans les deux langues.

V. *Rapport du jury-voyageur, à l'assemblée générale du comice agricole de Saint-Dié, tenue à Raon-l'Etape le 13 Septembre 1868.*— Saint-Dié, imprimerie de Ed. Trotot, 1868, in-8° de 12 pages, par Henri Bardy, secrétaire du comice.

Digitized by Google

Ce rapport résume très-succinctement les travaux du jury et les motifs des récompenses qui sont décernées à l'assemblée générale de Raon-l'Etape.

VI. *La Société Alsato-Vosgienne et le Schwarzwaldverein*, par M. le Dr Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar.— Colmar, imprimerie de C. Decker, 1868.—In-8° de 7 pages.

Ce petit document est l'exposé fort bien conçu et correctement présenté d'un appel qui nous est venu du pays de Bade pour constituer en Alsace et dans les Vosges une Société qui se donnerait la mission de favoriser, par tous les moyens possibles, la fréquentation des Vosges par les touristes, et dont l'action serait parallèle à celle du Schwarzwaldverein. M. Faudel résume avec beaucoup de lucidité les idées qui ont déjà été émises sur la question, et ses vues sont adoptées par la Société d'histoire naturelle de Colmar dont le bulletin contient le rapport qui nous occupe et dont il a été fait un tirage à part.

VII. *Quelques mots sur les armoiries des évêques de Strasbourg*, par Dagobert Fischer. — Strasbourg, impr. de E. P. Leroux, 1868.— Grand in-8° de 7 pages.

Le tome V des œuvres historiques inédites de Grandidier renferme, page 47, des indications sur les armoiries des évêques de Strasbourg. M. Fischer y a remarqué des inexactitudes qu'il corrige au moyen des sceaux des évêques dont une collection surmoulée est réunie au musée de Saverne. Les cinq pages de rectification sont tirées dans un format et sur du papier qui permettent de joindre les renseignements de M. Fischer au volume de Grandidier qu'ils ont pour objet de compléter.

VIII. *Le Réclusoire de Hœgen*, par Dagobert Fischer. — Strasbourg, même imprimerie, 1868.—Notice de 5 pages in-8°.

Ce petit travail jette une vive lumière sur la fondation du

Digitized by Google

tombeau religieux qui était situé au pied de la montagne, dont les ruines du château de Geroldseck ès-Vosges couronnent le sommet.

IX. A) *Etude comparative du chemin celtique de Pierre-Pertius et de la voie romaine qui l'avait remplacé*, par Aug. Quiquerez, ancien préfet de Delémont. — Besançon, imprimerie Dodivers, 1868.—In-8° de 7 pages avec deux planches.
B) *Les derniers sires d'Asuel et le mobilier de leurs résidences au XVIe siècle*, par le même. — Même imprimerie.— In-8° de 12 pages.

Le premier de ces opuscules rend un compte exact de la manière dont ces deux voies superposées étaient construites. C'est au moyen de fouilles pratiquées sur une longueur de douze mètres que M. Quiquerez a découvert des restes authentiques de l'une et de l'autre. Les planches donnent l'aspect des coupes, et les dessins de détail que l'auteur y ajoute permettent de se rendre un compte exact des procédés de l'époque celtique et de l'époque romaine dans les montagnes du Jura. C'est du reste une question que M. Quiquerez a approfondie et définitivement élucidée dans des écrits précédents. Il ne s'agit donc ici que d'une courte monographie sur les substructions de la route de Pierre-Pertius.

La famille des sires d'Asuel a déjà fourni à M. Quiquerez le sujet de productions intéressantes; les douze pages qu'il lui consacre aujourd'hui ont pour but principal de jeter dans le domaine de l'histoire la description du mobilier des châteaux de la Franche-Comté et du Jura-Bernois au XVIe siècle. C'est d'après un inventaire de 1544 qu'il nous renseigne. Cet inventaire comprend tous les objets mobiliers que renfermaient les châteaux des sires d'Asuel à Porrentruy, à Vennes, à Arlay et à Loray. Il y a dans cette description d'utiles renseignements pour déterminer l'âge et la provenance des objets que l'on recherche pour composer les collections de nos musées. Elle est encore inté-

Digitized by Google

ressante au point de vue de l'étude des mœurs et des usages de l'époque.

X. *Compte-rendu des fouilles entreprises pour retrouver les restes de Dom Augustin Calmet*, abbé de Senones, par M. Frédéric Seillière.—Paris, imprimerie de F. Dufour, 1868. In-8° de 24 pages.

Les fouilles dont il s'agit ont été commencées le 31 Août et terminées le 3 Septembre derniers. Elles ont été faites en vertu d'une décision du conseil municipal de Senones et dirigées par M. Frédéric Seillière, ingénieur civil et auteur du mémoire que nous signalons. Ce mémoire nous semble établir péremptoirement le plein succès des recherches, de sorte que l'on est en ce moment en possession des restes du célèbre abbé, à la mémoire duquel il s'agit d'élever un monument. L'Alsace aussi est intéressée dans la question, non-seulement par les travaux du savant Bénédictin, mais encore par son séjour à l'abbaye de Munster.

XII. *Lettre à M. le Directeur de la* Revue d'Alsace, par M. l'abbé Martin, Directeur du gymnase catholique de Colmar. — Strasbourg, imprimerie de Le Roux, 1868. — In-8° de 8 pages compactes.

Voici les premières lignes de l'épître :

« Cette lettre a été adressée par l'auteur à M. le Directeur de « la *Revue d'Alsace*, qui a cru en devoir refuser l'insertion ! »

Tel est l'avis que M. l'abbé a cru devoir donner au lecteur. Il l'a placé en vedette détachée, et son ami, son homme-lige, M. l'abbé Mury, auquel il a envoyé ladite lettre pour le recueil qu'il dirige, a ajouté une réflexion dont M. Martin est solidaire, puisqu'il a lui-même soigné la distribution des exemplaires tirés à part du recueil où l'épître a paru. Mais arrivons au fait.

M. Martin s'est emparé de la vie de Jules César, par Napo-

Digitized by Google

léon III, pour démontrer son talent d'écrivain et son habileté prolixe à soutenir une thèse préconçue. Sa critique a donc fait l'objet d'une première brochure qu'il nous a fait parvenir et dont nous avons rendu compte dans notre livraison de Décembre 1867. Pour démontrer que l'auteur de la vie de Jules César s'est trompé en plaçant dans la haute Alsace le combat entre le général romain et Arioviste au pays Séquanais, il fallait établir qu'avant l'arrivée des Romains la haute Alsace n'avait jamais fait partie de la Séquanie. Cette thèse est contraire à l'opinion des historiens qui ont fait jusqu'à présent autorité dans la science et, après avoir lu M. Martin, nous avons conclu comme suit :

« Il nous semble qu'une question de ce genre ne saurait « être élucidée par un procédé sommaire, ni abordée sans te- « nir compte des excellents travaux dont elle a fait l'objet, « des sources que leurs auteurs ont consultées, et nous crai- « gnons fort que, pour tout homme qui s'est un peu occupé de « nos origines, l'opinion de M. l'abbé Martin ne soit pas reçue « comme une solution suffisamment justifiée. »

C'est contre cette conclusion que M. Martin s'est cru en droit de protester dans les colonnes de la *Revue*. Il nous a donc envoyé cette protestation et, après en avoir pris connaissance, nous n'y avons rien trouvé de nouveau, excepté le malin plaisir de personnalités accomodées à la manière doucereuse et insinuante des écrivains de l'école à laquelle M. Martin appartient. Dans une autre occasion, nous avons fait à l'abbé une concession, en échange de plusieurs autres, afin de calmer ses ardeurs de polémiste. Nous avons agi ainsi pour ménager l'amour-propre de l'éditeur d'un journal sur lequel il dirigeait ses flèches. Dans la *Revue*, c'est face à face que nous nous rencontrons, et ce qu'il nous plaisait de lui permettre dans le journal, nous le lui interdisons ici. Nous avons donc écrit à M. Martin la lettre qu'il nous force de placer sous les yeux du lecteur, afin qu'il soit en mesure de juger au vu des pièces.

Digitized by Google

Ajoutons toutefois que dans un *post scriptum* de sa lettre d'envoi et d'un goût exquis, M. l'abbé disait ceci :

« Dans le cas où, contre mon attente, vous deviez ne pas « trouver bon de publier mon article *tel quel*, je vous prie de « me le renvoyer immédiatement. »

Voici notre réponse à sa communication :

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai pris connaissance du manuscrit que vous m'avez fait « l'honneur de m'envoyer le 15 de ce mois pour la *Revue*.

« Plus je réfléchis à la question, plus je suis convaincu que, « dans l'intérêt de tous, il est bon de ne pas donner suite à « votre proposition. Votre intention n'est pas d'engager une « polémique sur les points qui nous divisent, car votre caractère est essentiellement pacifique et, de mon côté, je ne voudrais pas nous exposer à l'orage qui pourrait se dégager du « point noir qui apparaît à l'horizon. Vous avez dit ce que « vous pensez d'un livre qui a fait du bruit ; on a dit ce que « l'on pense d'une proposition historique de votre brochure. « Chacun a usé de son droit et je ne sache pas que vous ayez « à vous en plaindre. Se livrer à de nouvelles ardeurs épistolaires ne serait pas sans inconvénients et vous êtes convaincu, comme moi, que la science n'aurait rien à y gagner. « Je vous engage donc à modérer un élan dont je me rends « compte et à concentrer toute votre science et sans allusion « aux personnes, dans la preuve que la haute Alsace n'a jamais fait partie de la Séquanie. Il y a, je crois, des textes qui « peuvent se passer de commentaires fastidieux. J'en ai devers moi un assez grand nombre, mais qui ne seront complets qu'après l'entière exploration des broussailles que la « littérature a semées, sous le couvert de la science, sur ce « vaste *champ de conjectures*.

« Vous êtes hommes à défricher tout cela si vous voulez

Digitized by Google

« vous armer de la pioche et ne pas imiter un grand nombre « de vos devanciers, pour lesquels je professe au surplus une « grande estime, mais dont je n'admets que les thèses prou- « vées, les propositions susceptibles d'être controlées, non par « la vigueur de l'imagination, mais par les *faits indépendants* « de nous.

« Mettez-vous à l'œuvre et si alors vous jugez la *Revue* « digne de publier vos recherches, elle sera à votre entière « disposition.

« Je vous remets ci-joint le manuscrit dont vous me de- « mandez la restitution, et je saisis cette circonstance pour « vous prier d'agréer l'expression de mes sentiments les plus « distingués,

« J. Liblin.

« Directeur de la *Revue d'Alsace*.

« Colmar, le 19 Février 1868. »

M. Martin a donc fait imprimer son *factum* dans « la feuille » de son ami; puis il l'a fait tirer en brochure, l'a répandu partout où il croyait pouvoir nuire, en l'accompagnant d'une remarque qui nous accuse de supprimer ce qui nous déplaît et qui met en doute notre loyauté.

A tout cela nous n'avons qu'une réflexion à opposer; c'est que d'honnêtes gens n'ont pas recours aux procédés dont ces messieurs ne se font pas faute d'user et d'abuser.

Frédéric Kurtz.

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

(XVe SIÈCLE)

(Suite [1])

Quand l'évêque Jean de Venningen mourut à Porrentruy, le 22 Décembre 1478, les membres du conseil de la ville montèrent à cheval pour escorter sa dépouille mortelle qu'on transporta à Bâle. Naturellement on but le coup de l'étrier, au départ et au retour, pour ajouter ce liquide à celui des larmes. Peu de jours après, on procéda à l'élection du nouveau conseil et il y eut dîner et souper pour toute la bourgeoisie. En cette année le vin était cher et se payait 6 deniers la chane, un peu plus de deux litres.

Le lundi après Noël, des membres du haut chapitre de l'évêché vinrent à Porrentruy pour recevoir le serment des bourgeois durant l'interrègne et il y eut grand souper. Le samedi suivant on célébra le trentième pour l'évêque défunt ; tout le clergé de la ville, les officiers du prince, la noblesse et les bourgeois, au sortir de l'église, allèrent dîner ensemble à l'hôtel de ville. Quand, à la mi-Janvier 1479, on voulut enterrer définitivement l'évêque défunt, le conseil partit de nouveau pour Bâle, avec coup de l'étrier en allant et revenant. Les premiers jours de Février survint le châtelain pour faire préparer la réception du nouveau prince, Gaspard de Zerhein. On l'in-

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 5—17.

Digitized by Google

vita à dîner avec toute la noblesse. L'évêque élu survint à son tour le vendredi et il y eut un grand festin, en sorte que du 22 Décembre à la mi-Février, pour les morts comme pour les vivants, on banquéta dix fois à l'hôtel de ville, en ne faisant pas à la vérité de grosses dépenses en argent.

Il n'en fut pas de même à l'occasion des cadeaux de bienvenue que la bourgeoisie offrit en don à son souverain. On lui remit seize florins d'or qu'on se procura çà et là, à raison de 24 sols et 4 deniers la pièce, parce que l'or était rare. On en donna deux au frère de l'évêque, un autre au châtelain de Porrentruy, le donzel Thuring Reich de Reichenstein, et ces dons gratuits furent suivis d'un souper de bienvenue, auquel le conseil invita naturellement les nobles et les bourgeois. Du moins ces repas étaient démocratiques; ceux qui payaient en avaient leur part, tandis qu'il fut un temps où la noblesse banquétait seule aux dépens des sujets.

L'hospitalité des bourgeois de Porrentruy ne s'exerçait pas seulement envers les grands de la terre pénétrant dans leurs murs. Voici venir un fort détachement de Sarrasins, Zigeiner, 1469, qui demandèrent à la ville quelques gracieusetés pour l'amour de Dieu. Quand les bourgeois eurent suffisamment repu leurs yeux du spectacle qu'offrait le camp des hôtes étrangers et nouveaux, le conseil ouvrit sa main et laissa tomber 5 sols dans le chapeau du chef de ces Bohémiens.

L'année suivante, ce fut le tour de chevaliers et d'écuyers arrivant de Constantinople et se plaignant d'avoir été pris et rançonnés par des Sarrasins véritables. On les invita à souper et on les gratifia de 10 sols à leur départ.

Un an plus tard, en 1471, ce fut tout autre chose. Les gens de Delle, et des villages voisins, avaient la coutume de célébrer la solennité de l'Epiphanie, en élisant chacun trois rois, censés représenter les mages arrivés d'Orient sous la conduite d'une étoile, pour adorer l'enfant divin nouveau-né. Alors cette dignité n'était pas conférée à des enfants, mais bien à des

Digitized by Google

hommes qui remplissaient sérieusement leurs rôles dans cette pieuse mascarade. Ces rois s'étaient si merveilleusement costumés, qu'ils trouvaient que c'était dommage d'avoir fait tant de frais pour leur seule localité. Ceux de Rechésy s'avisèrent donc de se produire à Porrentruy, et, l'étoile en main, ils y arrivaient en bel équipage. On leur sut gré de la visite; le conseil reconnaissant leur offrit le vin d'honneur et le souper. Ce bon accueil fit tant de bruit que les jours suivants les triples monarques de Delle, de Grandvillard et autres lieux s'empressèrent d'imiter ceux de Réchésy à temps utile, ce qui occasionna chaque fois à la ville une dépense de 10 à 20 sols. Une autre année le conseil mangea le gâteau des rois en petit comité et l'arrosa à l'avenant.

Ces cavalcades hybernales avaient des représentants au premier Mai. Lorsque le retour du printemps faisait épanouir les premières fleurs, ouvrir les feuilles nouvelles, alors de beaux jeunes garçons des villages montaient leurs plus fringrants chevaux gris; ils prenaient parfois une jolie fille en croupe, une bonne rieuse, aimant à montrer ses dents blanches, et, tandis que d'une main ils tenaient les rennes de leurs montures, ils portaient de l'autre un rameau vert orné de rubans. Ainsi équipés, ils allaient de village en village chanter le mois de Mai, renouvelant ou continuant, sans s'en douter, les anciennes pratiques payennes pour célébrer la fête de Maya ou de Hertha. De nos jours on voit encore quelques fillettes qui prennent ce prétexte pour mendier honnêtement, en chantant une complainte du siècle passé à l'honneur du mois qu'on a consacré à Marie dans les temps modernes[1].

Il serait trop long de raconter en combien d'occasions le conseil des bourgeois de Porrentruy exerça son hospitalité envers les classes diverses de la société, en passage dans leur

[1] Nous avons un manuscrit de la fin du XIVe siècle qui représente, en tête du mois de Mai, le départ du cavalier en bel équipage et le rameau vert à la main.

Digitized by Google

ville, sans compter les dames auxquelles il offrit une fois dix chanes de vin, valant 2 sols, et ce devait être du bon, car il fut fort agréé. Aussi nous allons dire quelques mots des mets qu'on servait sur cette table hospitalière.

Le secrétaire ou le scribe des bourgeois, qui recevait 5 livres de Bâle pour ses honoraires et dépensait 20 à 22 deniers par an pour ses frais de bureau, nous dit bien à chaque page de son registre quelle est la somme que couta chaque repas; mais il n'entre pas souvent dans le détail du menu de ces festins communaux. De temps à autre il dit bien que la dépense en vin, en pain, en fromage, se monta à tant, mais certes on n'invita pas monseigneur de Bâle à Noël, à Carnaval, pour lui servir si maigre pitance. Il y a tout lieu de croire que le clerc n'indiqua que certains gros articles et laissa les autres dans les *et cætera*, parfois si élastiques en comptabilité communale non encore épurée. Notre opinion est d'autant plus probable, que ce comptable dit parfois qu'on fit apporter le diner depuis une auberge ; or la dépense portée en marge est la même que lorsqu'il ne marque que les trois articles favoris de son plumitif, que lorsqu'on préparait le festin dans la cuisine de céans ou de la maison des bourgeois. Les pièces de venaison offertes en cadeau pour avoir droit à une invitation, une biche, un chevreuil, un marcassin, voir même un porc sanglard, selon l'expression du temps, devaient fournir chacune plus d'un plat. Dans un compte, on trouve une dépense pour la chasse au sanglier, une autre pour achat d'oiseaux pris au filet. Il y avait des étangs à la porte de la ville pour nourrir des carpes et des brochets. La rivière d'Alle fournissait des truites saumonées et des écrevisses en abondance; aussi il y avait à la cuisine municipale une grande poissonnière et des chaudières pour les viandes de carême et de jours gras[1]. On trouve des achats de viandes de bœuf, de veau, de mouton, de porc et

[1] Le curé, la femme en couche, le bourgeois qui se faisait saigner, avaient chacun droit de faire prendre du poisson pour leur usage.

Digitized by Google

d'agneau : ceux de gelines et de chapons. Le curé, tenu de fournir le coq et tous les animaux mâles reproducteurs de sa paroisse, avait intérêt à ce qu'il y eut de bonnes et nombreuses poules, afin d'accroître la dîme des œufs[1], mais s'il y en avait pour la cuisine curiale, il devait aussi s'en trouver dans celle communale. Porrentruy avait bon nombre de Furgetiers ou de gens attisant des fours avec la fourche. Parmi eux on comprenait surtout les boulangers, cumulant alors les attributions des pâtissiers et des confiseurs ; de leurs fours sortaient, comme d'une arche de Noë, des pains bis, des pains blancs, des tourtes chaudes à grillage masquant à demi les friandises qu'elles renfermaient, des pâtés de toutes formes et dimensions, à doublure grasse ou maigre, selon les prescriptions de l'Eglise; des sucreries au miel et au sucre véritable, quand les gourmands se résignaient à le payer. On a vu que l'abbé de Bellelay envoyait des fromages renommés et que le clerc des bourgeois annonçait fréquemment l'achat de ce produit des laiteries indigènes; qui dit fromage, indique qu'il y a du lait, de la crême et du beurre. Les vergers de la ville produisaient déjà des fruits et même plus abondamment que de nos jours. On n'avait que peu d'espèces de pommes et de poires; elles étaient de qualités plus communes, plus rustiques que de nos jours, mais les arbres bien acclimatés étaient d'autant plus fertiles[2]. Au moyen de ces matières premières et de bien d'au-

[1] Rôle des églises de l'évêché de Bâle. Cette coutume était générale et elle existait encore en beaucoup de lieux au XVIIe siècle et plus tard encore. Nous avons publié quelques-unes de ces notices des XVe et XVIe siècles dans les mémoires de la Société d'histoire suisse.

[2] Il y a 60 ans qu'on ne connaissait guère dans notre contrée que 35 à 40 espèces de pommes. Chaque village ou chaque groupe de villages avait ses spécialités. Dans la terre que je cultive depuis ce même temps, il n'y en avait que 25 espèces; aujourd'hui j'en ai porté le nombre à plus de cent; mais il y en a, et des meilleures, qui ont fait attendre leurs premiers fruits abondants pendant 30 ans et cependant ces fruits sont fort recommandables. Les espèces anciennes sont néanmoins encore les plus productives. Même fait pour les poires et les autres fruits; mais il faut ajouter que la localité est plus élevée que la zône des vignes.

Digitized by Google

tres trop longues à détailler. on pouvait certes préparer de ces diners et soupers où l'abondance devait régner plutôt que la délicatesse des mets.

Quant au vin, il coûtait ordinairement de 2 à 4 deniers le pot et même 7, car le prix était variable; dans ce dernier cas, qui semble concerner des vins étrangers ou plus recherchés, le vin revenait à 1 fr. de notre monnaie les deux litres, en comptant qu'alors l'argent valait vingt fois plus que maintenant. L'évêque avait des dîmes et des vignes en Alsace. Il pria une fois les bourgeois de Porrentruy d'aller lui chercher ce vin d'Allemagne, ou de pays allemand. Après leur expédition en Bourgogne, le vin rouge de cette contrée fit d'avantage concurrence au blanc alsacien. Les bons compaignons de Porrentruy ayant assiégé le château de Maîche, à la fin de Janvier 1477, se désaltèrent chez un particulier, sans sa permission, et lui burent trois tinnes ou mesures de vin, qu'il fallut ensuite payer par 27 sols. Quand le château se rendit aux gens de l'évêque, le commandant de la place, monseigneur le bâtard de Lucelstein, fut amené à Porrentruy où il lui fut fait le meilleur accueil. Vaincus et vainqueurs soupèrent ensemble à l'hôtel de ville où l'on but du vin pour 4 sols 7 deniers. D'après notre manière de compter précédente, et la tinne étant de 50 litres, ces messieurs furent fort sobres et ne consommèrent que 25 litres.

Les jours suivants, l'évêque étant arrivé à la maison du bourgeois avec les nobles et leurs dames, on y appela aussi les bourgeois et les bourgeoises. Il s'agissait d'un souper de carnaval et l'on y but cent litres de vin. On ne dit pas combien il y avait de convives à cette occasion; mais un siècle plus tard, en pareille circonstance, où toute la bourgeoisie était conviée, on but 550 litres de vin blanc d'Alsace et 50 de Bourgogne. Le premier coutait un sol quatre deniers le pot et le second deux sols et six deniers. Il y avait 280 bourgeois et bourgeoises prenant part au festin et humant le piot à raison

Digitized by Google

de 2 $^1/_7$ litres par personne. Tant de sobriété aurait effrayé les moines de Lucelle, dont les solides ne pouvaient vivre à moins de 7 pots de vin par jour. Un abbé de Bellelay raconte bonnement dans ses mémoires, que ses moines se plaignaient quand la provision de cave ne leur assurait pas cette pitance.

Dans une visite des paroisses d'un décanat, l'année bisextile, selon l'usage, par l'archidiacre, un curé se plaignit que les amendes en vin ne rapportaient plus rien. Or, ces amendes consistaient en quatre pots de vin pour les cas de fornication, payables avant ou après. Tous les rotules des églises confirment cette pénalité.

Quelques comptes nous révèlent que les bourgeois connaissaient fort bien l'hypocras et le clairet. Celui-ci était du vin préparé avec du gingembre, dans la proportion de deux livres de cet épice pour 50 pots de vin. Le second exigeait pour cette même quantité de vin 24 livres de sucre, encore rare et cher, et auquel on substituait parfois le miel ; 2 livres de canelle, un quart de cardamone, autant de clous de girofle, quelques onces de gingembre, parfois de l'anis et autres épices, selon le goût des consommateurs. Ces vins préparés remplaçaient nos vins de dessert. On les servait surtout le soir, vers la fin du souper, pour activer la digestion.

Afin de prémunir les bourgeois contre la falsification des vins des cabaretiers, il y avait une délégation, de ce conseil universel, qui allait goûter le vin, et les rats de cave du XVe siècle le taxaient alors d'une manière invariable pour toute la durée du tonneau. Au renouvellement de chaque fuste on renouvelait aussi l'essai et la taxe. Cet usage a subsisté durant des siècles.

Jusqu'ici on n'a encore parlé que d'une partie des occasions des diners civiques des bourgeois de Porrentruy, et cependant il y en avait bien d'autres. A l'instar de ce qui se passait dans d'autres villes, on avait formé quatre corporations ou tribus dans lesquelles se trouvaient enrôlés ces mêmes bourgeois

Digitized by Google

qu'on a vu banqueter comme représentants actifs de la commune. Or, chaque tribu avait un conseil, des autorités et partant des élections, des appurements de comptes, une ou deux fêtes patronales, des bénédictions de drapeaux, des réceptions de sociétaires, etc., etc., et chaque réunion se terminait par un diner ou un souper.

Il en était de même de la société des arbalétiers qui se confondait avec celle des arquebusiers. La ville leur fournissait la poudre et le plomb, des pourpoints aux couleurs du drapeau, mi-parti blanc et noir, et pour stimuler leur zèle, si ce n'est leur adresse, elle leur donnait du vin pour chaque exercice. Elle offrait de même à diner aux piquiers ou trabans qui escortaient le dais à la procession de la Fête-Dieu, et aux chantres des deux églises paroissiales. Chaque vendredi des Quatre-Temps, le conseil faisait venir les neuf hôteliers de la ville pour régler avec eux les comptes de l'angal ou de l'octroi sur les vins. En traitant d'un tel sujet la soif arrivait, et on l'appaisait séance tenante. Quoique jour de jeûne et d'abstinence, on estimait que le vin ne rompait pas le jeune. Il y avait journellement 8 à 9 hommes faisant le guet aux tours et aux portes de la ville et 3 portiers, parce qu'alors on avait muré la porte du haut par crainte de surprise des Bourguignons. Ces fonctions, alors importantes, se plaidaient chaque année et on allouait aux titulaires un salaire de 4 à 5 livres de Bâle, soit autant qu'au secrétaire du bourgeois. Ce choix et engagement des guets incombait au conseil, qui succombait chaque fois à la tentation d'un diner, et le secrétaire inscrivait de nouveau la dépense.

S'il survenait des prédicateurs étrangers pour convertir les bourgeois durant le carême ou les Avents, la mission se terminait de droit par un festin, auquel le conseil invitait tous les ecclésiastiques de la ville. Ceux-ci n'avaient garde de désobliger ce magistrat, qui alors s'émancipait au point d'étendre sa juridiction jusque sur les écarts de mœurs du clergé bison-

Digitized by Google

tain. Il expulsa une fois hors des murs de la ville un certain abbé qui n'édifiait point la bourgeoisie. Le clergé en fut scandalisé, mais il n'en put avoir autre chose.

Il y avait encore des diners pour l'affermage de certains revenus de la ville; on banquétait en famille aux fiançailles, aux noces, aux baptêmes, aux enterrements, aux messes des morts, à Noël, au nouvel an, aux rois pour manger le gâteau renfermant le pois et la fève. La veille de Noël, on entendait la messe de minuit, et, pour ne pas rompre le jeûne, on buvait le vin chaud; mais si la vecque, grosse comme un enfant de douze mois, ou la Pirweck se trouvaient à proximité, on n'attendait pas le lendemain pour y faire une brèche. Nous avons déjà cité le pâté de carnaval; nous trouverons plus loin les beignets des Brandons et de la mi-carême; ceux-ci faisaient un peu diversion aux austérités du jeûne, alors si rigoureux, qu'arrivé au matin de Pâques, on se souhaitait d'heureux alléluia. La Pentecôte, avec le lundi et le mardi également chômés, donnait lieu à plus d'un festin. Il y avait deux fêtes patronales, non compris Saint-Martin, parce qu'il y avait l'ancienne et la nouvelle paroisse. Le soir qu'on allumait le feu de Saint-Jean, au lieu et place des anciens sacrifices au soleil, au solstice d'été, le conseil sentait le besoin de se réunir à souper. Mais il n'était pas le seul songeant aux fêtes pour avoir occasion de banquéter. Les accouchées de l'année devaient manger du pigeon à la Purification, le 2 Février, en souvenir des colombes qu'on offrait au temple de Jérusalem aux relevées de couches. Les vieilles filles et les vieux garçons se congratulaient, à Saint-Valentin, d'avoir su se soustraire au joug matrimonial. Etait-ce de bonne foi? Au rebours de ces continents, les gens mariés fêtaient la Saint-Joseph. Voici encore les veuves, dites de l'année, celle-ci eut-elle trente mois, qui offraient encore en carême le « Remtscha » à leurs amis et connaissances, pour leur rappeler leur double jeûne. Elles avaient passé par les deux épreuves précédentes et la seconde leur souriait encore.

Digitized by Google

Il y avait aussi des fêtes pour les enfants : les œufs de Pâques, dont on avait été privé une partie du carême, les noix de la Toussaint, les joujoux de Saint-Nicolas, ou l'arbre de Noël, les petites vecques que l'on gagnait au nouvel an, tout cela n'était jamais oublié par les enfants et faisait encore soupirer, longtemps après, ceux qui se remémoraient les joies enfantines à jamais évanouies.

Dans cette récapitulation des jours de bombances, nous en avons sans doute oublié plus d'un. Voici déjà Saint-Antoine, le 17 Janvier, qu'on invoquait pour la conservation du bétail et surtout des pourceaux, parce que, dit-on, cet anachorète en avait eu un pour compagnon. Il y avait un autel dédié à ce saint dans l'église paroissiale, et le chapelain qui la desservait avait soin, chaque jour de la fête, de placer une table près de la pierre du sacrifice, pour qu'on y déposat les offrandes. Celles-ci arrivaient sous forme de jambons, de bajoues, de saucisses, de boudins, d'andouilles et d'autres pièces de porc fraîches ou séchées. Elles approvisionnaient le garde-manger du chapelain pour longtemps; longtemps aussi ce bon usage s'est conservé et il n'a pas fallu moins que la Révolution, qui est arrivée dans l'évêché en 1792, pour arrêter le cours de ces offrandes porcines. Jadis ce fortuné chapelain invitait ses confrères à dîner pour leur faire partager les biens que saint Antoine lui avait procurés. A ce même autel était affecté une autre fondation gastronomique : deux diners consécutifs, dont l'un avait lieu avant d'avoir pu remplir l'obligation qui le faisait gagner. Du reste, les fondations de diners à l'occasion de prières pour les morts sont si fréquentes, au siècle dont nous parlons, qu'il est oiseux d'en parler. En tirant le vin du tonneau, on rappelait aux moines qu'ils étaient chargés de tirer les âmes du purgatoire. Il semble que celui-ci devait être alors éternel, puisque ces fondations se faisaient à perpétuité.

Les poules et les chapons étaient la monnaie d'une redevance territoriale très-répandue et dont le partage entre le

Digitized by Google

souverain, les nobles et le clergé avait subi toutes sortes de modifications, tandis que la perception était uniforme. Le maire, chargé d'opérer la levée de cet impôt, n'exemptait que sa propre poule et celle de la femme en gésine, mais il devait lui tordre le cou, c'est-à-dire à la poule, pour attester de son droit, et remettre la volaille au cou tordu à l'accouchée pour qu'elle s'en fît du bien.

Alors encore beaucoup de bourgeois cultivaient eux-mêmes leurs terres. Ils avaient grange et écuries en ville. Le maître bourgeois sortait de chez lui par la même porte que son cheval et sa vache, avant ou après, sans se disputer pour la préséance.

Après la fenaison et la moisson on faisait des beignets ou des gâteaux, qu'on arrosait de vin, selon les finances de chacun. On s'invitait à dîner réciproquement, et pendant plusieurs jours toute la ville sentait la friture au beurre ou à l'huile. On avait de l'huile de noix, voir même de noisettes, que les jeunes filles allaient cueillir au bois, courant grand risque d'y rencontrer leurs amoureux[1]. La faîne, alors très-fréquente, à raison des hêtres séculaires qui croissaient sur les pâturages communaux, se cueillait en commun, d'après des réglements, et l'huile qu'elle fournissait n'était pas méprisable, même à la cuisine.

Dans les documents que nous consultons, nous ne trouvons aucune indication que ces festins municipaux aient été accompagnés de musique et suivis de danse. Il y avait cependant des dames nombreuses et d'âge divers pour lesquelles le son d'un instrument aurait été plus réjouissant que le choc mat de ces coupes d'étain et de bois. Il semble que les bourgeois, ou peut-être leur secrétaire, n'avaient pas l'oreille musicale, puisqu'on allait chercher dans quelque village le ménestrel ou plutôt le

[1] Nous avons retrouvé une instruction religieuse, au sujet des dangers de la cueillette des noisettes, qui est d'une naïveté incroyable. On y apprend ce qu'on entendait défendre.

Digitized by Google

ménétrier, dont, çà et là, on avait besoin dans de grandes occasions, et qu'à la mort de l'évêque Jean de Venningen, au lieu de retenir les compagnons allemands qui cornaient les dîners du prince, on se contenta de leur donner la passade pour aller exercer leur art dans un autre pays. Quand on veut chercher les traces d'un bal à Porrentruy, il faut aller au château du prince-évêque, où les musiciens qui sonnaient une charge sur le dîner, savaient aussi jouer un air dansant, qui attirait fort bien les dames et damoiselles de la haute bourgeoisie dans la salle du prince. Ainsi qu'on les a déjà vu figurer à table, coude à coude avec les dames nobles, de même on les vit de temps à autre tourner et retourner au son de la même guigue. Ces concessions réciproques se sont maintenues jusqu'à la fin du siècle dernier. Des galants de l'époque nous racontaient souvent qu'au lieu d'offrir à leurs danseuses des oranges et des glaces, ils leurs présentaient des pommes reinettes tirées de leur poche, où elles attendaient, en compagnie de quelque friandise indigène, le moment d'être offertes avec succès.

L'heure du repas n'exerçait aucune influence fâcheuse sur la possibilité d'une danse en sortant de table. Au quinzième siècle, comme encore au dix-huitième, on dînait à l'issue de la messe et l'on soupait après vêpres. La cuisinière devait se régler sur l'habileté ou la lenteur du curé. Ces heures étaient sagement fixées à raison des nombreux jours de jeûne; aussi les monastères les avaient admises. Mais ce n'est pas à dire pour autant qu'on n'ait fait que deux repas les jours qui n'exigeaient pas l'abstinence. Les moines de Lucelle avaient trouvé moyen d'en intercaler trois autres, en y comprenant *Biberes*. Ils ont été les précurseurs des ouvriers modernes sous ce rapport. Ces législateurs futurs accroissent le nombre de leurs repas, comme le prix de leur journée, et exigent par là même une réduction dans la durée du travail.

Les actes que nous consultons ne disent rien des mets qui constituaient le déjeuner, parce qu'on ne faisait pas le repas à

Digitized by Google

l'hôtel de ville. Le dîner se *rappondant* tout au moins à l'heure du souper, ces repas bout à bout ne faisaient qu'un, et le clerc du bourgeois ne trouvait pas place pour intercaler le goûter ni *biberes*. Ceux-ci étaient censés se confondre avec l'issue de la messe et des vêpres. Il a seulement trouvé moyen d'annoter quelquefois le pucignon ou réveillon, le coup de l'étrier avant de monter au lit. On pouvait bien alors se donner cette petite douceur au piment, puisqu'on économisait les cigarres. Mais ne médisons pas trop du tabac de notre siècle civilisé. Ce sont les sauvages qui nous ont appris à faire usage de la plante qui fournit la nicotine. Serait-ce pour imiter les Peaux-Rouges que de jeunes filles noircissent leurs dents en fumant la cigarette? que les enfants de six ans marchent fièrement à l'église la pipe à la bouche? qu'ils ne la mettent en poche qu'en entrant dans le lieu saint, oubliant ensuite d'ôter leur casquette? Trop souvent les allumettes maudites, dont leurs poches sont bourrées, causent l'incendie des maisons, et les compagnies d'assurance ne doivent certes pas bénir les fumeurs plus qu'imberbes, non compris les barbus.

Peut-être commettons-nous une erreur en disant que ce sont les sauvages qui nous ont appris à fumer, car voici des pipes nombreuses, de véritables brûle-gueules, qu'on a tirés des habitations helvéto- et gallo-romaines. Elles sont en fer et absolument pareilles à nos pipes dites de gypse; seulement elles sont plus petites et leur tuyau plus court indique, par l'évasement du bout, qu'on l'allongait avec un roseau ou un brin de paille. Nous en avons une encore munie de son couvercle, dont la charnière oxydée ne permet plus de l'ouvrir pour découvrir quelle plante on fumait alors. Il y a de ces pipes par douzaines au musée d'Avanches, recueillies dans les ruines de cette capitale des Helvètes sous la domination romaine. On en a trouvé dans plusieurs camps, castels et villas de la même époque. Toutes sont pareilles et cette forme s'est perpétuée dans nos contrées, comme la forme d'un grand nombre d'autres objets

Digitized by Google

usuels. Mais voilà que, sans y penser, nous fesons de l'archéologie et que nous consolons les fumeurs en leur prouvant qu'ils ont aussi eu des quasi-sauvages pour précurseurs. Si les Peaux-Rouges et les Celtes fumaient, du moins ils ne buvaient pas d'eau-de-vie, et nous ne trouvons dans l'arsenal culinaire de nos pères nul vestige d'alambic. Si ces descendants des Germains, en grands buveurs de l'antiquité, buvaient un peu de vin dans les diverses circonstances de leur vie laborieuse, on peut bien leur pardonner cette récréation légitime.

En effet, si notre sujet comportait de raconter les faits et gestes de cette bourgeoisie que nous n'avons entrevue qu'à table, nous pourrions prouver que cette occupation pacifique avait été souvent précédée d'actions plus glorieuses. Les mêmes archives qui nous révèlent les usages de table, nous disent aussi que ces bourgeois étaient toujours prêts à voler à la défense de leurs murailles et de leur pays. Au treizième siècle ils résistèrent pendant un mois à une armée impériale; au quatorzième ils allaient, bannière en tête, attaquer et prendre de force un château voisin dont le seigneur les avait molestés. Au quinzième on les vit combattre à Héricourt, à Grandson, à Morat, partout où leurs bras pouvaient être utiles à la défense d'une patrie commune. De siècle en siècle on retrouve cette activité belliqueuse chez ces bourgeois assez paisibles dans leur ville, quoique leurs règlements de police indiquent qu'ils abusaient quelques fois de leur droit de port d'armes, de même que leurs femmes étaient sujettes à trancher de la langue, voir même sur le chapitre du magistrat. Aussi, celui-ci inventa des peines pour réprimer ces intempérances de langue, dans la proportion de la faiblesse du sexe qui usait de cette arme, et qui était déjà en voie d'émancipation. Si Porrentruy n'avait pas la pierre des mauvaises langues dont se réjouissaient les hôtels de ville de Mulhouse, de Delémont et d'autres cités pour les pendre au cou des médisantes, elle affrontait celles-ci en public pour servir d'exemple.

Digitized by Google

Mais il est temps de clore ce chapitre et nous ne devons pas nous égarer dans ces questions législatives, si curieuses à étudier, et dans lesquelles on voit souvent l'homme fort compatir à la faiblesse de la femme, en attendant que celle-ci, devenue législatrice, compte à son tour sur la force de son maître présent et passé, dans la fixation des peines à lui infliger.

A. Quiquerez.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LES NYMPHES

DU RHIN, DU DANUBE ET DES FLEUVES DE LA SCANDINAVIE

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

(Suite [1])

III.

Les déesses d'un rang inférieur, protectrices des amants, étaient fort nombreuses et peuplaient surtout les fleuves, les rivières, les lacs et les canaux.

Peu de contrées sont aussi bien arrosées que la presqu'île Scandinave. Les montagnes, l'abondance des pluies, la situation septentrionale et l'immense quantité de sol couverte de bois, voilà les causes de cette richesse extrême en cataractes de l'effet le plus pittoresque.

Ces déesses, sous la dénomination de Nymphes des eaux, se trouvaient en nombreuse compagnie dans le côté oriental de la presqu'île qui est sillonnée par une innombrable quantité de fleuves et de ruisseaux, qui portent presque tous le nom d'Elf. Les fleuves les plus peuplés de ces nymphes étaient ceux qui prennent leur source dans le massif, d'où ils vont se jeter dans le golfe de Bothnie, dans la Baltique et dans le Cattegat. Les plus importants sont le Torneo-elf, le Huleo-elf, le Piteo-elf et d'autres encore. Outre les fleuves, il faut aussi mentionner les nombreux lacs, qui tous sont des lacs de fleuves et sont si-

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 18—22.

Digitized by Google

tués les uns dans le massif même, et les autres, surtout à son pied oriental, dans les terres basses où, entre autres, les lacs Wéner, Wetter, Hjelmar et Mœlar, les plus grands de la Scandinavie, occupent ensemble une superficie de 119 myriamètres carrés.

Ces nymphes ne peuplaient pas seulement ces fleuves et ces lacs, mais encore le Danube, qui arrose l'Allemagne et qui, après un cours de 630 lieues, se jette dans la Mer-Noire, et surtout dans le Rhin, le plus beau fleuve de l'Allemagne.

Ces nymphes des eaux, ces génies femelles du Rhin, du Danube, des fleuves et des lacs de la Scandinavie, ces jeunes filles blondes, toujours dans leur fraîcheur et leurs formes ravissantes, jouissaient d'une espèce d'immortalité qu'elles acquéraient lorsque, jeunes épouses, elles perdaient leurs maris sur le champ de bataille. Ces nymphes étaient investies d'une grande indépendance. Les unes étaient vierges, les autres mariées ou libres amantes, et peuplaient tous les pays du Nord d'une foule de héros. Ces jeunes filles, la plupart vivant au milieu des roseaux et des marécages du Rhin et du Danube, étaient l'amoureuse proie des dieux de la Scandinavie, espèces de génies mâles, presque leurs égaux dans la nature, robustes et intrépides voyageurs, qui ne craignaient pas de faire de longs et pénibles voyages pour exercer leur pouvoir absolu.

Et, il faut le dire à la louange du passé, dans ces temps, l'amour était chose importante, sérieuse et vraie; on y mettait tout ce qu'on avait de pensée et de cœur. Puis, il faut encore ajouter, les nymphes étaient généralement indulgentes et bonnes; elles aimaient de bonne foi, sans calcul, et ne demandaient que l'amour qu'elles méritaient si bien.

Plusieurs d'entre elles cependant préféraient la vie végétale des plantes, le mouvement plaintif des eaux, l'inertie d'un roc, à la perte de leur virginité.

Toute jeune femme un peu célèbre par sa beauté, si elle

Digitized by Google

n'était pas parmi les héroïnes, prenait le titre de nymphe. Fréya, fille de Niordt, et de Skada, était une de ces divinités scandinaves, d'origine tatâre, nommée aussi Vana-Dis. Son frère, Freyr, était maître du soleil et dieu de la fécondité.

Le lac Wéner, le plus grand de ceux de la Suède, et le lac Wetter, à l'Est du précédent, étaient peuplés de nymphes qui présidaient aux ondes et qui étaient nommées du doux nom de *Nourrices* par les bourgs et les villages qu'elles fécondaient. De faibles et jeunes princesses, ou trompées, ou enlevées, ou sensibles jusqu'à oublier leur devoir et à fuir leur patrie, furent mises au rang des nymphes et métamorphosées en chûtes superbes, tel que le Glomenen, qui, de son embouchure dans le Skager-Rack, forme la chute de Sarpenfall.

Le culte de ces divinités était doux et pacifique comme elles: du lait, du miel, de l'huile, productions bienfaisantes des lieux qu'elles avaient sous leur tutelle, étaient les sacrifices qu'on leur offrait, non dans des temples, mais à l'ombre des bocages, ou sous des grottes pleines de rocailles, ou sur l'émail des prairies, ou au bord des flots murmurants, ou au milieu des roseaux, ou aux sources verdoyantes des fleuves, ou sur les molles collines. Quelquefois, cependant, un jeune chevreau tombait en sacrifice à leur fête. Ces nymphes étaient ordinairement représentées demi-nues, quelquefois fois nues. Leur vêtement, ou robe, ou voile, était d'un bleu d'azur, couleur de l'onde. On les peint aussi soit avec une urne, ou couronnées de roseaux, de joncs, de plantes aquatiques, ou sous des voûtes de rocailles, ou jouant avec des coquillages, des branches de corail. On les représente encore solitaires et rêveuses, ou en groupes et riantes, ou debout, ou assises, ou accroupies.

Ces déesses ou ces créatures nymphes étaient formées et développées dans toute la naïveté naturelle; elles étaient belles et dignes d'admiration. Quelle est donc cette mystérieuse source de tout ce qui est beau, de cette pure et sublime harmonie qui transportait l'âme de ces hommes primitifs dans la contempla-

Digitized by Google

tion de la nature? quel était le moule premier de ces étonnants modèles qui captivaient leur admiration? Sans doute, il est au-dessus de ce monde matériel, derrière ces voiles et ces empreintes corporelles, un type éternel d'ordre ineffable. Il existe un principe constant d'harmonie, de concorde, d'unité souveraine et universelle, règle essentielle du beau, de laquelle tout émane dans ce monde; ce module primordial est un rayon de la divinité elle-même, créatrice de tout ce qui est.

IV.

Ces anciens Scandinaves, aux prises avec la nature dans toute sa grandeur, sa majesté sévère, au sein de forêts impénétrables ou d'éternelles solitudes, au milieu de glaciers qui occupent d'immenses espaces, surtout dans le Nord et au voisinage de la mer glaciale, où une partie du massif ne se couvre jamais que de mousses misérables et de lichens, étaient empreints de sentiments sublimes qui les plongeaient dans une noire mélancolie, comme s'ils avaient sans cesse vécu en présence de la mort. L'aspect de ces montagnes, couronnées de neiges éternelles, et d'où se précipitent des torrents bouillonnants au fond de lacs immenses, les pénétrait d'une sublime horreur. Ils n'avaient ni temples, ni statues, ni idoles. Tacite dit la même chose des peuples de la Germanie. Considérant la grandeur des dieux, ils ne croyaient pas qu'ils pussent être renfermés dans un temple, ni qu'aucune figure humaine pût leur ressembler. On consacrait des bois, et on donnait le nom de dieu à ce qu'il y avait de plus caché et qu'on ne voyait que par la pensée.

Tel était l'état des idées religieuses des peuples de la Scandinavie, lorsque Sigge Fridulfson y introduisit le culte des idoles, et qu'il bâtit le premier temple. Quoique ces peuples fussent alors gouvernés par un roi, il paraît vraisemblable qu'ils

Digitized by Google

vivaient encore dans une grande liberté patriarcale; sans cela il n'eût pas été si facile de les soumettre. Pauvres et dépourvus de toutes les commodités de la vie, les lois leur étaient peu utiles en ce que, possédant plus de terres qu'ils ne pouvaient en cultiver, ils n'eurent jamais de disputes pour la propriété. Les deux fêtes annuelles, dont j'ai parlé, prouvent qu'ils attachaient du prix à l'agriculture, quoique la chasse et la pêche dussent fournir la majeure partie de leur nourriture, vu l'immensité des forêts et le grand nombre des lacs et des rivières. Leur pauvreté les avait soustraits jusque-là aux invasions étrangères; ils n'avaient eu besoin ni de places fortes, ni de troupes.

Tacite, qu'il ne faut jamais se lasser de citer lorsqu'on parle des anciens peuples du Nord, croyait que, jusqu'au temps où il écrivait, aucune nation étrangère n'était venue s'établir dans les pays qui répondent à la Scandinavie actuelle, dont il dit que la disposition était désagréable, le climat ingrat et affreux à voir, si ce n'est pour ceux qui en sont indigènes.

On a de la peine à comprendre que l'on puisse séduire les hommes et les gouverner au moyen d'illusions aussi absurdes et aussi révoltantes que celles employées à ces époques reculées. Mais ce ne serait pas reconnaître les hommes que d'ignorer que toutes les sortes d'illusions peuvent séduire, surtout des hommes neufs et qui n'avaient encore acquis aucun moyen d'être en garde contre la séduction. Heureusement l'histoire nous prouve que petit à petit les erreurs contraires au bien de la société se dissipent et que la raison reprend le dessus à mesure que les hommes s'éclairent, sauf de nouveaux nuages passagers, qui toujours de temps en temps troublent l'horizon de nos lumières naturelles.

Digitized by Google

V.

Le Musée royal d'antiquités du Nord à Copenhague possède aujourd'hui une collection d'objets très-intéressants pour tout ce qui concerne l'âge de bronze. Ces objets, qui ont été trouvés en grande partie au fond des lacs et des tourbières, prouvent d'une manière évidente le culte que les populations de la Scandinavie rendaient aux nymphes des eaux. On peut citer les remarquables trouvailles faites dans les lacs et les tourbières de Lommelov, à Falster, où, à côté d'un bouclier en bronze assez bien conservé, on a trouvé deux trompettes ainsi que des épées en bronze. Un fait assez remarquable, c'est qu'un grand nombre des objets en bronze, qui proviennent des lacs et des fleuves, sont complétement neufs ou à peine achevés; dans quelques endroits on a trouvé les objets en bronze enveloppés dans des étoffes et des écorces d'arbres, ou bien même disposés dans de petites boîtes en bois appropriées à leur forme. Outre un poignard en bronze provenant de la tourbière d'Einsiedelsbourg, en Fionie, on a trouvé en quantité des vases, des anneaux et autres bijoux, des celtes, des fers de lance et des épées.

Le Musée des antiquités scandinaves possède aussi deux grands vases en bronze découverts dans les tourbières du Jutland, et dont les ornements ressemblent beaucoup à ceux d'un troisième trouvé en Fionie, qui renfermait onze petites coupes en or, ou vases à puiser, avec des manches. On y remarque surtout dix coupes en or, également à parois minces et martelées, avec des ornements concentriques en forme d'anneaux, dont quelques-uns portent des traces de manches analogues, mais brisés, et qui proviennent de trouvailles faites dans les lacs du Jutland, en Fionie et en Sélande.

Le Musée compte en ce moment cinquante vases en bronze pour suspendre, dont trente-deux ont été trouvés dans les lacs. On peut donc admettre que la plupart des trouvailles faites

Digitized by Google

dans les fleuves, les lacs et les tourbières de la Scandinavie doivent incontestablement leur origine à des pratiques religieuses et qu'elles représentent notamment des offrandes en l'honneur des divinités qui, on le sait, étaient adorées dans l'antiquité sous toutes sortes de formes et de personnifications et où les nymphes jouaient un grand rôle. Cette hypothèse expliquerait comment il se fait que les bijoux en bronze, là où ils sont nombreux, soient accompagnés de débris de poterie et de charbon; que dans les lacs et les tourbières on rencontre de temps à autre de grands pains de parfums qui indiquent des offrandes aux dieux; qu'on y trouve en même temps un si grand nombre de coupes et de vases d'une forme particulière, qui, surtout les vases pour suspendre et à puiser, ont un certain emploi dans les offrandes. Tous ces objets ont évidemment été consacrés aux dieux et on peut en conclure que les guerriers leur offraient des armes, les agriculteurs des instruments de leur profession, les femmes des bijoux et des parfums. Cette hypothèse viendra en aide à la théorie des offrandes pour ce qui concerne les trouvailles du premier âge de fer faites dans les lacs, et contribuera aussi à soulever sérieusement une autre question; celle de savoir si les nombreuses trouvailles de la même époque, provenant des champs et des tombeaux, et renfermant de grands vases en métal d'un magnifique travail, des seaux, des cornes à boire, des gobélets, des casserolles, des cribles, ne sont pas, comme les antiquités de l'âge de bronze, des restes de repas sacrés ou d'offrandes faites aux divinités, et elle permettra peut-être même de suivre la trace de pratiques religieuses semblables depuis le commencement de l'âge de fer jusqu'à la fin du paganisme.

Toutes ces découvertes nous font supposer qu'entre les habitations lacustres privées, se trouvaient peut-être des temples publics consacrés aux divinités, dans le voisinage desquels les fidèles déposaient leurs offrandes dans l'eau des lacs; et cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable, qu'on sait, par des

Digitized by Google

descriptions et des dessins, qu'au milieu d'un village de la Nouvelle Guinée s'élevait, il y a quelques années, et s'élève peut-être encore aujourd'hui, un temple pareil, superbement décoré, et construit également sur pilotis.

La Société royale des antiquaires du Nord à Copenhague poursuit avec la plus grande persévérance ses recherches, et ses travaux sont l'objet d'un examen approfondi. Elle a pris à tâche de découvrir la vérité et de pénétrer plus avant dans l'existence intérieure des peuples, afin de rendre à l'élément religieux, qui dans tous les temps et chez toutes les races a joué un si grand rôle, la place qui lui revient. Sous ce rapport, nous nous trouvons évidemment dans une nouvelle phase du développement progressif de l'archéologie, non-seulement dans le Nord, mais aussi dans le reste de l'Europe.

La littérature du Nord a eu depuis quelques temps des interprètes sérieux ; voyageurs intrépides vers ces parages lointains et investigateurs zélés de ces monuments curieux, ils sondent les entrailles de ce monde mystérieux, jusqu'ici invisibles au grand monde, et nous révèlent leurs inspirations. Cette littérature est la voix d'un peuple; c'est l'organe par lequel il manifeste tous les besoins de son existence; c'est le dépôt des idées, des sentiments, des passions qui l'ont agité. Lien commun des esprits, interprète des opinions, des goûts, des préjugés de chaque génération, cette littérature en lègue le dépôt aux âges suivants, comme un miroir fidèle qui réfléchit l'image des siècles qui les ont précédés.

La littérature de ce peuple du Nord est l'expression de sa vie morale et intellectuelle, c'est-à-dire de tous les besoins les plus relevés de sa nature: besoins de l'imagination, qui conçoit et réalise le beau dans les arts; besoins de l'intelligence, qui cherche le vrai dans la conscience humaine par la philosophie et dans le monde extérieur par les sciences physiques; besoins de l'être moral, qui tend à pratiquer le bien, à symboliser l'infini dans la religion et à faire passer l'idée de la

Digitized by Google

justice dans les institutions politiques et les relations des hommes entre eux.

Ces tableaux du passé nous offrent en effet une vaste carrière, où nous nous transportons et nous nous mouvons en esprit; c'est le principal charme des traditions nationales: l'histoire nous plaît précisément parce qu'elle nous montre le champ de la vie humaine sur une plus grande échelle; elle donne le change à ce besoin d'agir refoulé dans nos âmes, en nous retraçant les époques remarquables qui ont mis en jeu les passions ardentes et les grands caractères qui ont joué un rôle dans les événements publics. Enfin, l'imagination, comme une fée bienfaisante, nous vient en aide, pauvres humains, en nous ouvrant un monde idéal, meilleur que le monde réel, où nous trouvons des êtres plus parfaits et une série d'aventures qui rompent la monotonie de notre vie inactive.

SABOURIN DE NANTON.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAVERNE

PENDANT LES ANNÉES 1791 A 1794

(Suite [1])

Dans la séance du 18 Décembre on dénonce à la Société plusieurs libelles anonymes, pleins d'invectives contre tous les patriotes, de menaces contre le curé constitutionnel de Saverne et d'injures grossières contre plusieurs citoyens de la ville et le premier bataillon des volontaires des Vosges, qui y tenait garnison. Cette lecture excita au sein de l'Assemblée un mouvement unanime d'indignation, et il fut arrêté que l'on s'adresserait au club de Strasbourg pour avoir des renseignements sur les moyens à employer pour empêcher les atteintes que l'on voudrait porter aux droits du curé constitutionnel et réprimer les manœuvres de tous les prêtres réfractaires et de leurs adhérents. L'Assemblée jeta les yeux sur le sieur Bentabole pour la rédaction de l'adresse qu'elle désirait envoyer à celle de Strasbourg.

Au début de l'année 1792, la France prenait, on le sait, toutes les mesures nécessaires pour faire respecter par la force des armes sa sûreté, sa liberté et sa dignité nationale; les réunions de la Société de Saverne devinrent alors très-vives. Dans la situation où se trouvait la France, un membre de la Société pensa qu'il était essentiel de connaître l'esprit public de cette contrée et les dispositions de ses habitants. Dès que cette motion eut été adoptée « plusieurs membres de la Société, « habitants de la commune de Marmoutier, ont rendu compte

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 23—34.

Digitized by Google

« de l'esprit public de cette localité. L'assemblée a vu, d'après « leur rapport, avec une pleine satisfaction, que la majorité des « habitants était prête à soutenir la constitution et que ces « heureuses dispositions étaient dues au zèle du curé consti- « tutionnel et au patriotisme des volontaires des Vosges qui y « ont été détachés. Mais ils ont dénoncé un foyer d'aristocratie « existant dans cette commune, qui a empoisonné cinq ou six « communautés voisines, de telle sorte qu'il n'y a pas trois pa- « triotes dans chacune de ces localités. Les moines dits Béné- « dictins, de Marmoutier, sont les auteurs de cet esprit anti- « constitutionnel.

« Il n'y a eu qu'un sentiment sur la position des esprits à « Saverne; il est de notoriété publique qu'ils y sont dé- « testables.

« Un habitant de Schweinheim annonça qu'il y existait trois « ou quatre patriotes tellement menacés, qu'ils craignaient à « chaque instant pour leur propre sûreté; ils auraient désiré « faire des soumissions sur des biens nationaux, situés sur leur « territoire, mais il ne leur fut pas possible de satisfaire leur « désir, dans la crainte des mauvais traitements qu'ils ne « manqueraient pas d'essuyer.

« On apprendra avec joie que la majorité des habitants d'Ot- « terswiller est sincèrement attachée à la Constitution.

« La partie protestante de Dossenheim est patriote, le reste « est vendu au cardinal *Collier*.

« Sur la dénonciation faite par plusieurs citoyens de Mar- « moutier, que les moines qui y séjournent encore dans ce « moment ont distribué, aux habitants vendus à l'aristocratie, « 50 fusils qu'ils tenaient cachés par devers eux, pour en faire « leurs défenseurs au besoin, la Société a invité les mêmes ci- « toyens à prendre sur cet objet des renseignements certains « et à se réunir à la municipalité pour dénoncer cet acte anti- « constitutionnel au département et rendre compte des succès « de leurs démarches au club, qui s'adressera directement au

Digitized by Google

« comité de l'Assemblée législative, dans le cas où l'administra-
« tion du département négligerait de faire punir ou arrêter ces
« exemples dangereux. »

Dans la séance du 15 Avril 1792, lecture fut donnée d'une lettre de M. Braun, curé constitutionnel de Marmoutier, où il se plaint des entraves suscitées par les anciens religieux de cette localité, à la vente des bâtiments nationaux situés à côté de l'église et qui formaient autrefois leur couvent. « Il me pa-
« raît, dit-il, que ces ci-devant tyrans et despotes encapuchon-
« nés, et maintenant enragés aristocrates et boute-feux, font
« tous leurs efforts auprès des agents peu fidèles à la nation et
« moins encore aux patriotes, pour empêcher la vente de ces
« édifices sur lesquels nous avons déjà depuis longtemps fait
« des soumissions. »

A cette époque de grande commotion un grand nombre de citoyens, tant de Saverne que de la campagne, abandonnèrent le club et renoncèrent d'eux-mêmes au droit d'examiner et de débattre les questions politiques, soit qu'ils redoutassent l'esprit de vengeance de la réaction, soit qu'ils considérassent l'intrusion de l'élément militaire dans la Société comme un danger permanent, soit qu'ils improuvassent les excitations passionnées qui y retentissaient sans cesse, soit qu'ils fussent fatigués de discussions. Mais lorsque Bentabole fut appelé à la présidence de la Société, il fut effrayé de cette réaction. Dans la séance du 22 Avril, dont le procès-verbal est écrit tout entier de la main de ce citoyen, un membre fit observer « que depuis
« longtemps un grand nombre de membres de la Société l'a-
« vaient abandonnée; qu'il était nécessaire qu'elle connût enfin
« ceux qui voulaient y rester attachés et d'en supprimer ceux
« qui, dans le moment où la patrie était en danger, n'avaient
« pas le courage de rester réunis aux amis de la Constitution;
« en conséquence, il a proposé de faire, dans la quinzaine, une
« nouvelle liste de ceux qui, pendant deux séances de suite, se
« présenteraient à la Société, et de supprimer les anciennes

Digitized by Google

« listes, à l'effet de quoi ceux qui, pendant les dites deux « séances, ne se seraient pas présentés seraient rayés. »

Cette motion trouva dans l'assemblée un mouvement unanime d'assentiment. Dans la séance du 6 Mai, on dressa une nouvelle liste des membres de la Société qui s'étaient fait inscrire pour y rester attachés, et l'on arrêta qu'elle resterait ouverte pendant deux séances. Enfin, dans la séance du 28 Mai elle fut close et il fut décidé que l'on ne reconnaîtrait plus d'autres membres. Cette Société, à laquelle s'étaient ralliés tous les révolutionnaires qui joignaient à la sincérité de leur patriotisme l'exaltation et l'énergie, ne comptait plus que 169 membres; le nombre des Savernois qu'elle renfermait dans son sein était tombé à 57.

Les clubistes de Saverne, qui étaient loin de regarder la Constitution comme une arche sainte à laquelle il ne fallait pas toucher, applaudirent à la révolution du 10 Août et substituèrent à leur titre des « Amis de la Constitution » celui des « Amis de la liberté et de l'égalité ». Un membre de la Société ayant fait, dans la séance du 16 Septembre, la motion que l'on devrait prêter le serment « d'être fidèle à la nation, de défendre la liberté et l'égalité, et de mourir plutôt que de souffrir qu'il y fût porté atteinte », cette motion fut accueillie avec l'enthousiasme le plus vif, et l'on prêta le nouveau serment aux cris de : Vive la nation! Vive la liberté! Vive l'égalité!

Le 28 Octobre, le club fut témoin d'un spectacle insolite et étrange. Plusieurs *citoyennes*, suivies d'un certain nombre de jeunes filles, se présentèrent dans la salle des séances en manifestant le désir de prêter serment à la liberté et à l'égalité. Le président les invita à s'approcher du bureau; une jeune citoyenne, à la taille majestueuse, ayant nom Christine Thiébaut, s'avança, prêta le serment et apposa sa signature sur le registre de la Société, en déclarant qu'elle était prête à sceller ce serment de son sang. Toutes ses compagnes (elles étaient au nombre de 32) prêtèrent le même serment et firent la même

Digitized by Google

déclaration en signant sur le registre de la Société, aux applaudissements de toute la salle. Le président accorda aux *généreuses* citoyennes les honneurs de la séance; puis il tint un discours analogue à la fête civique que l'on allait célébrer sur la place de la Révolution, en l'honneur des succès remportés en Savoie par la valeur des soldats-citoyens; il annonça qu'après cette fête la Société enterrerait la royauté française, qui serait représentée par un mannequin, et expliqua en peu de mots *les vexations et les tromperies du dernier tyran.*

Bien que ce soit une chose aussi fastidieuse que pénible d'avoir sans cesse à parler des querelles des partis et des dissensions intestines qui déchiraient Saverne, le différend qui s'éleva entre les Jacobins d'un côté et les officiers de la garde nationale de l'autre, quelque peu important qu'il puisse paraître, mérite d'être signalé. Un clubiste ayant proposé, dans la séance du 1er Novembre, qu'il fallait demander au département la cassation de la garde nationale, dont la plus grande partie *sentait la malveillance et l'aristocratie, notamment les officiers qui étaient reconnus pour être attachés aux Mirabeaux.* Un autre membre fit observer que le simple changement des officiers et surtout de l'état-major ferait revenir la garde nationale de son incivisme; il proposa en conséquence de faire une adresse aux Jacobins de Strasbourg, pour qu'ils sollicitassent près du département la cassation des officiers de la garde nationale. Cette motion excita au sein de l'assemblée un mouvement unanime d'adhésion, et le citoyen Rubin, président de la Société, fut chargé de la rédaction de cette adresse.

Cette accusation de royalisme, quoiqu'elle fût vraie à l'égard de la plupart des officiers, excita une vive rumeur au sein de la garde nationale. Ils résolurent de la repousser, et leur animosité les aveuglait au point qu'ils ne craignirent point d'assigner le président du club devant le juge de paix, pour qu'il fût condamné à leur payer 6000 livres de dommages-intérêts *en réparation des injures relatées dans l'adresse qu'il a transmise*

Digitized by Google

aux Jacobins de Strasbourg. M. Rubin ayant donné lecture à la Société de l'assignation à lui donnée, une grande agitation suivit cette communication. Un membre déclara que l'inconduite et l'aristocratie des officiers de la garde nationale étaient de notoriété publique; que le citoyen Schillinger, qui en était le commandant, *s'était, depuis la révolution, reconnu lui-même, tant par écrit que par toutes ses actions, comme l'agent public du cardinal Collier, un de nos plus fiers ennemis de la Révolution,* et que la nomination des officiers de la garde nationale était illégale et radicalement nulle, parce qu'elle n'avait pas été faite au scrutin, selon le vœu de la loi. Un autre membre proposa d'autoriser le président *à employer tous les moyens pour prouver à l'univers entier la conduite contre-révolutionaire des officiers de la garde nationale.* Un troisième fit la motion qu'il fallait adjoindre au président trois membres pour l'assister et poursuivre ensemble, au nom de la Société, le procès intenté par les officiers de la garde nationale. Ces différentes motions, ayant été discutées et mises aux voix, furent adoptées.

Ce procès impolitique surexcita les esprits et fit naître de nouvelles divisions qui rendaient la situation des choses beaucoup plus embarassante. La suspension de la garde nationale, que prononça peu après le département, fit enfin comprendre aux officiers de la garde nationale l'inopportunité de ce procès.

Sous la convention, la Société éprouva diverses modifications dans son organisation; elle imposa à chacun de ses membres l'obligation d'être dorénavant nanti d'une carte portant son nom avec la légende: *liberté et égalité;* elle arrêta que cette carte serait visée par le président, et que celui qui ne la porterait pas attachée à la boutonnière de son habit, ne serait pas admis dans le local des séances. Elle rapporta la décision qu'elle avait prise de ne plus admettre de nouveaux membres et fixa le droit de réception à 20 sous; elle admit dans son sein des femmes, et décida qu'elles prendraient place dans le local des séances, derrière les hommes. Elle arrêta l'établissement d'un

Digitized by Google

comité de surveillance et de correspondance, composé de sept de ses membres. Les attributions de ce comité consistaient à tenir la correspondance avec les Sociétés affiliées et à entendre et recevoir toutes les informations et dénonciations qui pourraient lui être faites.

Cependant une cinquantaine de citoyens de Saverne et un grand nombre d'habitants de la campagne, rassurés sur l'existence de la République par les succès de nos armées et témoins de l'influence formidable que prenait chaque jour la Société, sollicitèrent la faveur d'y être admis. Trois officiers de l'ex-garde nationale, qui avaient constamment refusé de faire cause commune avec leurs collègues, et le curé constitutionnel de Monswiller, François-Joseph Hector, demandèrent la même faveur. Tous ces citoyens, que la Société *reconnut d'un changement et d'une conversion solides*, furent admis dans son sein. Comme le nombre de ses membres allait sans cesse croissant, elle alla tenir ses séances dans l'église des ci-devant Récollets, mais la rigueur de la saison la força bientôt à reprendre le cours de ses séances dans son ancien local.

Cependant l'expérience avait démontré que l'admission des aspirants par la voie du scrutin de ballottage offrait une foule d'inconvénients et que ce mode d'admission facilitait l'intrusion dans le sein de la Société d'individus qui, *sous le masque du patriotisme*, avaient su captiver la bienveillance de ses membres. On comprit généralement qu'il fallait changer un pareil système d'admission, et, sur la proposition du comité de surveillance et de correspondance, la Société arrêta, le 19 Décembre 1792, un nouveau règlement relatif au mode de réception des aspirants.

Ce règlement porte en substance :

1° Celui qui voudra dorénavant se faire admettre dans la Société, devra être proposé par deux membres et appuyé par trois autres. Son nom sera inscrit sur un bulletin qui portera les signatures des deux proposants; lecture en sera donnée en

Digitized by Google

pleine Société, dans deux séances consécutives; le candidat sera présent à cette lecture et tenu de répondre aux questions que l'on pourra lui faire. La proposition restera déposée aux mains du comité, qui devra s'enquérir du physique et du moral de l'aspirant et s'il trouve l'admission *respectable*, il en fera le rapport à la prochaine séance.

2° A la troisième séance, l'aspirant sera encore présent. On lira de rechef la proposition; cette lecture sera suivie de celle du rapport du comité; le président fera ensuite voter par assis et levé sur l'admission du candidat; si douze membres restent assis, l'admission est rejetée et l'aspirant ne pourra être proposé de nouveau qu'après un mois d'intervalle et dans les mêmes formes.

Ce règlement fut publié dans les deux langues.

Dans la séance du 3 Février 1793, un membre exposa que des tableaux, représentant les portraits des ci-devant tyrans, avaient été brûlés ces jours derniers; il ajouta que, comme il existait encore de pareils portraits au château de cette ville, il serait urgent d'en prévenir le département, afin que la Société fût autorisée à les enlever pour les anéantir et en faire un auto-da-fé, *de manière que leur existence fût entièrement bannie de la mémoire des personnes bien pensantes.* La Société témoigna par ses applaudissements qu'elle sympathisait avec les sentiments exprimés par le préopinant.

A l'encan des meubles du château, qui eut lieu quelques jours après, la Société fit l'acquisition des tables, chaises, bancs et autres meubles dont elle s'était servie jusqu'à présent et qui lui étaient indispensables pour la tenue de ses séances; cette acquisition coûta à la caisse de la Société la somme de soixante-dix livres.

Le frère Louis Edelmann, de Strasbourg, commissaire envoyé à Saverne pour la suspension et le remplacement de la municipalité, fut introduit le 3 Mars dans la Société, et monta à la tribune tant pour expliquer sa mission que pour faire

Digitized by Google

connaître la situation des affaires. Il termina *en exhortant tous les frères à continuer avec fermeté leurs pas pour le soutien de la République, de la liberté et de l'égalité.* Ce discours excita les bruyants applaudissements de l'assemblée qui chargea le président de présenter ses remercîments à l'orateur.

Dans la séance du 21 Avril, le mode de recrutement de l'armée fut l'objet de violentes attaques de la part d'un membre de la Société. « De grands abus, dit-il, se glissent dans le re-« crutement de l'armée: ils se sont manifestés après le dernier « tirage; les aristocrates fanatiques et riches succombant au « sort ont les moyens de se faire remplacer au moyen de leurs « espèces par d'autres particuliers, de manière que les patriotes « marchent à l'armée et que la contrée reste toujours inondée « d'aristocrates et de fanatiques. Pour prévenir ces progrès « d'incivisme et purger notre territoire de ces insectes, il serait « urgent d'en écrire aux commissaires de la Convention et au « département, pour faire interdire tout achat de personnes, « ayant pour but de remplacer celles qui sont tombées au sort « et pour faire marcher les dernières personnellement aux « armées. »

L'assemblée éclata en applaudissements. La proposition fut mise en délibération, arrêtée et, pour l'exécution, renvoyée au comité de correspondance.

Les volontaires qui s'étaient voués à la défense de l'intérieur se présentèrent le 26 Mai à la Société, complétement armés et équipés, et partageant le saint enthousiasme, le sublime dévouement de l'armée. Les honneurs de la séance leur furent accordés et ils défilèrent dans la salle au milieu des plus vifs applaudissements. La Société arrêta en outre que mention honorable en serait faite sur son registre.

Dans les premiers mois de l'année 1793 un grand nombre de citoyens, surtout de la campagne, se firent recevoir membres de la Société: on en admit 103 dans les seules séances des 9 et

Digitized by Google

10 Juin. La Société compta bientôt aussi quelques israélites au nombre de ses membres.

A la séance du 23 Juin, sur la motion faite par un membre que la ville de Saverne était sur le point de perdre le tribunal qui devait être transféré ailleurs, par la raison qu'une foule de procès y étaient pendants et que rien ne s'y terminait, l'orateur ajouta que le motif du retard que souffraient les affaires provenait uniquement du défaut d'avoués, attendu qu'il n'y avait qu'un seul qui eût obtenu le certificat de civisme exigé par la loi et qui pût, par conséquent, occuper pour les parties; que pour prévenir cette translation et éviter de nouvelles dénonciations, il était urgent de choisir dans le nombre des avoués qui étaient attachés au tribunal avant la loi relative aux certificats de civisme, trois ou quatre d'entre eux, particulièrement *ceux qui ne se sont pas trop évidemment montrés contraires à la bonne cause,* auxquels on pourrait accorder les certificats qu'exige la loi, pour un certain délai pendant lequel on scruterait leur conduite.

Cette motion fut couverte d'applaudissements et l'on arrêta qu'il serait accordé des certificats de civisme pour trois mois seulement, sauf à les prolonger s'il y avait lieu, aux citoyens Joseph Schœn, Arsène Didier, Jean-Baptiste Pardiellan et Antoine Behr.

A la nouvelle des revers que l'armée du Rhin avait essuyés, les bataillons de la première requisition destinés à compléter les anciens se rendaient au camp de Brumath. Un membre de la Société, qui avait accompagné les requisitionnaires de Saverne jusqu'au camp, vint dans la séance du 8 Septembre entretenir l'assemblée de son voyage et des jeunes citoyens appelés à la défense de la patrie; il avait remarqué, disait-il, « beaucoup de zèle chez les uns, de la lenteur chez les autres, et une mauvaise volonté chez les troisièmes ». Le président du directoire du district de Haguenau, Charles Taffin, qui assistait à la séance, saisit cette occasion pour monter à la tribune et y

Digitized by Google

faire la définition du patriotisme. Après avoir engagé les citoyens de cette ville à voler à la défense des frontières, il termina son improvisation en disant qu'il saurait leur inculquer le patriotisme, si ce n'est par la voie de la douceur, du moins par celle de la force. Ce langage brutal fut vivement applaudi par l'assemblée.

A la séance du 15 Septembre, un citoyen donna lecture aux membres de l'assemblée d'un discours très-énergique « touchant « la nécessité de détruire les ronces, les épines du fanatisme « politique et religieux, qui cherchaient à couvrir le territoire « de la liberté pour étouffer le germe précieux de l'héroïsme « républicain, d'encourager les faibles, d'éperonner les noncha- « lants et de couvrir de confusion les rampants aristocrates, « qui aiment mieux gémir sous le joug du despotisme que de « renoncer à l'égoïsme et à la paresse ». A l'occasion de ce discours, le président a témoigné son étonnement de ce que la plupart des citoyens de Saverne revenaient de l'armée, soit comme fuyards, soit munis de certificats surpris par la protection ou par l'argent, et a proposé d'envoyer un officier municipal dans le domicile de ces citoyens pour vérifier les maladies et, si elles étaient supposées, pour forcer ces mauvais citoyens à retourner à l'armée. Cette motion attira au président les applaudissements de l'assemblée.

L'armée du Rhin venait d'éprouver de grands revers; le quartier général de l'aile gauche fut établi à Saverne; les ennemis s'étendirent jusqu'à nos portes; le nombre des soldats qui occupaient cette ville était tellement considérable que toutes les maisons en étaient encombrées; la salle des séances de l'assemblée populaire fut aussi affectée à cet usage, et, à partir du 13 Octobre, celle-ci se vit dans la nécessité de suspendre ses séances.

Le représentant du peuple près l'armée du Rhin, Jean-Baptiste Lacoste, qui suivait dans le département le même système de terreur que la Convention avait inflexiblement adopté

Digitized by Google

s'occupa de remonter l'esprit public de Saverne et prit, le 26 Brumaire, an II (16 Novembre), un arrêté dans ce but. Il ordonna que la commission révolutionnaire, établie à Saverne, y formerait une société populaire avec le concours des braves défenseurs de la patrie; que la ville de Saverne serait divisée en huit quartiers; que les citoyens de chaque section assisteraient tour à tour à la réunion de la Société pour apprendre le catéchisme de la Constitution et entendre le développement des principes de la liberté et de l'égalité; que l'appel nominal des citoyens serait fait à chaque séance, que ceux qui n'y viendraient pas seraient punis et que ceux dont l'absence aurait été constatée pour la troisième fois seraient expulsés de la ville.

DAGOBERT FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

ERRATUM. — Livraison de Janvier, page 25, ligne 9 de la note, lisez *Wianden* au lieu de *Wiesbaden*.

Digitized by Google

LISTE

DES

GARDES D'HONNEUR

DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

(Suite[1])

Le *Recueil administratif* de 1813 renferme encore deux pièces relatives à la garde d'honneur; les voici :

Décision de Sa Majesté qui autorise les gardes d'honneur à porter l'aiguillette en petit uniforme.

Copie de la lettre de S. Exc. le Ministre de l'intérieur en date du 4 Juillet 1813 à M. le Préfet du département du Bas-Rhin.

Monsieur le Préfet,

Par une décision du 16 de ce mois, Sa Majesté a autorisé les régiments des gardes d'honneur à porter l'aiguillette en petit uniforme.

J'ai pensé qu'il était nécessaire que vous eussiez connaisnaissance de cette décision, afin que vous informiez les gardes d'honneur qui ne sont pas encore arrivés au régiment auquel ils sont destinés.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : MONTALIVET.

Pour copie conforme, *le Préfet du Bas-Rhin*,

LEZAY-MARNÉSIA.

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 35—40.

Digitized by Google

Les Conscrits de 1815 sont autorisés dans ce corps.

AVIS A MESSIEURS LES MAIRES

Sa Majesté a autorisé à admettre pour les régiments des gardes d'honneur des enrôlements volontaires de la part des conscrits de 1815.

Ceux des conscrits qui désireront entrer dans les gardes d'honneur devront en faire la demande entre les mains du préfet avant l'époque des premières opérations pour la levée de leur classe. Cette demande sera appuyée de l'engagement par écrit de se monter, habiller et équiper, soit à leurs frais, soit aux frais de leur famille. Outre cet engagement, signé par le conscrit lui-même, il produira encore comme caution une personne de sa famille dont les moyens de fortune soient suffisamment connus. Cette pièce sera fournie en double expédition.

Le candidat doit avoir la taille propre à l'arme de cavalerie et l'aptitude convenable au service militaire. Les conscrits de la classe de 1815, fils de légionnaires peu fortunés et qui désireraient profiter du bénéfice de l'article 21 du décret du 5 Avril dernier, en feront également la demande au préfet qui la transmettra à S. Exc. le ministre de la guerre avec son avis motivé sur la convenance de leur admission, sur les services de leurs pères et sur le défaut de fortune suffisante pour faire tout ou partie de la dépense de l'habillement et de l'équipement d'un garde d'honneur. On fera ensuite connaître la décision du ministre.

MM. les maires sont invités à donner à cet avis toute la publicité convenable.

Strasbourg, le 13 Novembre 1813.

Signé : LEZAY-MARNÉSIA.

A cette date on ne trouve plus d'inscriptions dans le *Recueil administratif*. La guerre d'Allemagne était terminée à notre désavantage. L'armée française était en pleine retraite. Quelques semaines après, l'Alsace était envahie. Le 4 Janvier, les

Digitized by Google

Cosaques étaient à Haguenau et de là se répandaient dans tout le pays. Il y avait longtemps que la ville de Strasbourg avait été déclarée en état de siége. Un de ceux qui en sortirent les derniers fut le fils d'un des premiers magistrats de la ville, envoyé par son père sur un de ses chevaux pour surveiller ses propriétés dans la Lorraine allemande. La route de Paris était pleine de soldats et de gardes d'honneur se dirigeant sur Saverne. Près de Marlenheim, notre voyageur rencontra un jeune garde conduisant à la main un magnifique cheval qui boîtait. Un échange fut proposé: le strasbourgeois y répondit en montrant de la main les feux des avant-postes russes qui se dessinaient dans la brume naissante. A Wasselonne les auberges étaient pleines; les gardes mêlés aux officiers buvaient, mangeaient. L'insouciance militaire avait repris le dessus. On voyait que tout le monde était content d'être en France. La présence de l'ennemi les effrayait peu. Saverne présentait un spectacle encore plus curieux. Des avants postes entouraient la ville et arrêtaient tous les voyageurs. Le passe-port du nôtre était en règle. Il pût pénétrer à la nuit tombante dans l'*Hôtel de la Poste* rempli de gardes d'honneur. Beaucoup étaient décorés. Les rues étaient remplies de soldats. C'était le point de rassemblement de l'armée se dirigeant sur la Champagne au devant de l'empereur. Aussi, en montant la côte avec un camarade, notre strasbourgeois ne rencontra plus de militaires battant en retraite. Mais en se retournant ils eurent la douleur de voir la plaine de l'Alsace sillonnée de feux ennemis, et les coups de fusils qu'ils entendaient. dans la plaine, leur faisaient souvenir que le territoire de la vieille France était violé.

Cette même route fut suivie par les gardes d'honneur rentrant de Mayence après la cessation du blocus de cette place (4 Mai). Ils avaient été aussi malheureux que leurs camarades qui avaient combattu dans les terrains crayeux de la Champagne. Laissés sur les bords du Rhin, au moment du départ du grand quartier général, ils étaient presque tous du 2e régiment

Digitized by Google

formé à Metz. Plus de 40,000 militaires français étaient arrivés de Leipzig à Francfort en quinze jours; le temps avait souvent manqué pour les panser. Tout le monde, à Mayence, rivalisa de zèle et d'activité pour nourrir et vêtir ces infortunés, qui erraient par centaines, comme des ombres, au milieu des rues, sans songer aux dangers que leur santé aurait pu courir. Aussi la ville y perdit le dixième de sa population et la France 18000 de ses enfants.

La place de Mayence était remplie de troupes et malgré cela les gardes durent faire un service très-pénible. Ils n'avaient qu'une nuit sur trois pour se reposer. Outre les corvées bien lourdes pour des jeunes gens habitués à être considérés comme officiers, il leur arriva de manquer d'argent et la misère les atteignit comme les soldats des autres régiments. On vit alors cette belliqueuse jeunesse, habituée à la vie aisée, s'estimer heureuse de se nourrir comme la troupe et chercher avec soin les aliments les plus vils et les plus grossiers.

Dans les premiers mois de 1814, la cavalerie de la place poussait souvent des reconnaissances jusqu'à la ville de Spire, et pouvait ainsi correspondre avec les sorties de la garnison de Landau; mais le général bavarois de Lamotte, commandant l'armée assiégeante, fit retrécir de plus en plus le cordon de ses troupes et, la guerre étant terminée en France, il put songer avec les nouveaux renforts qu'il venait de recevoir à former un un siége en règle; mais avant, par ordre des puissances alliées, il avertit le général de division comte Morand, gouverneur de Mayence, des changements survenus. Une convention en résulta nécessairement, et le général français publia les nouvelles qu'il venait de recevoir par un ordre du jour digne et simple. Il obtint de sortir de la place avec armes et bagages et de rentrer en France par étapes. Le jour même de la sortie de la garnison, le duc de Saxe-Cobourg et le prince de Reuss, quittèrent à cinq heures du matin Oppenheim et allèrent passer, en vertu de la convention, la revue de la cavalerie française

Digitized by Google

rangée en bataille à Bodenheim. Le gouverneur était allé au devant d'eux. Puis les Cosaques et les Baskirs, quittant le cortége officiel, entrèrent les premiers dans Mayence et, après avoir défilé dans les rues, ils regagnèrent leurs anciens cantonnements. L'infanterie française, commandée par le général Damas, sortit de la ville au moment où l'infanterie ennemie entrait par une autre porte. Le général Morand avait fait distribuer à tout le monde, même aux officiers, des fusils, pour pouvoir en emporter le plus possible. La troupe avait reçu des magasins militaires tous les effets neufs d'habillement et d'équipement dont elle avait pu se charger.

Dès qu'on avait permis la réouverture du service de la poste, les gardes d'honneur en avaient profité. Aussi la route de Mayence à Saverne se fit-elle joyeusement. Le seul incident du voyage et qui dût être pour eux un souvenir désagréable du blocus, fut la malpropreté des voitures de requisition reçues près de Saverne, et qui venaient de servir à transporter des militaires russes.

Le 2 Juin, la garnison d'Erfurt, dans laquelle étaient quelques gardes d'honneur, entra à Strasbourg. Elle était commandée par le général Daltan, et le général prussien de Dobschütz avait été employé au blocus de la place.

Il y avait longtemps que les cadres et les cavaliers du 2e régiment avaient été licenciés à Rambouillet.

En 1815, lors de la formation de la garde nationale d'élite, les jeunes gardes d'honneur y furent admis d'emblée comme officiers; plusieurs entrèrent comme sous-lieutenants dans l'armée, et on les vit soutenir à Ligny et à Waterloo l'honneur de leur ancien corps.

D'après le sénatus-consulte, il devait y avoir dix mille gardes d'honneur répartis dans les quatre régiments; mais jamais ce chiffre ne fut atteint. Beaucoup de jeunes gens, appelés en désespoir de cause, ne se rendirent aux dépôts que par crainte des vexations, ne partirent qu'avec inquiétude pour se rendre

Digitized by Google

en campagne et restèrent en chemin, les uns pour rentrer dans les dépôts, les autres dans les hôpitaux. Mais généralement tous firent leur devoir, et beaucoup de fils de familles qui avaient marqué par leur opposition aux nouvelles lois, une fois en présence de l'ennemi, se conduisirent bravement. Aussi, la liste des gardes d'honneur est une liste honorable que l'on peut montrer avec fierté. C'est pourquoi les noms des gardes du département vont être donnés plus bas. Ils sont rangés d'après l'inscription de chacun d'eux sur les registres de la préfecture.

MM.

1. Barbier, J.-A.-N., neveu du baron Desbureaux, général commandant la Division. Domicilié à Strasbourg.
2. De Türkheim Henri, le père du Conseil général du département. Strasbourg.
3. Schweighæusser Victor, le père doyen de la Faculté des lettres, membre de l'Institut. Strasbourg.
4. Barbier Emile, neveu d'un chef d'escadron, petit-fils d'un capitaine chevalier de Saint Louis. Strasbourg.
5. Tisserand J.-F.-L., le père, ancien adjudant général, contrôleur des droits réunis. Strasbourg.
6. Petersholtz Philippe, le père, capitaine retraité. Strasbourg.
7. Marsano-Pierre-Paul, le père. négociant, des plus imposés. Strasbourg.
8. Stoffel George, neveu d'un capitaine de la légion Westermann mort au service. Strasbourg.
9. Widt George Henri, le père, négociant, beau-frère d'un légionnaire. Strasbourg.
10. Menoth J.-F., fils de négociant. Strasbourg.
11. Weiler F.-C., neveu d'un propriétaire des plus imposés. Strasbourg.
12. Weiler J.-G., neveu d'un propriétaire des plus imposés. Strasbourg.

Digitized by Google

MM.

13. Kientz J.-J., fils d'un des plus imposés. Strasbourg.
14. Stœhr J.-J., fils d'un des plus imposés, négociant. Strasbourg.
15. Betzowi Hyp., fils d'un des plus imposés, négociant. Strasbourg.
16. Heinrich P., parent d'un chef de brigade mort au service. Strasbourg.
17. Gimpel J.-F., fils d'un ancien chef de légion de la garde nationale de Strasbourg. Strasbourg.
18. Guntz Ch., fils d'un docteur en médecine. Strasbourg.
19. Deutsch L.-A., fils de propriétaire, a servi dans l'artillerie. Strasbourg.
20. Weiss A., fils d'un lieutenant-colonel du corps des ingénieurs. Strasbourg.
21. Dacheux A., a quatre cousins décorés au service. Strasbourg.
22. Vicaire, J.-J., neveu d'un capitaine retraité, chevalier de la Légion d'honneur. Strasbourg.
23. Demmery P.-M., ancien maréchal-des-logis au 5e chasseurs, le père capitaine au 4e de Ligne. Strasbourg.
24. Gundelvein F.-C., fils d'un des plus imposés. Strasbourg.
25. Marlier L., neveu de juge, membre du collége électoral. Strasbourg.
26. Kecelin F.-L., fils de propriétaire. Strasbourg.
27. Rautenstrauch J.-F., le père, juge de paix. Strasbourg.
28. Marquaire J.-L., fils du maire. Mutzig.
29. Kuntz C.-A.-Ignace, petit-fils de M. Sonini de Farnèse, continuateur de Buffon, et d'un ancien brigadier du roi, chevalier de Saint Louis. Mutzig.
30. Chaveheid F.-A., le père, juge de paix. Bischheim-au-Saum.
31. Kientzel A., neveu d'un membre du collége électoral. Bischwiller.

Digitized by Google

MM.

32. Roth G., neveu d'un officier retraité, fils d'un membre du conseil municipal. Bischwiller.
33. Zipp François, fils d'un ancien capitaine d'infanterie. Wasselonne.
34. Gsell Ch., parent du lieutenant-colonel du 7e de Ligne. Bischwiller.
35. Vetter F.-J., fils d'un membre du collége électoral. Fegersheim.
36. Quirin J., fils d'un membre du collége électoral. Lampertheim.
37. Simsler J.-G., fils d'un membre du collége électoral, cousin d'un général de brigade. Lipsheim.
38. Wirig P., ancien officier au régiment de Hussards-Saxe. Haguenau.
39. Wilhem A., neveu d'un capitaine, fils de l'ancien commandant de la garde nationale. Molsheim.
40. Helmstetter D., fils de juge de paix. Pfaffenhoffen.

ARTH. BENOIT.

(La fin à la prochaine livraison).

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Spéner et le réveil religieux de son époque, 1635-1705, par Jules Rathgeber.— Paris 1868, 1 vol. de 228 pages, format Charpentier.

Voici la biographie d'un compatriote alsacien beaucoup plus connu en Allemagne que dans son pays natal. Il mériterait pourtant de l'être, car il a exercé une profonde et bienfaisante influence sur son Eglise et sur son époque, influence qui avait sa source dans une âme sincèrement religieuse, dans un cœur aimant, dans une volonté énergique.

Philippe-Jacques Spéner naquit à Ribeauvillé le 25 Janvier 1635. Son père, originaire de Strasbourg, était au service de la noble maison de Ribeaupierre; sa mère était la fille de Jean-Jacques Saltzmann, bailli de la ville de Ribeauvillé. L'enfant fut présenté aux fonts baptismaux par la comtesse régnante Agathe, par d'autres membres de la maison de Ribeaupierre et par Jean-Adolphe Saltzmann, professeur de médecine à Strasbourg. Il grandit sous la direction de sa pieuse nourrice et sous celle de Joachim Stoll, chapelain du château. Voué de bonne heure à l'étude de la théologie, Spéner prit ses grades à Strasbourg; après avoir voyagé en Allemagne, en Suisse et en France, il revint se fixer dans cette ville, où il fut attaché comme prédicateur à l'église du Temple-Neuf; il fit aussi des cours à l'université; il se maria, en 1664, avec Suzanne Ehrhardt, dont le père était membre du conseil des Treize.

Deux ans après, sa réputation de théologien et de prédicateur avait franchi le Rhin et tellement grandi que le Sénat de Francfort l'appela à la présidence du corps pastoral de la ville. Spéner quitta l'Alsace pour ne plus y revenir, ce qui explique

Digitized by Google

jusqu'à un certain point l'oubli dans lequel il est tombé chez nous. Il occupa le poste important, auquel il avait été élevé si jeune, jusqu'en 1688 où il reçut une vocation pour Dresde. L'électeur de Saxe, Jean-George III, le nomma premier prédicateur de sa cour et membre du consistoire supérieur. Spéner ne conserva pas longtemps cette haute dignité. Une lettre qu'il écrivit au prince, dont il était le confesseur, pour le faire revenir des déréglements de sa vie, — lettre qui fait le plus grand honneur au caractère de l'auteur, — rendit la position intolérable et, en 1691 déjà, Spéner la quitta pour accepter la place de premier pasteur et d'inspecteur ecclésiastique à l'Eglise de St.-Nicolas, à Berlin.

Trois mois après son départ de Dresde, l'électeur Jean-George mourut, victime de ses excès; sa veuve se retira dans son douaire au château de Lichtembourg, où Spéner, qui demeura son directeur spirituel, se rendait de Berlin deux fois par an.

Ce fut sa dernière étape de pasteur. Il s'éteignit le dimanche 5 Février 1705, au moment où les cloches de St.-Nicolas appelaient les fidèles.

Tel est le cadre extérieur de la vie d'un homme de bien et d'un vrai disciple de Jésus-Christ. En effet, l'activité prodigieuse avec laquelle ce cadre a été rempli fut tout entière consacrée au réveil et au développement de la *vie chrétienne* qui, dans l'Eglise protestante, se mourait étouffée entre les liens d'un dogmatisme étroit. Spéner a travaillé à ce noble but, par ses prédications, par les réunions d'édification privée, qu'il organisa dans sa maison, par l'instruction des catéchumènes à laquelle il voua un soin particulier; on lui doit l'introduction de l'histoire sainte au nombre des matières d'enseignement et l'adoption générale de la cérémonie de la confirmation dans les Eglises protestantes. Spéner poursuivait encore la même tâche dans tous ses nombreux écrits. Les *Pia desideria*, qu'il publia à Francfort et qui eurent un retentissement immense, en com-

Digitized by Google

mencent la série; de nombreuses *consultations théologiques* la continuent jusqu'à la fin de sa vie, à côté d'autres écrits plus étendus. On reste confondu d'étonnement quand on sait que ses œuvres se composent de 7 vol. in-folio, de 63 in-4°, de 7 in-8° et de 46 in-12°, total 123, et qu'on apprend de plus qu'il recevait par an 800 à 1000 lettres, auxquelles il répondait de sa propre main; le tout sans préjudice de ses fonctions et des innombrables visites qu'il recevait.

M. Rathgeber nous raconte cette vie si bien remplie avec une sympathie qui n'exclut point l'impartialité. Spéner, en effet, est devenu le chef d'une tendance qu'on a appelée le *piétisme*. On s'étonnerait qu'elle ne présentât pas, à l'instar de toutes les autres tendances humaines, un mauvais côté comme revers du bon. L'auteur fait de l'un et de l'autre une appréciation fort juste. Son livre est écrit, du reste, avec simplicité, sans l'embarras du gros bagage scientifique; il *édifie* de la meilleure manière, c'est à dire sans en avoir la prétention. Espérons qu'il rencontrera parmi nous et généralement en France un accueil sympathique et qu'il contribuera à faire connaître une des illustrations les plus pures de notre pays, mieux encore que le modeste monument élevé, en 1835, au pied de la chaire de l'église protestante de Ribeauvillé, par les souscriptions des coreligionaires de Spéner. *(Spéner's Sæcularfeier*. Strasbourg, 1836.)[1]

H. Kienlen.

[1] L'auteur voudra bien nous permettre en marge, pour une seconde édition, les observations suivantes, fort peu graves d'ailleurs. Page 102, au lieu des paroles de *Paul* il faut lire *Pierre*; page 221, au lieu de *professeur* du Temple-Neuf, *pasteur;* page 149 le *magnétisme animal* est un *anachronisme*.

Digitized by Google

I. *Beaumarchais en Allemagne*. Révélations tirées des archives d'Autriche, par PAUL HUOT, conseiller à la Cour impériale de Colmar. — Paris, librairie internationale, 1869. — 1 volume de 218 pages, format Charpentier. Prix 3 fr.; dans les principales librairies de l'Alsace.

M. Huot s'en prend à une figure toujours intéressante pour les intelligences cultivées. Des documents puisés aux archives de Vienne, et mis au jour par M. Alfred d'Arneth, lui ont fourni l'occasion de se livrer à une étude piquante du caractère de Beaumarchais au point de vue du sens moral, de la droiture et de l'honnêteté. Mais si cette épreuve n'est pas favorable à l'auteur du *Barbier* et du *Mariage*, son critique ajoute qu'au point de vue littéraire, nous attendons encore et attendrons longtemps un nouveau Beaumarchais.

II. *Essais historiques* sur l'église cathédrale de Strasbourg, par l'abbé Grandidier, supplément et appendice publiés par M. J. LIBLIN, directeur de la *Revue d'Alsace*. — Paris et Strasbourg, chez Ve Berger-Levrault et fils, 1868. — 1 vol. in-24 de IV-127 pages. Prix 3 fr.

III. *Chronique de Godefroi d'Ensmingen*, tirée des chronicalia de Grandidier, annotée et publiée par le même.—Strasbourg, imprimerie de E. Simon, 1868.— 1 vol. gr. in-8° de XV-54 p. Prix 3 fr.

Les *Essais* forment le livre IV de l'ouvrage dont le commencement a paru en 1782. L'appendice renferme des documents analogues concernant un grand nombre de localités d'Alsace.

La *chronique* de Godefroi commence à l'année 1132 et finit à l'année 1372. Sa composition est antérieure à celles de Closener et de Kœnigshoven.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

(XVe SIÈCLE)

(Suite [1])

Après avoir ainsi raconté quelques-unes des bonnes coutumes de la bourgeoisie de Porrentruy, coutumes qui étaient du reste les mêmes que celles des autres villes de l'évêché de Bâle, à quelques détails près, pareilles encore à celles de bien d'autres villes où le Tiers état avait pris le dessus dès le XIIIe siècle, nous allons nous introduire dans le manoir d'une famille noble, à une époque contemporaine des scènes précédentes. Nous avons pour nous guider une longue étude des châteaux du pays, depuis leur base de roc jusqu'au faîte de leurs tours, des chartes, des inventaires, des détails dispersés mais que nous avons collectionnés, en sorte de pouvoir faire connaître, jusqu'à un certain point, ce qu'était alors une résidence seigneuriale, son ameublement et quelques usages de table. Les hôtels que les nobles habitaient dans les villes ressemblaient trop à ce que nous avons vu dans la maison commune des bourgeois, pour nous y arrêter; nous ne décrirons pas davantage, à cette heure du moins, les donjons primitifs de la noblesse, ces tours rondes n'ayant guère que deux mètres de diamètre intérieur, dont la porte était à dix mètres au-dessus du sol, où l'on manquait de place, d'air et de lumière. Nous passerons dans les

[1] Voir les livraisons de Janvier, pages 5—17; Février, pages 49—63.

Digitized by Google

donjons plus spacieux qui leur succédèrent dans les onzième et douzième siècles et qui durèrent si longtemps qu'on en voit encore d'assez bien conservés pour les décrire en détail. Plusieurs étaient encore habitables à la fin du siècle dernier ; ils devaient donc être habités au quinzième.

Bien des changements s'étaient déjà opérés dans la vie des châteaux. La féodalité s'en allait en lambeaux: le Seigneur n'était plus un petit souverain absolu ; déjà et depuis longtemps il avait dû compter avec ses vassaux et, dans ses besoins d'argent, leur vendre des libertés ou des allégements de servitude. On en voyait bien encore qui disaient à leurs gens trop peu respectueux : Tais-toi, tu sais bien que tu es mon homme de morte-main et que je peux te conduire la corde au pied pour te vendre au marché[1].

En général. cette dure servitude personnelle n'existait plus guère de fait, lors même que souvent elle subsistait encore de droit. Non-seulement les seigneurs avaient trafiqué de leurs droits sur leurs hommes, mais ils avaient aliéné leurs terres allodiales, ne vivant plus que de leurs fiefs et les hypothéquant encore, en tout ou en partie, le plus souvent à l'insu du suzerain. Cependant, et peut-être aussi faute d'autres moyens d'existence, ils tenaient à la demeure de leurs ancêtres et ils y étaient de plus attachés par leurs obligations féodales. Lors même que leur manoir n'avait point été restauré, en sorte de le convertir en une forteresse pour résister aux armes nouvelles, il était néanmoins encore considéré comme une place forte dont la garde leur était spécialement confiée, car la presque totalité des châteaux du pays n'étaient pas les domaines allodiaux de leurs habitants, mais des fiefs mouvants, le plus souvent, de l'évêché de Bâle. Les habitants des quelques petits villages composant la seigneurie, devaient contribuer à sa défense, faire le guet à sa porte ou sur la tour et en échange de

[1] Propos du sire Gerry de Rocourt au maire du dit lieu. Enquête de 1488

Digitized by Google

ce service, parfois fort onéreux et périlleux, ils avaient la faculté de retirer dans cette place leurs effets mobiliers à l'approche de l'ennemi.

Plusieurs de ces châteaux n'avaient pas reçu de ces accroissements graduels qui apparaissaient autour de quelques autres. Le défaut de place et souvent d'argent n'avait pas permis d'y ajouter des dépendances immédiates et plus commodes. Là, comme dans vingt autres manoirs, le châtelain n'avait pas ses chevaux dans sa forteresse. Il devait y entrer et en sortir à pied. Ce n'est qu'en dehors des murs que son écuyer ou un valet lui présentait son destrier, qu'on logeait au village le plus rapproché ou dans des écuries construites uniquement pour le service du château, mais hors de son enceinte, trop haut placée et trop exigue pour contenir telles dépendances[1].

Gravissons-donc lentement la rude montée du château perché sur un rocher presque inaccessible et dont le site est sa meilleure défense. Nous voici en face d'une haute tour, à forme polygonale irrégulière, dont l'unique porte, placée fort haut, est masquée par un petit bâtiment en pierre et parfois en bois renfermant l'escalier extérieur. Le pont-levis jeté sur un fossé taillé dans le roc est baissé, le grand ratel ou la herse est levé, et nous pouvons pénétrer dans cette espèce de vestibule qui sert de corps de garde. Des bancs de bois ou de pierre règnent de deux côtés, ce sont les siéges et au besoin les lits des

[1] Le type du château décrit dans cette notice se retrouve dans plus de 16 châteaux de l'évêché de Bâle, dont les plus caractéristiques sont Reichenstein, Pfeffingen, Ratsberg, Gilgenberg, Lœwenbourg, nouveau Falkenstein, tous antérieurs au XIIe siècle, et Thierstein du XIIe. Plusieurs sont restés habités jusqu'au XVIIIe. Nous n'avons pas nommé celui décrit, parce qu'il a fallu emprunter des détails à plusieurs, et c'est pour ce motif qu'on ne nomme pas le châtelain qu'on met en scène. Chacun des faits allégués pourrait être appuyé d'une citation de documents, mais elles seraient plus longues que le texte. Nous avons dressé un tableau synoptique des 140 châteaux de l'ancien évêché de Bâle, à l'histoire desquels nous travaillons depuis un grand nombre d'années, et ce travail est fort avancé.

Digitized by Google

hommes de garde, mais pour le moment il n'y a qu'un des serviteurs du château qui fait le guet et qui remplit les fonctions de portier. Ces dispositions extérieures sont communes à certains châteaux de la Suisse, de la Normandie et de l'Angleterre. Chez nous elles remplacent l'échelle des tours primitives, mais chaque château, à raison des circonstances locales et des caprices du constructeur, avait des entrées plus ou moins différentes. La porte du donjon s'ouvre immédiatement sur ce palier. Elle est formée d'un seul volant en gros madriers de chêne et qui tourne sur pivots de chêne engagés dans le seuil et le linteau. Il n'y a pas de serrure ni de ferrement quelconque, mais une poutrelle de bois se glissant dans une coulisse, ménagée dans l'épaisseur du mur, sert à arrêter la porte intérieurement. Nous avons communément retrouvé les traces de ce mode de fermeture, conservé dans les maisons des campagnes jusqu'à nos jours.

Le rez-de-chaussée du donjon n'a pas un sol égal. On n'a pas même pris la peine d'enlever les têtes de rocher qui tendent çà et là. Il n'est pas voûté, mais recouvert d'un fort empoutrage peu régulier, reposant sur des corbeaux de pierre saillant hors des murs. Il n'y a de voûte que dans un angle où une dépression du rocher a permis de ménager un vide trop petit pour une cave, mais suffisant pour une prison. De fenêtres elle n'en a point, et un trou ou guichet à la porte donne seul de l'air au cachot. Quelques cloisons en madriers façonnés à la hache, et non pas à la scie, divisent l'espace en quelques compartiments. Vers le Nord est celui qu'on nomme la cave. Si l'importance des châteaux s'était estimée comme celle des monastères, d'après la capacité de la cave, ce n'est pas celle-ci qui aurait eu la prime, mais Morimont, et pour les couvents Bellelay. S'il s'était agi de la grandeur des tonneaux, à la fin du XVIIIe siècle, l'évêque de Bâle aurait eu le premier prix, et les capucins de Porrentruy le second[1]. La cave que nous visitons

[1] Vente des tonneaux de la cave du ci-devant prince-évêque de Por-

Digitized by Google

est moins bien meublée; elle ne renferme en effet que quelques tonneaux grands et petits, les premiers pour le vin ordinaire, les autres pour le vin que de nos jours on garde en bouteille. On remarque quelques brocs en terre cuite avec couvercle d'étain bien luté, contenant quelques vins plus précieux. La porte de cette cave est munie d'une serrure dont la clef n'est pas confiée à chacun; par contre le compartiment voisin renfermant les légumes, des fruits et diverses provisions communes est ouvert aux gens de service. Quelques rares fenêtres ou flèchières longues et étroites percées dans des murs d'une grande épaisseur, servent moins à éclairer ce rez-de-chaussée que de moyen de défense, comme l'indique leur direction. Elles ne sont jamais vitrées, on les ferme en hiver avec une planche ou de la paille. Cet étage sert encore de corps de garde pour la garnison du château, de réduit pour les meubles des vassaux en temps de siége. Parfois il renferme la cuisine, que nous trouverons tantôt ailleurs. L'énorme épaisseur des murs entretient une température presque uniforme en ce lieu, en hiver comme en été, et ces caves aériennes et sèches étaient fort bonnes.

Un escalier en bois, dont les marches consistent en poutres triangulaires fixées par de grosses chevilles sur deux solives inclinées, conduit au premier étage. On entre sans vestibule dans la grande salle occupant la moitié de l'espace du côté du Sud. Si les fenêtres n'ont pas été refaites postérieurement, elles sont rectilignes, quelquefois à plein cintre, avec le dessus des embrasures en grosses pierres plates ou en poutres de chêne. Parfois elles ont été modifiées et un peu agrandies, prenant alors une forme plus moderne, et leur couronnement est en ogive à lancette ou de formes plus variées selon l'époque où la

rentruy, 1er Juin 1795. Le grand tonneau adjugé pour 33400 livres en assignats contenait 1165 mesures de 30 pots l'une. Il existe encore dans le canton de Neuchâtel. — Ma notice sur le château de Porrentruy. 1866, page 64.

Digitized by Google

modification a eu lieu. Les ouvertures en sont restées petites et elles sont munies de vitres en losange assemblées par du plomb. Le verre en est épais et d'inégale épaisseur. La transparence est fort problématique et peu supérieure à celle du parchemin ou du papier huilé, qui alors encore est fort en usage. Les fenêtres vitrées étaient déjà un luxe [1].

Les murs de la salle sont blanchis à la chaux. Le plancher est en forts madriers de sapin devenus raboteux par un usage séculaire. Les jours de réceptions solennelles on le couvre de fleurs, d'herbes fraîches ou de belle paille bien blanche. Le plafond laisse voir les épaisses solives de l'empoutrage; elles sont très-rapprochées, sans moulures ni ornements; quoiqu'en sapin, le temps leur a donné la couleur du chêne. Entre deux fenêtres une vaste cheminée, jadis la seule du manoir, avait servi à préparer la cuisine dans cet appartement même. Actuellement elle constitue le chauffe-panse. Elle était entièrement en saillie dans la chambre. Son manteau reposait sur de longs corbeaux ou consoles sortant du mur et supportant en même temps le tuyau. L'âtre élevé d'un demi-pied au-dessus du plancher était en briques et s'avançait autant que le manteau même. On pouvait donc allumer un de ces grands feux de cheminée qui réjouissent toute une famille en hiver. On y brûlait la souche de Noël. Froissard, à l'occasion de son séjour chez Gaston de Foix, raconte qu'un des écuyers du comte, voyant que le feu de la cheminée languissait, descendit dans la cour pour chercher quelques souches et y trouva fort à propos un âne encore chargé de bois. Voulant donner une preuve de sa force, il passa sa tête sous le ventre de la bête, l'enleva, avec sa charge, sur les épaules, remonta dans la salle et versa dans

[1] Nous avons retrouvé de ces divers débris de vitres en losange sur les fenêtres mêmes de Sogren, brûlé en 1499 et en divers châteaux détruits au XVe siècle. La rareté du verre et la forme des vitres sont souvent indiquées dans les documents où dans les ouvrages d'auteurs bien informés.

Digitized by Google

la cheminée le bourriquet et son fardeau, à la grande joie et ébahissement des assistants.

Des banquettes de pierre ménagées dans les embrasures des fenêtres étaient les places favorites des dames. On y montait par des banquettes ou gradins servant en même temps de coffres ou de réduits. De gros bahuts à dos arrondis ou parfois à deux pans, sont rangés le long des murs. Leurs ferrements, artistement forgés et étamés, sont posés sur du drap rouge. Des anses de fer servent à les porter; leurs serrures, à doubles ressorts, ne peuvent s'ouvrir qu'avec des clefs à deux barbes finement percées et indiquant l'habileté du serrurier.

La porte de la salle n'a qu'un seul battant tournant sur pivot, comme celle de l'entrée du donjon. Elle se ferme par une simple ticlette. La nudité des parois de la salle est cachée par de nombreuses panoplies, composées d'armures et d'armes d'âges divers. On y remarque des casques à visière ou des heaumes de chevaliers, des casques à volets que portaient alors les hommes d'armes et même les bourgeois, le casque pointu du Gugler, des cuirasses avec leur hausse-col, les brassards et les cuissards, jusqu'aux bottes de fer et aux gantelets. D'autres étaient moins complètes, et des cottes de mailles ou aubergeons avaient encore leur capeline.

La grande épée à deux mains se croisait avec de redoutables flamberges, des épées de Tolède avec celles de Solingen à la marque du loup, des poignards à lames évidées, et d'autres en forme de flamme; des épieux de chasse, de longues lances de chevaliers avec leur pennon fané et effrangé, indiquant un fréquent service; des piques, des pertuisanes, des hallebardes au fer bizarrement forgé et à crochet, arme redoutable des gens de pied, et dont le manche doublement garni de lames de fer défiait l'épée du cavalier. Le fléau ou masse d'armes, composé d'un manche court au bout duquel sont attachés deux bouts de chaîne supportant chacun un boulet de fer, garni de pointes acérées. A cette arme des chevaliers, le piéton oppose la longue

Digitized by Google

morgenstern dont le gros bout est hérissé de pointes d'acier. On observe les haches d'armes à manche court et à long manche; la première encore pour le cavalier et la seconde pour l'homme de pied. Un ratelier, fortement fixé au mur, supporte des armes à feu peu nombreuses, mais lourdes et massives. Toutes sont à mèche; les unes à canon de bronze avec un fort crochet au-dessous pour les appuyer sur les bords des créneaux ou des fenêtres, et paralyser l'effet du recul. Les autres ont des canons en fer forgé. Le calibre de ces armes n'est pas grand; très peu exigent des balles de plus d'une once. Ce sont les canons à main, les bâtons à feu portatifs et ceux plus lourds sont répartis dans le château, vers le lieu où l'on doit les mettre en usage pour la défense de la place[1].

D'autres crochets fichés dans le mur supportaient des arbalètes à ressorts d'acier ou de corne. Les unes se bandant avec un cric, d'autres au moyen d'une poulie ou bien avec un pied de chèvre. Leurs trousses, en cuir bouilli, sont bourrées de viretons ou de flèches empennées avec de minces feuilles de tôle ou de laiton que les vers ne peuvent ronger comme des plumes. Des arcs en bois d'if, de deux mètres de long, avec leur corde de fil détendue et leurs carquois contenant des flèches d'un mètre. On voit qu'on n'a pas encore abandonné l'usage de ces armes de jet et, en effet, entre des mains habiles, elles valaient alors, pour la défense des places, tout autant que ces lourdes arquebuses, lentes à décharger, et dont le tir, quoiqu'à plus longue portée, n'était pas plus certain.

Parfois ce sont des bois de cerfs, de daims, de chevreuils, qui portent ces armes diverses et même les cordes qui ont contribué à faire prendre ces hôtes des forêts, lorsque le seigneurs, étant en chasse, requérait ses vassaux d'avoir à tendre

[1] Nous avons trouvé toutes ces armes indiquées dans des inventaires du XVe siècle, et quelquefois ainsi réunies dans une salle, quoique le plus souvent elles aient été plus dispersées.

Digitized by Google

des cordes et à faire des haies pour fermer certaines issues au gibier, tandis que lui et les gens privilégiés attendaient au bon passage la bête rousse que lui pourchassait sa meute. Aux mêmes bois pendaient les grands haillers avec lesquels on prend les ramiers à leur arrivée au printemps ou lorsqu'ils pâturent dans les champs ensemencés, à l'approche de l'automne; d'autres servent à saisir les canards sauvages sur le bord des étangs disposés habilement pour cette chasse. Des filets à mailles plus petites s'employaient pour prendre les cailles, les alouettes, les pinçons et autres oisillons que nous avons encore vus voler en bandes innombrables à la fin de l'automne et qu'on ne voit plus que çà et là, isolément, comme chose rare et qui va bientôt disparaître.

A ces engins de chasse s'ajoutaient ceux de pêche et notamment les grands filets dont on barrait les rivières et les étangs lorsqu'il s'agissait de réunir des viandes de carême. Plus d'un inventaire fait mention de ces divers objets de chasse et de pêche, ainsi appendus dans les diverses chambres occupées par les maîtres des maisons nobles.

La hauteur de ces grandes salles de châteaux était ordinairement de 5 à 7 mètres; elle offrait non-seulement des parois assez vastes pour y suspendre tous ces objets, mais les chevaliers pouvaient y dresser leurs lances aux pennons armoriées.

Le dessus de la cheminée est orné d'une pièce de sculpture représentant les armoiries des seigneurs, avec le cimier, les lambrequins, les supports, la devise, les cissaux et tous les accessoires dont les couleurs vives, l'or et l'argent rehaussaient l'importance. Au-dessus pend la bannière du sire, portant les mêmes signes héraldiques brodés en soie par les dames du château.

En face de la cheminée, contre les parois, s'appuie un dressoir ou espèce de crédence en bois de chêne sculpté, avec plus ou moins d'art. Le bas se compose d'une armoire à deux portes

Digitized by Google

et renferme le linge de table, de la vaisselle, des petits meubles: au-dessus règnent deux gradins avec de petits tiroirs. Sur ces rayons s'étalent, les jours de fêtes, les pièces d'orfévrerie, les plus beaux plats et vases d'étain, blancs et luisants comme de l'argent, quand la ménagère n'épargne pas la prêle et l'eau de lessive. On y remarque un drageoir, couvert d'une fine serviette.

Au centre de la salle, une longue table en gros madriers de chêne reposait sur un pied à double croisillons joints par des traverses longitudinales. Sous la feuille il y avait des tiroirs contenant toutes sortes de petits objets usuels, et d'un côté ils étaient spécialement destinés à renfermer les archives du château[1]. La chayère ou grand fauteuil à dossier, aux armes du seigneur, occupait seule le haut bout de la table[2]. De chaque côté, en descendant, venaient des chayères ou fauteuils également en bois sculptés, mais parfois avec coussins mobiles, pour les invités ou personnes de distinction; puis quelques escabelles encore à dos sculpté, pour les membres de la famille, le chapelain, les officiers de service, si le châtelain en avait, et ensuite des arche-bancs ou des bancs servant de coffres et dont le dessus s'ouvrait en tournant simplement sur des tourillons en bois. Le fauteuil du seigneur avait dû servir à ses aïeux et il était destiné à l'usage de son fils aîné qui devait hériter du fief du château même. C'était le trône seigneurial sur lequel s'asseyait le sire quand il recevait le serment ou l'hommage de ses gens, ou qu'il présidait la cour de justice.

On ne doit pas trop s'étonner de trouver tant de choses réu-

[1] Inventaire des meubles des sires d'Asuel de Boncourt au château de Sogren, du XVe siècle, et divers autres inventaires de la même époque.

[2] L'indication du dossier, et aussi doseret, fait présumer qu'il s'agit d'un espèce de dais qu'on ajustait à ces sortes de fauteuils et dont le bord était garni d'étoffes plus ou moins précieuses. C'était un reste de trône seigneurial.

Digitized by Google

nies dans le même local. Il faut savoir qu'il servait de salle d'armes, de salle de réception, de salle à manger, de chambre commune à la famille du châtelain, qu'il était le seul appartement chauffé, où l'on devait avoir sous la main tous les objets qu'on disperse dans d'autres appartements, quand la distribution des maisons et en premier lieu la place permettent de le faire. Mais dans ces donjons, peu vastes, les anciens seigneurs ajoutaient encore la cuisine à l'usage de cette salle ; ils y plaçaient même leur propre lit, si place il y avait, car ce lit était grand, comme on va le voir.

Pendant qu'on rangera le service sur la table, nous allons encore faire un tour dans le château et entrer par une porte latérale de la salle dans le couchoir seigneurial. Cet appartement est plus petit, quoique de même hauteur. Il n'a que deux fenêtres garnies de parchemin huilé. Deux bahuts rangés contre le mur remplacent nos commodes; ils contiennent quelquefois de petits compartiments pour les bijoux et les ornements de toilette des dames. On y dépose les habits, le linge et une foule de choses qu'on ne s'attendrait pas à trouver là. Ce pêle-mêle incroyable est si fréquent dans les inventaires, qu'il semble que c'était la règle admise durant les XVe et XVIe siècles et plus tard encore. Pour trouver un gant de fauconnier et un chaperon de faucon, il fallait bouleverser le surcot de la dame, un pilon à moutarde, une méchante nappe, un cri d'arbalète, le gonelle d'une damoiselle, un plat d'étain, les heuses du châtelain, une bourse de velour, des besicles contre le vent, des rideaux de serge, et bien d'autres objets que nous trouvons ainsi désignés dans l'inventaire d'un de ces Reistrog et quelquefois Reichstrog de l'époque.

Près du lit conjugal, que nous allons bientôt décrire, de grands bois de cerfs fixés à la parois servaient à pendre la coiffure et les habits du sire, la robe et le mantel de la dame, comme aussi les vêtements de leurs hôtes. Ces cornes de cerfs et d'autres habitants des forêts, étaient du reste répandues dans

Digitized by Google

tout le château, et leurs chevilles et andouillères valaient bien celles que les menuisiers modernes, je devrais dire ébénistes, ajustent si mal dans nos parois. Quelques arches-bancs règnent le long des murs et sur une petite table se trouve un chandelier d'étain avec une bougie de cire jaune réservée à l'usage de la châtelaine. Sur cette même table on place le soir quelques mets de résistance contre la faim nocturne, et du vin épicé, spécifique contre l'invasion du rhume.

Ce ne sont là que les meubles accessoires de l'appartement. En effet, dans un angle de la pièce s'élève un lit monumental dont les fondations reposent sur les madriers du plancher et le toit touche quasi le plafond qu'on sait fort élevé. Cette machine à coucher est formée de quatre colonnes en chêne plus ou moins ornées de sculptures. Elles sont distancées l'une de l'autre en sorte de produire un carré de passé trois mètres de côté. Le bâtiment est divisé en trois étages dans sa hauteur. Le rez-de-chaussée est occupé par des lits d'enfants qu'on glisse le jour sous le grand lit et qu'on tire en avant le soir pour la facilité du service. Des roulettes rendent cette locomotion facile. Elles s'ajustent de même à un compartiment voisin des couchettes et qui renferme certains vases en cuivre ou en étain, plus ou moins bossués, au dire des inventaires, à raison sans doute d'un long et fréquent service. A trente centimètres plus haut se trouve le lit des époux. C'est là que reposent paisiblement le châtelain et sa dame, s'il n'y a pas d'ancêtres ou de visites réclamant un lit. Dans ces deux cas on offre place aux survenants, et les dimensions raisonnables du lit permettent de coucher bout à bout, voir même en sorte de former un quadrilatère de coucheurs. Pour faciliter l'ascension de ce lit, il y a, sur une de ses façades latérale, un gradin ou montoir.

Le second étage sert aux adolescents qui y grimpent au moyen d'une échelette. Jadis les dames étaient bien obligées de monter une échelle de 10 mètres pour arriver à la porte du manoir; c'était donc déjà un grand progrès que de ne plus en

Digitized by Google

avoir qu'un bout de trois mètres pour aller au lit. Au-dessus, dans le plafond, il y a une ouverture carrée, un panneau qui se glisse; il peut servir de cheminée, mais la jeunesse agile en fait usage pour pénétrer dans l'étage supérieur.

Des courtines en serge de couleurs diverses, parfois des étoffes à personnages enveloppent tout ce bâtiment; mais nous n'aurions qu'une connaissance imparfaite de ce couchoir féodal, si les inventaires ne nous révélaient les agréments de la literie. Le fond de chaque étage recélait la paille contenue par les haies de l'édifice. Sur la paille s'étendait un lit de plumes ou de duvet contenu dans une étoffe fortement apprêtée avec une bouillie de cire et de farine. Un drap de toile recouvrait ce représentant de nos matelas. Un second duvet de même nature que le premier reposait sur ce drap, mais il était un peu plus court, en sorte de permettre aux coucheurs de se glisser dessous, car de lever cet édredon n'était pas chose praticable: les inventaires disent que ces plumons pesaient de 80 à 100 livres. Les coussins, aussi de plumes, étaient renfermés dans des taies blanches ou de couleur.

Il est inutile de mentionner quels pouvaient être les inconvénients de ces lits bannaux durant les canicules, où lorsque des visites nombreuses arrivaient au manoir; il fallait trouver place pour tous. Nous n'inventons rien; seulement nous copions et décrivons avec ordre ce qui est parfois épars. Les incrédules, en voyageant en Suisse, peuvent encore retrouver de ces monuments d'un autre âge dans des villages et des fermes. Seulement, les étages sont moins élevés, en sorte qu'au premier on a peine à s'asseoir sans toucher le plafond qui supporte la couche supérieure. Quant à l'intérieur du lit, il est resté le même, aux draps près qu'on a supprimés, parfois en compagnie du premier duvet pour être au frais sur la paille. J'ai vu de ces lits à leur place primitive et le panneau mobile s'ouvrant au-dessus.

Cependant ce lit seigneurial, durant la seconde moitié du

Digitized by Google

XVe siècle, n'était déjà plus unique. On le conservait à titre de meuble utile, en cas de presse, et peut-être comme souvenir de la vie patriarcale des ancêtres. Déjà alors on avait trouvé le secret de diminuer la dimension de ces lits et de supprimer le second étage. On conserva néanmoins les couchettes sous le lit conjugal, aussi longtemps que la dame s'occupa de l'augmentation de la famille; mais à mesure que les marmots grandissaient on les envoya coucher ailleurs dans des lits supplémentaires, toujours à colonnes et de grandeur suffisante pour contenir plus d'une paire de coucheurs, selon l'occurrence. Par exemple, Claude, sire de Franquemont, issu d'un bâtard du comte de Montbéliard, avait, en 1774, pour lui et sa dame, un lit à colonnes avec des rideaux de serge rayée et un couvre-lit en laine représentant des personnages. Il possédait dans son castel, au milieu de sa petite seigneurie, jusqu'à 17 draps de lit en toite de chanvre pour l'usage de 7 lits. Un inventaire allemand appelle les draps *lylachs* et maint Français n'en parle qu'avec mépris en disant qu'ils ne valaient guère. Le château du sire Claude venait d'être emporté de vive force par les gens de l'évêque de Bâle, parce que ce gentilhomme bourguignon avait imprudemment pris le parti du duc de Bourgogne.

Les vainqueurs étaient commandés par Jehan Zschadem, nom fort mal sonnant, quoiqu'il fût celui d'un vaillant capitaine, banneret de Delémont, seigneur de Courroux et possesseur de bonnes terres. On l'avait nommé châtelain de Franquemont, et il dut de suite faire l'inventaire du mobilier que renfermait la forteresse. On en fit et refit trois ou quatre qui différaient peu l'un de l'autre, mais qui ont bien leur mérite, puisqu'ils nous apprennent, par le menu, tout ce qu'il y avait dans cette noble demeure où, depuis un siècle, vivait la progéniture latérale du comte de Montbéliard. Au dire de ces inventaires, tout le mobilier du seigneur Claude ne se composait que d'objets en piètre état, et c'étaient les armes qui valaient encore le mieux.

Digitized by Google

Là, comme dans les châteaux de cette époque, outre le grand ou les grands lits quasi communaux, il y en avait de plus petits et même des demi-lits, quelquefois appelés couchettes. On les trouvait dispersés dans diverses parties et étages des manoirs. Mais tous étaient sans matelas, et seulement bourrés de plumes, dessus et dessous, en sorte que les édredons de ces petits lits pesaient encore 40 livres et plus.

Quant aux gens du château, lorsqu'il n'y avait que le lit seigneurial, on ne sait trop où ils couchaient ou plutôt comment ils se couchaient, puisqu'on ne fait nulle mention de plumes ou de paille à leur destination.

A côté de la chambre à coucher, avec porte s'ouvrant dans la salle, se trouvait la chapelle ou l'oratoire du château, n'ayant qu'une fenêtre vitrée et un autel plus ou moins orné, selon la piété ou la générosité de la châtelaine. Parfois l'autel se dressait dans la grande salle, ou même on n'avait qu'un marbre consacré qu'on plaçait sur une table au moment de dire la messe. La même porte qui donnait accès à l'oratoire servait pour l'escalier, à rampe tournante et tout en bois, par lequel on arrivait au second étage. Si la cuisine n'existait plus au rez-de-chaussée et dans la grande salle, on la trouvait au 2e étage. Celui-ci n'avait que de rares fenêtres, moins nombreuses et plus petites qu'au premier. Point de verre et tout au plus du papier huilé, des planches ou de la paille en hiver. C'étaient des meurtrières par lesquelles on lançait des projectiles en temps de siége et elles ne donnaient du jour et de l'air que comme accessoire. Dans la cuisine le feu de l'âtre suppléait à la lumière du soleil. Cette pièce avait sa cheminée à part et construite à peu près comme celle de la salle, seulement le manteau était posé plus bas pour mieux contenir la fumée disposée à déborder. Un homme de grande taille ne pouvait passer dessous sans baisser la tête et se courber devant la cuisinière. Il s'estimait même fort heureux quand elle voulait bien, à ses heures, lui permettre de s'approcher de l'âtre pour se sécher ou se chauf-

Digitized by Google

fer. Dans d'autres moments, et surtout le soir après souper, tous les gens du château se réunissaient sous le manteau de l'âtre; de grosses souches, posées sur de lourds andiers de fer, répandaient un chaleur et une lumière réjouissantes qui égayaient toute la maignée. C'était l'heure des causeries de tous genres: chacun, à tour de rôle, faisait part de son répertoire et Dieu sait tout ce qui se racontait avant le couvre-feu sous le couvert de la cheminée. Mais ces causeries ne font pas le dîner; il est temps de pendre les deux grandes marmites au double cramail. Ces chaudrons sont en bronze, à ventre rebondi pour mieux profiter de la flamme. Sur l'âtre il y a des réchauds en pierre de grès grossièrement taillés. On y met de la braise et sur celle-ci les casserolles qui doivent mitonner doucement. Ce meuble élémentaire est bien ancien: nous l'avons trouvé dans les ruines des villes gallo-romaines, comme dans celles des châteaux du XVe siècle, et il y en avait, encore de nos jours, avant l'emploi des potagers. Des trépieds en fer servent à supporter d'autres casserolles. Un gros tournebroche à poids fait dorer lentement une pièce de gibier. Au milieu de la cuisine, une grosse et lourde table de chêne sert de laboratoire à l'artiste culinaire. A côté, un billot reçoit le coup de la hache tranchant les os ou divisant les grosses pièces de viande. Dans un coin repose le moulin à bras, meuble indispensable des châteaux en état de siége. L'arche à farine le touche, ainsi que le pétrin, tandis qu'un grand four profite de la cheminée de l'âtre. Sur un banc, massif comme la table, sont rangés les pilons, grands et petits et même un en pierre, comme au château de Sogren. Un vaste dressoir, qui a subi un siècle et demi de fumée, supporte la vaisselle de fer, de cuivre, de laiton, de bronze et celle en terre, jadis sans vernis plombifère. Comme celle des Gaulois, elle absorbait toutes les sauces, tous les jus qu'on y cuisait. Nous en avons retrouvé en abondance dans des châteaux ruinés dans les XIVe et XVe siècles. Des plats, des assiettes en bois, des ustensiles très-variés confectionnés avec les métaux

Digitized by Google

précités, sont pendus au dressoir ou épars dans la cuisine. On remarque toujours de nombreuses chaudières. souvent fort usagées et bossuées. Il y a des poissonnières de dimensions diverses, des casseroles à frire, appelées quiaisses friteuses. Une lampe est pendue au plafond et une autre. posée sur un pied de bois, sert pour aller et venir dans le logis. Voilà même une lanterne de corne. Sur deux billots échancrés repose le tonneau de verjus, non loin de la tonne au sel. Voici les tonnelets du beurre cuit, du saindoux, de l'huile. Une seille à fromage, un réservoir d'eau, des seilles à eau et à laver, d'autres plus grands avec le cuvier à lessive. Un essuie-mains est pendu à un palonnier, appelé merson, pour l'usage général de la maison lavant ses mains à la cuisine. Enfin quelques bancs, grands et petits complètent l'ameublement.

A. Quiquerez.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR WIELAND

(Quatrième suite[1])

LES GRACES (1769)[2]

Le titre dit poème en six livres; mais il y a au moins autant de prose que de vers. Le tout est précédé d'une dédicace à Danaé; peu importe que ce soit Sophie Laroche ou une autre. Il écrit sur sa demande; elle désire qu'il lui révèle les mystères des Grâces; « pourquoi n'auraient-elles pas les leurs, aussi bien qu'Isis et Cérès? Il est vrai qu'elles n'en peuvent avoir pour vous, vous qui êtes ornée de la ceinture de Vénus. » Pourquoi croit-elle qu'il en sait plus qu'un autre sur ce délicat sujet? Qu'elle s'adresse à Bernis, encore abbé, non au cardinal, ou au poète français qui a si bien chanté Zélis au bain et a embelli la Zélima allemande en l'imitant. Mais elle ne veut pas des Grâces françaises, elle veut des Grâces grecques, et elle veut les voir chantées dans notre langue. Pourquoi n'a-t-elle pas plutôt recours pour cela à Gleim et à Jacobi qu'il est fier d'appeler ses amis. « Je dirais volontiers à la postérité la plus reculée que trois poètes au moins ont vécu de nos jours qui se sont aimés comme s'aiment les Muses », et ont choisi l'aimable sagesse pour dame de leurs pensées. Des chants *amœbéens* de *Gleim* et de *Jacobi* sur les Grâces! Quels chants ce seraient là! Vous répondez qu'ils vous renverraient au père de Musarion. Eh bien! c'est à vous de m'inspirer. Ces déesses ne sont pas

[1] Voir le volume de 1868, pages 193, 304, 446 et 505.

[2] Vol. 10, les cent premières pages.

Digitized by Google

prêtes à apparaître au premier venu, et elles sont entièrement inconnues à plus d'un qui en parle familièrement.

1er Livre. Les habitants de la Grèce furent d'abord fort grossiers; aussi la fable dit-elle qu'ils étaient nés de pierres. Voilà, selon Rousseau[1], l'état fortuné que la nature nous a réservé, et voilà peut-être ce que les poètes appellent l'âge d'or. Il fallut que les Grâces et les Muses s'unissent pour en faire réellement des hommes. Elles sont filles de Vénus; pour mettre tous les dieux d'accord, ce fut Momus qui eut l'idée de la donner au plus laid, à Vulcain. Pourtant un jour, dans la riante campagne qui s'étend en Syrie au pied de l'Amanus, elle trouve le jeune Bacchus, beau comme le Bathylle d'Anacréon, et qu'on ne peut peindre dignement qu'avec les couleurs de Winckelmann. Ils s'aiment aussitôt, et Wieland, sur l'ordre de Danaé, supprime les beaux vers qu'il allait faire et entoure le tableau d'un épais bosquet de roses.

L. 2. Voici *Amour* endormi, entouré à son réveil par trois jeunes filles qui le trouvèrent au milieu des fleurs[2]. Saisies de frayeur à la vue de son arc, elles l'enchaînent avec des guirlandes de fleurs, puis le délivrent, cédant à ses prières et à ses serments, « car toujours les belles y croiront ». Ce sont là les Grâces, les sœurs d'Amour, les filles du jeune Bacchus et de la souriante Cythérée. Angélique seule[3], le Corrège ou Raphaël

[1] Son fameux discours sur les Arts et les Sciences est de 1750, et son discours sur l'inégalité de 1754.

[2] L'une d'elles s'écrie :

Schwestern (rief sie, doch nur mit halber Stimme,
An den kleinen Schläfer nicht zu wecken)
Was ich sehe! O Schwestern, helft mir sehen!
Ein — wie nenn' ich's? — Kein Mädchen, doch so lieblich
Als das schönste Mädchen, mit goldnen Flügeln
Um den runden lilienweißen Schultern.
Auf den Blumen liegt es, wie Sommervögel
Sich auf Blumen wiegen! In euerm Leben
Habt ihr so was liebliches nicht gesehen!

[3] Il s'agit de la célèbre artiste Angélique Kauffmann.

Digitized by Google

pourraient les peindre; la plume est impuissante à les décrire, à moins que ce ne soit celle d'un Winckelmann. Elles sont vêtues, mais vêtues comme le doivent être des Grâces.

L. 3. Amour est libre maintenant, admirant les trois sœurs et subissant une vraie métamorphose par leur influence.

Que dire à notre mère, demande la petite *Pasithéa*, l'une des trois, quand nous reviendrons avec lui ?

Et Thalie de répondre « Nous remplirons une corbeille de fleurs, nous y placerons Amour, nous le porterons à la maison, et nous demanderons à notre mère si elle a jamais vu un si bel oiseau. »

La mère, ou plutôt la nourrice des Grâces, le reconnut aussitôt. Qu'elles s'en défient; mais le petit dieu la désarme en lui rendant la jeunesse à elle et à son Damœtas. La scène aussi se transforme, sous l'influence de Vénus et de Bacchus, et finit par l'apothéose des trois déesses en qui Amour retrouve ses sœurs.

L. 4. Les Arcadiens eux-mêmes, à qui Guarini donne trop d'esprit, n'avaient pas encore senti l'influence de ces déesses. Un vieux roi de ce pays avait institué des luttes de beauté pour les jeunes gens. L'idée vint à Damœtas, sous l'inspiration des Grâces, d'en instituer aussi pour les jeunes filles. A cette nouvelle, les belles Arcadiennes s'éveillèrent tout-à-coup. Jusque-là, comme le dit Winkelmann de Diane, elles avaient été belles sans avoir conscience de leurs charmes.[1]

[1] Die Mädchen wußten nicht, daß große schwarze Augen
Zu etwas mehr, als in die Welt hinaus
Einfältiglich dadurch zu gucken, taugen;
Nicht, wie man einen Blumenstrauß
Mit Vortheil an den Busen stecket,
Damit, durch eine kleine List,
Die Hälfte, die er nicht bedecket,
Mehr als das Ganze ist.

Une note signale dans cette fin une parodie d'un vers célèbre d'Hésiode.

Digitized by Google

Maintenant toutes voulurent plaire: toutes de se parer, de se mirer dans les fontaines, de chercher à mettre en relief telle beauté, à cacher tel défaut.

Phyllis était une de celles qui avaient le plus de droits au prix. Daphnis l'aimait, sans avoir jamais osé le lui déclarer. Un jour cependant, cédant aux encouragemens d'Amour, il se jette à ses pieds. Pasithéa, la plus jeune des sœurs du petit dieu, vient en aide à sa compagne d'autrefois. « Jamais encore bergère d'Arcadie n'avait été si belle, jamais berger encore n'avait éprouvé ce qu'éprouva le jeune homme: l'amour le plus ardent, enchaîné par le respect le plus tendre ». Voilà comme l'on aime quand les Grâces partagent avec l'Amour le pouvoir sur nos cœurs.

Dans la joûte de la beauté, (Wieland n'omet pas de la décrire), Daphnis obtint le prix. Puis le poète nous transporte au milieu des jeunes Arcadiennes pour lesquelles une lutte semblable va commencer. Les Grâces sont mêlées à elles, inconnues, comme de simples bergères. Phyllis confesse son amour à Aglaé, mais elle lui confesse aussi ses craintes. Comment Daphnis résistera-t-il aux charmes de son amie?

Enfin, les bergers arrivent; les jeunes filles commencent leurs danses. Les Grâces firent ici un miracle: « par leur influence secrète se répandit un esprit général de bienveillance et de douce gaîté sur ces jeunes beautés. Sans jalousie, sans désir d'être remarquées avant d'autres, chacune semblait plus fière des charmes de ses compagnes que des siens propres.[1] »

1. Voici comment le poète décrit ces danses et les belles formes qu'elles offraient aux yeux :

Die Augen.....
.....irten von Reiz zu Reiz, von schwarzen Augen zu blauen,
Und von der reifen Brust,
Die, vollen Trauben gleich, zum Pflücken winkt,
Zu jener hin, die wie ein Lilienbeet,
Von Amors Hauch zum ersten Mal gebläht,
In schönen Wellen steigt und sinkt.

Digitized by Google

C'est en assistant souvent à de pareilles scènes que les Zeuxis et les Parrhasius apprirent non à *singer* péniblement la nature, mais à l'imiter. Les Grâces avaient eu beau cacher leur divinité; elles restèrent toujours encore les plus belles parmi leurs compagnes. Aussi les trois jeunes gens proclamèrent les filles de Lycénion. Daphnis seul, qui, parmi les trois, devait couronner la plus belle, chercha d'un œil inquiet sa Phyllis... Son regard lui rend le courage; il proclame que c'est elle qu'il aime et qu'elle est la plus belle à ses yeux. Elle ne veut que son cœur; la couronne appartient à Aglaé! Amour apparaît sur un nuage d'or... Le voile des Grâces tombe; elles s'élèvent près de lui. Amour bénit Daphnis et son amante; qu'à l'avenir on ne se dispute plus le prix de la beauté; que chaque bergère soit contente d'être la plus belle aux yeux de son berger.

Chaque jeune homme couronne de roses les cheveux de sa jeune amie, et Aglaé, la plus belle des Grâces, de leur dire: « Nous ne vous quitterons jamais. Souvent nous nous mêlerons, par les soirées d'été, à vos danses. Filles de l'Arcadie! célébrez à l'avenir ce jour. Qu'il soit consacré à l'émulation dans toute vertu des femmes, et que la meilleure seule reçoive le prix de la beauté ».

Elles disparurent; partout où elles avaient touché le sol, poussèrent des rosiers et des myrtes... Là, les Arcadiens leur élevèrent un autel. La joie, l'union, l'amour règnèrent parmi ces mortels fortunés, tant qu'ils se montrèrent dignes de la protection des plus aimables parmi les Immortels.

L. 5. Sans l'assistance des Grâces, la beauté est ce que fut l'image idéale de Pygmalion, avant qu'elle commençât à respirer et à sentir. Qui l'a mieux chantée, la grâce, que Pétrarque, ce Platon des poètes? Qu'admirait-il dans sa Laure, dans ses yeux, dans son sourire, si ce n'est elle?

Quand Vénus voulait devenir visible pour des yeux mortels, elle se faisait parer par les Grâces. C'est par elles, (Wieland

Digitized by Google

n'en dit pas autant dans une autre poésie), qu'elle fut sûre de la victoire sur l'Ida, et qu'elle plut tant à Adonis.

Au ciel aussi plus de fête sans les Grâces[1]. Les dieux eux-mêmes dont Homère ne nous représente pas toujours les mœurs aussi polies qu'on pourrait justement l'attendre de dieux, changèrent beaucoup à leur avantage par leur influence; Junon devint la femme la plus agréable; Jupiter, le plus aimable des époux. Minerve même se dérida.

Par une sympathie toute naturelle, les *Muses* devinrent les compagnes les plus intimes des Grâces. Le sérieux des premières en fut adouci. Les chants qu'elles inspirèrent à leurs favoris n'eurent plus seulement pour objet des choses dépassant la faiblesse humaine, l'union du Chaos et de l'antique Nuit, l'origine des dieux et du monde, etc.; elles se plurent aussi à embellir les joies des mortels. Même la Muse de la philosophie apprit d'elles le secret d'instruire et de plaire à la fois. Elles furent surtout les déesses tutélaires de l'école socratique. Socrate n'avait-il pas, dans sa première jeunesse, essayé de les représenter en marbre, et il avait dû y réussir. Envers quel mortel ont-elles jamais été plus aimables qu'envers Xénophon? Chez les Grecs, quiconque voulait plaire leur sacrifiait; l'homme politique, le général, l'artisan avaient besoin de leur assistance. Elles donnèrent jusqu'aux vices d'Alcibiade un charme qui ternissait les vertus d'autrui. Par leur influence, Aspasie fut capable de gouverner la Grèce par Périclès et de l'instruire par Socrate Et (si notre morale plus sévère nous permettait d'être justes sur ce point), combien elles seraient aimables celles qui furent considérées en un sens particulier comme les prêtresses des Grâces! Quel siècle que ce temps de Périclès à Alexandre! C'était bien alors que les Grâces dominaient.

Ce n'est qu'en traits rapides, (car elles haïssent une œuvre pénible), que je vous ai développé leur influence. La vertu

[1] Pindare, Olymp. 14.

Digitized by Google

même était soumise à leur empire. Témoins les Epaminondas et les Scipions. Car, comme disait Socrate, la vie d'un homme sage et bon doit être pareille à un tableau parfait, un beau tout. Elle manquait, la grâce, à la vertu de Caton d'Utique. C'est uniquement sous les mains de ces déesses que la *sagesse* et la *vertu* des mortels perd ce qu'elle a d'exagéré, de rude, d'ampoulé, et ce qui l'empêcherait d'être sagesse et vertu.

L. 6. Mais les Grâces ont aussi leurs petites anecdotes; il en était impossible autrement. Et pourtant elles sont les plus innocentes de toutes les déesses. Minerve elle-même, la chaste Diane n'ont-elles pas eu leurs aventures?

Thalie eut beau s'en défendre; d'un jeune Faune elle eut un petit *impromptu* qui devint le génie de l'*ironie socratique*, de la *satire d'Horace*, de la *raillerie de Lucien*. Ce fut lui aussi qui inspira la *Boucle enlevée, Vert-Vert*, le *Voyage sentimental*....

L'une d'elles pourtant, (Homère l'affirme), fut mariée au *Sommeil* que les poètes et les artistes grecs représentaient sous des traits si aimables. Il aima Pasithéa et en perdit..... le sommeil; Il fallut les marier. Le monde leur doit les *Doux Rêves*.

C'est ce livre dont le *marquis de Boufflers* révéla un jour l'existence à des dames allemandes, avec lesquelles ils se trouvait en société, et qui se plaignaient que la grâce était chose inconnue des auteurs de leur pays.

Et dire que ces charmantes images, qui pourraient occuper des années entières le pinceau d'un peintre dans le genre de Watteau ou de Boucher, ont pris naissance à la table d'un bureau, dont la prosaïque et lourde atmosphère fut impuissante à les chasser.

H. Schmidt.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAVERNE

PENDANT LES ANNÉES 1791 A 1794

(Suite [1])

II.

Après une interruption de six semaines, la Société des amis de la liberté et de l'égalité reprit le cours de ses séances dans l'église paroissiale sous la présidence du citoyen Elvert, maire, le 7 Frimaire, an II (27 Novembre 1793). La séance s'ouvrit par une chanson patriotique chantée par les sœurs de la Société. Le maire, qui travaillait sans relâche à *jacobiniser* la ville, fit ensuite une exhortation aux membres de l'assemblée de se soumettre aux lois, de bannir de leurs esprits toute aristocratie et tout fanatisme et de se montrer en vrais patriotes et républicains français.

Après cette allocution, le citoyen Schram, commissaire civil de la commission révolutionnaire établie à Saverne, donna lecture de l'acte constitutionnel et fit à l'assemblée une exhortation salutaire.

Le lendemain une séance extraordinaire fut tenue dans la salle d'audience du tribunal civil[2]. Le citoyen Jean-Baptiste Keppel, curé assermenté de la ville[3], s'y présenta et y déclara

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 23—34. Février, pages 73—84.

[2] On dirait que ce local ait été spécialement choisi à cet effet, parce qu'il répugnait au citoyen Keppel de faire son abjuration dans l'église où il avait officié.

[3] Il était de Mayence; il fut nommé par arrêté du directoire du district de Haguenau, du 28 Prairial an II, greffier du juge de paix de Saverne.

Digitized by Google

qu'il renonçait à ses fonctions pastorales et qu'il mettait sur l'autel de la patrie sa commission d'administrateur de la paroisse de Saverne. Le registre de la Société ne nous apprend pas si le curé assermenté a fait suivre son abjuration d'une de ces déclarations si communes à cette époque, où les prêtres jureurs avouaient impudemment que leur vie entière avait été un tissu de mensonges et qu'ils n'étaient que des charlatans salariés. En considération de la bonne volonté dont Keppel venait de donner une preuve éclatante, il fut reçu à l'unanimité membre de la Société et prêta immédiatement le serment prescrit par le réglement.

Dans les séances suivantes, l'épuration de la Société fut mise à l'ordre du jour; on établit un comité de salut public et de surveillance, composé de six membres; on nomma deux lecteurs chargés de lire à haute voix les feuilles publiques et deux instructeurs dont les fonctions consistaient à expliquer les lois et à instruire les membres de l'assemblée. On arrêta que la moitié du comité de salut public et de surveillance serait renouvelée chaque mois et que les séances se termineraient par des chants patriotiques que chanteraient les citoyennes qui faisaient partie de la Société; on plaça dans l'ancienne église paroissiale, qui avait été transformée en temple de la Raison, lieu ordinaire des réunions de la Société, l'image de la liberté, *qui était la divinité des Jacobins.* On accorda l'affiliation aux sociétés naissantes de Marmoutier et de Wasselonne; on arrêta que le tableau nominal de tous les membres de la Société serait affiché dans le local des séances, que l'appel nominal serait fait au commencement de chaque séance et que tout membre qui manquerait à trois séances consécutives sans cause légitime, serait rayé du tableau. Un diplôme imprimé fut délivré à tout sociétaire et l'on décida que l'on ne pourrait plus prendre aucune délibération ni arrêté, à moins que l'assemblé ne fût composée au moins de trente membres. On fit défense aux membres de faire plus de

Digitized by Google

deux motions sur le même objet, et l'on arrêta que le président ne pourrait accorder la parole à un citoyen des tribunes sans le concours de l'assemblée.

A la séance du 27 Frimaire (19 Décembre 1793) un membre se présente à la tribune et expose qu'il est à la connaissance de l'assemblée que l'arrêté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, qui frappe les riches de cette commune d'une contribution extraordinaire de trois cent mille livres, en affecte le tiers à l'acquit des impositions des pauvres patriotes de cette ville et au soulagement des malheureux; il annonce que le comité de surveillance est chargé de l'exécution de cet arrêté; qu'il s'occupe en ce moment de faire la répartition de cette imposition et qu'il y travaille avec impartialité sans faire de distinction entre les aristocrates et les autres citoyens, tous ne formant qu'une seule et même famille et devant être égaux. C'est ainsi que s'exprima l'orateur et sa voix fut couverte par les applaudissements de l'assemblée. La Société reporta plusieurs fois son attention sur cet impôt révolutionnaire et invita enfin la municipalité à faire imprimer et publier la liste des secours qui avaient été distribués.

A la séance du 13 Ventôse (3 Mars 1794), le citoyen Davelouis, inspecteur des vivres, fit don à la Société des bustes de Marat et de Lepelletier, et prononça à cette occasion un discours énergique. « Je désire ardemment, disait-il, que toute « la Société imite le zèle ardent de ces intrépides défenseurs « de la liberté ». Il termina sa harangue par inviter le président à engager les membres de la Société à promettre, sous la foi du serment, d'imiter ces deux zélés républicains et d'être prêts à tout sacrifier pour le maintien de la liberté. Ces paroles furent accueillies par les salves d'applaudissements des Jacobins et le serment fut prêté avec enthousiasme.

Cependant les patriotes sincèrement attachés à la cause de la révolution, désiraient l'épuration de la Société; mais pour arriver à ce but ils n'adoptèrent pas, comme dans la plupart

Digitized by Google

des sociétés populaires de la république, un scrutin épuratoire, et ils se contentèrent d'arrêter que tous les membres actuels seraient tenus de justifier de leurs certificats de civisme dans l'espace d'un mois, et que celui d'entre eux qui serait dans l'impossibilité de faire cette justification serait rayé du tableau de la Société. Ce mode épuratoire fut trouvé insuffisant par les ardents patriotes et souleva les plus vives critiques. Ils disaient que, dans toute l'étendue de la République, le jacobin soumis à l'épurement était tenu de se présenter à la tribune pour y être exposé à la vue, tant des membres de la Société que du public, entendre les reproches qui leur seraient faits et y répondre. Toutes leurs observations furent inutiles et le mode qui avait reçu l'adhésion de la pluralité des membres fut maintenu.

A la séance du 27 Ventose (17 Mars 1794), un membre fit la motion que le mode de production du certificat de civisme servant de scrutin épuratoire, quoique à ses yeux moins parfait que celui de se présenter à la tribune pour se disculper et se justifier, ayant été adopté et le mois fixé pour l'exécution de cette mesure étant écoulé, il fallait procéder à l'épurement de la Société d'après le mode adopté. Cette opération fut aussitôt commencée et se prolongea pendant plusieurs séances.

La Société populaire de Wasselonne ayant envoyé une adresse à la Société de Saverne, lecture en fut donnée à celle-ci par le président Chippel dans la séance du 10 Germinal (30 Mars 1794). La Société de Wasselonne « en énonçant son « attachement à la République, son adhésion à ses principes et « son désir d'être affiliée, demande à faire corps avec la Société « des Jacobins de Saverne ».

Un membre demande la parole et dit que, dans un moment où toutes les sociétés s'épuraient ou avaient déjà terminé cette tâche républicaine et indispensable, il croyait convenable qu'en accueillant avec fraternité le sentiment plausible de la Société populaire de Wasselonne, et en s'y réunissant, la Société de Saverne devait lui avouer qu'étant prête à s'épurer, elle devait

Digitized by Google

s'assurer si son affiliée, pour l'avenir, avait déjà subi le scrutin épuratoire et au cas contraire la prier de remplir le mode uniformément reçu. Cette motion ayant été appuyée, le président l'a mise aux voix; elle fut adoptée et on fit à la Société de Wasselonne une réponse conçue dans ce sens.

Un membre saisit avec empressement cette occasion pour représenter à la Société que le mode d'épuration qu'elle avait adopté, et qui consistait simplement dans la production des certificats de civisme, était incomplet, inefficace et illusoire; que ce n'était pas ainsi que la Société-Mère de Paris, ni aucune autre procédaient à l'épurement de leurs membres et qu'en s'écartant de la vraie voie, la Société de Saverne pourrait être abstraite de celles auxquelles elle était affiliée. Il combattit avec la plus grande énergie le mode adopté et proposa un scrutin épuratoire qu'il appuya sur des citations du rapport de Saint-Just. Il termina son discours en annonçant qu'une nouvelle trame de trahison et de fédéralisme contre la chose publique devait porter tout corps constitué à s'épurer, vu qu'il était possible que des agents de l'étranger et des conspirateurs fussent parvenus à s'y glisser ou à s'y cacher et qu'il était urgent de les en expulser.

Deux membres ont successivement appuyé le mode d'épurement généralement admis et obligeant chaque membre de se présenter à la tribune pour se justifier sur les inculpations qui lui seraient faites: ils ont déclaré qu'ils considéraient celui consistant dans la simple production des certificats de civisme comme entaché de nullité.

Plusieurs membres ont appuyé le mode qui avait été adopté par un arrêté pris en pleine société et en ont demandé l'exécution.

Le président se prononça contre l'ancien mode qui ne pouvait en aucune manière suppléer au scrutin épuratoire et déclara avec énergie qu'il fallait admettre le mode d'épuration que sui-

Digitized by Google

vaient toutes les sociétés, et principalement celui qui était reçu par la Société de Strasbourg.

Les débats présentaient une animation très-vive et la réunion des sentiments paraissait difficile.

Un membre demanda la parole et s'exprima ainsi :

« La Société populaire de Saverne, dont les sentiments patriotiques et vraiment révolutionnaires se propagent continuellement dans la plus grande majorité de ses membres, quoique divisée pour un instant sur le mode de s'épurer, ne se divisera pas ; elle restera ferme à son poste, elle ne souffrira pas qu'une de ses branches s'en sépare pour une opinion, non pas différente quant aux principes, mais quant à la manière de l'exprimer ; elle ne fournira pas aux malveillants cette noire et maligne satisfaction qui les ferait triompher. La manière d'épurement tient en échec l'assentiment général non par opiniâtreté, mais par une persuasion de la part de quelques frères que celle admise était suffisante, et par l'idée contraire d'un nombre d'autres qui votent pour l'apparition franche et républicaine à la tribune, pour y essuyer les reproches et les combattre, ou se voir revêtu de la confiance générale.

« Frères, quant aux principes et aux sentiments qui nous animent, la Société serait bien punie, si par suite du défaut de suivre le mode d'épurement des autres sociétés, elle se voyait ou abstraite en totalité ou par un de ses membres, lorsqu'il voudrait s'y faire agréer. » Le préopinant termine son improvisation en disant qu'étant affiliée à la Société de Strasbourg, celle de Saverne devait lui écrire pour connaître le mode d'épuration qu'elle avait adopté et lui demander si celui que Saverne avait suivi était suffisant, et que sa réponse, ralliant tous les esprits, servirait de guide et de règlement.

La motion appuyée de toute part fut mise aux voix et adoptée. Comme la Société de Strasbourg avait choisi douze commissaires qu'elle avait chargés de procéder à l'épurement de

Digitized by Google

ses membres, celle de Saverne adopta ce mode; mais, comme elle n'était pas de la moitié aussi considérable que celle de Strasbourg, elle se contenta de choisir par la voie du scrutin six commissaires; la majorité des suffrages se réunit sur les citoyens Antoine Elvert, Jean Normann, François-Dominique Piva, Georges Schilcka, Germain-Joseph Klein et Jean-Baptiste Mérilhon. Ces commissaires procédèrent à leur mission avec toute la sévérité nécessaire; ils examinèrent l'un après l'autre tous ceux qui figuraient sur le tableau de la Société et firent une liste de tous ceux sur lesquels s'élevaient des soupçons de tiédeur ou d'improbité. Les uns furent immédiatement réadmis et on accorda aux autres tout l'intervalle d'une séance à l'autre, c'est-à-dire la huitaine, pour présenter leurs moyens de défense et se laver des soupçons qui pesaient sur eux; presque tous furent réhabilités ; quelques-uns furent exclus ou ajournés jusqu'à plus amples renseignements.

Après que cette épuration eut été terminée, les six commissaires témoignèrent eux-mêmes le désir de passer par cette épreuve qui était à leurs yeux le seul moyen de s'assurer de la confiance de leurs frères; ils se présentèrent successivement l'un après l'autre à la tribune, en séance publique, et furent réadmis au milieu des applaudissements prolongés de tous les assistants.

La Société substitua à son ancien titre celui de Société populaire régénérée de Saverne, et arrêta le règlement dont la teneur suit :

1. Tout frère manquant trois fois de suite sans s'être absenté pour des motifs légitimes et indispensables, présentés par écrit au président de la Société, qui lui en donne lecture, est rayé du tableau de la Société et n'en fait plus partie.

2. Chaque frère doit se ranger dans l'enceinte de la salle et se tenir séparé de la tribune, afin que, quand on procède aux opinions, elles ne s'émettent pas confusément et que l'on puisse recueillir les suffrages avec ordre.

Digitized by Google

3. Personne ne peut être membre qu'il n'ait été proclamé trois fois de suite et à trois séances, qu'il ne soit appuyé par cinq membres épurés de la Société et sans avoir souffert aucune réclamation contre son civisme, ses mœurs et son attachement à la République; à la troisième proclamation, s'il est sans reproche, il prêtera le serment qui suit, après lequel il prend séance :

Serment que le président lit à haute voix :

« Je jure d'être fidèle à la République française et à ses « lois, de les maintenir de tout mon pouvoir, de les défendre « de même ainsi que la liberté et l'égalité. Je jure de soutenir « et de défendre de mon sang et de ma fortune tout citoyen « qui aura l'énergie et le courage de se dévouer à la dénon- « ciation des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la « liberté. »

L'aspirant répète : Je le jure, et ajoute : Vivre libre ou mourir.

4. Il y a un comité de surveillance attaché à la Société, composé de six membres sociétaires; ils doivent fixer les jours de leur assemblée. Chaque mois il doit en sortir trois, qui seront remplacés à la pluralité des voix.

5. Les exclusions de la Société se feront séance close et d'après le rapport du comité de surveillance.

6. Tous les mois, le président et les secrétaires seront renouvelés.

Comme le cachet de la Société datait de 1791, époque où le régime républicain n'était pas encore établi en France, les membres du bureau en firent graver un nouveau portant pour légende : Société populaire de Saverne régénérée, avec la figure de la liberté, tenant d'une main une balance et de l'autre une pique surmontée du bonnet phrygien; au-dessous de cette figure on lisait : République française, l'an IIe.

La Société populaire eut de rechef à lutter pour la conservation du tribunal civil du district de Haguenau dans les murs

Digitized by Google

de Saverne. Lorsque le bruit se répandit que le siége du tribunal civil du district allait être transféré à Haguenau, elle s'efforça de détruire encore une fois ce projet conçu contre l'utilité publique, qui voulait que les tribunaux fussent établis dans le lieu le plus central et le plus à portée des justiciables. Comme il a été reconnu et décidé à la convention nationale, au comité de salut public et par tous les corps administratifs, que Saverne possédait ces deux points exigés par la loi et que c'était cette situation qui avait fait anéantir tous les débats relatifs à cette translation, la Société populaire se contenta de faire une adresse, appuyée sur ces motifs, au Représentant du peuple en mission dans le département, afin de paralyser encore une fois cette nouvelle trame. Elle était d'ailleurs convaincue « que jamais cette translation ne pourrait s'appliquer à la ville de « Haguenau où un incivisme ouvert et une émigration mani« festée à l'approche et lors de l'invasion, avaient détruit cette « marque de confiance. »

La Société fixa souvent son attention sur les subsistances dont la rareté et la cherté causaient aux habitants de Saverne des embarras cruels; elle appuya toutes les mesures révolutionnaires que la municipalité jugeait nécessaires; elle les provoquait même avec une ardeur extrême et s'attachait à porter la terreur dans l'âme de tous ceux qui étaient notoirement connus comme contre-révolutionnaires. Elle s'occupait de provoquer des dons patriotiques, des offrandes en chemises, en bas et en souliers pour les braves défenseurs de la patrie, et des offrandes en vieux linge pour le service des hôpitaux, et ne cessait de faire à la patrie tous les sacrifices que les circonstances exigeaient.

Un membre de la Société des Jacobins de Paris, chargé d'une mission du conseil exécutif, assista à la séance du 23 Germinal (12 Avril 1794); il monta à la tribune et dit que, s'étant trouvé il y a quelques décades dans nos murs, il s'était laissé induire en erreur par quelques prétendus républicains sur les

Digitized by Google

sentiments patriotiques du maire Elvert; que depuis, ayant scruté la façon de penser de quelques républicains avérés et dignes de foi, et pris des renseignements auprès des patriotes jacobins, il avait reconnu le citoyen Elvert pour vrai montagnard, et qu'il s'empressait de lui rendre la justice qui lui était due.

La convention nationale avait prononcé l'exclusion de tous les nobles de tous les emplois quelconques (27 Germinal, 16 Avril); le citoyen Elvert, en sa qualité d'ex-noble, se vit dans la nécessité de se démettre de toutes ses fonctions. La Société qu'il avait présidée à plusieurs reprises et dont il était l'âme, arrêta qu'elle demanderait au comité de salut public son maintien comme maire de Saverne. Un seul membre réclama contre la résolution adoptée par l'assemblée. « Comme le re-« présentant du peuple Lacoste s'était chargé de transmettre le « vœu de la Société au comité de salut public, il n'était pas « nécessaire, disait-il, de faire d'autres démarches; d'ailleurs, « la loi avait prononcé et il fallait s'y conformer; sur ces en-« trefaites un membre étant venu annoncer que le directoire « de Haguenau avait confirmé le citoyen Villemain dans les « fonctions de maire, qu'il avait jusqu'ici provisoirement, l'as-« semblée se vit obligée de renoncer à toute démarche. »

Quoique la loi prescrivît la culture de toutes les terres vagues et incultes, toutes les démarches, toutes les souscriptions des sans-culottes de Saverne pour obtenir le partage du terrain situé dans l'avenue du château du ci-devant évêque et prince de Strasbourg avaient été infructueuses. Dans la séance du 10 Floréal (29 Avril), un membre fit la motion que l'on adressât une nouvelle demande au district et, si celui-ci n'y faisait pas droit, l'on devrait s'adresser directement au comité de salut public. Dans la même séance, un membre fit observer que depuis quelques années il avait vu avec peine que des particuliers étaient frustrés de l'argent qu'ils prêtaient parce que des gens mal intentionnés passaient des contrats chez des notaires

Digitized by Google

inconnus. Pour « obvier à cet état des choses, la Société, dit-« il, doit prier celle de Strasbourg de se joindre à elle pour de-« mander au ministre de la justice qu'il soit établi un bureau « des hypothèques dans notre département ». La Société accueillit la proposition de former un comité des rapports et un comité de correspondance, et arrêta que ces deux comités seraient réunis et qu'ils seraient composés de sept membres.

Le 10 Thermidor (28 Juillet), le jour même où la tête de Robespierre tomba sous la hache révolutionnaire, un membre se présenta à la tribune et fit la motion (le moment était bien choisi) que « la Société devait inviter, par une adresse, la con-« vention nationale à rester à son poste et à ne pas descendre « du sommet de la Montagne, avant que ses travaux ne fussent « finis et que les ennemis du dedans et du dehors ne fussent « écrasés ». Cette proposition fut adoptée au milieu des plus vifs applaudissements.

DAGOBERT FISCHER.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LISTE

DES

GARDES D'HONNEUR

DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

(Suite et fin[1])

MM.

41. Rolling, F.-J., fils de plus imposé. Birkenwald.
42. Scheyder, J., fils de plus imposé. Kleingœft.
43. Rohmer, F., fils de plus imposé. Kogenheim.
44. Blanck, J., fils d'un avocat au grand Sénat de Strasbourg, beau-frère d'un légionnaire. Barr.
45. Wilhem, B., fils de plus imposé. Barr.
46. Kopfft, A., fils de plus imposé. Erstein.
47. Britsch, A., fils de chirurgien-major. Obernai.
48. Britsch, L., neveu du précédent et d'un capitaine. Obernai.
49. De Colombelle, E., fils d'un officier retiré, neveu de généraux. Selestadt.
50. Steib, C.-P., ancien militaire. Benfeld.
51. Nocier, V., fils de militaire, beau-fils de capitaine. Chatenois.
52. Nœstler, A.-N., fils de plus imposé. Rosheim.
53. Kretz, M., fils de plus imposé. Hüttenheim.
54. Straul, B.-L., parent de M. Zæpffel, président, et de M. Deville, juge d'instruction. Benfeld.

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 35—40. Février, pages 85—92.

Digitized by Google

MM.

55. Spitalier, A.-J., fils de capitaine retiré, neveu d'un inspecteur de douanes. Lauterbourg.
56. Lauer, A., fils de plus imposé. Lauterbourg.
57. Schnepp, P.-J., fils de plus imposé. Mitschdorf.
58. Kuntz, P., fils d'ancien militaire. Rott.
59. Naas, J.-B., frère de deux officiers, dont l'un décoré. Landau.
60. Geney, A., neveu d'un officier de génie, fils de plus imposé. Pechelbronn.
61. Bourdon, J.-G., fils de plus imposé. Strasbourg.
62. Bourdon, J.-L., fils de plus imposé. Strasbourg.
63. Breck, P., fils d'un ancien chef d'Etat-major et commissaire des guerres, négociant, petit-fils de M. Breck, chevalier de Saint-Michel. Strasbourg.
64. Dourban, L.-F., fils d'ancien militaire, neveu d'un capitaine. Strasbourg.
65. Heussier, F., beau-frère d'un lieutenant retiré du 56e, décoré. Strasbourg.
66. Keinath, J.-P., petit-fils d'un ancien officier au service de Hesse-Darmstadt, propriétaire. Strasbourg.
67. Langhans, A.-A., fils de l'ancien bailli de Barr, ammeister de Strasbourg, neveu de M. Lacombe, not. imp., petit-fils de M. Breck, cousin de M. Roussel, général chef d'Etat-major de la Garde impériale. Strasbourg.
68. Muhleberg, A.-F., a servi dans le régiment de La Tour d'Auvergne, cousin du baron de Rosay, major commandant les voltigeurs de la Garde. Strasbourg.
69. Muller, S.-T., cousin de l'adjoint Ensfelder. Strasbourg.
70. Philiponet, P.-F., neveu de militaire tué au service. Strasbourg.
71. Polty, L., ancien militaire, fils de l'ancien juge au tribunal de commerce. Strasbourg.
72. Schæffer, F., neveu de capitaine, cousin de M. de Zabern,

Digitized by Google

MM.

chef de bataillon commandant les pontonniers, officier de la légion. Strasbourg.

73. Thiriet, N., fils de plus imposé. Strasbourg.
74. Vaultrain de Saint-Urbain (Marie-Jean), ancien garde d'honneur de la ville, ancien militaire, fils de N.-F. V. de St.-Urbain, négociant, neveu de deux membres du collége électoral, familles des plus imposées. Strasbourg.
75. D'Hellimer, F., ancien militaire, fils de feu le comte d'Hellimer, officier au régiment de Saxe-Hussards, colonel du régiment de Hompesch-Hussards, mort au service. Haguenau.
76. Dilbach, F.-M., le père greffier de paix. Rœschvoog.
77. Rebstock, F.-J., parent d'un officier dans la 58e cohorte et du sieur Heckmann, maire. Düttlenheim.
78. Hausser, F.-J., fils de plus imposé. Marmoutier.
79. Strifft, J.-M., fils de plus imposé, premier suppléant de paix. Marmoutier.
80. Gœpp, J., beau-frère de l'adjoint, cuirassier retraité et décoré. Krautergersheim.
81. Laurent, L.-X., neveu du receveur des domaines et de militaires. Châtenois.
82. Neumann, J., fils de militaire. Krautergersheim
83. Wolbert, J., fils de l'ancien prévôt du lieu et receveur du grand chapitre de Strasbourg, petit-neveu de M. Rieth, ancien colonel du 2e Hussards. Châtenois.
84. Kilian, J.-B., Scheinbenhard.
85. Schœnvald, G., fils d'un des plus imposés. Rheinzabern.
86. Seitz, J., ancien brigadier du 9e Hussards. Rheinzabern.
87. Stuppfel, J.-A., fils d'un garde-magasin de l'armée, petit-fils du sous-président de la régence de Lauterbourg. Rheinzabern.
88. Werner, J.-J., fils d'un membre du collége électoral d'arrondissement. Rheinzabern.

Digitized by Google

MM.

89. Billieré, J.-A., fils d'un négociant de Montpellier, un des 600 des plus imposés. Strasbourg.
90. Bonnetzenne, L., fils du colonel du 2e d'Artillerie, petit-fils de M. Souvestre, commissaire des guerres à Porrentruy. Strasbourg.
91. Christmann, J.-L., fils de juge. Strasbourg.
92. Fabian, G., fils d'un des 600 plus imposés. Strasbourg.
93. Genty, F.-A., fils d'un capitaine au 37e de Ligne, petit-fils d'un bailli de Montreux-Foussemagne, maire de Belfort. Strasbourg.
94. Humbert, V., garde d'honneur de la ville de Strasbourg, fils de militaire. Strasbourg.
95. Kayser, A., fils de propriétaire. Strasbourg.
96. Knobloch, J.-L., lieutenant de grenadiers de la garde nationale, fils de notaire. Strasbourg.
97. Magnus, F.-H., fils de propriétaire. Strasbourg.
98. Marin, G.-A., fils de chirurgien-major retiré, frère d'un chirurgien-major, neveu du général Jordy, commandant à Genève. Strasbourg.
99. Menoth, A.-F., fils de négociant. Strasbourg.
100. Werhung, P., neveu du juge de paix Rebenack à Saar-Union. Harskirchen.
101. Johnner G., fils d'un conseiller municipal, ex-sous-officier de dragons. Selestadt.
102. Schlosser, F.-A., fils de propriétaire. Ohnenheim.
103. Fix, L., neveu d'un des 600 imposés. Fessenheim.
104. Kieffer, J., neveu d'un des plus imposés. Gougenheim.
105. Scherb, J.-A.-E., fils de notaire, neveu de M. E. Scherb, général de brigade retiré, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'Anhalt, inf. et c. Westhoffen.
106. Spiegelhalter, J., fils de propriétaire, neveu d'officier, chevalier de Saint-Louis. Haguenau.
107. Veissemburger, L.-P., fils d'un membre du conseil muni-

Digitized by Google

MM.

cipal, neveu du général Dupré, mort en Espagne. Lauterbourg.

108. Schauer, Lambert, fils d'un agent de change, colonel de la garde nationale de Strasbourg. Strasbourg.
109. Freppel, F.-X., fils d'un des plus imposés. Breitenbach.
110. Munschina, J.-B., neveu de l'inspecteur des forêts. Sélestadt.
111. Schulmeister, F.-J., fils d'un des plus imposés. Selestadt.
112. Buhrel, J., fils d'un des plus imposés. Vendenheim.
113. Schillinger, J., neveu d'officier, allié au général Gazan. Willgotheim.

D'après cet état, copié dans le *Recueil administratif du département* pour 1813, la ville de Strasbourg fournit 54 gardes d'honneur et 24 pour son arrondissement; celui de Saverne 3; celui de Sélestadt 22, et celui de Wissembourg 11, dont 5 pour la partie cédée à la Bavière.

ARTH. BENOIT.

Digitized by Google

SYMBOLISME ET LÉGENDE

DE

SAINT MERCURE

Plusieurs saints du nom de Mercure ont été invoqués en Occident. Ce n'est toutefois que vers la fin du XVIe siècle que le plus célèbre de tous, celui de Cappadoce, a été placé dans le martyrologe romain. Selon Pierre Natal et une légende latine antérieure à Métaphraste, on ne saurait douter qu'il y ait été honoré déjà à une époque très-reculée.

Nous avons vu surgir en Orient les légendes de saint Bacchus et de sainte Aure, qui, lorsque le culte des saints reflua de ces contrées en Occident, y furent l'un et l'autre associés par le christianisme au cycle des fêtes de saint Denys[1]. Il en fut de même de saint Mercure qui, sans doute, à la même époque, donna lieu à plusieurs légendes lesquelles, par la suite, s'adaptèrent à autant de personnalités différentes. Les Grecs furent les premiers qui, dans leurs Ménologes, parlèrent d'un saint Mercure lequel, selon eux, fut officier d'armée, né dans la Scythie, en deçà du Danube, et qui fut martyrisé à Césarée, selon les uns en 250 ou 251, sous l'empereur Décius, et selon les autres, sous Valérien, vers l'an 259. Ils en font mémoire le 15 Novembre. Dans quelques-uns de leurs Ménologes il figure

[1] *Revue d'Alsace*, t. VI, 1855, p. 212.

Digitized by Google

le 14 du même mois. C'était à lui qu'était consacré le principal office de ce jour avant qu'ils n'aient eu connaissance de sainte Catherine. Depuis le IX ou le Xe siècle, saint Mercure n'y tient plus que le deuxième rang.

Les particularités de la légende de ce saint ne peuvent laisser de doute sur l'époque de sa mise en scène, qui date incontestablement du temps de la mort de l'empereur Julien. Son légendaire, en effet, Jean Moléla d'Antioche, et Paschale dans sa chronique, rapportent une vision de saint Basile-le-Grand, dans laquelle ce saint homme, la nuit même où Julien mourut, aurait vu les cieux ouverts, et Jésus-Christ assis sur son trône, ayant devant lui saint Mercure, couvert de sa cuirasse et attendant les ordres de son divin maître. Il sembla au saint entendre le Christ commander à Mercure d'aller tuer l'Apostat. Mercure disparut, et lorsque, peu de temps après, il le vit revenir, il l'entendit rapporter au Sauveur que son ordre était exécuté.

Il est historiquement prouvé que Julien, dans sa campagne contre les Perses, en 363, fut blessé à mort en combattant sans cuirasse à la tête de ses troupes, et qu'il mourut dans la nuit du 26 Juin qui suivit l'action. Socrate a recueilli le bruit que faisaient courir les chrétiens que cette mort était due à un *démon*. Il cite, à ce propos, Calliste, un des gardes de l'empereur qui écrivit en vers sa vie. C'est, on n'en peut douter, cette histoire que le légendaire a mise à profit, en mettant en scène saint Mercure, exécutant les ordres du Christ, comme le dieu Mercure, dans la légende payenne, était censé avoir reçu de Jupiter l'ordre de tuer Argus aux cent yeux. Nous avons eu l'occasion, dans nos études hagiographiques, de signaler plusieurs fois à l'attention de nos lecteurs ce transport de la légende payenne à la légende chrétienne dans les vies des saints empruntés à la Fable et où les hagiographes donnent au saint qu'il citent le même nom et les mêmes attributs qui distinguaient le génie payen. Du reste, saint Basile, dans ses écrits.

Digitized by Google

n'a jamais fait mention de la prétendue vision qu'on lui attribue. Grégoire-de-Naziance, le fils, qui vécut longtemps avec lui dans la solitude, n'en parle pas non plus : ce qui nous autorise à croire que le légendaire n'a inventé cette histoire que pour l'adapter à l'ancien mythe connu.

Les Russes ont aussi un saint Mercure. Ils lui attribuent une défaite des Tartares aussi miraculeuse que celle de Sennachérib et des Assyriens par l'ange du Seigneur. Nous ne saurions affirmer si sa personne est la même que celle invoquée par les Grecs. Sa légende y est débarrassée du rapprochement que nous venons de signaler entre lui et le paganisme.

Le culte du dieu Mercure, si répandu en Orient et, surtout, en Occident, dans la Gaule, dans le nord de l'Italie et dans la Germanie romaine, avait naturellement dû, après l'introduction du christianisme dans toutes ces contrées, y laisser une foule d'adeptes chez lesquels son nom est resté en honneur. Il était naturel que les légendes des saints qui lui furent substitués y aient trouvé un facile accès. Cependant, en Occident, il y eut peu de chapelles qui leur furent dédiées; peu d'autels élevés sous leur vocable; peu de néophytes qui reçurent leur nom avec le baptême. C'est que saint Michel avait remplacé le dieu comme conducteur des âmes, et que, d'un autre côté, les légendes de saint Mercure qui y eurent un culte local n'ont jamais été recueillies. Il semble, la plupart du temps, là où leur souvenir s'est perpétué, que ce n'ait été qu'une réminiscence de l'ancien Dieu, qui, lui aussi, dans l'antiquité, était souvent invoqué sous la formule de Saint *(Sanctus)* titre que, sous la forme féminine de *sancta*, nous trouvons aussi donné à la sainte Minerve ou Vierge d'Argentorat que remplaça au moyen âge la vierge chrétienne. A ce mot Saint, Sainte (l'ἱερος et l'ἱερα du grec; le *sanctus* et *sancta* du latin) était attaché chez les anciens une idée de divinité protectrice, si nous nous en rapportons au sens bien établi des nombreuses inscriptions qui nous ont été conservées. Le christianisme divinisa donc en

Digitized by Google

quelque sorte ceux de ses membres qui, par une vie vertueuse, par leur martyr, firent bénir leur mémoire. De là le culte des reliques, et la foi des populations en leur influence protectrice. Ce fut aux lieux où ces reliques furent conservées que, dans la croyance du peuple, les saints auxquels elles avaient appartenu opéraient le plus de miracles. Ainsi, pour saint Mercure de Césarée, quoique son existence soit contestable, on a la prétention, en plusieurs églises, de conserver de ses ossements. On sait quel prix on attachait, aux temps anciens, à la possession de telles reliques. Les pélerins qui visitaient la Palestine n'en revenaient jamais sans rapporter dans leur patrie quelque objet pieux que leur crédulité acceptait comme authentique et qu'ils déposaient à leur retour dans quelque abbaye. Les papes eux-mêmes se prétendaient juges infaillibles des reliques extraites des catacombes et les envoyaient, sous tel nom que leur infaillibilité jugeait à propos de leur donner, aux monastères qui leur en demandaient. On allait en procession porter de cloître en cloître les ossements d'un saint dont on espérait des miracles. Si la renommée bientôt après s'en répandait, il n'en fallait pas davantage pour attirer vers la chapelle où ces reliques se trouvaient, des pélerins de toutes les contrées. C'est ainsi que, de nos jours encore, à la fête de saint Pantaléon, qui tombe au 27 Juillet, toutes les populations de la Forêt-Noire, de la plaine du Rhin, de celles de l'Alsace et des Vosges, accourent implorer les grâces du saint qui repose dans la chapelle qui lui est consacrée sur les hauteurs de Kaisersthul, et qui, comme son nom l'indique, est le refuge de tous les malheureux. Il n'est pas un des sanctuaires religieux d'outre-Rhin et de nos montagnes qui n'aient des reliques auxquelles s'attachent une certaine célébrité. Celles de saint Léodegar (notre saint Léger) dans l'abbaye de Murbach, ont surtout le pouvoir de guérir les membres malades qu'on leur fait toucher. Dans quelques lieux un saint Mercure est invoqué contre la maladie des troupeaux, réminiscence sans doute de

Digitized by Google

la représentation du dieu Mercure berger, tenant, comme Apollon pasteur, le mouton sur ses épaules. Le dieu, sous cette représentation, portait le titre d'Ἑρμῆς Νέμιος à Tanagra. Le symbolisme chrétien n'est pas, comme on l'a dit, l'élan religieux du moyen-âge: ses premières manifestations se confondent avec les origines mêmes du christianisme.

MAX^en DE RING

Membre correspondant de l'Institut archéologique de Rome, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. *Chronique de Colmar*, de l'an 58 à l'an 1400, par M. J. Liblin, Directeur de la *Revue d'Alsace*. — Mulhouse, imprimerie de L. L. Bader, 1867-1868. — 1 vol. in-8° de 304 pages, avec quatre planches. Prix 6 fr.

Sous le titre de *Chronique de Colmar*, M. Liblin, Directeur de la *Revue d'Alsace*, vient de publier la première partie d'un ouvrage du plus grand mérite et d'un vif intérêt pour l'histoire du chef-lieu du Haut-Rhin, histoire intimément liée à celle de l'Alsace même. Il a résumé, par ordre chronologique, tous les documents qui ont trait à l'histoire de Colmar, depuis l'an 58 à l'an 1400. Citant avec soin les sources où il a puisé chaque article, il les compare entre elles en peu de mots, mais avec une sage et savante critique. Il a ainsi laborieusement préparé les matériaux qui forment la base de l'histoire de Colmar ou plutôt donné l'histoire même de cette ville sous une forme, en apparence moins attrayante, mais qui a le grand mérite d'être vraie, ne produisant que des faits puisés à de bonnes sources.

On voit par la série des actes comment cette localité est sortie graduellement de son humble origine, pour prendre ensuite rang parmi les villes impériales. C'est d'abord l'élément ecclésiastique qui surnage à la chute de l'empire romain. Les églises et les monastères ont succédé à la villa, à la courtine, le hoff, si curieux à étudier à l'époque barbare. Peu à peu on voit poindre des bourgeois, on entrevoit leur administration communale; un bourg, une ville s'établit; elle se crée des droits basés sur la coutume, sur les usages du temps; des souverains les lui confirment et enfin, en 1278, l'empereur Rodolphe Ier les com-

Digitized by Google

plète en octroyant à Colmar les franchises dont jouissait alors la ville de Cologne, de même que plus tard plusieurs villes des contrées voisines reçurent à leur tour celles de Colmar. M. Liblin les rapporte en entier, de même que nous les avions déjà publiées en 1843 dans un de nos ouvrages[1]. M. Trouillat n'en a pas sonné le mot, ainsi qu'il a tu bien d'autres documents que nous lui avons remis.

On peut remarquer, par la succession des actes, que les libertés de Colmar ne lui sont arrivées que lentement, graduellement, se modifiant selon les temps et les circonstances. Rien n'est plus curieux que la lutte que cette ville naissante eut à soutenir contre la noblesse. Ce sont les bourgeois, le peuple qui créent et organisent une ville, et les nobles qui cherchent à les dominer. Déjà la vie du château leur pèse et ils veulent s'établir dans les villes. C'est le Tiers-Etat qui naît, qui grandit, qui se fortifie. Devenu adolescent, il éprouve des crises, il a ses fièvres, qui ne se guérisseut que par des saignées profondes.

Tantôt c'est l'homme du peuple, le tribun, qui succombe; tantôt c'est le noble qui périt ou se fait expulser.

La puissance impériale peut à peine remettre l'ordre dans cette ville où le peuple, la noblesse et les évêques de Strasbourg et de Bâle se disputent le pouvoir.

L'étude des villes d'Alsace, au moyen-âge, est des plus instructive. Si chacune d'elles avait un annaliste comme M. Liblin, on verrait éclater de brillants jets de lumière de la publication de leurs chartes, surtout quand celles-ci sont étudiées avec autant d'habileté que dans la *Chronique de Colmar*.

Cette publication trouvera une place honorable dans toutes les bibliothèques, à côté des œuvres inédites de Grandidier que M. Liblin a sauvées de la destruction et éditées avec un talent et un labeur qui auraient effrayé tout autre personne.

A. Quiquerez.

[1] Bourcard d'Asuel, t. 1, page 188.

Digitized by Google

II. *La Famille de Ronsard*, recherches généalogiques, historiques et littéraires sur Pierre de Ronsard et sa famille, par Achille de Rochambeau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.—In-12, papier vergé, de 358 pages. — Cartonné en percaline rouge, non rogné. (Bibliothèque elzévirienne).

Prix : 5 francs.

On y joint, au gré des amateurs, un Album de 21 planches et fac-simile. 1 vol. cartonné en percaline rouge.

Prix : 10 francs.

Il a été tiré en outre un petit nombre d'exemplaires sur fort papier de Hollande, à très-grandes marges et numérotés à la presse. Ces exemplaires, de format in-8° raisin, contiennent toutes les planches dans l'intérieur du volume.

Prix : 30 francs.

Chez l'auteur, marquis de Rochambeau, au château de Rochambeau, près Vendée (Loir-et-Cher), et, à Paris, à la librairie Franck, rue Richelieu, N° 67.

Nous avons lu avec le plus grand intérêt cet ouvrage, et nous le recommandons aux lecteurs de la *Revue*. C'est un livre à la fois substantiel et plein de détails faits pour piquer la curiosité. Il forme un complément naturel des Œuvres de Ronsard, publiées par M. Blanchemain. J'ajouterai que l'Album, très-bien exécuté, contient, entr'autres, un portrait de Ronsard, jusqu'ici inédit, dû à l'excellent aqua-fortiste, M. Queyroy. Tout bibliomane voudra voir figurer cet ouvrage sur les rayons de sa bibliothèque.

M. de R.

Mulhouse – Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

RELATION

DU

VOYAGE DE GRANDIDIER

DANS LA FORÊT-NOIRE ET EN SUISSE

En 1784

Ce document est inédit. Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de le mettre à leur disposition Outre l'intérêt historique qui s'y rattache, on y trouvera des éléments précis pour comparer les moyens de voyager au siècle dernier, dans la vallée du Rhin, avec ceux qui existent de nos jours.

Lundi, 30 Août 1784.

Parti de Strasbourg à six heures et demie par une voiture de louage. Sorti par la porte des Bouchers, ou Dauphine.

A une petite demi-lieue de la ville, on passe, à droite, devant la maison de péage et à gauche devant la consigne, où commence le petit pont d'un bras du Rhin.

A trois quarts de lieue de Strasbourg, on passe le grand pont du Rhin et on entre dans l'Empire.

Laissant à gauche le fort de Kehl, on traverse la partie de Kehl qu'on nomme l'ouvrage à cornes. L'un et l'autre appartient au Margrave de Bade.

A une lieue de Strasbourg est le village de *Kehl.*

Sundheim, à une demi-lieue de Kehl.

Marlen, à cinq quarts de lieue de Sundheim, dans l'Ortenau, à la maison d'Autriche.

Digitized by Google

Goldscheur, à un quart de lieue de Marlen, sur les bords du Rhin, dans l'Ortenau.

Altenheim, à une lieue trois quarts de Goldscheur, au prince de Nassau-Usingen.

Dundenheim, à un petit quart de lieue d'Altenheim, au Margrave de Bade.

Ichenheim, à quatre lieues et demie de Kehl, au Margrave de Bade. Arrivée à dix heures. Halte des chevaux.

Kürtzel, à trois quarts de lieues d'Ichenheim, au Margrave de Bade. Au petit pont, on entre dans la principauté de Nassau-Usingen.

Hugsweiller, au prince de Nassau-Usingen. On découvre à gauche l'Abbaye de Schutteren[1].

Dinglingen, au prince de Nassau-Usingen. En sortant, on découvre, à gauche dans le lointain, l'ancien château de Geroldseck. Avant que d'entrer à Mittersen, on découvre, à gauche, la petite ville de Lahr.

Mittersen, à deux lieues et demie de Kürtzel, au prince de Nassau-Usingen. Au petit pont, après Mittersen, on rentre dans le Margraviat de Bade.

Kippenheim, bourg à huit lieues de Kehl, au Margrave de Bade. Arrivée à une heure et demie. Diné au cabaret du *Pied-de-bœuf.*

En sortant de Kippenheim on voit, à droite, la ville et le château de Mahlberg. A une lieue et demie de Kippenheim, on passe près d'Ettenheim qu'on voit à gauche, et près d'Altorff en entrant dans la souveraineté de l'évêque-prince de Strasbourg. On passe ensuite par dessus un pont près duquel est une maison qu'on nomme le péage d'Ettenheim.

Ringsheim, à trois lieues de Kippenheim, à l'évêque de Strasbourg. En entrant est, à gauche, la chapelle de St.-Jean.

Herboltzheim, à une demi-lieue de Ringsheim, à la maison d'Au-

[1] Fondée en 603, par un prince anglais nommé Offon. *Offonis cella,* d'où Offenbourg. Abbaye de l'ordre de St.-Benoît.

Digitized by Google

triche. En sortant d'Herboltzheim, on voit, à gauche, le village de Wagenstadt. Puis on passe sur un petit pont situé sur la Bleich, où est la séparation des deux diocèses de Strasbourg et de Constance.

Kentzingen, à une lieue d'Herboltzheim, dans le Brisgau, bourg appartenant à la maison d'Autriche. En sortant de Kentzingen, on voit couler la rivière d'Eltz. Kentzingen est la première paroisse du diocèse de Constance, dans l'Archiprêtré de Fribourg. Il y a un couvent de Récollets. Un peu plus loin est, à gauche, l'abbaye des femmes de *Wunenthal*[1], de l'ordre des Citeaux. On passe ensuite l'Eltz sur deux ponts de pierre et on voit le château de Lichteneck.

Hechslingen, à trois quarts de lieue de Kentzingen, appartenant à M. le comte de Henningen, chez lequel nous nous sommes rafraîchis.

Kinderingen, au Margrave de Bade, dans le marquisat de Hachberg, village luthérien, où demeure le surintendant.

Emetingen, gros bourg du Margraviat de Bade, à deux lieues et demie de Kentzingen, capitale du marquisat de Hachberg. Village tout luthérien, où nous sommes arrivés à huit heures et demie du soir. Soupé et couché à la poste. Bon cabaret et à assez bon marché. A une lieue d'Emetingen est l'abbaye d'hommes de Tennenbach[2] de l'ordre des Citeaux.

MARDI, 31 AOÛT.

Parti d'Emetingen à cinq heures et demie du matin. A un quart de lieue d'Emetingen, on passe l'Eltz sur un grand pont de pierre.

Wasser
Langendentzlingen } Villages luthériens du margraviat de Bade.
Gundelfingen

[1] Wunenthal (vallis jucunda), fondée en 1230 et agrégée à l'ordre de Citeaux en 1254.

[2] Temenbach, fondée en 1156 par les landgraves de Stulingen et Bar, d'où dérivent les comtes de Furstemberg.

Digitized by Google

En sortant de Gundelfingen, on découvre, à gauche, sur une montagne, l'ancien château de Zeringen. On va ensuite au village de Zeringen, endroit catholique appartenant à l'abbaye de de St.-Pierre.

Fribourg (A), à trois lieues d'Emetingen et à une demi-lieue de Zeringen. Ville principale du Brisgau, où nous sommes arrivés à huit heures et demie du matin, et où nous avons dîné, soupé et couché à l'auberge de l'*Empereur*. Bonne auberge, où l'on est bien servi et bien traité, mais chèrement.

Déboursés pour deux maîtres et un domestique, pour le 30 et le 31 Août.

	L.	S.	D.
Au cocher de louage depuis Strasbourg jusqu'à Fribourg, pour tout et pour le trinckgeld	33	—	—
Au péage de Kehl	1	3	—
A Ichenheim	—	12	—
A Kippenheim	8	—	—
A Emetingen	6	17	—
A la servante de cabaret	—	12	—
A l'auberge de Fribourg	19	—	—
Au garçon de cabaret	1	8	—
	70	12	—

(A) *Autre chemin de Strasbourg à Fribourg.*

1. On sort par la porte des Bouchers et on tombe, à gauche, à une forte demi-lieue de la ville, à la maison de péage, dite *Wickheusel*, d'où, après avoir passé le pont, on voit, à droite, la plaine dite des Bouchers.

2. A une lieue de Strasbourg, où est une croix de pierre, la route se sépare en deux : celle qui est à droite mène à Colmar. On prend la gauche, qui est celle du Rhin, et qui conduit à Neuf-Brisach.

Digitized by Google

3. A deux lieues un quart de Strasbourg est, sur la route un cabaret dépendant de la paroisse d'Eschau.

4. A près de trois lieues de Strasbourg, on passe par Plobsheim, village appartenant à MM. de Kempfer et de Güntzer.

5. Krafft, à une forte lieue de Plobsheim, appartient au grand-chapitre de Strasbourg.

6. Gerstheim, à une lieue de Krafft et à cinq de Strasbourg.

7. Obenheim, à une demi-lieue de Gerstheim.

8. Boffsheim, à trois quarts de lieue d'Obenheim, et où il y a un chemin qui mène à Rhinau.

9. Friesenheim, à une forte demi-lieue de Boffsheim.

10. Diebolsheim, à une demi-lieue de Friesenheim.

11. Sassenheim, à une lieue et demie de Diebolsheim.

12. Richtolsheim, à trois quarts de lieue de Sassenheim.

13. Artolsheim, à une demi-lieue de Richtolsheim.

14. La chapelle de *Notre-Dame*, dépendant de la paroisse de Mackenheim, à trois quarts de lieue d'Artolsheim.

15. Markolsheim, à cinq quarts de lieue d'Artolsheim, d'où en sortant est un chemin qui mène à Schlestadt.

16. Artzenheim, à une forte lieue de Markolsheim.

17. On laisse à gauche Baltzenheim et Kunheim, qui est le dernier endroit du diocèse de Strasbourg. On entre ensuite dans celui de Basle, à cinq quarts de lieue d'Artzenheim.

18. Biesheim, à deux petites lieues d'Artzenheim.

19. On passe ensuite le Rhin, d'où l'on arrive au Vieux-Brisach, qui est du diocèse de Constance.

20. Ginglingen, à une forte lieue de Vieux-Brisach.

21. Mertingen, à une lieue.

22. Opfingen, à trois quarts de lieue.

23. Haslach, à deux lieues.

Et 24. Fribourg, à une demi-lieue.

Digitized by Google

MERCREDI, 1er SEPTEMBRE.

Sorti de Fribourg à cinq heures et demie du matin, avec une voiture de l'abbaye de St.-Blaise. En sortant on voit, à gauche, l'ancienne Chartreuse.

Ebnet, à une lieue de Fribourg, appartenant à M. de Seckingen, qui y a un château. Paroisse de l'archiprêtré de Brisach.

Zarten, à une lieu d'Ebnet, appartenant à la ville de Fribourg. Ce village dépend de la paroisse de Kirchzarten.

Rein, à une demi-lieue de Zarten, cense de la même paroisse, appartenant à M. de Neveu.

Immenreich. Ce sont différentes censes d'une vallée, appartenant à la ville de Fribourg, dépendant de la paroisse de Kirchzarten. Cette vallée, ainsi que celle de Hell, est arrosée par un ruisseau qu'on nomme *bach* ou *Hellbach*, et qui, joint à d'autres ruisseaux, prend, près de Fribourg, le nom de Trisamm.

On passe, dans la vallée d'Immenreich, à gauche, à côté des ruines de l'ancien château de Falkenstein, ou Falckensteig.

On entre ensuite dans une sombre vallée, nommée Hell, accostée de différents hauts rochers. Il y a plusieurs censes appartenant à M. de Ferrette de Karsbach.

De là on entre dans une autre vallée, nommée Unter-der-Steig, où il y a également des censes appartenant à M. de Ferrette, de la paroisse de Braittnau.

Après avoir passé une hauteur, on entre dans une vallée dite Ober-der-Steig, de la même paroisse. Les censes qui en dépendent vont à l'église de Hinderzarten, village qu'on voit à droite, au bas de la vallée et où il y a un vicaire dépendant du curé de Braittnau.

En sortant de la cense dite l'Ours Noir (Schwartz-bælir), appartenant a M. de Ferrette, on passe, à droite, devant l'étang de *Dittersée*, près duquel finissent les terres de la maison d'Au-

Digitized by Google

triche, et où commence la principauté de Furstemberg. C'est aussi là que commencent les mauvais chemins qui durent jusqu'à l'entrée de la principauté de St.-Blaise.

Saig, village et paroisse de la principauté de Furstemberg. Diné à la cense de l'Ours-Noir et pris le café chez le curé.

Entre Saig et Lentzkirch sont, à gauche, les ruines du fameux château d'Urach, appartenant au prince de Furstemberg.

Lentzkirch, village et paroisse de la principauté de Furstemberg, à une lieue de Saig.

Après la hauteur, et à près d'une lieue de Lentzkirch, est une croix de bois, où commence la principauté de l'abbaye-princière de St.-Blaise.

On entre, peu après, dans le village de *Dresselbach*, puis à la cense de *Fullenfurst*, de là à *Seebruck*, à une lieue de Dresselbach, où est une belle cense située près d'un étang.

Heuseren, village à une lieue et demie de Seebruck.

A une demi-lieue de Heuseren est la belle *Abbaye de Saint-Blaise*, où nous sommes arrivés à sept heures du soir.

Nous sommes restés à Saint-Blaise les 2, 3, 4, 5 et 6 Septembre[1]. J'y ai chanté la grand'messe solennelle de la dédicace le dimanche 5 du même mois.

Le célèbre et vertueux Martin Gerbert, élu en 1764, est abbé-prince de Saint-Blaise.

Dom Casimir Christen est doyen de l'abbaye. Dom François Kreutter, directeur de la cuisine, est à la tête du cabinet d'histoire naturelle et travaille à une histoire allemande du Brisgau. Dom Blaise Claus est Ober-rentmeister. Dom Œmilien Ussermann est bibliothécaire en chef et a soin du cabinet des

[1] C'est au séjour de Grandidier à l'abbaye de Saint-Blaise, en 1784, qu'il faut rapporter le fragment latin intitulé : *Germania sacra. Prospectus diocesis et episcopatus Argentinensis* Il est en effet daté du 2 Septembre 1784, et a été imprimé par M. Aug. Kœber, *Revue d'Alsace*, tome XVI, page 389.—C'est encore à ce séjour qu'il faut rapporter la découverte de la chronique de Godefroi d'Ensmingen, que nous avons éditée en 1868.—Strasbourg, E. Simon, in-8° de xv-54 pages.

Digitized by Google

médailles. Dom Maurice Ribbelé est à la tête des archives, du cabinet de peinture et de celui des gravures. Dom Trutpert Neugart, chapelain de la cour, travaille à l'histoire ecclésiastique de Constance. Dom Philippe-Jacques Umber, Dom Ambroise Eichhorn et Dom Victor Keller travaillent, avec Dom Ussermann, à la *Germania sacra*. M. de Lemppenbach est chancelier de l'abbaye[1].

Déboursés.

	L.	S.
Rafraîchissement des chevaux et du cocher à Under-Steig	1	8
Dîner à Saig	12	14
Au cocher de l'abbaye de Saint-Blaise	6	—
Tringeld aux domestiques de l'abbaye ci-après	—	—
	20	2

MARDI, 7 SEPTEMBRE.

Parti de Saint-Blaise à cinq heures du matin avec une voiture de l'abbaye qui nous a conduits, par de mauvais chemins, jusqu'à *Waldshut*. Passé à côté de *Liseren*, puis arrivé à *Hohenschwand*, situé à une lieue de Saint-Blaise, appartenant à l'abbaye et dont la paroisse est administrée par un religieux de la même abbaye.

[1] Le 3 Juillet 1787, Grandidier écrivait à Moreau, directeur du cabinet des chartes, qu'il passerait, le mois prochain (Août), quinze jours à l'abbaye de St.-Blaise. (Voy. KRŒBER, loc. cit., page 444). — C'est sans doute à ce second séjour à St.-Blaise qu'il faut rapporter la liste, plus complète des religieux occupés de la *Germania sacra*, que publie également M. KRŒBER, pages 445-46. — C'est encore à ce séjour que nous paraît devoir être rapporté le plan de l'histoire du diocèse de Strasbourg dont Grandidier était chargé pour la *Germania sacra*. Ce plan est daté de l'abbaye même; nous en avons trouvé le manuscrit dans les papiers de l'historien. Il est inédit. Nous le publierons dans une de nos prochaines livraisons. Il renferme des indications importantes pour l'histoire d'Alsace.

Digitized by Google

Ruchenschwand.

Huseren.

Bahnholtz, à deux lieues de Saint-Blaise, village situé dans le Brisgau et dans la landvogtie de Waldshut, de la paroisse de Waldkirch.

Waldkirch, à deux lieues et demie de Saint-Blaise, paroisse et cure du Brisgau.

Waldshut, à trois lieues et demie de Saint-Blaise, chef-lieu de l'archiprêtré de ce nom et de la landvogtie de Waldshut. C'est un bourg où il y a une église paroissiale et un couvent de capucins.

Déjeuné chez M. Gerbert, neveu du prince-abbé, où nous avons arrêté du maître de poste une mauvaise carriole et bien chère pour nous conduire à Muri.

Parti de Waldshut à dix heures et demie et côtoyé le Rhin jusqu'à la maison de poste, où il faut passer ce fleuve sur un bateau.

On entre ensuite dans la Suisse et dans la seigneurie de Bade, au village de *Coblentz,* qui forme paroisse et qui est à un quart de lieue de Waldshut.

Clingnau ou Klingnau, bourg où il y a une prevôté et une cure dépendant de l'abbaye de Saint-Blaise.

En sortant de Clingnau on découvre à droite, de l'autre côté du Rhin, la commanderie de Leugeren, de l'ordre de Malte.

Dettingen, village et paroisse à un quart de lieue de Clingnau.

Unter-Siggingen, village et cure à une lieue de Dettingen.

Ober-Siggingen, village dépendant de la cure de Deggenhausen.

Kirchdorff, village et paroisse administrée par un religieux de Saint-Blaise.

Obernusbaum.

Rieten.

Bade, ville où il y a des bains fameux, une église collégiale et

Digitized by Google

paroissiale de Notre-Dame, un couvent de Capucins et un autre de Tiercelines.

Dîné à Bade à l'auberge du Bœuf, mauvaise et chère.

Parti de Bade à cinq heures du soir.

Mellingen, situé sur la Russ, à une lieue de Bade. Paroisse.

Göslikon, à une lieue et demie de Mellingen. Paroisse.

Bremgarten, ville et paroisse située sur la Russ, à une demi-lieue de Göslikon. Il y a, outre l'église paroissiale de Saint-Nicolas, un couvent de Capucins et un autre de Tiercelines.

Couché et soupé à Bremgarten; mauvaise auberge et mauvais vin. C'est celle du Cerf, qui est cependant la meilleure de toutes.

MERCREDI, 8 SEPTEMBRE.

Parti de Bremgarten à six heures du matin.

Boswyl, village et paroisse à une lieue de Bremgarten.

Muri[1], abbaye et paroisse à une lieue de Boswyl, composée d'environ trente-cinq religieux profès, de quatre à cinq frères convers. L'abbé est prince d'Empire : il se nomme Gerold Meyer. Nous y avons vu le P. Maurice Larger, natif d'Ober-Sultz, en Haute-Alsace, et le P. Léger Schmid, de Bodstein.

Arrivé à Muri à dix heures du matin, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, où entendu la grand'messe, dîné à l'abbaye, assisté aux vêpres, soupé à six heures et couché.

Déboursés.	L.	S.
Au cocher de l'abbaye de St.-Blaise jusqu'à Waldshut	2	14
Au maître de poste pour une mauvaise carriole de Waldshut à Muri	50	—
Au péage du Rhin pour le passage	2	14
Au cabaret de Bade	7	—
Au cabaret de Bremgarten	6	10
Aux domestiques de Muri	6	—
	74	18

[1] L'abbaye de Muri devait intéresser particulièrement Grandidier, puisqu'elle fut fondée par Werinhaire, évêque de Strasbourg au XIe siècle.

Digitized by Google

JEUDI. 9 SEPTEMBRE.

Parti de Muri à six heures du matin pour aller à Zug, qui en est éloigné de quatre lieues et ce par une voiture de l'abbaye. Passé par :

Benziswill, situé dans le canton de Lucerne.

Rürtischwill, filiale d'Auw.

Auw, paroisse.

Meyenberg, filiale de Sins.

Ces trois endroits sont situés dans le bailliage des Cantons.

En sortant de Meyenberg, on voit deux routes, dont l'une conduit à Lucerne et l'autre à Zug.

Sins, paroisse du bailliage des Cantons.

A quelque distance de Sins, on passe un petit pont sur la rivière de Russ, après quoi on entre dans le canton de Zug.

Chaam, près duquel commence le lac de Zug, paroisse du canton de Zug.

Zug, capitale du Canton, où il y a une église paroissiale sous le titre de l'Assomption de la Sainte-Vierge, un couvent de Capucins et un autre de Tiercelines.

Arrivé à Zug, à neuf heures et demie, chez M. le baron de Zurlauben, lieutenant-général des armées du Roi et commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, où dîné, soupé et couché, ainsi que le lendemain 10 Septembre[1].

Déboursés.

Au cocher de Muri....	6	—
Aux domestiques de M. de Zurlauben	6	—
	12 Liv.	

C'est probablement lors de ce voyage qu'il vit le testament de Werinhaire en original dans les archives de cette abbaye. *Voy. tome I des œuv. in., pages 503 et suivantes.*

[1] Consultez, sur M. de Zurlauben, le tome I des œuvres inédites de Grandidier, *page 513, note 3.* M. AUG. KRŒBER, dans la correspondance citée précédemment, a inséré quelques lettres concernant les rapports de Grandidier avec ce baron de Zurlauben. M. de Zurlauben mourut en Suisse en 1795 et légua à la bibliothèque d'Aarau sa collection, riche en manuscrits concernant l'histoire de France.

Digitized by Google

SAMEDI, 11 SEPTEMBRE.

Parti de Zug, à six heures du matin, avec une voiture de louage.

Baar, à une petite lieue de Zug, paroisse et communauté consouveraine à Zug, où il y a une abbaye de religieuses Bénédictines.

A trois quarts de lieue de Baar on passe à côté de l'ancienne abbaye de Cappel, qui appartient aujourd'hui au canton de Zurich.

On rentre ensuite dans le canton de Zug. et, à une lieue de Cappel, on passe le pont de la Sile, situé sur la rivière de ce nom, qui descend d'Ensidlen et qui tombe dans le lac de Zug. Ce pont dépend de la paroisse et communauté de Menzingen.

A ce pont, on entre du canton de Zug dans celui de Zurich. A une bonne lieue de ce pont, on commence à découvrir, à gauche, le lac de Zurich qu'on côtoye, en passant devant différentes censes, jusqu'à une demi-lieue de là, qu'on entre dans le village de Boketen.

Boketen est situé dans le canton de Zurich et le bailliage de Horgen. Dîné en cet endroit, dans une auberge propre et bien conditionnée. La salle à manger donne presque sur le lac de Zurich et on y découvre plusieurs bourgs et villages situés vis-à-vis et de l'autre côté du lac, savoir : Mailand, Kusenach, Zolikon, Eutychon, Mainedorff, Steffen, Herleberg, Erlebach, Kusebach, Zolikon et Zurich.

En sortant de Boketen pour Ensidlen, il faut se munir de petites pièces de monnaie, entr'autres d'*Augster*, tant pour les pauvres pélerins que pour les petits polissons qui ouvrent les barrières, lesquelles sont très-fréquentes dans cette route.

Sur la route de Boketen à Schindeleggi on découvre souvent, dans le lointain, le lac de Zurich, ainsi que la ville de Rappertzchwyr.

Schindelleggi, dans le canton de Schweitz, à deux lieues de Boketen, village de la paroisse de Feurisberg.

Digitized by Google

A un quart de lieue de Schindelleggi, descendre de voiture, à l'endroit du précipice, qu'il faut passer sur un pont.

Bennau, à une petite lieue de Schindelleggi. C'est une chapelle où demeurait autrefois saint Bennon.

Ensidlen, à un quart de lieue de Bennau, abbaye princière de l'ordre de Saint-Benoît.

Arrivé sur le soir à l'abbaye, où soupé et couché, ainsi que le lendemain, où dîné, soupé et couché également.

J'ai dit la messe du Saint-Nom-de-Marie le dimanche, 12 Septembre, à l'autel de la chapelle miraculeuse de Notre-Dame.

Déboursés.

Au cocher de Zug à Ensidlen.....	63	—
Au cabaret de Boketen.....	6	—
A la sacristie d'Ensidlen.....	1	10
Pour rosaires et images.....	12	—
Aux domestiques d'Ensidlen.....	6	—
	88	10

LUNDI, 13 SEPTEMBRE.

Parti d'Ensidlen à sept heures du matin, avec une voiture de l'abbaye.

Passé de nouveau par Bennon, Schindelleggi et Boketen, puis à

Horgen, paroisse du canton de Zurich, à un quart de lieue de Boketen.

Dîné à Horgen, au cabaret du Cygne.

A une heure, embarqué sur le lac de Zurich sur un bateau sûr et commode.

La vue sur le lac offre le plus bel aspect. A droite, on voit Mailand, Herleberg, Erlebach, Kusenach, où nous avons rafraîchi les bateliers, Zolikon et Zurich; à gauche, on découvre Oberried, Dallwiller, Richtliskaum, Kilchberg, Wolishofen et Zurich.

Digitized by Google

A un quart de lieu de Zurich se trouve, au milieu du lac, une espèce d'obélisque de pierre, qui forme la séparation du territoire de la ville de Zurich et de celui du canton.

Arrivé à Zurich à cinq heures du soir, où soupé et couché à l'Epée, auberge située sur le pont du lac, qui passe pour la meilleure de la Suisse.

Dîné à Zurich le lendemain 14 Septembre.

Débourses.

Au cocher de l'abbaye d'Ensidlen.....	4	—
Au cabaret de Horgen.....	9	—
Aux bateliers de Horgen à Zurich.....	6	—
A Kusenach.....	1	10
A l'auberge de Zurich.....	21	—
	41	10

MARDI, 14 SEPTEMBRE.

Parti de Zurich, à quatre heures après midi, avec une voiture de rencontre.

Alstætt, à une lieue de Zurich et dans le même canton.

Schlieren, à une demi-lieue d'Alstætt, dans le comté de Bade.

Diettikon, à deux lieues de Schlieren, village appartenant à l'abbaye de Wettingen.

Wettingen, à une lieue de Diettikon, abbaye d'hommes[1] de l'ordre de Citeaux, où soupé et couché.

Déboursés.

Au cocher de Zurich à Wettingen.....	8	—
Aux domestiques de l'abbaye.....	4	—
	12	—

MERCREDI, 15 SEPTEMBRE.

Dîné à l'abbaye de Wettingen, d'où nous nous sommes rendu à pied à Bade, qui en est éloigné d'une petite demi-lieue. Soupé et couché à Bade, à l'auberge de la Balance, qui est la meilleure.

[1] Fondée en 1227 par Henri, comte de Rapperschwil.

Digitized by Google

Déboursés.

Transport de l'équipage.....	2	—
A l'auberge de Bade.....	12	—
	14	—

JEUDI, 16 SEPTEMBRE.

Parti de Bade à six heures du matin, par une voiture de louage, pour retourner à l'abbaye de Saint-Blaise, par le chemin du 7 Septembre.

En allant de Bade à Waldshut on découvre, en sortant de Kirchdorff et à gauche, Windisch, Kœnigsfeld, Brugg, Habsbourg et Rhein, qui sont dans le canton de Berne. Ce canton est séparé du comté de Bade par le Limath, qui coule presqu'à côté de la route.

Dîné à Waldshut chez M. Gerbert.

Pris ensuite la voiture de la poste pour aller à Saint-Blaise, où nous sommes arrivés à sept heures du soir.

Restés à Saint-Blaise les vendredi et samedi 17 et 18 Septembre.

Déboursés.

Pour la voiture de Bade à Waldshut....	15	—
Au péage du Rhin.....	2	14
Aux domestiques de M. Gerbert.....	1	10
Pour la voiture de Waldshut à St.-Blaise	13	16
Aux domestiques de Saint-Blaise.....	18	—
	51	—

DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE.

Parti de l'abbaye de Saint-Blaise à six heures du matin et par le chemin du 1er Septembre, jusqu'à Saig, où dîné dans le même cabaret. La voiture de l'abbaye de Saint-Blaise nous a menés jusqu'à St-Mergen.

De Saig, en passant devant l'étang de Dittersée, on tourne à

Digitized by Google

droite et on tombe sur la grande route, qu'on nomme Route-Dauphine, et on la suit jusque vis-à-vis Neustadt, où l'on prend le chemin à gauche, qui mène à l'abbaye de Sainte Marie ou *Sant-Mergen*, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, située à quatre lieues de Saig.

Soupé et couché à la même abbaye.

Déboursés.

Au cocher de l'abbaye de Saint-Blaise...	6	—
Au cabaret de Saig.....	12	14
Aux domestiques de Sainte-Marie.....	3	—
	21	14

LUNDI, 20 SEPTEMBRE.

Dîné à l'abbaye de Sainte-Marie. Parti pour celle de Saint-Pierre, où arrivé à cinq heures, soupé et couché.

MARDI, 21 SEPTEMBRE.

Dîné à l'abbaye de Saint-Pierre[1]. Parti à trois heures après midi. Passé par

Eschbach, village appartenant à l'abbaye, et à trois quarts de lieue, puis à

Steigen, à un quart de lieue d'Eschbach, appartenant à M. de Kageneck; puis à

Zarten, à une demi-lieue de Steigen, à *Ebnet* et à *Fribourg*, où arrivé à six heures du soir.

Pris la poste à Fribourg pour *Emmetingen*, où nous sommes arrivés à neuf heures, par la route du 31 Août.

Soupé et couché à Emetingen.

[1] L'abbaye de Saint-Pierre, de la Forêt-Noire, était gouvernée quand elle fut visitée par Grandidier, par le savant ami de Gerbert, Dom Philippe-Jacques Steurer, qui publia en 1782 une édition de la vie de Saint-Benoît, enrichie de notes érudites et de documents précieux.

Digitized by Google

Déboursés.

Au cocher de l'abbaye de Sainte-Marie..	3	—
Aux domestiques de celle de Saint-Pierre	6	—
Au cocher de Saint-Pierre.....	4	4
Au garçon d'écurie de Fribourg.....	—	12
Au cabaret et postillon de Fribourg....	3	—
Pour la poste de Fribourg à Emetingen .	4	10
Pour le postillon.....	1	3
Au cabaret d'Emetingen.....	6	12
Pour la servante.....	—	12
	29	13

MERCREDI, 22 SEPTMBRE.

Pris la poste à Emetingen et continué jusqu'à Strasbourg.

Parti à six heures du matin et arrivé par *Kunderingen* et *Hechslingen* à *Kentzingen.*

Pris la poste à Kentzingen, d'où, en passant par *Herboltzheim, Ringsheim, Kippenheim, Mittersen* et *Dinglingen,* arrivé à *Frisenheim,* village appartenant au Margrave de Bade.

Pris la poste à Frisenheim. Laissant à droite *Oberschopffen,* au même Margrave de Bade, on passe par *Nider-Schopffen,* à M. le baron de Franckenstein et par *Hoffweyr* à M. le baron d'Erthal, d'où allé à *Offenbourg,* ville impériale, où dîné.

Pris la poste d'Offenbourg. Laissant à droite
on passe par *Bühl,* à la maison d'Autriche, *Griesheim,* à la même, *Sand,* au prince de Hesse-Darmstadt, *Willstætt,* au même, *Odelshofen,* au même, *Korch,* au même, *Neumühl,* au même, et *Kehl.*

Pris la poste à Kehl pour Strasbourg.

Digitized by Google

Déboursés.

Pour la poste d'Emetingen.....	4	8
Pour le postillon.....	1	3
Pour la poste de Kentzingen.....	7	12
Pour le postillon.....	2	2
Pour la poste de Frisenheim.....	4	7
Pour le postillon.....	1	3
Au cabaret d'Offenbourg.....	5	6
Pour la poste d'Offenbourg.....	5	12
Pour le postillon.....	2	4
Pour la poste de Kehl.....	3	6
Pour le postillon.....	1	8
Pour le péage.....	1	3
	39	15

Pour le domestique, du 30 Août au 22 Septembre, à 24 s. par jour, fait la somme de..... L. 30 —

Somme totale	505	14
N.B. Pour ma part.....	252	17

Digitized by Google

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

(XV• SIÈCLE)

(Suite [1])

Dans des inventaires des XV• et XVI• siècles, on trouve de la vaisselle de bronze, de cuivre, de laiton, pesant jusqu'au delà de deux quintaux. Elle se fabriquait quelquefois dans les châteaux mêmes par des clochetiers ambulants, allant de maison en maison offrir leurs services. Avec des outils les plus élémentaires qu'ils portaient avec eux, ils refondaient les vieilles pièces et sortaient de leurs moules des ustensiles nouveaux des mieux réussis. A la prise de Franquemont, dont on a parlé, 1474, on trouva des modèles pour fondre des canons et des hacquebutes. Dans les comptes de Porrentruy, de la même époque, on voit ces clochetiers ambulants appelés d'un lieu à l'autre, comme ces industriels que M. le professeur Fournet nous a si bien décrits dans son ouvrage sur l'influence du mineur.

Avant de parler de la vaisselle de table proprement dite et que nous trouverons tantôt à la bonne place, nous allons encore jeter un coup-d'œil dans les chambres voisines, à peine séparées entre elles par des cloisons de bois. Ce sont d'obscurs réduits où les meubles sont rares; quelques grossiers bois de

[1] Voir les livraisons de Janvier, pages 5—17; Février, pages 49—63; Mars, pages 97—113.

Digitized by Google

lit pour plusieurs personnes, une pesante literie de plumes et de paille, quelques arches-bancs, des bahuts de rebut relégués dans les chambres des gens de service. Ils renferment le même pêle-mêle que ceux des appartements du seigneur. Il y avait partout des armes d'âge et de formes variables; quelques canons à mains, des veuglains, des ribaudequins, même dans la chambre des femmes[1].

Ainsi que les fenêtres sont plus petites et plus rares au second étage, de même aussi celui-ci est moins élevé que le premier. Si de là on monte au troisième, toujours au moyen d'un escalier de bois, on y voit à peine assez clair pour se reconnaître dans ce magasin d'objets les plus indispensables d'un château du moyen-âge. Lorsqu'il n'y avait pas de puits dans le donjon, ou assez à proximité pour se procurer de l'eau en temps de siége, on ménageait une citerne dans le haut du manoir, et les eaux pluviales du toit la remplissaient. Ces citernes étaient diversement construites. Ce pouvaient être de grandes cuves en bois de chêne, mais qui n'avaient qu'une durée limitée. Nous en avons vu une au château de Clémont, brûlé par les Suisses durant la guerre de Bourgogne; elle était en murs parfaitement cimentés avec de la chaux hydraulique qui abonde près du château. Par contre, à Sogren, où ces mêmes pierres à chaux existent, on n'avait pas su les utiliser. La citerne creusée dans le roc, au point le plus élevé du château, était doublée de planches ou madriers de chêne et marnée entre deux. Dans le château que nous décrivons, près du passage des cheminées et en communication avec elles, se trouvait le lardarium ou la chambrette à lard, petit compartiment muré et voûté où l'on fumait le lard, les jambons, la viande de porc et de bœuf, des oies et probablement du gibier, voire même du poisson, quand il était trop abondant pour le manger frais. C'est ce que les inventaires appellent des bottes de carpes séchées, quand il s'agissait de ce poisson des étangs. Dans ces galetas, on remar-

[1] Inventaire de Sogren. XVe siècle.

Digitized by Google

quait des outils pour divers artisans et indispensables dans un château, tels que des outils pour travailler le fer et le bois. Un banc particulier servait à placer les cordes sur les arbalètes au moyen d'un cric; des tonnelets et des caisses avec poignées contenaient des quarreaux ou viretons empennés, à pointe triangulaire et quelquefois à crochets. D'autres renfermaient de la poudre à canon, des pierres de plomb, selon l'expression du temps, pour indiquer des petits boulets de canon ou des balles d'arquebuses. Les premiers boulets s'étant fabriqués avec des pierres, on continua d'appeler pierre à canon les projectiles en plomb et en fer qui leur succédèrent. Il y avait aussi des tonnelets de suif et des moules à chandelles en étain. Les armes à réparer ou hors de service couvraient çà et là le plancher, avec des rouleaux de cordes pour divers usages. La plus longue et la plus grosse était fixée à un treuil et passait sur une poulie attachée au linteau d'une fenêtre. On s'en servait pour monter les sacs de grains et tous les objets lourds depuis le dehors de la tour jusqu'à cet étage élevé. Des paquets de mèches à canon et à fusil étaient pendus à des chevilles; on en faisait aussi usage pour lier les prisonniers de guerre en attendant qu'on leur mît aux pieds et aux mains les collets de fer qui figurent, sans faillir, dans tous les inventaires comme complément de l'ameublement des châteaux. Le seigneur pouvant faire la guerre pour son propre compte et chasser aux prisonniers pour les rançonner, il était tout naturel qu'il eût sous la main des moyens pour serrer de près ses captifs et les amener à lui payer bonne rançon. On voyait aussi des saumons de plomb, des moules de balles, des sachets en peau chamoisée pour la poudre et les balles, du chanvre tillé, du fil, de la toile, des harnais hors de service, enfin un fouilli de toutes sortes d'objets peu en usage ou de rebut qui, depuis des siècles, venaient prendre place dans ces réduits et n'avaient guère occasion d'en sortir qu'en temps de siége, lorsqu'on faisait arme de tout et que, du haut des créneaux, on jetait sur les assaillants tout ce qui tombait sous

Digitized by Google

la main, voire même des tonnelets de matières fécales et des ruches d'abeilles.

Nous avons encore un escalier à gravir pour arriver aux galeries derrière ces créneaux, d'où il était si commode d'écraser les assiégeants sans être exposé à leurs coups. En général, la toiture de ces grandes tours, à forme polygonale irrégulière, n'avait qu'un seul pan, en sorte que, du côté le plus bas il n'y avait qu'une galerie de la hauteur des créneaux, tandis que de l'autre se trouvait un espèce d'entre-sol qu'on utilisait volontiers pour y établir des prisons, construites en forts madriers et qui ne recevaient de jour et d'air que par un guichet ménagé dans la porte pour la commodité du géôlier. C'est par ce trou qu'il passait les vivres pour s'épargner la peine de tirer les verroux.

Il y a encore de ces cabanons an château de Thoune, bâti au douzième siècle. Sur le point culminant de la toiture, un petit clocheton en bois renfermait la ban-cloche, ou la cloche d'alarme. Parfois on la pendait simplement dans une fenêtre à proximité de la chapelle, et elle appelait du même son les vassaux aux armes et à la messe; c'était à eux de distinguer le motif de l'appel.

Pendant que nous reprenons haleine sur le faîte du donjon, en admirant la vue magnifique qu'on découvre de ce haut lieu, nous allons nous permettre une courte variante. Dans un inventaire des meubles du château de Sogren au XVe siècle, nous remarquons une distribution d'appartements fort différente de celle précédemment décrite, parce que ce manoir, occupant une étroite arête de rocher, il a fallu accommoder la distribution d'après le terrain, ce qui était du reste le cas dans la plupart des châteaux. Sogren appartenait alors par moitié aux nobles d'Asuel dits de Boncourt et à ceux de Tavannes, les ancêtres de ce maréchal de Tavannes, qui saignait les huguenots à la St-Barthélemy. Dans ce manoir, il y avait trois chambres chauffées; la grande salle, au moyen d'une cheminée, comme celle décrite

Digitized by Google

précédemment; la chambre à manger ou le poële, par un énorme fourneau en carreaux de fayence verte à reliefs, représentait des sujets variés et intéressants, que nous avons décrits et publiés dans l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, en 1863. Ce même poële avait une de ses façades donnant dans une chambre contigue, qui paraît avoir été le sanctuaire de la maison, la chambre des hôtes de distinction, tant elle était meublée avec plus de soin que les autres appartements. Son lit à colonnes était environné de chastes courtines; il contenait un bon lit de plumes, des coussins et des oreillers de plumes, voire même une couverture piquée. Un autre lit, appelé couchette, était pareillement garni. Il y avait un tapis sur la table et sur un buffet à dossier en bois de chêne avec marqueterie. On remarquait une chagère, ou grand fauteuil en bois de tilleul, et, appendues aux parois, des pièces d'armure, une chemise de mailles, des arbalètes et autres armes. Ce mélange d'armes existait du reste dans tous les appartements et même dans la grande salle, où l'on avait également placé un lit à colonnes et à dociel.

Le fait d'un fourneau à carreaux en terre cuite vernissée mérite d'autant plus d'être signalé, que les dessins en relief qui ornaient chaque carreau appartiennent au moins à la première moitié du XVe siècle, et certes ce moyen de chauffage n'était pas nouveau dans le château ruiné en 1499 puisqu'il existait déjà un de ces poëles au milieu du même siècle, dans la maison des bourgeois de Porrentruy, et que les comptes et règlements de police d'une époque antérieure mentionnent déjà des peines ou des amendes contre les négligents qui laissaient brûler la séchée ou le bois qu'on mettait sécher dans les poëles[1].

Quelques-uns des donjons, contemporains de celui qui forme le principal sujet de cet article, avaient une tourelle accollée à

[1] Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, 1863, une notice que nous avons rédigée, avec des planches, au sujet de ces anciens poëles.

Digitized by Google

un de leurs angles et qui renfermait l'escalier; mais ce cas était rare, et ordinairement, si tourelle il y avait, c'était pour renfermer une oubliette, tandis que la tourelle avec escalier avait été construite et adossée plus tard, comme par exemple au château ou donjon d'Angenstein. C'est pour ces motifs que nous avons préféré indiquer comment, dans le plus grand nombre de cette espèce de manoirs, on arrivait d'un étage à l'autre au moyen d'escaliers de bois dans le genre de celui que nous avons décrit entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Ce mode de construction, ces hautes tours sans murailles intérieures, sans voûtes, mais bourrées de la cave au grenier, devenaient des habitations périlleuses lorsque le feu y prenait; on courait grand risque de périr rôti et grillé dans les fournaises, et c'est en effet ce triste sort qu'eut toute une famille, au quinzième siècle, précisément dans la tour d'Angenstein qu'on vient de nommer. Nous allons actuellement descendre ces escaliers de poules en passant, sans nous arrêter, devant certaines petites échauguettes en saillie hors de la tour du côté où celle-ci était le moins accessible; mais d'ailleurs ceux qui s'y rendaient n'étaient pas des factionnaires dangereux pour les assiégeants.

Tout en descendant d'un étage à l'autre, nous remarquerons que nous n'avons pas découvert la moindre trace d'une bibliothèque; mais si, dans certains monastères, c'était la cave qui en tenait lieu, de même dans les châteaux du quinzième siècle les armes remplaçaient les livres. Ces châtelains illettrés ne comprenaient rien à l'utilité des livres. S'il fallait lire une charte, ils appelaient un clerc. Voulaient-ils plaider leur salut à un monastère? un moine rédigeait la charte et un revenu de plus accroissait la fortune du couvent en réduisant celle du sire. Il ne faut donc pas être surpris si les inventaires de cette époque ne font aucune mention de livres quelconques; même un siècle plus tard, on ne les voit apparaître que un à un et fort rarement. Voici le catalogue de la bibliothèque du château de Loray,

Digitized by Google

près de Baume-les-Dames, en 1544, appartenant alors aux nobles d'Asuel de Boncourt, seigneurs de Sogren et autres lieux : deux livres de remarques et dépenses. Les commentaires de Jules César. Le trésor des personnes. Un méchant livre en lambeaux dont il ne reste que la moitié. Un livre sur les oiseaux. Le mireur, exemplaire relié. Un livre allemand de Geoffroy. Un registre de la seigneurie Loray. Un livre d'heures, en parchemin, à fermoirs d'argent. Le roman de la Rose. Le livre de Maudeville ou la messe des fous. Un livre de lois. L'art du fauconnier. Les fables d'Esope et un livre de confession. Ce choix de livres peint à lui seul les mœurs du temps.

Actuellement que nous avons visité le château de la cave au grenier, nous allons rentrer dans la salle à manger et inspecter la table qu'on a dressée et qui s'est entourée de convives. Le seigneur châtelain occupe la grande chayère au haut de la table; c'est un homme de grande taille, un peu maigre, à la figure énergique, avec une balafre sur la joue, qui atteste que la visière de son casque était levée et qu'il regardait l'ennemi en face, lorsqu'une épée lui a fait cette brèche. Ses éperons dorés indiquaient qu'il était chevalier. On célèbre ce soir-là la fête des Brandons, et comme pour la continuer la cheminée bourrée de bois produit une grande flamme. Cependant on est revenu de la colline où chaque année, le soir du premier dimanche de carême, on accumule un grand amas de paille et de branchages secs, auxquels le chapelain, ailleurs le curé, met le feu pour donner le signal de la fête. Alors grands et petits allument leur faye ou flambeau de bois léger, fendu menu et garni de bois résineux bien séché. Il le fait tourner autour de sa tête en poussant des cris de joie. Nous ne répéterons pas ici toutes les pratiques superstitieuses qui se faisaient alors et qui se sont en partie conservées jusqu'à nos jours, sans que personne ne se doute que l'on continue les sacrifices que les anciens peuples offraient au soleil aux équinoxes et aux solstices[1].

[1] Notre notice sur ces traditions des temps celtiques, dans les mém. de la Société jurassienne d'émulation, 1856.

Digitized by Google

En considération de cette solennité, le châtelain avait bien voulu admettre à sa table tous les gens de sa maison qui, les jours ordinaires, ne jouissaient déjà plus de cette faveur patriarcale et des anciens seigneurs francs ou bourguignons. Il avait même invité quelques gentilshommes voisins avec leurs familles, et ces hôtes occupaient les chayères ou les escabelles rapprochées de celle du châtelain. La dame de la maison était placée en sorte de pouvoir faire les honneurs de la table. Le chapelain, le fils aîné, les demoiselles et leurs femmes de service, un vieil écuyer, encore plus balafré que son maître, et les écuyers des hôtes, achevaient de remplir ce qu'on appelait la haute table.

Venait ensuite le fauconnier, vieux serviteur, cumulant les fonctions de chasseur et de pêcheur, puis des hommes jeunes et vigoureux faisant le travail de la maison, mais sachant revêtir habilement le harnais de guerre, soit pour la défense du château, soit pour accompagner leur seigneur en campagne, en sorte qu'il puisse se montrer avec une lance fournie, et enfin quelques femmes de service et valets complétaient la table.

Avant de s'y placer on avait donné à laver aux hôtes invités, et les demoiselles leur avaient présenté la touaille. Quand le chapelain eut alors récité le *benedicite* à haute-voix, tous s'étaient mis à table, à l'exception des deux fils cadets, qui restèrent debout derrière les convives de distinction pour les servir, et du majordome qui dirigeait les varlets pour le surplus du service.

Le bord de la partie supérieure de la table était entouré d'une tenture en tapis de laine à personnages[1]. Nous en avons vu une qui a pu servir à cet usage, ou se placer au-dessus d'une haute boiserie pour cacher la nudité du mur. Elle appartient à la fin du quatorzième siècle, et elle représente trois jeunes dames et trois jeunes hommes en costume du temps, conduisant chacun en laisse un animal fabuleux. La nappe devant les principaux convives était brodée au plumetis par les

[1] Inventaire de Sogren, XV siècle.

Digitized by Google

dames de la maison. Nous avons un morceau de nappe du quatorzième siècle qui peut donner une idée des dessins de cette époque. Le restant de la table n'avait qu'une nappe unie. Les hôtes et tous les membres de la famille avaient des serviettes[1], chacun une assiette d'étain, des couteaux, des cuillères en argent à manche de bois. Un étui placé sur le dressoir indiquait qu'on conservait avec soin ces objets rares. Chacun d'eux avait également un gobelet ou coupe d'argent de grandeur et de forme très-diverses. Ceux des hôtes de distinction étaient à couvercle parfois en vermeil, avec statuettes ou armoiries. Devant le châtelain attendait le tour des santés; c'était le Widerkomme du château.

Ces coupes et gobelets d'argent passaient de père en fils, et il est arrivé qu'on retrouve les mêmes désignés dans des inventaires du XV au XVIIe siècles.

La châtelaine portait à sa ceinture, avec son trousseau de clefs et sa bourse de velours, un couteau, une cuillère et une fourchette d'argent. Elle décrochait ces trois derniers objets à chaque repas, et elle plaçait devant elle un petit sifflet d'argent ou de laiton pour appeler les gens de service. Nous en avons retrouvé un dans les ruines de Sogren. Il a la forme d'un casque. Un autre plus petit n'était qu'en étain. Le majordome posa devant le fils aîné un grand plat de bois avec une fourchette à deux fourchons et un couteau bien émoulu pour trancher les pièces de viande. Des chevaliers se chargeaient surtout de certains morceaux, tels que le faisan, le paon ou le héron quand on les apportait rôtis, mais enveloppés dans leur plumage. Au bas de la table, on ne voyait que des assiettes de bois, ou tranchoirs presque plats avec des cuillères de bois, de fer, de cuivre même[2], des fourchettes à deux pointes; chacun avait son propre couteau. Un broc en bois cerclé d'étain se passait à la ronde

[1] Inventaire de Franquemont, 1474 et autres.

[2] Nous en avons une en laiton trouvée dans un tombeau à Grandval, et qui doit remonter au moins au XIV siècle.

Digitized by Google

pour les gens de service, quand ils voulaient de l'eau; mais ce soir là on leur avait distribué des gobelets de bois et d'étain et quelques grandes cannettes d'étain contenaient le vin dont le seigneur voulait les réjouir.

On ne trouve point de bouteilles de verre indiquées dans les inventaires, mais n'en déplaise à ceux qui pensent qu'on ne les introduisit sur les tables qu'au XVIIIe siècle, nous croyons qu'elles sont plus anciennes chez nous. Les montagnes du Jura, en certains quartiers, abondent en bois et en sables vitrifiables. En ces mêmes lieux, on remarque de nombreuses traces de verreries d'époques inconnues. On en désigne d'autres qui existaient au XVIIe siècle; on trouve des débris de bouteilles dans des ruines du quinzième, et il y en a davantage encore dans les établissements romains et gallo-romains. Dans cette partie du Jura, l'art du verrier, comme celui du forgeron, paraît remonter à une haute antiquité. Si au quinzième siècle les vitres étaient rares encore, ce n'est pas à dire qu'on n'ait pas eu de bouteilles. Elles pouvaient être rares, comme le fer le resta longtemps dans cette même contrée où l'on retrouve des forges par centaines, mais dans lesquelles on ne faisait que très-peu de fer.

A. Quiquerez.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR WIELAND

(Cinquième suite[1])

TROISÈME PÉRIODE

Wieland à Erfurth — 1769-1772

Malgré la peine qu'eut Wieland de se séparer de ses vieux parents et de ses amis, Laroche et Sophie, la question d'avenir l'emporta sur toute autre considération, quand le prince Electeur Joseph Emmerich, voulant relever l'Université d'Erfurth, l'y appela avec quelques autres nouveaux professeurs. Et puis quelle différence entre des fonctions qui allaient lui permettre de se vouer exclusivement à l'étude et celles qui le confinaient parmi les actes poudreux d'une chancellerie. Il n'y avait donc pas à hésiter. Mais ici aussi il y eut bientôt des déceptions, comme à Biberach. Les vieux professeurs, parmi lesquels il n'y avait pas un nom à citer, se montrèrent jaloux des nouveaux-venus, les regardèrent comme des intrus, comme des étrangers et leur suscitèrent mille désagréments. Ceux-ci étaient, outre Wieland, son ami *Riedel, Meusel, Hérel,* le traducteur des lettres d'amour des anciens, *Bahrt,* le théologien peu orthodoxe, ce qu'il dut sans doute à ses charitables collègues d'Erfurth; car les théologiens furent de tous les plus intraitables :

Tantæ ne animis cœlestibus iræ !

[1] Voir le volume de 1868, pages 193, 304, 446 et 505. — Celui de 1869, page 114.

Digitized by Google

La cour songea en vain plusieurs fois à prendre des mesures radicales; elle n'osa jamais toucher au vieil édifice universitaire, tout vermoulu qu'il était.

La société d'Erfurth ne pouvait pas dédommager Wieland du peu de sympathie de ses collègues de la vieille école. Aussi, dès le mois d'Octobre de 1769, dans une lettre à son ami Gesner, s'écriait-il : que le ciel ne permette pas que mes ossements reposent dans ce pays! S'il avait appelé les habitants de Biberach des Kamtschadales, il pouvait en dire à peu près autant de ceux-ci. Jusque dans la chaire on prêcha contre ses poésies. « Chers frères, dit un prédicateur à son auditoire, buvons le calice de l'amertume, tandis que d'autres passent gaiment la vie avec le vin, les roses, les Grâces et les Amours! » Pourtant le nombre des étudiants doubla.

Wieland se consola de ces déboires dans le commerce des Muses et dans le cercle intime de la vie de famille. Voici comment en parle, dans une lettre à Gleim, janvier 1771, *Heinse*, l'auteur d'*Ardinghello*, un de ceux que la réputation du nouveau professeur avait attirés à Erfurth : « Notre cher Wieland a deux petites filles avec lesquelles il joue, bavarde et s'amuse. Que ne pouvez-vous le voir alors, ne fût-ce que quelques minutes! Chaque bégaiement, chaque petit mot, chaque geste, est pour cet homme un coup d'œil pénétrant, une nouvelle découverte dans la philosophie de l'histoire du cœur humain et de la langue musicale... » Et en effet, Wieland nommé *professor primarius philosophiæ*, est et deviendra de plus en plus un vrai philosophe. Il n'a, il est vrai, attaché son nom à aucun système; plus tard même nous le verrons, sur les pas de Herder, s'attaquer à l'école de Kant; mais nous aurons mille occasions de montrer quel esprit lucide, élevé, juste, il apporta, dans toute discussion de questions philosophiques, et elles abondent partout dans ses livres. N'a-t-il pas écrit sur ce thème : *Qu'est-ce que la vérité?* [1]

[1] Vol. 24. Là aussi se trouve la petite dissertation : la philosophie considérée comme science de la vie et médecine de l'âme.

Digitized by Google

N'a-t-il pas cherché, en analysant notre être, les sources multiples de notre croyance au merveilleux et au surnaturel[1]? Ne le verrons-nous pas discuter dans ses *Lettres d'Aristippe*, les idées gouvernementales de Platon, etc.? Dans notre double épigraphe nous avions en vue sa double nature : d'abord le poète des Grâces, l'espiégle favori des Muses qui déride nos fronts et chasse les soucis, nous transporte dans le monde riant de l'imagination, l'auteur de *Musarion*, d'*Amour accusé*, des *Contes comiques*; ensuite, le philosophe, titre que M. De Gérando a eu raison de lui donner, si la clarté, en Allemagne surtout, n'est pas une raison suffisante pour empêcher quelqu'un de prétendre à ce nom.

Parmi les productions de cette époque, nous trouvons d'abord :

Les Paralipomènes de Diogène (1769).

Dans la bibliothèque d'un couvent (et ici il ne peut manquer de faire une sortie contre les moines et leur ignorance), Wieland feint d'avoir touvé un manuscrit de Dialogues de Diogène le Cynique avec lui-même et avec d'autres personnes. Diogène Lærce a mentionné ces dialogues. Seulement, chez Wieland, le Cynique apparaîtra tout autre que nous nous le figurons d'après les renseignements anciens qui nous sont parvenus sur lui. Autant, d'après eux, il est grossier, impudent, autant ici il sera décent et de bonne compagnie. On le voit, c'est partout la même tendance de Wieland de jeter sur tout un vernis moderne et de réhabiliter certains personnages décriés.

Wieland traite durement ceux qui nous ont transmis sur Diogène tant d'anecdotes ridicules. Il a surtout en vue Diogène Lærce et Athénée. Il a à nous citer plus d'une autorité pour nous faire voir en lui un sage de premier ordre[2]. L'un est Arrien,

[1] Ibid. Ueber den Hang der Menschen an Magie und Geistererscheinungen zu glauben.

[2] Voir la Préface.

Digitized by Google

le disciple et l'ami d'Epictète [1]; on verra là quel aimable portrait il trace de notre philosophe; il distingue entre le vrai et le faux cynique: bref, il fait de Diogène ce que Wieland lui-même en a fait d'après son témoignage.

La seconde autorité qu'il oppose aux calomniateurs de ce sage, c'est le philosophe Démonax, dont le caractère nous a été peint par Lucien, si digne de foi quand il parle bien de quelqu'un, car cela lui arrive assez rarement [2]. Quiconque a lu ce que Lucien dit de lui, ne pourra contester qu'il mérite le jugement favorable que cet appréciateur pénétrant et défiant de la valeur morale des choses humaines porte sur lui. Or, Lucien cite quelques traits qui prouvent l'extrême estime que Démonax avait pour Diogène.

Nous laisserons à ceux que cela intéressera le soin d'élucider cette question et de chercher, si faire se peut, de quel côté est la vérité. Plus tard nous aurons occasion de revenir sur ces réhabilitations de Wieland, et elles sont nombreuses; outre Diogène, nous trouverons et *Aristippe* et *Peregrinus Proteus*, et *Julie* [3], la fille d'Auguste, et *Faustine la Jeune*, la femme de Marc-Aurèle.

A-propos de notre Diogène, Gervinus dit carrément: Wieland n'a pas fait de plus sotte [4] composition. Nous interjetons appel de ce jugement. D'abord la préface déjà, dont nous venons de parler, n'est pas sans valeur; elle est d'un homme qui connaît ses anciens. Et par quelles pages caustiques elle commence; nous n'en donnerons que quelques lignes. « Quelle ne fut pas ma joie de trouver un bibliothécaire sensé et avide de science. Il déchaînait souvent ses captifs (les livres qu'on était allé jusqu'à enchaîner) et savait bien s'entretenir avec eux dans ses heures de loisir. Ce n'était pas encore un esprit éclairé;

[1] Au chap. 22 et 24 du 3e livre de son Epictète.

[2] Page XVI.

[3] Vol. 24. — N'oublions pas son article sur *Nicolas Flamel*.

[4] Nichts Albernerés.

Digitized by Google

mais il commençait pourtant à se faire jour dans sa tête. Ses supérieurs s'en effrayèrent; depuis sept à huit siècles, le cas ne s'était pas présenté une seule fois qu'un moine de ce couvent voulut être plus sensé que ses confrères. On lui donna un autre emploi, et le Père-Cuisinier devint bibliothécaire.[1] »

Quant à l'œuvre elle-même, accordons avec Wieland, que son Diogène est un Diogène idéal, accordons aussi qu'il s'y trouve des longueurs, du bavardage[2], que trop souvent il ne sait pas s'arrêter, défaut qui se trouve déjà dans Don Sylvio et qui déparera quelquefois les œuvres de sa vieillesse. C'est ainsi qu'au § 34 ce bon Diogène parle beaucoup trop longuement de l'homme dans la lune, et dans *Koxkox* qui nous occupera tout à l'heure, notre auteur ne passe pas en revue moins de quinze classes de personnes : peintres, poètes, philosophes de toutes les écoles, pour se demander ce qu'elles auraient fait à la place du jeune Mexicain apercevant *Kiqueketzel* endormie. Nous convenons encore que l'une et l'autre de ces compositions est entachée de la fatalité signalée par Schiller, de scènes plus que décolletées, dans le genre de celle d'Ulysse apparaissant à Nausicaa et à ses compagnes. Mais si c'est là un si grand crime, voilons les statues de nos musées et de nos jardins, ou mettons leur ces emplâtres d'un goût plus que douteux que nous avons vus dans certain château princier et qui ne peuvent qu'attirer l'attention sur ce qu'ils prétendent masquer. Ceci accordé, nous trouvons à toutes les pages de Diogène tant et de si excellents traits satiriques, que nous les verrions sacrifier avec peine. Par exemple, Diogène se demande sur quoi il pourrait bien écrire. « Si j'écrivais sur le sable. Je connais de deux à trois cents écrivains, jeunes et vieux, (sans parler de plusieurs milliers que je ne connais pas), à qui je recommanderais cette méthode, puisqu'enfin ils veulent écrire ou qu'ils sont forcés de le faire.[3] »

[1] Page VIII.
[2] *Redseligkeit*, diraient les allemands par euphémisme.
[3] § 1.

Digitized by Google

Cet homme affecte d'être original, dit-on au *Cranéon*. « Et vous, Messieurs et Mesdames, affectez d'être honnêtes et vertueux[1].

Les paragraphes douze et treize touchent à un terrible problème, la question du paupérisme et de l'inégale répartition de la richesse.

Et le passage suivant[2] n'est-il pas digne de La Bruyère, n'est-il pas d'un observateur qui connaît ses semblables et qui les connaît *intùs et in cute ?* « Je ne puis supporter une espèce d'hypocrisie que je vois règner parmi les hommes, (c'est toujours de ce fou de Diogène). Parle-t-on en général des faiblesses, des défauts... de l'humaine nature, chacun avoue qu'il a aussi les siens, qu'il en a beaucoup. Mais donnez à ces faiblesses leur vrai nom, passez-en en revue tout le registre un à un, questionnez-le sur chacune, l'homme n'avouera pas qu'il en ait une seule. »

Voulons-nous savoir comme nous sommes charitables, quand il s'agit d'interpréter, de commenter les actions d'autrui, lisons le § 25.

L'intolérance, peut s'étendre à tout. Il y a même des philosophes intolérants; nous en connaissons qui ricanent et vous regardent d'un air de pitié, parce que vous ne comprenez pas ce qu'eux ils comprennent si bien. Wieland aussi a connu leurs pareils[3] : « Tu me demandes ce que je pense des gens qui dans les choses spéculatives tranchent toujours, ne doutent jamais, ne veulent jamais avouer que de certaines choses il ne savent pas plus que nous autres? Des gens qui, des semaines entières, vous entretiennent d'êtres et de natures, d'atômes et d'homéoméries, etc., et vous décrivent les pays inconnus, leur situation, leur....., comme s'ils en arrivaient. » Faisons comme le Diogène de Wieland. Dissertons sur l'homme dans la lune, et de-

[1] § 4.
[2] § 24, page 77.
[3] § 31.

Digitized by Google

mandons qu'il nous écoutent aussi patiemment que nous les écoutons. Tout cela prouve qu'il y a toujours quelque chose à prendre dans Wieland.

Dons ce même volume 13, outre la *République de Diogène*, qui constitue la seconde partie des Paralipomènes, nous trouvons (de 1772) une trentaine de pages sur une ancienne inscription, et n'aurions-nous pu en extraire que ce passage[1] à l'adresse des hobereaux ou des *principicules* allemands d'autrefois : « le petit Caligula de deux ou trois malheureux petits villages qui, à l'abri de sa dépendance immédiate de l'empire, du haut d'un vieux *burg* gothique regarde avec toute l'arrogance d'un sultan sur ses sujets et sur le reste du monde avec toute la suffisance de la sottise », nous serions satisfait. Car nous y verrions au moins un homme à qui les anciens ne font pas oublier ses contemporains et qui signale hardiment les misères de son temps.

H. Schmidt.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Page 202.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAVERNE

PENDANT LES ANNÉES 1791 A 1794

(Suite et fin[1])

A peine la Société était-elle privée de son membre le plus influent et le plus énergique que la réaction y fit des progrès rapides. Le citoyen Elvert fut en butte à des accusations de toute sorte; on l'accusa même d'avoir dilapidé les deniers de la Société, dont il avait été longtemps le trésorier; cette accusation si grave fit sentir au comité des rapports et de correspondance la nécessité de vérifier sa comptabilité; ce comité, qui se composait des citoyens Dangelin, Ebener, Joseph Erny, François Hoffmann, fils, Georges Weigel, Xavier Martinez et François-Dominique Piva, s'occupa sans relâche de ce travail et, dès le 13 thermidor (31 Juillet) il présenta à l'assemblée le rapport dont la teneur suit :

« Pendant que les ennemis étaient aux portes de Saverne, « les intrigues ont dominé dans la ville ; les séances de la So- « ciété ont été interrompues jusqu'à la retraite des satellites « des tyrans; la municipalité a été mise en état d'arrestation « et conduite à Mirecourt, par ordre des ci-devant représen- « tants Lebas et Saint-Just; le peu de sociétaires qui étaient « encore dans cette commune, envisageant cette arrestation « pour injuste, firent délivrer aux détenus, au moment de leur « départ, dans l'intention de les alléger, le fond de la caisse,

[1] Voir la livraison de Janvier, pages 35—40. Février, pages 85—92. Mars, pages 122—131.

Digitized by Google

« qui pouvait consister en quelques cents livres; de ce fait il « résulte que l'ex-trésorier Elvert ne pouvait plus compter « que depuis l'époque de l'expulsion des ennemis, à laquelle la « Société a repris ses séances. Depuis, le même trésorier a « rendu son compte final, par lequel il redevait 67 livres 8 sous, « qui ont été déposés sur le bureau, et le comité a arrêté que « cette somme serait remise au citoyen Mérilhon, trésorier. »

« L'heureuse catastrophe qui terminait la marche ascendante de la Révolution[1] » était connue, comme on vient de le voir, lorsque le comité des rapports et de correspondance délivra ce certificat de probité au vieux montagnard, que Saint-Just et Lebas avaient surnommé le patriote par excellence, et qui ne jouissait plus même des droits de citoyen[2].

A cette époque la tribune retentissait encore des sorties violentes contre les fanatiques et les contre-révolutionnaires qui continuaient à célébrer régulièrement les anciennes fêtes et notamment le dimanche. « Outre que c'est le trait du fanatisme « le plus marqué, dit un membre, c'est encore montrer un es- « prit contre-révolutionnaire, en ce que la République n'admet « que le jour de la décade pour celui consacré au repos et à « honorer l'Etre suprême. » Il demande que les citoyens qui privent par cet abus criminel le bien public du travail qui lui est dû, soient particulièrement surveillés et punis, sans omettre les ci-devant Juifs qui tiennent encore trop à leur synagogue. Un autre membre demande que les sociétaires, à qui l'on pourra faire des reproches fondés sur le fanatisme, soient exclus de la Société. A la séance du 15 Thermidor (2 Août), un

[1] Ce sont les expressions de M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VI, page 228.

[2] Il fut réintégré dans ses droits de citoyen après les journées de Prairial, sous le Directoire, après le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 Septembre 1797); il fut nommé président de l'administration du canton de Saverne. il resta à la tête de cette administration jusqu'au coup d'Etat du 18 Brumaire; à partir de cette époque il ne parut plus sur la scène politique.

Digitized by Google

membre fait la motion que, le temple dédié à l'Etre Suprême (ci-devant église des Récollets) n'étant pas assez vaste pour contenir tous les citoyens et l'ancien temple de la Raison (ci-devant église paroissiale) qui est une propriété de la commune, réunissant toutes les qualités propres pour être consacré à l'Etre Suprême, il est indispensable d'écrire au représentant du peuple Duroy [1], pour le prier d'ordonner que cette ci-devant église fût rendue à la commune et que les effets militaires y déposés fussent transférés au ci-devant couvent des Récollets. Ce temple avait été refusé primitivement au citoyen Burelviller, inspecteur des dépôts de Dragons, et ne lui avait été abandonné que sur sa menace qu'au cas que l'on ne le lui donnât pas de gré, il le prendrait de force. La motion ayant été appuyée, il a été arrêté que la municipalité serait invitée à écrire à ce sujet au représentant Duroy et à présenter sa lettre à la Société populaire pour qu'elle pût y joindre son vœu.

Après les événements de Thermidor, la Société régénérée de Saverne envoya à la Convention nationale l'adresse dont la teneur suit :

« Citoyens représentants,

« Ils n'existent plus ces criminels parricides, le Sénat est « purgé de ces Catilinas modernes, de ces exécrables Crom- « wells qui conspiraient contre le peuple, qui le disputaient en « scélératesse avec Pitt et Cobourg, qui déchiraient le sein de « leur mère-patrie et tentaient, par le fédéralisme et à l'aide « d'une municipalité perfide et rebelle, leurs complices, rompre « l'unité de la République, renverser la statue de la liberté, « anéantir la Convention nationale et relever, sur les cadavres « sanglants des représentants du peuple, le trône affreux de la « tyrannie.

[1] Duroy fut nommé par le département de l'Eure député à la Convention ; il y prit place à la Montagne et vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Ayant été considéré comme l'un des instigateurs des journées de Prairial, il fut condamné à mort et exécuté.

Digitized by Google

« Ils n'existent plus ces mandataires parjures qui, chargés « de défendre les droits du peuple, d'assurer son bonheur en « affermissant la liberté, voulaient l'asservir à leur ambition et « lui donner de nouveaux fers.

« Non, ils n'existent plus, et l'échafaud est devenu le terme « de leurs complots et le prix de leurs crimes.

« Grâces immortelles vous soient rendues, Pères du peuple; « c'est par votre surveillance infatigable, par l'énergie de vos « mesures, que la République vient d'être délivrée d'une in- « fernale faction qui avait juré la ruine de la liberté.

« La nouvelle du supplice du tyran Robespierre et de ses « complices a été reçue avec transport des sans-culottes de cette « Société, qui de nouveau ont juré de ne reconnaître d'autre « point de ralliement que la Convention, de rester inviolable- « ment attachés à l'unité, à l'indivisibilité de la République et « à la représentation nationale; de poursuivre les traîtres, les « conspirateurs qui tenteraient, sous quelque forme que ce soit, « de s'arroger une autre autorité liberticide, et enfin de vivre « libre ou mourir.

« Restez donc à votre poste, fidèles et sages représentants, « pour contribuer avec la justice éternelle à purger la terre de « tous les tyrans, brigands et scélérats, dont nous désirons ar- « demment l'entière destruction. Vive la République! vive la « Convention nationale! Périssent tous les assassins du peuple « et leurs complices. »

Après la chute de Robespierre, la scission se mit au sein de la Société populaire; deux partis s'y trouvaient en présence: celui des anciens sans-culottes et celui des nouveaux modérés. La tribune retentissait de leurs querelles, de leurs récriminations. En vain un membre chercha-t-il, dans la séance du 25 Fructidor (11 Septembre), à démontrer combien il serait dangereux de faire un schisme dans la Société; en vain appuya-t-il son discours de l'exemple terrible que venaient de donner à ce sujet Paris et Strasbourg; en vain montra-t-il la

Digitized by Google

nécessité de *fraterniser* étroitement, vu que les Républicains n'étaient pas encore à l'abri des menées sourdes des aristocrates et des modérés, et que la République ne pouvait subsister que par l'union étroite des patriotes. Les vieux Jacobins se virent en butte aux vexations et aux calomnies des nouveaux modérés, qui leur reprochaient leur participation au régime de la terreur. La Société fut soumise à l'épuration, et l'on arrêta que l'on ajouterait aux questions qui seraient faites aux sociétaires s'ils n'avaient pas eu connaissance des projets liberticides des triumvirs Robespierre, Saint-Just et Couthon, et s'ils ne connaissaient aucun des suppôts ou agents de ces tyrans. Cette épuration n'atteignit pas le but que les thermidoriens s'étaient proposé et presque tous les membres de la Société, dont ils avaient désiré l'expulsion, y furent réadmis.

A la séance du 10 Vendémiaire an III (1er Octobre 1794), un membre se plaint, de concert avec quelques bons républicains, du petit nombre de citoyens et de citoyennes qui viennent au temple de l'Etre suprême les jours de décade. « Cela annonce, dit-il, que l'esprit public, qui est long à se prononcer, rétrograde au lieu de faire des progrès, ou que le fanatisme cherche à renaître. » La Société arrête qu'il sera fait une invitation à la municipalité de faire une proclamation la veille de la décade, afin de rappeler aux bons citoyens que le peuple en masse doit se trouver les jours de décade au temple de l'Etre suprême, tant pour lui adresser des vœux que pour y entendre faire la promulgation des lois, et que tous les pères et mères de famille doivent y amener leurs enfants pour leur inculquer de bonne heure les principes de républicanisme. La municipalité fera aussi invitation aux citoyens qui jouent des instruments et à celui qui touche de l'orgue, ainsi qu'à toutes les citoyennes bonnes patriotes de mêler leurs voix au son de la musique pour chanter des airs patriotiques.

A la séance du 20 Vendémiaire (11 Octobre), un membre fit hommage à la Société d'une chanson patriotique de sa compo-

Digitized by Google

sition; il la chante et invite le président à la faire chanter à la prochaine décade au temple de l'Etre suprême.

Le représentant du peuple Foussedoire, arrivé à Saverne pour y épurer et compléter les autorites constituées, se rendit le 4 Brumaire (25 Octobre) à la Société populaire, où il fut reçu aux cris de : Vive la République! Vive la Convention!

Invité par le président à prendre le fauteuil, il annonça les motifs de son arrivée dans cette commune; et après un discours très-concis, tendant à engager les membres de la Société et les citoyens des tribunes à éloigner d'eux toute haine et toute partialité, en un mot à descendre au fond de leur cœur, pour, selon leur âme et conscience, donner leur opinion et émettre leur vœu relativement aux autorités constituées qu'il s'agissait d'épurer: il commença par mettre aux voix l'épuration du citoyen Jean-Baptiste Villemaire, maire de cette commune.

Trois membres ayant successivement fait l'éloge du civisme, de l'équité et des intentions qui ont dirigé toutes ses actions, il a été continué dans ses fonctions par le représentant du peuple, aux applaudissements unanimes de tous les citoyens.

Foussedoire saisit cette occasion pour annoncer qu'il n'était pas venu pour entendre l'éloge des fonctionnaires, mais pour connaître les reproches qu'on pourrait avoir à leur faire; que l'on devait se borner à manifester sa satisfaction sur leur conduite en gardant un moment de silence.

Passant ensuite à l'épuration des officiers municipaux, il les a continués dans leurs fonctions, à l'exception de trois d'entre eux que la Société et les citoyens des tribunes avaient reprochés pour des faits d'indélicatesse.

L'épuration des officiers municipaux achevée, Foussedoire proposa celle de l'agent national Chippel. « Un membre se leva « et lui reprocha d'être en liaison intime avec l'ex-maire El- « vert, cet homme qui marchait à grands pas à la tyrannie, en « accumulant sur sa tête tous les pouvoirs contre lequel, dit-il, « il ne s'élève dans toute la commune qu'un seul cri, celui de

Digitized by Google

« l'indignation. » Il accusa l'agent Chippel d'être l'instrument aveugle au moyen duquel cet homme ambitieux, caché derrière la toile, dirigeait et influençait encore à son gré toute la municipalité. Il demanda pour la tranquillité de la commune qu'ils en fussent expulsés l'un et l'autre.

D'autres citoyens ayant obtenu la parole, présentèrent une série d'accusations contre l'agent Chippel; entre autres griefs. ils lui reprochaient d'être incapable de remplir sa place, vu l'affaiblissement de ses organes, suite nécessaire de la maladie de nerfs à laquelle il était sujet.

Le citoyen Chippel ayant été entendu sur ces différentes inculpations, avoua hautement sa liaison avec l'ex-maire Elvert, et dit que c'était à tort qu'on lui en faisait un crime, puisqu'il l'avait toujours reconnu comme un excellent patriote malgré la dureté de ses manières. Il ajouta que sa maladie, que l'on regardait comme un obstacle à l'exercice de ses fonctions, ne l'avait pas empêché cependant de faire à lui seul jusqu'à présent tout le travail de la municipalité. Il réclama à cet égard, le témoignage de tous ses concitoyens.

Foussedoire ayant mis aux voix la question de savoir si le citoyen Chippel devait être continué ou remplacé dans ses fonctions, la première épreuve fut déclarée nulle, parce qu'il avait été constaté que les citoyens des tribunes avaient été influencés par un citoyen qui les instiguait contre l'agent Chippel. On passa ensuite à une seconde épreuve qui fut suivie d'un résultat trop indécis pour pouvoir fixer l'opinion du représentant du peuple sur le compte du citoyen Chippel. Foussedoire convoqua, pour le lendemain à dix heures, une nouvelle séance dans le temple de l'Etre Suprême, et demanda que la Société nommât six commissaires qui se rendraient chez lui le lendemain à neuf heures pour conférer et statuer définitivement sur cette affaire, et lui proposer la liste des membres devant remplacer et compléter les places vacantes dans les différents corps constitués de la commune

Digitized by Google

Le citoyen Foussedoire s'étant retiré, le président a repris le fauteuil et a nommé les six commissaires.

Le lendemain, le représentant du peuple a proclamé dans le temple de l'Etre Suprême les citoyens qu'il venait d'appeler à remplir les places vacantes dans les corps constitués de la commune. Il a déclaré continuer dans leurs fonctions les fonctionnaires quelconques contre lesquels il ne lui avait pas été porté de plainte.

Rendant compte ensuite du résultat de sa conférence avec les commissaires, il a annoncé qu'il continuait le citoyen Chippel dans ses fonctions d'agent national et lui a recommandé expressément de rompre toute liaison avec l'ex-maire Elvert, et de mettre plus de liant dans ses manières avec le peuple.

Cependant le nombre des sociétaires allait diminuant chaque jour et les dettes de la Société s'accroissaient sans cesse; les cotisations mensuelles, quoiqu'elles eussent été élevées jusqu'à deux livres par sociétaire, et les collectes que l'on avait l'habitude de faire dans les séances, étaient loin de suffire aux dépenses de la Société et aux secours qu'elle distribuait aux indigents. On attribuait en grande partie le refroidissement que montraient les anciens membres de la Société à la crainte d'être obligés de participer aux dettes que la généralité avait contractées et, comme le parti qu'ils avaient pris était peu digne de vieux républicains, on conçut l'espoir qu'ils viendraient à résipiscence et l'on arrêta que les absents seraient tenus comme les présents, de retirer les nouvelles cartes prescrites par la Société; que tous ceux qui refuseraient de les retirer, seraient considérés comme ne voulant plus faire partie de la Société, et que leur exclusion serait prononcée. Pour parvenir à la liquidation des dettes de la Société, un membre proposa même de lever une contribution forcée sur tous les sociétaires; mais on lui répondit qu'il fallait d'abord connaître quel serait le produit des cartes qui étaient à lever, avant de songer à des mesures extraordinaires, et la motion fut rejetée à l'unanimité

Digitized by Google

Cependant la Société était tombée daus un état de dépérissement duquel elle ne devait plus se relever, et ce qui restait des éléments qui la composaient avait perdu son homogénéité. A la séance du 30 Brumaire an III (20 Novembre), un membre parut à la tribune et se plaignit de la désertion presque totale des membres de la Société, surtout depuis l'anéantissement de la Société-Mère de Paris. « La Convention n'entend pas, disait-« il, toucher aux Sociétés populaires garanties par la consti-« tution et établies dans les différentes communes et sections « de communes, mais elle n'avait ordonné la clôture de celle « des Jacobins de Paris que parce qu'elle n'était pas une So-« ciété vraiment, purement populaire, et qu'elle s'était posée en « rivale de l'autorité qui n'appartient qu'à la Convention; dans « cette Société, jadis si célèbre, il s'était glissé des malveillants « qui l'avaient corrompue; d'ailleurs elle avait toujours pris le « titre de Société-Mère, distinction qui tendait à lui asservir les « Sociétés des autres communes. » Il ajouta qu'il était à croire que quelques citoyens, qui s'absentaient sans motifs, pouvaient bien n'avoir fréquenté les assemblées de la Société que pour se donner un relief aux yeux de leurs concitoyens; que les vrais amis de la République resteraient fermes et qu'enfin l'on saurait apprécier les motifs d'absence de chaque membre. Mais tous les efforts de quelques républicains zélés ne purent rappeler à la vie une société qui se dissolvait d'elle-même. Aucune séance ne fut plus tenue et la Société s'écroula avant même que la Convention eût interdit les assemblées connues sous le nom de Clubs ou de Sociétés populaires. Le local où elle tenait ses séances fut fermé et, le 8 Messidor an III (26 Juin 1795), ses registres et ses papiers furent déposés au secrétariat de la commune.

Digitized by Google

Série des Présidents de la Société.

19 Avril 1791. Guillaume-Antoine Elvert, ancien major au régiment de Viersey.
5 Juin. Philippe Schwindenhammer.
3 Juillet. Jean-Etienne Albert, receveur d'enregistrement.
7 Août. G.-A. Elvert.
Octobre. Antoine Vogt, docteur en médecine.
6 Novembre. Charles-Frédéric Hoffmann, commandant du bataillon des volontaires de Neufchâteau.
11 Décembre. Joseph Mosbrucker, horloger[1].
18 Mars 1792. M. Jeantet, volontaire au 4e bataillon du Jura.
15 Avril. Pierre Bentabole, commissaire du roi près le tribunal civil de Saverne.
8 Juillet. G.-A. Elvert.
30 Septembre. Jean-Baptiste Rubin, de Strasbourg, commissaire du département.
Novembre. Joseph Ebener, brasseur.
6 Janvier 1793. G.-A. Elvert.
10 Février. Joseph-Nicolas Finck, officier de santé.
14 Avril. Théodore-Dominique Donnat, commissaire national près le tribunal civil.
21 Juillet. G.-A. Elvert.
6 Octobre. François-Dominique Piva, juge de paix, puis notaire provisoire[2].
10 Frimaire an II. G.-A. Elvert.
17 Nivose. J.-N. Finck.
17 Pluviose. Marie-Jean-Baptiste Merilhon, receveur des domaines nationaux.

[1] Il venait de donner sa démission de capitaine au 2e bataillon des volontaires soldés du Bas-Rhin, pour affaires de famille très-urgentes.

[2] Il fut nommé, sous l'empire de la constitution de l'an III, magistrat de sûreté près le tribunal correctionnel de Saverne, et dans la suite substitut du procureur impérial de cette ville.

Digitized by Google

Ventôse. Michel-Bernard-François-Louis Chippel.
17 Germinal. Jean-Baptiste Villemaire, jardinier-pépiniériste.
5 Floréal. G.-A. Elvert.
20 Prairial. Dangelin, capitaine au 10e régiment des chasseurs à cheval, commandant temporaire de Saverne.
Messidor. Pierre Saucourt, chef de service des équipages militaires.
20 Thermidor. J. Ebener.
18 Vendémiaire an III. Delahaye, garde-magasin des vivres.
Brumaire. M. J.-B. Merilhon.

DAGOBERT FISCHER.

Digitized by Google

LE CARDINAL D'ALSACE

D'après la *Biographie universelle* de Michaud[1], la *Biographie générale* de Didot, le *Grand dictionnaire* de Larousse et d'autres compilations de même genre, le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, de 1716 à 1759, descendait de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, deuxième fils de Thierry-le-Vaillant, duc de Lorraine. On ne comprend pas qu'une pareille fable puisse être reproduite si souvent, après la publication des Mémoires du duc de Saint-Simon, qui en a fait justice avec raison. Le témoignage de cet écrivain a d'autant plus de valeur qu'il était le beau-père du prince de Chimay, frère du cardinal, et qu'il avait tout intérêt à vanter la généalogie de son gendre. Voici comment s'exprime le duc de Saint-Simon[2] :

« Bossut, dont le nom était Hennin-Liétard, était frère du prince de Chimay, mort mon gendre..... Il prit le nom de cardinal d'Alsace. Il prétendit le premier de sa maison sortir par mâles des anciens comtes d'Alsace. On en rit en Flandre; mais pourtant ailleurs il ne put le faire passer et ne fût jamais que le cardinal de Bossut.

« Le prince de Chimay se persuada des chimères en épousant ma fille dans la situation où il me voyoit..... Son nom était Hennin-Liétard, et ses père et mère connus sous le nom de Bossut, par leurs alliances, leurs grands biens dans les Pays-Bas, et leurs grands emplois sous Charles-Quint et depuis. Leur chimère était d'être de l'ancienne maison d'Alsace, quoique la leur fut d'une antiquité assez illustre et assez reconnue

[1] Nouvelle édition, t. I, p. 535.

[2] *Mémoires complets et authentiques*, éd. Hachette, in-18, t. XI, pages 196—197, et t. XII, pages 381—382.

Digitized by Google

pour ne la pas barbouiller de fables. Néanmoins son frère, qui était archevêque de Malines, avec une grande abbaye et cardinal, portoit hardiment le nom de cardinal d'Alsace, quoique espèce de béat. »

Nous signalons les passages qui précèdent à l'attention des biographes du cardinal d'Alsace ; nous n'ajouterons que quelques mots à cette citation. Si le comte Thierry avait laissé un autre héritier mâle que Philippe d'Alsace, la couronne de Flandre n'aurait pas passé à une autre famille. Suivant le dictionnaire de Moreri[1], les comtes de Bossut prétendaient tirer origine de la maison d'Alsace par un Simon d'Alsace, frère puîné de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Ce Simon d'Alsace aurait épousé Marguerite, héritière de Hennin-Liétard, et en aurait eu Baudouin d'Alsace, dit de Flandre, qui aurait quitté le surnom d'Alsace pour prendre celui de Hennin. Ce système ne vaut pas mieux que l'autre; le comte Thierry n'a eu qu'un frère du nom de Simon : c'était son frère aîné, le duc de Lorraine.

AUG. KRŒBER.

[1] Tome V, au mot *Hennin-Bossut*

FAUTE A CORRIGER dans le tome précédent : page 527, ligne 10, au lieu : l'abbé St.-Germain-des-Prés, lisez : l'abbaye de St.-Germain-des-Prés.

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

LETTRES

A

M. IGNACE CHAUFFOUR

SUR

L'HISTOIRE DE LA CONDITION DE LA POPULATION AGRICOLE
DE L'ALSACE AU MOYEN-AGE

« *Utinam patrono dignum,* »

I. Etablissement et développements du colonat gallo-romain et de la servitude agricole germanique, en Alsace, pendant la période de la domination romaine et pendant les périodes barbare, franque mérovingienne et carolingienne, et germanique — Origines gallo-romaines, barbares (alémaniques et burgondes), franques mérovingiennes et carolingiennes, et germaniques DES COLONGES DE L'ALSACE.

SIXIÈME LETTRE*

Monsieur,

Addenda. — Plusieurs colonges serviles dans des villæ *de l'Alsace appartenant à des abbayes—Juridiction—Empiètements des avoués.*

Nous croyons devoir, dès maintenant, réparer une omission et signaler aux lecteurs l'existence, à la fin du VIIIe siècle, dans des *villæ* de l'Alsace appartenant à une abbaye, de plusieurs colonges serviles que nous avions laissé passer inaperçues. En effet, le réglement des droits de l'avoué de l'abbaye de Saint-Avold, fait en 797, par l'évêque de Metz, Angelram, nous

* Voir le volume de 1868, pages 307, 335, 433, 481 et 529.

Digitized by Google

apprend qu'à cette époque les *villæ* de ALLE (entre Porrentruy et Mormont), HOMBOURG, ROPPE, SARRALBE, ALTDORFF, THANWILLÉ, HINSINGEN, OLTINGEN, JOUAVILLE, KONTZ et BOUZONVILLE se composaient de colonges serviles occupées par des colons serviles : « . . . *quasdam villas. . . Walo quæ est juxta Morsperc castrum in Elisacia; juxta Humburc, Ropac; villam apud Jugesvile; quatuor mansos juxta Salrab; Candic cum ecclesia; villam juxta Bozonis villam. Itemque Oltingam villam et novem mansos apud Altorf juxta Tannæ villam et unum mansum apud Hinkingam villam. . . ut ipse comes nec subadvocati. . . ullam. . . exactionem. . . eidem ecclesiæ, vel rusticis ejus inferrent;. . . si vero rustici eorum. . . de rusticis justitiam facere. . . .*[1] »

Ici encore nous découvrons une colonge servile là où il y aura une colonge libre. La cour colongère d'Oltingen du XIVe siècle ne sera autre que la colonge servile du IXe siècle transformée par l'affranchissement.

Nous trouvons aussi, dans cet acte, une nouvelle preuve d'un autre fait, que nous avons déjà constaté, à savoir : l'exercice de la juridiction sur les colons des colonges serviles des abbayes par leurs avoués, et la tendance, dès l'origine de leur institution, des avoués et sous-avoués à usurper les droits de propriété des abbayes sur leurs colons. La juridiction sur les colons de ces colonges serviles de l'abbaye de Saint-Avold était exercée par son avoué, le comte Wolmar et par ses sous-avoués. Ils se mirent à pressurer les colons par toutes sortes d'impositions arbitraires qu'ils s'attribuaient, en outre de la part des amendes qui leur avait été accordée. L'abbé se plaignit de ces exactions à l'évêque de Metz : « . . . *calamitatibus. . . quas subadvocati. . . comitis Wolmeri nostri advocati tam in exactionibus quam in rapinis, quas. . . inferunt hominibus ejusdem ecclesiæ. . .* »

L'évêque de Metz, pour réprimer de tels abus, dut, tout en

[1] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome I, preuves, colonne 293.

Digitized by Google

maintenant le comte Wolmar, avoué de l'abbaye de Saint-Avold, dans l'exercice de la juridiction sur les colons des colonges serviles, décider qu'il n'aurait droit qu'au tiers des amendes et que les deux autres tiers seraient remis à l'abbaye, et qu'il ne pourrait exiger des colons aucune redevance ni contribution; il le somma de cesser ses empiètements et de ne plus outrepasser ses droits, sous peine d'excommunication : « *... comes procuraret de rusticis justitiam facere et de justitiis abbati duas partes, tertiam haberet, et his contentus esset....* »

Les colons des colonges des abbayes ne prenaient aucune part à l'exercice de la juridiction; l'assistance aux plaids ne constituait pas pour eux un droit mais une obligation rigoureuse; ils ne remplissaient jamais les fonctions d'assesseurs, ni ni de juges consultants; en un mot, leur rôle était purement passif, ils n'étaient que simples sujets et justiciables et nullement justiciers. Ils étaient convoqués aux plaids pour y entendre les déclarations des droits de l'abbé, pour y faire régler leurs différends; ceux qui s'étaient rendus coupables de délits, de crimes, de meurtres, y étaient condamnés à des amendes et au *wehrgeld*, composition ou prix du sang. En cas de rébellion ou de refus de se présenter en justice, l'avoué contraignait les colons par la force armée, s'emparait de leur personne, rendait immédiatement un jugement et faisait exécuter la sentence d'urgence le jour suivant. L'avoué, ou le sous-avoué, était assisté dans les plaids des ministériaux de l'abbaye : « *... calamitatibus... quas... subadvocati et ministri comitis Wolmeri nostri advocati... hominibus ecclesiæ... inferunt... subadvocates et ministros corripuit... ut... ipse comes nec subadvocati vel ministri ullam... exactionem... rusticis... facerent;...*[1] »

[1] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome I, preuves, colonne 293.

Digitized by Google

Villages colongers[1] — *Ebauches d'organisation municipale.*

En Alsace, comme dans toute la Gaule, ce fut à la fin du Ve siècle. dès le commencement de la période mérovingienne que les agglomérations de colons serviles furent divisées en circonscriptions rurales et agricoles dont l'étendue varia comme la population, en *coloniæ, colonicæ,* colonies de laboureurs, colonges, véritables villages composés d'un certain nombre de manses colonaires. Pendant les IX et Xe siècles, ces villages devinrent, par l'érection d'églises paroissiales, des centres de nouvelles circonscriptions à la fois religieuses et politiques. Le régime purement domanial s'altéra par le mélange de certaines choses ayant le caractère d'institutions publiques; pour le soin de la police rurale et le jugement des contraventions et des délits de peu d'importance, les villageois servirent d'aides et d'assesseurs à l'intendant subalterne, et cet officier. pris parmi eux et de même condition qu'eux, devint une sorte de magistrat municipal. Les habitants passèrent alors de la vie rurale proprement dite à des commencements plus ou moins grossiers de vie urbaine Ainsi, du droit de possession et de jouissance de la terre, joint à la communauté d'intérêts et à l'esprit d'association, naquirent les premiers éléments de l'existence civile et des ébauches de communes et d'organisation municipale.

Les colons s'accoutumèrent à se rapprocher, à vivre ensemble, par conséquent à se supporter et à se soutenir. Les maisons se groupèrent et formèrent des villages nouveaux. Quoi de plus misérable d'ailleurs que ces cultivateurs et ces tisserands entassés entre d'étroites murailles? Et cependant il s'établissait au milieu d'eux un intérêt commun, c'est à dire

[1] Toutes les localités appelées *Colonge, Coulonge, Coulange,* dont le nom vient évidemment du mot *Colonicæ,* et dont le chiffre dépasse en Bourgogne le nombre de trente, ont été, au moyen-âge, des villages composés de manses tributaires et peuplés de colons serviles.

Digitized by Google

un principe d'unité, un germe de puissance. Ils apprenaient à délibérer entre eux, à se donner des chefs, à obéir, à se dévouer pour le bien général. En s'organisant ainsi, les habitants des villages commençaient l'œuvre de leur affranchissement. Sur chaque terre dont l'exploitation prospérait, les cabanes des hommes de travail, lites et colons, groupés selon le besoin ou la convenance, croissaient en nombre, se peuplaient davantage, arrivaient à former un hameau. Quand ces hameaux se trouvèrent situés dans une position favorable, près d'un cours d'eau, à quelque embranchement de routes, ils continuèrent de grandir et devinrent des villages où tous les métiers nécessaires à la vie commune s'exerçaient sous la même dépendance.

Bientôt la construction d'une église érigeait le village en paroisse et, par suite, la nouvelle paroisse prenait rang parmi les circonscriptions rurales. Ceux qui l'habitaient, colons attachés au même domaine, se voyaient liés l'un à l'autre par le voisinage et la communauté d'intérêts; de là naquirent, sous l'autorité de l'intendant unie à celle du prêtre, des ébauches toutes spontanées d'organisation municipale, où l'église reçut le dépôt des actes qui, selon le droit romain, s'inscrivaient sur les registres de la cité. C'est ainsi qu'en dehors des municipes, des villes et des bourgs, où subsistaient, de plus en plus dégradés, les restes de l'ancien état social, des éléments de rénovation se formaient pour l'avenir, par la mise en valeur de grands espaces de terre inculte, par la multiplication des colonies de laboureurs, et par la réduction progressive de la servitude antique au servage de la glèbe.

Ainsi le seigneur s'établissait dans un lieu isolé, élevé, qu'il prenait soin de rendre sûr et fort; il y construisait son château. Tout autour, au pied, se groupait une petite population de colons, qui cultivaient les domaines du possesseur de fief. Au milieu de cette population inférieure, la religion venait planter une église; elle y amenait un prêtre. D'ordinaire, dans les premiers temps du régime féodal, ce prêtre était à la fois le cha-

Digitized by Google

pelain du château et le curé du village; un jour, les deux caractères se sépareront; le village aura son curé qui y habitera, à côté de son église.

Voilà la société féodale élémentaire, la molécule féodale, pour ainsi dire. Le seigneur, le peuple de ses domaines, et le prêtre, telle est, en grand comme en petit, la féodalité, quand on en a séparé la royauté et les villes, éléments distincts et étrangers. La famille féodale n'était pas nombreuse; elle se réduisait à la famille proprement dite, au seigneur, à sa femme, à ses enfants. Elle vivait, séparée du reste de la population, dans l'intérieur du château. Les colons n'en faisaient point partie; l'origine était diverse, l'inégalité de condition prodigieuse. Cinq ou six individus, dans une situation à la fois supérieure et étrangère, voilà la famille féodale. Elle devait évidemment revêtir un caractère particulier. Elle était étroite, concentrée, sans cesse appelée à se défendre, à se méfier, à s'isoler, même de ses serviteurs. La brutalité des passions du seigneur, l'habitude du chef de la famille de passer son temps à la guerre ou à la chasse, apportaient au développement des mœurs domestiques un grand obstacle.

Sortons maintenant de la demeure seigneuriale: descendons au milieu de cette petite population de colons qui l'entoure. Là, toutes choses avaient un autre aspect. La nature de l'homme est si bonne, si féconde, que, lorsqu'une situation sociale dure quelque temps, il s'établit inévitablement entre ceux qu'elle rapproche, et quelles que soient les conditions du rapprochement, un certain lien moral, des sentiments de protection, de bienveillance, d'affection. Il n'en est pas arrivé ainsi dans la féodalité qui était un régime rigoureux, mais pas une société. Entre les colons et le possesseur de fief, il ne s'est formé aucune relation morale, aucune habitude affectueuse. Cet isolement social était le résultat de leur situation réciproque. Considérée en elle-même, la situation était radicalement vicieuse. Rien de moralement commun entre le possesseur du

Digitized by Google

fief et les colons ; ils faisaient partie de son domaine, ils étaient sa propriété ; et sous ce mot de propriété étaient compris tous les droits que nous appelons aujourd'hui droits de souveraineté publique, aussi bien que les droits de propriété privée, le droit de donner des lois, de taxer, de punir, comme celui de disposer et de vendre. Il n'y avait, entre le seigneur et les colons de ses domaines, autant du moins que cela peut se dire toutes les fois que des hommes sont en présence, point de droits, point de garanties, point de société.

De là, cette haine vraiment prodigieuse, invincible, que le peuple a portée de tout temps au régime féodal, à ses souvenirs, à son nom. Le despotisme seigneurial a toujours été repoussé, odieux ; il a pesé sur les destinées, sans jamais régner sur les âmes. Le despotisme féodal, c'était le pouvoir de l'individu sur l'individu, la domination de la volonté personnelle et capricieuse d'un homme. C'est là peut être la seule tyrannie qu'à son éternel honneur l'homme ne veuille jamais accepter. Partout où, dans un maître, il ne voit qu'un homme, dès que la volonté qui pèse sur lui n'est qu'une volonté humaine, individuelle, comme la sienne, il s'indigne, et ne supporte le joug qu'avec courroux. Tel était le véritable caractère, le caractère distinctif du pouvoir féodal ; et telle est aussi l'origine de l'antipathie qu'il n'a cessé d'inspirer.

L'élément religieux qui s'y associait était peu propre à en adoucir le poids. L'influence du prêtre, dans cette petite société, n'était pas grande ; il ne réussissait pas à légitimer les rapports de la population inférieure avec le seigneur. L'Eglise a exercé sur la civilisation européenne une très-grande action, mais en procédant d'une manière générale, en changeant les dispositions générales des hommes. Quand on entre de près dans la petite société féodale proprement dite, l'influence du prêtre, entre le seigneur et les colons, est presque nulle. Le plus souvent, il était lui-même grossier et subalterne comme un colon, et très-peu en état ou en disposition de lutter contre l'arrogance

Digitized by Google

du seigneur. Sans doute, appelé seul à entretenir, à développer dans la population inférieure quelque vie morale, il lui était cher et utile à ce titre, il répandait quelque consolation et quelque lumière parmi ces déshérités et ces disgrâciés de la société, parmi ces malheureux parias; mais il pouvait et faisait très-peu de chose pour leur destinée.

Sans doute l'attente sera longue encore; et l'on peut accuser la bourgeoisie, déjà si lente à créer les pouvoirs, de s'être encore moins pressée quand il s'agissait de fonder les libertés. C'est qu'en effet la bourgeoisie mesura les siècles qu'elle mit à ses ouvrages sur la durée qu'elle leur promettait. On ne regardait pas à trois cents ans pour bâtir une cathédrale, et on trouvait des générations d'ouvriers pour poser, dans la boue et dans la poussière, les premières assises, assurées que d'autres leur succéderaient, pour continuer l'édifice, jusqu'aux dernières qui en achèveraient le couronnement et qui feraient monter la flèche triomphante vers le ciel. Le couronnement de l'édifice des libertés publiques voulait plus de temps. Mais le principe patient qui conduit ce travail n'a pas l'impatience des passions et de l'ambition du pouvoir. Les passions et l'ambition du pouvoir ont le droit d'être impatientes; elles veulent jouir, elles passent, elles n'espèrent pas de continuateurs de leurs œuvres. Les principes des libertés publiques sont patients, parce qu'ils sont éternels: « *Patiens quia æternus.* »

Affranchissements.

Avant le XIIIe siècle, il n'y eut guère que des affranchissements individuels. On vit rarement les seigneurs, soit ecclésiastiques, soit laïques, accorder, en masse, des affranchissements collectifs à tous les groupes de colons d'une même colonge, d'une même *curtis,* d'une même *villa,* à l'exemple de l'abbé de Saint-Martin, qui, cédant à l'insurrection, concéda, en 950, à

Digitized by Google

tous les colons des *curtes* et des colonges de l'abbaye situées le long du Rhin, dans la Basse-Alsace et du côté de Cologne, la liberté et la propriété de leurs tenures [1].

Pendant la période mérovingienne, les colons d'origine germanique furent affranchis par le denier, *per denarium*. Ce mode d'affranchissement fut prescrit par la loi salique et par la loi ripuaire. Le maître qui voulait affranchir un colon faisait sauter un denier de la main ouverte du colon [2]. Il était dressé un procès-verbal de cet acte, *charta*. Les colons d'origine germanique pouvaient aussi être affranchis par charte reçue de leur maître, *per chartam redemptionalem ingenuitatis a domino suo*, moyennant un prix de rachat.

Quant aux colons d'origine gallo-romaine, ils étaient affranchis dans les églises, par un acte public dressé par l'archidiacre, *gesta manumissionis*, en présence des prêtres, des diacres et du clergé, ou par lettre, *per epistolam*, ou par testament, *per testamentum*. Le mode d'affranchissement dans les églises avait été adopté par les lois romaines et consacré par l'empereur Constantin.

Sous les Carolingiens, tous les modes d'affranchissements furent usités pour tous les colons sans distinction d'origine. Les colons affranchis par les églises ou par les abbayes étaient généralement placés dans leur *maimbourg* ou protection et obligés envers elles à quelques redevances, cens et services; ils s'appelaient *tabularii, censarii, tributarii* [3].

[1] *Fonds de la Primatiale de Saint-Georges de Nancy*. Archives départementales de la Meurthe.

[2] «... *Secundum legem salicam manumissum illum fecimus, . de manu illius excutientes denarium...* » *Carolus Crassus rex servum proprii juris manumittit rogatu Richardis conjugis suæ*, an. DCCCLXXVII. Ex tabulario Andelaviensi. Schœpflini, *Alsatia diplomatica*, t. I, p. 476.

[3] Voir, pour ces différents modes d'affranchissement, mon *Essai sur le colonat en Gaule*. — « ... *Studeant dare den. II, et deinceps sint ingenue permanentes, sicut et alii tributarii..., seu censarii, vel epistolarii, qui sunt relaxati ingenui...* » *Traditiones Wissemburgenses*, p. 73, 154, 178.

Digitized by Google

Pendant la période germanique, le mode d'affranchissement le plus usité fut la charte, *charta manumissionis*, titulum libertatis[1].

Ce fut aux XIIIe et XIVe siècles qu'eurent lieu les affranchissements collectifs appliqués, en masse, à tous les colons d'une même colonge, d'une même cour, d'une même *villa ;* ce fait ressort clairement des termes mêmes d'une charte d'affranchissement, émanée de l'évêque de Strasbourg, en 1367, et accordée aux colons de la cour, de la colonge de Molsheim. « ... *Cum singule curie ad... nostram... ecclesiam... pertinentes... cum... familia domestica inquilina, plena... gravisi sunt... libertate... Tamen in oppido nostro Mollesheim,... curia... cum ejus familia domestica inquilina... dicta non gaudebant hactenus libertate... eis... concedimus libertatem*[2]. »

F. Blanc,
de l'Ecole des Chartes.

(La suite à la prochaine livraison).

[1] et [2] Charte d'affranchissement accordée, en 1367, par l'évêque de Strasbourg, aux colons de la cour servile de Molsheim.

Digitized by Google

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

(XVe SIÈCLE)

(Suite [1])

Il est certain que, durant tout le XVe siècle, déjà même bien auparavant et jusque fort tard dans le XVIIIe, la vaisselle de table était généralement en étain, même chez des familles riches. Il n'y avait que les très-grands seigneurs qui eussent de la vaisselle d'argent. Dans quelques inventaires des meubles des châteaux du XVe siècle nous trouvons en détail le nombre d'assiettes, plates et profondes, de plats divers, de brocs, de coupes, de saucières, de moutardiers, de saladiers, et autres objets pesant parfois, pour un seul ménage, jusqu'au-delà de 500 livres. Nous avons vu des anciens plats d'étain faits au marteau, et non pas coulés dans des moules et achevés sur le tour. Par contre on en coulait dans des moules offrant de charmantes formes et des dessins en relief. On avait de la sorte de grands plats pour laver les mains avec de beaux vases pour verser l'eau.

Selon la nature des mets, on servait sur des plats d'étain, de bois et de cuivre. Les plus grands, comme pour les grands poissons et les pièces de gibier, étaient en laiton avec ornements artistement repoussés. On les ornait de fleurs, de verdure, ou de garnitures délicates en pâtisseries, en oisillons, en queues

[1] Voir les livraisons de Janvier, pages 5—17; Février, pages 49—63; Mars, pages 97—113; Avril, pages 163—172.

Digitized by Google

d'écrevisses, etc. Un inventaire indique un engin à rôtir sur la table. Ce devait être quelque ingénieux tourne-broche, plus élégant que les lourds réchauds de cuivre et même de pierre dont nous avons indiqué les parents sur l'âtre de la cuisine.

La table que nous décrivons était éclairée par des bougies en cire jaune, produit tout indigène ou fabriqué au château, et réservé pour les hôtes. Le restant de la table n'avait que des chandelles de même origine. Les premières étaient placées dans des chandeliers de laiton, et les secondes dans d'autres en étain. Plus tard on eut des chandeliers à plusieurs branches en cuivre doré et même en argent.

Sur cette table, et encore devant les hôtes, il y avait une boîte aux épices artistement travaillée et renfermant un assortiment complet de ces condiments variés qui alors étaient plus usagés que de nos jours. Déjà vers l'année 820, les moines de Saint-Gall cultivaient huit espèces de plantes aromatiques et tout autant d'oignons, de porreaux, d'échalottes, et autres plantes employées, avec les précédentes, dans leur cuisine. Mais au XVe siècle on avait ajouté la cannelle, le girofle, la cardamone, le gingembre, et autres condiments que les relations commerciales plus étendues avaient appris à connaître, et on en faisait grand usage pour assaisonner les mets et surtout pour aromatiser le vin. Ce mot nous mène à indiquer d'abord les vases qui contenaient cettte boisson indispensable à un souper d'invitation, et comme on a vu qu'il n'y avait pas de bouteilles en verre, on ne trouvera pas mauvais qu'on les remplace par de ces grandes cruches d'étain, ou brocs de contenances diverses qui figurent dans tous les inventaires de cette époque, et qui se maintinrent dans les monastères jusqu'en 1792.

Quoique les documents que nous consultons soient fort sobres au sujet du vin, lors même que les notaires qui les rédigeaient eussent préféré le rouge bourgogne à leur encre noire et épaisse, nous trouvons cependant que les caves des châteaux n'étaient pas absolument à sec au XVe siècle. A Sogren, à la

Digitized by Google

fin de ce même siècle, la cave renfermait quatre bossats et un grand foudre contenant encore quelques bonnes chanes ou pots de vin. Après la prise de Franquemont, en 1474, lorsque les vainqueurs eurent apaisé leur soif, selon l'usage, on inventoria 19 mesures de vin. Le 1er Mai 1449, lorsque les bourgeois de Bâle, avec l'aide de ceux de Berne et de Soleure, emportèrent de vive force le château de Blockmont, défendu depuis plusieurs jours par le châtelain et 15 hommes, les 1500 vainqueurs se ruèrent dans les caves avant que d'incendier la forteresse. Comme on allait la brûler et qu'on n'avait pas le temps d'emmener ce qui restait de vin, on chargea le crieur de publier dans le camp que ceux qui voulaient encore du vin pouvaient en aller chercher. La château ne fut donc pas pris faute de vin, et les 16 défenseurs de la place n'avaient pas dû souffrir de la soif durant le siége.

On a vu que les bourgeois de Porrentruy n'épargnaient point le vin municipal, et nous devons donc présumer que le châtelain et les hôtes que nous avons vus prendre place à table, furent suffisamment pourvus de ces vins blancs d'Alsace depuis longtemps en réputation dans le Jura, et des vins du Jura d'au-delà de Besançon qui ont aussi leur mérite, quelquefois concurremment avec le pur Bourgogne.

Quant au menu du souper, nous ne saurions bonnement l'indiquer avec précision. Cependant en parcourant le château, on a déjà aperçu diverses grosses provisions à la cuisine, des engins de chasse et de pêche, dans la salle, un chasseur et un pêcheur. On sait que les seigneurs d'alors avaient le droit de requérir leurs vassaux pour leur aider à chasser; l'entrée du carême était une époque encore favorable, en sorte qu'au moyen de ces premières données, avec une cuisinière tant soit peu expérimentée, on pouvait préparer un souper présentable. Remarquons d'abord que, ce soir là, selon un antique usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours, le plat obligatoire et de fondation était le beignet et en particulier le *crépé*. De la farine

Digitized by Google

pétrie au lait, au beurre et aux œufs, levée à point, formée en michettes, soumise de nouveau à une légère fermentation, puis étendue, dit-on, sur le genou poli de la cuisinière et enfin jetée dans la poële où le beurre est bouillant. De cette opération il ressort une galette dorée, d'environ 20 centimètres de diamètre, qu'on empile alors sur des plats et qu'on range sur la table à des distances convenables, pour que chaque convive puisse en prendre à discrétion, comme des cure-dents à une table d'hôte. Pour interrompre la monotonie de ces tours en friture, il y avait d'autres plats de beignets attestant que la cuisinière savait tous leurs noms, et ils étaient meilleurs que leurs noms ne semblaient l'indiquer. Toutefois, en artiste prudente, elle n'avait pas épuisé son répertoire de friture, car, le dimanche de la mi-carême, elle devait fournir un nouveau contingent de beignets pour célébrer le souper des demoiselles, qui fait appeler ce jour le dimanche des *Jungfer*.

A ce préliminaire du souper, espèce d'avant-garde dont on ne tenait pas compte, il fallait ajouter les plats de résistance: la venaison sous forme d'une hure de sanglier marinée et cuite au vin rouge avec force épices, pour représenter la bête noire. Les défenses qui tendaient hors de formidables mâchoires, avaient éventré plus d'un limier avant de paraître blanches et inoffensives sur la table. Un filet de paon, bardé de gros lard et garni d'oisillons au lieu de persil, était là comme symbole de la bête rousse. Quelques cuisseaux de chevreuil servaient de transition entre le cerf et le lièvre, et celui-ci en personne n'avait pas honte de montrer son rable de moricaud moucheté de lardons. Si les cailles et les perdrix étaient hors de saison, le fauconnier y avait suppléé en tendant des lacets de crin dans les bosquets qu'affectionne le bétail dans les chaleurs de l'été. Dans ces sentiers engraissés et piétinés il naît certains insectes dont les bécasses se délectent, et voilà la tendre pâture qui fournit ces salmis si recherchés. Certaines petites grives, toutes grasselettes, assaissonnent cette même

Digitized by Google

pâture avec des baies de genièvre et c'est pour cela qu'on mange leur estomac, comme les intestins des bécasses.

Quelques canards sauvages sont tombés dans les filets tendus au bord du grand étang. Voilà le héron qu'a pris le faucon de la châtelaine au grand plaisir d'une nombreuse société. S'il sent un peu l'huile de poisson, ce n'en est pas moins un mets très honorable. Si c'eût été un souper de chevaliers, ce héron eût pu servir à faire des vœux, mais on était en famille et l'émulation ne tendait qu'à faire fête au souper.

Au centre de la table, l'oie obligatoire n'était pas déplacée aux Brandons. Elle attendait l'habile trancheur qui devait en tirer une parcelle pour chaque convive. Les poulardes et les chapons que les tenanciers livrent à carnaval, sont sortis les unes de la casserole et les autres de la broche. Une cuisinière qui savait apprêter ces animaux des bois et de basse-cour, ne pouvait ignorer l'art de tirer parti d'un porc de deux quintaux tué l'avant-veille pour avoir de l'avance. Le cuisinier du chapitre de Bâle en faisait saigner trois pour le dîner de quatre jours destiné à 24 chanoines et il les apprêtait de plus de 15 manières différentes[1]. Le bœuf, le veau, le mouton, l'agneau, le cochon de lait faisant aussi partie des redevances du jour, avaient fourni leur contingent. On a vu qu'il y avait un four à la cuisine et une auge à farine, tandis que ces poulardes et chapons avaient certes une parenté qui fournissait encore des œufs. Puisez ensuite dans ces barils de beurre et de saindoux et il sera facile au plus modeste gueux de tirer quelques pâtisseries aussi délicates que celles de nos jours. La cuisinière du château qui, le dimanche de Carême-prenant, avait construit ce pâté monumental et obligatoire du jour, avait dû en conserver la recette, et si l'original était absolument démoli, elle avait, pour le réédifier, les débris du gibier, dont elle n'avait produit que de rares morceaux sur la table. On sait, par le récit

[1] Bâle au XIVe siècle.

Digitized by Google

des somptuosités de la cour de Bourgogne, que l'architecture culinaire du temps était comme celle féodale, et qu'un pâté destiné à la noblesse devait emprunter la forme d'une tour, avec ses créneaux, machicoulis et accessoires. Au lieu de machines de guerre pour en ouvrir le siége, on faisait jouer les couteaux et les fourchettes, et la démolition de la place était aussi prompte que si l'on eut braqué des bombardes et des magonneaux. Les vainqueurs, comme ceux du Blockmont, faisaient ensuite une attaque sur les brocs.

Si le souper n'est pas assez complet, si les entremets sont de rigueur, il y a à la cuisine de la crême fraîche, du lait dans toute sa pureté, des œufs, du sucre même et des aromates, en sorte d'en tirer quelques plats doux pour les belles invitées et dans lesquels les jeunes gens ne dédaigneront pas de tremper leurs blondes moustaches naissantes.

On sait encore que la comtesse de Neufchâtel, celle qui au milieu du quinzième siècle usageait pour sa tisane de relevée de couches, 56 pots d'hypocras et 60 de clairet, avait la main encore assez ferme pour confectionner, avec ses suivantes soumises au même régime, des confitures, des desserts, des friandises, qui pouvaient peut-être calmer le montant d'une si copieuse boisson [1]. L'accouchée qui usageait telle limonade était Marie de Châlons, épouse, en 1445, du comte de Fribourg-Neuchâtel. Cette boisson épicée n'était nullement une spécialité neuchâteloise; elle se trouvait très-répandue dans l'évêché de Bâle, à commencer par les chanoines, et la châtelaine que nous visitons, ses filles et leurs femmes de service, moins chargées d'hypocras, n'avaient pas dû rester inactives, à la veille des Brandons et de visites attendues, pour préparer des pâtisseries au miel, alors fort en vogue à raison du prix encore élevé du sucre. Il nous est resté de cette époque le pain d'épice commun,

[1] Chambrier, Mairie de Neuchâtel, page 417. La comtesse ne buvait pas seule; c'était alors l'usage d'offrir aux personnes qui visitaient l'accouchée un plat de dragées ou d'épices sucrées et des vins épicés.

Digitized by Google

le leckerlé, son parent plus aristocratique, les ringlés, le remtscha, la pirweck, les gaufres, les oublies.

Ce catalogue de plats alors en usage nous paraît suffisant pour composer un souper. On peut même les placer tous à la fois sur la table, ou en faire un choix divisé en deux ou trois services, sans trop risquer de souffrir de la faim. J'ai connu un magistrat fort honorable auquel le récit d'un tel menu, fait intempestivement entre un déjeuner trop hâtif et un dîner se faisant attendre, aurait procuré une pâmoison.

Nonobstant tout l'appétit qu'on avait gagné en tournant les Brandons, il fallait sans doute un certain temps pour devenir maître d'un tel souper; aussi le bas bout de la table s'était déjà respectueusement retiré avant la venue du dessert; le couvre-feu était plus que sonné, qu'on banquetait encore. On avait poursuivi la séance avec les vins épicés, le widerkomme avait circulé à la ronde et l'on aurait atteint le premier lundi de carême, si le chapelain n'avait veillé au grain. Il avait posé près de lui, sur la table, un sablier pour compter le temps, et il notait les heures en mettant à part une friandise destinée, disait-il, au faucon de la dame, qui n'en recevait mie. En attendant que le dernier grain de sable eût passé, il poursuivait le siége du pâté de venaison, en sorte que le lundi le surprit la bouche pleine, mais soupirant déjà après une tranche de saumon grillé qu'il eût pu alors manger, grâce à l'exactitude de son sablier, sans enfreindre les règles de l'Eglise.

Ce saumon désiré nous rappelle que nous avons omis le poisson dans le menu de ce souper. Mais c'est qu'il n'était pas permis d'en faire usage en carême avec de la viande, en sorte qu'on avait fait grâce aux carpes, aux tanches, aux brochets des étangs et à dix espèces de poissons de rivière parfaitement connus des châtelains possédant parfois des pêcheries de saumons. Alors ce poisson remontait le Byrse jusque dans la vallée de Delémont, c'est-à-dire dans une partie de rivière où une

Digitized by Google

pêche désordonnée ne laisse tantôt plus un goujon[1]. A cette époque encore il y avait des écrevisses aussi grosses et aussi grasses que celles qui parurent, de notre souvenir, sur un marché de la Haute-Saône et qui réjouirent tous les gourmands, jusqu'au moment fatal où l'on apprit que ces crustacés s'étaient introduits sous un cimetière ébréché par la Saône et avaient vécu largement des dépouilles mortelles de toute une paroisse. Un âne mort que des filets retiraient un jour du lac de Côme, se trouva tellement farci de grosses lamproies, qu'une de mes connaissances, qui assistait à cette pêche, perdit toute velléité de manger à l'avenir de ce poisson délicat.

A. Quiquerez.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Ch. Morel, *Statist. de l'anc. évêché de Bâle*, p. 191, ne compte que 12 espèces de poissons, mais il oublie l'anguille, la lamproie et quelques autres.

Digitized by Google

LES ARTISTES ALSACIENS

CONTEMPORAINS

ET

LES ARTS EN ALSACE

I.

A peu d'époques les artistes alsaciens ont formé un ensemble aussi imposant et aussi varié qu'aujourd'hui. Brion, Bernier, Doré, Haffner, Henner, Jundt, Schuler, Schützenberger, Steinheil, Bœtzel, Bartholdi, Friedrich, Grass, les frères Deck, etc., voilà des noms qui en disent plus que toutes les médailles[1] et tous les éloges.

A peu d'époques le public alsacien s'est montré aussi indifférent aux beaux-arts. Discussions politiques et religieuses, découvertes scientifiques et industrielles, mouvement littéraire, tout l'attire et l'intéresse, tout ce qui s'appelle progrès trouve auprès de lui l'accueil qu'on fait à un vieil ami. Les beaux-arts seuls ne parviennent pas à lui arracher une marque d'émotion, ou même de simple curiosité. Ce qui constitue leur charme est

[1] De 1860 à 1868 les artistes alsaciens ont obtenu une vingtaine de médailles (parmi lesquelles la médaille d'honneur de 1868) et huit ou dix nominations dans la Légion d'honneur. Depuis quinze ans le nombre des exposants a augmenté d'une manière effrayante. Il était de huit en 1853, de vingt en 1857, de quarante-cinq en 1865. Depuis cette dernière époque il varie entre trente et quarante, chiffre dans lequel les sculpteurs et les architectes ne figurent guère que pour un dixième. Où irons-nous si cela continue, et qui donnera de l'ouvrage à ces quarante-cinq pinceaux et ciseaux ?

Digitized by Google

précisément ce qui le rebute: ils sont trop élevés au-dessus des passions du jour et des intérêts matériels. Si une puissante vocation fait braver à quelques hommes de courage les préjugés de ce milieu si hostile, eh bien, ils sont presque tous forcés de s'expatrier. L'Alsace artiste est aujourd'hui répandue dans le monde entier[1], *magnum sparsa per orbem*, comme dit le poète, elle brille dans toutes les branches de l'art, la réputation de ses représentants a pénétré partout, partout excepté peut-être en Alsace. Singulière conséquence : des artistes excellents, un public insouciant! Cette dissonance éclate malheureusement dans plusieurs provinces, et des hommes éclairés et indépendants n'ont rien négligé pour la résoudre. Ils ont opposé la splendeur des anciennes écoles provinciales à la stérilité contemporaine, ils ont cherché dans le passé le remède au mal d'aujourd'hui. Quoi, lorsque tout progresse, ne pouvoir revenir dans les arts, même au point où en était le 18e siècle, pendant lequel certaines régions maintenaient encore leur originalité et protestaient contre le goût de la capitale. Quoi, il serait impossible de rétablir ces écoles locales d'une harmonie si profonde, d'un accord si merveilleux entre l'artiste et le milieu qui l'occupait, et la nature qui l'inspirait. Ce serait raviver les sources de l'art qui vont se tarissant de jour en jour. Où est la province qui donnera le signal de cette Révolution? Où est l'homme de conviction qui la dirigera?

Pour nous, toute notre ambition consiste à réunir les aperçus fragmentaires que nos prédécesseurs ont donnés sur les artistes de l'Alsace, à montrer dans son ensemble la fécondité des éléments dont elle dispose, et à étudier dans une contrée déterminée, assez caractéristique, à ce qu'il nous paraît, quelques points du problème que nous venons d'indiquer.

[1] Elle compte même des représentants en Amérique. Un de nos compatriotes, M. Constant Meyer, à New-York, a causé la plus grande sensation dans cette ville par son tableau de Marie Muller, l'héroïne du poème de ce nom (*Kunstchronik*, du 26 Juin 1868)

Digitized by Google

Avant qu'il soit longtemps, d'autres raconteront ce que la culture du beau a été en Alsace dans les siècles passés. M. Gérard prépare, comme on sait, une encyclopédie complète des artistes alsaciens. M. l'abbé Straub doit publier bientôt, si je ne me trompe, une archéologie de l'Alsace. Ces sujets sont vastes et brillants, ils sont encore vierges (surtout quant à l'esthétique), et ils ont trouvé dans ces deux érudits les interprètes les plus compétents : le tableau de la gloire de leurs ancêtres ne manquera pas d'éveiller l'amour-propre des Alsaciens contemporains et de leur rendre la foi en leurs propres forces. Moi, je me borne à l'actualité et je m'en contente. Mes héros vivent et agissent au milieu de nous, ils ignorent encore et j'ignore l'arrêt que la postérité portera sur eux. C'est là précisément ce qui m'attire. Ils pourront encore profiter de mes conseils, ils pourront écouter... écouter, mais voudront-ils bien me lire. C'est là un premier danger auquel je n'avais pas songé, et que je ne me décide à affronter qu'en bonne et nombreuse compagnie. J'aurai pour guides M. Ch. Bartholdi, dont le Salon de 1861 [1] est rempli de pensées d'une grande élévation, — M. Morpain [2], qui depuis de longues années prodigue aux artistes alsaciens les plus chauds encouragements, et qui nous a donné des *Salons* tout à fait réussis dans leur genre, n'en déplaise à quelques puristes. M. Alex. Weill est aussi des nôtres. Il a écrit quelques pages fort spirituelles sur différents artistes alsaciens dans la 16e livraison de l'*Exposition universelle illustrée*. M. Tainturier leur a consacré plusieurs études dans le *Bibliographe alsacien (Les Artistes alsaciens au Salon de 1865, etc.*[3]). Enfin M. Jules Meyer, a fait à l'*Ecole alsacienne*

[1] *Curiosités d'Alsace*. Voyez aussi les deux articles que M. le professeur Kirschleger a consacrés à ce travail dans le *Samstagsblatt*, 1861, p. 213, et 1862, p. 96.

[2] Dans le *Moniteur du Bas-Rhin*. Les salons de 1864, 1865, 1866 sont tirés à part et forment trois brochures in-8°.

[3] *Bibliographe alsacien*, t. 3. J'ai emprunté de nombreux renseigne-

Digitized by Google

l'honneur d'un paragraphe spécial de son *Histoire de la peinture française moderne*[1]. C'est plus qu'il n'en faut pour me mettre à couvert, sinon en Alsace, du moins en France et en Allemagne, et si je ne fais que répéter les conseils de mes devanciers, allons, les artistes m'écouteront peut-être[1].

Artistes alsaciens, école alsacienne, c'est, comme on l'a vu par ces citations, le titre de toutes ces études et de la mienne. Qu'ils sonnent bien ces mots! Mais sont-ils vrais? que revient-il à l'Alsace dans les aspirations, dans les succès de ses enfants? de quel droit met-elle son nom à la suite du leur? Elle leur a donné le jour, elle les a nourris dans son admirable paysage, mais c'est tout. Cette sympathie, cette admiration pour le beau, qui éveille le poète ou l'artiste endormi dans l'enfant, elle les leur a laissé ignorer. Ces modèles qui guident les premiers essais de l'élève, elle ne les possède pas. Ces commandes, — lâchons le grand mot — qui poussent l'artiste formé à la production, elle ne les a pas faites. Ceux qui sentent en eux de l'étoffe, la quittent jeunes. Ils se font jour ailleurs et oublient à leur tour la patrie ingrate. C'est justice. Sur nos quarante exposants alsaciens de Paris, combien en retrouvons-nous à l'Exposition de la Société des Amis des arts de Strasbourg? une dizaine à peine. Et combien vouent leur pinceau à l'illustration de leur patrie? Quelque cinq ou six. Leur bouderie est, après tout, bien excusable.

Les peintres surtout ont le droit de montrer de la rancune. Dans les dix ou quinze dernières années, leurs concitoyens n'ont rien fait pour eux. Les municipalités regarderaient comme une folie de faire décorer de peintures une salle de l'hôtel-de-ville; afin de couper court à toute tentative, on ne réserve pas même un mur nu pour l'artiste désintéressé qui

ments à cet excellent recueil. De toutes les publications alsaciennes, c'est celle qui a donné la plus large part aux beaux-arts.

[1] J'ai moi-même publié dans le *Courrier du Bas-Rhin* (3 et 4 Juin 1868), un feuilleton sur les artistes alsaciens au Salon de 1868.

Digitized by Google

consentirait à l'orner pour l'amour de l'art. Les particuliers se contentent de pâles gravures, de lithophanies, d'objets dénués de sens et de saveur, et ignorent le besoin de réchauffer l'œil par de mâles couleurs. MM. Engel-Dollfus, Jean Kœchlin sont, je pense, les seuls Mécènes de l'Alsace. Je ne puis parler de leurs galeries que par ouï-dire. Le château de Saussure a commandé à M. Haffner une composition importante, « un immense plafond figurant une galerie circulaire autour de laquelle se développent les principaux épisodes d'une joyeuse fête cynégétique et gastronomique[1]. » Mais nous voilà sortis de l'Alsace. Les églises n'ont plus recours aux peintres pour expliquer aux yeux des sentiments que la parole a souvent peine à rendre. La Cathédrale qui avait acquis quelques tableaux de maîtres alsaciens de la génération précédente (Adoration des Bergers, de Guérin ; Mise au Tombeau, de Klein ; Ascension, de Heim, etc.) a peu fait pour les contemporains. Le clergé paraît disposé à partager les préjugés et l'erreur assez comique de ce bon curé de campagne alsacien dont parle l'histoire : il n'y a pas longtemps paraissait une brochure dans laquelle il fulminait contre les idées profanes des peintres religieux contemporains, contre les suggestions de l'esprit voltairien qui les aveuglait. Il y citait comme pièce à conviction l'exemple de ce peintre alsacien qui avait placé parmi les Saints du paradis, au rang le plus apparent... Judas tenant de la main gauche l'Evangile, et du bras droit étendu la bourse fatale renfermant le prix de la trahison. — Ce Judas était tout simplement un saint Martin. Les membres du conseil de fabrique de *** avaient décidé qu'il suffirait pour rendre le saint reconnaissable à première vue, de lui placer une bourse dans la main, car la Saint-Martin est l'époque du paiement des fermages et son patron se trouve ainsi être fort connu, sinon fort populaire, auprès des habitants de la campagne. Mais on comprend qu'en face d'exigences pareilles, un Fra Angelico

[1] *Bibliographe alsacien*, t. 2, p. 259.

Digitized by Google

ou un Memling, peintres dévots et orthodoxes s'il en fut, auraient refusé de travailler.

Les conseils généraux accordent quelques encouragements, mais combien insuffisants. De 1865 à 1867, celui du Haut-Rhin n'a donné de subventions qu'au Musée Schongauer et à un artiste musicien. Celui du Bas-Rhin se montre plus généreux. En 1865, il vote une somme de 3,000 fr. pour servir de bourse à quatre élèves peintres ou sculpteurs[1]; en 1866, 2,400 fr.; en 1868, 1,200 fr. seulement. La discussion suivante[2] au sujet de la Société des Amis des arts de Strasbourg paraît résumer ses opinions sur la culture des beaux-arts et nous dispense de tout commentaire. « *Un membre* dit que l'augmentation proposée en faveur de la *Société des Amis des arts* ne lui paraît pas justifiée; que d'ailleurs il ne s'agit pas là d'une dépense d'un intérêt départemental; — *un autre membre* ajoute qu'il n'y a aucun motif particulier pour accorder l'augmentation. Le département doit imposer une limite à ses largesses; d'ailleurs les Sociétés qui n'ont pas de vitalité propre, qui, au bout d'un certain nombre d'années d'existence, ont encore besoin de subventions, n'ont pas une vitalité suffisante et ne méritent pas les encouragements du département, etc. » On croit qu'il s'agit d'une seule ville, tout au plus d'un seul département, qu'il s'agit d'une dépense de luxe. Les deux premiers préjugés ne valent pas la peine d'être discutés. Quant au dernier, qu'on aille demander conseil à un pays qui certes connaît ses intérêts matériels, à l'Angleterre, et surtout qu'on prenne exemple sur elle. Elle dira en outre à l'Alsace, la première province de la France pour l'instruction primaire, comment elle pourra se maintenir à son rang en introduisant dans les écoles l'enseignement du dessin concurremment avec celui de l'écriture[3].

[1] MM. Rungel, Heller, Meyer, Nœtinger.

[2] Rapportée par M. Marcotte dans son discours à l'Assemblée générale de la *Société des amis des Arts*, 1868.

[3] Je n'ai malheureusement pu me procurer les dernières années du

Digitized by Google

La *Société des Amis des arts de Strasbourg* a vaillamment combattu pour le triomphe des beaux-arts. Loin de moi la pensée de nier ses services et de m'associer aux attaques violentes que la presse parisienne a dirigées contre elle. On lui a fait un crime de ses relations avec l'Allemagne. La communauté du passé artistique des deux pays justifiait trop cette alliance pour qu'un homme éclairé pût lui jeter la pierre à ce sujet. On l'a raillée de son impuissance, et ce trait rejaillit contre ceux qui l'ont lancé. Si tous ceux qui ont discuté sur les vices de son organisation avaient acquis le droit d'exposer leurs idées dans ses séances, en se faisant recevoir membres, certes elle n'aurait pas à souffrir de la comparaison avec les Sociétés de Lyon, de Bordeaux, de Marseille. Le parallèle que M. Marcotte établit entre ces différentes Sociétés est vraiment écrasant pour notre province. A Marseille, les actions supplémentaires souscrites chaque année, forment un total de plus de 8,000 francs, à Bordeaux, de plus de 13,000 francs. Ces Sociétés reçoivent en outre, la première, 1,000 fr. du département, 3,000 fr. de la ville, 200 fr. du département, soit 4,200 fr.; la seconde, 1.000 fr. de l'Etat, 3.000 fr. de la ville, 1,500 fr. du département, soit en total 5.500 francs. Celle de Strasbourg ne reçoit qu'une subvention de 600 francs: on ne peut donc pas reprocher à cette Société l'indifférence qu'on lui témoigne, mais on est en droit de la blâmer d'avoir si peu fait pour les artistes indigènes. A différentes reprises, elle avait annoncé l'intention « de consacrer la plus grande partie de « ses ressources à l'acquisition des meilleurs œuvres des ar-

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse et j'ignore les résultats qu'elle a obtenus dans son Ecole de dessin. Les rapports de 1862, 1863, constatent peu de progrès; en 1863, elle comptait 86 élèves. — On comprend que si le séjour de Paris facilite la connaissance des œuvres et des artistes, il rend presque impossible la connaissance des documents relatifs au sort des arts dans la province. Mes lecteurs voudront bien compléter et pardonner cette lacune que j'avoue et que je déplore en toute sincérité.

Digitized by Google

« tistes du département (mettons de la province, cela vaut « mieux), de créer à Strasbourg un musée alsacien. » J'ai sous les yeux les acquisitions faites à des artistes alsaciens. 1864: *Paysage*, par Adolphe Kirstein. 1865: *Le Jeu de dés*, par Eugène Beyer; *Crépuscule*, par Ad. Kirstein. — 1866: *Le Conteur*, par Eugène Beyer: *La Prière des Mineurs*, par Th. Schuler; *Défrichement*, dessin à la plume par Ensfelder: *Clair de lune*, par Pradelles: *Gaîté villageoise*, par Beyer. — 1867: *Galeries d'Albano*, par Saglio; *La Danse*, par E. Beyer; *Le Bouquet dans la forêt*, par Jundt; *Etude de Pins*, par Kirstein: 1868: *Le Peugne*, par Pradelles. Elles se montent environ à quatre mille francs, soit une moyenne de huit cents francs par an, consacrés à des artistes indigènes, soit un dixième environ[1] des acquisitions totales.

La Société répond il est vrai et avec une apparence de raison: « les artistes alsaciens n'exposent pas, ou n'exposent que des toiles médiocres. » Cette excuse est fondée; nous ne voudrions pas rétablir les droits de la naissance au profit des artistes. Il serait trop ridicule que le premier rapin venu osât imposer à la Société l'acquisition de son tableau parce qu'il est Strasbourgeois. Mais nous nous demandons si l'argument de la Société ne constitue pas un cercle vicieux: les artistes n'exposent pas parce que vous n'achetez pas, surtout parce que vous ne leur commandez rien, parce que vous préférez les pochades de peintres parisiens du vingt-cinquième ordre à des œuvres indigènes sérieuses et originales. Répétez souvent des tentatives comme celles de l'*Album alsacien*, et vous verrez à quoi aboutiront vos efforts, quelle récompense ils trouveront dans le public alsacien et dans le public étranger.

[1] En 1868, la Société a acheté des œuvres d'art pour 7,700 fr. Les amateurs pour 10,635 fr. Le Musée de la Société renfermait plusieurs toiles alsaciennes quand je l'ai vu pour la dernière fois. C'étaient le *Marché de Sélestat*, de Haffner; *Les Mineurs*, de Th. Schuler; le *Supplice des Juifs*, d'Eugène Beyer.

Digitized by Google

Les collectionneurs se montrent en ce moment animés d'un excellent esprit. Ils cherchent à réunir les trésors d'art indigènes, et à offrir ainsi aux artistes contemporains des modèles proportionnés à leurs qualités natives. Ils feront de plus un acte de justice. La place de ces artistes médiocres que leurs forces ont trahis, que les nécessités de la vie ou de l'enseignement ont empêchés de prendre leur essor, n'est-elle pas marquée auprès de leurs compatriotes, n'ont-ils pas droit à un prytanée dans le pays qui les a vus naître. Qui saura apprécier ces ambitions louables, qui réchauffera les pauvrettes d'un regard ami, si ce n'est ceux qui ont connu leur auteur, l'homme modeste, l'artiste convaincu. Les chefs-d'œuvre malheureusement échappent à nos Sauvageots, à nos Du Sommerards alsaciens. Ils se sont longtemps bornés aux monuments présentant un intérêt historique. Dans ces derniers temps seulement ils ont découvert la valeur artistique de tant de gravures, de faïences, de vieux meubles alsaciens. Il était un peu tard. La capitale l'avait découverte depuis longtemps et avait fait main basse sur les objets principaux : ces gravures de Schœn que l'Allemagne, la France, l'Angleterre se disputent aujourd'hui à coups de billets de mille, ont toutes émigré. L'Alsace en a gardé une demi-douzaine au plus.

Les deux musées principaux de l'Alsace sont entrés dans une voie excellente, mais là encore nous n'aurons qu'à constater la bonne intention quant à l'art contemporain qui nous occupe spécialement. Aujourd'hui que la ville cosmopolite par excellence, Paris, se montre jalouse d'avoir eu, elle aussi, son originalité propre, son caractère local, qu'elle crée un *Musée parisien*, ne serait-il pas étonnant que les provinces négligeassent les témoignages de leur vie nationale d'autrefois dont elles peuvent se montrer si fières. Ne devrait-on pas organiser d'urgence des commissions pour sauver et pour réunir tout ce qui relève du domaine de l'art, le mobilier aussi bien que les objets de haute curiosité et les monuments du grand art.

Digitized by Google

La Société Schongauer paraît s'être proposé le but que nous venons de dire. Elle s'occupe de rassembler les œuvres du passé artiste de l'Alsace, mais sans renoncer à encourager les vivants. La modicité de ses revenus ne lui pérmet malheureusement pas de donner à ces derniers un secours bien efficace. La liste des membres de 1867 ne comprend que 450 membres environ[1]. Leur cotisation forme donc un mince budget. Ajoutons que dans ce nombre les habitants de Colmar figurent pour les trois quarts, et le Bas-Rhin tout entier pour un vingtième. Cela fait bondir. Existerait-il donc des rivalités, des jalousies? Il ne s'agit pas — cela est bien reconnu — du musée de la ville de Colmar ou du chef-lieu du Haut-Rhin, il s'agit du musée national de l'Alsace. Et l'Alsace ne contiendrait que 450 personnes assez dévouées à la gloire de leur pays pour lui faire le sacrifice de deux francs par an, montant de la cotisation. — Le gouvernement a mieux compris l'importance de cette institution, et il l'a enrichie de quelques dons fort bien choisis, du *Jeune Baigneur endormi*, de Henner (1863); de l'*Embouchure de l'Elorn*, de Bernier (1864); de la *Défaite*, par Ulmann (1865); du *Sentier dans les Genêts*, de Bernier (1868). Nous espérons qu'il suivra la même méthode dans la distribution des trésors qui doivent être distraits du Louvre, d'après le décret du 26 Mars dernier, et qu'il donnera à l'Alsace les œuvres alsaciennes[2]. Les artistes enfin, MM. Bartholdi, Th. Schuler, Salzmann et autres, ont doté ce musée de la manière la plus libérale.

Le musée de Strasbourg[3] possède aussi un certain nombre

[1] Aujourd'hui leur nombre s'élève, je crois, à passé 600.

[2] Un critique d'art parisien fort distingué a également formulé ce vœu : « ...Strasbourg, sur soixante artistes environ intéressant l'Alsace, n'en « compte jusqu'à présent que quatre ou cinq dans sa collection... Eh « bien, c'est à combler s'il se peut, ces lacunes que nous souhaitons que « l'administration s'applique principalement. »

[3] 1866. Budget. 5,000 francs. Acquisitions. Album contenant les dessins-types du cortége industriel qui devait avoir lieu à Strasbourg, à l'oc-

Digitized by Google

de tableaux alsaciens: la *Sirène*, d'Ehrmann; le *Pygmalion*, de Schützenberger; la *Fête de la Mère*, de Marchal; les *Schlitteurs*, de Brion; la *Diseuse de bonne aventure*, de Beyer; la *Foire de Strasbourg*, de Lix; le *Dimanche au musée du Grand-Duc*, de Jundt; le *Retour du Mari (?)* du même; l'*Arrivée des Zurichois*, de Th. Schuler. D'autres œuvres alsaciennes sans doute reverront le jour, lorsque le Musée sera sorti du chaos dans lequel je l'ai vu l'an dernier. Puisse aussi paraître au jour une nouvelle organisation! Puisse l'Alsace ne plus attendre que Paris lui envoie les tableaux alsaciens!

La sculpture est plus favorisée que la peinture, et les statues abondent dans notre province. On ne saurait trop louer la libéralité de nos villes. Elles ne s'opposeraient pas à ce que les sculpteurs peuplassent de statues toute la forêt de Haguenau, à leurs frais s'entend. Elles poussent même la munificence jusqu'à donner asile dans des lieux couverts aux productions du ciseau des Bartholdi, des Friederich, des Grass. Elles ont permis au premier de ces artistes d'élever un monument à Martin Schœn[1], un autre à l'amiral Bruat, elles ont permis et nullement défendu à M. Friederich de doter l'une d'elles de la statue de Pfeffel, d'autres de fontaines monumentales (Ribeauvillé, Saverne). Quel excès de bienveillance! Dans les restaurations, plaisanterie à part cette fois, elles se sont montrées fort libérales. Nos monuments gothiques n'avaient pas subi le sort de la plupart des tableaux, ils n'avaient ni émigré, ni péri, et ils attiraient, par un aimant invincible, artistes et public à

casion de l'arrivée de Leurs Majestés Impériales (25 planches à 75 fr. — 1,875 fr.). Cet album a été offert à Sa Majesté l'Impératrice; les planches ont été peintes par MM. Schweitzer et Lix. — Acquisition d'un tableau de M. Beyer, *La bonne Aventure*. — *Un Passage de troupes en Algérie*, don du Gouvernement, — deux tableaux peints par Helmsdorff; *(Bibliographe alsacien*, IV, p. 274.

[1] Le chantre de *Tristan* et d'*Iseult* attend encore le sien. Ne se trouvera-t-il pas un artiste pour donner un pendant au beau livre de M. Bossert sur notre vieux *Gotfrid?*

Digitized by Google

remplir les niches vides, à compléter l'ornementation du portail ou de la flèche, à apporter, en un mot, leur pierre à l'édifice auquel leurs ancêtres avaient travaillé si longtemps. La cathédrale de Strasbourg à elle seule a reçu une foule de ces fondations pieuses, les statues d'Erwin et de Sabine de M. Grass, celle de l'évêque Werner, celle d'Erwin (cette dernière au Frauenhaus) de Friederich. Les peintres verriers ont une part importante à toutes les restaurations d'édifices religieux. Il suffit de citer les travaux de M. Petit-Gérard, un artiste doublé d'un archéologue. Il a dignement continué les traditions des anciens verriers de l'Alsace qui, comme on sait, comptaient parmi les meilleurs de toute l'Europe. Enfin la Société pour la conservation des monuments historiques a imprimé à tous ces travaux de restauration une direction scientifique qui n'est pas restée sans influence sur les branches correspondantes de l'art contemporain. En conservant ou en rendant à ces monuments leur vrai caractère, elle a offert de précieux modèles aux études des commençants aussi bien qu'au goût du public.

L'architecture non plus n'est restée oisive dans les dernières années. Différentes villes, Haguenau, Colmar, ont élevé des édifices somptueux; Mulhouse qui, quelque chose qu'elle entreprenne, l'accomplit grandement, s'est accrue de plusieurs églises d'un caractère monumental. Il serait difficile de caractériser en quelques lignes ces constructions diverses, religieuses ou municipales. Il n'est que trop facile, hélas, de définir l'architecture des particuliers. Sauf quelques hôtels, quelques maisons de campagne de bon goût, elle est détestable, d'une nullité absolue. Elle a perdu toute originalité, toute notion des vraies proportions. Quelle déception lorsqu'arrivant de la Prusse Rhénane, par exemple, où toutes les constructions portent l'empreinte d'un style sévère et sérieux, et témoignent d'une entente si parfaite des exigences du climat, des matériaux et des mœurs, on se trouve en face de ces édifices hétéroclites dans lesquels domine, non pas la fantaisie, mais la

Digitized by Google

stérilité individuelle. Nous ne prêchons plus, cette fois, en faveur d'un art de luxe, nous ne demandons plus aux musées, aux particuliers, d'acheter de ces œuvres purement artistiques, de ces tableaux de chevalet dont le prix a atteint des proportions insensées, nous ne faisons appel qu'au goût de nos compatriotes, non à leur bourse. Il ne coûte pas plus cher de bâtir selon les règles de l'art (et en architecture il ne vise, en définitive, qu'à l'appropriation la plus parfaite), que d'échafauder des matériaux sans ordre et sans symétrie. Quelques enseignements répandus à propos suffiraient pour changer cet état de choses. Ils seraient urgents, car en ce moment on reconstruit partout maisons-communes, presbytères, églises. Dans tel ou tel canton, on a élevé une douzaine de maisons d'école dans les quatre ou cinq dernières années. La Société des Amis des arts devrait prendre en main des intérêts qui touchent de si près à l'art, dont elle est l'apôtre; elle devrait fonder des prix, distribuer des modèles.

L'architecture des paysans souffre, elle aussi, d'une crise dangereuse. La pierre a remplacé le bois, elle règne désormais seule dans les constructions de nos campagnes, elle a forcément rompu avec l'ancien style, et elle en attend encore un nouveau qui ne se presse pas de faire son apparition. Que deviendront les pignons dentelés, les auvents, les galeries à jour, les sculptures en bois qui fournissent aux tableaux de Marchal et de Brion des détails si pittoresques? Que deviendront ces maisonnettes blanches aux tuiles rouges, qui vous sourient si amicalement quand vous débouchez en Alsace du côté de Lutzelbourg?

Les arts secondaires ne paraissent pas être en grande faveur dans notre province. La culture de l'architecture n'est pas un luxe, celle des arts industriels est une cause de richesse pour un pays. Ainsi l'ont compris nos voisins d'outre-Rhin, et ils s'en trouvent bien. En Alsace on ne voit que quelques apparitions isolées, le merveilleux Braun de Dornach, un magicien qui multiplie non plus les copies des maîtres, mais leurs des-

Digitized by Google

sins originaux, leurs œuvres elles-mêmes. MM. Simon, Silbermann, méritent aussi une mention des plus honorables. De même quelques publications illustrées exclusivement consacrées à l'Alsace. Le *Musée historique et pittoresque de l'Alsace* (1863, texte par MM. L. Levrault, de Morville, X. Mossmann) est une des plus importantes. M. Rothmüller a bien compris et bien rendu le caractère de notre paysage, de nos ruines; il est à regretter qu'il se soit cru obligé à un tel luxe de figures au premier plan, ou aux autres endroits les plus apparents. *Strasbourg illustré,* de F. Piton (1855) contient des dessins de plusieurs artistes alsaciens, qui depuis ont acquis une réputation bien méritée: MM. Brion, Ch. Kreutzberger, Alf. Touchemolin, etc. Le *Veilleur de nuit,* album d'Alsace et de Lorraine (1857, illustré par Ballet, E. Bœtzel, de Beylié, Beyer, Brion, Gluck, Jundt, Lallemand, Laville, Levy, Œsinger, Picquart, Th. Schuler, L. Schützenberger, Touchemolin, H. Valentin), était une tentative digne à tous égards de prospérer et de trouver un accueil favorable dans ces deux provinces voisines qu'il cherchait à réunir par les liens de l'art et de la littérature.

EUGÈNE MÜNTZ.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

CHARLES-FRÉDÉRIC DE BADE, par feu Nebenius. Ouvrage édité par M. F. de Weech. — **Karl Friedrich von Baden**, von L. F. Nebenius. Aus deßen Nachlaß herausgegeben durch F. v. Weech. — Karlsruhe, 1868. 1 vol. in-8°.

L'histoire du grand-duché de Bade, très-souvent connexe avec celle d'Alsace, nous intéresse à bon droit, si ce n'est à l'égal de la nôtre, du moins en seconde ligne. Des rapports journaliers entre les habitants des deux rives du Rhin ont existé depuis les temps les plus anciens; si, pendant les guerres, ces relations ont été souvent interrompues, ce n'était toutefois qu'une intermittence temporaire. Avant la Révolution française, les évêques de Strasbourg avaient des possessions sur la rive droite et sur la rive gauche : il en était de même de la principauté de Hanau-Lichtenberg, représentée au 18e siècle par la maison princière de Hesse-Darmstadt : d'autre part, les margraves de Bade possédaient, dans la Basse-Alsace même, la ville de Beinheim. Je rappelle sommairement ces faits pour expliquer et motiver l'intérêt que nous portons de vieille date à nos voisins allemands. Les physionomies de quelques-uns des souverains qui ont, en dernier lieu, régné sur le beau pays de Bade, nous sont plus ou moins familières. Nos devanciers nous ont plus d'une fois entretenus de la noble figure du margrave Charles-Frédéric, de celui-là même qui fait le sujet de l'œuvre biographique, annoncée en titre du présent article.

Avant de faire poser devant nos lecteurs ce margrave badois, que la volonté souveraine de Napoléon avait élevé, en 1806, au rang de grand-duc, et dont il avait voulu faire un roi, disons

Digitized by Google

quelques mots du volume, consacré à sa mémoire par un fonctionnaire éminent du grand-duché, par feu Nebenius, mort en 1857, avant d'avoir mis la dernière main à son travail substantiel. La famille de Nebenius avait confié les papiers de son chef à l'auteur bien connu de « l'*Histoire du Palatinat,* » au professeur Hæusser, alsacien d'origine ; mais Hæusser, à son tour, quitta ce monde, avant d'avoir rempli sa tâche ; et c'est en dernier lieu, M. F. de Weech, en ce moment conseiller-archiviste *(Archivrath)* à Carlsruhe, qui s'en est très bien acquitté, en coordonnant et en complétant le texte et les notes de Nebenius.

Je vais puiser à pleines mains dans ce répertoire de faits historiques et administratifs ; et condenser, si possible, en quelques pages, la quintessence du Mémoire que Nebenius comptait offrir, comme un legs, à ses compatriotes du grand-duché, et aux hommes d'Etat de l'Allemagne. Nebenius, on le sait, faisait partie du ministère grand-ducal, sous le règne de Léopold ; dans le récit biographique en question, il déposait les résultats de son expérience des affaires, et reproduisait pieusement une existence princière, vouée, sur un petit théâtre, au bien public et au progrès rationnel.

Charles-Frédéric était le grand-père de l'époux de Stéphanie Beauharnais. A l'époque de ce mariage (8 Août 1806), *Charles* de Bade n'était encore que prince héréditaire ; cinq ans plus tard il succédait à Charles-Frédéric, qui, dans l'intervalle, avait passé de la dignité d'*Electeur* à celle de grand-duc. Je rappelle ces faits pour rapprocher de notre temps la figure de l'aïeul octogénaire.

Il faut remonter à une époque bien reculée pour trouver l'année de la naissance de Charles-Frédéric, qui vit le jour à Carlsruhe, le 22 Novembre 1728. Depuis plus de deux siècles, la maison de Bade était partagée en deux branches, celle de Bade-Bade, et celle de Bade-Durlach. Charles-Frédéric appartenait à cette dernière. Le territoire possédé par ses parents était réduit à des proportions fort étroites. Le margraviat infé-

Digitized by Google

rieur de Bade, celui de Hochberg, Sausenberg, Rœtteln, formant une population totale de 90,000 habitants, tel était l'ensemble de cette petite souveraineté, qui, par des événements inattendus, s'agrandit et compte aujourd'hui au-delà d'un million d'habitants.

Le père du futur grand-duc mourut jeune; quelques années plus tard ce fut le tour du margrave régnant, grand-père de Charles-Frédéric; celui-ci fut élevé par une princesse de Wurtemberg, sa grand-mère, dans le château de la Karlsburg, près de Durlach. C'était une éducation forte, austère, loin des séductions et des distractions, qui constituent l'inévitable accompagnement d'une cour grande ou petite; une éducation, telle qu'aurait pu la recevoir le fils d'une bonne maison puritaine. Cette circonstance tourna tout à l'avantage du petit margrave, qui demeura pendant sa vie entière fidèle aux principes de religion et d'honneur qu'on lui avait inculqués. Encore très jeune, il séjourna d'abord à l'académie de Lausanne, puis visita l'Europe centrale, l'Angleterre, la Hollande, où la famille d'Orange — celle de sa mère — l'accueillit à merveille. En Angleterre il étudia sur place les constitutions d'un pays libre, et revint prendre, à peine majeur, les rênes du gouvernement. Je sais que ce sont là des termes bien ambitieux, appliqués à cette souveraineté en miniature; mais enfin Charles-Frédéric était bel et bien le maître de ces 90000 sujets dont quelques-uns portaient encore l'attache, au moins théorique, de la servitude féodale. S'il avait voulu suivre l'exemple de plusieurs de ses collègues ou confrères de l'Empire germanique, il aurait pu, dans ses domaines restreints, satisfaire bien des caprices désordonnés, en extorquant les deniers de ses sujets et en troublant la paix de leurs familles. Charles-Frédéric de Bade était aussi irresponsable que son cousin Frédéric-le-Grand, ou son cousin Louis XV, de triste mémoire; et quoique les rues de Carlsruhe ne fussent pas encore pavées, il pouvait y promener, si bon lui semblait, les orgies d'une cour dissolue.

Digitized by Google

A l'entrée de sa carrière, d'abord si modeste, Charles-Frédéric choisit la bonne part: il devint l'époux de Caroline-Louise, princesse de Hesse-Darmstadt, plus âgée que lui de quelques années, mais ayant des goûts conformes aux siens, décidée comme lui à accepter le rôle princier à titre de fidéi-commis, dont un juge plus élevé demanderait un jour le compte rigoureux.

Vers 1751, époque de cette union, le pays de Bade-Durlach, comme celui de Bade-Bade, ne s'était pas encore relevé des suites de la guerre de Trente-Ans, ni des guerres de la seconde moitié du 17e, et de la première moitié du 18e siècle. L'état politique et matériel de la contrée était peu satisfaisant. Des vagabonds, des juifs sans asile, des bohémiens, des bergers nomades la parcouraient en tout sens; sur la lisière de la Forêt-Noire, ou dans les plaines boisées des bords du Rhin, s'organisaient, se cachaient des bandes de voleurs, qui venaient fondre sur les propriétés rurales, et jouer, en réalité, de ces scènes, que Schiller, trente ans plus tard, a dramatisées dans la première œuvre de sa bouillante jeunesse. Les lois pénales étaient dures, inhumaines; l'infanticide invariablement puni de mort; la torture était encore appliquée: on croyait aux sorciers et aux sorcières. Les impôts consistaient en prestations féodales, dont quelques-unes remontaient peut-être jusqu'à l'époque romaine et franque. L'agriculture était arriérée, livrée à une aveugle routine; l'exportation bornée au vin, au blé, au chanvre, au bois et aux charbons. Point de commerce ni d'industrie; des routes détestables: mais aussi, hâtons-nous de le dire, pour adoucir les ombres de ce tableau, mais aussi point de luxe, pas de besoins factices; dans les maisons de la classe aisée, dans celles des fonctionnaires, un ameublement rustique, et lorsque des événements dans l'intérieur des familles motivaient ou excusaient des réunions, l'intempérance, en fait de boissons, dédommageait de l'absence de tout art culinaire.

Charles-Frédéric avait vu de près la cour de La Haye et

Digitized by Google

celle de Londres, sans en être ébloui ; il avait admiré les campagnes plantureuses de la Hollande et de l'Angleterre; il en avait étudié les procédés de culture, et résolut d'appliquer, dans son pays, ce qu'il pouvait en adopter sans imitation servile ou aventureuse. En commençant par des essais dans ses champs domaniaux, il espérait entraîner par son exemple les laboureurs et les petits propriétaires. De culture sur une grande échelle, il ne pouvait en être question dans un pays où la terre était morcelée. La culture de la pomme de terre, de la betterave, de la garance, du tabac, du lin, de la luzerne, fut soit introduite, soit améliorée; les vignobles furent plus soigneusement traités; partout des plantations d'arbres fruitiers, même le long des routes, donnèrent au petit territoire l'aspect d'un grand verger. Le drainage, tant recommandé de nos jours, était pratiqué, il y a plus de cent ans, sur les terres du margrave.

Et dans un autre ordre de faits et d'idées, les réformes sociales obtenues en France à la suite de 89, étaient appliquées par anticipation dans ce pauvre petit margraviat. Dès 1767, les peines afflictives et infamantes étaient supprimées, des mesures étaient prises contre les détentions arbitraires, illégales ou préventives trop longtemps prolongées; des dispositions de police garantissaient la sûreté des propriétés. Dans la petite ville de Pforzheim, qui faisait partie du margraviat, on vit successivement des établissements pour les détenus, pour les aliénés, pour les orphelins. Des assurances mutuelles contre l'incendie, des caisses pour les veuves et les orphelins, d'instituteurs et de pasteurs réalisèrent, il y a plus d'un siècle, ce que nous osons proclamer naïvement comme une innovation philanthropique de notre époque. Les corporations, sans être dissoutes brutalement du jour au lendemain, et les affaires communales, éprouvèrent la main paternelle, l'influence intelligente de ce prince, entouré de conseillers de son choix, discutant avec eux les moindres détails des règlements, se rendant

Digitized by Google

aux avis reconnus les meilleurs, inébranlable dans le sien, lorsque sa conscience, éclairée par l'étude et la prière, le lui commandait.

L'instruction publique formait un des principaux objets de sa sollicitude. Protéger les écoles, y développer l'élément moral et religieux, établir des écoles de dimanche, améliorer le sort des pauvres instituteurs, faire du Gymnase de Carlsruhe une institution modèle, préparatoire pour les fortes études universitaires, c'étaient autant de jalons plantés sur la route, que Charles-Frédéric comptait suivre pour réaliser l'éducation progressive de ses sujets. Sur le terrain religieux, il avait hautement proclamé le principe de la liberté de conscience, et il en maintenait, dans la pratique, l'exécution rigoureuse et impartiale.

Après avoir pourvu aux premiers besoins de l'agriculture, il cherchait aussi à doter son petit pays d'établissements industriels. A cet effet, il prêcha d'exemple dans ses domaines privés. La petite ville de Lœrrach vit surgir une fabrique d'indiennes; à Pforzheim, la bijouterie fut introduite avec un succès inespéré; à Carlsruhe, la gravure en pierre fine prospéra sous la direction d'un artiste appelé d'Italie, aux frais du margrave. Tout en rendant justice à l'initiative du prince, il ne faut point cacher que les premiers essais physiocratiques, tentés par lui dans ses domaines, ne correspondirent pas d'abord à ses intentions généreuses. Il y perdit quelque argent, se ravisa, et se borna aux améliorations agricoles plus vulgaires, qui devaient à coup sûr, récompenser ses efforts.

Tandis qu'il était ainsi utilement occupé à étendre son action, bienfaisante au point de vue moral et matériel, un événement fortuit vint agrandir considérablement le cercle de son influence. Auguste-Georges, margrave de Bade-Bade, mourut en 1771: dès lors Charles-Frédéric réunit dans la main les deux margraviats. Par le décès de son parent collatéral, il héritait du margraviat supérieur, du comté d'Eber-

Digitized by Google

stein, de Staufenberg, de Mahlberg, de la ville de Kehl, d'une partie du comté de Spanheim, enfin de Beinheim, en Alsace. Deux cent trente et un ans s'étaient écoulés depuis le dernier partage; tous les inconvénients d'une petite souveraineté, si piteusement morcelée, s'étaient fait sentir aux habitants de Bade-Bade, qui devaient saluer avec bonheur la réunion avec leurs anciens compatriotes.

Charles-Frédéric, encouragé par le suffrage de quelques nobles esprits, tels que Klopstock, Herder, le duc de Weimar, Lavater, persévéra dans sa manière d'agir et fit participer ses nouveaux sujets au bénéfice des institutions déjà introduites dans le margraviat de Bade-Durlach. Une législation infiniment plus humaine fut octroyée aux deux pays; les débiteurs insolvables ne furent plus traités comme de vils criminels; les frais de procédure subirent une notable réduction; la jurisprudence des corporations fut améliorée; une prescription sévère défendit l'introduction de la loterie, sous quelque forme qu'elle se présentât; les établissements de bienfaisance et de répression déjà existants, furent agrandis; et pour couronner l'édifice, Charles-Frédéric supprima, en 1783, tout vestige de servage, qui, de fait, ne consistait plus qu'en de certaines redevances exigées de la part des soi-disant serfs, lors de l'ouverture de leurs successions, ou lors de leur émigration sur un autre territoire.

De pair avec ces réformes judiciaires ou administratives, marchaient toujours les essais de méthodes nouvelles en fait de culture; l'adoption d'inventions évidemment utiles, telles que celle du paratonnerre; l'attention donnée à l'élève des bestiaux, surtout des brebis; l'amélioration radicale des routes, même des chemins vicinaux dans les montagnes, à une époque où l'on s'embourbait, en France et en Allemagne, sur les routes

[1] Campé, le pédagogue-touriste, affirmait, vers la fin du 18e siècle, que dans le margraviat de Bade les routes semblaient planchéiées, tant la circulation était facile.

Digitized by Google

royales[1]. Les cours d'eau étaient assainis et régularisés, la batellerie du Rhin protégée. Sous l'œil vigilant de Charles-Frédéric, les usines prospèrent. Les mines négligées sont exploitées à nouveau; à vue d'œil la prospérité publique augmente avec la valeur de la propriété foncière.

Dans les finances régnait une économie peut-être parcimonieuse, mais évidemment commandée par la modicité des ressources. Une comptabilité régulière garantissait une excellente gestion des deniers publics.

C'est de cette époque, c'est-à-dire des années qui s'écoulent de 1771 à 1789, que datent les relations de Charles-Frédéric avec plusieurs sommités intellectuelles de l'Allemagne. Il avait trouvé des modèles, des guides, de bons conseils pour les innovations en fait de pédagogie, dans la personne de Basedow à Dessau, de Salis à Marschlins (dans les Grisons). L'historiographe Schœpflin, quoiqu'il fût naturalisé Français, reçut du margrave, son ancien souverain, des encouragements effectifs pour ses annales de la maison de Zæhringen: le physiocrate Schlosser, beau-frère de Gœthe, le journaliste et historien Posselt avaient aussi à se louer de leurs rapports avec Charles-Frédéric. L'illustre auteur de la *Messiade*, pensionné par le margrave, avait été appelé, en 1770, à la cour de Carlsruhe, et avait passé une année dans une douce et charmante intimité avec le prince. Gœthe et les comtes de Stollberg y firent, en 1775, une apparition; Herder était en correspondance suivie avec le prince; c'est lui qui lui suggéra l'idée de fonder une « académie allemande » qui devait englober dans son cercle d'action les illustrations intellectuelles des divers États de l'Empire germanique. Si ce plan resta dans les portefeuilles du margrave, ce ne fut ni sa faute, ni celle du théologien-littérateur de Weimar, mais bien celle du morcellement excessif de l'Allemagne, et des rivalités mesquines entre le nord, le centre et le midi de cette vaste agglomération de souverainetés.

Digitized by Google

Vers la même époque, un poète alémanique, dont le nom n'a cessé de grandir depuis, essayait dans la partie méridionale, la plus pittoresque du margraviat, les premières modulations de sa flûte champêtre. *Hebel*, obscur encore, mais bientôt protégé par son souverain, chantait les jouissances, les plaisirs et les douleurs du peuple; par son calendrier populaire *(Der Hausfreund)*, il donnait dans un langage simple des leçons qui moralisaient, sans pédanterie, et sans trahir une intention quelconque, les lecteurs les plus superficiels. Il eût été l'aide le plus actif que Charles-Frédéric eût pu trouver, s'il avait prémédité un pareil choix, lui, qui affirmait hautement que le fonds de toute bonne politique était dans la morale chrétienne. Rappelons, pour mettre dans tout son jour le mérite du margrave, qu'il ne disposait que d'une bourse dont le contenu suffirait à peine de nos jours à une notabilité seigneuriale en Angleterre, et qu'il pratiquait ses réformes vingt ans avant Léopold de Lorraine, avant Auguste de Saxe, et trente ans avant l'empereur Joseph II.

La bénédiction du ciel, à cette époque, était avec lui. Dans le pays de Bade, le contentement et la confiance publique répondaient à ses soins. On croyait avec conviction à la justice du gouvernement, et le sentiment de la sécurité générale pénétrait comme un souffle printanier au cœur des populations. Toute entreprise noble et utile était sûre de trouver chez le prince un encouragement: Charles-Frédéric était en rapports permanents avec ses sujets, par des audiences hebdomadaires dans sa résidence, par des tournées où l'homme des derniers rangs pouvait facilement l'aborder. L'exiguité même du territoire gouverné par lui, tournait, à ce point de vue, à l'avantage des gouvernés et des justiciables. Dans les rangs des fonctionnaires et du clergé des deux cultes, il n'y avait probablement pas un seul homme distingué qui ne fût connu de lui. Volontiers, il entrait dans les presbytères, les maisons d'école, les dicastères, s'informant sur place des exigences du service;

Digitized by Google

toujours modéré dans ses promesses, il réchauffait le zèle attiédi, sans prétendre exciter un enthousiasme irréfléchi et aveugle, qui d'habitude s'exhale en fumée.

Lorsqu'après la suppression du servage, il recueillit de tous les points du margraviat les félicitations et les remercîments du peuple, il émit, au comble de sa joie, une proclamation qui résume la pensée directrice de sa carrière administrative. — « Mes amis, dit-il en terminant, mes chers compatriotes, vous « qui tous aimez notre patrie commune, vous, hommes libres « et enfants de la Germanie, unissez vos forces aux miennes. « Depuis trente-sept ans, Dieu m'a fait la grâce de vous pré- « sider, quelquefois avec des mécomptes, des douleurs et des « afflictions, néanmoins sa bénédiction était avec nous. Soyons « unis pour le bien public! Que je puisse emporter dans l'éter- « nité la consolation de laisser après moi un peuple, croissant « en bien-être et en moralité. »

En effet, le vœu de Charles-Frédéric culminait dans la volonté de régner sur un peuple libre, opulent, moral et chrétien.

Au surplus, il n'était pas seul à travailler au bien-être de ses administrés. Dans son conseil privé siégeaient des hommes dignes de le comprendre, dignes d'être ses collaborateurs. Les noms d'Edelsheim et de Hahn vivent dans la tradition reconnaissante des chancelleries badoises.

Ce fut Edelsheim, partisan du grand Frédéric, qui élabora, vers 1783, le projet d'un *Fürstenbund*, ou Confédération des princes allemands, c'est-à-dire d'une alliance collective des souverains de moyenne et de petite taille contre la maison de Habsbourg. Deux ans plus tard, le 21 Novembre 1785, le *Fürstenbund*, tel qu'il avait été modifié et rédigé par Frédéric II, fut signé par Bade. Mais ni cette adhésion, ni celle de plusieurs autres princes allemands, ne purent prévenir l'orage, qui, venu du côté de la France révolutionnaire, ébranla, et enfin balaya l'ancien Empire germanique.

Après quelques péripéties, le grand bouleversement devait

Digitized by Google

porter bonheur au pays de Bade. En 1789, le margraviat avait d'abord subi des pertes: Beinheim et Rodemachern, sur la rive gauche du Rhin, lui échappaient. Dès l'année néfaste de 93, les guerres de la Révolution portèrent le trouble sur la rive droite. Lorsqu'en 1796, Moreau passa le fleuve, Charles-Frédéric se retira d'abord à Triesdorf, près Anspach; mais dès le 25 Juillet de la même année, un armistice avec la France fut signé à Stuttgardt par le fondé de pouvoirs de Charles-Frédéric, et le 22 Août suivant, Bade signa un traité de paix à Paris même. Après le traité de paix de Lunéville, qui, de fait, constituait pour l'Allemagne une véritable humiliation, Bade s'agrandit considérablement par la réunion des terres de l'évêché de Constance, de toutes les anciennes possessions des évêques de Spire, de Strasbourg et de Bâle sur la rive droite du Rhin, de Heidelberg et de Mannheim, détachées de l'ancien Palatinat, de Lahr, de Willstætt, d'une longue série d'abbayes, d'Offenbourg, Gengenbach et du val de la Kintzig. De ce moment (1803), le margrave, élevé à la dignité électorale, régnait sur 450,000 habitants et disposait d'un revenu d'environ six millions de florins. Une fois en train d'acquérir, l'électorat de Bade, protégé, choyé par Napoléon Ier, grandit encore. Après la paix de Presbourg (26 Décembre 1805), le riche et fertile Brisgau, possession de la maison d'Autriche, l'Ortenau, la ville de Constance lui échurent en partage: c'était la récompense de son alliance avec l'Empire français; trois mille Badois venaient de marcher avec la Grande-Armée contre l'Autriche. Par la réunion du Brisgau, les deux parties disjointes du margraviat, le nord et le sud de cette fertile bande de terrain qui s'étend depuis l'embouchure du Neckar jusqu'au coude que forme le Rhin, près de Bâle, se trouvèrent fondues en un tout compacte; le jardin ou le grand parc de l'Allemagne du Sud atteignait sa limite naturelle; au lieu de 450,000 habitants, il en abritait 650,000. Le petit-fils de Charles-Frédéric contractait, — nous le savons déjà — une alliance avec la nièce de l'empereur

Digitized by Google

Napoléon ; la dignité électorale était permutée avec le titre de grand-duc; l'électeur de Bade venait d'adhérer à la Confédération du Rhin, patronnée par l'empereur (12 Juillet 1806). Et le titre grand-ducal n'était pas purement honorifique pour le souverain presqu'octogénaire que l'on décorait ainsi. Un nouvel accroissement de territoire en avait été la conséquence immédiate: l'apanage du prince de Furstenberg, donné au grand-duc, portait le nombre de ses sujets à 930,000 : Napoléon avait offert le titre royal: Charles-Frédéric, par un sentiment de modestie inhérent à son caractère, s'y était catégoriquement refusé. — Il mourut le 11 Juin 1811, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après 62 ans de règne. Le dernier acte marquant de cette longue carrière si bien remplie, fut l'introduction du Code Napoléon dans le grand-duché. — Au moment du décès de Charles-Frédéric, la fusion des diverses parties territoriales, qui avaient successivement contribué à former un tout géographique et politique, n'était pas encore accomplie, mais aujourd'hui tous les habitants du grand-duché, qu'ils soient d'origine alémanique, souabe, rhénane, brisgovienne, franconienne, palatine, peuvent se considérer comme les membres d'un corps homogène : plus de soixante ans d'une administration intelligente et paternelle en ont fait un tout compacte, et la voie ferrée qui étend son bras de Heidelberg et de Mannheim jusqu'aux portes de Bâle et de là, en longeant le Rhin, jusqu'à Constance, a puissamment contribué à souder ce lien de confraternité.

Quoique Charles-Frédéric n'ait pas vu lui-même ce merveilleux résultat, il en a été le premier auteur. Napoléon, qui se connaissait en fait de caractères et d'intelligences, avait bien deviné, en 1804, à Mayence, dans le souverain plus que septuagénaire, un utile soutien de ses plans gigantesques : il n'avait pas seulement récompensé son allié et le grand-père adoptif de Stéphanie, il avait honoré l'homme, le prince éminent, qui aurait fait honneur au hasard de la naissance, s'il avait été placé sur un trône beaucoup plus éclatant.

Digitized by Google

Charles-Frédéric avait été l'ami de Charles-Auguste, duc de Saxe-Weimar et patron de Gœthe. Le duc de Weimar prolongea sa carrière jusqu'en 1828, car à l'époque de sa première liaison avec son confrère et parent de Carlsruhe, il était encore tout jeune. Ces deux princes remplissent donc dans les annales de l'Allemagne moyenne et méridionale l'espace d'un siècle (1728 à 1828). Ils n'ont été qu'un rouage minime dans le grand mécanisme européen, mais qu'ils ont bien rempli leurs fonctions! Au grand-duc de Bade on peut à bon droit appliquer les vers, que Gœthe adresse à son ami sérénissime.

« Parmi les princes de la Germanie, le mien est minime, à vrai dire; ses domaines sont écourtés et étroits; modeste est son influence; mais que chacun applique, comme lui, ses forces à l'intérieur et au-delà de ses frontières, quel bonheur alors d'être un Allemand avec les Allemands!... Mais à quoi bon le louer; ses faits et ses œuvres proclament son nom: ma vénération, à moi, paraîtrait peut-être intéressée!...[1] »

En parcourant rapidement les principales phases du règne de Charles-Frédéric de Bade, je n'ai guère eu le loisir de rendre justice itérative à l'éditeur de l'œuvre de Nebenius. Je ne puis terminer, toutefois, sans redire que M. de Weech a su donner à une tâche, en apparence ingrate, un véritable relief. Les notes qu'il a ajoutées au texte de Nebenius, les pages et les chapitres complémentaires dont il a doté le corps du manuscrit, ont le mérite d'initier davantage encore le lecteur dans la vie intime et publique du prince. Parmi les pièces justificatives annexées au volume biographique, se trouve une série de lettres que Lavater écrit au margrave: elles sont toutes empreintes de l'esprit évangélique qui constituait le fond du

[1] Klein ist unter den Fürsten Germaniens freilich der meine,
Kurz und schmal ist sein Land, mäßig nur was er vermag.
Aber so wende nach innen, so wende nach außen die Kräfte
Jeder, so wär' es ein Fest Deutscher mit Deutschen zu seyn.
Doch was prießest du ihn, den Thaten und Werke verkünden,
Und bestochen erschien deine Verehrung vielleicht.

Digitized by Google

caractère du célèbre pasteur zurichois; la dernière est tracée par la main défaillante du martyr, peu de jours avant sa mort, sur le lit de douleur, où l'avait jeté la balle d'un républicain fanatique. Il est impossible de la lire, sans aimer, sans vénérer, sans pleurer Lavater, et sans féliciter le souverain, qui avait réussi, malgré le rang qu'il occupait, à conquérir une amitié pareille, fidèle jusqu'à la mort.

Voici, au surplus, la traduction fidèle de ce document :

Erlenbach, à deux lieues de Zurich, sur les bords du lac.

Mardi, 29 Juillet 1800.

Vénérable Margrave,

J'écris probablement pour la dernière fois à V. A. S. Peut-être M. Schrot, de Durlach, vous a-t-il dit quelques mots de ma situation à la fois pénible et désespérée. Je ne trace ces lignes qu'avec un effort extrême. Ma souffrance principale, sans compter une toux violente qui brise ma poitrine, consiste dans l'incessant renouvellement de la douleur que j'ai ressentie immédiatement après le fatal coup de feu, je veux dire après le coup de feu béni[1]. La douleur est inégale, mais incessante; quelquefois elle est intolérable. Les blessures sont toujours ouvertes, les nuits presque toujours misérables. A moins d'un miracle, plus de guérison possible. Ma tête est libre, mon esprit a plus de sérénité que jamais; mon cœur est tranquille, pas à raison du bien que je puis avoir fait par hasard, pas à raison d'une satisfaction qu'il éprouverait; non! mais parce qu'il a conçu un espoir illimité, parce qu'il compte sur l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. Je sens que la longanimité divine me soutient miraculeusement; oui, je sens l'amour céleste au milieu de ces souffrances, qui me torturent jusqu'aux larmes.

[1] On sait que lors de la prise de Zurich par les Français, en 1799, un soldat français, logé chez Lavater, lui tira un coup de fusil, dont il mourut, après quinze mois de douleurs aigues, le 2 Janvier 1801. Jamais le blessé ne fit connaître l'auteur de cet assassinat.

Digitized by Google

J'adore, car je sais de science certaine que ma douleur amènera des bénédictions au-delà de toute pensée humaine. Je voudrais embrasser, en le bénissant mille fois, le grenadier dont le coup de feu m'a blessé. A son insçu, il m'a comblé d'un immense bienfait.

Je dois aussi, avant de mourir, remercier du fond de mon cœur, V. A. S., de sa bienveillance, de ses bienfaits à mon endroit, et de Son amitié toujours la même, toujours inaltérable.

J.-Gaspard Lavater.

P.-S. Encore dans mes derniers jours, je me restaure à boire du vin qu'Elle a eu la bonté de m'envoyer. L.

J'ajoute la traduction d'une autre lettre, qui met aussi en plein jour le caractère généreux de Lavater, et l'intimité dont il jouissait auprès de son ami princier :

Zurich, 25 Mai 1797.

Votre Altesse Sérénissime sera tout étonnée, de ce que je prenne la liberté de Lui adresser un capucin. Mais ce pauvre homme délaissé, — de son nom conventuel il s'appelle Adam, et Xavier Bœrsch dans le monde — ne sait vers qui se tourner, si ce n'est du côté de son très-gracieux souverain. Il a trouvé insupportable de rester plus longtemps dans son couvent ou hospice de Mahlberg, près Stühlingen ; au surplus, il a été congédié, à ce qu'il dit, pour des faits insignifiants. Il s'est mis en route pour Zurich, dans l'espoir, hélas ! mal fondé, de trouver chez moi conseil et assistance, — comme si moi, le plus impuissant des hommes, je pouvais offrir le moindre secours à un autre malheureux, pauvre et infime, mais sincère à ce que je crois. Ici je ne saurais qu'en faire. Notre ville ne tolère point d'étrangers sans ressources. Le pauvre homme met toute sa confiance dans Votre Altesse. Il croit qu'une supplique, partant de moi, pourra être accueillie. Il ne veut point se faire protestant ; il demande à être sécularisé. Il redoute, comme la

Digitized by Google

mort, la rentrée dans son couvent, et l'expiation éventuelle qui l'attendrait dans cette enceinte. Il croit pouvoir gagner son pain à l'aide du jardinage ou d'un travail manuel quelconque. Il s'étaye de certains actes généreux, accomplis par V. A. dans des cas analogues. Je ne sais que dire. Si, contre la garantie de ne point subir de punition corporelle, il pouvait être réintégré dans un couvent de votre pays, ce ne serait pas un remède à dédaigner. Peut-être aussi n'est-il plus fait pour un couvent quelconque.

Que V. A. daigne me pardonner ces lignes de recommandation en faveur de l'un de ses plus malheureux sujets; je dois dire que je ne les ai données, qu'après de vives instances.

J.-G. L. pasteur.

Louis Spach,
Archiviste du Bas-Rhin.

Digitized by Google

LETTRES

A

M. IGNACE CHAUFFOUR

SUR

L'HISTOIRE DE LA CONDITION DE LA POPULATION AGRICOLE
DE L'ALSACE AU MOYEN-AGE

« *Utinam patrono dignum,* »

I. Etablissement et développements du colonat gallo-romain et de la servitude agricole germanique, en Alsace, pendant la période de la domination romaine et pendant les périodes barbare, franque mérovingienne et carolingienne, et germanique — Origines gallo-romaines, barbares (alémaniques et burgondes), franques mérovingiennes et carolingiennes, et germaniques DES COLONGES DE L'ALSACE.

SEPTIÈME LETTRE*

Monsieur,

Résumé général et Conclusions.

Tel fut le sort de la plus grande partie des colonges de l'Alsace jusqu'au XIVe siècle. Après l'année 870, lorsque l'Alsace eut été incorporée au royaume de Germanie, les colonges conservèrent leurs constitutions essentielles et la condition primitive de leur organisation qui était: — la servitude agricole, l'inhérence perpétuelle du colon à la terre sur laquelle il était établi, — jusqu'à ce que les colons serviles eurent conquis, sous

* Voir le volume de 1868, pages 307, 335, 433, 481, 529 et celui de 1869, page 193.

Digitized by Google

l'influence de causes diverses, auxquelles la résistance et l'insurrection ne furent pas étrangères, aux XIIIe et XIVe siècles, comme les colons de la France, la jouissance de certains droits civils et l'exercice de certains droits d'usage et de propriété.

Il est vrai que M. l'abbé Hanauer a cru trouver deux textes de constitution colongère antérieurs au XIIIe siècle : 1° une constitution de l'évêque de Worms, Burckard, pour les serfs de Saint-Pierre, datée de l'année 1024; 2° une charte de 1095, relative à l'abbaye d'Epternay. Mais je ferai observer que la constitution de 1024 donnée par l'évêque de Worms, Burckard, aux serfs de Saint-Pierre, n'est qu'un règlement des droits de l'avoué de Saint-Pierre. Quant à la charte de 1095, relative à l'abbaye d'Epternay, elle a encore pour unique objet le règlement des droits des avoués de l'abbaye. Les *scabini,* les échevins, qu'on voit figurer dans ce document et qui sont admis à témoigner sur les droits de l'avoué, ce sont des ministériaux chargés de l'administration des colonges serviles de l'abbaye; il n'est pas permis de voir dans ces *scabini* les échevins des cours colongères du XIIIe siècle. Pour ce qui est des « *servitores... qui ad... fratrum servitium pertinent...* » appelés aussi en témoignage, il est clair que ce sont tout simplement des colons serviles corvéables, et non « *des représentants* » d'une colonge, comme l'a prétendu l'auteur des « *Paysans de l'Alsace au moyen-âge.*[1] » Du reste, on ne trouve dans les deux titres dont il s'agit aucune clause qui accorde aux colons serviles la liberté réelle et le domaine utile de leurs tenures serviles, aucune déclaration relative au pacte colonger. D'un autre côté, toutes les constitutions publiées par M. l'abbé Hanauer, comme rotules colongers antérieurs au XIIIe siècle, sont des règlements relatifs aux droits des seigneurs laïques, des évêques et des abbés, des avoués, des ministériaux, aux offices des employés subalternes des colonges serviles, aux redevances et corvées des

[1] M. l'abbé Hanauer, *Les Paysans de l'Alsace au moyen-âge*, p. 291 et 292.

Digitized by Google

colons serviles, et ne renferment aucune déclaration relative au pacte colonger. Il faut donc en conclure qu'il n'existe aucun texte de constitution colongère antérieur au XIIIe siècle.

Au Xe siècle, la condition des colongers fut altérée par l'établissement du régime féodal, par la fusion de la propriété et de la souveraineté qui s'opéra entre les mains des seigneurs. Le système des institutions monarchiques ayant été vaincu, le propriétaire des colons devint leur souverain; ils dépendirent de lui en toutes choses et n'eurent affaire à aucun autre pouvoir. Le seigneur fut investi des droits de la souveraineté. Ce fut lui qui posséda le pouvoir législatif. Ce fut aussi le seigneur qui imposa ses colons et régla les tailles qu'ils lui devaient. Il fut investi, comme souverain, du droit d'imposer la capitation qui devint la taille, et, comme propriétaire, du droit de percevoir la redevance foncière. Non-seulement le seigneur *taxa, tailla* à son gré et à *merci* ses colons, mais toute juridiction lui appartint sur eux. Comme leur pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire des seigneurs s'étendit sur la population agricole des colonges. Les droits de main-morte et de formariage restèrent au seigneur comme sa garantie contre le droit de possession et d'usufruit laissé aux colons. Les héritages occupés par les colons, grevés de cens et de services, ne purent être ni légués ni vendus, et la famille colone eut pour loi de ne s'allier qu'aux familles de même condition attachées au même domaine.

Nous avons parlé de résistance et d'insurrection. En effet, dès le milieu du Xe siècle, en 950, les colons des *curtes* et des colonges des *villæ* de l'abbaye de Saint-Martin, situées dans la Haute et dans la Basse-Alsace et le long du Rhin, du côté de Cologne, se mirent en révolte ouverte contre l'abbé et revendiquèrent hautement la liberté, la propriété de leurs tenures et les droits de formariage et d'émigration. L'abbé dut faire des concessions. Il consentit à accorder à ses colons la propriété des terres qu'ils cultivaient, moyennant un cens annuel et des corvées au profit des terres de l'abbaye, mais il se réserva le droit

Digitized by Google

d'exiger une amende des colons qui ne rempliraient pas leurs obligations et même la faculté de reprendre leurs terres[1]. Lorsque nous envisageons toute la portée de cette transaction, nous demeurons convaincu, à l'encontre des théories émises par M. l'abbé Hanauer, qui prétend « *qu'on ne voit nulle part que les règlements des constitutions colongères du XIIIe siècle créent une condition nouvelle,* » que, « *nulle part il n'est question d'un octroi de priviléges jusqu'alors inconnus*[2], » nous demeurons convaincu, dis-je, que ce sont des concessions de priviléges, des chartes octroyées de ce genre, à la fois provoquées par le dogme de la fraternité, de l'égalité devant Dieu et d'une même rédemption pour tous les hommes, qu'enseignait le christianisme, et par l'esprit de justice, dictées par des motifs d'intérêt, et arrachées par l'influence de l'exemple et la contagion des idées et par la résistance et l'insurrection, aux VIIIe, IXe, X^e, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, que ce sont des affranchissements de colonges et de cours serviles de cette sorte qui ont produit les constitutions colongères des XIIIe et XIVe siècles.

Au XIIIe siècle, *les constitutions colongères* ne furent guère que la réglementation des mesures propres à assurer l'exécution des engagements qui dérivaient du contrat colonger, la constatation et la reconnaissance des droits féodaux de souveraineté des seigneurs, des droits et des obligations des colons tenanciers qui, usagers à titre perpétuel et héréditaire ou simplement à titre viager, moyennant certaines redevances, un droit de mutation et de laudême et un droit de mortuaire, *Todtfall,* étaient parvenus, de l'état de servitude personnelle et réelle absolue de colons et de serfs ou seulement réelle d'hommes propres à la liberté ou seulement à une demi-liberté

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin.* Fonds de la Primatiale de Saint-Georges de Nancy. Archives départementales de la Meurthe. En 1603, l'abbaye de Saint-Martin fut unie à la primatiale de Nancy. Lors de la destruction des bâtiments de Saint-Martin, en 1552, les religieux avaient été transférés au prieuré de Notre-Dame de Nancy.

[2] M. l'abbé Hanauer, *Les Paysans de l'Alsace au moyen-âge,* p. 7.

Digitized by Google

personnelle relative d'hommes de caselage *hærigen*[1], libres de leur personne, mais cultivant des terres serviles et astreints à toutes les charges serviles, ou même avaient été maintenus dans leur condition de colons serviles et de serfs, étaient enfin admis à siéger, comme assesseurs, au tribunal du plaid qui était présidé par l'avoué de l'abbé, seigneur et propriétaire souverain de la colonge, et auquel étaient soumis seulement les difficultés, les contraventions et les délits nés du pacte colonger.

Les concessions partielles qui ont précédé les constitutions colongères et ces constitutions elles-mêmes ont produit les effets d'affranchissements collectifs appliqués, en masse, aux groupes de tous les colons d'une même colonge, d'une même cour, d'une même *villa*.

La question de l'origine des colonges en est là, assez éclairée par la discussion des faits pour qu'il y ait lieu de résumer et de conclure :

— Que les colonges, en tant qu'agglomérations de terres tributaires et de colons serviles privés de la jouissance des droits civils et de l'exercice des droits de propriété, ont existé, en Alsace, dès la fin du Ve siècle ;

— Qu'avant le XIIIe siècle, la condition de la plus grande partie des paysans d'Alsace, y compris, bien entendu, les paysans des domaines ecclésiastiques, a été le colonat gallo-romain et la servitude agricole germanique à tous ses degrés, sous toutes ses formes, colonat et servage, et dans toute sa rigueur ;

— Qu'avant le XIIIe siècle la population agricole de la presque totalité des colonges de l'Alsace, tant ecclésiastiques que laïques, se composait exclusivement de colons serviles ;

— Que du VIe au XIVe siècle, pendant toute la durée du moyen-âge, les fiscs et les *villæ* des églises et des abbayes se composèrent, généralement, de cours, de *curtes* occupées par des colons serviles et des serfs, et, par conséquent, de colonges serviles ;

[1] SCHŒPFLINI, *Alsatia diplomatica*, CLXXX, t. I, p. 225-230,

Digitized by Google

— Qu'entre le Xe et le XIVe siècle, certaines concessions partielles, dues à différentes causes, ont amélioré la condition des colons de quelques colonges serviles, de quelques *curtes* et *villæ*, en leur conférant la jouissance de certains droits civils et l'exercice de certains droits de propriété ;

— Que les constitutions colongères des XIIIe et XIVe siècles ont été le résultat immédiat des chartes octroyées des Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles et des affranchissements[1] des XIIIe et XIVe siècles, et la généralisation des priviléges partiels antérieurs ;

— Que ces constitutions colongères, impliquant un affranchissement collectif explicite ou implicite, ont transformé, aux XIIIe et XIVe siècles, les cours jusque là serviles, en cours colongères, *Dinckhœffe*, les colonges serviles en colonges libres et les colons serviles en tenanciers colongers libres ;

— Que le contrat colonger a conféré, aux XIIIe et XIVe siècles, aux colons, le domaine utile de leurs tenures, à titre perpétuel et héréditaire, ou seulement à titre viager, de la même façon que le bail emphytéotique, sans terme fixé, a concédé, en 1298, aux colons de caselage du Languedoc, la liberté et la propriété de leurs tenures ;

— Que la servitude agricole germanique et le colonat gallo-romain étaient encore en pleine vigueur, en Alsace, à la fin du XIIIe siècle, aussi bien dans les possessions de l'Eglise que dans celles des seigneurs laïques[2] ;

[1] Affranchissement, par l'évêque de Strasbourg, des colons de la cour servile de Molsheim, en 1367.

[2] Le colonat fut même pratiqué, pendant le Moyen-Age, dans certains pays de l'Europe orientale où le régime féodal s'était implanté. Ainsi, dans l'île de Chypre, sous la dynastie des Lusignans, la classe inférieure de la population se composait de colons serviles, *parici*, *paroikoi* (synonymes de *coloni*), et d'hommes libres tributaires, *eleutheroi uperpuriarioi*. Thomaseo Porcacchi, *nella Descrit. del isole del mundo* : « *I. Parici erano una condition di huomini schiavi, obligati sin della vita a lor patroni. I. lefteri erano quei Parici, che, o con danari, o per carita, o*

Digitized by Google

— Que la population agricole des colonges de l'Alsace ne fut émancipée, en masse, qu'aux XIIIe et XIVe siècles, à la même époque que les colons et les serfs de la France, et qu'à aucune époque, celle-là ne fut, sous le rapport de sa condition, plus privilégiée que ceux-ci ;

— Qu'enfin le colonat gallo-romain et la servitude agricole germanique existaient encore, en Alsace, à la fin du XIVe siècle, et qu'il y avait encore des colonges serviles à cette époque, notamment dans les domaines de l'Eglise[1] ;

— Qu'après le XIVe siècle, il y eut encore dans les colonges ecclésiastiques des tenanciers serfs.

Il nous sera donc permis de douter que M. l'abbé Hanauer, dans les *Paysans de l'Alsace au Moyen-Age*, ait « *abordé de front,* » comme on a pu ou bien voulu le croire, « *le redoutable problème de la constitution des campagnes au Moyen-Age*[2]. » En traitant des constitutions colongères, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789, il n'a guère étudié que la condition d'une faible partie de la population agricole de l'Alsace pendant les deux derniers siècles du Moyen-Age, époque de l'avènement de la classe rurale à la plénitude des droits civils, à la jouissance des droits de propriété et au partage des droits politiques ; il a laissé, dans les ombres de la longue nuit du Moyen-Age, les treize siècles de servitude rigoureuse qui ont pesé sur les paysans de l'Alsace de tout le poids de l'absolutisme et de la fiscalité des empereurs romains, des usurpations violentes de la force barbare, du despotisme féodal et de la souveraineté domaniale de l'Eglise :

« *Et crimine ab uno disce omnes...* »

Or, grâce à la critique historique, grâce aux moralistes, aux philosophes et aux rationalistes, il est désormais avéré et acquis

per altro erano servi della borsa, obligati a pagare ogni anno a principi XV Perpiri, o piu. »

[1] Affranchissement, par l'évêque de Strasbourg, des colons de la cour servile de Molsheim, en 1367.

[2] M. VÉRON-RÉVILLE, *Le régime colonger en Alsace*, p. 6.

Digitized by Google

à l'histoire, que la féodalité tant ecclésiastique que laïque, a constitué un état de despotisme permanent, ne donnant lieu qu'à des solutions de force, d'usurpation et d'asservissement.

Toute l'économie de son système repose sur les constitutions des colonges ecclésiastiques des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. Voilà donc l'histoire des paysans de l'Alsace réduite à sa plus simple expression :

« .... *Hic labor, hoc opus est...* »

« *Tantæ molis erat (alsaticam) romanam condere gentem.* »

Elle ne sera désormais qu'une étude sur les constitutions des colonges ecclésiastiques des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, c'est-à-dire sur les droits de tenanciers usagers moyennant redevance et sur leurs obligations vis-à-vis de leur seigneur, propriétaire et souverain. Ah!!! *Les Paysans de l'Alsace au Moyen-Age!!!* Quel mince résultat pour une si vaste entreprise et comme l'ouvrage tient mal les promesses d'un titre si attrayant. En vérité, la mesure de l'éclectisme est comble et l'on conviendra que M. l'abbé Hanauer use et abuse singulièrement de la trop facile maxime : « *Intelligenti pauca.* »

Dès que l'érudition de M. l'abbé Hanauer, l'ingénieux auteur, j'allais dire l'inventeur des *Paysans de l'Alsace au Moyen-Age*, descend de la sphère élevée des institutions sociales pour se mouvoir dans le cercle restreint du morcellement des juridictions seigneuriales et du démembrement de la propriété féodale souveraine, en droits d'usage viagers ou perpétuels et héréditaires, à quoi bon ces apologies doctrinales ; ces diatribes virulentes de l'*Eglise* contre l'*Ecole ;* cet étalage de professions de foi ; ces insinuations, ces censures de l'inquisition et de la congrégation de l'index ; cette campagne et cette croisade, ces charges à outrance, avec les gros bataillons, contre les historiens, contre les légistes, contre les publicistes, contre les érudits modernes, contre les hommes du XIXe siècle, contre les journalistes, contre les libéraux ; ce fracas et ce tapage de sentences et de déclamations aussi vides que sonores ; ces coups de

Digitized by Google

fouet mal appliqués d'un Juvénal frelaté; ce luxe et de fatras d'images et de tableaux fantaisistes, tantôt chargés de couleurs hétérogènes, tantôt éclairés d'un jour faux et de reflets d'emprunt; ces invectives dithyrambiques; ces sons éclatants de la trompette héroïque qui doit abattre la Jéricho de l'histoire philosophique ce déploiement de forces offensives; ces attaques simulées, ces retraites précipitées, masquées par un appareil de faux-fuyants; ces exhibitions épisodiques de fantasmagorie; ces accents d'un lyrisme épique, qui détonnent au milieu d'une logomachie déréglée; et tout ce bagage dramatique qui encombre des systèmes fictifs et des théories arbitraires?? Pourquoi ces stériles déclarations de principes; cette persistance à se décerner les honneurs de découvertes qu'on a trouvées toutes faites; ces exorbitantes prétentions à l'infaillibilité dogmatique, au monopole des lumières de l'érudition, de la sûreté de critique et de la clairvoyance historique? Pourquoi ces révélations d'outre-tombe? pourquoi ces évocations pathétiques de « *paysans qui dictent les rotules colongers* » et de « *mains calleuses qui y laissent leur empreinte ?* » Pourquoi ce *Deus ex machinâ* tiré de la lecture d'un rotule colonger qui devient, entre des mains par trop habiles, au moyen d'une superfétation de transformations surnaturelles et de déductions spontanées, le « *fondement des sociétés modernes,* » le dernier mot du progrès social, des libertés publiques, du droit au pouvoir et de la souveraineté populaire?

Pourquoi ces comparaisons d'une fausseté si repoussante, qui ont la prétention d'attribuer à la condition des populations agricoles de l'ancien régime aristocratique un avantage marqué sur la situation économique des classes laborieuses de la démocratie moderne? Pourquoi ces apologies des anciens ordres privilégiés, mal déguisées sous le couvert d'exhibitions anecdotiques de témoins à décharge dont les dépositions apocryphes, dictées par la partie intéressée, fournissent, il est vrai, quelques petits morceaux friands, quelques petites gâteries à l'usage

Digitized by Google

des fidèles, mais acquièrent tout juste la valeur de faits divers controuvés[1]? Pourquoi cette levée de boucliers si déplacée, pourquoi cette brusque sortie, cette attaque indirecte et détournée, par surprise, contre les immortels principes en matière d'histoire des constitutions des communes, de l'illustre Augustin Thierry, ce grand initiateur de la critique historique, ce révélateur des mœurs fortes et des vertus publiques de la bourgeoisie du Moyen-Age, de la commune jurée, dans toute l'acception de ce terme glorieusement interprété par les nouvelles lumières de la science historique; ne serait-ce pas le pygmée de l'exclusivisme clérical et de l'obscurantisme ultramontain se heurtant au géant de la philosophie de l'histoire, s'acharnant, mais s'épuisant en vains efforts, contre le colosse du génie et de la création historiques?

Pourquoi des scènes populaires et des fêtes de famille là où la féodalité ecclésiastique, malgré son esprit et sa tendance, n'eut pas le pouvoir d'exciter l'affection du peuple? Car jamais, peut-être, il n'y eut de crise sociale d'un aspect plus sombre que celle de l'émancipation des classes serviles; aucun élan d'espoir et de joie ne l'accompagna dans ses progrès; rien de bruyant, point de scènes populaires, tout s'élaborait à froid dans une officine secrète; c'était le travail du mineur qui poursuit son œuvre en silence jusqu'à l'heure où viendra l'assaut.

F. Blanc,
de l'Ecole des Chartes.

(La fin à la prochaine livraison).

[1] Voir aux pages 137 et 243 des *Paysans de l'Alsace au Moyen-Age*, de M. l'abbé Hanauer, les pieux conseils et confidences échangés, sur l'oreiller, entre deux époux chrétiens, pendant la nuit des noces, et les considérations exposées par un père à son fils sur le bonheur « *de vivre sous la crosse.* » Ces petites scènes d'intérieur et ces tableaux de genre sont rehaussés par des ciels dans le ton de ceux de MM. Veuillot et Murcier.

Digitized by Google

LES ARTISTES ALSACIENS

CONTEMPORAINS

ET

LES ARTS EN ALSACE

(Suite [1])

II.

Tel est le tableau — incomplet sans doute dans les détails, mais assez vrai, je pense, dans son ensemble, — de la culture des arts en Alsace. Le vent, comme on voit, n'y souffle pas au beau en ce moment. Nous avons parcouru quelques-uns des motifs de cette indifférence, sans aucun doute les particularités de la vie locale fourniraient encore plus d'un argument aux partisans de cet état de choses. « Le pays est trop petit et trop pauvre pour occuper cette légion d'artistes, diront-ils. Les beaux-arts sont un luxe et ne doivent pas entrer en parallèle avec les graves questions qui agitent notre époque. Les aptitudes de la race alsacienne la portent plutôt vers les sciences positives que vers les arts. » Quel dédale d'objections ! comment en sortir ? Si nous montrions ce que l'art a été chez nous dans un siècle où l'Alsace était l'Alsace aussi bien qu'aujourd'hui, dans un siècle tourmenté de soucis auprès desquels ceux de notre temps ne paraissent que des bagatelles, admettrait-on que nos plaintes sont fondées. Prenons pour exemple le XVIe siècle, celui où l'épanouissement du génie alsacien a peut-être été le plus complet, celui où nos humanistes rivalisaient avec les

[1] Voir la livraison de Mai, page 211.

Digitized by Google

plus grands de l'Italie, où nos poètes défrayaient toute l'Allemagne, et voyons la place qu'on accordait à l'art. Nous sommes à l'issue de la grande école de Schongauer; bientôt la pernicieuse influence de l'Italie va pénétrer chez nous et arrêter l'essor de cette école nationale. Mais cet élément étranger va aussi stimuler l'ardeur du public et le disposera aux plus grands sacrifices. Quelle ardeur ! Le chapitre de l'église Saint-Martin de Colmar commande un rétable à ce peintre si connu de son temps, si oublié des générations suivantes, récemment retrouvé et reconstitué par M. His-Heusler, à Hans Fries[1]. Murbach et Issenheim occupent Holbein le Vieux. « L'incomparable artiste et peintre Mathes (Mathieu Grune-« wald), d'Aschaffenbourg, exécute les tableaux qui se voient « encore à Lessheim, près de Colmar[2]. » Ainsi on appelle même des étrangers, parce que les artistes indigènes ne peuvent suffire. En même temps, Baldung Grien travaille pour l'évêché. Nobles et bourgeois, villes et églises, se disputent ces peintres, et d'autres encore dont les noms sont aujourd'hui perdus, mais dont quelques œuvres se retrouvent au Musée Schongauer. En 1552, la ville de Mulhouse fait décorer par Christian Wacksterffer, cet hôtel de ville, tant admiré de Montaigne. Plus tard, un simple particulier charge le même artiste des peintures murales de la maison Pfister à Colmar[3] (1577). Tobias Stimmer peint à fresque une foule de maisons de Stras-

[1] *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, 1869, liv. 1 M. Mossmann a traduit dans les *Curiosités d'Alsace* un premier travail de M. His. Qu'il me soit permis, en passant, de signaler au savant Bâlois une page curieuse relative à Fries dans les annotations de M. Pinchart aux anciens peintres flamands de Crowe et Cavalcaselle; p. 331

[2] Préface du Recueil de Steinmeyer, 1620, cité par M. Firmin Didot, dans l'*Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, p. 291. C'est ce maître-autel d'Issenheim, aujourd'hui au musée de Colmar, attribué tantôt à Grunewald, tantôt à Baldung Grien.

[3] GOUTZWILLER, *Le Musée de Colmar*, 1867 (extrait de la *Revue d'Alsace)*, p. 59. Dans cet excellent travail, M. Goutzwiller a été un des premiers en Alsace à faire dominer le point de vue esthétique dans l'étude des œuvres d'art indigènes.

Digitized by Google

bourg et décore l'horloge de la cathédrale. Holbein le Vieux, Grunewald, Grien, Stimmer, ne sont certes pas les premiers venus, et on ne nous accusera pas d'exagérer leur importance par patriotisme. — A côté d'eux, de nombreux peintres verriers, répandent leur lumière magique dans les demeures les plus modestes. En 1605, on en comptait sept dans la seule ville de Strasbourg[1]. Tout concourt à ennoblir la vie, à élever l'âme au-dessus des besoins prosaïques de l'existence journalière.— La sculpture en pierre et en bois produit des monuments sans nombre, presque tous détruits. — Des hommes tels que Speklé et Ditterlin[2], pratiquent l'architecture. Partout s'élèvent de somptueux hôtels de ville, des maisons particulières d'une richesse étonnante, et d'un bon goût qui fait le désespoir des architectes modernes. En feuilletant le *Musée* de Rothmüller, on peut se faire une idée du nombre de ces édifices dans le seul département du Haut-Rhin[3]... Les voyageurs du 16e siècle proclament Strasbourg la plus belle des villes. — A Strasbourg encore, la gravure sur bois et sur cuivre déploie une activité merveilleuse. « Dès 1513, Réné Beck, dit M. Firmin Didot, imprimait en camaïeu, ouvrant la voie à un genre d'impression reproduit de nos jours et perfectionné par M. Silbermann. » Wechtelin, dit Pilgrim, exécute ses célèbres camaïeux, reproduits par un des meilleurs graveurs de l'Allemagne, par M. Lœdel. Urs Graf, Vogtherr, Stimmer, travaillent pour les imprimeurs de Strasbourg. Mathias Greuter y exécute ses premières gravures. Etienne de Laulne y passe quelque temps et y fait paraître 49 de ses estampes. Théodore de Bry semble y avoir également résidé. Les imprimeurs favorisent l'élan universel et prêchent

[1] STROBEL, *Vaterlændische Geschichte*, t. IV, p. 267.

[2] Il y a quelques années, la Belgique a fait à son *Architectura* l'honneur d'une réimpression.

[3] Dans le Bas-Rhin je pourrais citer un édifice fort remarquable que je crois inédit et profondément inconnu. C'est le château des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth, construit en 1555. Je reviendrai prochainement sur ce monument intéressant.

Digitized by Google

quelquefois d'exemple. Parmi eux citons Jobin, qui a sans doute gravé lui-même. Invoquons-le surtout ici pour sa défense de l'art allemand contre l'art italien[1]. Les idées que nous énonçons ne sont souvent que les siennes, mais en miniature. Il constatait en gros l'existence et la valeur d'une école nationale allemande, nous voudrions reconstituer une école nationale de l'Alsace. — A côté des grands arts florissaient une foule d'industries d'art. Les *Curiosités d'Alsace* contiennent 155! marques d'orfèvres strasbourgeois, compris entre les années 1540 et 1600. Par les meubles et ornements d'église qui nous sont encore conservés, et qui sont décrits dans le travail substantiel de M. Straub[2], nous pouvons juger de ce que devait être au 16e siècle cette branche si intéressante de l'art. Enfin, et c'est par là que nous terminerons cette énumération trop longue et cependant si incomplète, l'Alsace fournissait encore des artistes aux pays voisins, et quelquefois même à des contrées lointaines. Baldung Grien peignit, en 1516. le célèbre rétable de la cathédrale de Fribourg. Valentin Busch exécuta une partie des belles verrières de la cathédrale de Metz. Jacob de Strasbourg passe pour avoir importé la gravure sur bois en Italie.

Faut-il s'enorgueillir ou s'affliger de cette fécondité et de cette splendeur? Faut-il désespérer d'y atteindre? C'est à notre public à répondre. Il dépend de lui de revoir les beaux jours d'autrefois: il n'a qu'à rendre ses bonnes grâces aux artistes et aux arts. Le critique ne peut que signaler quelques-unes des conditions de cette réconciliation: un contact fréquent et multiple serait sans doute une des principales, et il s'obtiendrait surtout

[1] Dans sa préface de l'ouvrage *Accuratæ effigies pontificum*. Elle est réimprimée dans l'*Alsatia* de 1852, avec une introduction intéressante de Louis Schnéegans. M. Springer l'a aussi reproduite en partie dans ses *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte* (Bonn, 1867). Jobin cite quelques artistes alsaciens à côté des noms les plus glorieux de l'art allemand. Il met à côté de Dürer et de Holbein, Baldung, Henri Vogtherr, Widitz.

[2] *Un Mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace*, Caen, 1860.

Digitized by Google

au moyen des gravures. Ce fut une bonne inspiration qu'eut la Société des Amis des arts le jour où elle commanda l'*Album alsacien*[1]. Du même coup elle résolvait trois points du problème autour duquel nous tournons. Elle donnait aux artistes indigènes une marque de sympathie, elle les mettait en relations avec leurs compatriotes, et elle intéressait le public étranger par cette affirmation courageuse : *Album alsacien!* Le succès fut complet. L'organe même de la haute critique d'art, la *Gazette des beaux-arts* applaudit. Alsaciens, Français, Allemands, tous comprenaient ce vieux proverbe du *Hans im Schnockeloch*[2], et riaient de le voir localisé et rajeuni avec tant d'esprit. Les gravures voyageaient, pénétraient partout, et restaient en cent endroits divers, bien différentes en cela des tableaux des expositions rhénanes, qui disparaissaient au bout de quelques semaines. Elles parlaient au peuple une langue qu'il entendait, elles l'entretenaient de sujets qui lui étaient familiers. L'une traduisait aux yeux un proverbe populaire, une autre racontait une scène de l'Evangile, ou une partie de chasse de paysans. Il n'était pas nécessaire d'être grand clerc pour goûter des compositions pareilles, les sentiments que la nature met dans le cœur d'un chacun suffisaient. Ce caractère populaire valut aussi à cet album son triomphe auprès du critique et de l'historien d'art. Ils admiraient cette œuvre spontanée, homogène, cette parenté si étroite, si heureuse, entre l'artiste, l'œuvre et le public. Enfin, était-ce un effet du hasard ! ils y découvraient une vraie collection des qualités nationales de notre province. Dans le *Hans im Schnockeloch*, on entend

[1] Strasbourg, 1859. Il contient : *Vitrail de la cathédrale de Strasbourg*, par F. Petit-Gérard. — *Intérieur breton*, par Brion. — *Foi, charité et espérance*, par J. Klein, gravure de Ch. Schuler. — *Paysans badois*, par C. Lallemand. — *Chemin du calvaire*, par Eugène Laville. — *Hallali de chevreuil*, par Schützenberger. — *Hans im Schnockeloch*, par Th. Schuler.

[2] Lucrèce déjà n'exprime-t-il pas une pensée pareille :

...Dum abest, quod avemus, id exsuperare videtur
Cetera ; post aliud, quum contigit illud, avemus.

Digitized by Google

ce rire tantôt large et joyeux, tantôt fin et discret, de tout temps si cher à l'Alsace. Notre vieux Schongauer déjà l'affectionnait, malgré ses aspirations idéales: dans le *Meunier conduisant l'ânesse*, dans le *Saint-Jacques-de-Compostelle*, dans d'autres estampes encore, perce tantôt l'ironie d'un conteur populaire, tantôt éclate le comique d'un Fischart ou d'un Christophe de Grimmelshausen. Puis c'est la verve gaie et entraînante de Wilhelm Baur, un Alsacien qui s'est inspiré du Lorrain Callot, ou la caricature un peu aristocratique de Lutherbourg. Notre temps ne l'a pas désappris ce rire, qui ne s'est tenu les côtes devant les tableaux de M. Jundt?

Le rire et les larmes sont, dit-on, voisins. L'*Intérieur breton*, de M. Brion, le *Chemin de la Croix*, de M. Laville, nous montrent le trait sentimental, mélancolique de l'Alsace, c'est un écho du *Lied* d'Uhland ou de Hauff, que le Rhin n'a pas empêché de pénétrer dans nos campagnes « Les scènes de l'Alsace, dit M. J. Meyer, forment un groupe à part dans la peinture française. La vie de ses paysans a conservé un trait « sentimental[1] qui rappelle les mœurs allemandes, et qui « invite l'artiste à mettre plus d'âme et plus d'intimité dans le « récit de ces existences si simples, à emprunter à l'extérieur « particulier de cette race, la forme originale dont il revêtira « les souffrances et les joies communes à toute l'humanité. » — Dans les *Paysans badois*, de M. Lallemand, dans le *Hallali de chevreuil*, de M. Schützenberger, brille la poésie saine et robuste, légèrement réaliste, de l'Alsace. Elle est un héritage de famille, conservons-la précieusement, et ne l'échangeons pas contre la mièvrerie, contre la subtilité. Aujourd'hui on apprend de nouveau à l'apprécier. Schœn et Baldung se trouvaient bien de ce grain de réalisme. Peu à peu la recette s'en perdit, et la recherche du grand style entraîna en plein poncif, Greuter, Ertinger, Heim; et de nos jours... mais respectons les contemporains, et puisque la recette est retrouvée, espérons qu'elle

[1] L'auteur emploie le mot intraduisible *gemüthlich*.

Digitized by Google

leur servira à se guérir de la maladie académique. Laissons à l'Italie ces avantages que nous ne pouvons conquérir, g rdons les nôtres, dont quelques-uns ne laissent pas d'être assez enviables, et répétons souvent des tentatives comme celle de l'*Album alsacien*. Car il n'a fleuri qu'une fois, et il n'a pas été renouvelé ce beau bouquet, formé des plus belles fleurs de l'Alsace, et offert à la grande patrie, la France.

Mais ce sera précisément le soleil de la patrie commune, Paris, qui fera épanouir dans notre province, comme dans quelques autres, ces fleurs des champs si longtemps dédaignées. Paris découvre les sources inépuisables de la vie nationale des provinces, Paris accueille et encourage Millet, Breton, Brion, et proscrit ce cosmopolitisme artistique dont il avait si longtemps donné l'exemple. Il range à l'avant-garde de cette Révolution, Th. Schuler, Haffner, Jundt, etc., et les félicite d'avoir travaillé pour leur part virile à nous sauver de la tourmente du romantisme, et à montrer des horizons nouveaux à notre esprit désolé. Pouvait-il en être autrement, lorsque ce groupe d'artistes (ils sont cinq ou six) a compris et réalisé toutes les conditions de réussite que l'on pouvait imaginer. Les uns habitent au milieu de la nature et des populations rustiques qu'ils se proposent de représenter, et s'inspirent d'elles directement. Mais ils savent que dans une province pauvre en musées et en excitation artistique, leur coloris deviendrait trop terne ou trop criant, leur imagination trop personnelle, et ils accourent souvent dans la capitale retremper leur œil, suivre le mouvement de l'art dans les expositions. En art, comme en toute chose, la conviction ne consiste pas à se boucher les oreilles, à se cantonner dans un camp inexpugnable, mais à regarder et à apprécier les tentatives de ses adversaires, et à en profiter sans renier sa foi. — Les autres habitent Paris, mais de fréquentes excursions dans leur patrie entretiennent la fraîcheur de leurs impressions. Familiarisés avec ce paysage au milieu duquel ils sont nés, avec ces mœurs qui sont les leurs, ils les

Digitized by Google

reproduisent sans effort, et échappent à ces déchirements si fréquents dans l'école romantique. Ils possèdent la naïveté, parce qu'ils aiment ce pays de leur naissance et de leur choix en hommes autant qu'en artistes, et ils rencontrent sans peine ce naturel que notre génération obtient quelquefois par tant d'artifices.

C'est là un premier et un grand résultat. Le second n'est pas moins important. Leur séjour parmi les populations de la campagne leur a révélé les beautés de ces races encore fortes et neuves, l'originalité pittoresque de leurs costumes, la poésie de leurs mœurs, de leurs légendes, et leur a fait réintégrer le peuple dans le domaine de l'art. L'an dernier, la médaille d'honneur, décernée à M. Brion, constatait leur triomphe officiel.

Il reste à couronner cette victoire; après avoir peint le paysan, il faut peindre pour le paysan. Cette mission revient à l'Alsace. N'est-elle pas l'intermédiaire entre la France et l'Allemagne, et ne faut-il pas recourir à l'Allemagne pour apprendre ce que sont l'art et la poésie populaires! Je serais bien embarrassé de l'expliquer ici en passant, si un de nos compatriotes n'avait récemment entrepris avec beaucoup de talent de répandre en France des notions justes sur ce point, et de détruire des préjugés profondément enracinés : « Qu'est-ce qu'une vraie chanson populaire? dit M. Schuré, dans son histoire du *Lied*[1]. A ce mot, je gage qu'un Français de bonne compagnie est prêt à se boucher les oreilles et qu'il va demander grâce avant d'avoir rien écouté.... Et que va dire de la poésie populaire un poète parisien de nos jours? Chez lui, le dédain fait place au scepticisme et un sourire d'incrédulité, plus mortifiant que le mépris, vient errer sur ses lèvres. »

Ajoutons que l'Alsace a réalisé et dépassé déjà nos rêves les plus audacieux sur la littérature populaire dans les romans ou plutôt les épopées grandioses d'Erckmann-Chatrian. Quant à l'art populaire, son triomphe sera plus difficile, car personne ne

[1] Paris. Lacroix, 1868.

Digitized by Google

sait encore ce que veut et ce que peut un art pareil. Seul peut-être, M. Champfleury a indiqué quelques points de vue justes (dans ses *Fayences patriotiques*). Mais pour la foule comme pour les artistes, le goût du peuple se résume encore dans les paroles mémorables de ce caporal alsacien (l'anecdote est de circonstance!) dont parle Heine[1]. Il s'arrête devant les Barricades de Delacroix: « Quels grands artificiers que ces peintres! comme tout est fidèlement représenté! Comme ce mort couché par terre est peint d'une manière naturelle, on jurerait qu'il vit. » Non, le peuple veut autre chose, et il faudrait connaître et discuter ses exigences avant de les rejeter. Non, l'art populaire n'est pas incompatible avec le grand art, et il ne serait pas difficile de citer plus d'un exemple d'une alliance parfaite: Holbein ne l'a-t-il pas réalisée dans les gravures de la *Danse des Morts!*

Cette conquête, et d'autres encore, sont subordonnées, il est permis de le croire, à la création de ces écoles locales dont nous avons déjà tant parlé et qu'il est temps de définir. Elles seraient basées sur la communauté des procédés techniques et des aspirations les plus appropriées au génie de la race. Ses représentants marcheraient sous la même bannière, mais combattraient avec des armes différentes. Libre à chacun d'eux de choisir ses sujets et de les emprunter à la mythologie ou au christianisme, pourvu qu'il leur imprime le cachet de sa nationalité. Dans le passé, ces écoles abondent; notre siècle même en a encore produit une, malgré la tyrannie de la centralisation, l'*Ecole de Lyon*, le premier foyer de l'art romantique. En littérature, nous voyons de nos jours le triomphe de vœux[2] analogues à ceux que nous

[1] Œuvres, vol. XI, p. 32.

[2] Je demande la permission de citer encore une fois M. Schuré: « ce qui fait la fécondité de la poésie en Allemagne, dit-il, c'est que chaque pays y vit de sa vie indépendante, tout en voulant faire partie de la nation; c'est que les dialectes apportent sans cesse leurs alluvions à la grande littérature, comme les ruisseaux des montagnes au fleuve de la plaine; c'est qu'il y a une poésie wurtembergeoise, bavaroise, autri-

Digitized by Google

formons pour les beaux-arts: la poésie de la Provence jette un nouvel éclat qui brille au loin, et qui transporte d'admiration les étrangers de tous pays. Celle de la Bretagne de même. En Alsace aussi, le mouvement local s'accentue de plus en plus dans la littérature et dans les sciences historiques, et nul doute que nous n'assistions bientôt à sa victoire dans les arts. Courage donc, ô artistes qui êtes restés fidèles aux bonnes traditions nationales. Puissiez-vous bientôt rallier à vous ces transfuges, si nombreux, hélas, égarés dans les ruines des vieux systèmes. En réunissant toutes ces forces éparpillées, vous formerez une école puissante, immortelle, parce qu'elle se rajeunira sans cesse au contact de la vie nationale. En vous renfermant dans une région déterminée, dans votre patrie, vous irez au-devant de ce besoin d'individualité qui tourmente notre siècle; comme ces deux romanciers, dont j'invoque encore une fois l'exemple, vous y trouverez une forme neuve et originale pour les idées et les sentiments communs à toute l'humanité et vieux comme elle. Vous placerez la scène en Alsace, et vous prendrez pour spectateurs, l'univers tout entier.

III.

Le Salon est ouvert. Entrons-y sans parti pris, en laissant à la porte nos paradoxes, nos rêves, les oubliant jusqu'au jour, peut-être éloigné, où ils deviendront des vérités. Sachons apprécier des œuvres éminentes, quel que soit l'esprit dans lequel elles sont conçues, admirons franchement, car cette année

chienne, thuringienne, holsteinoise, etc., une poésie du Rhin et de l'Oder, de la Forêt-Noire et du Harz. La France est un pays aussi varié que l'Allemagne, et pourtant on n'y connaît qu'une littérature parisienne, » p. 506.

Digitized by Google

il y a matière pour l'admiration. La moisson est superbe: *cinquante-quatre* exposants alsaciens, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, témoignent d'une fécondité capable d'inspirer de la jalousie à bien des provinces. Alors que l'Alsace compte à l'Exposition 36 peintres, la Franche-Comté en envoie 30 seulement, le Dauphiné 19, le Poitou 16, l'Auvergne 6. Et une demi-douzaine de toiles capitales, une infinité d'autres fort remarquables, proclament la valeur de nos artistes, et revendiquent, dans le vaste Palais de l'industrie, une salle à part qui ne serait certes pas la moins brillante.

Ce Salon paraît donc favorable à l'étude des aspirations de nos compatriotes, à la recherche des caractères communs, résultats nécessaires d'une nationalité commune. La variété et l'éclat des œuvres exposées nous y invitent, la facilité offerte à chacun de contrôler en face des pièces même les assertions du critique et d'ajouter ses propres observations aux siennes, serait le gage de jugements sérieux et équitables. La tentation est puissante, mais elle n'est pas de longue durée. Nos trente-six peintres appartiennent à autant d'écoles rivales; chacun d'eux jure par d'autres dieux et sacrifie à d'autres procédés, et je ne vois rien qui ressemble à une école alsacienne. Une école se maintient par la communauté des techniques et des types, plus encore que par celle du style. Or, parmi nos artistes, l'un cultive le dessin, un second le coloris, un troisième ne se soucie ni de l'un ni de l'autre, occupé qu'il est à peindre des idées; les glacis, les lumières locales s'affirmant brutalement, le couteau à palette et vingt autres expédients se partagent les affections de nos peintres et creusent souvent entre eux un abîme infranchissable. Peut-on trouver des contrastes plus frappants que ceux qui existent entre M. Henner et M. Brion, M. Schützenberger et M. Gust. Doré, M. Haffner et M. Laville! Peut-on ranger sous une même rubrique des tendances et des résultats si variés, peut-on revendiquer pour la même province des ouvrages si diamétralement opposés, à moins d'intro-

Digitized by Google

duire dans la critique d'art des méthodes pareilles à celles de l'anthropologie reconnaissant la nationalité à la mâchoire d'un squelette! — Mais cette diversité ne serait-elle pas plutôt un caractère particulier de l'Alsace! Certains pays et certains hommes ont une prédisposition pour un art et non pour les autres, ils produisent ou deviennent des spécialistes qui s'appellent Rembrandt, Beethoven, etc. Chez d'autres, au contraire, on remarque une intelligence également ouverte à tous les arts libéraux, une vocation fixée par le hasard seul, une étendue de connaissances, une variété et une urbanité de talent qui leur permet de satisfaire à la fois l'homme du métier et l'homme du monde. Notre province n'appartiendrait-elle pas à cette dernière catégorie? Elle n'a pas reçu du ciel le don spécial de la couleur ou de la ligne, elle n'a jamais eu ses procédés à elle[1], elle n'a montré d'originalité propre que dans la composition, dans le style, mais elle a excellé dans les genres les plus variés, dans chacun d'eux elle s'est montrée vraiment humanitaire et vraiment universelle. En littérature, en musique, dans les sciences, dans toutes les régions de sa vaste activité intellectuelle, nous la voyons la même.

Le séjour d'une ville comme Paris, une époque telle que le second Empire, on le comprend aisément, n'ont pu que déve-

[1] Les historiens signalent ce caractère à différentes époques de notre histoire. Voici ce que dit M. Renouvier des graveurs strasbourgeois, dans son *Histoire de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne*, p. 256 :

« Au total, les tailleurs de bois ou de métal de Strasbourg, qui ne prennent de la consistance que dans les ateliers de Gruninger, n'eurent jamais, dans leur dessin, la vaillance des ateliers d'Augsbourg et de Nuremberg. Plus recoquillés dans leurs formes et leurs accoutrements, ils restèrent aussi plus alourdis dans leur pratique. Leurs planches montrent un ramassis de hachures et un épaisissement d'encre qui ne font qu'ajouter à la maussaderie de leurs airs. Comme ces airs sont pourtant bien à eux, ils peuvent encore plaire, selon l'axiome du poète : chacun pris en son air est agréable en soi. » Dans un autre passage du livre, il dit : « la couleur de Schongauer est sans puissance, il charme pourtant par le sentiment qu'il sait rendre. »

Digitized by Google

lopper cet éclectisme. Nos compatriotes ne forment pas une colonie à Paris, comme on pourrait le croire, chacun va de son côté à la remorque d'un autre système. « Nous sommes bien douze exposants alsaciens, » me disait l'un d'eux : ils étaient quarante, demeurant la plupart porte à porte, rue Notre-Dame-des-Champs ou dans les environs. Dans ces derniers temps, le hasard ou le choix de quelques hommes éclairés a réuni plusieurs d'entre eux dans des occupations qui comportent une certaine similitude de procédés et quelquefois de style. Depuis l'établissement de la fabrique de faïences des frères Deck (1858) plusieurs artistes distingués (MM. Glück, Ehrmann, Matthis, Rosé, E. Benner, etc.) ont essayé leur pinceau dans ce genre et ont produit des œuvres souvent magistrales. M. Hetzel a aussi confié à des artistes alsaciens (MM. Th. Schuler, Brion, Fuchs, Matthis, Gluck, Jundt, etc.) l'illustration de livres dont quelques-uns sont dus à la plume d'Alsaciens. Ne serait-il pas curieux de voir l'Alsace se reconstituer à Paris ?

Quoiqu'il en soit, le succès de nos artistes au salon de cette année est bruyant et mérité. Sauf quelques abstentions que nous déplorons vivement, nous retrouvons toutes nos célébrités avec des œuvres dignes de leur réputation. Nous ne pouvons leur consacrer que quelques mots. La *Femme couchée*, de M. Henner, est une œuvre hors ligne, harmonieuse et poétique, propre à relever l'étude du nu qui disparaît de plus en plus de nos expositions. Le *Mariage protestant*, de M. Brion, est une composition charmante, qui se recommande par l'intérêt du sujet et par la solidité de l'exécution. M. Kreyder, dans sa *Source*, confirme ce que nous savions de son beau talent, il allie le fini du peintre de fleurs à l'ampleur du paysagiste. Dans la *Vérité et la Folie*, M. Pabst a exprimé une idée très-élevée sous une forme claire et élégante. — M. J. Benner a montré un sentiment très-prononcé pour la beauté des formes dans son *Saint-Sébastien*. M. Zuber, MM. N. et A. Kœchlin promettent un

Digitized by Google

puissant renfort au bataillon si vaillant de nos paysagistes. Les faïences de M. Matthis sont superbes. Puis viennent de jeunes forces dont l'essor est prochain, MM. Ensfelder, L. Gros, Heller, E. Meyer, Rosé, etc. Je passe sous silence tous ces maîtres éprouvés dont le mérite nous est depuis longtemps connu, et dont les ouvrages demanderaient un critique plus compétent et plus autorisé. Nous les retrouverons dans un instant. quand nous ferons l'inventaire de leurs titres de gloire. Nous les honorerons mieux que par des louanges en entreprenant la tâche modeste de réunir des documents sur leur vie et sur leur œuvre, et en offrant à nos compatriotes le tableau aussi fidèle et aussi complet que possible de leurs efforts et de leurs succès. Quelques-uns d'entre eux ont bien voulu nous faciliter ce travail par de précieuses communications ; nous les en remercions. Pour le plus grand nombre, nous avons été réduit à nos propres ressources[1]. Mais nous espérons que l'hospitalité que la *Revue d'Alsace* veut bien offrir à cette ébauche imparfaite, appellera sur elle l'attention des curieux et des artistes de notre province, et les engagera à nous aider à rectifier et à compléter ce travail si patriotique.

Nous commençons par les artistes qui ont exposé cette année, et sur lesquels nous avons pu réunir des notices suffisantes.

Dans la peinture d'histoire, nous trouvons MM. J. Benner, Ehrmann, Henner, Laville, Levy, Pabst, Rosé, Schützenberger,

[1] Je dois remercier ici M. Bellier de la Chavignerie, qui a bien voulu me faire part, avec la plus grande libéralité, des notes qu'il a réunies pour son *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française.* Ce dictionnaire, dont les cinq premières livraisons (A—CH) sont en vente chez Renouard, contiendra des notices sur tous les artistes alsaciens de quelque notoriété, anciens et modernes. M. B. de la Chavignerie se propose d'y joindre un travail du plus grand intérêt, ce sera une *Table topographique artistique* de la France, donnant dans l'ordre alphabétique, l'énumération 1° des départements. 2° des localités qui en ressortent avec le rappel sommaire des artistes que chacune a produits.

Digitized by Google

Ulmann, Vignon. Reprenons chacun d'eux dans l'ordre alphabétique.

M. Jean Benner est né à Mulhouse en Mars 1836. Il est fils d'un artiste distingué, M. Jean Benner-Fries (mort à Mulhouse en 1849), dont les œuvres (des tableaux de fleurs principalement) se trouvent en possession de la famille, et il est élève de MM. Eck et Pils. Venu à Paris il y a une dizaine d'années, il est aujourd'hui fixé en Italie, à Capri. Il s'est longtemps occupé de la peinture de fleurs, mais paraît maintenant vouloir se consacrer à la peinture d'histoire. Voici la liste de ses expositions : 1859, Fleurs. — 1861, Roses (à Mme Aimée Hartmann). — 1864, Fleurs. — 1865, Tête d'étude. — 1866, Portrait de Mme S.; Vases de fleurs (musée de Mulhouse, réexposé au Champ-de-Mars en 1867); Pivoines, dessin au fusain. — 1867, Nanarella; Maison à Ana-Capri. — 1868, La petite folle de Capri; Fleurs et Fruits sur des livres, nature morte (à M. A. Kœchlin). — 1869, Saint-Sébastien; Roméo et Juliette (à M. Jules Siegfried).

M. Ehrmann (François-Emile) est né à Strasbourg; il a d'abord étudié l'architecture, et ce n'est qu'au bout de plusieurs années passées à l'Ecole des beaux-arts, qu'il s'est décidé pour la peinture, et qu'il a abordé, sous la direction de M. Gleyre, la peinture d'histoire dont il est un des plus nobles représentants. Il a obtenu des médailles en 1865 et en 1868. Ses expositions sont: 1863, Hercule entre le Vice et la Vertu. — 1864, Les Envoyés athéniens allant consulter l'oracle de Délos, arrivent en vue de l'île. — 1865, La Sirène et les Pêcheurs (au musée de Strasbourg). — 1866, Le Fil d'or (les Parques), au musée de Mulhouse. — 1867, Les Troyennes captives adressant leurs adieux aux restes d'Ilion. — 1868, Un Vainqueur, panneau décoratif (au Luxembourg); l'Etoile du matin; les Amoureux, faïence. — 1869, Vercingétorix appelle les Gaulois à la défense d'Alaise[1].

[1] Nous regrettons vivement que cette notice et quelques autres sur des

Digitized by Google

M. Henner (Jean-Jacques) est né à Bernwiller, le 5 Mars 1829. Il reçut sa première éducation artistique à Altkirch, chez M. Goutzwiller (qui, tout récemment, a consacré quelques pages intéressantes à son ancien élève dans le *Musée de Colmar*), et à Strasbourg, chez Gabriel Guérin. En 1848, il devint élève de l'Ecole des beaux-arts et travailla pendant deux ans dans l'atelier de Drolling, où il retrouva plusieurs de ses camarades de Strasbourg, MM. Lix, Jundt, Touchemolin, etc. Forcé de retourner en Alsace, il s'occupa pendant deux ans de peindre des portraits, et dut à ce genre de travaux d'effectuer de grands progrès. De retour à Paris, il obtint à l'Ecole des beaux-arts une médaille qui lui permit d'entrer à l'atelier de Picot. En 1858, il remporta d'emblée le grand prix de Rome, par sa composition d'Adam et Eve retrouvant le corps d'Abel. Il passa cinq ans à Rome, sous la direction de M. Schnetz; acquit l'amitié et profita des conseils d'Hippolyte Flandrin, dont il publia un croquis funèbre dans l'*Autographe*. Il exécuta pendant ce séjour ses quatre toiles du musée de Colmar, la Madeleine pénitente (exposée et médaillée à l'Exposition de Besançon, don de l'auteur, 1861), le Christ en prison (acquis par la ville en 1861), le portrait d'une jeune fille romaine, tête d'étude (don de l'auteur), et le Jeune Baigneur endormi. Ce dernier fut exposé en 1863 avec les portraits de MM. Schnetz et Joyau, et valut à l'auteur une première médaille. Il en obtint deux autres en 1865 et 1866, et aujourd'hui rien ne manque à sa réputation. Mais M. Henner a le cœur et l'ambition haut placés; sans se laisser arrêter par les applaudissements du public, sans s'effrayer de quelques échecs, il poursuit courageusement son idéal, et cette *Femme couchée*, que nous saluons tous comme une œuvre si accomplie, n'est à ses propres yeux qu'une étape insignifiante de son développement artistique. M. Henner

artistes également importants, soient si courtes, mais nous espérons plus tard combler cette lacune en consacrant des articles spéciaux à chacun des coryphées de notre école.

Digitized by Google

a exposé, en 1865, la Chaste Suzanne (au Luxembourg, réexposée en 1867; gravée par Bœtzel dans le *Salon de 1865*, photographiée par Bingham). Portrait d'Enfant (réexposé en 1867). — 1866, Portrait de Mme la baronne d'Ideville, lithographié par Vernier (réexposé en 1867); Jeune fille. — 1867, *Exposition universelle:* Figure couchée, étude (musée de Mulhouse); Portrait de M. le Dr Leroy; Portrait d'enfant. — *Champs-Elysées*: Byblis changée en source (reproduit dans l'*Autographe*, lithographié, au musée de Dijon), Portrait de M. le premier président D. d'A. — 1868, La Toilette. Portrait de Mme F. D. — 1869, Femme couchée. Le petit Ecriveur. N'ont pas figuré à l'Exposition: Mort de saint Joseph (église de Morvillars, commandé par M. Viellard); Femme endormie (chez M. Hæffely à Mulhouse); le Pêcheur et le petit Poisson (chez le maire de Dijon), lithog. par Bargue; l'Enfant à l'Orange (chez M. Schwartz, à Mulhouse, lithographié par Vernier), envoi de Rome; Paysanne avec enfant (M. Viellard à Morvillars); enfin une foule de portraits, parmi lesquels nous citerons ceux de MMmes Daniel Dollfus, A. Kœchlin, Burnat, à Mulhouse, de Mlle Kestner, à Thann.

M. Eugène Laville est né à Saverne, en 1814. Il a longtemps habité l'Alsace, et y a exécuté différents travaux de décoration (dans des maisons particulières de Strasbourg, en collaboration avec M. Haffner, M. J. Lichtenberger), de nombreux portraits, une *Physiologie de Strasbourg* (30 lithographies, en collaboration avec Vogel). Plusieurs églises d'Alsace lui doivent des tableaux et des peintures remplis de ce sentiment religieux si élevé et si intime qui caractérise ses œuvres. La chapelle du cimetière de Saverne contient des peintures murales représentant les misères humaines; l'église protestante possède un Christ portant la croix; à Saar-Union, il a entièrement restauré le Saint-Georges; à l'église de Herbitzheim, il a peint un Saint-Hubert, un Saint-Augustin et une Sainte-Monique; à Obermodern, un Christ prêchant sur la montagne, et les quatre

Digitized by Google

Evangélistes; à Eckartswiller, la Vierge et l'Enfant, et un Saint-Sébastien; à Ebersmunster, dans la nef de l'église, trois grands plafonds représentant la glorification de saint Benoît, une scène de sa vie, le martyre de saint Maurice et de ses compagnons; il a dans la même ville restauré en peinture à l'huile les anciennes peintures à la détrempe. Il a enfin encore exécuté en Alsace les illustrations de *Saverne et ses environs* (1849). En 1857, M. Laville s'est fixé à Paris, et depuis cette époque, il a régulièrement exposé; en 1861, il a obtenu une mention honorable. Ses expositions sont: 1857, Un Calabrais à Paris. — 1859, Chemin du Calvaire, dessin (gravé chez Goupil). Retour du Calvaire, dessin. Vision de saint Jean: les quatre Cavaliers de l'Apocalypse, dessin. — 1861, Mort de saint Joseph (chez les Frères Capucins à Versailles); Deux adolescents du XVe siècle; Une jeune Mère, dessin; Portrait de M. Boitelle, dessin; Portrait, dessin. — 1863, Le Christ mort (ministère d'Etat); Portrait, dessin. — 1864, Jeune Fille; Sainte-Catherine, dessin (à la Société des Amis des arts de Lyon); Saint-Jean, dessin. — 1865, Le Christ et les petits enfants. — 1866, Portrait de Mme L. C. — 1867, Le Retour du Calvaire. — 1868, Le Matin; Souvenirs de la grand'mère; Portrait, dessin. — 1869, Ecce Homo; Portrait du général Barral; deux Portraits, dessins. Parmi les ouvrages non exposés, nous citerons: Saint Quentin et deux Anges (tympan dans l'église collégiale de Saint-Quentin); une décoration composée d'un grand plafond, de deux panneaux et de six médaillons, dans un hôtel des Champs-Elysées; de nombreux dessins pour les éditeurs de gravures religieuses, et pour le *Magasin pittoresque*, des illustrations de livres classiques (Paul et Virginie, les Evangiles, Corinne, Walter Scott, etc.). Ajoutons que M. Laville a formé plusieurs élèves qui lui font le plus grand honneur, MM. Kreutzberger, Kreyder, Rosé.

M. Léopold Levy, de Strasbourg, (élève de Cabanel) après avoir exposé en 1868 un portrait, a envoyé cette année au

Digitized by Google

Salon un Roger enlevant Angélique. — M. Alfred Pabst, élève de M. Comte, expose: la Folie et la Vérité. Aux Salons précédents avaient figuré de lui : 1865, Une jeune Femme accordant une guitare. — 1866, Une mère Alsace, 16e siècle. — 1868, Chez l'Alchimiste; Scène de la Comédie italienne.

M. Rosé (Alexandre-Auguste), de Strasbourg, est élève de M. Gleyre et de l'Ecole des beaux-arts, dans laquelle il a concouru pour le prix de Rome (1866, Achille et Thétis). Il n'a encore exposé que deux fois (1866, les Tourments d'un Faune; 1869, l'Infortuné Convive), mais nous espérons que le moment n'est pas loin où il prendra son essor. M. Rosé a exécuté chez M. Simon, à Strasbourg, des portraits lithographiés des professeurs de la Faculté de médecine; il a fait plusieurs dessins dans le *Tour du Monde,* dans le *Monde illustré,* etc., etc. Il s'occupe également de peinture sur faïence et de travaux décoratifs.

Né à Strasbourg, le 8 Septembre 1825, M. Schützenberger a fait ses premières études d'art chez Gabriel Guérin; en 1844, il est entré à l'Ecole des beaux-arts, dont il a suivi les cours en même temps qu'il travaillait chez Gleyre; il a aussi passé quelques semaines à l'atelier de Paul Delaroche; différents voyages dans l'ouest de la France, dans l'Allemagne, etc., un séjour de dix-huit mois en Italie, ont complété ses études et lui ont permis d'aborder avec un égal bonheur la représentation des mœurs bretonnes, allemandes, italiennes, etc. Depuis 1850, époque de sa première exposition, il a marché de succès en succès, menant de front la peinture d'histoire, le genre et le paysage. En 1851, le jury lui a décerné une médaille de 3e classe, en 1861, une de 2e classe, et un rappel en 1863. Ses expositions sont: 1850, Parabole des Vierges folles (à l'Etat); — 1852, Pêcheurs du Rhin (à l'Etat); Le Printemps; l'Automne. — 1853, Faucheurs badois; Faucheurs badois; Charbonniers de la Forêt-Noire; Enfants qui jouent. — 1855, Le Matin[1] (M. Schützenberger, professeur); Le Soir (M. Wagner à

[1] Lithogr. par Pirodon, ainsi que Le Soir.

Digitized by Google

Strasbourg); Braconnier prenant une chevrette au lacet. — 1857, Chasseur suivant aux rougeurs un sanglier blessé (M. Mèwes); Portrait de famille (M. Simon). — 1859, Vénus; Bretons baignant leurs chevaux dans la mer (réexposé en 1867); Les premiers Astronomes (réexposé en 1867); Souvenir de la Forêt-Noire; Une mauvaise rencontre (M. Kleinfelder, à Paris); Portrait d'homme (M. Michel Levy). — 1861, Terpsychore (Luxembourg, photographié chez Goupil, réexposé en 1867); Marie Stuart en Ecosse (en Amérique, photographié chez Goupil); Lièvre se dérobant dans les genêts; Souvenir de chasse; Le Procès-verbal (Nancy); Idylle allemande (M. Schenk, à Strasbourg); Braconnier à l'affût (M. Got, du Théâtre-Français); Marée basse, souvenir de Bretagne (M. Jacquemart, sculpteur). — 1863, La Marciata, marche de nuit en Italie (Princesse Mathilde); Jugement de Pàris (M. de Nieuwerkerke); Tête de Saint Jean (id.). — 1864, Centaures chassant un sanglier (au Luxembourg, réexposé en 1867); Pygmalion embrassant sa statue (musée de Strasbourg). — 1865, Europe enlevée par Jupiter (à l'Etat); Sur le Soir (M. Hartmann, à Mulhouse). — 1866, Centaures; Tête de faunesse (M. Goupil). — 1867, Charlemagne essayant d'apprendre à écrire; Virgile buvant du lait. — 1868, Saint Siméon Stylite (à l'Etat); Esclaves romains. — 1869, Héro; Promenade du pape dans la campagne de Rome.

M. Benjamin Ulmann est né à Blotzheim (Haut-Rhin), le 24 Mai 1829. Entré à l'Ecole des beaux-arts, il a eu pour maîtres Drolling et Picot, et a obtenu, en 1858, le second prix de Rome, par sa composition d'*Adam et Eve trouvant le corps d'Abel*, en 1859, le premier prix, par son *Coriolan chez Tullius;* la même année, il remportait à l'Exposition des Champs-Elysées, une médaille de 3e classe, à laquelle est venue s'ajouter une autre médaille en 1866. Ses expositions sont: 1855, Dante aux Enfers. — 1859, Junius Brutus (réexposé en 1867). — 1863,

Digitized by Google

Patrocle chez Amphidamos; Samson et Dalila. — 1864, Une Défaite, étude (musée de Colmar, réexposé en 1867). — 1866, Sylla chez Marius (envoi de Rome). — 1867, L'Ora del Pianto à Piperno (Marais-Pontins). — 1868, Portrait de M. G. H.; Portrait de M. C. L. — 1869, Ariane. — Portrait de M. F. M. Ulmann a encore exécuté au Palais de Justice de Paris, à la Cour de Cassation (chambre criminelle) les sujets suivants: La Cour protège l'innocence et fait châtier le crime. — La Cour sanctionne un verdict. — La Cour casse un arrêt; et à la salle du conseil de la Cour d'assises (nord): l'Equité démasquant le crime; plafond.

Exposent cette année des tableaux de genre, MM. Brion, du Port, Glück, L. Gros, Heller, Jundt, Lix, Matthis (faïences), etc. M. Brion (Gustave) est né à Rothau (Vosges) en 1824. De 1840 à 1844, il étudia la peinture chez Gabriel Guérin, à Strasbourg. En sortant de son atelier, vers 1845, il donna des leçons de dessin, et composa quelques tableaux dont deux furent acquis par la Société des Amis des arts de Strasbourg: *(Une Danse de Paysans,* et *la Leçon de flûte,)* et trois ou quatre par M. Aug. Schoop, architecte à Strasbourg, qui les possède encore. A la même époque, un amateur distingué, M. Huot, alors directeur des postes, lui commanda différentes copies d'après Isabey, Jules Dupré, Roqueplan, et autres peintres en renom. En 1850, chargé par la ville de faire une copie de la *Barque du Dante*, de Delacroix, il vint à Paris, et dès lors ne quitta plus la capitale que pour quelques voyages, en Alsace (1853, 1856, 1858, 1860, 1863), en Bretagne (1855, 1859, 1861, 1866), dans le nord de l'Espagne (1857), et à Venise, Florence, Rome et Naples (1868). De 1851 à 1853 il fit peu de peinture, absorbé par des leçons, des lithographies, des illustrations de toutes sortes, mais à partir de cette dernière année, il exposa à peu près régulièrement et créa ces ouvrages qui mirent à la mode les costumes et les mœurs de l'Alsace, et qui, par la science de la composition, par la richesse du senti-

Digitized by Google

ment et de l'imagination appartiennent certainement aux productions les plus parfaites et les plus originales de la peinture du second Empire. Voici la liste complète de ses expositions: 1847, Intérieur à Dambach (chez M. Geay à Luxeuil). — 1852, Le Chemin de Halage (à M. Ph. Rousseau). — 1853, Schlitteurs de la Forêt Noire (musée de Strasbourg); Récolte de pommes de terre pendant l'inondation du Rhin en 1852, Alsace (musée de Nantes); Batteurs de grange, Alsace (à Manchester). — 1855, Train de bois sur le Rhin (Angleterre); La Fête-Dieu (gravé par Jazet); La Source miraculeuse (id.); Un enterrement dans les Vosges (à New-York). — 1857, Un Saltimbanque au moyen-âge (Vienne, Autriche). — 1859, Porte d'église pendant la messe, Bretagne (Angleterre, dessiné par M. Rosé, dans le *Monde illustré*, 1861); Un Enterrement, bords du Rhin (M. Hundt, architecte à Paris); Le Jeu de quilles, Forêt-Noire (M. Kleinfelder, à Paris); 1861, Siége d'une ville par les Romains (à l'Empereur, croquis dans les *Curiosités d'Alsace)*; Une Noce en Alsace (au roi de Wurtemberg, gravé par Girardet, chez Goupil, photographié chez Goupil, en différents formats); le Repas de Noce (gravé par Ballin, chez Goupil); le Bénédicité (id.). — 1863, Le Christ sur les eaux (M. Ed. Delessert); Les Pèlerins de Sainte-Odile (Luxembourg). — 1864, La Fin du Déluge (Luxembourg); La Quête au loup, souvenir d'Espagne (à M. Engel-Dollfus, à Dornach), gravé, *Gazette des beaux-arts*, t. 16. — 1865, Le Jour des Rois en Alsace (M. Mundel à Paris), gravé par M. Bœtzel, dans le *Salon de 1865*. — 1867, Le dernier Jour de la Création (en Russie, photographié chez Goupil); L'Invasion (id.). — 1868, Lecture de la Bible (M. Walis, en Angleterre, gravé par Rajon, dans la *Gazette des beaux-arts)*. — 1869, Mariage protestant en Alsace (à M. Durand-Ruel), sera gravé dans la *Gazette des beaux-arts;* Le Gland et la Citrouille, aquarelle (à M. le baron de Boissieu). Parmi les tableaux non exposés, nous citerons: Une Noce en Alsace (les fiancés arrivent en canot), à la Société des Amis des

Digitized by Google

arts de Douai, lithographié par Vernier; Les Adieux, 1866 (à M. Blodgett, à New-York). M. Brion est en outre l'auteur d'un certain nombre d'illustrations que nous n'hésitons pas à qualifier de chefs-d'œuvre: Les Misérables, de V. Hugo, chez Hetzel et Lacroix; Les Coups d'épée de M. de la Guerche, chez Lahure; Notre-Dame-de-Paris, chez Hetzel; Le Malade imaginaire, de Molière, chez Lahure; d'une eau-forte, (Intérieur breton, dans l'*Album alsacien*), etc., etc.

M. du Port de Poncharra de Bannes-Puygiron, (Frédéric-Charles-Edmond), né à Strasbourg, le 1er Novembre 1824, élève de M. Jobbé-Duval, capitaine au 3e voltigeurs de la garde, s'occupe surtout de la représentation de scènes militaires. Il a exposé en 1863: Souvenirs de Chang-Kia-Wan (Chine); Soir de la prise du fort de Ta-Kou (le 21 Août 1860, Chine). — 1864: Expédition de Chine. — 1865, Une partie de cartes dans la tranchée, siége de Sébastopol. — 1866, Un dernier adieu; Transport de blessés sur un champ de bataille, — 1869, Le Tambour.

Né à Altkirch, le 3 Avril 1820, M. Eugène Gluck a étudié à Strasbourg, chez Gabriel Guérin (1840), et à Paris, chez M. Léon Cogniet (1843). Pendant longtemps il a exposé des tableaux de genre, d'histoire, des paysages; en 1862, il a commencé à peindre sur faïence, chez les frères Deck, et il a produit dans ce genre de vraies merveilles. Il emprunte généralement ses sujets au moyen-âge; les chasses, les cavalcades lui fournissent des scènes qu'il traite avec vigueur et humour, ainsi qu'avec une rare entente des conditions de la décoration. Ses expositions sont: 1847, Une Bataille antique. — 1848, Une scène des Brigands de Schiller; Portrait. — 1849, Combat de Dieudonné de Gozon, chevalier de Malte, contre le dragon de l'île de Rhodes. — 1850, Un cabaret du temps de Louis XIII. — 1852, Un Dimanche au 17e siècle. — 1855, La Promenade, Weissembourgen, 1635. — 1857, Les Bergers, idylle; Bataille entre les Arvernes et les Romains; Défense de Kars (Turquie d'Asie); Portrait de M. Camille Briard. —

Digitized by Google

1859, Céphale et Procris; Portrait de M. le général baron de Vast-Vimeux. — 1861, Bataille de Landshut, 1809. — 1863, Combat entre les Romains de César et les Gaulois de Vercingétorix; Le baron de Hoh-Andlau partant pour la guerre (Alsace, 1485), panneau décoratif. — 1864, César et le Gaulois. — 1865, Le Départ pour la chasse (à M. Engel-Dollfus); La Descente à l'hôtellerie (à E. Fontaine, de Troyes). — 1866, Un Homme utile (un savetier). — 1868, Un Dimanche au bon vieux temps; Chasse au sanglier, faïence; Chevalier, faïence.— 1869, Le Jardin du Luxembourg en 1868; L'Arrivée à la promenade (à M. Fragerolle); La Chevauchée, faïence. — A l'exposition de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie*, de 1865, figuraient plusieurs faïences Deck peintes par M. Gluck, deux Chasses au cerf, une au sanglier. M. Gluck a aussi fourni 24 vues lithographiées à l'*Album historique du département du Lot*, publié par M. J.-B. Gluck (Paris, 1852, in-4°); il a fait des dessins sur zinc, procédé Comte (sujets de guerre), pour le *Moniteur réimprimé*, une illustration de *Daniel Rock*, chez M. Hetzel, etc.

Nous avons déjà mentionné les faïences de M. Matthis (Charles-Emile), né à la Walck (Bas-Rhin); elles représentent l'une : l'Etude et la Prière, l'autre : Chacun son tour (renard pris au piége, avec cette légende : *Heute mir, Morgen dir)*. En 1868, M. Matthis a envoyé au Salon l'Orpheline, dessin à la plume (à M. Hetzel); Seigneur et Dame noble du 16e siècle, faïence; et à l'Exposition de la Société des Amis des arts de Strasbourg: un Panneau décoratif, peinture sur faïence; une étude de Fruits, etc. Tout le monde connaît ses dessins charmants et ses gravures, souvent supérieures aux originaux des artistes qu'il reproduit dans le *Magasin d'Education*, auquel il est attaché depuis quelques années.

M. Gustave Jundt est né à Strasbourg, le 21 Juin 1830; il a étudié chez Gabriel Guérin de 1847 à 1848. A cette époque, il a été reçu à l'Ecole des beaux-arts, avec le rang de 11me; il a

Digitized by Google

eu pour maîtres, Drolling et Biennoury. Depuis lors, il n'a cessé d'habiter Paris, tout en faisant de nombreuses excursions en Alsace, dans la Forêt-Noire, dans le Tyrol, en Bretagne, etc. En 1860, il a accompagné l'Empereur dans son voyage d'Algérie. Cette année-ci il a visité Guernesey et en a rapporté bon nombre d'esquisses et d'idées qui éclôront peut-être au prochain Salon. Il a eu une médaille en 1868. Il a exposé: 1857, Fête au village voisin (chez l'artiste, gravé dans l'*Illustration*). — 1859, Invitation à la noce, grand-duché de Bade (lithog. par Thielley). — 1861, Un premier né, Tyrol (à la princesse Mathilde, gravé par A. et E. Varin, chez Goupil); Sauve qui peut, grand-duché de Bade (M. Etienne, à Nantes); Un Quatuor, Tyrol (M. A. Gros, à Wesserling). — 1863, Le Mai (refait par l'artiste sous le titre de: La Fête des grands-parents, à M. André Kœchlin); Départ de la Mariée; Une Leçon de danse, Tyrol (à Bordeaux). — 1864, Sur la Montagne (M. Bricheteau, à Nevers); Un Dimanche au musée du grand-duc (musée de Strasbourg, réexposé en 1867, photog. par Bingham, reproduit en partie dans l'*Autographe*). — 1865, La Toilette de la Mariée, Tyrol; Retour du Concours régional par un temps de brouillard (à l'Empereur, réexposé en 1867, gravé par Bœtzel, dans le *Salon de 1865*). — 1866, Une Ondée (une réduction chez Goupil, gravé par Bœtzel); Le Matin (à l'Empereur). — 1867, Parrain et Marraine (à l'Empereur, photog. par Bingham. gravé par Chapon); Après Sadowa (à M. Gatigneaux, photog. chez Goupil, gravé par Mlle Bœtzel, pour le *Monde illustré*). — 1868, Marguerites (à Mme Cassin, gravé dans le *Monde illustré);* L'Heure de l'Office (id.). — 1869, Les Iles du Rhin (à Mme de Tourbet); La Nourrice au bois.

N'ont pas figuré à l'Exposition des Champs-Elysées: La Sainte-Câtherine (à M. Etienne, à Nantes); La Discorde (au musée de Strasbourg); Un Baptême (à l'Exposition universelle de Londres, à M. Jean Kœchlin); Les premiers Pas (en Amérique); Le Contre-temps (photog. par Bingham); Le Départ des

Digitized by Google

hirondelles; Au Printemps (à la Société des Amis des arts de Strasbourg); Le Panier de cerises (à M. Jaquette); Le Nid trouvé (à M. Hoschedée); Le Retour des cigognes (musée de Mulhouse); etc., etc. M. Jundt a exécuté beaucoup d'illustrations pour la maison Hachette *(Album Trim)*, pour M. Hetzel *(Magasin d'Education)*, etc.

Ont exposé cette année des paysages: MM. Bernier, Doré, Faller, Haffner, Hancke, Karcher, Nicolas et Alfred Kœchlin, Netter, Pradelles, Wissant, Zuber.

M. Camille Bernier est né en 1823, à Colmar, où son père a été receveur-général jusqu'en 1845. Son éducation a été faite moitié à Lenzbourg, en Suisse, moitié à Paris, et il n'a songé que tard à la carrière des arts. Il est élève de Léon Fleury et a obtenu des médailles en 1867, en 1868 et en 1869. Sa première exposition est de 1848: Un Moulin près de Vichy. Les autres sont: 1855, Village d'Arberg (Ain). — 1857, Ferme de Kerluce (Bretagne). — 1859, Rochers près de Plougastel (Finistère). 1861, Un doué, près Plougastel (Finistère); Etangs du Pesquier, à Hyères (Var); Bords du Gapeau, à Hyères. — 1863, Le village de Plouneour (Finistère); La baie de Penhir (id.); Un bord de rivière à Daoulas (id.). — 1864, Embouchure de l'Elorn (musée de Colmar); Grève de Guisseny (Finistère). — 1865, Feux de goémon sur la côte de Kersaint (Bretagne), acheté à Porto par le roi de Portugal; Vallon de Kersaint. — 1866, Bords de l'Indre; Grève de Lanildut (Bretagne), acheté à l'Exposition de Lille. — 1867, Landes près de Bannalec (Bretagne), acheté par le ministère; Abord de Ferme en Bretagne. — 1868, Sentier dans les genêts, près de Bannalec (musée de Colmar), gravé à l'eau-forte par l'auteur, et sur bois par M. Langeval; Etang de Quimerch (gravé à l'eau-forte par l'auteur pour la *Gazette des Beaux-Arts*. — 1869, Lande de Kerlagadic (Bretagne); Fontaine en Bretagne.

M. Faller (Louis-Clément) nous envoie une colline de la vallée de Chevreuse. M. Faller est né en 1819, à Habsheim, où

Digitized by Google

son père était receveur de l'enregistrement. Après avoir fait ses études, il est entré d'abord dans l'atelier de Paul Delaroche, et plus tard dans celui d'Eugène Delacroix. Pendant la révolution de 1848 il partit pour les Etats-Unis, où il avait des parents, et exécuta un certain nombre de portraits à la Nouvelle-Orléans. A Saint-Louis (Missouri), il composa quelques tableaux qui furent achetés par M. Yatmann, possesseur d'une belle galerie d'objets d'art. Après dix ans de séjour en Amérique, M. Faller revint en France; il passa deux ans à Mulhouse et y fit, pour M. Nægely, une première ébauche des *Moines Trappistes.* Il exécuta, à la même époque, plusieurs dessins (chez M. Jean Dollfus), des portraits (M. Mossmann, les demoiselles Schlumberger de Thann, etc.). En 1865, il exposa pour la première fois (La Lecture et la Prière chez les Trappistes pendant le carême), et depuis il n'a cessé de cultiver le paysage avec beaucoup de bonheur. 1866, Un Coup de vent. — 1867, Coin de l'ancien parc d'Orsay (croquis dans l'*Autographe).* — 1868, Paysage. — 1869, Colline de la vallée de Chevreuse. M. Faller est en outre l'auteur de plusieurs lithographies (Une Laveuse, chez Engelmann; Un Philosophe (Singe costumé en savetier, chez Goupil), d'un dessin dans l'*Autographe* (Un Loafre américain), d'une Vue des bords de la Doller (à M. Billard, maire d'Orsay), d'une Sortie du Bois (M. Morère, à Palaiseau), d'un Paysage (à M. Fleury-Hérard), etc., etc.

Nous voici en face d'un des artistes les plus originaux et les plus virils de ce temps-ci, de M. Haffner. Combien nous aimerions à insister sur son tableau de cette année, *Affût aux Canards,* se détachant si puissamment sur toutes ces toiles de boudoir et d'alcôve qui l'entourent, si nous ne nous étions fait une loi de ne donner dans ce travail-ci que des faits, de simples faits. Ils ont d'ailleurs aussi leur éloquence. — M. Félix Haffner est né à Strasbourg, le 30 Mai 1818. De bonne heure ses goûts le portèrent vers les arts [1]. Dessin, peinture, musique,

[1] Je dois ces renseignements à un ami de l'artiste, M. Alph. Chuquet.

Digitized by Google

furent alors et sont aujourd'hui encore ses occupations de prédilection. Vers l'âge de quinze ans, en 1833, ayant perdu son père, ancien militaire du premier Empire, retraité capitaine de l'armée, il comprit toute l'étendue de ses devoirs envers sa mère, chargée d'une grande famille, et se lança dans la carrière des arts, poussé par sa propre vocation et par les sollicitations de son oncle, M. Sandmann, professeur de dessin, aquarelliste des plus distingués. Bientôt il fut en état de se créer des ressources avec ses dessins et ses aquarelles, tout en poursuivant son perfectionnement artistique. En 1839, cédant au courant (aujourd'hui bien affaibli, hélas!) qui entraînait tant de jeunes gens de notre province en Allemagne, il partit pour Munich, avec MM. Wittmann, Flaxland, Muller et Kirstein, et y suivit pendant un an les cours de l'académie de peinture. En 1840, il se rendit à Paris, et s'y livra aux plus sérieuses études académiques, copiant les toiles du Louvre, s'exerçant dans le paysage, le portrait, le genre. De nombreux voyages complétèrent cette éducation artistique si variée et si solide. M. Haffner a visité deux fois l'Angleterre. Deux fois il a parcouru l'Espagne, en compagnie de J. Dupré, de Rousseau. L'Italie ne lui est pas restée étrangère. Il a étudié les musées de la Hollande et de la Belgique; tout récemment enfin il a exploré l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie. En 1844, M. Haffner débuta au Salon par un portrait, et bientôt il remporta de brillants succès, tant auprès des connaisseurs qu'auprès du public. En 1849, il obtint une médaille de 3e classe, en 1852, une de 2e classe. Pendant la révolution de 1848, il retourna dans sa ville natale, et depuis il en a fait sa résidence de prédilection. Dans cette nature si forte et si naïve, il trouve un aliment pour ce besoin de vérité et de naturel qui perce dans toutes ses compositions. Le séjour de Strasbourg n'a fait

et je le remercie bien d'avoir procuré cette bonne fortune à mon travail. Je me suis permis de reproduire textuellement quelques passages de la notice qu'il m'a fait parvenir.

Digitized by Google

qu'augmenter la fécondité de son pinceau. Outre de nombreuses toiles envoyées à l'Exposition, il a exécuté de grands travaux décoratifs, ainsi que quelques tableaux d'église (non signés). Voici la liste complète de ses expositions : 1845, Marais près de Dax (Landes); *Brauerey* aux environs de Munich; Portrait de Mme M. de V. — 1846, Intérieur de ville (Fontarabie); Chaudronniers catalans; Intérieur de ferme (Landes). — 1847, Noces de paysans béarnais; Portrait de Mme de W. — 1848, Halte de gitanos (musée de Valenciennes); La Mendiante; Intérieur de la ville de Strasbourg; Bergerie des Landes; Passage du Rhin par les Germains; Portrait. — 1849, Marché à Schlestadt; Environs de Tartas (Landes); Zingaris; Les Laveuses (Alsace). — 1850, Paysage (environs de Bade); Verger (id.); Chemin creux (id.); Vendanges en Alsace; Bac sur le Rhin. — 1852, Une Fontaine à Obernay; Environs de Strasbourg (Krautergersheim); La Récolte des pommes (grand-duché de Bade), commandé par le ministère de l'intérieur. — 1853, Arrivée des Bateliers du Rhin au marché de Strasbourg; Mon Jardin. — 1855, Récolte du tabac (Alsace); Sanglier ravageant un champ de maïs (gravé, *Magasin Pittoresque*, t. 23); Chevreuils surpris; Intérieur d'une basse-cour. — 1857, Etang de Meinau aux environs de Strasbourg (réexposé en 1867); Les Cadeaux de Noce (Alsace); Bords du Rhin; Intérieur, Rendez-vous de chasse de Meinau; Chalet de la vallée de Kappel, Bade. — 1859, Le Coup double; Pluie et beau temps; La Pêche, Panneau décoratif. — 1861, Chevreuils chassés par des chiens. — 1863, Chat sauvage; Etang du château de la Doutre, à Ozouer-la-Ferrière (Seine-et-Marne); Pommiers (Alsace). — 1865, Bords de l'Ill aux environs de Strasbourg, Robertsau; Entrée de la forêt de la Wantzenau, environs de Strasbourg. — 1866, Robertsau, environs de Strasbourg — 1867, Halte de chasse chez Fuchs (forêt de Strasbourg). — 1868, Loutre; Pommiers en Alsace. — 1869, L'Affût aux canards, Alsace.

Digitized by Google

A peine avions-nous admiré le paysage d'un ton si harmonieux et d'un sentiment si intime *(Au coin d'un Bois)*, de M. Charles Hancke, à peine nous étions-nous réjoui de voir cet artiste éminent, si longtemps caché dans la petite ville de Bouxwiller, affronter le grand jour du Salon, et reparaître dans cette capitale où il comptait tant d'amis et d'admirateurs, que nous avons reçu la nouvelle de sa mort, arrivée la veille de cette Exposition (28 Avril), la seule à laquelle il eut pris part. Grâce à l'obligeance de son parent, M. J. Ruch, nous sommes en état d'offrir à nos lecteurs quelques détails, bien insuffisants malheureusement, sur sa personnalité si sympathique et si modeste, sur ses travaux si remarquables. M. Hancke est né à Bouxwiller, le 18 Octobre 1808, et il a fait ses premières études dans le collége de cette ville, qui fut pendant longtemps une vraie pépinière intellectuelle de l'Alsace. Son maître de dessin, M. Pfersdorff, encouragea ses dispositions pour les beaux-arts et le fit admettre, à l'âge de quinze ans (1824), chez M. Engelmann, à Mulhouse. Au bout d'un an, ce dernier, frappé des progrès étonnants de l'enfant, l'envoya dans sa maison de Paris, et lui confia les travaux les plus importants. Bientôt Hancke, rapidement arrivé à la célébrité, entra dans la lithographie Fromentin; quinze ans durant, il dirigea cet établissement hors ligne, et ne contribua pas peu à sa grande réputation. Lorsque M. Lemercier réunit la maison Fromentin à la sienne, Hancke se retira et travailla pour son propre compte, embarrassé de satisfaire aux nombreuses commandes dont l'accablaient à l'envi les artistes et les amateurs. Mais au moment où sa réputation se répandait dans toute l'Europe, il quitta, nous ignorons pourquoi, le théâtre de ses succès. A la suite d'un voyage en Alsace, en 1850, il accepta la place de professeur de dessin et de calligraphie au collége de Bouxwiller; pendant près de vingt ans, il la remplit avec la plus grande abnégation. Ses loisirs seuls furent consacrés aux beaux-arts. Il exécuta une foule de lithographies superbes, des vues des villes de Boux-

Digitized by Google

willer et de Saint-Dié, des fabriques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des Vosges, de la Moselle, etc.; un album de Niederbronn et des environs (15 planches), des portraits, etc. Enfin il reprit dans les dernières années la peinture, qu'il avait déjà cultivée pendant son séjour de Paris, et malgré la maladie qui le minait, il apporta dans cette étude un zèle et un talent que proclame assez son dernier, son unique tableau à l'huile : *Au coin d'un Bois.*

M. Alfred Kœchlin, élève de M. Français, débute cette année par une vue du lac de Riffel. Il n'est pas le seul de cette illustre famille[1] qui ait la passion et le don de la peinture. Dans une autre salle du Palais de l'Industrie, nous trouvons deux fusains de M. Nicolas Kœchlin (Une Matinée d'automne dans les îles du Rhin, Une Soirée d'automne dans les îles du Rhin), qui a déjà exposé, en 1868 : Une Lisière de la forêt de la Harth (fusain). M. Alfred Kœchlin-Schwartz est aussi un habitué du Salon. Il consacre aux arts les loisirs que lui laisse sa position de chef d'une des plus importantes filatures de laine de l'Alsace, il aime surtout l'Orient; dans ses beaux fusains, il nous fait part des impressions de ses voyages qui se sont étendus en Grèce, en Turquie, en Asie-Mineure, en Syrie, en Palestine, dans l'Inde anglaise, etc., jusqu'à l'Hymalaya, (1864, l'île de Philœ, Haute-Egypte, fusain. — 1865, Vue de la Gemmi, canton du Valais, id. — 1866. Vue de la rade d'Hyères, Var, id. — 1867, Tombeau du calife Kaïd-Bey, au Caire, id.; Temple de Gertasse, en Nubie, id.) Son père enfin, M. Jean Kœchlin-Dollfus, ne se contente pas d'accorder aux

[1] En parlant des encouragements accordés aux arts en Alsace, nous aurions dû faire une exception pour Mulhouse. On a pu voir dans le catalogue de l'œuvre de nos principaux artistes, combien de toiles alsaciennes se trouvent dans cette ville. Mais l'exception, dit la grammaire, etc. Or, Mulhouse est précisément une exception en Alsace, peut-être même en France.

Digitized by Google

artistes une protection généreuse, il cultive lui-même la peinture au pastel, avec un talent qu'on dit fort remarquable.

M. Benjamin Netter est né à Strasbourg, le 23 Mars 1811. Il a quitté cette ville fort jeune, à l'âge de 6 ou 7 ans, et s'est fixé à Paris avec sa famille. Son maître, Léon Cogniet, a dirigé ses études vers le paysage, et c'est dans ce genre que M. Netter a exposé depuis 1842 des œuvres fort distinguées, fruits des voyages qu'il a faits pendant vingt-cinq ans d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce sont: 1842, Paysage. — 1843, id. — 1849, Intérieur de forêt. — 1850, Louis XI dans la forêt du Plessis-lez-Tour. — 1863, Lac de Brienne, canton de Berne; Forêts de sapins sur les bords du lac des Quatre-Cantons. — 1865, Vue prise dans la forêt de Champagne, coucher du soleil. — 1866, Le lac de Thun, effet du matin. — 1869, Combat de taureaux dans le Perche, effet du matin. Ces œuvres et d'autres encore sont, à ce que m'écrit M. Netter, éparpillées un peu partout, en Allemagne, en Angleterre, et surtout en Amérique. L'Alsace, à ma connaissance, n'en possède pas. M. Netter a exposé, en 1866, à la Société des Amis des arts de Strasbourg.

M. Hippolyte Pradelles est né le 22 Mars 1824, à Strasbourg, où résidait son père, d'abord capitaine au bataillon des pontonniers, et plus tard chef d'escadron au 11me régiment d'artillerie. Il fit ses études au Petit-Séminaire, et se destina d'abord à la carrière des armes. Mais différentes circonstances déterminèrent sa vocation pour les arts. Il entra dans cet atelier si fécond de Gabriel Guérin, et y eut pour camarades, MM. Brion, Schützenberger, Holtzapffel, Gluck, Henner, Jundt, etc. En 1847, il partit pour Paris en compagnie de M. Haffner, avec lequel il habita et travailla pendant quelques mois. En Avril 1848, il retourna à Strasbourg, et se mit à donner des leçons de dessin et d'aquarelle. En 1851 et 1852, il exposa ses premières aquarelles à la Société des Amis des arts, qui chaque année lui en acheta une. Après la mort de ses parents, les dif-

Digitized by Google

ficultés de la vie d'artiste et un découragement momentané le poussèrent à s'engager comme simple volontaire au 6e régiment de ligne (1854). En cette qualité, il prit part à l'expédition de Crimée, pendant laquelle il exécuta une foule de dessins d'actualité fort demandés par les colonels, les généraux, par les Anglais. L'*Illustration* (1855) reproduisit quatre de ses dessins. — Ici je laisse la parole à M. Pradelles; son récit est assez dramatique pour intéresser le lecteur, et pour le dédommager de la sécheresse de nos autres notices biographiques; il nous apprendra et l'histoire de M. Pradelles et celle de bien d'autres artistes alsaciens encore qui ont aussi souffert et lutté. « Vous me demandez de vous raconter ma vie, m'écrivait un autre peintre de nos compatriotes, ce serait bien long et pas toujours rose. » N'est-ce pas cette histoire, « bien vieille et cependant toujours nouvelle » dont parle le poète ? — « Tombé malade de la dyssenterie et du scorbut, à la suite de privations et de misère, je fus envoyé à Constantinople, à l'hôpital de Gul-Hané, où je passai deux mois et demi, et où je fis autant de dessins que mes forces me le permirent. Envoyé en France comme convalescent, au mois de Mai suivant, je retournai au dépôt de mon régiment, à Saintes. Je fis dans cette ville la connaissance d'un homme de cœur et d'intelligence qui me reçut dans sa famille comme un frère, M. Alexis Magné, grâce à l'amitié et au dévouement duquel je pus me remettre à peindre. Je le fis avec ardeur, car dans mes longs jours de souffrances de Crimée, et pendant les belles nuits si poétiques de l'Orient, j'avais senti se réveiller en moi les aspirations de l'artiste. Je fis plusieurs portraits et tableaux à Saintes, je donnai même quelques leçons d'aquarelle, tout en remettant lentement ma santé. Caporal à 32 ans, la guerre étant finie, l'avenir n'était pas brillant... Je fus réformé, et sans aucune ressource, je recommençai une nouvelle existence à Saintes, où j'avais déjà quelques élèves. Grâce à l'appui de M. Magné et de M. Gaudin, avocat, amateur distingué des arts, je parvins avec beaucoup

Digitized by Google

de peine et de tribulations, à me faire une modeste position, mais je m'endormais dans la monotonie de la petite ville et du professorat. C'est alors que Courbet et Corot vinrent passer quelque temps en Saintonge. C'est au contact de ces grands artistes que mon ardeur se réveilla, et sous leurs bienveillants conseils, je travaillai avec courage. J'eus l'honneur de contribuer pour ma faible part à une exposition que firent MM. Corot, Courbet et Anguin à Saintes, en 1862, et qui réunit plus de 200 études, esquisses et tableaux. »

En 1863, M. Pradelles fit un voyage à Bordeaux et fut tellement enchanté de la bonne et cordiale réception qu'il reçut au Cercle littéraire et artistique, qu'il se fixa dans cette ville; il est parvenu, à force de persévérance et de talent, à s'y créer une modeste position, et bientôt, espérons-le, le succès et la réputation viendront récompenser son attachement inaltérable aux beaux-arts. Il a exposé: 1863, L'Hiver, paysage (à M. Gaudin, à Saintes). — 1864, Lever de la lune au crépuscule (Société des Amis des arts de Bordeaux). — 1865, Ruisseau près de Saintes. — 1866, Solitude; Mare de Lagord. — 1867, Pont de la Cape, Martignac, près Bordeaux (reproduit dans l'*Autographe*). — 1868, Forêt de Pessac, en automne (à M. Morel, à Bordeaux; Le Chêne du pendu, à Arcachon. — 1869, Le Peugue, dans le Haut-Brion, près Bordeaux. — En 1866, M. Pradelles a envoyé plusieurs tableaux à l'Exposition de La Rochelle (entre autres: Une Mare près de Saintes, au musée de la ville), et a obtenu une médaille d'argent. Il a déjà plusieurs fois exposé à la Société des Amis des arts de Strasbourg, qui lui a acheté, il y a deux ans: Un Clair de lune, et l'an dernier: Le Peugue, paysage. La Société des Amis des arts de Bordeaux a fait l'acquisition des tableaux suivants: Souvenir de Saintonge: Paysage aux environs de Saintes: Villa d'hiver à Arcachon. M. Pradelles est en outre l'auteur de nombreux tableaux de genre, scènes militaires, etc., disséminés chez différents amateurs.

Digitized by Google

Dans le portrait, nous trouvons à côté d'artistes connus MM. Kreutzberger, Spindler, des noms complètement nouveaux au Palais de l'Industrie, MM. J.-G. Gagliardini, de Mulhouse, Guillaume Kéesé, de Colmar, J.-B. William, de Soultz (H.-R.), Mlle Demasur, de Strasbourg.

M. Charles Kreutzberger, de Guebwiller, a fait ses premières armes chez M. Simon, à Strasbourg, et a pendant longtemps cultivé la lithographie (sa première exposition, 1861, est encore une lithographie : La jeune Mère, d'après M. Laville). Les conseils et les leçons de M. Laville lui firent suivre la voie brillante dans laquelle il est rapidement parvenu au rang d'un de nos premiers dessinateurs. Depuis 1856, époque à laquelle il s'est fixé à Paris, il a produit de nombreux travaux; il a été un des collaborateurs les plus actifs de ce recueil merveilleux, l'*Art pour Tous*, fondé par un de nos compatriotes, M. Reiber, et gravé par les procédés de M. Comte, qui est aussi alsacien, je crois. Nul doute qu'il ne contribuera aussi à la fortune des *Merveilles de l'Art et de l'Industrie*, auxquelles il vient d'être attaché. Depuis 1863, M. Ch. Kreutzberger n'a exposé que des portraits (1864, 1865 et 1869). Est-il nécessaire d'ajouter que M. Kreutzberger est un poëte fort distingué; nos lecteurs connaissent tous ses poésies allemandes dans le *Samstagsblatt* et dans la *Feuille du Samedi*, de M. Ristelhuber.

Le groupe des peintres de fleurs alsaciens est toujours fort nombreux et fort vaillant; il est représenté cette année par MM. Em. Benner, Cleis, Kreyder, Lauron, E. Meyer.

M. Emmanuel Benner est frère jumeau de M. Jean Benner. Elève de M. Eck, il s'est d'abord occupé d'art industriel, à Mulhouse. Aujourd'hui fixé à Paris par la nécessité de suivre à sa source le goût du public, il continue de travailler pour les fabricants de l'Alsace, et leur envoie ses compositions pour l'impression sur étoffe. Il fait aussi des décors de fleurs et d'oiseaux pour les faïences Deck. Ses expositions sont: 1867,

Digitized by Google

Fleurs et Faisan, nature morte (M. Steinbach, à Mulhouse). — 1868, Gibier et Fruits, nature morte (M. N. Kœchlin), — 1869, Jeune Fille de Capri, dessin.

M. Kreyder est né le 21 Octobre 1839, à Andlau. Il a étudié pendant une année chez M. Laville, à Strasbourg (1855). puis chez MM. Fuchs et Zipélius, à cette époque associés à Mulhouse. En 1859, il se rendit à Paris, et travailla encore deux à trois ans pour l'industrie. Sa première exposition (1863) fut aussi son premier essai de peinture. Il passa une année (1863-64) chez Théodore Rousseau, à Barbezan, et l'aida dans ses décorations pour le prince Demidoff. En 1867, il obtint une médaille et aujourd'hui à un âge où d'autres commencent à exposer, il jouit de la réputation bien méritée, d'être un de nos premiers peintres de fleurs. Ses expositions sont: 1863, Rosier blanc (M. Albin Gros). — 1864, Fleurs et Fruits (Mme Dollfus, à Mulhouse). — 1865, Offrande à Bacchus (duc de Montmorency). — 1866, Fleurs (Mme Dollfus). — 1867, Un Rosier en automne (à Mme Dauvesse, d'Orléans, élève de l'auteur). — 1868, Raisins, (au Luxembourg). — 1869, Source (à l'Etat) M. Kreyder est encore l'auteur de quelques paysages d'Alsace, d'une Couronne de roses (aquarelle exposée à Strasbourg, à Mme André), de Fleurs de printemps (à M. Hartmann, de Munster), de tableaux de fruits, de fleurs, à Valenciennes, à Paris, etc.

M. Albin Lauron, de Wesserling, élève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, a exposé: 1865, Gibier, nature morte: id., id. — 1866, Fleurs. — 1867, id.; Un Chien rapportant une perdrix. — 1868, Fleurs et Fruits sauvages près d'un médaillon. — 1869, Au bord d'un jardin (fleurs); Une Chienne.

M. Emmanuel Meyer de Mulhouse est comme M. Kreyder élève de M. Fuchs, dont il a épousé la fille, et de M. Zipélius. Etabli à Paris depuis une dizaine d'années il s'est longtemps occupé exclusivement de travaux de décoration, et de tableaux de fleurs fort réussis. Dans ces derniers temps il a aussi exposé

Digitized by Google

des tableaux de genre, et les études sérieuses, auxquelles il se livre en ce moment, lui permettront sans doute dans un avenir peu éloigné de figurer avec honneur parmi nos peintres de genre et même d'histoire. Ses expositions sont : 1866, Une Mansarde. — 1867, Invasion de Hu-Cadarn dans les Gaules, dessin. — 1868, Contrebandiers des bords du Rhin. — Cachette d'amour, fleurs. — 1869, Le Bouquet de la Mariée.

EUG. MÜNTZ.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La seigneurie de Hohengeroldseck *et ses possesseurs successifs.* — Etude historique et généalogique, par Ernest Lehr, docteur en droit, trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Strasbourg, imprimerie de Ve Berger-Levrault, 1869. — Plaquette sur papier de luxe, grand in-8°, de 38 pages, avec un double tableau généalogique et une carte de seigneurie. — Chez J. Noiriel, libraire.

M. Ernest Lehr se livre avec autant d'amour que de succès à l'étude spéciale de la généalogie des anciennes familles nobles qui ont joué un rôle dans notre histoire. Celle des Geroldseck est de ce nombre. Un de ses membres, Gauthier, élu évêque de Strasbourg dans la dernière moitié du XIIIe siècle, y tient une place aussi éclatante qu'éphémère. C'est de la généalogie de cette famille que M. Lehr s'occupe dans le travail que nous annonçons.

Dans les trois premières pages de son opuscule, M. Lehr fait une critique très-sensée de l'origine fabuleuse que Pappenheim et Herzog attribuent aux Geroldseck : il met même en doute la parenté de la maison de Souabe avec celle des Vosges ; il justifie cette remarque par les homonymies nombreuses de diverses familles nobles qui n'avaient aucune communauté d'origine, et surtout par la différence qui a toujours existé dans les armoiries des Geroldseck de l'Ortenau et des Geroldseck ès Vosges. Enfin, il constate que « la lumière ne commence à se faire sur les Geroldseck de l'Ortenau qu'à partir de Walther, qui épousa Helisa, héritière de Mahlberg, et mourut en 1277, en laissant trois fils qui se partagèrent ses domaines, » et dont Henri II fut le continuateur de la maison de l'Ortenau, tandis que Herman II, préfet d'Alsace, fut chef de la ligne de Lahr, et Gauthier, évêque de Strasbourg.

C'est à partir de ce temps que M. Lehr établit, avec ordre et clarté, la filiation des descendants de la famille de l'Ortenau, jusqu'au XVIe siècle, dans ses tableaux généalogiques, et jusqu'au commencement de ce siècle, dans les divers chapitres de son intéressante étude.

Frédéric Kurtz.

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

JOSIAS GLASER

ET SON

PROJET D'ANNEXER L'ALSACE A LA FRANCE

EN 1639

En continuant aux archives de Strasbourg mes recherches sur l'histoire de notre province pendant la guerre de Trente Ans, j'ai rencontré dans un des fascicules mis sous mes yeux par mon excellent ami, M. Brucker, le consciencieux et zélé conservateur des trésors de notre histoire locale, un mémoire inédit de Josias Glaser, pensionnaire de la couronne de France à Strasbourg. Ce document me paraissant curieux, et son auteur m'étant inconnu, j'ai tâché d'acquérir quelques notions exactes sur un personnage qui, dès 1639, proposait à Louis XIII l'annexion de l'Alsace à la France, à une époque où la cour de Saint-Germain repoussait encore comme un outrage toute idée d'agrandissement territorial[1]. Sans être infructueuses, mes recherches ne m'en ont pas autant appris que je l'aurais voulu, et ce n'est point une biographie que je présente aux lecteurs de la *Revue,* mais plutôt des notes éparses, péniblement ramassées dans les volumineux protocoles des Conseils de Strasbourg, les Treize, les Quinze et les Vingt-Un, pendant l'espace d'un demi-

[1] KENTZINGER, *Documents inédits,* I, 285. *Mémoire du résident Stella de Morimont à Messieurs de Strasbourg,* Sept. 1644.

Digitized by Google

siècle[1]. Aux indications réunies ici, d'autres ajouteront plus tard des faits nouveaux; on trouvera sans doute des traces de Josias Glaser et des révélations sur son compte aux archives des Affaires étrangères, quand les savants français seront un jour parvenus à s'en faire ouvrir les portes, qu'on n'entrebaille jusqu'ici qu'à grand peine pour les protégés des ambassadeurs étrangers. A la suite de ces notes, nous publions le mémoire en question, lui-même, qui présentera, j'espère, quelque intérêt aux nombreux amateurs de l'histoire d'Alsace.

Nous n'avons aucun renseignement certain sur la famille du diplomate strasbourgeois dont nous allons esquisser la biographie, et nous ignorons jusqu'à la date de sa naissance. Son père était peut-être le Philippe Glaser, dont parle Strobel, qui fut pendant 14 ans professeur au Gymnase, et devint professeur de littérature et de langue grecque à l'Académie, vers 1589[2]. Du moins le frère cadet de Josias, dont nous possédons une élégie latine sur la mort de Gustave-Adolphe, s'appelait également Philippe. Le nom de Josias lui-même apparaît pour la première fois dans le protocole du Conseil des Quinze, le 6 Avril 1616, alors qu'il s'agit de nommer un nouveau secrétaire du Conseil, en place de Philippe Engler, qui venait de mourir. Dans le cours de la discussion, l'un des membres du Conseil déclare que Josias Glaser est un des candidats au poste vacant, et qu'il lui paraît capable de le remplir[3]. Quelques jours plus tard, le postulant se présenta lui-même devant les Quinze pour plaider sa cause[4], et l'emporta sur les autres concurrents. Il fut

[1] Nous avons parcouru les protocoles des XIII de 1603 à 1660, ceux des XV de 1616 à 1648, ceux des XXI de 1617 à 1639.

[2] STROBEL, *Histoire du Gymnase protestant*, p. 155. M. F. C. Heitz, dans ses notes manuscrites sur les Alsaciens célèbres, parle d'un Philippe Glaser, né en 1554, mort en 1601, professeur de droit et de poésie à l'académie de Strasbourg. Ce doit être le même personnage, mais ni l'un ni l'autre n'indiquant ses sources, il est difficile de savoir lequel a raison.

[3] XV, 6 Avril 1616.

[4] XV, 10 Avril 1616.

Digitized by Google

nommé le 27 Avril, et installé le lendemain, suivant les us et coutumes du Conseil [1]. On ne peut guère admettre qu'il ait eu moins de vingt-cinq ans en entrant en fonctions, et comme un autre protocole nous montre que deux ans plus tard il s'appelait lui-même un jeune homme, et qu'il n'avait point occupé d'autre position avant celle-là [2], on en peut conclure qu'il doit être né vers ou bientôt après 1590. Il devait avoir de la fortune, car non-seulement nous le voyons en possession de biens considérables en Alsace, mais encore demandant des congés réitérés pour aller soigner ses affaires privées à Spire, à Francfort et dans la Wetterau [3]. En 1618, les protocoles des Conseils nous entretiennent d'un singulier démêlé qu'il eut avec l'ammeistre régnant, Mathias Geiger, pour être entré dans la salle des XXI pendant une séance secrète de ce Conseil [4]. En Décembre de la même année, il quitta sa charge de secrétaire des XV pour celle de bailli *(Amtmann)* de la république de Strasbourg à Wasselonne [5]; il se donna beaucoup de mal pour mettre cette ville en état de défense, à un moment où l'Alsace commençait à ressentir les premiers effets de la guerre de Trente Ans, et où les bandes de mercenaires pillards, parcourant la province, faisaient courir de sérieux dangers à toute localité qui n'était point défendue par d'épaisses murailles [6]. Peut-être Glaser se dégoûta-t-il de ce métier de plus en plus difficile, peut-être crut-on devoir mettre un homme plus mûr à sa place; toujours est-il qu'à la mise à la retraite de son ancien collègue au Conseil des XV, le secrétaire Jacques Bernheim, il se présenta de nouveau pour ce poste vacant et qu'il y fut nommé en Juillet 1620, pour y rester cette fois durant de longues années [7]. Pen-

[1] XV, 27 et 28 Avril 1616.
[2] XV, 21 Décembre 1618.
[3] XV, 31 Août 1616. 9 Août 1617.
[4] XV, 2 Mai, 9 Mai 1618.
[5] XV, 21 Décembre 1618.
[6] XIII, 3 Avril 1619.
[7] XV, 10 Juillet 1620.

Digitized by Google

dant longtemps on n'entend plus parler de lui. En 1624, nous voyons débattre chez les XIII, sa nomination à la place de quatrième avocat-général de la république, mais on lui reproche sa religion, et l'affaire en reste là[1]. En 1628, le magistrat l'envoya en mission secrète à Francfort : le but ostensible de son voyage était l'arrangement des affaires de l'imprimerie Rihel et la distribution de certains opuscules de droit qu'il venait de faire imprimer, mais en réalité il devait négocier un emprunt, pour venir en aide aux finances très-obérées de la cité ! Il revint sans avoir pu obtenir le moindre subside et faisant un tableau curieux de la manière dont en tous pays l'argent fuyait les emprunteurs[2].

En Juin 1631, une mission analogue le conduisit auprès des républiques alliées de Zurich et de Berne, mais il revint également les mains vides[3]. Il fut plus heureux dans un troisième voyage diplomatique. Richelieu, connaissant les embarras financiers de la ville, avait fait offrir des subsides au magistrat par son résident, Melchior de l'Isle. Pour ne point irriter l'empereur Ferdinand II, dont rien, à ce moment, ne faisait encore prévoir les embarras prochains, le Conseil des XIII désirait que les négociations relatives à cet emprunt fussent menées dans un profond mystère. Aussi plusieurs proposaient-ils d'envoyer à Paris, le sieur Kœnig, un simple négociant, dont le voyage n'attirerait aucunement l'attention. Mais M. de l'Isle demanda formellement que Glaser fut chargé de cette affaire, le P. Joseph, qui devait discuter la question, étant déjà familier

[1] XIII, 26 Décembre 1624. Comme les catholiques étaient exclus à cette époque de l'administration de la république, et que dans une autre circonstance encore, on reproche à Glaser d'agir « pour faire plaisir à la congrégation calviniste » (XIII, Septembre 1628), il faut supposer qu'il était du culte réformé, et, comme tel, peu sympathique aux luthériens d'alors.

[2] XIII, 2 et 5 Septembre, 3 Octobre 1628.

[3] XIII, 20 Juin, 30 Septembre 1631.

Digitized by Google

avec le secrétaire des XV[1]. Le Conseil des XIII dut céder à ce désir, qui, vu les circonstances, était un ordre formel, mais il le fit à contre-cœur, car au moment du vote, six voix seulement se prononcèrent pour Glaser, cinq voix pour Kœnig, et deux conseillers s'abstinrent[2]. Ayant reçu, le 16 Juillet, les instructions du magistrat et des lettres d'introduction de M. de l'Isle pour le P. Joseph et le secrétaire d'Etat Bouthillier, il partit en assez nombreuse compagnie de Strasbourg, fut très-bien reçu à Paris et à la Cour, présenté au cardinal de Richelieu par l'abbé de la Chambre, secrétaire du ministre tout-puissant[3], obtint ce qu'il demandait, et revint en Alsace après un voyage de 57 jours; le 12 Septembre, il présentait son rapport aux Treize[4]. Quelques jours plus tard arrivaient des lettres de Louis XIII et de Richelieu, annonçant l'envoi des 30,000 florins promis à Glaser et demandant qu'à l'avenir Messieurs du Sénat envoyassent toujours en Cour le diplomate intelligent et discret avec lequel on venait de traiter[5]. Ce qui montre combien, à cette époque, était vigilante l'administration des finances de la République, c'est qu'on reprocha amèrement à Glaser de n'avoir point justifié dans ses comptes d'une somme de quarante florins[6]. On doit supposer qu'à partir de ce moment le secrétaire des Quinze resta constamment en rapports avec la Cour de France, et que dès lors il touchait une pension, quoiqu'on n'en parle que plus tard. Peut-être aussi dut-il à la protection de la France, devenue l'alliée de la Suède par le traité

[1] Il n'est pas absolument nécessaire que Glaser eût été déjà à Paris, où d'ailleurs son père paraît avoir eu de nombreuses relations (XIII, 16 Juillet 1631). Le P. Joseph a pu le voir, soit à Strasbourg, soit ailleurs, en allant ou en venant du Congrès de Ratisbonne, en 1630.

[2] XIII, 13 Juillet 1631.

[3] XIII, 6 Avril 1646.

[4] XIII, 12 Septembre 1631.

[5] XIII, 24 Septembre 1631. Louis XIII parle aussi de cette mission du « sieur Glaserus » dans sa lettre aux XIII, du 22 Mai 1632 (Kentzinger, *Documents inédits*, II, p. 59).

[6] XIII, 12 Septembre 1631.

Digitized by Google

de Bærwalde, d'être nommé conseiller royal par Gustave-Adolphe[1]. Tout en acceptant ce titre honorifique, il désirait rester encore au service de la ville, quand une lettre du roi de Suède, datée de Hœchst, 11 Février 1632, le désigna comme commissaire royal en Alsace[2]. Un autre rescrit, signé à Mayence, le 4 Mars, le nommait résident de Suède à Strasbourg[3]. En acceptant ce poste, Glaser ne dut pas renoncer seulement à ses fonctions publiques, mais abandonner encore son droit de bourgeoisie[4]. Il conserva pendant plusieurs années sa charge nouvelle dans sa ville natale. Le *Cyparissus Gustavo-Adolpho consecratus* de son frère Philippe-Frédéric Glaser, qui parut à Strasbourg, vers la fin de 1632, est suivi d'une élégie dédiée au chancelier Axel Oxenstjerna et « au magnifique, illustre et noble seigneur, Josias Glaser, de Strasbourg, conseiller royal de Suède et légat ordinaire, ainsi que commissaire-général en Alsace, mon maître et frère bien-aimé[5]. En 1633, nous le voyons communiquer aux XIII le récit de la bataille de Pfaffenhofen, et demander au magistrat de Strasbourg, au nom du Rhingrave, des approvisionnements pour Haguenau, conformément aux stipulations d'Heilbronn[6]. Puis nous le perdons de vue pendant plusieurs années. Quand nous le retrouvons au commencement de l'année 1636, il ne semble plus être au service de la Suède, car c'est pour la garnison *française* de Haguenau qu'il réclame à plusieurs reprises auprès du magistrat des munitions de guerre[7]. Bientôt après il demande à

[1] XIII, 30 Janvier 1632.
[2] XIII, 27 Février 1632.
[3] XXI, 7 Mars 1632.
[4] XXI, 11 Mars 1632.
[5] Glaserus, Phil. Frid. Cyparissus Gustavo-Adolpho, Sueciæ Regi, consecratus, etc Argentinæ, 1632, 4° (Collection Heitz, n° 684 *a*). La seconde élégie se termine par le vers suivant :

« *Vive diu! Patriæ tuque, Glasere, decus!*

[6] XIII, 23 Mai 1633.
[7] XIII, 8 Janvier, 10 Février 1636.

Digitized by Google

jouir, lui, sa famille et ses biens, de la protection de la ville, et sollicite la permission de lui consacrer de nouveau ses services, ce qui semblerait prouver qu'il n'occupait plus d'autre position officielle [1]. Sa demande fut poliment éconduite. Il semble alors avoir vécu tranquillement à Strasbourg, jouissant comme pensionnaire de la couronne de France de plus de notoriété qu'un simple particulier [2], se consacrant à ses affaires privées, se querellant avec les XXI pour la nomination d'un prévôt à Lampertheim [3], ou entamant une longue négociation avec le Conseil des XV, pour l'achat de terrains de la ville, situés autour de sa campagne de la *Schachenmühl,* négociation qui ne devait aboutir que trois ans plus tard [4]. Mais il s'ennuyait apparemment de cette inaction forcée, car en 1642, nous le voyons offrir derechef ses services à la République. Il s'éleva même au Conseil des XIII une altercation fort vive à son égard. L'ammeistre régnant conseillait de lui donner la place de syndic *(Stattschreiber)* alors vacante; mais l'un des avocats de la ville, le docteur Imlin, prononça contre Glaser une longue philippique, priant le magistrat de songer au déplorable effet que ferait la nomination d'un tel homme sur la cour de Vienne et sur tous les bons citoyens. D'ailleurs, ajoutait-il, les débordements (?) *(deportamenti* dans le texte allemand, ce qui peut aussi signifier seulement la conduite) de cet homme sont suffisamment connus, et ses façons d'agir comme secrétaire des XV, dont on parle tant à son éloge, ont été bien suspectes à certains moments. Une réponse vague fut résolue à la suite de cette véhémente attaque [5].

[1] XIII, 2 Avril 1636.

[2] Ainsi les XIII lui accordent une garde de huit soldats pour l'enterrement de sa femme (XIII, 3 Octobre 1638), et il invite le Conseil des XV en corps à un dîner (XV, 13 Février 1639).

[3] XXI, 7 Septembre 1639.

[4] XV, 28 Février 1640. XIII, 5 Septembre 1642. On lui vendit ces gravières, périodiquement inondées, pour 250 florins. XIII, 22 Juillet 1643.

[5] XIII, 3 Janvier 1642.

Digitized by Google

Cette défiance générale qu'il inspirait alors déjà et qui n'était point sans motif, comme on le verra par la suite, s'attacha dorénavant à toutes ses actions, et ne dut pas peu contribuer sans doute à refroidir chez Glaser l'amour de sa ville natale, s'il existait encore en lui. Quand, aux derniers jours de 1645, on reparle de lui dans les Conseils de la République, c'est toujours sur le même ton. Le docteur Imlin, qui paraît s'être constitué son surveillant spécial, annonce aux XIII que Glaser va partir pour Paris, qu'il médite des plans funestes à sa patrie, puisque les Français veulent l'occuper. Il rappelle la correspondance du pensionnaire de Louis XIII avec le baron d'Oysonville, dont nous parlerons tout à l'heure, et craint fort que leur ancien concitoyen ne demande à être nommé résident de France à Strasbourg, à la place de M. Stella de Morimont, qui venait de mourir. Le Conseil décide qu'on enverra une députation chez Glaser avant son départ, pour apprendre de lui ses intentions et lui souhaiter bon voyage; mais en même temps il adopte une résolution bizarre et peu digne d'un corps politique; un des Treize écrira plus tard à Glaser, en son nom particulier, pour le menacer de la vengeance de la ville, s'il essayait de nuire à ses intérêts[1]. Il est douteux que Glaser se soit occupé beaucoup des intérêts de la ville à la cour de France, mais il sut y soigner au moins les siens, car un rescrit royal du 21 Mars 1646 l'envoya rejoindre les plénipotentiaires français à Munster, pour les aider dans leurs discussions avec les Etats de l'Empire, et ses biens ainsi que sa famille furent placés sous la protection spéciale de la France[2]. En passant par Strasbourg pour se rendre à sa nouvelle résidence, il sollicita de la ville un don de mille thalers, promettant d'employer, en ce cas, son influence, afin que les sommes prêtées à la République, en 1631, ne fussent jamais redemandées par Louis XIV[3]. On lui

[1] XIII, 29 Décembre 1645.
[2] XIII, 3 Avril 1646.
[3] XIII. 6 et 20 Avril 1646.

Digitized by Google

refusa poliment cette somme, non-seulement parce qu'on espérait n'avoir jamais à rendre l'argent reçu jadis, mais aussi parce qu'on ne croyait pas, si jamais il devait être redemandé, que l'influence de Glaser pût empêcher cette réclamation. Aussi, quoiqu'il promît, en partant, d'aider de ses bons offices le docteur Marc Otto, envoyé de Strasbourg aux conférences d'Osnabrück [1], et qu'il déclarât spontanément ne vouloir jamais faire de tort à la ville [2], il ne montra que trop vite combien petite était désormais son affection pour sa patrie. Le Conseil des XIII put constater à diverses reprises ses dispositions hostiles [3], et le reçut assez mal quand il se présenta de nouveau à Strasbourg, dans les derniers jours de 1647, avec le titre de commissaire royal, pour demander la rentrée des 30,000 florins prêtés en 1631 [4]. Le magistrat ne s'attendait plus à voir réclamer cette somme, qu'il n'était point en mesure de payer, et, comme Glaser insistait avec une véhémence qui ne semblait point d'accord avec ses lettres de créance, on chargea le syndic de la ville, Bernegger, qui se trouvait en ce moment à Paris, d'en parler d'une manière pressante aux ministres. M. de Chavigny, l'un des secrétaires d'Etat, répondit à ces sollicitations que le roi n'entendait point tourmenter ses bons amis de Strasbourg, et que ces réclamations incessantes étaient plutôt le fait de querelles particulières de Glaser, qu'on n'entendait point soutenir [5]. On désavouait ainsi cet agent diplomatique, soit qu'il n'eût point en effet d'instructions aussi précises, soit plutôt qu'on ne voulût point se brouiller pour le moment avec Strasbourg, pour une somme aussi minime [6]. Après une pareille

[1] XIII, 6 Avril 1646.
[2] XIII, 20 Avril 1646.
[3] XIII, 2 Avril 1647. 7 Février 1648.
[4] XIII, 5 Décembre 1647.
[5] XIII, 12 Avril 1648.
[6] Louis XIV donna décharge définitive de cet argent, prêté en 1631, par une lettre adressée le 20 Mars 1649 au magistrat de Strasbourg (Kentzinger, *Documents inédits*, I, p. 303.

Digitized by Google

réponse, qui dispensait naturellement de tout paiement immédiat, Glaser dut se sentir mal à l'aise dans Strasbourg; il quitta la ville au mois d'Août 1648, après avoir couru le risque d'être arrêté pour dettes, à la requête de quelques fournisseurs impatients, que le magistrat calma de son mieux[1]. Quelques mois plus tard, nous entendons prononcer le nom de Josias Glaser pour la dernière fois; c'est encore le docteur Imlin, son infatigable adversaire, qui l'accuse de nouvelles manœuvres à la Cour de France contre la République de Strasbourg[2]. A partir de ce moment, nous avons perdu sa trace et c'est en vain que nous avons parcouru les protocoles du Conseil des XIII jusqu'en 1660[3], nous n'avons plus retrouvé son nom. Peut-être est-il mort à Paris, loin de sa ville natale, peut-être a-t-il atteint un âge plus avancé et retrouvera-t-on ses traces dans d'autres documents de nos archives; nous pouvons donc espérer que d'autres écrivains nous retraceront un jour une biographie plus complète de cet homme, habile à coup sûr, mais dont le caractère moral n'était pas au niveau de l'intelligence. D'après le peu de documents que nous avons pu réunir ici, Josias Glaser semble avoir été le précurseur des Güntzer, des Obrecht et consorts, natures peu recommandables, auxquelles l'amour des richesses, l'ambition, la vanité blessée, la soif de vengeance, tiennent lieu de principes, et qui, pour satisfaire ces passions, n'hésitent pas à tourner contre leur propre patrie des talents qui ne devraient être employés qu'à la défendre.

C'est de l'homme dont nous venons d'esquisser en quelques traits la carrière politique, qu'émane la pièce suivante que nous mettons au jour pour la première fois. Nous possédons deux expéditions autographes du mémoire de Glaser, l'une en latin,

[1] XIII, 22 Août 1648.

[2] XIII, 28 Avril 1649.

[3] Glaser devait alors avoir environ 70 ans, s'il vivait encore; nous avons pensé qu'il devait être mort à ce moment, ou en tout cas hors d'activité de service.

Digitized by Google

l'autre en français; la première, rédigée avec un plus grand laconisme, contient au bas de la dernière page une indication précieuse, celle de la date où ce mémoire fut écrit. L'auteur y déclare qu'il en a donné une copie à M. de Choisy et la lui a envoyée (à Paris sans doute) par son secrétaire Jean-Guillaume Schmuck, le 29 Octobre 1639, en même temps qu'une copie du brevet de sa pension. On peut donc supposer qu'une expédition première de ce mémoire est, aujourd'hui encore, enfouie dans quelque recoin des archives des Affaires étrangères. Nos deux textes sont naturellement tirés d'autre part. Nous les avons trouvés dans un fascicule de lettres échangées entre le magistrat de Strasbourg et le baron d'Oysonville, « lieutenant du Roy au gouvernement de Brisac, villes, forteresses, pays et provinces en dépendantz » pendant les années 1640-1644[1]. Le texte latin se trouvait dans la lettre suivante[2]:

A l'Excellence de Monseigneur le Baron d'Oysonville[3].

Monseigneur,

Ce présent porteur vous mettra en main ce dont je vous donnay parolle il y a quinze jours ou environ, Discours de qui la matière est d'autant plus à estimer puisqu'en iceluy je n'ay eu esgard ny a la subtilité des inventions, ny a la gravité du style, ains aux conseils les plus moderez et proufitables à la Couronne, vous suppliant, Monseigneur, de l'affectionner pour l'amour et le bien de celuy pour qui vous combattiez si heu-

[1] Nous ne pouvons indiquer ni numéro de classement, ni rubrique d'ordre pour cette liasse à peu près détruite par les vers et la pourriture, les pièces du XVIIe siècle n'étant pas encore systématiquement classées. Nous devons être d'autant plus reconnaissant à M. Brucker de toute la peine qu'il s'est donnée pour nous seconder dans nos recherches.

[2] Au dos se trouve, de la main du docteur Imlin, si je ne me trompe, la suscription : *J. Glaseri consilium proditorium contra patriam.*

[3] Nous n'avons pas cru nécessaire d'entrer dans de plus grands détails sur ce correspondant de Glaser. On peut consulter sur ses actions pendant cette époque, le *Theatrum Europæum*, t. IV, 206, 554, etc. (Francfort, 1648, fol.)

Digitized by Google

reuxement. En attendant l'honneur que je me promets de vous aller voir et descouvrir avec plus de franchise mes intentions, qui ne buttent que à me continuer la qualité,

Monseigneur,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Gl.

De Strasbourg,
Ce 27 Janvier 1643.

Le texte français était renfermé dans une autre lettre, postérieure de quelques jours à la première: la voici:

A l'Excellence de Monseigneur le Baron d'Oysonville.

Monseigneur,

Le très-heureux succès[1] dont il a pleu à la Justice divine de bénir celle de la cause du Roy et de ses armes en la prinse du fort et de la ville d'Uberling, le tout par votre seule vaillance et conduitte, vertus inséparables de V^tre^ Exc. et qui en bref vous promettent tous les advantages et honneurs par dessus le reste des mortels de ce monde, considérations qui me forçent à vous importuner par la présente, laquelle au moins vous fera voir le zêle qui me pousse de participer à ceste joye solennelle et de vous dire les congratulations et louanges deues à un courage tel que le vostre, sans que je permette que mon insuffisance arrestasse la volonté d'une personne sacrifiée à vos mérites. Vous suppliant, Monseigneur, de supporter de vos grâces ordinaires ce mien désir, de qui vous prendrez, s'il vous plaist, pour preuve c'est eschantillon du reiglement d'Estat de ceste province d'Alsace que je vous ay promis cy-devant, et

[1] La prise d'Uberlingen, petite ville sur le lac de Constance, eut lieu le 19/29 Janvier 1643, par le colonel Widerhold, commandant du château de Hohen-Twiel, en Souabe, avec des troupes weimariennes de l'armée d'Erlach. Le baron d'Oyssonville ne semble nullement avoir assisté à ce fait d'armes. Voy. *Theatrum Europæum*, IV, p. 812—813.

Digitized by Google

iceluy mis entre les mains du Sieur de Stenglin. Avecque espérance qu'en chose plus grande Dieu me fera naistre une occasion et employ digne pour le service du Roy et le vostre. Attendant quoy je réitère icy l'hommage que je vous ay juré en la seule qualité, Monseigneur,

De Vostre Excellence,

Le très-humble, très-obeyssant serviteur.

(Sans signature.)

De Strasbourg,
Ce 3/13 Febvrier 1643.

Le lecteur se demandera naturellement comment ces deux lettres se trouvent, avec leur dangereux contenu, dans les archives de Strasbourg, et comment les magistrats de la République ont eu connaissance des projets de leur compatriote. Voici l'explication qui nous paraît la plus vraisemblable, sans toutefois que nous puissions affirmer rien d'absolu à cet égard. Dans plusieurs des lettres adressées par M. d'Oysonville aux gouvernants strasbourgeois de cette époque[1], nous retrouvons des plaintes amères contre les maîtres de poste de la ville, qui lui retiennent, dit-il, des lettres de ses correspondants du dehors, sous les prétextes les plus futiles. Il prie Messieurs de Strasbourg de punir sévèrement leurs employés infidèles, afin qu'ils livrent sur le champ des lettres qu'il sait exister entre leurs mains. On peut admettre que les Treize, suspectant les dispositions de Glaser et connaissant ses relations secrètes avec le représentant d'un pouvoir étranger, ont fait saisir sa correspondance par leur administration postale, et cette façon d'agir, qui ne choquait aucunément la morale politique de l'époque, et qu'on retrouve même à la nôtre, explique parfaitement la présence de ces deux épîtres dans le fascicule en question.

[1] Voyez par exemple les lettres de d'Oysonville à MM. de Strasbourg, du 7 et du 20 Septembre, et au résident Mockel, du 27 Novembre 1641. Réponses de Messieurs de Strasbourg, du 11 Septembre et 1er Octobre de la même année. — Archives de la ville.

Digitized by Google

Peut-être aussi le docteur Imlin, qui avait été envoyé en mission à Brisach, en Octobre 1642[1], avait-il appris de d'Oysonville lui-même, la conduite de son compatriote.

Ces remarques préliminaires terminées, nous pouvons entamer la transcription du Mémoire lui-même, en joignant quelques notes aux passages qui nous sembleront exiger un commentaire. Il est presque inutile d'ajouter que nous avons scrupuleusement reproduit l'original, conservant les fautes nombreuses de style et d'orthographe, qui prouvent que Glaser n'était pas de première force pour le français.

AU ROY.

P. 1. — Sire. Il se présente icy aux pieds de V^tre^ Majesté l'un de ses très-humbles, très-affectionnez et très fidels serviteurs soubsigné. Lequel se sentant obligé au bien de vostre Couronne tant, et pour la pension que cy devant il a pleu a Vostre Majesté de luy ordonner, que pour autres graces speciales royalles; desireux de faire voir le zele qu'il porte au service de vostre Estat et le soin qu'il a pour l'eslargissement commun de vostre Royaume, dit ce que s'ensuit : savoir que

Toutte ceste contree icy entre Basle et Haganau ayant au milieu la Rivière du Rhin, est bordé d'un pays beau, fertile, spatieulx, paré de très-belles autres rivières, montaignes, mines d'or et d'argent, terres arables, vignes, prairies, bois, forests, chasse, chastaulx, bourgs, villes, forts, et peuplé d'hommes. En sorte que si toutte cette province seroit gouvernée et unie par un reiglement accort et sage, Vostre Majesté en auroit à espérer un profit autant et plus grand qu'un Royaume espagnol en sçauroit porter.

Pour ce faire, il faudroit partager toutte ceste province en quatre seigneuries dites *Landvogteyen,* Grandprevosties, Baillages, Lieutenances, Présidiaulx, ou Tetrarchies.

[1] Lettre de MM. de Strasbourg accréditant Imlin, 13 Octobre 1642. — Archives.

Digitized by Google

P. 2. — Car pour la Comté de Montbelliard, ce seroit une Terre ou Seigneurie à part : comme aussy le pays en-delà le Rhin, en haut et au bas de la forteresse de Brisaque, ainsi venant toutte la contrée nouvellement acquettée, et à acquérir, à estre partagée en six seigneuries principalles.

Chascune auroit un juge à part, dit selon la mode du pays *Landvogt,* grand-prevost, président, Lieutenant Royal, bailif, gouverneur, ou autrement : Et iceluy le directeur universel tant en fait de justice qu'en celuy d'œconomie et police. Car les affaires touchants la milice et les garnisons des lieux, seront reiglez et gouvernez à part par des gouverneurs qui n'auront de se mesler de l'Administration de la Police.

Les pays en deça de la Comté de Montbelliard, une partie de l'Evesché de Basle, ensemble tout le Sontgau réponderont à Mulhausen, premier lieu ou résidence des Tétrarchies[1].

Le second gouvernement comprendra la ville de Colombiers[2], comme capitalle et residence du lieutenant du Roy, ensemble les pays d'alentour, la ville de Sélestat, avec les frontières du pays de Voge, Messieurs de Ribaupierre, Bolwil[3] et autres.

P. 3. — La troisiesme s'estendra, commanceante en haut de Benfeld et Oberene[4] jusque vers le Coquersperk, contiendra ce qu'appartient proprement à l'Evesché et Chapittre de Strasbourg, et à la Noblesse. Et aura pour résidence le fort de Dagstein, ou la ville de Moltsheim, selon les occurences. Car pour la ville et cytadelle de Saverne, comme estant un passage très-important à la Couronne, il sera laissé à la garnison, hormis la police et le fait de justice, laquelle s'exercera

[1] On voit que Glaser ne reculait nullement devant un conflit avec les Cantons suisses. La France dut attendre cent cinquante ans pour réaliser sur ce point les désirs de notre diplomate.

[2] C'est en traduisant le latin *Columbariæ* du premier texte, que Glaser a sans doute écrit à la hâte Colombiers pour Colmar.

[3] La seigneurie de Bollwiller appartenant alors, si je ne me trompe, aux comtes de Fugger et plus tard aux Rosen.

[4] Oberehnheim, maintenant Obernai.

Digitized by Google

A Hagenau, quatrieme place de résidence, laquelle comprendra tout le pays depuis le Coquersperk vers Wissenbourg, situé entre le mont de Voge et le Rhin, ensemble la comté de Hanau-Bouswiller, les pays de Strasbourg[1], les biens et francs alleuds de la Noblesse Imperialle, avec toutte leur jurisdiction, bourgs, chasteaux, villages.

Ces quattre *Landvœgt* ou Lieutenants du Roy doivent estre gens sçavans et hommes excellents en vertu, probité, expérience, bien lettrez et versé aux affaires d'Estat, sans en prendre gard ny à leur issue ou famille, ni à leur noblesse, ains à la seule vertu et mérites de chasqu'un[2], entendu que

Solius virtutis flos perpetuat Regna.

P. 4. — Moins seroit-il prouffittable de vendre et distribuer au pied (sic)[3] de l'or et d'argent les charges publiques, puisque cela reussiroit à la ruine de tout cest Estat.

Chasqu'un desdits Lieutenants seroit salarié et entretenu avec son train et suitte, selon sa qualité et par deniers royaulx, pansion et gages royalles, dont la distribution seroit à faire des rentes du pays, sans en charger la Chambre du Roy. Chasqu'un d'Eux après avoir presté le Serment de fidélité au Roy très-chrestien, s'adjoindroit à son choix et bon plaisir d'autres ministres subordinés ou inférieurs, au plus en nombre de cinq. Lesquels seront comme Juges mineurs, Chastellains, Secrétaires ou Receveurs: Et obligé d'obeyir en tout et partout aux nobles comandements de leurs supérieurs ou lieutenants, dependants mediatement de la Chambre et du Conseil du Roy.

Ainsy ceste belle administration ne butteroit qu'au restablissement du pays, au profit des subiects et au contentement du Roy, le tout en vertu, et selon les loix, statuts, reiglements

[1] On voit qu'il ne s'agit nullement pour Glaser de donner à la France la suzeraineté seulement de l'Alsace; il veut qu'on mette la main sur les possessions mêmes des différents pouvoirs qui se partagent la province.

[2] Ne croirait-on pas que l'auteur du Mémoire plaide sa propre cause?

[3] Glaser voulait dire sans doute *au poids* de l'or, etc.

Digitized by Google

et sanctions, lesquelles avec le temps et selon les occasions qui se présenteront seront establis et ordonnez, diminuez et augmentez, ainsy que la Raison d'Estat conseillera estre à faire[1].

P. 5. — Ces quattre Lieutenants seront commandez par un Chef, Lieutenant-général ou vice-Roy, lequel sera François de nation, versé en langue allemande au possible. Homme d'exécution et de grand esprit. Lequel comme premier, et Surintendant de la Justice, police et des affaires du Roy, après Sa Majesté auroit la première voix en toutte ceste province: de la sentence duquel (s'entend aux affaires de conséquence, concernants l'Estat du Roy et de sa Couronne, non autrement) ne seroit loisible de provoquer à autre Juge, Cour ou Ressort qu'au Roy seul et unique ou ses Députez.

Il seroit, sans anticiper sur la volonté et disposition du Roy, permis au Vice-Roy de faire résidence la part ou il trouvera le mieulx pour le service du Roy, sans toutefois pouvoir loger sur les biens des Lieutenants, ny faire frais ou autres exactions sur le peuple, en sorte que ce soit. Il tireroit ses gages de la Chambre du Roy pour éviter les inconvéniants et dommages qu'autrement l'Estat du pays et le service du Roy en patiroient.

Après cette disposition, il faudroit pour première chose establir une paix et de défences asseurées, tant pour retenir les ennemis en bride que pour maintenir en devoir et devotion les amys de ceste Couronne, dont le repos est le vray asyle et refuge de tous les oppressez.

P. 6. — Aprèz un calme tant soubhaité, pour rapeupler et mettre en vogue nostre pays, faudroit durant c'est hyver avancer de la Chambre du Roy des deniers, et assigner à chasque bail-

[1] On doit admirer Glaser conseillant d'administrer d'abord selon les lois, et conseillant ensuite de les changer selon la raison d'Etat avec le temps et profitant des occasions; cela va bien avec son type d'homme « excellent en vertu, probité, etc. »

Digitized by Google

lage environ 25000 florins d'Allemaigne, faisants trois mille pistolles, pour encourager les pauvres et misérables d'achepter des chevaulx, bœufs, vaches et autre bestial servant à un mesnage, pour au printemps à recommancer et redresser un pays entier, dont en un an, ou en deux ou trois au plus, il seroit à espérer une moisson et vandange tel que peu s'en manqueroit pour s'acquitter de l'Emprunt qu'on leur en auroit fait auparavant[1].

Et à fin que l'on ne soit forcé du commancement d'employer ou consommer ces rentes à l'Entretenement des garnisons, il seroit à propos de lever, outre les rentes fixes, des dixmes annuells, à scavoir des anciens héritages le vingtiesme, des biens acquetez, caducs, et mis en estat par deniers royaulx le dixiesme, sur tous et chasqu'un, Nobles ou rosturiers, subiects ou estrangers, et enfin sur tous ceulx qui feroient estat de faire cultiver aucune pièce de terre : et ce, tant pour recognition de la souveraineté que pour la protection universelle du Roy : et iceulx revenus mis en depost dans une Chambre ordonnée par le Conseil du Roy au lieu y convenable.

Les biens caducs seront distribuez parmi ceulx qui par une affection particulière et quelque preuve signalée pour le service de la Couronne de France le pourroient avoir mérité[2].

P. 7. — Pour autres choses à considérer, il seroit nécessaire que tous les Estas et un chasqu'un d'eulx en particulier, en tous les lieux de la province jouisse de la liberté de conscience et de touttes les franchises anciennes soit de la Religion catholique ou celle des Protestans, comme aussy de touttes les coustumes, droits, immunitez, et privilèges donnez cy devant par les Empereurs Romains ou acquis de nouveau par aucune des

[1] Cela paraît très-beau et très-humain, mais s'accorde très-peu avec le paragraphe suivant, dans lequel Glaser propose d'établir avant tout un nouvel impôt foncier.

[2] On sait que la couronne de France a largement usé dans la suite de ce droit. Nous citerons les Mazarin, les Rosen, etc.

Digitized by Google

familles ou leurs predecesseurs, n'estant rien au monde qui tant peut retenir les Allemans en devoir d'obeyssance que la liberté de conscience de laquelle ils font plus d'Estat que de leurs sang et vies [1].

Ainsy tous et chasqu'un trouvera la servitude soubs un Roy si doulx et débonnaire. agréable et préférable à toute autre domination du monde, de sorte que peu à peu, et avec le temps, on les pourra ranger à leurs anciens devoirs d'obeyssance [2].

Finallement pour la soubsistance des charges et gages militaires, outre les dixmes susdittes (lesquels bien ménagez porteront une somme profitable) l'on pourroit lever des deniers d'accession ou taille sur la Noblesse du pays et principalement sur celle qui de nouveau auroit esté investie de par le Roy (qui fort est affectionnée à la maison d'Austriche, archiducs et evesques de Strasbourg, de qui ils ont obtenu le droit de lever la taille sur leurs sujets et habitans particuliers de leurs territoires [3]). Auxquels tous le Roy fera commander (*P. 8*) de délivrer tous et chasqu'un, des années à venir et selon la qualité des possessions et privilèges dont ils jouissent, une somme bonne et notable en recognition des fiefs et de la souveraineté du Roy en son Royaume, comme dit est.

Et pour conclusion, afin de parvenir à une domination plus certaine et absolue, Vostre Majesté pourroit faire payer à tous les donataires une pièce d'argent pour se deporter de leurs prétensions et donations faites par le feu Roy de Suède ou autrement [4].

[1] C'est là un compliment involontaire dont nous avons le droit d'être fiers pour nos ancêtres.

[2] Ce paragraphe semble révéler chez Glaser, comme celui que nous avons marqué plus haut, des idées de despotisme qui battrait lentement en brèche les libertés laissées ou octroyées au pays pour le moment, afin de ne pas l'indisposer contre un pouvoir nouveau.

[3] Les mots entre parenthèses ont été barrés ; ils sont trop curieux pour que nous ne les laissions point dans le texte.

[4] Gustave-Adolphe avait distribué à beaucoup de villes et seigneurs des

Digitized by Google

Vostre Majesté pourroit faire achepter à moytié ou à deux tiers des pretensions beaucoup de particuliers, mesmement quelcques seigneuries et propriétez par aucuns de ses ministres, ainsy que l'Espagne fait à l'entour du lac de Constance et le duc de Bavierre est accoustumé de faire sur les Estats et le Cercle du pays de Suabe. Les deniers ainsy employés profiteroient doublement, et pour le fisque Royal ou pour donner moyen ou soubvenir aux necessiteux de se remettre en Estat, et leurs terres à la multiplication des rentes de la Chambre Royalle.

P. 9. — Par ceste voye de douceur et d'obligation, le Roy avec un million d'Escus aura tant de pays en dévotion qu'avec dix millions il ne pourroit acquerir, allant par force d'armes, joint que le droit ainsy obtenu (sur l'Evesché et Chapittre de Strasbourg et la Noblesse du pays [1]) est plus durable, plus louable (et plus légitime [2]), combien que la Justice des armes d'un Roy si juste ne peut excéder en façon quelquonque la justice de sa cause, de laquelle si l'intention est d'acquérir et maintenir par quelque moyen (que ce soit à sa Couronne [3]) c'est Evesché et Chapittre, et y mettre un administrateur au spirituel tel que plaira à sa vollonté royalle (pour la manutention de ses droits [4]).

Et ainsy, Sire, sera vostre Royaume de France, borné, fermé et gardé de ses limites anciens, asseurés et soubhaittables, ce

terres impériales ou des fiefs vacants en Alsace; Strasbourg aussi avait reçu plusieurs villages et bourgs. Non-seulement l'Empereur n'avait jamais reconnu ces dons gracieux, faits à ses dépens, mais les Français eux-mêmes en discutaient la valeur. De là, de nombreuses discussions entre Strasbourg et les armées impériales et royales. — Les protocoles des XIII en sont remplis à cette époque.

[1] Les mots entre parenthèses sont barrés dans le texte.

[2] Même remarque qu'auparavant.

[3] Même remarque.

[4] Même remarque.

Digitized by Google

que Dieu disposera indubitablement au grand contentement de tous les bons voysins. Finissant la présente, Sire, je supplie Vostre Majesté en toute humilité de croyre que jamais repos ne contentera les yeux de mon esprit que je n'aye donné auparavant à Vostre Majesté les preuves d'effect qu'un pensionnaire d'icelle, homme zéle et actif pour le bien et accroissement de votre couronne doit faire voir, auquel j'ay consacré, il y a fort long temps, et mes biens et ma vie.

Sire,

de Vostre Majesté,

Le très-humble, très-obeyssant,

(La date manque.) et très-fidelle

pensionnaire et serviteur.

JOSIAS GLASERUS.

P.-S. Dans la liste préparatoire du *Dictionnaire biographique d'Alsace*, que vient de publier M. Stoffel, je trouve à l'instant un nouveau renseignement pour la biographie de Josias Glaser. M. X. Mossmann, dans une notice sur le voyageur Sébastien Schach, nous apprend que sa veuve, Marguerite Kohlesslin, épousa en secondes noces Josias Glaser, également veuf de sa première femme, dans le courant de l'année 1639.

ROD. REUSS.

Digitized by Google

LETTRES

A

M. IGNACE CHAUFFOUR

SUR

L'HISTOIRE DE LA CONDITION DE LA POPULATION AGRICOLE
DE L'ALSACE AU MOYEN-AGE

« *Utinam patrono dignum,* »

I. Etablissement et développements du colonat gallo-romain et de la servitude agricole germanique, en Alsace, pendant la période de la domination romaine et pendant les périodes barbare, franque mérovingienne et carolingienne, et germanique. — Origines gallo-romaines, barbares (alémaniques et burgondes), franques mérovingiennes et carolingiennes, et germaniques DES COLONGES DE L'ALSACE.

HUITIÈME LETTRE*

Monsieur,

Résumé général et Conclusions (suite et fin).

Les conclusions que j'ai posées, vont singulièrement à l'encontre des enthousiasmes et des extases spasmodiques de M. l'abbé Hanauer, l'auteur des *Paysans de l'Alsace*, ravi au troisième ciel par le merveilleux spectacle des paysans de l'Alsace libres, souverains et législateurs, aux IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, et d'une Eglise du moyen-âge libérale et républicaine, où la démocratie coule à pleins bords.

« *O fortunatos nimium, sua si bona nôrint,*
« *Agricolas!*..... »

* Voir le volume de 1868, pages 307, 335, 433, 481, 529 et celui de 1869, page 193 et 241.

Digitized by Google

Trop heureux mille fois, les paysans de l'Alsace, s'ils ont su apprécier les inestimables bienfaits des colonges ecclésiastiques des VIIIe, IXe, X^e, XIe et XIIe siècles !

Mais prenons garde, notre esprit ne serait-il pas le jouet d'une illusion décevante, ne serait-il pas abusé par une apparence trompeuse ?

« *Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram.* »

Est-ce que la colonge ne serait pas apparue tout-à-coup et comme par enchantement, aux XIIe et XIIIe siècles, aux yeux des populations émerveillées, au milieu des épaisses ténèbres de l'asservissement et de l'obscurantisme, comme un phare lumineux destiné à éclairer de ses rayons étincelants et à guider la marche de la civilisation qui s'attardait,

« *Apparent rari nantes in gurgite vasto.* »

tandis que l'avenir du progrès social était fermé par les théories subversives de ces affreux légistes, initiateurs égalitaires beaucoup trop absolutistes, sans doute, au gré de Messieurs du clergé et de M. l'abbé Hanauer, pour avoir pu commencer la lutte du droit commun et de la raison de l'homme contre l'exception et le fait inique ou irrationel, novateurs beaucoup trop chargés d'iniquités pour trouver grâce devant l'auteur des *Paysans de l'Alsace !!!*

Est-ce que la colonge ne serait pas descendue, nouvelle grâce venue d'en haut, sur les *Paysans de l'Alsace*, comme l'Esprit-Saint sur les apôtres au jour de la Pentecôte !!!

Les constitutions colongères entre nos mains, mais n'est-ce pas l'arche sainte au milieu des Philistins ?

Dans votre *Paysannerie,* réclame à grand spectacle, montée avec luxe en faveur de la féodalité ecclésiastique, mais aussi une immense duperie, vous avez fort bien chanté, M. l'abbé Hanauer, ces héros

« . . . . . qui régnaient sur l'*Alsace,*
« Et par droit de conquête et par droit de *menace.* »

Digitized by Google

Que ne dansiez-vous devant cette arche sainte, comme ce bon roi David aux jours de ses saintes allégresses!

Nous autres, chercheurs profanes, érudits vulgaires,

« *Odi profanum vulgus et arceo.* »

écolâtres obscurs, juristes méthodiques et « *secs,* » qui, loin des disputes dogmatiques, nous traînons péniblement et terre à terre dans l'ornière rebattue du jeu naturel et du développement progressif des institutions sociales, nous ne saurions aspirer aux sublimités de la révélation; les subtilités de la casuistique, les suaves délicatesses des divinations éthérées échappent à nos sens grossiers! Rationalistes convaincus, libres penseurs, disciples de Guizot, d'Augustin Thierry, d'Henri Martin, de Sismondi et de Michelet, nous usons largement du libre examen et du libre arbitre, et nous nous réservons d'exercer le contrôle d'une critique rigoureuse sur tous ces systèmes historiques qui ont la prétention de s'imposer à nous sous la forme de dogmes et d'articles de foi. Sur cette nouvelle route de Damas, les éclairs soudains, qui sillonnent la nue, nous aveuglent; nous ne pouvons soutenir la splendeur des apothéoses. Nous demeurons sourds aux oracles sibyllins comme aux révélations apocalyptiques, sourds à la voix inspirée qui, du haut du trépied sacré, nous crie: « *Deus, ecce Deus!!!* »

Sachant qu'il restera toujours assez de défauts dans cette étude pour exercer l'indulgence des lecteurs, je prévois seulement une objection à laquelle je ne puis me rendre, parce qu'elle détruirait d'un seul coup toute la suite de ces recherches, en attaquant la méthode que j'y ai suivie et les résultats où elle m'a conduit.

Les apologistes exclusifs et passionnés de la féodalité ecclésiastique[1] ne manqueront pas de me reprocher d'avoir émis,

[1] *Les disciples fanatiques des Ecoles Montalembert et Veuillot.*

M. Veuillot, cette doublure de Torquemada, ce virulent protagoniste des ultramontains, a déjà plusieurs fois, dans Athènes,

Digitized by Google

relativement à la condition des populations agricoles de l'Alsace au moyen-âge, des conclusions trop générales, trop radicales et trop absolues, qui tendent à restreindre singulièrement la part d'action et le rôle d'initiative des seigneurs ecclésiastiques de l'Alsace dans le grand mouvement de l'émancipation sociale. Mais je répondrai que cette objection ne m'embarrasse nullement, que c'est précisément là l'objet de ma thèse, que tous les faits que j'ai produits sont autant de preuves invoquées à l'ap-

proféré ses invectives, déchaîné ses fureurs inquisitoriales et lancé ses *factum* pseudo-historiques, ou plutôt ses anathèmes et ses bulles comminatoires contre la société libérale; mais le sifflet d'Aristophane a couvert la voix de ce pamphlétaire et insulteur. Tout porte à croire que le pourfendeur au ton rogue est en train de s'humaniser. Je n'en veux pour preuve que l'*humour* burlesque de son portrait de genre de la chanteuse Thérésa, la virtuose avinée des sociétés interlopes. Mais il est à craindre que l'inventeur breveté des *Parfums de Rome*, en s'essayant dans la chronique scandaleuse de haut goût, n'aille chercher sa prose dans l'*argot* des rues et ses *Odeurs de Paris* dans la fange du ruisseau. Toutefois, M. Veuillot ravagera et calomniera toujours assez les convictions libérales, car il est une de ces chenilles humaines qui ne peuvent traverser un parterre sans en souiller les roses.

La calomnie des idées libérales ! Au grand préjudice des progrès sociaux et pour l'éternel opprobre de la démocratie moderne, il en reste toujours quelque chose Quand une chenille n'a fait que passer sur la fleur qui vient d'éclore, l'éclat et le parfum en sont les mêmes; mais je ne sais quelle invisible flétrissure a subie la plante immaculée, et l'on trouverait de l'amertume jusque dans le calice d'une rose. M. Veuillot est encore un de ces Tarquins de l'obscurantisme, ignares avec fatuité, qui prennent plaisir à abattre les plus belles fleurs des vertus publiques et des libertés de conscience, manœuvre égoïste destinée à noyer le dégoût de soi dans le mépris universel. Tant de gens qui sentent leur propre laideur, n'ont plus que la ressource de jeter du vitriol au visage de la société moderne pour essayer de la défigurer. « *Laudator temporis acti* » et des « *droits*

Digitized by Google

pui de ma démonstration, qu'enfin on ne fonde rien par l'esprit d'exclusion et d'animosité, et que, désormais, aucun édifice historique ne durera, s'il n'est assez haut et assez vaste pour abriter toutes les classes sociales qui ont posé les fondements de nos libertés publiques.

du seigneur, » soit. Vous avez la censure en ce monde et l'enfer dans l'autre. Vous jetez la boue au front de tout martyr de l'emancipation de la pensée humaine, de tout homme qui foule aux pieds le préjugé. Mais, Tartuffe effronté, hypocrite Basile, est-ce que l'emploi de spadassin à gages, et le rôle de toréador ordinaire des anciennes castes privilégiées vous confère le droit de donner les étrivières à votre siècle et de damner les jeunes générations au moment où elles entrent résolument dans la voie des progrès sociaux de la démocratie moderne, en parodiant grotesquement le grand cri du Dante : « *Voi ch' intrate, lasciate ogni speranza !* » Restez accroupi dans le doute de vos dogmes aussi absurdes que surannés et décrépits, entassez sermonaires sur sermonaires, et l'*Epître aux Galates* sur la bulle *Clericis laicos*, embrigadez toutes les confréries de pénitents besogneux, mais il ne vous appartient pas de jeter l'odieux et déverser l'outrage et l'insulte sur les généreux efforts du rationalisme et de la philosophie de l'histoire, car c'est à ces deux puissances morales qu'il est réservé de nous ouvrir les horizons du vrai, du beau et du bien.

Eh quoi ! lorsque les apologistes insolents d'un régime d'oppression qui a pesé sur nos pères, montent au capitole pour rendre grâces aux dieux et s'y couronner de fleurs, ne nous sera-t-il pas permis de les tirer par la jambe, de les forcer à regarder en arrière et de leur crier : « *Retro Satanas.* »

Du moment que la doctrine immuable de l'Eglise foudroie la philosophie de l'histoire et le rationalisme, il serait puéril de chercher une transaction entre ces deux puissances morales, d'essayer de concilier ces deux doctrines, de poursuivre plus longtemps la réalisation d'un projet qui n'est qu'une utopie et un rêve chimérique exclu du domaine de la réalité. Il est temps de renoncer à ces lâches concessions, compromis et malentendus, à ces honteuses réticences, qui ne peuvent que compromettre les progrès et les résultats de la science historique et l'avenir de

Digitized by Google

Les droits de la critique sont inaliénables et imprescriptibles.

Les conflits ne pourraient étonner ou affliger que des esprits superficiels. Les controverses sont nécessaires et fécondes. Les grandes étapes de l'histoire, les grands mouvements de l'esprit humain les suscitent inévitablement; c'est par elles que la

la démocratie. Les libres penseurs tiendront leurs volets ouverts du côté de l'*Ecole* et du côté de l'*Eglise*. Ils engageront ouvertement la lutte des doctrines historiques sur le terrain de la philosophie de l'histoire éclairée par une saine critique des faits; du choc des opinions jaillira la lumière de la vérité. On ne saurait trop le répéter à tous les histrions, charlatans brevetés, bateleurs, marchands d'orviétan, saltimbanques, jongleurs et équilibristes à gages des congrégations patentées, qui, du haut des tréteaux du *chantage* élevés par la dévotion de leurs fidèles, débitent aux applaudissements d'une séquelle béate, dans les *prix doux et avec les boniments* d'usage, leur *graine de niais et leur onguent selon la formule.*

Nous avions cru pouvoir annoncer que l'accès de fièvre scarlatine de dom Basile touchait à sa fin, et que de cette dernière crise le *matador à tous crins* et rude *tombeur* sortirait transformé en causeur humoriste, égrillard et gouailleur. Mais hélas! il paraît que notre diagnostic s'était complètement fourvoyé. Car les derniers bulletins de sa santé nous ont appris que nous entendrions bientôt siffler ses *Couleuvres!* qu'il tenait en réserve dans son arsenal de pavés et dans son officine d'insecticides. Oh! mon Dieu!

« *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes!* »

Voilà au moins un titre séduisant et plein de promesses, un produit original, corsé et de haut goût, une œuvre qui sent son fruit, une charmante progéniture dont M. Veuillot peut, en toute confiance, assumer la paternité. On avouera toutefois que le chant du cygne sera fortement suraigu.

C'est bien aux libres penseurs que M. Veuillot a voulu « *faire avaler des couleuvres.* » Mais, aux dernières nouvelles et tout compte fait, les libres penseurs n'ont pas « *gobé la pilule,* » Et cependant il ne s'agit plus d'*éreinter*, il faut que les *éreintements* riment. Il est des moments où la poésie grise cet ascète, où la rime étourdit cet austère, ce Juvénal de sacristie, où le rire lui

Digitized by Google

vérité se dégage et s'affermit, c'est par elles aussi que les idées vivent, s'enracinent et se propagent en s'épurant.

« *Me, me, adsum, qui feci, in me convertite ferrum,*
« *O Rutili*..... »

Considérations sur l'utilité d'une collection et d'une publication des Documents de l'Histoire du Tiers-Etat. — Initiative de MM. Guizot et Augustin Thierry.

Heureux les historiens du Tiers-Etat qui, à une autre époque, sont allés rechercher à toutes leurs sources les souvenirs de

vient avec le rythme des chansons qui s'épanouit, malgré lui, au bout des sonnets agressifs. La muse de M. Louis Veuillot ne se couvre pas toujours de la robe noire d'un chantre au lutrin, et ne tient pas sans cesse un cierge à la main. Dans les vers, elle s'émoustille, elle cherche à rire, elle imite tant bien que mal la désinvolture des folles du logis. Ne désespérons donc pas d'apprendre que M. Veuillot va passer à un autre exercice de lyrisme bien senti, et après les *Couleuvres*, nous faire entendre les: — *Punaises et les vipères de sacristie!* — *La musique de l'avenir ou les huîtres chantantes!* Et dire, M. Veuillot, que vous avez sali le *Cygne de Mantoue!* (Virgile) (on se rappelle la croisade entreprise par M Veuillot, en religion *Frère Ignorantin*, pour faire proscrire des études les classiques grecs et latins).

Vous avez dit, quelque part, M. Veuillot (ou si ce n'est vous, c'est votre frère), que l'ultramontanisme et l'intolérance sont: « *l'Arche sainte où se conservent toutes les idées du vrai et du juste, tous les éléments de liberté, toutes les perles du passé, à mesure qu'ils disparaissent sous les flots de la barbarie, tout prêts à raviver une société malade assez prudente pour ne pas leur opposer d'insurmontables barrages.* » Ah! les belles perles que les traditions de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy, des dragonnades de la Maintenon, de l'encyclique et du *Syllabus Errorum*. Pour moi, je demeure convaincu que l'ultramontanisme et l'intolérance sont un réservoir où toutes les idées gothiques, tous les éléments du despotisme, tous les détritus du passé, viennent se déposer, à mesure qu'ils sont balayés par la civilisation, tout prêts à se reconstituer de nouveau, et à submerger une société assez imprudente pour ne pas leur opposer d'insurmontables barrages.

Digitized by Google

cette masse plébéienne, autrefois esclave ou sujette, maintenant souveraine, dont ils venaient de saluer avec joie la dernière et glorieuse victoire.

Doués d'un sens parfaitement juste et éminemment pratique, d'une conception prompte, et de ce louable esprit de patriotisme qui se plaît à raviver et à rendre populaires les souvenirs de la contrée natale, ils ont employé les forces dont ils étaient doués pour une cause et pour des études auxquelles ils avaient dévoué leur vie.

Pour moi, je demeure convaincu que, sans le patronage de l'Etat et la vaste centralisation dont il dispose, il est impossible d'obtenir le concours d'efforts et l'assiduité de communications dont on a besoin, et que si le rêve de l'exécution d'une pareille entreprise par des sociétés libres et des souscriptions volontaires peut être honnête et consciencieux, il est complètement chimérique

L'illustre et très-regretté Augustin Thierry avait entrepris, avec le patronage et sous les auspices de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, la collection et la publication des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat*[1]. Il avait reçu de ce noble esprit l'idée première de ce vaste recueil, et le plan de l'ouvrage, avec ses divisions, lui avait été suggéré par l'analyse aussi profonde qu'ingénieuse que le célèbre auteur de l'*Histoire de la civilisation française* avait faite des origines multiples et de la formation lente et toujours progressive du Tiers-Etat. Le terme fixé pour l'achèvement de la publication devait être long; mais telle est la nature des grands ouvrages d'érudition historique: ils ressemblent à ces constructions

[1] La collection et la publication des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat* avait été entreprise en 1836 et continuée jusqu'en 1856, époque de la mort d'Augustin Thierry. Ce travail est aujourd'hui complètement abandonné, au préjudice des mœurs publiques, au grand regret des élèves et disciples de MM. Guizot et Augustin Thierry, ces deux illustres fondateurs de la philosophie de l'histoire.

Digitized by Google

d'architecture monumentale, dont les fondements se creusent profondément, et où beaucoup de travail doit s'enfouir avant que rien paraisse au-dessus du sol.

Cette œuvre grandiose avait tenté le génie d'Augustin Thierry, et sa main défaillante en rassemblait les matériaux, tandis que son âme héroïque soutenait une lutte suprême contre la souffrance et la mort. La mort a vaincu l'illustre historien, et ses projets se sont évanouis avec lui; nul ne songe à les faire revivre; ils écraseraient notre faiblesse. L'entreprise amoindrie serait encore supérieure à nos forces. Rappelons-nous cependant qu'un gouvernement l'a tentée, et qu'elle est l'une des gloires du ministre qui en a pris l'initiative: sa place reste marquée parmi les plus beaux monuments de l'érudition.

Il y avait certes un grand mérite d'à-propos dans l'intention de recueillir et de rassembler en un seul corps tous les documents authentiques de l'histoire de ces familles sans noms, mais non pas sans gloire, d'où étaient sortis les hommes qui avaient fait la Révolution de 1789 et celle de 1830. Quelle que fût la nuance d'opinion qui triomphât dans les débats parlementaires, aucune ne voyait avec indifférence cette laborieuse et patriotique entreprise, aucune ne se montrait avare pour elle de secours et d'appui. En effet, de grandes leçons et de beaux exemples pour le siècle présent peuvent sortir de la révélation de cette face obscure et trop négligée des six derniers siècles de notre histoire nationale. Il y avait, chez nos ancêtres de la bourgeoisie, cantonnés dans leurs mille petits centres de liberté et d'action municipales, des mœurs fortes, des vertus publiques, un dévouement naïf et intrépide à la loi commune et à la cause de tous: surtout ils possédaient à un haut degré cette qualité du vrai citoyen et de l'homme politique, qui nous manque peut-être aujourd'hui, et qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut, et à nourrir en soi des volontés durables et persévérantes.

Dans toute l'étendue de la France actuelle, pas une ville

Digitized by Google

importante qui n'ait eu sa loi propre et sa juridiction municipale [1]; pas un bourg ou simple village qui n'ait eu ses chartes de franchise et ses privilèges communaux; et parmi cette foule de constitutions d'origine diverse, produit de la lutte ou du bon accord entre les seigneurs et les sujets, de l'insurrection populaire ou de la médiation royale, d'une politique généreuse ou de calculs d'intérêts, d'antiques usages rajeunis ou d'une création neuve et spontanée (car il y a de tout cela dans l'histoire des communes), quelle infinie, j'allais dire quelle admirable variété d'inventions, de moyens, de précautions, d'expédients politiques! Si quelque chose peut faire éclater la puissance de l'esprit français, c'est la prodigieuse activité de combinaisons sociales qui, durant quatre siècles, du XIIe au XVIe, n'a cessé de s'exercer pour créer, perfectionner, modifier, réformer partout les gouvernements municipaux, passant du simple au composé, de l'aristocratie à la démocratie, ou marchant en sens contraire, selon le besoin des circonstances et le mouvement de l'opinion. Voilà quel spectacle digne d'intérêt et de méditation présentent les documents de l'histoire du Tiers-Etat. On y voit la bourgeoisie française, non-seulement ferme et intelligente dans la gestion de ses affaires locales, mais, ce que l'on a trop oublié depuis, honorée par les chefs de l'Etat comme un pouvoir politique, appelée en garantie dans les traités conclus avec les puissances étrangères, complimentée et même flattée par les rois et les régents du royaume.

F. Blanc,
de l'Ecole des Chartes.

[1] Dans un rapport adressé à M. Guizot, en 1836, M. Augustin Thierry constatait, avec regret, qu'il ne lui était parvenu des correspondants de l'Alsace aucun document relatif aux constitutions communales des villes de cette province.

Digitized by Google

COUTUMES DE TABLE

ET AMEUBLEMENT

DES HOTELS DE VILLE ET DES CHATEAUX DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE
(XVe SIÈCLE)

(Suite et fin[1])

Les seigneurs[2] avaient un grand intérêt à la conservation de leurs droits de pêche, et si, comme il arrivait souvent, ils n'avaient pas ceux des rivières, ils y suppléaient en créant des étangs, même aux dépens de riches prairies; la carpe et le brochet croissaient alors où avait poussé l'herbe, et le produit des premiers valait mieux pour le seigneur que celui des secondes. Les longues poissonnières et les grands plats allongés, désignés dans les inventaires, indiquent que le poisson prenait de fortes dimensions. S'il y en avait plus de frais qu'on n'en pouvait consommer, on le séchait ou on le salait, et ce sont là ces viandes de carême que signalent les anciens comptes, et auxquelles on ajoutait les poissons de mer, aussi séchés et salés, les premiers se vendant par bottes et les seconds par barils ou au poids. Ces mêmes ustensiles de cuisine révèlent qu'on préparait le poisson de diverses manières. Durant ces mêmes jours maigres, comprenant la moitié de l'année, on ajoutait aux poissons des purées de pois et de lentilles, spécialement désignées dans les

[1] Voir les livraisons de Janvier, pages 5—17; Février, pages 49—63; Mars, pages 97—113; Avril, pages 163—172; Mai, 203—210.

[2] Les droits de pêche des seigneurs sont souvent mentionnés dans les documents du 14e au 16e siècles, qui pour la plupart rappellent l'existence du saumon de Bâle à Delémont.

Digitized by Google

rentes, des légumes de la saison, verts, salés, séchés, des fruits secs ou frais, en compotes ornées d'amandes et de raisins secs. Les noix, les fruits des forêts, fraises, framboises, mûres, trouvaient aussi leur emploi, conjointement avec les mêmes pâtisseries des jours gras, voire même de succulents pâtés doublés de poisson au lieu de gibier. Pour se consoler de l'absence forcée de celui-ci, on recourait à la loutre, très-commune, aux sarcelles et à quelques autres oiseaux d'eau, voire même à la volaille, que les princes de l'Eglise avaient trouvé raisonnable de classer parmi le poisson, en torturant quelque peu le 21me verset du chapitre Ier de la Genèse, où il est dit que les oiseaux ont été créés le même jour que les poissons.

Les mêmes provisions de ménage que nous avons déjà désignées, et en y ajoutant encore le fromage diversement préparé, permettaient d'apporter encore une grande variété dans les mets à servir les jours maigres. Si les Romains sont censés avoir importé chez nous les stribles, on dit que ce sont les maçons étrangers, et surtout ceux du Tyrol, qui nous ont gratifiés des knœpflés, à une époque qui se perd dans la nuit des temps comme les édifices qu'ils ont élevés à la suite de leurs repas. Seraient-ce les Bourguignons qui nous ont montré le secret de l'omelette? On pourrait le croire, tant leurs femmes sont habiles dans l'art de les retourner. D'un coup de manche de la poële, l'omelette part par la cheminée et la cuisinière vient la recevoir devant la porte du logis; à la vérité, les cuisines sont de plein-pied, et les maisons des vieilles Bourguignonnes n'avaient que le rez-de-chaussée. Cette omelette volage est le type primitif de ce mets. Entre des mains expérimentées, il subit toutes sortes de perfectionnements, depuis l'omelette franchement au lard jusqu'à celles doublées et redoublées, renfermant des hachis parfois les plus traîtres, qu'on ne découvre que lorsqu'il est trop tard.

On me demandera sans doute comment je puis savoir qu'on préparait jadis toutes ces sortes de choses, si les actes ne le

Digitized by Google

disent pas avec précision? Mais si les documents sont avares de faits de cette nature, ils contiennent cependant çà et là quelques mots, qui sont toute une révélation et dont on peut tirer les plus intéressantes inductions culinaires, auxquelles il ne manque que l'assaissonnement que chacun peut ajouter selon son goût. Et puis voici encore la tradition qui vient à l'aide. Par exemple, ma grand'mère, née en 1719, nous racontait encore l'année de sa mort, en 1818, des choses qui prouvent que la mémoire des personnes âgées reste fidèle aux faits éloignés et qu'elle fait défaut à ceux récents. Mise sur le chapitre des modestes repas de son temps, elle nous disait ce que mangeaient leurs vieilles gens qui se rappelaient des Suédois, durant la guerre de Trente-Ans. Par cette tradition orale, j'ai entendu parler d'événements de 1636, d'une manière aussi fraîche que j'ai bon souvenir de l'arrivée des Cosaques et des Prussiens en 1813, de leur rude appétit avec propension au schnaps. Or, si certains mets qu'on faisait au commencement du 17e siècle se préparaient encore cent ans plus tard, et se préparent de même de nos jours, il y a toute probabilité qu'à la première époque ils n'étaient pas nouveaux et qu'ils n'étaient qu'une tradition d'autant plus persistante, qu'elle se répétait journellement. L'éternelle obligation de manger, et de manger chaque jour, a fait conserver certains mets d'autant plus forcément, que la matière première était plus sous la main et que les substances alimentaires nouvelles n'arrivent que rarement et lentement. N'a-t-il pas fallu au-delà de cent ans pour acclimater la pomme de terre dans nos champs et sur nos tables, où elle a eu tant de peine à expulser les fruits secs et notamment, dans les campagnes, la poire sauvage séchée et cuite à l'eau sans apprêt? N'a-t-on pas trouvé de ces poires dans des vases, au fond des lacs suisses, et justifiant que ce mets a été en honneur durant quelques mille ans dans nos contrées. Depuis que la pomme de terre lui a été substituée, elle n'a à son tour encore rien vu paraître pour la détrôner.

Digitized by Google

Le pain se cuit dans des fours depuis des siècles. On a trouvé des pains dans les fours de Pompéï qui attendaient depuis 18 siècles qu'on les désenfournât. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, vers 820, nous montre une boulangerie complète. Farinier, four, pétrin, rien n'y manque. Les fours banaux de l'évêché de Bâle se perdent dans la nuit féodale, et nous avons vu celui du château où nous nous permettons de discourir aussi hardiment devant un noble seigneur. On sait par une multitude d'actes que dans nos fours on cuisait du pain bis, du pain blanc, des pains ronds, des pains longs, d'autres en torche et de dimensions diverses, ce qui obligeait les individus qui avaient droit à des revenus en pain, d'en déterminer la forme et la grandeur, et de consigner ces circonstances dans les actes. Bien avant le 15e siècle et longtemps après, quand un individu mourait, sa famille devait aller pendant trois dimanches à l'offrande, et ces jours-là, comme le jour de l'enterrement, elle devait mettre sur l'autel, comme partie essentielle de l'offrande, une torche de pain, dont l'ouverture centrale fut assez grande pour qu'on pût passer un œuf au travers. Le souvenir de cet usage, d'origine biblique, nous rappelle qu'en 1438, l'évêque de Bâle, en donnant en fief à une nouvelle famille noble la charge de grand-échanson de l'église de Bâle, accorda au titulaire le droit de réclamer au maître des boulangers qu'on nommerait à Bâle trois pains blancs qui fussent assez grands, ou assez longs, pour que le grand-officier, étant assis à terre, les genoux en l'air, le pain dépasse encore les genoux en suffisance, pour que cet échanson, ainsi troussé, puisse couper une bonne tranche de ce pain[1].

Le *Brodmeister* bâlois devait donc proportionner ses trois pains à la longueur des jambes du grand-officier épiscopal; mais il n'en était pas quitte pour si peu, car, à la Saint-Martin de chaque année, il fallait remettre deux torches de pain au

[1] *Répertoire des archives de l'évêché de Bâle*, vol. A, p. 210.

Digitized by Google

grand-maréchal. Celui-ci, à son tour, et à l'instar d'autres officiers du seigneur évêque, avait un droit plus important sur la nouvelle monnaie qu'on frappait à Bâle. Il se rendait à l'hôtel des monnaies et, de sa grosse main, il prenait une poignée de ces pièces neuves et les mettait dans son escarcelle; ou bien, s'il estimait sa main trop petite, il se faisait peser une livre de cette monnaie. Il est probable qu'on avait combiné ces deux modes de perception, en sorte que le percepteur n'ait que ce qu'on entendait bien lui donner droit de prendre [1].

Cette dissertation, au sujet du pain, nous a presque fait oublier toute une famille, avec ses nobles hôtes, occupés à achever un souper; déjà depuis longtemps les dames ont quitté la table et se sont rangées autour d'un bon feu, sous le vaste manteau de la cheminée. Quelques places vides, des créneaux, peut-être ménagés à bonne intention, ont été promptement occupés par les jeunes gens, désertant la table par l'attrait des dames plutôt que par celui du feu. En telle société, ces damoiseaux ne pouvaient parler que de l'amour de Dieu et des dames, afin de mettre en pratique les premières leçons qu'on leur avait données pour former leur éducation. C'étaient ordinairement les dames qui se chargeaient du soin de leur apprendre en même temps leur catéchisme et l'art d'aimer, et, sous de tels maîtres, la jeunesse faisait des progrès [2]. L'un d'eux, à défaut d'un trouvère, contait un fabliau. Un autre suppliait une damoiselle de chanter un lai, s'offrant de l'accompagner. Celui-ci n'entendait et ne voyait que la dame de ses pensées qui, peut-être, ne songeait pas à lui.

Quoiqu'on eût dépassé le bon temps de la chevalerie, on n'avait pas encore perdu les anciens usages. A la vérité, si cette réunion de famille et d'amis était encore un peu une cour d'amour et de gaie science, les dames n'assistaient plus à un tournoi, où elles devaient distribuer les prix aux plus vaillants.

[1] *Répertoire des archives de l'évêché de Bâle*, vol. IV, p. 119.
[2] *Chronique de Jean de Saintré*, et note II de *Sainte-Palaye*, t. I, p. 37.

Digitized by Google

La lice n'était plus qu'une table où les chevaliers ne combattaient plus pour le moment qu'avec des armes courtoises, à fer émoulu. La coupe tenait lieu de lance et le vaincu glissait sous la table. Cependant ces paladins du 15e siècle n'avaient pas gagné leurs éperons dorés à si paisible lutte. Si pour l'instant ils causaient, discutaient, criaient tous à la fois, c'est que l'un d'eux voulait raconter les grands coups de lame et d'épée qu'il avait donnés. Son voisin lui reprochait d'avoir combattu pour les ligues suisses à Morat, et l'inculpé additionnait les sommes que l'accusateur avait payées pour se tirer des mains de ces paysans qui l'avaient pris et mis à rançon à Héricourt. Un troisième faisait un récit de chasse déjà vingt fois entendu. Les chevaux, les chiens, les faucons avaient leur tour, et, n'eut été le voisinage des dames qui prêtaient l'oreille, leurs prouesses amoureuses n'auraient pas été oubliées. Cependant, il faut le dire à leur décharge, ce n'était pas la curiosité qui retenait ces châtelaines à proximité de la table, mais bien la nécessité de rester dans le seul appartement chauffé du manoir.

Au milieu de toutes ces conversations diverses et bruyantes, le chapelain trouvait à peine place pour dire un mot. Jusque là il avait soutenu bravement le feu de l'hypocras et du claret, mais il se défendait mal contre le piment du réveillon, ce vin si rudement épicé. Réduit à crier merci, il voulut faire la prière des agonisants et réciter tout haut l'action de grâces qui devait terminer le souper. Il se leva,... mais... le sommeil le fit retomber lourdement sur son fauteuil, persuadé qu'on avait dit *amen* et qu'il était englouti sous les soixante livres de plumes qui constituaient sa couverture nocturne. Ce fut le signal de terminer la séance, qui avait duré de dix heures du soir à une heure du matin. Les dames qui devaient passer la nuit au château, se dirigeaient vers leur lit commun ou solitaire, sous la conduite de leurs jeunes hôtesses. Celles qui voulaient retourner chez elles, avec leurs époux et leurs familles, pressaient le départ. Depuis longtemps les écuyers,

Digitized by Google

les varlets tenaient les chevaux sellés en dehors du manoir. Ces nobles coursiers trépignaient dans l'attente d'un double fardeau, car souvent le cavalier prenait sa dame en croupe,

C'est dans ce moment d'agitation, inséparable d'un tel départ, que nous avons trouvé moyen de nous glisser hors de la forteresse, fort heureux de respirer l'air de la campagne, et nous nous estimerons plus heureux encore, si nos lecteurs n'ont pas trouvé la soirée trop longue.

A. Quiquerez.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR WIELAND

(Sixième suite[1])

Divers opuscules de l'année 1770.

Si *Combabus,* non plus que *Nadine,* ne supporte guère l'analyse, faut-il pour cela crier aussitôt à l'immoralité? Le sujet est tiré de *La Déesse syrienne de Lucien.* Figurez-vous un conte de Lafontaine ou de Boccace, dit avec un charme digne de l'inimitable poète italien ou de son émule français. Laissons plus tard le *Hainbund* se donner le pauvre plaisir de faire un auto-da-fé de certains volumes de Wieland, comme dans Don Quichotte le curé livre la bibliothèque chevaleresque du héros de la Manche au bras séculier de la servante et du barbier, avec l'éternel refrain: *Al corral con el.*

La même année (1770) nous trouvons de notre auteur différents petits écrits, dont quelques-uns dirigés contre les idées de Rousseau. Ce sont:

Koxko et Kikequetzel, histoire mexicaine.

Sur l'état primitif de l'homme.

Sur les essais proposés par Rousseau pour découvrir la véritable nature de l'homme.

Ces trois dissertations avaient pour titre collectif: *Histoire secrète de l'intelligence et du cœur humain tirée des archives de la nature.* Dans la première édition, le *Voyage du prêtre*

[1] Voir le volume de 1868, pages 193, 304, 446 et 505. — Celui de 1869, page 114 et 173.

Digitized by Google

Abulfavaris dans l'intérieur de l'Afrique s'y trouvait également joint. Enfin on peut rattacher à cet ordre d'idées la dissertation *Sur la prétendue dégénérescence du genre humain* (de 1777), et cette autre : *Une culture, un développement que rien n'arrête, sont-ils préjudiciables au genre humain ?* (1770).

Ce n'est pas que Wieland n'aime pas Rousseau, loin de là; plus tard même il le défendra [1] avec cette profonde connaissance du cœur humain que nous admirons en lui. Mais il le trouve trop ami du paradoxe, quoiqu'il présente les siens de l'air du monde le plus honnête; personne ne paraît plus convaincu que lui de la vérité de ses fantaisies : « Il jure que tout est jaune, sans se douter que c'est lui qui pourrait bien avoir la jaunisse [2]. » Wieland se moque de ses paradoxes et de cette étrange classe d'hommes qu'on appelle *philosophes*, et que depuis nombre d'années il s'est plu à étudier avec un soin plus qu'ordinaire [3]. Il leur doit beaucoup, mais la plupart ont parfois de singuliers caprices. « Pour parler sincèrement, la vraie différence spécifique entre un fou philosophe et un fou commun, c'est que celui-là met sa folie en système [4], tandis que celui-ci est fou tout simplement; puis le philosophe est un fou infiniment plus amusant. » Les essais proposés par Rousseau sont impraticables et lui attirent de nouvelles plaisanteries de Wieland, qui ne traite pas mieux l'académicien Henrion [5], démontrant doctement, en 1718, à l'Académie des inscriptions de Paris, qu'Eve mesurait 118 pieds 9 pouces $^3/_4$. Par contre, si j'avais besoin d'une citation pour prouver, en dépit de Gœthe, comment Wieland lisait et sentait les anciens, je transcrirais le § 3 de cette même dissertation sur un passage d'Homère, qu'au

[1] Vol. 15. Lettres à un ami sur une anecdote tirée de l'histoire secrète de la vie de Rousseau (1780).

[2] Vol. 14, p. 106.

[3] Vol. 14. Des Essais proposés, N° 1.

[4] Räsonniert seine Narrheit in ein System.

[5] Vol. 14. De la prétendue dégénérescence, p. 261.

Digitized by Google

dire de Plutarque, plus d'un Grec de son temps ne comprenait pas. C'est celui où Achille poursuit Hector et défend aux autres Grecs de prendre part au combat, afin qu'un *autre ne lui enlevât pas la gloire d'avoir tué Hector,* et *que lui, il ne fût que le second.* Wieland trouve là matière à montrer que si nous avons dégénéré, c'est moins physiquement, que sous le rapport de l'âme, et ces quelques pages sur Homère l'autorisaient à dire comme son Agathon, à qui Hippias demanda, avant de l'acheter, s'il savait lire Homère[1] : Je sais lire, et je crois même que je sais sentir Homère.

Le *Voyage du prêtre Abulfavaris,* et surtout ses *Confessions,* sont le commencement de cette lutte acharnée que Wieland déclara à la superstition et à la religion, quand elle couvre de son voile des vues intéressées et coupables. Pourtant la prêtresse et un des prêtres du temple de Delphes, dans *Agathon,* nous avaient déjà montré sous quels faux dehors se cachent souvent les plus odieux projets, et dans le *Miroir d'Or,* dans *Danischmend,* dans les *Abdéritains,* les bonzes, les kalendars, les fakirs, les prêtres de Latone seront durement traités. Abulfavaris convertit une peuplade de nègres à la religion de l'Egypte, et avec les vêtements et les mystères, il introduit en même temps chez eux tous les vices de son propre pays. Dans ses *Confessions,* il avoue d'abord qu'il ne voit dans les croyances absurdes de son peuple, dans son adoration du bœuf Apis, de l'ibis, de l'ognon, que des moyens politiques de gouverner, qui furent bons pour un temps, mais dont les prêtres eux-mêmes, ses confrères, devraient travailler à débarrasser la religion, sans craindre d'en saper par là les vérités fondamentales. Puis il confesse que d'autres mobiles, beaucoup moins purs qu'on ne

[1] Vol. 1, p. 50. Kannst du den Homer lesen?
Ich kann lesen; und ich meine, daß ich den Homer empfinden könne.

Nous ajoutons la question et la réponse suivantes : Connais-tu les écrits des philosophes ? — Assez, pour n'y rien comprendre.

Digitized by Google

pourrait le supposer, l'ont surtout déterminé à son apostolat. La cinquième feuille de palmier, sur laquelle sont censées écrites ces confessions, finit par ces mots :

« Tremblez, mes frères, devant tout le mal que peut faire un prêtre ; Abulfavaris pût-il être le seul parmi tous ceux de son ordre qui ait à faire de tels aveux. »

Quant à ses attaques contre la superstition, et même contre les prêtres, quand ils abusent de leur caractère sacré, quant aux ordres monastiques surtout, Wieland était de son temps ; il pensait comme Diderot et comme Voltaire ; ses idées sont celles de *La Religieuse* et du *Dictionnaire philosophique*. Pour ce qui est de son *Voyage du prêtre Abulfavaris dans l'intérieur de l'Afrique,* il agite là une grave question. Les peuplades sauvages que l'Europe a successivement converties à la civilisation et à la religion, ont-elles perdu ou gagné au changement qui s'est opéré chez elles ? On a sans nul doute présenté plus d'une de ces peuplades sous un jour trop avantageux ; on a cru voir chez elles la réalisation de l'âge d'or. On ne pourra évidemment en dire autant des cannibales et des anthropophages. Toutefois, quand du seul point de vue de l'humanité, on songe à toutes les horreurs qui ont accompagné ces conquêtes et dont il est inutile de répéter ici le triste récit, quand on songe aux milliers de victimes qu'elles ont coûtées, il vous vient de terribles scrupules avant de rien décider, et on trouve bien poignant ce titre d'*Idylles de nègres,* qu'au volume quatorze de ses œuvres historiques, Herder a donné à quelques poésies représentant ces malheureuses victimes en proie aux tourments les plus raffinés du peuple civilisateur.

Dans son *Conte mexicain*, dont il attribue toutes les idées au philosophe imaginaire *Tlantlaquakapatli,* il fait en quelque sorte l'histoire naturelle de l'amour et nous fait voir les Mexicains dégénérant, dès que cette fameuse communauté que Platon rêvait pour sa république s'introduisit chez eux.

Digitized by Google

Le Nouvel Amadis.

(La 1re édition est de 1771.)

Vouloir analyser en détail ces douze chants, ce serait nous exposer à des redites. Plus d'un point qui s'y rattache a déjà été indiqué à propos d'Idris, et nous compléterons le tout quand nous parlerons d'Obéron. D'ailleurs, ce genre d'ouvrages n'est guère susceptible d'analyse. Que nous apprennent les cent vingt pages que Ginguené consacre à nous donner les mille aventures qui s'entrecroisent dans l'*Orlando furioso*, et qui s'entrecroisent à dessein. Car le poète le dit expressément:

... Varie fila a varie tele
Uopo mi son, che tutte ordire intendo[1].

Nous aimons autant chercher à retenir la succession des rois fainéants que la suite des aventures du Roland furieux; l'un est aussi utile que l'autre. Tout cela s'efface devant telle ou telle strophe que la mémoire n'oublie plus, comme celle-ci:

Qual pargoletta damma, o capriola,
Che, tra le frondi del natio boschetto[2], *etc.*

ou cette autre:

La verginella è simile alla rosa,
Ch'in bel giardin, sulla nativa spina[3]...

Nous conviendrons pourtant avec un savant romaniste[4], que, si haut que les Italiens portent le divin Arioste, ce n'est pas à cette poésie-là qu'ils pourront se retremper, malgré quelques passages plus sérieux, mais que la sombre et mâle poésie du *Purgatoire*, et surtout de l'*Enfer de Dante*, sont une source autrement fortifiante pour régénérer un peuple.

[1] Ch. 2, ottava 30.
[2] Ch. 2, ottava 34.
[3] Ib., ottava 42.
[4] M. Bergmann, le doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, qui a exposé ces idées dans une de ses leçons, à l'époque où nous suivions son cours.

Digitized by Google

Autant en dirons-nous de l'Amadis. Ce n'est pas non plus des œuvres de Wieland celle que nous préférons. Et puis, l'œuvre admise, telle qu'elle est, que nous importent les faits et gestes des filles de Shah Bambo, de Léoparde la prude, de la ronde Dindonette, de Chatouilleuse et de Colifichon[1]. Que nous importent les prouesses de leurs galants, du soupireur *Blœmurant*, de *Don Caramell*, de *Parasol*, avec son éventail, digne pendant de la fameuse liste de Don Juan, du Nègre magicien, voire même du seigneur *Amadis*. Si on applique à de tels livres des règles de grand-inquisiteur littéraire, comme fait Gervinus, on criera à l'immoralité à chaque page. Le bon Wieland ne songeait pas à tout cela; il laissait librement aller son imagination sur les traces de ses devanciers italiens; et ce n'est que quatre ou cinq ans plus tard qu'il essaya de justifier du même coup toutes ses œuvres du genre léger. Du reste, n'avait-il pas dit au début de son Amadis, pour qui il chantait[2]:

« Mais que diront de notre chant les sévères connaisseurs? (dit la muse comique qu'il invoque). Les connaisseurs! Tu gagneras facilement les vrais; si ton chant plaît, nul homme sensé ne demandera si Aristote (soit dit avec tout le respect pour le chef des critiques) permet de se divertir ainsi. La Grâce danse d'après des lois non étudiées; Philomèle ravit la campagne avec son chant qu'elle n'a pas appris[3]; reste fidèle au vrai et à la nature sans fard, et tu pourras violer les autres règles. »

Et plus loin[4]:

Je ne chante pas « pour Tartuffe qui se sent aussitôt séduit au mal, quand le zéphir joue en toute innocence avec le voile d'Hébé, etc... Fuyez, profanes! Ma lyre ne résonne pas pour vous! »

H. Schmidt.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Voir leur portrait, ch. 1, str. 10, 11.
[2] Ch. 1, str. 2.
[3] *No aprendido canto*, dit Cervantès.
[4] Str. 8.

Digitized by Google

LE MARÉCHAL DE ROSEN

M. Ernest Lehr a publié, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* [1], une notice très-intéressante sur la famille de Rosen; mais nous nous étonnons qu'il n'ait pas mentionné les *Mémoires* du duc de Saint-Simon parmi les ouvrages à consulter sur la maison de Rosen. Saint-Simon, *l'homme au miroir magique, à la palette resplendissante*, comme l'appelait dernièrement M. Sainte-Beuve [2], parle souvent, dans ses *Mémoires*, du maréchal de Rosen et de sa famille. Ne pouvant tout citer, nous nous bornerons à la reproduction des deux fragments suivants, qui serviront à compléter la notice de M. Lehr.

AUG. KRŒBER.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DU DUC DE SAINT-SIMON [3].

1703.

Rosen s'enrôla tout jeune, et servit quelque temps simple cavalier. Il fut pris avec d'autres en maraude et tira au billet. Le maréchal-ferrant de la compagnie où il étoit se trouva de sa chambrée. Il survécut aux autres camarades, et finit

[1] 2e série, tome III, pages 119—135.
[2] Voy. *le Temps* du 9 Février 1869.
[3] Ed. Hachette, in-18, tome II, p. 436, et tome VII, p. 335.

Digitized by Google

aux Invalides. Tous les ans Rosen, même maréchal de France, l'envoyoit quérir, lui donnoit bien à dîner et dînoit avec lui; ils parloient de leurs vieilles guerres, et le renvoyoit avec de l'argent assez considérablement. Outre cela, il avoit soin de s'en informer dans le reste de l'année, et de mettre ordre qu'il eût de tout et fût à son aise. Rosen, devenu officier, (fut) attiré et protégé en France par Rosen, son parent de même nom, qui avoit un régiment et mille chevaux sous le grand Gustave-Adolphe, à la bataille de Lutzen, puis sous le duc de Weimar, (qui) commanda en chef pour le roi en Alsace, et mourut en 1667, ayant donné sa fille en mariage à Rosen dont je parle. C'étoit un grand homme sec, qui sentoit son reître, et qui auroit fait peur au coin d'un bois, avec une jambe arquée d'un coup de canon, ou plutôt du vent du canon, qu'il amenoit tout d'une pièce. Excellent officier de cavalerie, très-bon même à mener une aile, mais à qui la tête tournoit en chef, et fort brutal à l'armée et partout ailleurs qu'à table, où sans aucune ivrognerie il faisoit une chère délicate, et entretenoit sa compagnie de faits de guerre qui instruisoient avec plaisir. C'étoit un homme grossier à l'extérieur, mais délié au dernier point, et qui connoissoit à merveille à qui il avoit affaire, avec de l'esprit, du tour et de la grâce en ce qu'il disoit du plus mauvais françois du monde qu'il affectoit. Il connoissoit le roi et son foible et celui de la nation pour les étrangers; aussi reprochoit-il à son fils qu'il parloit si bien françois qu'il ne seroit jamais qu'un sot. Rosen fut toujours bien avec les ministres et au gré de ses généraux, par conséquent du roi, qui l'employa toujours avec distinction, et qui pourvut souvent à sa subsistance ..... En tout c'étoit un homme qui avoit voulu faire fortune, mais qui en étoit digne et bon homme et honnête homme, avec la plus grande valeur. Il m'avoit pris en amitié pendant la campagne de 1693, qui avait toujours continué depuis, et me prêtoit tous les ans sa maison toute meublée à Strasbourg.

Digitized by Google

1715.

Le maréchal Rosen mourut à quatre-vingt-huit ans, sain de corps et d'esprit jusqu'à cet âge. On l'a fait connoître lors de sa promotion au bâton. Il ne commanda jamais d'armée, et il n'en étoit pas capable, mais souvent des ailes, de gros détachements, et la cavalerie dont il fut longtemps mestre de camp général, et tout cela avec capacité. Il étoit ordinairement chargé d'assembler l'armée à l'ouverture des campagnes. Fâcheux souvent à cheval, emporté pour rien, et pour cela évité des officiers principaux; à pied et à table qu'il tenoit grande et délicate le meilleur homme du monde, doux, poli, prévenant, généreux, serviable, et fort libre de sa bourse à qui en avoit besoin; toujours singulièrement bien monté. C'étoit un grand homme, fort maigre, qui avait extrêmement l'air d'un homme de guerre, et qui parloit un jargon partie françois et allemand. Il avoit de l'esprit et de la finesse : il avoit connu le foible du roi et de ses ministres pour les étrangers; il reprochait à son fils de parler trop bien françois, qui d'ailleurs étoit un pauvre homme, mais brave, et qui est mort lieutenant-général. Il l'avoit marié à une Grammont, de Franche-Comté, qui se trouva une très-habile femme pour le dedans et pour le dehors, qui s'attacha fort à lui, et qu'il aima beaucoup; avec cela sage et vertueuse. Après la paix de Ryswick, il se retira dans une terre qu'il avoit en haute Alsace, dont il avait fort bien accommodé le château et les jardins. Sa belle-fille tenoit la maison, et y avoit toujours bonne compagnie : le maréchal n'en sortit plus qu'une fois l'année pour venir voir le roi qui le recevoit toujours avec distinction, et passer huit ou dix jours au plus à Paris ou à la cour. Il se bâtit ensuite une petite maison au bout de ses jardins, où il se retira vers quatre-vingts ans, pour ne plus songer qu'à son salut. Il voyoit quelquefois la compagnie au château, et se retiroit promptement chez lui, passant sa journée en exercices de piété, en bonnes œuvres, et

Digitized by Google

à prendre l'air à pied ou à cheval. On ne peut faire une fin plus digne, plus sage ni plus chrétienne; c'étoit aussi un fort honnête homme.

Le travail publié par M. Lehr, sous le titre de : *La seigneurie de Hohengeroldseck*, et que la *Revue* a annoncé à la page 288, va être incessamment rectifié et complété, par l'auteur lui-même, dans un second mémoire qui paraîtra dans la 1re livraison du tome VII du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Ce mémoire, spécialement consacré aux Geroldseck-ès-Vosges, contiendra de nouveaux renseignements sur leurs homonymes ou leurs agnats de l'Ortenau, sur plusieurs branches ou personnes insuffisamment désignées dans la première notice, et notamment sur les dynastes de Tiersperg, qu'on est aujourd'hui unanime à considérer comme de proches parents des Hohengeroldseck. *(Note de la Direction.)*

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

ETTENHEIM

ET

LE DUC D'ENGHIEN

L'esprit humain doit faire des efforts constants pour fixer le passé, pour y trouver les leçons du présent et les espérances de l'avenir.

I.

Parmi les chefs-lieux d'arrondissement dans le cercle du Haut-Rhin du grand-duché de Bade, il en est bien peu dont l'histoire ne soit plus intéressante que celle d'Ettenheim ; et cependant n'allez pas croire non plus que cette cité ait traversé les temps, froide, insoucieuse de ces événements et de ces hommes qui brillent comme une lumineuse étincelle dans la nuit du passé ! Non, elle a fourni son contingent de gloires et de progrès ; ses échos ont redit aussi des chants de liberté ; mais ce n'est pas une de ces cités orgueilleuses dont l'origine remonte à l'époque où les Allemands furent assujettis par les Franks : elle n'a pas vu briller autour de son enceinte l'Aigle menaçante des Césars et le glaive des Romains. Ce n'est que sous le règne du duc Berthold, qui construisit le château de Zæhringen, et avec qui commence la suite non interrompue depuis lors des princes de la maison de Zæhringen, qu'Ettenheim peut faire remonter son développement.

Digitized by Google

Cette cité fut fondée vers la fin du septième siècle, par le duc Eticho, comte de Nordgau, duc d'Alsace. Cette famille, qui eut une si nombreuse postérité, de laquelle descendirent plusieurs familles régnantes et d'autres grandes maisons, donna à la France les ducs de Lorraine, de Roussillon, de Flandre et de Paris; à l'Allemagne, les landgraves du Brisgau, de Habsbourg, de Zæhringen et de Bade.

Quant à l'histoire de cette époque reculée, quant à la vérité de cette chronique, nul ne la saurait certifier d'une manière exacte, mais la voix de tous l'atteste et souvent ces récits transmis religieusement d'âge en âge, ces récits qui semblent liés aux ombres des aïeux, méritent croyance, alors que le flambeau de l'histoire ne répand qu'une lueur incapable de dissiper entièrement les ténèbres.

Ettenheim ne parvint à l'apogée de sa prospérité que vers le milieu du quinzième siècle. A l'entrée de la délicieuse vallée du Münsterthal et sur les bords de l'Ettenbach, cette cité compte une population de 3,000 habitants, qui s'occupent surtout de la fabrication des toiles, d'agriculture, d'élever du bétail et du commerce de chanvre; toutes industries qui les ont fait arriver à une remarquable aisance. On peut considérer cette vallée badoise du Rhin comme la contrée la plus chaude de toute l'Allemagne. Elle en est aussi l'une des plus heureusement douée sous le rapport de la richesse du sol, qui fournit en abondance les plus belles récoltes en céréales et en fruits de toute espèce. Tant d'éléments de prospérité naturelle ont eu pour résultat un rapide accroissement de la population, qui se compose exclusivement de la race franconienne.

A partir du XVe siècle, le margrave Bernard, fondateur de la maison de Baden-Baden, introduisit la réforme dans ses Etats, mais elle eut peu de succès à Ettenheim, où les habitants persistèrent à conserver la religion catholique. Tous les événements politiques et religieux qui se sont succédé depuis l'avénement de Frédéric V, qui hérita des francs-alleux de Hohen-

Digitized by Google

geroldseck, jusqu'à l'époque de l'invasion française après la paix de Reyswick, troublèrent sensiblement la tranquillité dont jouissaient les habitants d'Ettenheim; mais sous le règne remarquable de Charles-Frédéric, qui monta sur le trône en 1748, et qui fut secondé par les excellents ministres de Hahn et d'Edelstein, cette cité obtint de notables accroissements et surtout une prospérité dont elle se ressentit longtemps.

II.

L'époque la plus douloureuse pour Ettenheim fut celle des guerres de la République pendant l'année 1796. Moreau avait effectué le passage du grand fleuve presque sans coup férir. En présence d'une armée de quatre-vingt mille hommes, soixante mille Français venaient d'envahir impunément la rive droite du Rhin. Le grand-duché de Bade était menacé dans son existence, et cette campagne, connue sous le nom de retraite de Moreau, avec un mélange de succès et de revers, d'incidents brusques et de vicissitudes inouies, allait commencer. La situation d'Ettenheim, pendant cette guerre, était malheureuse. Moreau s'était décidé à essayer d'une attaque générale contre l'armée dite de Suabe, commandée par Stain et appuyée par le corps d'émigrés du prince de Condé. Cette armée occupait une position avantageuse, couverte par la petite rivière de la Kintzig, sa droite appuyée sur une chaîne de hautes collines. Moreau fit avancer son armée sur six colonnes, trois de chaque côté de la rivière. La colonne du général Férino s'était mise en marche le 10 Juillet vers la Forêt-Noire: près d'Ettenheim, il rencontra les troupes autrichiennes du général Frœhlich. Les émigrés du prince de Condé occupaient les hauteurs d'Ettenheimmunster, Guilay s'était fortifié dans la vallée même de la Kintzig, et le contingent de Souabes, sur l'arrière-ligne, défendait les rochers de Hornberg.

Le 14 Juillet, la division du général Férino commence une

Digitized by Google

série d'opérations et de combats, et chacune de ses étapes fut marquée par la défaite de l'ennemi. La brigade de droite se porte sur Ettenheim, chasse les coalisés de ces postes et les oblige à chercher un refuge derrière un cours d'eau, appelé le *Bleichen*. Le général Jorly aborda à la baïonnette les Autrichiens, dans la vallée de la Kintzig, leur tua quatre cents hommes et les rejeta dans les gorges de Hornberg. La brigade du général Abbatucci se dirigea vers Munchweiler, traversant les gorges dominées par les hauteurs d'Ettenheimmunster, où se tenaient les émigrés du prince de Condé. Sur ce point, le combat eut un caractère inouï d'acharnement. Pendant deux heures, la lutte se prolongea héroïque, corps à corps. La même valeur se déployait ici et là, le même sang coulait des deux côtés. Les Français du prince de Condé se battaient pour l'honneur de leur principe, pour leur fidélité à une cause malheureuse. Les Français du général Abbatucci donnaient leur vie pour l'honneur de leur drapeau, pour l'indépendance, pour la nationalité et pour l'intégrité du territoire. Cette bataille n'avait rien d'impie, ni de douloureux; elle honorait l'un et l'autre parti. Elle prouvait à l'Europe coalisée que la France était encore la grande et forte nation, capable de survivre aux plus terribles catastrophes et de se relever vingt fois aux yeux du monde étonné, si la fortune adverse lui réservait des heures pénibles et des jours d'épreuves. Un pays n'est pas près de succomber, qui a du courage pour deux drapeaux et du dévouement pour plusieurs causes. La victoire demeura aux couleurs nationales; Abbatucci resta maître des gorges d'Ettenheimmunster; il poursuivit ses adversaires jusqu'à la nuit. Cette retraite s'opérait au milieu d'obstacles qui mettaient l'armée de Rhin-et-Moselle à de rudes épreuves, mais d'un autre côté, les bandes de paysans qui inquiétaient les corps isolés, qui tombaient sur les petits détachements et faisaient une guerre de tirailleurs et d'embuscade, attirèrent sur le pays les plus grands malheurs.

Digitized by Google

Les habitants souffraient de cette terrible guerre, et Ettenheim fut réduit à une profonde misère. Les deux armées ne s'étaient pas contentées de faire des requisitions de toutes espèces, mais bien des communes furent livrées au pillage. Beaucoup de maisons à Ettenheim avaient été saccagées, il n'y restait ni meubles, ni vitres aux fenêtres; les caves avaient été vidées, et les habitants, qui s'étaient réfugiés dans les montagnes, assistaient à toutes ces dévastations sans pouvoir rien sauver, ni rien empêcher.

Aujourd'hui toutes ces ruines sont réparées; on rencontre bien encore quelquefois, en labourant, des boulets ensevelis et couverts de rouille, des tronçons d'épées avec des os à demi rongés, mais on ne pense plus aux malheurs de la guerre. Ettenheim nous apparaît comme une riche métairie, des sites admirables d'harmonie et de fraîcheur décorent ses collines, le soleil y ruisselle partout, et sa lumière y joue comme sous un prisme de cristal.

III.

De 1790 à 1802, Ettenheim servit de résidence au prince de Rohan-Guémenée, dernier cardinal-évêque de Strasbourg. Ecrasé de dettes, malgré les un million deux cent mille livres de rentes que lui rapportaient ses divers emplois et bénéfices, il se montra aussi peu délicat dans ses liaisons que dans ses plaisirs. Il s'était rendu fameux dans l'affaire du *Collier*, qui jeta un si triste reflet sur sa vie. Je n'essaierai pas de dévoiler ce scandaleux procès, qui mit en émoi la Cour de France, le haut clergé, le pape, le collége des cardinaux, et dont les débats retentirent dans toute l'Europe. Lorsqu'il éclata, les passions politiques se rattachaient à tout. La Cour, les parlements, le clergé, la noblesse, les états provinciaux, étaient en hostilité ouverte, et chaque parti se faisait une arme contre ses adver-

Digitized by Google

saires de tout ce qui pouvait favoriser ses haines ou ses sympathies.

Tout est extraordinaire, bizarre, imprévu dans ce litige scandaleux et si compliqué à propos d'une parure de femme, commandée par Louis XV pour sa dernière favorite. Mais je sortirais du cadre que je me suis tracé, si je voulais mettre en jeu les ressorts secrets de cette ténébreuse affaire dont on a déjà tant parlé.

A sa sortie de la Bastille, le cardinal de Rohan fut d'abord exilé en Auvergne; puis il obtint la permission de rentrer dans son évêché de Strasbourg. Il y fut accusé de correspondre avec les émigrés et d'exciter les fidèles de son diocèse à la désobéissance aux lois nouvelles. Un acte d'accusation fut proposé contre lui par Victor de Broglie, en raison de sa conduite antirévolutionnaire sur la rive droite du Rhin où il s'était retiré.

Réduit à la portion de son diocèse située dans le grand-duché de Bade, et par suite privé de la plus grande partie de ses revenus, il mena dès lors une vie obscure, et se démit de l'évêché de Strasbourg lors du Concordat de 1801. Cependant autour du palais de ce puissant abbé se réunissait encore une nombreuse population, empressée de se mettre à l'ombre tutélaire d'un ministre des autels, dans un temps de guerres et de troubles. Il mourut en 1802, et fut enterré dans l'église de Saint-Barthélemy, à Ettenheim.

IV.

C'est d'Ettenheim qu'en 1804, Napoléon fit enlever le duc d'Enghien par une mesure de haute police, qui restera éternellement une tache à sa mémoire.

La destinée de ce prince est une des plus étrangement douloureuses que l'histoire ait enregistrées. Elle ressemble à ces jours d'automne dont le pâle matin s'estompe dans un brouil-

Digitized by Google

lard, dont le midi resplendit tout-à-coup par une déchirure des nuages, s'éteint presque aussitôt dans une brume plus sombre et bientôt dans une noire tempête.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 Août 1772, à Chantilly, n'était pas un enfant vulgaire; son œil semblait souvent chargé d'une grave pensée; il dédaignait les hochets de son âge, et était surtout sensible aux leçons de son précepteur, l'abbé Millot. Il ne se mêlait point à la foule brillante de ses jeunes compagnons; il aimait à s'enfoncer dans le parc de Chantilly, ou à s'égarer dans le hameau de l'Ile-d'Amour, ce jardin anglais que son père, le dernier prince de Condé, avait fait édifier.

Partageant la répulsion profonde des classes privilégiées pour les principes et les idées qui excitaient dans la France entière le plus vif enthousiasme, le jeune duc chercha à s'éloigner. Il avait le pressentimeut des réformes politiques que la nation cherchait à introduire, il voyait les abus de l'ancienne organisation féodale près à disparaître, et il s'épouvantait de la commotion qui pouvait en résulter.

Assis au sommet de la colline, contemplant au loin le nuage noir qui planait sur Paris, il prêtait une oreille attentive aux cruels déchirements dont la France allait faire une si douloureuse expérience; tout autour de lui, il croyait voir errer des convois funèbres, de pâles ombres, des fantômes traînant des chaînes ou de longs voiles; mais bientôt ces bruits de la mort se perdaient dans le cri lugubre du hibou, où dans le murmure du vent des nuits, qui ébranlait par intervalles les vieux murs du château de Chantilly.

En 1792, il fut des premiers à s'enrôler dans le corps d'émigrés réuni par son grand-père, le prince de Condé, sur les bords du Rhin, et il en commanda l'avant-garde de 1796 à 1799. Tous les témoignages contemporains s'accordent à reconnaître que sur les champs de bataille le jeune prince se montra toujours digne de ses aïeux. Servant dans la cavalerie sous les

Digitized by Google

ordres de son père, il avait surtout montré la plus grande valeur au siége de Mayence, à l'attaque des lignes de Wissembourg, enfin à la journée de Berstheim, où devenu, par suite d'une blessure de son père, commandant de la cavalerie, il avait fait à sa tête plusieurs charges brillantes; et dans les lieux témoins de la gloire du grand Condé, on avait vu trois générations de Condé rappeler par leur courage, le souvenir de ses exploits. Le seul reproche qu'on pût lui faire, était de se livrer trop facilement à l'ardeur qui l'entraînait. Dans ces moments, tout ce qu'il y avait de force, d'intelligence, de vie, montait à ses yeux, qu'on voyait peu à peu s'allumer comme les fenêtres d'un palais longtemps désert. On eut dit qu'il aspirait chaque parole du commandement par ses lèvres entr'ouvertes, et que chaque parole, en pénétrant, soulevait une goutte de sang dans ses artères, éveillait une idée dans son cerveau.

Rien de plus beau, dans sa morne poésie, que ce front noyé d'ombre, que ces traits fiers aux vives arêtes modelées dans le marbre blanc. Sa démarche, naturellement gracieuse et légère, son assurance pleine de candeur, impressionnaient favorablement tous ceux qui l'entouraient.

Dans le cours des trois dernières campagnes, son coup d'œil militaire s'était fortement développé, et si les fonctions qu'il remplissait étaient restreintes à d'étroites limites, on pouvait dire qu'il les remplissait avec talent.

Dans la vie privée et hors du champ de bataille, le duc d'Enghien, de même que son grand-père, le prince de Condé, auquel il ressemblait à beaucoup d'égards, montrait de la franchise et de la loyauté dans le caractère. Aussi plein d'humanité que de bravoure, il avait toujours désapprouvé ces représailles sanglantes que l'animosité des guerres civiles avait quelquefois introduites entre les républicains et les émigrés, et toujours il avait prodigué ses soins aux blessés de tous les partis; passionné même pour la gloire militaire, et toujours attaché à la France malgré son émigration, il ne cachait pas son admiration

Digitized by Google

pour la gloire des armes républicaines et en particulier pour celle du général Bonaparte.

V.

Le licenciement définitif de l'armée de Condé en 1801, à la suite de la paix de Lunéville, vint clore la carrière militaire du duc d'Enghien. L'Angleterre était alors un sûr asile pour les princes de la famille exilée et pour leurs serviteurs. Le duc eût pu s'y retirer, mais dès longtemps il avait conçu pour la nièce du cardinal de Rohan, la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, la plus vive passion; et quoique sa famille, qui espérait s'assurer par lui d'une alliance utile parmi les souverains de l'Europe, eût toujours refusé son consentement à ce mariage, il n'avait jamais renoncé au désir de l'épouser: il l'accomplit alors et se fixa à Ettenheim, près d'elle et près du cardinal. Quoique aucune preuve n'ait subsisté de ce mariage, il ne paraît pas douteux que le duc et la princesse n'aient été mariés à cette époque par le cardinal de Rohan. Le duc d'Enghien resta donc à Ettenheim, habitant le petit château voisin de la maison que la princesse occupait avec son père. Là s'écoulèrent les moments les plus beaux et les plus heureux de sa vie. Vivre auprès de la princesse Charlotte, l'admirer, l'aimer, le lui dire, voilà toutes ses occupations. Et il faut le dire à la louange du passé, dans ces temps de guerre, l'amour était chose importante, sérieuse et vraie; le duc y mettait tout ce qu'il avait de pensée et de cœur. Aussi cet hommage tendre et naïf trouva la princesse Charlotte accessible; et comme elle n'était pas de ces femmes qui calculent l'époque, le jour, le moment où elles diront: j'aime, elle aima. Elle était admirablement belle: vous savez, ces têtes délicieuses que les peintres flamands nous ont conservées; de longs cheveux blonds et de grands yeux bleus, un cou blanc et poli, penché comme celui d'une colombe.

Digitized by Google

Le duc se disait souvent dans l'ivresse de son bonheur: « Mon Dieu, voilà donc la femme que mon imagination rêvait, « que mon cœur attendait, cette femme qu'on ignore, cette « femme que vous nous réservez dans votre bonté ineffable! « Être divin qu'on doit aimer à jamais. »

Les instants qu'ils passaient ensemble étaient délicieusement employés; c'était bonheur que de les voir savourer, non cette poésie vague et incolore qui émane aujourd'hui du cerveau, mais celle plus vraie qui prend sa source au fond du cœur: douce harmonie, suave émanation des voluptés de l'âme.

Le duc d'Enghien se faisait aussi une occupation de la chasse, où l'accompagnait ordinairement le général marquis de Thumery, ancien lieutenant-colonel de son régiment au corps de Condé, et qui avait obtenu, comme lui, la permission de résider à Ettenheim, Le plaisir de la chasse avait beaucoup d'attrait pour le duc; les rapports que créaient ces réunions, ses habitudes militaires, contribuaient à lui procurer des jouissances exceptionnelles; aussi aimer et chasser étaient les deux grandes affaires de sa vie à Ettenheim.

Son séjour à vingt kilomètres de Strasbourg, aux portes de sa patrie, cachait-il de sa part une pensée politique? Est-il vrai qu'il se mêla aux intrigues, aux conspirations ourdies contre le premier Consul par les différents partis que sa main puissante avait bien pu comprimer, mais qu'elle n'avait point encore réussi à écraser? C'est ce que prétendirent les agents d'une police généralement assez peu scrupuleuse dans le choix de ses moyens, et qui ne dut pas se faire faute de calomnier celui qu'elle avait résolu d'assassiner. Mais jamais, avant comme après la déplorable catastrophe du 21 Mars 1804, elle ne songea à fournir les preuves de cette banale accusation, évidemment imaginée après coup pour atténuer l'intérêt qui devait s'attacher à la victime du plus odieux des guet-apens. Le jeune prince était-il tenu au courant des projets imaginés à ce moment par quelques conspirateurs pour renverser le

Digitized by Google

gouvernement consulaire et rétablir la royaute ? C'est possible, vraisemblable même ; mais tous les témoignages recueillis s'accordent à démontrer qu'il n'y prenait pas autrement part.

La conspiration de Moreau, de Georges et de Pichegru, tramée avec l'assentiment du cabinet de Londres contre les jours du premier Consul, fournit à Bonaparte le prétexte dont il avait besoin pour réaliser enfin le projet qu'il avait depuis longtemps conçu d'effrayer ses ennemis secrets, de frapper un grand coup et de se rendre maître de la personne du seul prince de la maison de Bourbon qui eut été assez imprudent pour venir en quelque sorte s'offrir à ses coups en fixant sa résidence sur les frontières de la France.

Le soldat d'Arcole et de Rivoli avait gagné, par d'éclatants services, la reconnaissance du pays ; mais à quoi bon des victoires ? C'était le duc d'Enghien lui-même qu'il fallait à Napoléon, pour conserver le pouvoir et le rendre héréditaire dans sa famille ; c'était ce front royal à déshonorer, cette prétendue conspiration à étouffer : c'était ce corps échappé aux balles du siége de Mayence et des lignes de Wissembourg qu'il fallait faire entrer, tout grand qu'il fut, dans la fosse creusée sous les murs du château de Vincennes.

Des rapports de police prétendirent que le duc d'Enghien était venu plusieurs fois à Paris sous un déguisement, ce qui était positivement faux ; et le conseiller d'Etat Réal fut chargé de s'assurer de l'exactitude du fait. Celui-ci savait parfaitement ce qu'on voulait de lui ; il déclara donc tenir d'un espion que le prince faisait de fréquentes absences d'Ettenheim et avait été vu en divers endroits en compagnie de Dumouriez. C'en fut assez pour que le premier Consul trouvât là des éléments de justification ou d'excuse pour l'acte qu'il méditait. Son aide-de-camp Caulaincourt reçut l'ordre de se rendre à Strasbourg, avec des instructions cachetées, qu'il ne devait ouvrir que lorsqu'il serait à destination, et qui lui indiqueraient ce qu'il aurait à faire ultérieurement. En même temps, il fut enjoint au

Digitized by Google

général Ordener de partir secrètement pour la même destination, de se porter de là sur Ettenheim, avec un fort détachement de troupes, de cerner le château et d'y enlever le duc d'Enghien.

Des avis non suspects avaient depuis longtemps averti le prince de ce qui se tramait contre lui; son grand-père lui-même, le prince de Condé, lui avait écrit d'Angleterre à ce sujet dans les termes de la plus vive inquiétude. Le prince refusa longtemps de croire aux dangers qu'on lui signalait; mais les prières de la princesse de Rohan avaient enfin déterminé le duc à demander à la Cour de Vienne des passeports pour se retirer en Angleterre. La chancellerie autrichienne ne se pressa point de les expédier, et le prince fut perdu. Enfin pour plus de prudence, et cédant aux instances de la princesse Charlotte et des personnes qui l'entouraient, le prince consentit à s'éloigner dans le plus prochain délai.

La nuit même qui précéda son enlèvement, il rêva qu'un ange lui apparaissait, et cet ange avait tous les traits de Charlotte; de longues ailes battaient sur ses épaules, et sa forme suave semblait suivre les ondulations de l'air. Cet ange le pressait dans ses bras, et il lui parut que son corps lui-même devenait une substance aërienne et tous les deux s'élevaient dans les airs. L'ange le regardait en souriant, ses lèvres ne s'entr'ouvraient pas, mais on eût dit une voix intérieure qui lui murmurait ces mots: « *Charles fuis, il en est temps encore.* »

VI.

Le 14 Mars 1804, le général Ordener quitta Strasbourg pour se rendre à Rhinau, accompagné du général Fririon, chef d'état-major du général Leval, et du colonel de gendarmerie Charlot. Il y trouva trois cents hommes du 26me dragons, des

Digitized by Google

pontonniers, des bateaux, et trois brigades de gendarmerie. Toutes les précautions avaient été prises et tous les préparatifs avaient été faits avec le plus grand mystère. Les dragons de Schlestadt avaient été réveillés par le boute-selle, chaque soldat avait reçu un paquet de cartouches, on s'était lancé au trot jusqu'aux bords du Rhin, où des barques n'attendaient que l'arrivée du détachement pour lui faire passer le fleuve. Les soldats ne savaient où on les conduisait, mais du moment qu'il s'agit de gagner la terre allemande, chacun se disait : c'est la guerre ! et la joie était générale, parce que la guerre, malgré ses maux imprévus, paraît toujours préférable à la monotonie d'une garnison.

Dans la nuit du 15 au 16 Mars, cette troupe pénétra en pleine paix, au mépris du droit des gens, sur le territoire du duché de Bade, et vint en armes investir à Ettenheim l'habitation du duc d'Enghien.

Il était alors cinq heures du matin. Le duc avait projeté pour ce jour-là une partie de chasse avec le colonel Grunstein, ils étaient même déjà habillés et prêts à sortir, lorsque Feron, son domestique, vint l'avertir que l'habitation était cernée par des soldats, et que le commandant sommait d'ouvrir les portes si l'on ne voulait pas les voir enfoncer par la violence. Le prince saute sur un fusil à deux coups, et s'apprête à vendre chèrement sa vie. Le baron de Grunstein, qui s'était hâté d'accourir près de lui, le détermine à ne point tenter une résistance inutile. Bientôt la troupe se précipite dans l'appartement, le commandant Charlot à leur tête. Le prince est arrêté avec le colonel Grunstein, qui se trouvait près de lui, et ses trois domestiques, Feron, Poulain et Canove. Le prince était vêtu d'un costume de chasseur tyrolien, à longues guêtres.

La petite ville d'Ettenheim, habituellement si calme à l'heure où l'aube commence à blanchir les airs, se trouva tout-à-coup bouleversée. Les habitants ne s'étaient pas réveillés, comme chaque matin, au bêlement du troupeau, au tintement de la

Digitized by Google

cloche de la brebis, au bourdonnement de l'abeille. Ma plume serait inhabile à peindre les scènes qui se succédèrent pendant quelques moments dans cette cité. Les cris : au feu ! s'élevaient de tous les côtés ; les militaires, sans direction, volaient d'une rue à l'autre, pour chercher la demeure où l'on croyait qu'était logé le général Dumouriez.

Le colonel Charlot, inquiet des dispositions des habitants, qui étaient favorables au duc d'Enghien et aux émigrés, se portait sur tous les points. Il vit un homme qui paraissait se diriger vers l'église : c'était un maréchal-ferrant, qui, comprenant ce dont il s'agissait, voulait aller y sonner le tocsin ; le colonel le fit arrêter. Il rencontra ensuite le grand-veneur de Bade, que les cris au feu avaient attiré ; il chercha à le rassurer ; les habitants se montraient effrayés sur la porte de leurs maisons, enfin le tumulte était partout, et chacun pleurait sur ce torrent qui venait de se précipiter dans la cité. Consternés, saisis d'effroi, pressés de toute part, les mains levées vers le ciel, tous adressaient leurs prières à Celui qui commande à la mer et à la foudre : une consternation générale, désastreuse, féconde en sensations déchirantes, laissait tout le monde accablé sous un poids qui l'étouffait. Un ciel couvert de nuages répandait sur cette scène funèbre une clarté pâle et terne ; bientôt un calme sinistre régna dans les airs ; des bruits lointains seulement annonçaient le départ des troupes.

On avait hâte de repasser le Rhin, on entraîne le prince, on le fait monter, ainsi que deux de ses officiers, dans une charrette entourée de gendarmes, et l'on prend les devants avec lui, les autres prisonniers suivirent à pied.

Le prince fut placé dans un bateau pour passer le Rhin ; après le passage du fleuve, le général Ordener le laissa à la garde du colonel Charlot, et prit les devants pour retourner à Strasbourg. Le duc fit la route à pied de Rhinau à Boofizheim, s'arrêta dans ce village pour déjeuner. Là, on trouva une voiture dans laquelle il monta avec le colonel Charlot et le maré-

Digitized by Google

chal-des-logis Pfersdorff. On arriva à Strasbourg vers cinq heures de l'après-midi et il fut aussitôt conduit à la citadelle, où il passa la nuit dans la plus profonde tristesse.

« Je ne pense pas qu'ils veuillent ma mort, disait-il, mais ils « me jetteront dans quelque forteresse en cas qu'un otage leur « soit nécessaire; j'aurai bien de la peine à m'habituer à cette « vie-là. »

Depuis son enlèvement, il n'avait cessé de songer à l'inquiétude qu'il avait dû causer à la princesse Charlotte, et demanda s'il ne lui serait pas permis de lui écrire pour la rassurer.

On procéda à l'ouverture de ses papiers, qu'on examina d'une manière rapide, on en fit des liasses séparées, et on lui dit qu'ils allaient être envoyés à Paris.

« Ainsi donc, disait-il, il me faudra languir ici des semaines, « peut-être des mois; le chagrin augmente à mesure que je « réfléchis à cette nouvelle position; si cela dure, je crois que le « désespoir s'emparera de moi. »

C'est alors qu'il se rappelait les beaux jours de sa vie déjà lointaine; le triomphe devant tout un peuple, les vertes collines de Chantilly, les riants défilés du Rhin trempés d'ombre blanc et de soleil brillant. Alors aussi il songeait à la princesse Charlotte, la fée enchanteresse qui l'avait attiré dans cet abîme. Cette princesse aux yeux charmants, au sourire frais, au suave parfum, son amante, sa femme, pleurée par l'âme, pleurée par l'esprit, appelée à grands cris par le cœur, secret dépositaire de tant de voluptés ineffables. Le duc ne se faisait pas illusion, il était bien perdu; c'est là dans cette citadelle que se dénouerait l'existence la plus douloureuse, et pourtant la plus regrettée; car il faut le dire, le prince eût voulu vivre: il aimait. Dans ces heures de solitude, d'angoisses, la plus cruelle torture était le doute.

Digitized by Google

VII.

Le 18 Mars au matin, on fait monter le duc d'Enghien dans une chaise de poste, attelée de six chevaux, qui l'emmène en moins de deux jours au château de Vincennes. La route se fit avec plus de rapidité que ne semblait pouvoir le permettre l'escorte de la gendarmerie. Le duc paraissait en quelque sorte heureux de revoir la France, il rappelait dans les endroits où l'on passait, ceux qu'il avait autrefois connus; mais il y avait aussi chez ce prince, jeune, ardent, exubérant de sève et de génie, des moments de rébellion contre la destinée. Il se disait que la vie, le succès et le bonheur demandent seulement de la volonté; qu'il s'agit de vouloir, le crime aussi bien que l'héroïsme; que dans une situation désespérée, tout est à faire et tout peut réussir. Alors il rêvait combats, massacres, incendies; il s'élevait, démon exterminateur, par-dessus la voiture qui l'entraînait, sur des ailes sanglantes; il recrutait ses amis, toute la noblesse française, toute l'armée de Condé, il luttait jusqu'à la mort, jusqu'à une mort de soldat, pareille à celle de Turenne, tombé pour la France sur une hauteur voisine du village de Sasbach, et glorieuse même aux yeux d'un ennemi. Tout-à-coup, épuisé comme après de réelles batailles, il se résignait, il courbait son front, il priait. « Peut-être, pensait-il, « ai-je été choisi par Dieu pour expier les fautes de ma famille. « On pleurera sur mon sort, on pleurera ma jeunesse, mon « innocence, ces larmes pieuses laveront tout. Seulement il « faut que je tombe sans souillure, avec courage, en soldat, « comme je l'étais sur les bords du Rhin, devant l'ennemi. » Alors le malheureux prince s'adressait à sa mère, qui était en exil, et, après avoir demandé son intercession auprès de Dieu irrité, il se sentait consolé, confiant et fort.

Il arriva au château de Vincennes le 20 Mars, entre cinq et six heures du soir. La femme de Harel, commandant du châ-

Digitized by Google

teau, qui avait été sa sœur de lait, le reconnut avec effroi, et après s'être chauffé dans son logement, Harel le conduisit au pavillon du Roi, dans le logement qui lui avait été préparé et dans lequel on avait fait du feu et porté quelques meubles, un lit, une table et des chaises. Excédé de fatigue, le prince se coucha après un court repas, quoiqu'il ne fut encore que huit heures, et s'endormit d'un profond sommeil. Mais tout était déjà préparé pour son supplice; sa fosse même avait été creusée d'avance. Son réveil fut affreux.

Un arrêté des Consuls, daté du jour même de son arrivée, le renvoyait devant une commission militaire, comme prévenu « d'avoir porté les armes contre la République; d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, et de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République. »

Entre minuit et une heure du matin, le duc d'Enghien est brusquement arraché à son sommeil, et après avoir été interrogé par le capitaine-rapporteur, il est amené devant ses juges, réunis dans l'une des chambres du pavillon de la porte du bois. Là il est interrogé de nouveau par le président de la Commission et il répond à toutes ses interpellations avec une mâle assurance. A l'accusation d'avoir porté les armes contre sa patrie: « J'ai combattu avec ma famille, répondit-il, pour re- « couvrer l'héritage de mes ancêtres; depuis la paix, j'ai déposé « les armes. »

Mais c'est en vain que la noblesse et la franchise des réponses du prince établissent son innocence; c'est en vain que les lois contre les émigrés ne poursuivaient que *les émigrés arrêtés sur le territoire de la République, ou en pays ennemi et conquis;* c'est en vain que la législation en vigueur interdisait formellement aux commissions militaires la connaissance des complots tramés contre la sûreté intérieure de la République; c'est en vain que la règle générale de la justice ordonnait de ne procéder que publiquement et de jour dans

Digitized by Google

les affaires criminelles; c'est en vain qu'aucune pièce à charge n'existait au procès. Qu'importaient les lois et la justice? ne fallait-il pas verser le sang d'un Bourbon pour détruire tout soupçon d'un pacte secret avec cette famille et s'aplanir la voie du trône!... Les membres de la Commission se montrèrent dignes de la confiance du maître. Sans avoir daigné avertir leur victime de faire choix d'un défenseur, sans même lui en avoir nommé un d'office, sans avoir aucun égard à la demande faite par le duc d'une entrevue avec le premier Consul, la Commission, à l'unanimité! condamna à mort cet infortuné. par un jugement où l'ignorance complète des lois qu'elle appliquait força le greffier d'en laisser. non-seulement le texte, mais même la date en blanc. Le jugement ordonnait de plus l'exécution immédiate; et pourtant les lois réservaient expressément au condamné le droit de recours en révision, ou le pourvoi en cassation. A peine cet arrêt de sang fut-il rendu, qu'un officier-général, Savary, devenu plus tard ministre de la police générale et duc de Rovigo, qui avait assisté au jugement, derrière le fauteuil du président, en arracha des mains de ce dernier la minute informe, et s'occupa de pourvoir sans délai à son exécution.

Il était environ trois heures du matin: le prince est extrait de sa prison par des gendarmes d'élite; d'une voie émue, quoique sans lui annoncer ce qui allait avoir lieu, Harel l'invita à le suivre, le précéda dans la cour et dans les divers passages qu'il fallait traverser. On arriva ainsi à la tour dite: la Tour-du-Diable, qui renfermait la seule issue pour pénétrer dans les fossés du château. Parvenu au bas de l'escalier, on suivit quelque temps les fossés jusqu'au pied du pavillon de la Reine, et ayant tourné l'encoignure de ce pavillon, on se trouva en face des troupes, qu'éclairaient la lueur incertaine de quelques lanternes et dont un peloton s'était détaché pour l'exécution. Il tombait à ce moment une pluie fine et froide, les étoiles ne brillaient pas, et la lune n'éclairait point les pas incertains du

Digitized by Google

prisonnier; le souffle d'un vent froid interrompait seul le silence qui régnait. Le duc ne sait où on le conduit, plus il avance, plus il pressent son affreuse position, que va-t-il devenir? l'œil fixé au ciel, il soupire; « où me conduisez-vous, demanda-t-il, « si c'est pour m'enterrer vivant dans un cachot, j'aime encore « mieux mourir sur-le-champ. Hélas, tout ici semble m'annon- « cer ma perte prochaine, j'ai perdu jusqu'au moindre rayon « d'espoir. Qui viendra me délivrer de l'affreuse situation dans « laquelle je me trouve. Suis-je destiné à périr dans les ou- « bliettes. »

Ce fut alors seulement que le jeune prince, qui jusque là avait ignoré où il se trouvait, dit en regardant autour de lui: « je reconnais Vincennes. » Voyant alors l'appareil militaire qui l'attendait, il ajouta: « Ah! grâce au ciel, je mourrai de la « mort d'un soldat! marchons! » Parvenu au lieu du supplice, il remet à l'un de ses bourreaux des cheveux, un anneau d'or et une lettre pour la princesse de Rohan, le suppliant d'accomplir ce lugubre message; puis il se met à genoux, à quelques pas de la fosse ouverte pour le recevoir, et prie le Dieu de miséricorde de l'accueillir dans son sein. Impatient sans doute de ce retard, Savary ordonne à deux ou trois reprises d'exécuter le feu. Le noble prince, quand il a achevé de régler ses comptes avec Dieu, se releva enfin, et dit encore: « O ma mère! tu « reposes en ce moment, un songe heureux te berce, hélas! et « tu perds ton enfant. Adieu, reçois mes derniers regrets. » Son regard et sa contenance respirent la plus mâle intrépidité, il fait signe qu'il est prêt à mourir. Les fusils s'abaissent, et le descendant du grand Condé tombe privé de vie, percé de plusieurs balles.

Les gendarmes d'élite, instruments de ce meurtre juridique, comme s'ils redoutaient que le jour, sur le point de paraître, ne vint découvrir la rougeur de leur front, se hâtèrent de précipiter le cadavre de leur victime dans le trou qui l'attendait béant depuis plus de douze heures; quelques pelletées de

Digitized by Google

terre précipitamment jetées sur ce corps encore chaud, achevèrent de combler la fosse; et alors, l'homme qui avait médité cet odieux attentat, put espérer que rien ne serait plus. Il avait oublié l'inexorable histoire, aux yeux de laquelle le crime ne se prescrit jamais.....

Ainsi périt, le 21 Mars 1804, entre trois et quatre heures du matin, à la lueur encore incertaine du crépuscule, dans la fleur et dans toute la force de l'âge, le dernier rejeton des Condé, de cette grande race militaire descendant de Robert, l'un des fils de saint Louis, marié à l'héritière de Bourbon!...

SABOURIN DE NANTON.

(La fin à la prochaine livraison).

Digitized by Google

FRAGMENTS

D'UN

VOYAGE AUX ALPES

Voyez la *Revue d'Alsace* de Juillet 1866.

I.

Au Grindelwald, 6 Août 1868.

Connaissez-vous un spectacle comparable à celui des Hautes-Alpes éclairées par les frais rayons de l'aube, lorsqu'une lumière resplendissante colore et inonde les sommets majestueux dont les dentelures se découpent sur un sombre azur, que les vallées sortent de l'ombre, que des colonnes de vapeurs s'élèvent des abîmes transparents, que la terre renaît à la vie par lentes gradations! Rien ne remue l'âme comme un tel aspect, sinon peut-être la vue d'une mer sans rivages ou la contemplation du ciel. Mais la voûte céleste a des profondeurs où la pensée de l'homme se perd. Et la mer immense, uniforme, sans limite, montre partout une vague poussant l'autre, des flots qui passent, se suivent comme des existences fugitives au sein du grand Tout. En face de l'infini, révélé par le ciel et la mer, l'homme est comme anéanti. Il lui faut pour sentir l'existence un milieu plus conforme à sa nature, et ainsi les grandes cîmes des montagnes nous laissent une impression meilleure, car un regard suffit pour marquer le point précis où finissent leurs

Digitized by Google

pics les plus redoutables, tandis que leurs formes, tour à tour hardies et gracieuses, déroulent une suite de tableaux pleins d'harmonie.

Je faisais cette réflexion en descendant de la Grande-Scheidegg au Grindelwald. J'avais passé la nuit aux bains de Rosenlaui avec un ami qui me quitta au haut du col pour se rendre, par un chemin différent, dans la vallée où nous devions faire une série d'expériences sur la constitution de la glace. Je marchais donc seul et j'étais heureux de ma solitude. Quel paysage splendide! Le Wetterhorn, dressé fièrement sur sa base, élevait à une hauteur prodigieuse son front superbe. Il n'y avait pas un nuage au ciel, pas une ombre. Bien que le soleil se levât à peine, ses rayons enveloppaient tout de tièdes effluves. Nul souffle ne troublait le calme solennel de ces lieux, si ce n'est de loin en loin l'écho de la corne des Alpes ou le mugissement des vaches sur la lisière des pâturages. Les montagnes, les rochers arides, un faucon qui planait, le frémissement de l'onde à la surface d'une nappe d'eau, la renoncule glaciaire épanouissant sa corolle comme un sourire au sein des neiges, composaient un ensemble ravissant, dont je n'ai jamais mieux senti la poésie, ni compris le sens sublime. Sentir la vie et la comprendre, trouver la poésie par l'étude de la nature, était-ce assez de bonheur?

La paroi du Wetterhorn et des montagnes qui le suivent, s'affaissent sur le Grindelwald comme une muraille verticale. Le Wetterhorn se dresse immédiatement au-dessus du passage de la Scheidegg et l'Eiger, dont le profil rappelle l'attitude d'un lion couché. Les glaciers supérieur et inférieur du Grindelwald descendent le long des couloirs ouverts entre ces trois groupes comme autant de cascades rigides sur le bord méridional de la vallée. La paroi septentrionale est formée par le massif du Faulhorn, qui s'élève à une moindre hauteur que l'autre versant; mais c'est précisément du haut de ces pâturages, à la Bachalp, que la chaîne du Wetterhorn se déploie dans toute sa

Digitized by Google

magnificence. On y embrasse du même coup-d'œil l'ensemble de ces montagnes. A partir du sud, les trois têtes du Wetterhorn, du Mittelhorn et du Rosenhorn, le Berglistock, le pic de Lauteraar, le grand Schreckhorn apparaissent à la fois avec le glacier supérieur à leur pied. Le Mettenberg, si imposant au fond de la vallée, s'humilie maintenant et s'abaisse devant ses rivaux. Derrière le Schreckhorn, les Strahlegg étalent leurs nivés éblouissants pour se lier au sommet du Finsteraar, le plus grand pic des Alpes bernoises, à 4275 mètres au-dessus du niveau de l'océan. Puis la crête du Viesch s'abaisse pareille à une muraille de glace sur le glacier inférieur dominé à l'autre extrémité par le groupe de l'Eiger. Quel magnifique contraste entre la blancheur, l'éclat des champs de neige de ces arêtes hardies, et les teintes sombres des parois à nu.

Le massif du Faulhorn sépare le lac du Grindelwald du lac de Brienz. Moins élevé et moins hardi que les pics du sud, il présente des pâturages et des terrasses entassés sans ordre les uns au-dessus des autres, coupés par des gorges et des ravins profonds avec de petits lacs et des glaciers en miniature. Parmi les sommets saillants de ce groupe, le Schwarzhorn atteint 3200 mètres immédiatement en face de la grande Scheidegg. Du Schwarzhorn, la ligne de faîte passe au Faulhorn sous un angle droit. Un petit glacier, devenu classique par les études de Bravais et de M. Martins, mais presque toujours recouvert de neige, se cache dans une dépression du sol sur les flancs du Faulhorn. On y remarque, ainsi que dans un autre glacier d'égale dimension, le Dreckgletscherli, situé près du Schwarzhorn, tous les phénomènes qui caractérisent les formations glaciaires. Le Simelihorn et le Rœthihorn, les Spitzen, le Hœrnli, la Burg, apparaissent ensuite successivement. Le piton de la Burg représente les restes d'une montagne qui ensevelit sous ses décombres le village de Schillingsdorff, vers la fin du Xe siècle. En ce point, la chaîne se réduit en une croupe allongée appelée la Winteregg. Puis les deux bords de la vallée

Digitized by Google

se rapprochent, forment une gorge étroite, profonde, *die Enge*, où passent la route d'Interlaken et les eaux de la Lutschine.

Comme son nom l'indique, la grande Scheidegg opère la séparation des eaux entre le Grindelwald et la vallée de l'Aar. Ce passage est à 2200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'on descend à 980 pour arriver à la base du glacier inférieur. Joignez ces deux points par une ligne droite, faites en passer une autre du sommet du Wetterhorn, à 3763 mètres à celui de l'Eiger, haut de 3975: sachant du reste que le faîte du massif du Faulhorn oscille entre 2300 et 3200 mètres d'altitude, vous aurez ainsi tracé à grands traits l'esquisse du bassin du Grindelwald. Sa forme ressemble à une profonde gouttière ouverte du sud-ouest au nord-est, par conséquent parallèle à la direction générale de la chaîne des Alpes. Le territoire de la vallée a six lieues d'étendue de l'est à l'ouest, sur une largeur d'une demi-lieue, du sud au nord. D'après l'étymologie la moins savante, son nom exprime d'une manière parfaite l'aspect physique du sol; il vient de *grindig*, qui veut dire pierreux, et de *wald*, forêt; soit Grindelwald, une contrée rocheuse et boisée. Le fond est fort accidenté, composé d'une succession d'ondulations et de collines qui fourniraient à peine quelques arpents de terrain réellement uni. Nous avons dit que la paroi du sud paraît à peu près verticale, mais elle présente néanmoins quelques promontoires et des terrasses plantureuses ou boisées vers le bas. Les flots de la Lutschine dessinent la ligne de plus grande pente du bassin. Ils sont formés de l'union d'un torrent venu du Gemsberg avec deux courants qui sortent des glaciers supérieur et inférieur, appelés Lutschine noire et Lutschine blanche, à cause de leur coloration. La Lutschine noire vient du glacier supérieur et doit sa teinte foncée au torrent du Gemsberg, qui est chargé de débris de schiste noir très-friable d'une fécondité rare. Cette branche se précipite en bonds rapides le long du Mettenberg; elle reçoit le Harbach et le Mühlbach. Plus bas, après sa jonction avec la

Digitized by Google

Lutschine blanche, le torrent grossi sort de la gorge de Berglauenen, pour s'unir encore aux eaux de la vallée de Lauterbrunnen, au confluent de Zweilutschinen, et couler ensemble dans le lac de Brienz.

Cette conformation de la vallée du Grindelwald explique la douceur relative de son climat. En aucun point de la Suisse les glaciers ne descendent aussi bas, et cependant la flore y est riche, la végétation très-active, la production agricole considérable. L'exposition des terrains livrés à la culture est généralement excellente. La chaîne du Faulhorn met la vallée à l'abri des vents âpres du nord dont l'influence se manifeste plutôt par les neiges qu'il amène sur les hautes cîmes que par un froid piquant. Rarement les brouillards descendent jusqu'au fond. Le soleil y brille de tout son éclat, quand d'épaisses brumes s'étendent sur le reste de la Suisse en automne et en hiver. Aussi le climat et le séjour du Grindelwald sont-ils éminemment favorables pour le traitement des affections nerveuses. La température moyenne de l'année paraît varier entre 8 et 10 degrés, avec des oscillations extrêmes de 18+32 degrés centigrades. Rarement le thermomètre descend au-dessous de —12, et les températures de —16 à —18 degrés sont taut-à-fait exceptionnelles. En Octobre, les premières neiges commencent à tomber. Le soleil baisse et se retire derrière les montagnes, de telle sorte que certaines parties de la vallée ne reçoivent pas un rayon pendant trois mois entiers. Mais si le soleil reste caché, d'autant plus douce paraît « la petite lumière qui règne la nuit. » Et, en effet, le pays prend un aspect solennel quand la lune verse sa pâle lumière sur les champs de neige silencieux, et que la Lutschine elle-même se tait, se tarit et gèle au sein des glaciers. Quant à la neige, elle a habituellement 2 à 3 pieds d'épaisseur, tandis que dans le cours entier de l'hiver, il en tombe en somme 5 à 7 pieds au bord de la rivière, et de 10 à 20 dans les montagnes. Vienne le printemps, toute cette masse disparaîtra vite sous l'action combinée du

Digitized by Google

soleil, de l'évaporation, des brouillards, des pluies, des vents chauds, mais surtout des avalanches et du fœhn.

Le fœhn agit avec plus d'intensité sur la fonte des neiges que tous les autres agents ensemble. Ce vent chaud vient au Grindelwald par-dessus la crête du Viesch ou la Wingernalp. A son approche, de petits nuages blancs, échevelés, voltigent au-dessus des deux pics de Viesch, mais sans les effleurer. En même temps, le soleil semble pâli et se couche sans éclat, tandis que l'atmosphère, plus transparente que de coutume, rapproche les objets et colore de nuances violettes les montagnes de l'arrière-plan. Le ciel brille d'un éclat pourpré longtemps après le coucher de l'astre. La soirée reste tiède, la nuit sans rosée est seulement traversée par quelques courants plus frais, les étoiles scintillent avec un plus vif éclat. Dans les forêts supérieures, on entend des bruits sourds. Un trouble général saisit toute la nature, et les animaux, l'homme lui-même, se sentent agités par de vagues angoisses contre lesquelles la volonté ne réagit pas. Puis les nuages se forment en vagues compactes au-dessus des montagnes, d'où ils descendent lentement. Chaque pic paraît enveloppé d'une aigrette de dentelle fine. La neige balayée des sommets se tend devant les nuages en longues traînées qui se détachent sur le ciel bleu, accompagnées de coups de vent qui sont d'autant plus piquants qu'ils passent sur de plus grandes surfaces neigeuses. Le calme se fait un moment. Mais presque aussitôt les gémissements des sapins et des mélèzes annoncent que le courant atteint les couches inférieures de l'atmosphère. On dit alors que le fœhn est descendu. Ses notes lugubres résonnent autour des chalets; on éteint feux et lumières; partout les portes sont fermées; les poutres des toitures grincent sous l'effort de la tourmente, à laquelle, bien souvent, les arbres les plus forts ne résistent pas. Tout ce qui n'adhère pas fortement au sol est soulevé, et les toits des châlets et des granges tourbillonnent et volent dans l'air comme les feuilles d'automne.

Digitized by Google

Le fœhn a une grande force sur le revers méridional des Alpes, mais il n'acquiert toute sa puissance que dans les vallées ouvertes au nord. Moins fréquent au Grindelwald que dans certaines autres régions, il s'y manifeste avec violence et arrive à son plus haut degré après de nouvelles chûtes de neige. Le vent soulève alors la neige en trombes terribles dont on ne saurait se faire une idée sans les avoir vues. Rien ne garantit contre ces météores. La neige, réduite par les raffales en poussière ténue, traverse les tissus les plus serrés et entre par les moindres fissures des habitations. Dans l'Oberland, on désigne ces tourbillons sous un nom particulier : le *Gux*. M. Gerver cite telle tourmente qui renversa totalement plusieurs châlets et enleva plus de cinquante toitures au Grindelwald, tandis que dans la vallée de la Reuss, au pied du Saint-Gothard, M. William Huber a vu ce vent renverser des chariots chargés de poids énormes. Ce fut aussi sous le souffle implacable du fœhn qu'un incendie dévora de fond en comble, dans la nuit du 10 Mai 1861, la ville de Glaris. La durée de ces tourmentes varie de quelques heures à deux ou trois jours. Malgré ses ravages, les montagnards le saluent comme le précurseur du printemps. Il enlève plus de neige en un seul jour que le soleil en toute une quinzaine, et au Grindelwald et à Schwitz, il fond en douze heures des couches de deux pieds à deux pieds et demi d'épaisseur, en corrodant immédiatement la croûte durcie que les rayons solaires entament avec peine après de longs efforts. Sans lui, combien de montagnes seraient toujours ensevelies sous un froid linceul, ne verraient jamais ni printemps ni cultures. C'est au fœhn que le pays d'Uri doit de pouvoir envoyer ses troupeaux aux Alpes bien avant les cantons voisins, et que ses glaciers sont arrêtés si haut. Quelques dommages à peine se mêlent à une si bienfaisante influence. Nous voyons les fleurs du pommier se dessécher sous son souffle qui roussit également les touffes d'orties comme si elles avaient passé au feu, et M. de Tschudi fait observer que ni le hêtre ni

Digitized by Google

le sarrazin prospèrent sur les versants souvent exposés au fœhn.

Tels sont les effets de ce vent au début du printemps. Est-ce à dire que le fœhn se manifeste seulement à cette époque pour ne plus reparaître pendant le reste de l'année ? Le fœhn souffle en toute saison ; mais comme il est à la fois chaud et sec, ses effets deviennent surtout sensibles lorsque l'atmosphère est froide et que la différence de température entre les montagnes et le courant d'air chaud est la plus considérable. Il se montre en été comme au printemps et en hiver dans les hautes régions des Alpes suisses. Il règne souvent sur les pics élevés qu'il met à nu, sans descendre dans les vallées inférieures déjà plus chaudes. Il vient du sud et du sud-ouest et sévit avec plus de force dans les vallées ouvertes au nord que dans celles du versant sud ; plus dans la saison froide qu'en été ; plus la nuit que le jour ; plus auprès des hautes crêtes que sur les basses terres ; partout et toujours avec une intensité qui s'accroît d'autant plus que la différence de température du pays est plus considérable avec les courants chauds. Cet ensemble de caractères assigne au fœhn son origine dans les territoires brûlants du Sahara et de l'Afrique septentrionale. Echauffé et desséché en Afrique, le courant d'air s'élève et remplace les couches plus froides qui viennent du nord. Il passerait au-dessus des Alpes sans les toucher ; mais les glaces, les neiges de cette haute chaîne refroidissent les premières ondes du courant qui se charge d'humidité et devient plus dense. Les flots d'air chaud se précipitent à la suite des ondes refroidies, pour entamer aussitôt les neiges. J'avoue que tous les phénomènes qui accompagnent le fœhn n'ont pas encore reçu une explication définitive. Toutefois, après avoir vu dans les Alpes de la Suisse les remarquables effets de ce vent, on entend avec étonnement affirmer que le fœhn doit être *humide* et *froid*, par des savants qui fondent les lois physiques sous les éprouvettes du laboratoire[1].

[1] Voyez notre Etude sur la constitution du Sahara et son influence sur

Digitized by Google

Chacun sait combien l'intensité des rayons solaires augmente avec la hauteur et à mesure que diminue l'épaisseur de l'atmosphère. Ainsi le 17 Mars 1862, le thermomètre, à l'ombre, marquait au Grindelwald 10°, 5 centigrades, et 2 degrés au Faulhorn, à trois heures de l'après-midi, tandis qu'à la même heure, le sable exposé au soleil avait une température de 21°, 7 dans la vallée, et 29° au Faulhorn: la différence du Faulhorn fut donc de 7°, 3 centigrades. C'est ce qui explique la rapidité de la végétation à ces hauteurs, car on voit dans les Alpes des terrains encore couverts de neige, se revêtir dans la même semaine d'une végétation suffisante pour être livrés au paturage. La flore du Grindelwald est donc relativement riche, et dans aucune partie de l'Oberland bernois, les plantes cultivées s'élèvent à une égale hauteur. Le seigle, l'avoine, les pommes de terre, la plupart des légumes, le lin, le chanvre, y réussissent parfaitement, et les asperges sont même plus précoces au Grindelwald qu'à Berne. Cette situation tient en partie à l'activité des montagnards qui secondent la nature de leur mieux, en profitant des bonnes expositions, en amendant le sol avec des cendres. Parmi les arbres, le cerisier monte jusqu'à 1500 mètres d'altitude: nous en avons vu plusieurs milliers de pieds dont on faisait la cueillette au mois d'Août. Certaines variétés de pommiers et de poiriers donnent un bon rapport. Les derniers noyers dépassent 1200 mètres, le chêne s'arrête à l'entrée de la vallée vers 800 mètres d'altitude et le hêtre à 1300. Les essences résineuses dominent dans les forêts, notamment le sapin et le pin. Le cembron, l'épicea, le mélèze sont plus rares, ce dernier surtout, représenté seulement par quelques pieds introduits depuis peu à côté du cembron, dans les bois d'Itramen, et de la Wengern-Alp ou passage de la petite Scheidegg. Le forestier Kasthofer citait, au commencement de ce siècle, dans les bois d'Itramen, un cembron en pleine santé,

le climat des Alpes, dans les *Annales des Voyages*, Février 1867, page 192.

Digitized by Google

dont il estimait l'âge à 1500 ans au moins. Cette espèce, autrefois l'ornement du pays, tend maintenant à disparaître sous l'influence de déboisements regrettables. Parmi les essences feuillues, on trouve encore des hêtres superbes, des alisiers, des aulnes, des érables, des tilleuls. Le tilleul s'arrête à Burglauenen, et un peu plus loin se trouve un chêne, le plus beau du pays.

Ch. Grad,
Membre de la Société géologique de France.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

UN MOT

SUR QUELQUES ANCIENNES CLOCHES ALSACIENNES

Quoiqu'il ait déjà paru des articles pleins d'érudition sur les cloches alsaciennes, publiés par un savant très-estimé, qui depuis vingt ans fait une étude spéciale de ces monuments, je vais essayer de montrer que cet archéologue a pu tirer de ses travaux des conclusions qui ne sont pas très-rigoureuses. Ce sera une nouvelle justification de l'adage de nos pères: « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son »

Une des notices précitées commence ainsi: « Le XVe siècle et le commencement du XVIe sont l'époque où l'art campanaire a produit en Alsace ses œuvres les plus remarquables. » J'accorderai volontiers à l'auteur qu'à cette époque, les cloches, chargées de bas-reliefs et d'inscriptions, nous fournissent des renseignements nombreux et intéressants. Mais cette profusion d'ornements, jointe à une forme générale qui s'évase brusquement et outre mesure vers le bas, ce qui la rend lourde, voilà précisément des marques de décadence. Au reste tout se lie dans l'esprit humain: les cloches n'ont fait que suivre la marche de l'architecture, de la littérature et de tous les beaux-arts; les époques de recherche et d'affétrie ne sont pas celles du goût le plus pur, et le XVe siècle est un âge de décadence dans les arts comme dans la société.

Nous avons en Alsace une cloche dont M. l'abbé Braun a dit dans un livre aussi spirituel qu'ingénieux sur les *Légendes du Florival:* « Il en est une que le peuple fait remonter au temps

Digitized by Google

des païens, et l'inscription qu'elle porte n'est pas précisément d'une clarté à démontrer le contraire....

« On la sonnait, comme c'était l'usage en ce temps-là, pendant les orages, et l'on raconte qu'un jour, au moment où un épouvantable orage, sortant du Belchenthal, allait éclater sur Bühl, et que déjà la cloche venait de donner le signal de la prière, on entendit une voix s'écrier du haut des airs: Arrête! le chien de Saint-Jean aboie! Et aussitôt, ajoute la légende, on vit la nuée d'orage reculer, et à la grêle qui commençait à tomber, succéder une pluie douce et bienfaisante. » C'est donc la modeste église de Bühl, près de Guebwiller, qui renferme la cloche dont je vous entretiendrai d'abord.

J'ose affirmer qu'elle a un son incomparable pour la douceur comme pour l'intensité. J'ai consulté des connaisseurs, et ils ont confirmé pleinement ma manière de voir. Cet instrument, dont la forme est très-gracieuse, c'est-à-dire toute semblable à celle de nos cloches modernes, est d'une grande simplicité. Pour tout ornement, une ligne d'inscription empreinte d'une piété touchante, court entre deux cordons à peine indiqués. Eh bien! j'espère montrer que cette cloche est antérieure de 5 siècles au prétendu apogée de l'art campanaire en Alsace; qu'elle porte une légende regardée par le savant précité comme inventée plusieurs siècles plus tard, enfin qu'elle est d'un siècle et demi antérieure aux plus anciennes cloches connues des archéologues. On sait que la cloche de la tour de Bisdomini, à Sienne, qui date de 1159, est une des plus anciennes connues.

La cloche de Bühl, dont je donne un fac-simile, porte l'inscription suivante: *O rex glorie* (sic) *Christo* (sic), *venis cum pace amici.* (O Jésus, roi de gloire, tu viens à nous avec la douceur d'un ami.)

Comme on en peut juger facilement, la forme des caractères ne s'éloigne encore guère de celle des majuscules latines que par la maladresse de l'exécution. Ils sont encore très-simples,

Digitized by Google

mais élancés, empreints du goût austère et de l'ascétisme religieux qu'on respire dans les églises du XIe siècle.

L'orthographe de *Christo* pour *Christe*, qui disparaît vers le XIIe siècle par le progrès des études, appartient à l'ancienne langue locale. En un mot, tous les caractères architectoniques trahissent un monument du XIe siècle. Bien plus, l'inscription qui témoigne de la paix dont jouissaient alors les églises d'Alsace sous le comte Eberhard, porte implicitement la date 1012; voici comment. Dans les mots qui la composent et qui se lisent de droite à gauche[1], en souvenir peut-être d'un ancien texte hébraïque, aucune lettre n'est rétrograde, ce qui prouve bien que l'inscription l'est par une intention expresse. Eh bien! un M et deux V sont renversés de bas en haut; de plus deux I sont accolés à d'autres lettres; les lettres ne peuvent guère avoir été ainsi placées que pour être mises en évidence, c'est-à-dire pour marquer une date. Nous avons dans les anciennes inscriptions et dans les premiers commentaires de la Bible, des exemples de nombres et de dates exprimés par de semblables procédés. La date qui est ici 1012, confirme pleinement les instructions tirées des caractères architectoniques de ce monument, le plus ancien et l'un des plus curieux qui existent de ce genre.

Une autre commune du Haut-Rhin, Kirchberg, près de Massevaux, possède aussi une cloche très-ancienne. Elle paraît remonter à la fin du XIIe siècle, et porte l'inscription suivante dont je donne un fac-simile partiel:

†OREX.GLORIE.VENI.CVM.PACE†
OSANNA.SIGNVM.SALVTIS.ON.

(*O roi de gloire, viens avec la paix. Osanna, le symbole du salut universel.*)

La première ligne renferme une aspiration à la paix, tandis que la légende de Bühl est un remerciement au Christ. La

[1] Des monnaies de Zurich, du XIe siècle aussi, portent deux inscriptions dont l'une rétrograde, *Nugerut* pour *Turegum*, qui signifie Zurich.

Digitized by Google

cloche de Kirchberg, d'un style simple, n'a d'autre ornement que ses deux lignes d'inscription tracées entre deux filets, un filet au cercle neutre, et des imbrications sur les anses. Le son en est remarquable par la vigueur, et elle doit sa parfaite conservation à l'usage immémorial de ne servir qu'en cas de sinistre. La forme générale est belle, et l'écriture appartient aux environs de l'an 1200, comme on en jugera par le spécimen. C'est donc encore, après celle de Bühl, une des plus anciennes cloches connues[1]. Une troisième cloche, moins ancienne, mais qui est encore d'un âge fort respectable, se trouve à l'église de Soultzmatt. Elle date de 1367, comme l'indique son inscription :

†ORE † GLORIE † VENI † CVM † PACE †
† ANNO † DOMINI † M † CCC † LX † VII
KALENDO † MAIVS † FVSA † FVIT † HEC † CANPANA
OSANNA † IN † EXCELCIS ††

(*Cette cloche a été fondue l'an du Seigneur* 1367, *aux calendes de mai. Hosanna dans les cieux.*)

Le fac-simile que je donne d'une partie de l'inscription, montre qu'elle est postérieure de plus d'un siècle à celle de Kirchberg, où les lettres étaient encore bien plus simples. Les ornements ne manquent pas. Outre la double inscription, entourée de trois filets au-dessus et autant en-dessous, il y a aux anses des rinceaux, un filet au cerveau de la cloche et deux au cercle neutre.

Cette cloche qui vient, dit-on, de l'ancien couvent des religieuses de Windsfelden, porte de mémoire d'homme le nom de Suzanne. Ce nom lui a été donné, ainsi qu'à nombre d'autres cloches, par suite d'une curieuse erreur. Quelques siècles après qu'on avait fondu une cloche, l'écriture ayant changé, les hommes de l'âge nouveau, au lieu de lire FVSA, y croyaient voir les premières lettres du mot Suzanne, erreur d'autant

[1] Voir plus loin les dimensions.

Digitized by Google

plus naturelle que l'*s* minuscule gothique ressemble fort à l'F du XIVe siècle. C'est donc à tort que le savant précité a supposé que le mot Hosanna devait avoir fourni le motif de ce quiproquo.

La forme de cette cloche est assez belle et le son en est vigoureux et assez pur.

Enfin, nous allons voir une cloche qui porte des inscriptions d'une particularité toute mystérieuse. Elle se trouve à Hartmanswiller, à l'église jadis fortifiée du village. Une inscription qui apparaît sur le cerveau, porte:

RVTA . VASSADAV . ORE . GLORIE . CRISTE . VENI.
CVM . PACE.

Au-dessous, séparé par un filet, on lit:

†ENVELOV. ELVON . SABAOT. EMANVEL. ADONAV.
TETRAGRAMATON . LOTH . NOVA . MARGA.

Les deux premiers mots paraissent appartenir à l'ancienne langue souabe du XIVe siècle. Ils se prononçaient sans doute *rûta vassadaû*, à l'allemande, et signifient probablement: *battant vosgien*. C'est une qualification donnée à la cloche, et que justifient le sens du mot allemand *rütteln*, agiter, et la terminaison du nominatif en *a* qui a persisté jusqu'au XIVe siècle dans la langue alémanique.

Enfin les derniers mots de l'inscription, qui me semblent devoir se traduire: *nouvelle marche de Lorraine*, paraissent encore confirmer le sens de *vassadaû*, qui a une grande ressemblance avec *vasgau*, un des plus anciens noms des Vosges. Quant à l'*a* ajouté ou retranché à la fin d'une syllabe, rien n'est plus commun dans cette langue et à cette époque, ainsi que le constate Berlinger. Le *d* aussi a parfois remplacé le *g*.

La seconde partie de l'inscription paraît signifier: *je m'appelle (enuelou* pour *enucleou; o* pour *ou*, terminaison slave). *Elie, Sabaot (Dieu des armées), Emanuel; Adonaii: mon nom a quatre lettres.*

Digitized by Google

La forme des lettres sur ce curieux monument accuse la première moitié du XIVe siècle; l'ornementation se complète par une guirlande de rinceaux simples, mais moins simples déjà que les imbrications d'où ils dérivent. Cette guirlande montant le long des anses, trois filets dans le bas, et le filet qui borde chaque ligne d'inscription, complètent l'ornementation. L'inscription se termine par une croix entourée d'un cercle en grènetis.

Je ne propose l'explication de cette dernière phrase que comme une chose probable, désirant appeler la-dessus l'attention des hommes spéciaux. La forme générale de la cloche est un peu trop allongée; quant au son, il est doux, plein, mais un peu sourd. En résumé, ce curieux monument me paraît appartenir à la première moitié du XIVe siècle.

FÉLIX VOULOT,
Professeur

(Voir la planche ci-contre.)

Digitized by Google

a

a

a

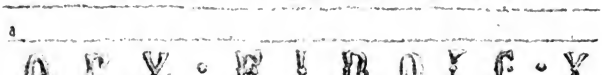

a

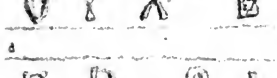

b

c

c

d

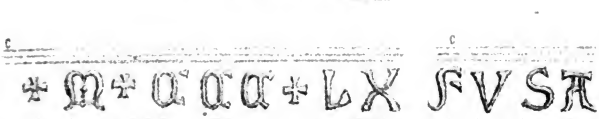

d

Au quart de la hauteur				
a	Cloche de Buhl		Diamètre inférieur en dehors	Mét. 1, 02
			Hauteur du calice	0, 84
b	„	de Kirchberg	Diamètre inférieur en dehors	0, 935
			Hauteur du calice	0, 77
c	„	de Soultzmatt	Diamètre inférieur en dehors	1, 37
			Hauteur du calice	1, 05
d	„	de Hartmanswiller	Diamètre inférieur en dehors	1, 14
			Hauteur du calice	0, 99

Imp. J. B. Jung Colmar

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR WIELAND

(Septième suite[1])

Le Miroir d'Or ou les Rois de Scheschian (1772).

Ici Wieland redevient sérieux et donne des leçons aux princes. Joseph II, dont il trace le portrait au second volume de ce livre, venait de monter sur le trône[2]. L'Allemagne rêvait le retour de l'âge d'or. Vienne, on l'espérait du moins, allait devenir la capitale littéraire et politique de l'Allemagne, cette capitale que Lessing, dans sa Dramaturgie, regrettait si amèrement de ne trouver nulle part. On y appelait de toutes parts les savants et les littérateurs. Wieland aussi faillit s'y rendre. Il n'est donc pas étonnant que des théories gouvernementales l'aient occupé à cette époque. C'est ce livre qui le désigna sans doute plus tard au choix de la duchesse de Weimar, quand elle chercha un précepteur pour ses fils.

Dans sa dédicace, il dit à l'empereur Tai-Tsu, car nous voici en Chine, que rien n'est plus utile à l'instruction des rois que l'étude de l'histoire. On a beau la falsifier de leur vivant, la vérité ne tarde pas à se faire jour: « Pour exercer ses yeux à la découvrir, il n'y a pas de meilleur moyen que de scruter l'histoire de la sagesse et de la folie, des opinions et des passions, de la vérité et de la supercherie dans les annales du

[1] Voir le volume de 1868, pages 193, 304, 446 et 505. — Celui de 1869, page 114, 173 et 327.

[2] En 1765

Digitized by Google

genre humain[1]. » C'est un miroir fidèle. De là le nom du livre.

Dans sa préface, car rien ne manque, il montre aux princes les injustices qui se commettent souvent malgré eux. Ce n'était que trop vrai alors. Que l'on songe à *Intrigue et Amour* de Schiller, qu'on lise, par exemple, la cinquième scène du 1er acte, où le Président dévoile à Wurm ses moyens de gouverner le prince, et la scène 2 du 2me acte, où lady Milford apprend avec horreur d'un père que sept mille enfants du pays, vendus à l'Amérique, ont payé les joyaux qu'on lui offre. Et qu'on ne voie pas là des inventions de poète; on sait comment le prince de Hesse trafiquait de ses sujets.

La mise en scène du livre est évidemment calquée sur celle de *Mille et une Nuits;* et quant au fond, l'auteur a dû beaucoup s'inspirer aussi des *Lettres persanes* de notre Montesquieu.

L'introduction nous fait connaître le sultan Shah Gebal, autour duquel, comme nous allons le voir, pivote en quelque sorte tout le livre, et ses trois prédécesseurs. Shah Gebal, moins nul que ces derniers, était au moins animé de bonnes intentions. Il eut quelques conseillers excellents, mais il ne suivit qu'une ou deux fois leur avis. Partisan de la paix, il fut presque toujours en guerre. Trop ami des beaux-arts, il fit un désert d'une de ses plus belles provinces, pour transformer certain désert en contrée enchantée. Pour subvenir à ces dépenses, tous les ans on essayait un système financier nouveau, ou on fesait quelques changements utiles (au moins à quelques-uns).

Malgré son pouvoir illimité, notre sultan n'était pas heureux. On songea, pour lui faire passer le temps, à user du moyen qui avait si bien réussi pour ses prédécesseurs, du conte; mais il

[1] On peut voir au vol. 2 du Miroir d'Or ce que Wieland exige de celui qui est chargé d'enseigner l'histoire à un prince, et comment il doit s'acquitter de cette tâche, page 11.

Digitized by Google

avait le goût difficile ; il le voulait moral, sans merveilleux, sans génies[1]. Les deux omrahs chargés de rédiger cet ouvrage, songèrent à composer avec les événements les plus remarquables d'un empire voisin, celui de Scheschian, une espèce de livre d'histoire, dont on lui ferait la lecture, en attendant que le sommeil vînt lui verser ses pavots.

Tout le monde avait son emploi bien défini dans ces soirées littéraires. La belle Nurmahal, la Circassienne aux yeux noirs, lisait; le jeune Mirza, assis au pied du lit du sultan, avait la mission d'observer combien de fois son auguste maître bâillerait, et, à la troisième, de faire fermer le livre. Y avait-il quelque explication à demander, le philosophe Danischmend était là; malheureusement il ne trouvait jamais de réponse à une question imprévue, au rebours du gros chancelier qui avait toujours une réponse prête à toute question[2].

Voici qui peut prouver une fois de plus que Wieland mérite bien d'être appelé le Voltaire allemand: « Nous avons cherché à découvrir pourquoi les écrivains qui parlent de ces deux sultans, ne parlent pas du père de Shah-Baham. Nous n'avons trouvé qu'une chose; on n'en pouvait rien dire. Un seul historien le mentionne. « Shah Lolo, dit-il, régna soixante et un ans. Il mangea tous les jours avec un appétit merveilleux... Les dervis et les chats ont seuls des motifs de bénir sa mémoire. Il fit bâtir 1236 nouvelles dervicheries, chacune à soixante hommes, et établit dans toutes les villes de l'Indoustan des maisons où un certain nombre de chats devaient être entre-

[1] Ce qui lui attire la pointe suivante de la part de Nurmahal : « Les fées n'auront rien à faire dans cette histoire, et quant aux génies, vous savez qu'on peut souvent passer en revue six ou sept rois l'un après l'autre, sans en rencontrer un seul qui puisse prétendre à ce nom. » Vol. 1, p. 41.

[2] Voir, p. ex., vol. 6, p. 46, comment il se tire d'affaire au sujet du roi Dagobert.

Digitized by Google

tenus; aussi dans toute l'Asie ne vit-on pas de chats et de dervis plus gras[1]. »

Je ne connais pas de lecture plus attrayante que celle des notes de Wieland dans ses traductions, celle d'Horace, par exemple. Eh bien! ici aussi et dans l'histoire du sage Danischmend, il a des notes qui ne sont pas moins amusantes que le texte, et rien de plus drôle que les noms des autorités qu'il cite. A propos des deux cent soixante-cinq explications de la félicité[2] recueillies par le docteur Abou-Bekr-Muhamed-Ibn Bajah, etc., etc., il ajoute au bas de la page: « J'ai cherché en vain ce docteur dans Léon de Grenade, Golius, Hottinger, Herbelot et beaucoup d'autres qui traitent de savants Arabes, Persans, Turcs,... Qui peut-il bien être?

« P. Onocefale. »

Un auteur persan, dit la note relative à l'établissement des dervicheries et des maisons pour les chats, s'indigne à ce sujet. Selon lui, une fondation doit être utile. Celles du sultan Lolo durent avoir l'effet contraire. S'il avait abandonné ses dervis et ses chats à leur sort, il y a cent à parier contre un que les premiers auraient été obligés de travailler, et que les seconds auraient pris des rats. Quelle idée de les engraisser! Pour les chats passe encore; leur graisse sert au moins à quelque chose; mais de la graisse de dervis!

Wieland a soin de prendre ses histoires le plus loin de nous, afin qu'on n'aille pas y voir des allusions. Il travaille sur une traduction latine d'ouvrages chinois. Il n'est pas nécessaire de dire qu'original et traduction sont de l'invention de notre auteur.

Il passe en revue la succession des rois de Scheschian, qu'on ne trouvera pas non plus sur les cartes, pas plus que nulle

[1] Vol. 6, Introduction.
[2] Danischmend, chap. 6.

Digitized by Google

liste de monarques ne donnera Shah Lolo et Tifan, ce dernier le modèle des princes.

Une foule de griefs que Wieland a contre la monarchie ont disparu aujourd'hui, mais n'étaient que trop fondés de son temps. D'autres sont de tous les temps; c'est simplement une question du plus au moins.

Qu'ils sont rares les princes sur lesquels les impôts ne sont pas allés en augmentant! Que de fois n'a-t-on pas vu la substance des peuples dissipée par millions à des fêtes de cour, ou uniquement consacrée à embellir une capitale, à satisfaire quelque fantaisie du prince! Parlerons-nous du pouvoir abandonné à des courtisans et à leurs mille créatures? des prêtres tout-puissants? de la libre pensée comprimée? de l'intolérance religieuse? de Mme de Maintenon faisant révoquer l'édit de Nantes, ou de la guerre sainte éclatant entre les adorateurs du singe bleu et du singe couleur de feu? des guerres faites sans nécessité? etc. Tout cela est dans notre livre. Mais il ne suffit pas d'attaquer; il faut montrer un remède aux maux; il faut à des gouvernements mauvais opposer un gouvernenement parfait. Wieland n'y manque pas.

Après avoir passé en revue tous les rois de Scheschian, et montré l'empire allant à grands pas vers sa ruine, il arrive à celui qui doit le sauver. Dès le début du livre[1], Danischmend avait profité d'une interruption du sultan, pour raconter l'histoire d'un petit peuple, les *enfants de la nature,* jouissant d'un bonheur vraiment idyllique, au fond d'une petite vallée, voisine de l'Yémen: et pour que la leçon fut plus piquante, il avait rendu témoin de cette vie conforme à la nature un voluptueux émir, vieux à trente ans, blasé par des excès de tous genres. Le vieillard dans la famille duquel un hasard avait introduit l'émir, lui raconte l'histoire de son peuple, et lui explique à quoi il devait d'être encore si robuste, malgré ses quatre-vingts

[1] Chap. 3.

Digitized by Google

ans : « Le travail, le plaisir et le repos, mêlés chacun à petites doses, et à parts égales, et alternant comme nous l'enseigne la nature, opèrent ce miracle. »

Un étranger, *Psammis*, qui vint chez eux, prêchant d'exemple par son travail, transforma en peu de temps cette contrée et rendit heureux le peuple qui l'habitait. Chaque jeune homme reçoit à quatorze ans quelques tablettes sur lesquelles la morale de Psammis est gravée en lettres d'or, et fait vœu dans le temple des Grâces de vivre conformément à la nature. C'est la morale du plaisir, mais du plaisir épuré, recommandant d'éviter tout excès, basée sur l'éducation esthétique que Schiller développera plus tard.

« Habituez votre œil à la beauté de la nature. Faites de même l'éducation de votre oreille. »

« Etendez votre bienveillance à toute la nature, à tout ce qui a vie, etc. »

Wieland nous peint là une véritable Arcadie, un monde à la Deshoulières, un peuple idéal, comme celui de cette république où Platon (Lois, liv. 5) ne voulait que 5040 citoyens, pas un de plus, pas un de moins. Le sultan fait la remarque que ce monde n'est pas réalisable dans un vaste empire comme le sien. Quoiqu'il en soit des possibilités ou impossibilités matérielles d'une pareille organisation politique, il y aurait profit pour ceux qui gouvernent, à méditer quelquefois les théories de philanthropes et d'utopistes tels que Wieland, ne fût-ce qu'afin de ne pas perdre de vue cet idéal dont le monde réel est d'ordinaire si loin. Qui ne prendrait au moins de bonnes résolutions en lisant ces pages où respire le plus pur amour de l'humanité. Notre rêveur voudrait sécher toutes les larmes, surtout celles que fait couler le despotisme dans la cabane du pauvre, et il ferait volontiers régner partout le bonheur et la joie, « cette étincelle divine, » selon l'expression du poète[1].

[1] Schiller, An die Freude.

Digitized by Google

Wieland revient plus longuement sur le même sujet au 2me volume du *Miroir d'Or,* quand, après avoir passé en revue toutes les fautes des règnes d'Azor et d'Isfandiar, il arrive enfin à Tifan. Seul, il avait été soustrait par le sage Dschengis au massacre qu'Isfandiar avait fait faire de tous ceux qui auraient pu lui disputer le trône. Ce n'était même qu'en sacrifiant son propre fils, comme dans l'*Orphelin de la Chine,* que ce serviteur dévoué avait pu le soustraire à la mort. Tout son soin fut dès lors de préparer le jeune prince à sa mission royale, mais sans lui rien révéler des hautes destinées qui pouvaient l'attendre plus tard. C'est là surtout que Wieland expose ses théories gouvernementales par la bouche et les enseignements de Dschengis. Son élève, dans une de ces vallées que nous connaissons depuis longtemps, se livre aux travaux des champs, car pour Dschengis-Wieland les laboureurs sont la classe la plus importante d'un Etat ; en même temps, Dschengis lui enseigne ses devoirs, afin qu'il ne demande pas un jour, comme Shah Gebal, tout étonné : « qu'entends-tu par là, *Devoirs des Rois ?* » Comme Rousseau, car le *Miroir d'Or* a plus d'un rapport avec l'*Emile,* Wieland peint avec un grand charme le premier éveil de l'amour et une bergère devient la compagne de ce futur monarque. Afin d'achever de former Tifan, Dschengis voyagea trois ans avec lui. « Ce voyage, si utile pour Scheschian, en trois années coûta à peine autant que toutes les femmes, tous les nègres, etc., qui accompagnent le roi de Siam d'une de ses maisons à l'autre ne coûtent en huit jours »

« Ici l'auteur chinois s'interrompt pour nous dire que les voyages de Tifan amenèrent un entretien entre le sultan, la belle Nurmahal et le philosophe Danischmend sur les voyages des jeunes princes, qu'il a cru superflu de traduire, les princes chinois n'ayant jamais l'habitude de voyager hors de leur pays. »

Danischmend en soutient l'utilité avec l'éloquence de la conviction. Que de choses un prince apprend en voyageant

Digitized by Google

ainsi *incognito!* Aussi le désir en vient même à Shah Gebal; malheureusement il ne se rappelle plus le lendemain sa résolution de la veille.

Si nous voulions discuter toutes les théories gouvernementales de Wieland, il nous faudrait écrire un livre spécial.

Enfin Tifan est digne du trône et voici juste le moment où le désordre de Scheschian est au comble. — Dschengis alors lui révèle le secret de sa naissance. Une lutte de générosité s'engage entre les deux. Tifan regrette la vie obscure qu'il a menée jusqu'ici; le maître qui l'a formé est plus digne que lui de régner.

Le sultan ne comprend pas que l'on fasse tant le difficile pour accepter un trône[1] : « Je commence à voir, dit-il à Danischmend, que tu as l'intention de me gratifier d'un roman. Ce Dschengis, ce Tifan! On ne se rappelle pas avoir jamais connu leurs pareils! »

Quand Dschengis est parvenu à triompher des scrupules de son élève, et que Tifan a été proclamé roi par *le libre choix de la nation,* c'est alors que Wieland fait passer une à une sous nos yeux toutes ses institutions; il nous parle de son livre des *Droits et des Devoirs,* des diverses classes dans lesquelles il répartit ses sujets, de ses réformes religieuses, de l'éducation. et des heureux résultats de ses réformes. Shah Gebal fut si satisfait de l'heureux tableau qui venait de se dérouler sous ses yeux, que tout-à-coup la fantaisie lui prit de faire de Danischmend son *itimadulet* ou premier ministre. Mais le pauvre philosophe-réformateur ne tarda pas à succomber à la haine du fanatisme, et nous allons voir dans un volume spécial la suite de ses aventures.

H. Schmidt.

(La suite prochainement.)

[1] *Livre d'Or,* vol. 2, p. 148.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LES NYMPHES du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie. — *Etude archéologique et littéraire,* par SABOURIN DE NANTON.

L'*Etude* de M. Sabourin est divisée en cinq parties distinctes. Dans la première, il cite l'*Essai* de M. Eichhoff sur la mythologie du Nord, comme un des ouvrages les plus remarquables et les plus utiles à consulter sur les religions antiques, et termine par une analyse rapide de l'Ode de Raguar, « le plus célèbre de ces rois pirates, » qui régna quelque temps sur le Danemark et la Suède.

Dans la deuxième, il mentionne les écrivains qui, dans les travaux des littératures du Nord, se sont occupés de l'histoire et de la mythologie des contrées scandinaves, c'est-à-dire des trois royaumes de Danemark, de Norvége et de Suède. Les romans sont très-nombreux, dit l'auteur, et ils fournissent des renseignements très-curieux sur les fables et les antiquités septentrionales, et principalement sur les opinions religieuses et les divinités des Scandinaves.

Dans la troisième partie, M. Sabourin parle des déesses d'un rang inférieur, de ces Nymphes des eaux qui peuplaient le Rhin, le Danube, les fleuves et les lacs de la Scandinavie. « Ces jeunes filles blondes, toujours dans leur fraîcheur et leurs formes ravissantes, jouissaient d'une espèce d'immortalité qu'elles acquéraient, lorsque, jeunes épouses, elles perdaient leurs maris sur le champ de bataille. » Après avoir raconté dans un style élégant et facile, la vie et les occupations des Nymphes, « qui devenaient l'amoureuse proie des dieux de la

Digitized by Google

Scandinavie, » l'auteur nous montre le culte de ces divinités et les sacrifices qu'on leur offrait, et finit par une description poétique où il représente ces « génies femelles des eaux » deminues, ou couronnées de roseaux, de joncs, de plantes aquatiques, ou sous des voûtes de rocailles, ou solitaires et rêveuses, ou en groupes et riantes.

Nous voyons daus la quatrième partie les anciens Scandinaves aux prises avec la nature sévère et froide du Nord, leur pauvreté, leur gouvernement, leurs idées religieuses, leur vie indépendante sous un climat ingrat et affreux.

Enfin la cinquième est consacrée à la description du Musée royal d'antiquités du Nord à Copenhague, qui possède une collection d'objets très-intéressants, trouvés en grande partie au fond des lacs et des tourbières du Jutland, en Fionie et en Séeland. Cette dernière partie nous semble la plus importante et en même temps la plus curieuse, en ce que les trouvailles faites dans ces contrées prouvent le culte que les populations de la Scandinavie rendaient aux Nymphes des eaux. Ces découvertes ont permis et permettront sans doute aux savants de la Société royale des antiquaires du Nord qui continuent avec persévérance leurs recherches, de suivre la trace des pratiques religieuses en usage depuis le commencement de l'âge de fer jusqu'a la fin du paganisme. — Au Musée royal de Copenhague, M. Sabourin aurait pu, il nous semble, ajouter le Musée archéologique de l'université de Christiania (dont vingt planches lithographiques, représentant les principales curiosités, figuraient à l'Exposition universelle de 1867), ceux de Bergen, de Throndhjem et d'Arendal, en Norvége, qui renferment des collections d'antiquités septentrionales, particulièrement norvégiennes, parmi lesquelles on compte d'importants objets.

Si, en terminant cet aperçu rapide, nous voulons résumer notre opinion sur le travail de M. Sabourin, nous dirons que c'est un mémoire utile à consulter pour quiconque s'occupe de ces intéressantes et curieuses antiquités. Il est bien ordonné,

Digitized by Google

rédigé d'un style clair et élégant, et dénote une étude savante et consciencieuse de l'histoire et de la mythologie du Nord.

Nous n'exprimerons qu'un regret, c'est que l'auteur n'ait pas donné une plus grande extension au cadre étroit qu'il a adopté, pour établir un rapprochement instructif entre les différentes traditions locales. Nous aurions voulu être initié au culte d'Odin et introduit dans son merveilleux palais, Odin, conquérant et législateur du Nord, le premier et le plus ancien des dieux. Nous aurions voulu aussi entendre les Bardes, ces poëtes des Celtes, des Calédoniens et des Scandinaves, qui célébraient en vers les exploits des héros et les chantaient sur des harpes.

A l'esquisse mythologique qui s'est présentée à sa pensée, M. Sabourin aurait pu joindre également les principaux traits des mythologies indiennes, perse et égyptienne, et surtout faire entrer dans son plan les fables du sol poétique de la Grèce et de l'Italie. Ces traditions fabuleuses ne sont point, comme on le croit, de simples contes, inventés à plaisir pour amuser les enfants ; où ne sont envisagées que comme une étude superficielle, nécessaire seulement à l'intelligence des poëtes et des ouvrages d'art. Ce sont des croyances fondées sur des mythes plus ou moins ingénieux, plus ou moins intelligibles, mais toujours propres aux localités où ils ont pris naissance. Cette étude comparative n'aurait pas laissé de présenter un certain attrait aux chercheurs littéraires dont la curiosité s'aventure parfois dans la lecture de ces vieux récits de la mythologie. Sous sa plume facile et élégante, l'auteur aurait certainement trouvé des rapprochements curieux, des observations intéressantes qui auraient formé un ensemble plein de variété et de renseignements utiles. En effet, n'y aurait-il pas plaisir et profit à comparer le ciel étincelant des climats asiatiques, les images riantes et gracieuses des divinités de la Grèce et de l'Italie, leurs jeux, leurs danses, leurs chants, leurs métamorphoses en fleurs et en arbres, avec le ciel du Nord, sombre et enveloppé de brouillards épais, avec les fleuves et la mer couverts de montagnes

Digitized by Google

de glace, les arbres chargés de frimas, les forêts et les cavernes peuplées de monstres et de géants; et, au milieu de tout cela, des dieux terribles qui ne respirent que la guerre, et n'exigent de leurs adorateurs farouches et ignorants d'autre vertu qu'un courage féroce et sanguinaire.

Ces rapprochements seraient aussi instructifs que curieux, parce que nous savons que plusieurs des idées en usage parmi les peuples de l'Asie furent apportées dans les contrées reculées du Nord par des étrangers venus de l'Orient.

A part ces réserves, nous ne pouvons que recommander à l'attention de nos abonnés la lecture de la dissertation intéressante de M. Sabourin de Nanton.

GÉRARD GLEY,
Membre de la Société d'émulation des Vosges.

Mulhouse—Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BELFORT

AU XVIIme SIÈCLE

I.

(1627.)

Nous Léopold, par la grâce de Dieu, archiduc d'Austriche, duc de Bourguongne, conte de Habsbourgue, etc., fesons sçauoir à tous que nos fidels preuost m^re bourgeois et conseil, aussy la généralitez de la bourgeoisies de la ville de Belfort pauures et riches, nous ayans priez et requis de leur accorder lettre de confiermation des drois et priuilèges quils ont la possessions dès les annés 1307 et que leurs auons octroyez et octroyons de mesme quils ont tousjours eut et confiermez par feu n^re bien aymé cousin Ferdinand, archiduc d'Austriche, comme aussy de Ferdinand, par la grâce de Dieu esleu empereur des Romains pour nous et pour nos hoirs successeurs de la maison d'Austriche, comme appart par n^e signature donné en n^re ville de Insbroug, le troisième jour du mois de Juillet de l'an 1627.

LÉOPOLD.

II.

(1648.)

Le sieur de Baussan, con^er du Roy en ses conseils d'état, et Intendant de la Justice, Police et Finances dans la Haute et Basse Alsace et comté de Montbéliard.

Digitized by Google

Sur ce qui nous a été remontré que depuis le commencement des guerres jusqu'à présent, il y avait eu plusieurs abus dans la ville et seigneurie de Béfort, pour auquelz remédier suivant l'intention de sa majesté, avons enjoint aux officiers de laditte ville et seig^rie de Belfort de rendre la justice aux bourgeois et hab. dud. lieu, garder et observer les anciens statuts et réglemens, ainsy quils l'avaient fait avant les guerres, avec défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de les troubler dans la fonction de leur charge, et aux sergent et soldats, de faire aucune éxécution contre les bourgeois et habitants; nous réservant la connaissance des jugemens rendus par lesd. officiers en cas de plainte, sans que nul autre en puisse connaître si ce n'est du consentement des parties, seront tenus lesd. officiers de faire tenir régistre ou protocole par le greffier ou tabellion de tous les jugemens et appointemens qui seront rendus par eux, et afin d'ôter l'abus qui se pourroit glisser dans la levée des contributions ou autres deniers qui seront à leuer, les receveurs en rendant compte en présence des officiers, ainsy qu'ilz voulaient faire cy devant, faisons défense auxd. officiers maires des seigneuries et autres, de lever ou faire lever aucun denier que par nos ordres, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

En foy de quoi nous avons signé ces présentes et à icelles fait apposer le cachet de nos armes à Belfort ce premier Septembre 1648.

BAUSSAN.

(Ici le cachet.)

III.

Formulaire du serment prêté par les magistrats à leur entrée en fonctions.

Je jure sur les Saints Canons que je continuerai de vivre dans la foy et la Religion Catholique, apostolique et romaine, et je demande à Dieu la grâce d'y mourir.

Digitized by Google

Je jure aussi, que je serai fidèle au Roy; que je me conformerai à ses volontés, quand elles me seront connues, et que j'obéirai à Celui qui commandera à Belfort pour Sa Majesté, en tout ce qu'il ordonnera pour le bien de son service; avec promesse de déclarer, à qui il appartiendra, tout ce qui viendra à ma connoissance, qui pouroit y être contraire.

Je jure que j'administrerai la justice avec la plus grande intégrité: que je rendrai, suivant mes lumières et ma conscience, les jugemens sans acception de personne; et que je ne révélerai rien de tout ce qui sera délibéré dans les assemblées et les conseils de ville, tant que les choses devront être secrètes.

Je jure encore, que je soutiendrai et maintiendrai de tout mon pouvoir les us, coutumes, franchises, privilèges, droits, libertés et immunités de la Ville de Belfort, dont les intérêts sont confiés au corps de la magistrature; que je ferai le profit; que j'éviterai les pertes et dommages de lad^e ville, et que je rendrai bon et fidel compte de tout ce qui me sera confié et mis en mes mains appartenant à ladite ville.

Je respecterai les Seigneurs et Dames comte et comtesse de Belfort, avec promesse de leur déclarer verbalement, par écrit ou autrement, tout ce que j'apprendrai être contraire aux droits légitimes et justement reconnu de la Seigneurie.

Ainsy je prie Dieu de m'aider [1].

[1] Ce serment était prêté, individuellement, par chacun des neuf bourgeois composant le magistrat de Belfort, au maître-autel de l'église collégiale et paroissiale, en tenant à la main le canon de la messe, et en présence du prévôt et de toute la population réunie pour cette solennité.

Voici, d'après un terrier du 8 Juin 1741, une autre formule de serment qui, du reste, sauf la rédaction, est, à peu de chose près, la même:

« Je jure à Dieu sur le Saint Canon, en face de notre mère Sainte « Eglise, de vivre et mourir dans la vraie foi catholique, apostolique et « romaine; d'être fidèle et obéissant à Sa Majesté très-chrétienne, au sei- « gneur comte de ce lieu et à ceux qui y commanderont de la part de Sa « Majesté; de leur révéler tout ce qui me viendra à notice être contre le « service de Sa Majesté et de mondit seigneur. Je jure aussi de porter

Digitized by Google

IV.

Composition du Magistrat de la ville de Belfort pendant les années 1649 et suivantes.

1649—1650.

Jean-Mathieu Viron, maître-bourgeois.
Adam Clavey.
Pétreman Faivre.
Jean Noblat.
Pierre Chardouillet.
Jean Vallot.
Bourquard Lamère.
Pierre Vallot.
Barthélemy Faivre.

Juin 1650. — Juillet 1651.

Jean-Claude Hardy, maître-bourgeois.
Jean-Mathieu Viron.
Jacques Keller.
Christophe Bourquenot.
Petreman Faivre.
Jean-François Clère.

« honneur et respect à Messieurs de l'église, à Messieurs les officiers. Je « jure aussi de rapporter mon fidèle jugement autant pour le riche que « pour le pauvre en toutes choses raisonnables et dépendantes de la Jus- « tice et sentences ; je jure aussi de maintenir les franchises, libertés et « louables coutumes de la ville de Belfort, faire le profit et éviter le dom- « mage d'icelle de tout mon possible, et de tout ce qui me sera remis en « main appartenant à lad. ville, d'en rendre bon et fidel compte, ne rien « révéler de ce qui sera délibéré dans le Conseil. Le tout en bonne foi. « Ainsy Dieu et les Saints me veuillent ayder. »

Mais la rédaction de la formule que nous avons rapportée doit, dans tous les cas, être considérée comme authentique et comme la seule en usage, car nous l'avons trouvée transcrite à la dernière page d'un des registres des délibérations du Conseil des Neuf, de manière à être ainsi continuellement à la portée de ceux qui devaient le prononcer.

Digitized by Google

David Roussel.
Adam Clavey.
Jean Noblat.

Pierre Clavey, maître-du-commun.

Juillet 1651. — Août 1652.

Jacques Keller, maître-bourgeois.
Adam Clavey
Pétreman Faivre.
Jean Noblat.
Jean-François Clère.
Richard Villien.
Pierre Clavey.
Nicolas Chardouillet.
Adam Cuenin.

Août 1652. — Septembre 1653.

Jean-Mathieu Viron, maître-bourgeois.
Jacques Keller.
Christophe Bourquenot.
Pétreman Faivre.
Bourquard Lamère.
Adam Cuenin.
Jean Noblat.

Septembre 1653—1654.

Jean Noblat, maître-bourgeois.
Jean-Mathieu Viron.
Christophe Bourquenot.
Pierre Chardouillet.
Richard Villien.
Adam Lamère.
Henri Courtot [1],

[1] On était alors, paraît-il, fort sévère pour certaines infractions (vers

Digitized by Google

V.

(1654.)

A Monseigneur,

Monseigneur de Baussan, Conseiller du Roy en ses Conseils d'état et privé, commissaire général de l'armée allemande, Intendant de Justice, Police et Finances en la Haute et Basse Alsace.

Supplient très-humblement les Mre b. et Conseil de la ville de Belfort qu'il plaise à V. S. ordonner et faire en sorte que les rentes du Roy en Allemagne ne se payent que dans un lieu comme de tous temps, ains ayant acquit du premier rentier, l'on ne soit obligé de les payer une seconde fois dans d'autres lieux; ce faisant V. S. feront ce qu'est de droit et équité.

Les Bourgeois de Belfort ayant acquitté le péage deu au Roy en un lieu ne pourront être obligé à payer une seconde fois pour même marchandise, et le second péager les laissera passer franc, pourvu qui luy apparaisse du certificat du lieu où ils ont chargé, et l'acquit du 1er péager; sera tenu le 2me péager de visiter les marchandises pour connoître sy les droits de toutes les marchandises ont été acquitté et s'il s'en trouve davantage que ce qui est porté par lesd. certificat et acquit et qu'ils ne justifient qu'ils ayent chargé depuis l'acquit; saisira lesd. marchandises avec les chariots et bestiaux servant à la conduite dont il nous donnera avis et si les voituriers apportent

1650). Ainsi, telle personne était condamnée à 3 livres et aux frais, pour être sortie, un dimanche, avant la messe de paroisse, sans en avoir eu la permission de M. le prévôt du chapitre. — Telle autre à la même amende *à cause de reniement de Dieu.* — Tel autre, cordonnier, pour avoir travaillé le dimanche, la veille de Noël, le jour des Rois, etc. — Tel autre encore condamné à l'amende de 60 sols pour avoir vendu du beurre avant l'heure déterminée; tel autre enfin à 6 livres et à tous frais, pour avoir juré et blasphémé Dieu

Digitized by Google

certificat qu'ils ayent chargé entre les deux péages, fera payer les droits et en donnera quittance.

Fait à Belfort, le 17 Septembre 1654.

BAUSSAN.

(Ici le Scel.)

VI.

Requête à M. le duc de Mazarin, qui ordonne que le Maître-Bourgeois de Belfort aura la police du moulin.

A Monseigneur,

Monseigneur Armand-Charles de Mazariny, duc de Mayenne, comte de Ferrette, Thann, Belfort, Marles, baron d'Altkirch, grand-baillif de Haguenau, gouverneur lieutenant-général pour le Roy en la Haute-Alsace, gouverneur particulier des villes, citadelles et chasteaux de Brisach, Philipsbourg, Nantes, Blans, Hennebond, Quimperlay, Saint-Maixant, Chauny, La Fère et Vincennes, lieutenant-général pour Sa Majesté en ses pays et duché de Bretagne et en ses armées, pair, grand-maistre et capitaine-général de l'artillerie de France.

Remonstrent en toute humilité les m^es bourgeois et habitans de la ville de Belfort que de tous tems ils auroient eu le *chastoye politique sur ung monnier de Belfort comme sur un autre bourgeois*, cependant il fait refus d'obéir, *étant soutenu par le sieur tabellion de Belfort, qui, par un sinistre prétexte veut attirer cette direction à Mrs. les officiers de la seigneurie, ce que au grand préjudice des droits de la ville,* et intéresse grandement les pauvres bourgeois et autres habitans de la seigneurie qui sont obligé de moudre audit moulin, laissant le meunier impuny lorsqu'il rend mal la farine « ce considéré, « Monseigneur, il vous plaira les remettre en *leurs anciens* « *droit et pouvoir sur led. monnier;* qu'ils feront paroître en

Digitized by Google

« cas de besoin *avoir eu de toute ancienneté,* » et ils prieront « Dieu pour vie, santé et grandeurs.

La connoissance de la police sur les moulins est renvoyée au maistre-bourgeois de Belfort.

LE DUC MAZARINY[1].

[1] Cette pièce est curieuse, en ce sens qu'elle est une des premières qui fasse voir les procédés à l'aide desquels les gens du seigneur, prévôt, tabellion, etc., cherchaient à empiéter sur les libertés municipales, et, spécialement sur la prérogative qu'avait le Conseil des Neuf de rendre la justice. Cette ingérance des officiers de la seigneurie dans les affaires de la ville a, en fin de compte, abouti à ce long et fameux procès, entamé dès 1737, et que la Révolution de 89 s'est chargée de terminer d'une manière aussi brusque qu'inattendue.

C'est ici, ce nous semble, le cas de donner un ancien document qui prouve bien que le magistrat de Belfort avait toujours eu, depuis la date des Franchises, la police du moulin et du four :

Ordonnances faytes par les 9 borgoys de Belfort, le lundy auant la nativitez nostre Seygneur l'an mil quatre cent 39 comme et par quelles manière lon doyt modre et cuyre et combien lon doyt paier pour modre et à fourt pour cuire.

Premierement les neuffz bourgoys ont coustume d'auoyr regard sur le fourt de quelle maniere lon doyt cuyre le pain et combien lon doyt bailler pour cuyre et comment lon doyt porter et raporter ; ce qui est contenu en ces ordonnances :

Les 9 bourgoys ont régyme et ordonance sur le mollin et per quel monier lon doyt prendre moture et peuvent et doibuent visyter la quassatte, et doit modre pour une quassatte une quarte et doibuent fayre les 24 quassattes une quarte, et sy un molt demy bychot il doybt demy quarte et doyt tosjors modre le monier lez premiers venuz et nul ne doit auoir priuilege sy ce nest le seygneur.

Quant au fourt, le fournier doyt cuyre la fournée entière pour ung bourgeois pour trois sols ballois et nen doyt auoir en pain, en faryne ne en aultre chose.

Et toutte lez foys quung bourgoys ou ung hab. de la vylle voudra cuyre demy fournée, le fournier est et sera tenu de luy eschoffer le fourt et luy doibt metre le fourt à demy plain de pain et celui quy cuyra luy doit et est tenu de bailler 18 deniers ballois et non plus et ne luy doyt ne en vyn ne en faryne.

Et doyt cuire led. fornier le pain desd. bourgeoys et hab. byen léalement et justement et s'il fait déffaut soit de mal cuire ou de trop cuire ou en auttre manyere que ce soit euident, il le doyt amander a celuy ou a ceulx a qui le deffaut sera fect a regard desditz neuffz bourgoys.

Digitized by Google

VII.

(1662.)

Le duc Mazariny, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la Haute et Basse Alsace, gouverneur particulier des villes et forteresses de Brisack et Philipsbourg, comte de Ferrettes, Tannes, Belfort, Marles et La Fère, baron d'Alkirck, Pair, grand-M^tre et Capitaine-général de l'artillerie de France.

Il est ordonné à tous les bourgeois et habitans des Paroisses du Comté de Belfort de s'assembler tous les Dimanches dans les lieux qui leurs seront indiquez par nos officiers aud. comté aueq leurs armes et carabines à rouët pour s'exercer et aprendre à tirer au blanc, affin de se discipliner au faict des armes et se rendre capables de les porter lorsqu'il en sera

Et toutes lez foyz qu'il trouera quatre quarte, il doibt cuyre pour le pauure comme pour le riche, et ne doyt point attendre le lendemain pour altre chosse mettre auec.

Toutte lez foys que le feu se prendra au fourt, celluy ou ceulx qui ont le gouuernement dud. fourt seront amandable à Monsieur et a la vylle a regart desd. neufz bourgoys.

Touts pains qui se perdront au fourt, led. fournier sera attenuz de le rendre a celluy qui laura perdu a regard desd. neuffz.

A subject du mollin, quant ung borgoys ou ung habytant voudra modre un bychot, le monnier doibt auoir une quarte du bychot à la mesure dont ledyt bichot se mesurera et selon la mesure mie yl doibt auoir la quarte mie et si on le mesure à la resse yl doibt auoir à la resse.

De chacune quarte qu'il modra il doit prendre une quassatte et doit etre laditte quassatte tellement réglée que les vingt-quatre quassattes fassent la quarte et ne doit point modre ledit monnier aucun des forains qui vendront modre au molin deuant lesd. bourgoys si ce ne sont ceulx qui paient les escluses.

Tous bourgoys et bourgoyse ou habyttant de laditte vylle vendent gruez espiattres, ilz doiuent auoir la moitié dez revannes et le monier doit auoir l'aultre cy emportent les gruez fuer du fourt du molin pour vendre ou pour modre aultre part, et sils le mettent incontinent, ilz doiuent auoir tout revannes et la moitié de la patte et le monnier doit auoir l'aultre.

Si aucung desd. bourgoys et habyttans de ladytte vylle ont du bled defleur de la vylle soit de rente soit du bled acheptè, ilz le peuuent modre

Digitized by Google

besoing pour le seruice du Roy suiuant et conformément à ce qui s'obseruait anciennement pendant que ledit comté estoit sous la domination de la maison d'Austriche. Et affin que lesdits habitans s'y applicquent aueq plus d'affection, nous ordonnons qu'il leur sera fourny des prix à nos dépens pour la récompense de ceux qui auront le mieux réussy de la mesme valleur qu'on les fournissoit du temps de lad^e domination de la Maison d'Austriche jusqu'à la somme de cent huit liures six solz huict deniers tournois, dont les deniers seront delliurés par nostre receueur en chascune année, auquel nous mandons de ce faire sans aucune difficulté, enjoignons au preuost dud. Belfort de faire publier nostre présente ordonnance partout ou besoing sera a ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

et cuyre deffeur sans le dangier du fournier ou du monnier, mais silz l'amènent en la vylle dudit Belfort, ilz le doibvent modre a molin et cuyre a fourt, pourvu que ledit molin et fourt soit en bon et suffisant estat

Et que tout bourgoys de Belfort et habyttant de laditte vylle comment dez bourgoyz deffeur peuuent le iour du marchier auoir une queuve dessous latte et auoir sa grainne dedanz et sa carte, maiz quelle soit iuste et peut mesurer à sa ditte carte, ilz nest attennuz à Monsieur feur que ung bon denier pour l'étatz lequel est à le monnier.

Et quant les borgoys veullent mesurer dessoubs a la carte du seygneur le iour du marchier, ilz doibuent paier demy amenaige de quelque grainne quilz uendent et sylz la uendent en leurs hostes et ilz la mesurent à la carte du seygneur, ilz doibuent demy amenaige et sy la vendent et mesurent à leur carte ilz ne doivent rien.

Et que sy ilz avait aulcune personne qui eust de la grainne en laditte vylle de Belfort en aucung hostes et ilz la veult vendre per iour de marchier, le monnier ly doyt aler mesurer et prendre son droyt, mais en tous les aultres iours feur du marchier, ilz la peut vendre sans paier amenaige.

Et que quiconque viendra au marché et aportera ung copat de quelque grainne que ce soit quand il l'aura vendu et il len rapporte encore un autre en ce même iour, ilz doibuent paier un bon denier pour l'état.

Et que celluy qui sera monnier doybt tenyr laulle nette que ilz ne aye point d'ourdure pourvu que laditte aulle soit bien couuerte, afin que ceulx qui aporteront la graine vendre, puissent mettre leur staltz sans ourdure.

Digitized by Google

Fait à Tannes, le vingtiesme jour de Décembre 1662.

LE DUC MAZARINY.

Par Monseigneur,

LOURCILLIÈRE.

(Ici le sceau.)

VIII.

1663. — Les deux frères, Thomas et Adam Delaporte, sont reçus bourgeois de Belfort, le 22 Février, à la prière de M. le chanoine Géhand, leur oncle.

1644. — Jean Noblat est nommé prévôt, par lettre d'Armand-Charles, duc de Mazarin, datée de Brisach, le 3 Juin.

1670. — M. Marlet, commandant au château de Belfort.

1672. — Le 12 Juillet, on commence la réparation des murailles de la ville depuis la tour Grisbouchot jusqu'à celle des Arbalétriers, y compris la tour de Chantereine.

1676. — M. d'Aubigny, gouverneur pour le Roi dans la ville, château et comté de Belfort. M. de la Poterie, commandant du château.

1678. — M. de Saint-Just remplace M. d'Aubigny comme gouverneur.

1679. — En Mars et Avril, fréquents mouvements de troupes à Belfort. Le 12 et le 13 Mars, arrivée de deux compagnies d'infanterie pour demeurer en garnison au château. Le 21 Avril, deux compagnies de la garnison sont sorties pour aller à Landskron. Le 28, quatre compagnies du régiment de la Marine arrivent pour demeurer au château. Le lendemain, une de ces compagnies ressort de ville pour aller au château de Blamont.

IX.

(1683.)

Mariæ Theresiæ de St. Jus filiæ nobilissimi viri Mauritii de St. Jus in regiis excercitibus præfecti, gubernatoris civitatis

Digitized by Google

et castri Belfortensis et Dominæ Carolæ de Flavigny conjugum, natæ et baptisatæ die vigesimâ Maii an. mil. sex. octung. tert. Sacræ baptismi ceremoniæ collatæ sunt in eclia colleg. et par. Belfortensi die vigesimâ tertiâ Julii an supradicti cujus susceptores fuerunt serenissimus princeps Ludovicus Galliæ Delphinus filius Ludovici decimi quarti regis christianissimi, et Maria Theresia d'Autriche Ludovici XIIII sponsa et Galliæ regina.

(Registrum baptisatorum ab anno 1671 ad 1690, ad usum ecclesiæ collegialæ Belfortensis.)

X.

1686. — Jean-Joseph Comte, *carnifex Belforti*, a de sa femme Madeleine Fleur-de-Lys (un nom doux et charmant pour une femme de bourreau!) deux fils: l'aîné, Jean-François, du 27 Juin 1671, et le second, Jean-Jacob, né le 21 Juin 1686.

Cette même année 1686, le chevalier Dominique de Saint-Martin était major de place à Belfort. Le régiment de cavalerie de Saint-Aignan et celui de Villars y tenaient garnison.

L'année suivante, nous y trouvons le régiment d'infanterie Royal-Comtois, et la compagnie *la Fourmillière*, du régiment d'Angoumois.

1689. — M. de Montefrans, gouverneur des ville et château; Melchior Noblat, docteur en médecine, prévôt de Belfort.

1690. — M. d'Hauterive, major au château.

XI.

(1688.)

Sebastiano filio nobilis et generosi Dni Francisci Huet de Dampierre arcis et urbis Belfortensis pro regis legati et Dominæ Genovefæ Chaperon de Saint-André conjugem undecimâ

Digitized by Google

die decembris anni 1686 baptisato, ritus et ceremonia fuerunt adhibita die duodecima martii anni 1688 cujus susceptores fuerè nobilis et generosus dnus Sebastianus a Vauban copiarum gallicarum præfectus et domina Lucretia Noblet dni Dyonisii de Baudouin pro Rege Belforti commissarii uxor.

VAUBAN. NOBLET.

XII.

(1692.)

Camus de Morton, brigadier des armées du Roy, gouverneur des villes et château de Belfort, capitaine dans la compagnie des cadets-gentilshommes.

Sur ce qui nous a été présenté par les magistrats de la ville de Belfort que plusieurs personnes se permettaient de faire pâturer nuitamment leurs chevaux, bœufs et autres bestiaux dans les prairies ou champs ensemencés, nous suppliant de vouloir mettre ordre;

Nous, ayant égard à leur remontrance, avons deffendu à tous officiers, soldats et autres personnes de faire pâturer nuitamment leurs chevaux, bœufs et autres bestiaux, sous peine de six liards d'amende pour la première fois; en cas de residive de punition exemplaire, deffendons même de les faire pâturer de jour sur les points ordinaire.

Fait à Belfort, ce premier Juin 1692.

CAMUS DE MORTON.

XIII.

Par ord^ce rendue le 22e du mois de Nov^bre de l'an 1697 par M^rs les commissaires généraux du Conseil députés sur le fait des armoiries :

Celles de la ville de Belfort,

Telles qu'elles sont ici présentées et figurées, après avoir été

Digitized by Google

reçues, ont été enregistrées à l'armorial général, dans le registre cotté Alsace, en conséquence du payement des droits réglés par les tarif et arrest du Conseil, du 20e de Novembre de l'an 1696, en foi de quoi le présent brevêt a été délibvrée par nous Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et garde de l'Armorial général de France.

A Paris, le 27e du mois de Xbre de l'an 1698.

d'Hozier.

Henri Bardy.

Digitized by Google

ETTENHEIM

ET

LE DUC D'ENGHIEN

(Suite et fin[1])

VIII.

Ettenheim n'a pas beaucoup changé d'aspect depuis un siècle et le paysage est toujours le même. De la station d'Orschweir, située à deux lieues de Lahr, une route en pente douce, ombragée d'un rang d'arbres fruitiers, y conduit. Rien de beau comme cette avenue, digne des abords d'une grande ville. L'Ettenbach, c'est la petite rivière que l'on passe sur un pont en pierre, et dont les eaux claires et rapides donnent à la vallée de Munsterthal sa délicieuse fraîcheur. Et à chaque pas, à mesure que l'on approche, le point de vue change; c'est comme un panorama enchanteur qui se déroule lentement.

A droite, on aperçoit sur une colline, près de Ringsheim, une place murée, qui peut avoir cent mètres de circonférence. Les angles ont encore des indices de tours et les portes sont de côté dans le milieu. C'était la cour d'une maison de templier, dont l'ordre de Malte s'est approprié plus tard la possession. Plus loin le moulin, qui porte aussi le nom de *la Tuilerie,* où fut déposé le duc d'Enghien, après son arrestation, en attendant

[1] Voir la livraison d'Août, page 337.

Digitized by Google

qu'on eût pu réunir les troupes disséminées autour de la ville, et qu'il pût revêtir les vêtements qu'on lui avait apportés.

A gauche, au milieu d'un océan de verdure, c'est Mahlberg, qui doit son origine aux Romains. Ce château, qui s'élève au-dessus d'une vallée, semble dire au siècle présent l'histoire des siècles passés, et raconter par quelles horribles machinations la tyrannie en avait fait le dépôt de ses victimes. Les Francs y eurent un mail ou lieu d'assises. L'histoire fait plus tard mention des dynastes de Mahlberg, et après eux, des Hohenstauffen, comme possesseurs de ce château. Conrad III, l'un d'eux, bâtit la ville sur la pente de la montagne; les seigneurs en prirent le nom.

Si le temps est clair, en gravissant la hauteur, on distingue les ruines imposantes du château de Hohengeroldseck, situé sur un cône de porphyre, et qui fut vraisemblablement bâti par les Romains et dévasté par les Allemands. Gérold Ier, beau-frère de Charlemagne, le rétablit et le donna à son fils, Gérold II. Le maréchal de Créqui le fit sauter en 1677. Les murs de ce château ne se sont plus relevés, mais ils attesteront encore longtemps, dans leur état de démolition, leur antique splendeur. Derrière ces ruines, au bout de l'horizon, à l'arrière-plan de cette nature grande et belle, les yeux sont frappés de la majesté des monts si bien groupés de la Forêt-Noire.

Mais entrons dans Ettenheim, qui était encore fortifié en 1650 par des murailles, des fossés et des tours, surbâtis aujourd'hui. La porte du Rhin existe encore, surmontée des armoiries de la ville.

Des rues longues, larges, mais tortueuses, bordées de maisons à toits rapidement inclinés, de constructions diverses. Peu de mouvement, de bruit et d'activité. C'est encore une des petites villes du grand-duché de Bade qui ont le mieux conservé leur aspect spécial et leur physionomie particulière. Beaucoup de vieilles maisons en briques et en bois, montrant leur carcasse de poutres saillantes et de portes sculptées, por-

Digitized by Google

tant sur leurs façades noircies, les traces de peintures effacées par le temps.

Voici l'église, bâtie en 1770, sur l'emplacement du château-fort qui commandait la ville au moyen-âge. Ce monument du style de la Renaissance, malgré certains défauts, se fait remarquer par la grâce, l'élégance et la pureté de ses proportions, la richesse et la délicatesse de ses ornements. La décoration intérieure est assez bien entendue. Le maître-autel est du style grec, à colonnes surmontées de chapiteaux élégants de l'ordre composite. Un immense baldaquin, avec couronne de prince, porté sur quatre colonnes, couvre le maître-autel, qui est surchargé d'ornements. Deux grandes statues, des anges, des fleurs sculptées, des guirlandes entrelacées attestent l'abatardissement dans lequel était tombé au dix-huitième siècle le style de l'architecture et de l'ornementation.

Le tableau du maître-autel a du mérite; il représente saint Barthélemy au moment de son supplice, qu'une légende fait mourir sur la croix à Albania-Pyla, aujourd'hui Derbent, en Russie.

L'église possède aussi une série de tableaux peints à fresque retraçant l'Ascension; des sujets empruntés aux écritures saintes; des images allégoriques choisies avec goût et discernement; d'élégants feuillages d'acanthe, et d'autres ornements, parfaitement assortis et habilement combinés, sont semés avec profusion sur les murs et sur la voûte.

Ces peintures proviennent de l'école allemande, qui était au dix-huitième siècle dignement représentée par Amiconi, Ruffini, Spiegler, Bergmuller, Hermann de Kempten, Theilheimer et Stauder, tous artistes de mérite qui travaillaient pour les églises des bords du Rhin, et qui comprenaient bien la peinture murale. C'est aussi la seule qui convient à l'asile de la prière, c'est l'ornement le plus grave, le plus moral, le plus historique, le plus opulent des anciennes églises.

La chaire a les principaux caractères du style de la Renais-

Digitized by Google

sance. Sa couverture a la forme d'un dôme oval surmonté de la statue de la religion, dont la pose naturelle, la gravité douce de la figure, les plis simples du vêtement expriment la foi vive et la ferveur religieuse qui animaient les artistes de cette époque. Cette chaire se fait remarquer par la grâce, l'élégance, et la richesse de ses sculptures.

Aucun monument, aucune inscription ne conserve le souvenir du cardinal de Rohan, enterré dans le chœur de l'église en 1802. Ce pavé funèbre où il repose, et qui rappelle à tous les chrétiens l'inexorable impartialité de la tombe, devrait au moins porter le nom de ce prince exilé, retracer par une inscription les titres, les espérances, les douleurs de cet illustre trépassé. Pourquoi cet oubli envers ce prélat, ce dernier cardinal-évêque de Strasbourg, qui, malgré bien des défauts, a répandu ses bienfaits dans tout le pays ?

A la droite du chœur, à côté des stalles en vieux chêne sculptées et sous un dais en velours rouge, on aperçoit un immense et magnifique gobelin, reproduisant fidèlement, avec les couleurs les plus vives, les armoiries du prince-cardinal, entourées du grand-cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Ces armoiries sont: *Ecartelé au 1er et 4e de gueules à bandes d'argent, qui est de l'évêché de Strasbourg; aux 2e et 3e de gueules à la bande d'argent fleuronnée et contrefleuronnée de six pièces, qui est du landgraviat de la Basse-Alsace; sur le tout écartelé aux 1er et 4e d'azur à trois fleurs de lis d'or, 2e et 1er, qui est de France, aux 2e et 3e de gueules aux deux chaînes d'or, posées en croix, en sautoir et en double orle, enfermant une escarboucle ou émeraude en cœur, qui est de Navarre; sur le tout du tout, parti au 1er de gueules, à neuf mâcles d'or, accolées et aboutées trois à trois, qui est de Rohan, et au 2e d'argent semé d'hermines de sables, qui est de Bretagne; le tout sommé de la couronne ducale, surmonté du chapeau de cardinal et enveloppé du manteau d'hermine; la*

Digitized by Google

crosse et l'épée sont passées en sautoir derrière l'écu, à la pointe duquel pend la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Il est impossible de rendre avec autant d'exactitude la pureté du dessin et la magie du coloris; ici l'art d'égaler le pinceau avec des fils de laine a été porté à la plus haute perfection, et cette tapisserie peut être considérée comme l'une des plus riches qui soit sortie de la manufacture des Gobelins, C'est le seul et dernier vestige qui existe à l'église de Saint-Barthélemy de la richesse et de la splendeur du prince-cardinal.

Visitons l'hôtel de ville. Cet édifice, adossé à une colline, n'a pas de caractère bien particulier; il est du style de la Renaissance, et se compose d'une grande halle aux blés au rez-de-chaussée, et d'un étage où l'on parvient par deux larges et magnifiques escaliers, en pierre de taille, placés extérieurement. Comme dans toutes les villes où la liberté communale s'est développée de bonne heure, cet hôtel, bâti en 1757, a un aspect digne de son ancienne importance. Ce qui en forme la partie essentielle, c'est sa tour, avec son campanile, qui semble être un symbole de franchise et d'indépendance. Le fronton, placé devant la salle où les magistrats populaires tiennent conseil, est orné d'une grande et belle statue.

Cet édifice renferme le buste en marbre blanc de Carrare du cardinal de Rohan, de grandeur naturelle, par Antonio Canova. Cet artiste de la Vénitie, gracieux et enthousiaste de son art, s'est particulièrement distingué dans cet œuvre par un fini et une pureté de style remarquable. On y voit aussi le portrait du prince et celui des principaux membres de la famille de Rohan, peints par des artistes du dix-huitième siècle; ces portraits ont été recueillis par la commune, après la mort du cardinal.

En face de l'hôtel de ville se trouve le palais du prince-évêque de Strasbourg, aujourd'hui le siége d'un district de l'arrondissement. C'est un grand bâtiment à deux étages, sans cachet prononcé, qui par ses dimensions et sa solidité s'élève au-dessus des constructions ordinaires. Bâti vers le commence-

Digitized by Google

ment du dix-huitième siècle, il a été longtemps réservé à l'administration des revenus du cardinal dans son diocèse du grand-duché de Bade. La porte principale, où l'on arrive par un large et haut perron, est ornée des armes du prince, au milieu d'un encadrement du style de la Renaissance. Cette sculpture, décorée d'ornements et de bas-reliefs, se compose de plusieurs moulures saillantes plus ou moins riches.

A côté du palais, et au fond d'une grande cour, on voit un long et grand bâtiment, qui servait de caserne à quarante hussards, commandés par trois officiers que le prince de Rohan entretenait pour sa garde et son escorte; cependant il ne se permettait plus ce luxe pendant les dernières années de sa vie.

IX.

Traversons la rue de la cure, et nous voici devant le petit château que le duc d'Enghien habitait. Cette construction, improprement décorée du nom de château, qui appartenait au baron d'Ischtertzheim, n'a qu'un étage, mais des appartements très-confortables. Construite en briques, à saillie de pierre, elle est petite et modeste. Son seul luxe, c'est un joli parterre dont les gazons se déroulaient sur la vallée du Rhin. C'était un nid charmant, frais et gracieux. Bâtie en 1744, cette demeure est garnie d'un joli perron de quatre marches et d'une porte sculptée et ornée d'une tête d'ange. Les meubles qui garnissaient l'appartement du duc n'existent plus, mais on conserve encore le souvenir de la décoration de la chambre à coucher, où il a été arrêté. Cette pièce était tendue en cuir de Hongrie, frappé de dessins et d'arabesques. L'ameublement était celui de tous les vieux châteaux, simple et noble. D'un ciel de lit rouge tombaient deux rideaux de brocart qui renfermaient, dans leurs plis larges et puissants, un couvre-pied de mousseline brodé à jour; une table de chêne aux pieds torses, aux coins relevés en

Digitized by Google

rondes bosses, soutenait une lampe de fer; au fond un âtre à plaque de fonte historiée, et un grand fauteuil en cuir à dossier mobile.

De la fenêtre de cette pièce, le duc voyait la France, la cathédrale de Strasbourg, le Rhin; c'est là, en portant ses regards sur les bords du grand fleuve, qu'il exprimait son attachement si profond et si naturel pour sa patrie. C'est là qu'il manifestait avec éloquence l'amour du sol natal et la peine qu'il éprouvait de vivre à l'étranger. Qui pouvait en effet remplacer dans son cœur les lieux où il avait appris à sentir, à aimer, à penser, la langue maternelle, l'aspect du ciel sous lequel il avait vécu dès l'enfance, les prés et les parcs de Chantilly où il aimait à porter ses pas, tout ce qui avait servi à former ses liens les plus chers et les habitudes de sa vie? Comment pouvait-il se rappeler, sans d'amers regrets, tous ces rapports intimes par lesquels il se sentait indissolublement uni à la patrie?

On parvient au premier étage de cette demeure par un escalier en bois de chêne construit dans de belles et gracieuses proportions, où l'on voit encore un plan de Paris, d'une grande dimension, collé sur toile, portant la date de 1765, où le duc se plaisait à faire des annotations.

Que de souvenirs dans cette demeure historique, que de charmantes images, que de fantômes bien doux vous apparaissent, mais aussi que de regrets se mêlent à ces réminiscences. Que d'ombres qui apparaissent et s'effacent soudain! Que de songes tristes dans la vie d'aventures et de périls, de tribulations et de catastrophes de celui qui l'habitait.

On éprouve une souffrance réelle à se trouver dans ce lieu, qui inspire une mélancolie si vraie, si pénétrante, qu'on se sent prêt à verser des larmes.

Cette habitation, après avoir passé entre plusieurs mains, appartient aujourd'hui à M. Mengis, membre du Conseil de la commune.

A peu de distance de là, et dans la partie basse de la petite

Digitized by Google

ville, est située la maison qu'habitait la princesse de Rohan. Cette maison est construite avec une élégante simplicité et distribuée avec intelligence. Partout on y remarque l'image de l'aisance, et nulle part l'apparence du luxe. C'est de l'une des fenêtres de cette maison que la princesse, qu'on avait prévenue de l'arrestation du duc, le vit passer, entouré de gendarmes et de la troupe, et le vit pour la dernière fois.

Que de douleurs, dans cette demeure, depuis la mort de ce malheureux prince; que de larmes versées, que de souffrances cachées!

Dix ans après ces terribles événements et ces angoisses poignantes, lorsque toutes les gloires nouvellement acquises de la France s'étaient brisées sur un rocher au haut duquel un aigle planait encore, une femme, seule, abandonnée depuis que le malheur l'avait touchée de sa main de fer, vêtue de deuil, et le cœur palpitant de ses premiers souvenirs, s'acheminait vers les fossés de Vincennes, où tout s'harmonisait à ses tristes pensées.... En tremblant, elle jeta un coup d'œil sur la place où était enterré celui qui tant de fois s'était révélé à elle... et un secret espoir lui disait : *je le retrouverai bientôt.* Cette femme, c'était la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort.

Comme on a pu le voir, Ettenheim peut être comparé à un petit bourg du moyen-âge pour les impressions qu'on y ressent; quand on parcourt ses rues, quand on voit ses maisons si anciennes qu'on ne sait guère leur âge, on se croit transporté comme par enchantement au dix-septième siècle. Peu de maisons modernes, la moindre porte une date qui rend songeur. Le temps a tout respecté; aussi quand on voit apparaître, sortant de l'une de ces merveilles, un homme revêtu du costume national, avec le chapeau rond, de forme bretonne, la grande redingote noire, doublée de rouge, à la façon des pourpoints anciens, le gilet rouge, croisé sur la poitrine avec les grands boutons d'acier, on croit apercevoir un burgrave des grandes familles nobles de Nuremberg ou de Magdebourg.

Digitized by Google

X.

Les habitants d'Ettenheim, qui avaient toujours conservé des idées de liberté et de franchises, prirent une part active aux événements de 1849. Il était naturel, qu'en raison de sa situation si rapprochée de la France, cette ville fut la contrée qui ressentit une des premières le contre-coup de la révolution accomplie le 24 Février 1848 à Paris. Cette révolution et les idées qu'elle favorisait y trouvèrent un puissant appui dans l'agitation entretenue depuis longtemps au bas comme au haut de la population, qui demandait la liberté de la presse, le jury et la représentation nationale.

On sait que le parti révolutionnaire se trouva un instant en possession de tous les moyens de gouvernement. Ce nouveau pouvoir, affectant les formes les plus républicaines et les plus révolutionnaires, fut bientôt inondé par un ramassis de réfugiés, d'aventuriers et d'individus plus tarés les uns que les autres et appartenant à toutes les nations. Le grand-duc de Bade, vu l'impossibilité où il se trouvait de disposer de masses de troupes suffisantes pour reprendre le pouvoir, avait dû invoquer l'aide et l'appui de la Prusse. C'est alors que l'on vit se grouper autour du grand-duché de Bade des forces assez considérables pour y comprimer le mouvement insurrectionnel. Après plusieurs combats, les Prussiens entrèrent dans Carlsruhe, et à la suite d'une lutte des plus vives, les insurgés durent abandonner la ligne de la Murg, et leur retraite se transforma bientôt en une complète débandade. Toute résistance sérieuse cessa à partir de ce moment; mais alors il se commit des actes de brigandage et de dévastation dont les habitants d'Ettenheim furent les premières victimes et dont ils se ressentirent bien longtemps. Puis vint l'état de siége et avec lui la condamnation des individus qui s'étaient le plus compromis dans les derniers événements.

Digitized by Google

Les condamnés étaient pour la plupart des individus ayant pris les armes contre l'autorité légitime. Ettenheim se rétablit, plus rapidement qu'on aurait pu l'espérer, des plaies, tant matérielles que morales, que lui avait faites la révolution. De notables adoucissements furent d'ailleurs apportés bientôt aux rigueurs de l'état de siége, et le gouvernement chercha, par tous les moyens possibles, à guérir les maux du pays.

Aujourd'hui tout est changé, tout est oublié; ces campagnes que nous voyons si belles et si fertiles, sont d'un calme parfait. Le soleil dore cette vaste plaine et ces côteaux qui se déploient depuis la chaîne des montagnes jusqu'aux bords du Rhin; partout on voit les progrès de la civilisation et de l'agriculture. La vallée, qui commence avant Emmendingen, arrosée par l'Elz, s'annonce par des prairies à droite et à gauche, bordées de ruisseaux et coupées par des rigoles d'irrigation, qui entretiennent une verdure perpétuelle, et par des champs couverts d'une luxuriante végétation.

Si vous sentez le besoin du spectacle de la nature, d'un air qui renouvelle et active votre existence, parcourez cette splendide contrée, où se dressent les sombres sapins, et ces campagnes inondées de lumière. Suivez les bords des torrents écumeux de la Kintzig et ce gracieux ruisseau de la Bleich, la limite du Mortingau et du Brisgau, et pendant quelque temps celle des Allemands et des Francs du Rhin; gravissez les chaînes de montagnes de la Forêt-Noire, où l'on voit encore la trace du passage des Romains: partout vous trouverez un peuple modeste et poli, pittoresque dans ses costumes, original dans ses mœurs; un peuple dont le démon des révolutions déchaîné par l'étranger n'a pu vaincre ni le patriotisme, ni les idées de religion et de liberté.

SABOURIN DE NANTON.

Digitized by Google

FRAGMENTS

D'UN

VOYAGE AUX ALPES

(Suite et fin[1].)

II.

Sur les Glaciers, 10 Août 1868.

Monté à la Mer de Glace, avec mon ami Dupré, pour quelques expériences sur la polarisation, comme vous savez, le bassin du glacier supérieur est séparé du glacier inférieur par la crête du Mettenberg. Nous suivons le sentier qui serpente sur les versants abruptes de cette montagne pour aboutir, au bout de deux heures, sur les bords de la Mer de Glace, pareil à une corniche étroite, glissante et polie. Le glacier, en ce point, s'est abaissé de 35 mètres depuis une douzaine d'années. De puissants escarpements le dominent. On y descend au moyen d'une échelle placée contre la paroi verticale et il fait bon être exempt de vertige. A la surface de la Mer de Glace, la glace exposée à l'air semble composée de gros grains friables et presque toute blanche, mais elle est plus compacte quand des corps étrangers la recouvrent, dans les cônes graveleux, sous les moraines ou même à l'intérieur des crevasses. Nous avons pris un bloc dans un cône graveleux et un autre dans une crevasse à faible profondeur. Cette glace était transparente, quoique renfermant beaucoup de bulles d'air et sillonnée de fissures. Elle

[1] Voir la livraison d'Août, page 357.

Digitized by Google

était aussi moins friable que la glace superficielle, quoique moins compacte que la glace d'eau; les blocs exposés à l'air se décomposaient en fragments irréguliers. Nous avons scié dans les blocs des lames d'un demi-centimètre d'épaisseur, et comme ces lames étaient opaques et rugueuses, nous les avons polies en les frottant contre une plaque de cuivre chauffée avec la lampe à alcool pour les rendre transparentes. Après cette préparation, nous avons examiné la structure de ces lames à l'aide du microscope polarisant de Nuremberg, qui sert pour les expériences dans la lumière convergente, mais qu'on peut employer comme appareil à lumière parallèle en supprimant les lentilles pour conserver seulement le polariseur et l'analyseur.

Exposées à la lumière parallèle, nos lames semblaient composées de cristaux adhérents les uns aux autres, mais sans groupement régulier. Dans la lumière convergente, les lames faisaient voir des franges disposées en tout sens et quelques fois des anneaux colorés traversés par une croix noire. Ces anneaux n'apparaissaient pas dans toutes les lames, ils n'occupaient pas dans les blocs de position régulière. Impossible de savoir si, en taillant les lames dans telle ou telle direction, elles fourniraient des anneaux dans la lumière convergente. Bref, aucune disposition règulière n'était indiquée pour la structure de la glace sur ce point.

De la Mer de Glace, nous nous sommes rendus à la base, à l'extrémité inférieure du glacier. Toute la pente terminale était recouverte de sable, de gravier, ou tout au moins d'un mince enduit de boue. La glace, plus compacte qu'à la Mer de Glace, se divisait encore en fragments sous l'influence de la lumière solaire, mais les fragments étaient plus gros. Il y avait encore des bulles d'air, mais en plus petit nombre et elles étaient en partie aplaties: la structure de toute la masse semblait à peu près homogène. Après avoir détaché du glacier un gros bloc scié dans le sens de l'horizon, nous y taillâmes un grand nombre de lames, les unes parallèles, les autres obliques.

Digitized by Google

d'autres encore perpendiculaires à la base horizontale. Préparées par le même procédé que lors de la première expérience, les lames n'ont fourni dans la lumière parallèle, pour les trois groupes, que des plaques colorées, preuve qu'elles ne sont pas encore parfaitement homogènes. Dans la lumière convergente, les lames horizontales donnèrent des anneaux colorés avec la croix noire, les lames verticales deux groupes d'hyperboles conjuguées équilatères, les lames obliques ni anneaux ni hyperboles. Faisons néanmoins remarquer que les anneaux colorés ne se sont pas seulement montrés dans les lames tirées de notre bloc, mais dans toutes celles prises à la base du glacier, pourvu qu'elles y fussent taillées dans le sens de l'horizon, tandis que les lames verticales ont toujours donné des hyperboles.

Ces faits indiquent, pour les lames prises à la base du glacier, une constitution à peu près identique à celle de la glace d'eau. Or la glace d'eau a une structure homogène : elle est composée de cristaux groupés régulièrement et dont l'axe est perpendiculaire à la surface de congélation. Les effets des lames prises à l'extrémité inférieure du glacier différaient de ceux fournis par la glace d'eau seulement par l'opposition de plaques colorées dans la lumière parallèle, tandis que les lames de la glace d'eau n'y produisent absolument rien ; mais dans la lumière convergente, les mêmes phénomènes se manifestent pour les deux espèces. Plus haut au contraire, à la Mer de Glace, nous n'avons vu que des plaques colorées et parfois des anneaux sans disposition régulière, parce que les cristaux constituants y sont mêlés sans ordre. La constitution de la glace glaciaire, loin d'être uniforme, présente donc des différences considérables suivant les points observés et sa structure paraît subir des modifications régulières qui s'accomplissent pendant le trajet du glacier et tendent vers un état limite qui est la glace d'eau.

Nos expériences ne sont du reste pas nouvelles ; elles ont

Digitized by Google

été faites deux ans auparavant par M. Bertin, lors d'une excursion faite au Grindelwald, en Juillet 1866, avec MM. Beck, Schimper et Dollfus-Ausset, et dont les résultats sont exposés dans une note communiquée à l'Académie des sciences, le 20 Août 1866[1]. Toutefois, pour déterminer avec précision quels rapports existent entre le mouvement des glaciers et leurs modifications de structure, il importe de multiplier les observations et de les continuer sur des glaciers d'une plus grande étendue. Nous comptons reprendre nos expériences l'été prochain sur le glacier d'Aletsch, le plus considérable des Alpes, et d'un autre côté, M. Gustave Lambert a bien voulu nous promettre de les répéter sur les glaciers des régions polaires.

Nous avons vu comment le niveau de la Mer de Glace s'est abaissé de 35 mètres depuis une douzaine d'années. Dans le même intervalle, l'extrémité du glacier inférieur s'est retirée bien plus, abandonnant dans sa retraite plusieurs moraines frontales, laissant à nu de grands escarpements arrondis et polis. Depuis 1855, époque du grand tremblement de terre qui fit tant de mal au Valais et agita aussi le Grindelwald, les glaciers de la vallée se retirent suivant une progression croissante, reculant chaque année d'une quantité plus considérable que l'année précédente. La distance entre la moraine terminale de 1855 et la base actuelle du glacier inférieur, mesurée en ligne droite, est de 594 mètres. Au glacier supérieur, cette même distance est seulement de 378 mètres; mais comme l'extrémité du glacier inférieur est exploitée pour l'exportation de la glace, sa réduction plus considérable tient en partie à cette cause. Toutefois, nous avons observé un mouvement de retraite plus considérable encore au glacier de Rosenlaui, sur l'autre côté du passage de la grande Scheidegg. De même dans le massif du Mont-Blanc et du Monte-Rosa. Au Monte-Rosa, dans la vallée de Zerrmatt, où je signalais en 1866 *(Annales des Voyages,*

[1] Bertin: *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 20 Août 1866. — Ch. Grad: *Comptes-rendus*, du 7 Janvier 1867.

Digitized by Google

de Malte-Brun, année 1868, tome III, page 82) les rapides envahissements du grand glacier de Gorner, les glaces se trouvent partout en voie de réduction : le glacier de Gorner ne progressait déjà plus en 1865, et en 1868 il avait reculé de 40 mètres environ sur la rive gauche et un peu moins sur le bord opposé, sur le flanc du mont Riffel.

A 63 mètres de la moraine de 1855, en avant du glacier inférieur du Grindelwald, il y en a une autre plus ancienne, revêtue de végétation : c'est la moraine frontale de 1602. Le glacier supérieur aussi s'est avancé en 1602 au-delà de sa limite ; en 1855, la moraine frontale de 1602, encore parfaitement reconnaissable, se trouvait à 47 mètres en avant de celle de 1855 ; les limites des glaciers, au commencement du dix-septième siècle, sont indiquées de la manière la plus positive dans une chronique manuscrite conservée au Grindelwald.

En voici la traduction : « L'an 1600, le glacier supérieur a roulé dans le Burgelbach, près du pont inférieur, et il a fallu déménager deux maisons et cinq granges, et le glacier envahit aussi leur emplacement. Le glacier inférieur est allé jusqu'au Bergbiel, sous le rocher, et à un jet de pierre du ravin de la Schussellauine, et la Lutschine perdit son cours habituel et fut barrée par le glacier de manière à s'écouler par le territoire d'Ælauinen. Toute la commune accourut au lieu du danger, mais en vain : il fallut démolir les constructions, quatre maisons et d'autres constructions, puis l'eau envahit les champs, les dévasta et les emporta. — L'an 1602, les glaciers commencèrent à fondre et à reculer en arrière. »

La Lutschine, comme on sait, est formée de la jonction de deux branches principales : la Lutschine noire, qui sort du glacier supérieur, et la Lutschine blanche, issue du glacier inférieur. C'est la Lutschine noire qui fut arrêtée et barrée en 1600 par le glacier inférieur. Ainsi les glaciers du Grindelwald auraient atteint leur plus grand développement de date connue, de 1600 à 1602, tandis que l'année 1750, ils re-

Digitized by Google

prirent leur plus faible limite connue. Abstraction faite des oscillations partielles qui les ont tantôt portés en avant et tantôt en arrière, ces glaciers occupent par conséquent à peu près les mêmes limites depuis trois siècles. Différents auteurs ont prétendu que, précisément vers l'époque de leur plus grand développement connu à la fin du seizième siècle, les glaces étaient plus faibles qu'aujourd'hui, tellement que des communications fréquentes existaient entre le Valais et le Grindelwald par la crête du Viesch. Les écrivains citent à l'appui de leur opinion l'existence d'une cloche, conservée à l'église du Grindelwald, portant la date de 1044, et qui provient d'une chapelle consacrée à sainte Pétronille, chapelle établie à l'extrémité du passage qui traversait la crête de Viesch. Comme preuve de l'existence de ce passage fréquenté à la fin du seizième siècle, on invoque le baptême d'un enfant amené en 1576 du Valais au Grindelwald par ce chemin. Mais nous n'avons pu trouver d'autre indice de ce fait qu'une inscription des registres de la paroisse du Grindelwald, ainsi conçue: « *1576. Den 10 Juni, han ich y Kind taufft, ains Jéders auf Sangg von Wallis uss Sauss.* » Le registre ne dit pas un mot de plus, et la seule interprétation rationnelle du fait, c'est qu'un paysan réformé, originaire du Valais, mais demeurant audit lieu *Auf Sangg*, dans la vallée de la Lutschine, a fait baptiser son enfant au Grindelwald. D'un autre côté, en 1712, lors de la dernière guerre de religion en Suisse, plusieurs réformés s'enfuirent du Valais pour venir au Grindelwald par les glaciers; mais ils accomplirent le passage au prix de fatigues inouïes et au péril de leur vie. Or, si des hommes vigoureux ont eu tant de peine à franchir la crête de Viesch, où les grimpeurs les plus résolus montent seuls aujourd'hui, comment aurait-on amené un faible enfant pour le présenter sur les fonts baptismaux ?

Ch. Grad,
Membre de la Société géologique de France.

Digitized by Google

ÉTAT

DES

DETTES CONTRACTÉES PAR L'ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG

POUR L'ENTRETIEN DES TROUPES IMPÉRIALES EN 1610.

La défiance s'était réveillée en Allemagne entre les partis religieux. Les princes protestants constituèrent en 1608 une nouvelle ligue qui prit le nom d'*Union évangélique*, et qui avait pour but de s'aider mutuellement de conseils et d'actions, et surtout de protéger leur liberté et leur religion. Dès l'année suivante survint dans l'empire un grave événement qui rouvrit l'arène sanglante des combats et appela la ligue qui venait de se former, sur le théâtre de la guerre. Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, venait de descendre dans la tombe le 25 Mars 1609, sans laisser de postérité; ses sœurs qui avaient épousé des princes allemands faisaient valoir des droits à l'opulent héritage; mais deux prétendants, l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg s'en mirent en possession. L'empereur Rodolphe II, mécontent de la conduite arbitraire de ces deux princes, demanda le séquestre des états de la maison de Clèves, et envoya l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, pour prendre possession du pays comme d'un fief vacant; ce prince vint avec quelques troupes, mais il ne put occuper d'autres places fortes que Juliers.

Pendant quelque temps on arma de tous côtés; l'archiduc Léopold fit lever des troupes en Alsace et songeait à soutenir par la force les prétentions de l'empereur. Les troupes nou-

Digitized by Google

vellement enrôlées se rassemblaient à Saverne et à Molsheim, et finirent par occuper tout le pays jusqu'à la Wantzenau.

L'Union, voyant la maison d'Autriche se mêler de cette affaire, se montra, promit assistance aux deux princes menacés et envahit l'Alsace. Les protestants s'emparèrent de Mutzig qui fut livré au pillage, selon l'usage de la guerre. Après cet exploit, les vainqueurs se présentèrent devant Molsheim qu'ils espéraient enlever d'emblée, mais il fallut s'arrêter et procéder aux opérations d'un siége. Le comte Hermann-Adolphe de Salm, chanoine du grand-chapitre et gouverneur de la place, fit la plus vigoureuse défense. Après vingt-quatre jours de siége, la situation de la place était désespérée; une prompte capitulation pouvait seule empêcher sa ruine complète et les horreurs inséparables d'une prise de vive force. Le comte de Salm, cédant à des considérations d'humanité, manifesta au margrave d'Onolsbach, qui commandait les assiégeants, le désir d'entrer en arrangement. Après quelques pourparlers, le général ennemi rendit une justice éclatante au mérite du gouverneur et à la valeur constante de ses troupes, et accorda à la garnison la libre sortie et l'honneur de défiler devant les assiégeants, et ce qui était plus précieux que de vaines parades, aux malades et aux blessés tous les moyens de transport qui seraient jugés nécessaires pour les conduire à Saverne.

La garnison, composée de douze cents hommes, sortit de la place en quatre colonnes, avec armes, bagages, chevaux, tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées et une pièce de canon, et se retira à Saverne. La prise de Molsheim était d'autant plus intéressante pour les princes protestants, qu'ils y trouvèrent des magasins considérables de vivres; ils confisquèrent aux habitants et au collége des Jésuites plus de mille foudres de vin et plus de quinze cents rézeaux de blés, et se trouvèrent amplement payés des sacrifices qu'ils avaient fait pendant le cours de la campagne.

Depuis la prise de cette ville, la guerre se borna à des coups

Digitized by Google

de main et à des escarmouches; des bandes de troupes des deux partis s'occupaient à rôder, à fouiller les campagnes et à les ravager en tous sens: les hostilités continuaient avec des chances de succès et d'insuccès de part et d'autre, les deux partis étaient forcés de se tenir perpétuellement sur leurs gardes, les convois faiblement escortés étaient interceptés, et des reconnaissances, sous les ordres d'officiers actifs et intelligents, étaient poussées dans toutes les directions.

Pendant que le temps se consumait en affaires partielles, Henri le Bon, duc de Lorraine, dominé par des idées de paix, essaya de la ramener entre les parties belligérantes; des négociations s'ouvrirent à Wildstett sous la médiation de ce prince, sous celle du comte de Hanau, du magistrat de Strasbourg et de la noblesse d'Alsace, et amenèrent la cessation des hostilités. Enfin la paix fut signée le 27 Août 1610, au nom de l'évêché par le comte Hermann-Adolphe de Salm et le baron Christophe de Wangen d'une part, et au nom des alliés par Hugues Sturm de Sturmeck et Wolfgang Bœckel de Bœckelinsau d'autre part, et ratifiée par le grand-chapitre qui résidait alors à Saverne. La guerre n'avait eu qu'une durée de six mois; le pays, parcouru dans tous les sens par les parties belligérantes, était couvert de ruines et offrait l'aspect de la plus désolante dévastation.

L'évêché avait fait de grands sacrifices pour subvenir aux frais de cette guerre; les archives de l'ancienne Régence épiscopale de Saverne nous ont conservé son « état de toutes les « sommes qui ont été empruntées pour l'entretien des troupes « impériales cantonnées en 1610 dans l'évêché de Strasbourg; » en voici la traduction:

1° Jean-Adolphe Stottelus, bourgeois et membre du magistrat de Saverne[1], a emprunté de côté et d'autre et payé suivant état par lui fourni la somme de 51,796 fl. 11 b. 1 k.

[1] Et en même temps directeur de la monnaie épiscopale de Saverne.

Digitized by Google

	fl.	b.	k.
D'autre part. .	51,796	11	1
2. L'illustre et vénérable grand-chapitre de Strasbourg a emprunté de côté et d'autre et personnellement garanti suivant état par lui fourni, la somme de.	20,230	»	»
3. Il a été emprunté dans le Haut-Mundat, suivant état fourni par le receveur, la somme de	21,080	»	»
4. Il a été emprunté à la ville de Dambach la somme de.	2,000	»	»
5. Il a été emprunté à la ville de Molsheim la somme de.	3,000	»	»
6. Et à divers bourgeois de Molsheim (l'état des prêteurs n'a pas encore été fourni) la somme de	2,000	»	»
7. On a employé aux préparatifs de la guerre les diverses sommes que la chancellerie avait en dépôt et consignation, et qui s'élevaient à.	2,395	8	1
8. L'on doit encore à divers bouchers la viande qu'ils ont fournie; leur réclamation s'élève, suivant l'état fourni par le receveur général, à la somme de	15,490	»	»
9. Il a été engagé, par ordre de feu M. le baron de Créhange[1], aux chapitres de Saint-Pierre-le-Jeune et le-Vieux de Strasbourg les joyaux et toute l'argenterie qui avaient été			
	117,992	4	2

[1] Le baron de Créhange. grand-doyen du chapitre de Strasbourg, mourut à Rouffach, le 25 Février 1611 et fut enterré dans l'église des Récollets de cette ville.

Digitized by Google

	fl.	b.	k.
D'autre part. .	117,992	4	2
réfugiés au château de Haut-Barr, pour la somme de.	7,000	»	»
Cette somme doit être remboursée à Noël prochain; mais comme l'on est dans l'impossibilité de faire ce remboursement, lesdits chapitres exigent le paiement des intérêts de cette somme ou la vente des objets engagés.			
Etat des blés et des vins livrés aux magasins de l'évêché ou achetés, et qu'on a à rendre en nature ou à payer.			
10. Les livraisons du grand-chapitre en blé et en vin se montent à une somme considérable, l'état en sera fourni incessamment.			
11. Le chapitre de Saverne, des habitants de cette ville et ceux qui s'y sont réfugiés, ont livré 407 rézeaux 2 boisseaux de blé, le rézal à raison de six florins, ce qui fait la somme de	2,444	»	»
12. On a acheté en Lorraine et dans le Westreich[1] des porcs et 2277 rézeaux 3 boisseaux de blé, chaque rézal à raison de sept florins douze kreutzer, ce qui fait la somme de.	16,178	»	»
13. Le chapitre collégial de Saverne, des bourgeois de cette ville et des sujets de l'évêché ont livré 985 rézeaux 3 boisseaux de seigle, plus la ville de Haguenau en a fourni 400, ce qui donne un total de 1385 rézeaux 3 boisseaux, à raison de cinq florins le rézal, ce qui fait la somme de.	6,927	7 1/2	»
	150,541	11 1/2	2

[1] On appelait *Westreich* la contrée qui s'étend entre la Sarre et les Vosges.

Digitized by Google

	fl.	b.	k.
D'autre part. . .	150,541	11 1/2	2
14. On a cherché sur les greniers de personnes demeurant hors du territoire de l'évêché 13 rézeaux d'orge, à raison de 4 florins le rézal, ce qui fait la somme de.	52	»	»
15. On a cherché sur les greniers du chapitre de Saverne et chez les habitants de cette ville, 1820 rézeaux 5 boisseaux d'avoine, à Haguenau 300 rézeaux, en Lorraine et dans le Westreich 2756 rézeaux 5 boisseaux, et chez l'abbé de Marmoutier 310 rézeaux, ce qui donne ensemble 5187 rézeaux 4 boisseaux à raison de 2 florins 6 batzen le rézal, faisant en argent.	12,387	2 1/2	»
16. On a cherché dans la Marche de Marmoutier 34 foudres 22 mesures 20 pots de vin, chez le bailli du comte de Linange-Westerbourg à Oberbronn, 19 foudres 921 mesures 21 pots, et dans les villages de l'évêché et des seigneuries avoisinantes, 16 foudres 13 mesures 6 pots, ensemble 71 foudres 9 mesures 23 pots, la mesure à 4 florins, ce qui fait la somme de.	6,852	12 1/2	»
17. Il a été emprunté par Corneille Fischer[1], pour l'achat de sacs à poudre, de bandoulières de fusils et quelques mousquets livrés à l'arsenal, une somme qui est encore due, comme son prochain compte le fera voir.			
Total des sommes empruntées et dues pour achat de blés et vin, cent soixante-neuf mille huit cent trente-trois florins onze batzen trois kreutzer	169,833	11	3

[1] Receveur du bailliage du Kochersperg.

Digitized by Google

Prétentions de M. de Landsperg.

Le noble et honorable Jacques de Landsperg, bailli du bailliage du Kochersperg, a garanti, tant en emprunts qu'en ventes de blés suivant son décompte et l'extrait qu'il en a fourni, la somme de 27,987 francs[1], faisant en florins de 15 batzen la somme de . . . . . 11,194 fl. 12 b.

Il a aussi garanti le prix de 67 foudres de vin qui ont été livrés aux magasins de l'armée, et qui ont été évalués à la somme de. . 3,349 » 9 »

Total des prétentions de M. de Landsperg . 14,544 » 6 »

Dans cette somme se trouve compris le prix d'estimation de cinquante bestiaux qui ont été enlevés à quelques sujets, faisant la somme de 400 florins, à raison de 8 florins par tête de bétail.

Réclame aussi, d'après le rapport de M. de Landsperg, la princesse d'Havré[2] la somme de 660 francs.

[1] De Lorraine.

[2] Diane de Dompmartin, comtesse de Fontenoy et Dame en partie de Fénétrange, qui avait épousé Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chevalier de la Toison-d'Or, prince du Saint-Empire.

(Archives du tribunal de Saverne.)

DAGOBERT FISCHER.

Digitized by Google

LES CONTRIBUTIONS

ET LES

CARTES DE SURETÉ D'UN STRASBOURGEOIS

SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE.

Le hasard ayant fait tomber en ma possession une liasse de papiers qui avaient appartenu à un pauvre ouvrier de la ville de Strasbourg, je les ai examinés attentivement. Quelques-uns de ces papiers, fatigués par un long usage, m'ont paru présenter un certain intérêt, en rappelant les phases critiques que les citoyens français eurent à traverser quand la patrie en danger faisait appel au dévouement de tous ses enfants.

I.

Une des principales causes de la Révolution française fut le triste état des finances; aussi n'est-il pas étonnant que l'on ait cherché par tous les moyens à combler ce que l'on nommait alors le déficit. Les dons volontaires et les contributions patriotiques ne manquèrent pas à Strasbourg, comme ailleurs. Toutes les classes de la société furent invitées à déposer leurs offrandes, et c'est la quittance d'un de ces versements qui est donnée *in extenso* ci-dessous:

BUREAU GÉNÉRAL N° 1011.

Quittance de contribution patriotique
CL IV. N° 602. **pour la somme de 3 fr.**

Nous soussignés Commissaires délégués, reconnoissons que M. JEAN HESSE a payé le *seul* terme de la Contribution patriotique dont il a

Digitized by Google

déclaré vouloir contribuer aux besoins de l'Etat, ce terme faisant la somme de *Trois Livres*.

En foi de quoi nous lui avons délivré la présente quittance, Strasbourg, ce 23e *Janvier* 1790.

Hyacinthe HERVÉ, *commis*.

KUHN, *commissaire*.

On remarquera que le nommé Hesse est qualifié ici de *Monsieur;* plus loin il aura les titres de « *Burger,* » puis de *Citoyen*, et enfin de *Sieur*.

Quelques années plus tard, on demanda une nouvelle contribution patriotique. Le guerre contre la perfide Albion était à l'ordre du jour. Les employés des Caisses publiques reçurent les versements volontaires des habitants de Strasbourg Cet argent était destiné à armer des vaisseaux pour opérer une descente chez nos voisins. Hesse y contribua selon ses faibles moyens, comme on le voit par le reçu suivant.

DÉPARTEMENT
DU BAS-RHIN.
—
VILLE
DE STRASBOURG.
—

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

offerte en l'an II de la République, au Gouvernement français, par les habitants du Bas-Rhin pour la guerre contre l'Angleterre.

Je soussigné reconnois que le citoyen Hesse m'a remis la somme de *cinquante* C^es en numéraire, pour sa cote-part à cette contribution. De laquelle somme je compterai au Receveur particulier de l'arrondissement

Fait à Strasbourg, ce 1er *Thermidor*, l'an 2 de la République française.

L. PERNET, *receveur*.

Cette petite somme aurait fait un franc soixante-cinq centimes en assignats.

L'argent commençait à devenir rare : il circulait alors une caricature représentant les patriotes en adoration à l'aspect d'un gros sou, « l'an (sans argent) 3 de la liberté. »

En 1798, on recueillit de nouveau des dons patriotiques pour une descente en Angleterre.

Digitized by Google

La première quittance de contributions proprement dites que l'on retrouve dans les papiers qui nous occupent, remonte à l'an 2 de la République. La voici :

957 MOBILIAR-STEUER.

Der Bürger *Jhes Hess* hat für seine endliche Ansetzung der Mobiliar-Steuer, und der Zusatz-Sols für die Local-Bedürfnisse für das Jahr ein tausend sieben hundert neunzig eins die Summe von *Zwölf Livres* 13 *Sols* 5 *d.* bezahlt, wofür hiemit quittirt wird.

Strassburg, den 5. 8br/le ein tausend sieben hundert neunzig drei im zweiten Jahr der Republik.

MENOLLE. LAHAUSSE. GERLIARD.

En comparant la cotisation avec celles qui seront citées plus bas, l'on verra qu'elle est presque du double; on ne doit pas s'en étonner, lorsqu'on se reporte par la pensée à l'époque critique où se trouvait alors la France. Le lieutenant-colonel Bouchotte, le créateur de onze armées, était ministre de la guerre; 700,000 hommes avaient été levés, habillés et armés en quatre mois; le 14 et le 16 Août 1793, la levée en masse du peuple français avait été décidée, et le jour où Hesse recevait des mains du percepteur sa quittance, un décret de la Convention nationale établissait le calendrier républicain. La quittance est en allemand. On sait que les décrets de nos premières assemblées furent imprimés dans les deux langues pour l'Alsace, la Lorraine allemande et les pays des bords du Rhin, récemment annexés. Le ministre signataire de chaque *Bulletin des Lois* apposait le sceau de l'Etat au bas de l'original comme au bas de la traduction. C'est à remarquer que malgré l'engouement du moment à tout niveler et à tout centraliser, on se prit au commencement de la République, à respecter la langue maternelle d'une grande partie des populations de l'Est. Toutes les circulaires furent traduites et un grand nombre de correspondances se firent en allemand.

En l'an V (1797), la « contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire » est diminuée. Hesse ne paie plus que « dix

Digitized by Google

livres 3 sols. » L'administration du département du Bas-Rhin, pour établir une plus juste répartition et en attendant la confection du cadastre, créa des commissaires chargés de vérifier le rapport de la fortune immobilière avec les contributions. L'opération commença en 1798 et les petites cotes furent diminuées à dater du moment où la France commença à respirer.

La contribution somptuaire ne rapportait cette année dans le Bas-Rhin que 20,000 francs. En 1799, 1800 et 1801, la foncière, qui était de 2,506,998 francs en 1793, s'y montait annuellement à 2,187,000 francs.

En 1802, grâce à la paix, notre Strasbourgeois fut coté à la somme de sept francs 66 centimes[1]; en 1803, à six francs 14 c. En 1806, il ne paie plus ni la mobilière, ni la somptuaire, il n'est plus imposé que pour sa personne; cela faisait 6 francs 38 c. On voit que le fisc n'y perdait rien[2].

II.

Le citoyen Hesse avait payé sa dette à la patrie; nous venons de le voir. Mais était-il bien en règle? Avait-il ce que l'on appelait alors, ses certificats de civisme? C'est ce que nous allons examiner. Voyons les cartes d'affiliation aux sociétés populaires, celles de sûreté, l'inscription sur les registres de la garde nationale, etc. Malheureusement je n'ai pu recueillir que deux cartes de sûreté, dont je donnerai la description plus bas. On sait qu'à la fin de 1793, un *Comité de surveillance et de sûreté générale* exerça une tyrannie odieuse dans le département du Bas-Rhin. « Les incarcérations, d'énormes amendes pécuniaires, les bannissements, les visites domiciliaires nocturnes,

[1] La quittance est rédigée en allemand.

[2] En l'an XIII la contribution foncière dans le département du Haut-Rhin avec les centimes additionnels, se montait à la somme de 2,124,000 francs.

Digitized by Google

les accusations par devant le tribunal révolutionnaire étaient les événements qui se répétaient chaque jour... Tout citoyen était obligé de se pourvoir d'un *certificat de civisme;* un cordonnier, officier municipal, nommé Jung, délivrait ces certificats dans une baraque située en face du palais de l'ex-cardinal de Rohan. Ceux qui n'en obtinrent pas furent déclarés suspects et incarcérés. » Le savetier Jung, malgré son amitié pour Euloge Schneider, « cachait sous une rude écorce une bonté de cœur naturelle qui ne se démentit pas, et valut des adoucissements à plus d'un captif, la vie à plus d'un citoyen[1]. »

Les savetiers furent pendant la Révolution le sujet de nombreuses caricatures. L'une d'elles représentait un président de comité révolutionnaire, « s'amusant de son art, » (cordonnier envieux) avant la levée des scellés. Le pendant était le même; après la levée des scellés, il emporte l'argenterie.

Un autre Alsacien, né dans le canton de Dabo, Cange (Joseph), du village d'Abreschwiller (aujourd'hui commune du canton de Lorquin, Meurthe), commissionnaire à la porte de la prison de Saint-Lazare en 1793, distribuait des secours en argent aux détenus et à leurs familles, leur faisant supposer que ces malheureux empruntaient mutuellement pour se secourir les uns et les autres; tandis que par un noble sentiment d'humanité, c'était lui-même qui venait au secours des malheureux prisonniers. A la bienfaisante révolution du 9 Thermidor, tout s'expliqua, la générosité du charitable Cange fut connue, malgré ses efforts pour la laisser passer inaperçue. La Convention nationale ayant appris sa belle conduite, lui accorda les honneurs de la séance, il reçut l'accolade civique du président. Un décret assura ensuite à notre Alsacien une pension, mais il mourut peu de temps après, en

[1] V. Ausflacher, *Hist. d'Alsace,* t. I, p. 361; L. Spach, *Hist. de la Basse-Alsace;* F.-C. Heitz, *Les Sociétés politiques de Strasbourg pendant les années 1790 à 1795.*

Digitized by Google

l'an V, employé dans les bureaux du ministère de l'instruction publique.

On célébra sa bienfaisance dans plusieurs théâtres qui donnèrent les pièces suivantes :

Les Détenus ou Cange commissionnaire de Lazare, par MARSOLLIER et DALAYRAC ; Paris, in-8°, 1795.

Cange ou le Commissionnaire de Saint-Lazare, par Mademoiselle JULIE CANDEILLE ; Paris, 1796.

Son portrait, peint par Legrand, fut gravé par B. Beljambe[1] (in-4°), dans le genre de ceux du Strasbourgeois Guérin, représentant les illustres généraux, compagnons de Moreau à l'armée du Rhin. Au-dessus du médaillon, on lit :

« *Un acte de vertu vaut tous ceux de génie !...* »

Puis au-dessous :

« *Le vertueux CANGE, commission^re de St-Lazare, né à Saarbourg, département de la Meurthe, en 1753*[2]. »

C'est dans cette classe autrefois obscure
Qu'on retrouve partout la sensible nature ;
De ces hommes de bien, d'un esprit ingénu,
Leur corps respire l'air, leur âme la vertu.
(SEDAINE.)

Le portrait de Cange se trouve aussi dans la *Collection Bonneville ;* il est gravé par J.-B. Compagnie (in-8°).

La carte de sûreté forme un rectangle de 82 millimètres sur 58. Elle porte d'un côté, sur un des coins, le n° 115, et au milieu l'empreinte du sceau du COMMISS^re DE POLICE DU IVe ARROND.... La liberté debout s'appuyant d'un côté sur un faisceau et de l'autre sur une lance surmontée du bonnet rouge, ressort sur un fond noir. Sur le revers de la carte, on lit :

N° 102.

Hess Frédéric.

[1] 215 mill. sur 195.

[2] C'est une erreur. Je n'ai point trouvé son acte de naissance dans les registres de la ville de Sarrebourg, de 1750 à 1760.

Digitized by Google

L'autre carte présente, comme la précedente, des traces d'un long usage. Ces mots grossièrement tracés,

BON de civisme pour le citoyen Jean Hess et sa femme.

Xe SECTION. SCHWARTZ. S. NEICK.

indiquent assez son emploi (116 millimètres sur 86).

Rien d'imprimé sur nos deux cartes, afin d'éviter les contrefaçons si communes pour les assignats. Plus une chose est simple, plus elle est difficile à imiter. Ajoutons aussi que c'était économique.

Il est hors de doute que ces petits carrés de carton offraient au citoyen qui en était l'heureux détenteur, une véritable garantie. Les mémoires du temps en parlent sans cesse. On sait ce qu'il en coûtait, lorsqu'on avait le malheur d'être surpris par une patrouille, par un agent municipal aviné, sans avoir sur soi ce précieux talisman. Que de démarches, que de prières, que de pleurs pour obtenir ces misérables symboles du despotisme populaire.

Les cartes de sûreté étaient accordées aussi aux cultivateurs de la rive droite du Rhin qui fréquentaient les marchés de Strasbourg. Après l'attentat et le départ de Rastadt des débris de la légation française, les hostilités étant reprises, il fut défendu aux habitants de la rive droite du Rhin de pénétrer sur le territoire de la République. Cette mesure rigoureuse pour l'approvisionnement de Strasbourg était nécessitée par l'arrivée journalière des espions qui circulaient dans l'Alsace et qui pénétraient en France par le pont de Kehl, avec le costume pacifique des bons habitants des bords de la Kintzig. Les révélations de Mehée nous apprennent combien il était facile d'entrer en Alsace, de trouver à Strasbourg l'auberge où logeaient les *honnêtes gens,* qui, moyennant quinze francs, faisaient délivrer des passeports réguliers.

A Bâle, l'agent anglais donnait aussi de fort bons avis pour

Digitized by Google

entrer en France et en sortir, malgré la surveillance de la police et son nombreux personnel[1]. Il y avait à Strasbourg douze commissaires de police, avec un bureau central composé de neuf personnes et une foule d'employés. Cela n'était pas encore assez. Tous les jours, on trouvait dans les rues de Strasbourg, et jusque dans les plus pauvres communes de l'Alsace, des manifestes en langue allemande, provocations au rétablissement de la royauté. Les réquisionnaires fugitifs, les émigrés, ceux qui étaient forcés d'errer dans le pays, ne reculaient pas devant les attentats les plus horribles, incendiant les maisons des particuliers qui leur refusaient des secours ou n'allaient pas déposer des sommes d'argent dans des endroits désignés. Des colonnes mobiles durent parcourir plusieurs parties du département; des patrouilles circulèrent la nuit et le jour autour des communes les plus menacées, sans cependant opérer de nombreuses arrestations. La peine capitale attendait les plus coupables. L'emprisonnement était la peine de ceux qui répandaient des écrits contre-révolutionnaires. Ce fut ce que subit en 1798 le nommé Augustin Walch, né à Vienne, en Autriche, domicilié à Strasbourg. Sa femme, compromise aussi, fut condamnée à six mois de prison. Ils avaient une presse clandestine. Les déserteurs étrangers étaient envoyés dans l'intérieur de la France, et les étrangers, non munis de passeports, étaient dirigés sur la rive droite par Mayence. Les prêtres réfractaires étaient aussi soigneusement recherchés.

En 1815, les habitants du Brisgau eurent défense de fréquenter le marché de Bâle; tous les émissaires français envoyés par le gouvernement impérial se rendaient en Allemagne par cette ligne.

[1] Mehée, *Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais*, 107-108.

Digitized by Google

III.

Nous terminerons par la description d'une autre pièce historique, triste souvenir du régime de la Terreur. Les ménages riches ou pauvres étaient forcés de consommer une certaine quantité d'aliments et de faire des provisions. Des prix fixés étaient imposés à ces diverses marchandises; le malheureux prolétaire était obligé de se contenter de la pitance qu'il devait toucher et qu'il payait plus cher que sous l'ancien régime. On avait organisé « le pain de section » qui était distribué d'après une liste très-exactement tenue. Cela suffisait à peine à l'ouvrier et à sa famille. Ainsi l'Etat, pour obtenir un meilleur revenu du sel, avait taxé chaque ménage à une certaine quantité payable comptant. D'après la carte que nous avons sous les yeux et que nous reproduisons plus bas, les barres qui se trouvent devant les noms des mois, nous montrent que les citoyens ne cherchèrent plus de sel de cette manière après le mois de Mai 1795.

C'était la loi unique du *maximum* qui s'étendait aussi aux salines, dont les prix étaient indiqués par des affiches posées à tous les coins de rue. En l'an VIII, la journée de travail d'un homme, pour les cantons de Strasbourg, Haguenau, Schlestadt, Barr, Molsheim et Wasselonne était fixée à 1 fr. 20, et à 1 fr. dans les autres communes du département.

CARTE A SEL.

Commune de Strasbourg.

SECTION X. RUE BŒUF.

Nom du chef de ménage: HES.

Nombre de personnes composant le ménage,
âgées de 12 ans et au-dessous . . . . . _____

Digitized by Google

Nombre de personnes du ménage âgées de
plus de douze ans . . . . . *Trois.*
Compétence de sel pour toute l'année. . . . 1 Ex. = Quart. 2 Pte.

ANNÉE IV.

— *Vendémiaire.*	— *Germinal.*
— *Brumaire.*	— *Floréal.*
— *Frimaire.*	*Prairial.*
— *Nivôse.*	*Messidor.*
— *Pluviôse.*	*Thermidor.*
— *Ventôse.*	*Fructidor*

La présente carte doit être exhibée au grenier à chaque livraison que l'on demande, et le distributeur rayera de la liste des mois le nom de celui pour lequel le contingent est délivré. La quantité à délivrer chaque fois est déterminée par le Conseil municipal.

REMOND, *commissaire.*

L'assemblée nationale avait ordonné la liberté de la vente de toutes les denrées et du sel, et une loi de l'Assemblée législative avait réglé l'approvisionnement du sel dans les départements de l'Alsace. En 1799, cette denrée valait à Strasbourg onze francs le quintal, poids de marc; 9 francs à Lauterbourg, 21 francs à Bergzabern, 20 francs à Bischwiller, 12 francs à Haguenau, etc. Le prix moyen dans le département était de quatorze francs 27 centimes. Le blé valait cette année 16 fr. 50 cent., le rézal à Strasbourg, les 500 kilogrammes de foin, 12 fr. 50 c., et de paille, 9 fr., ce qui faisait supposer une année assez abondante.

Derrière la carte à sel, on lit ces mots :

N° 185. — *Reçu de 13 Fr. un demi-quarteron de fil.*

C'était sans doute une nouvelle réquisition pour les hôpitaux de l'armée du Rhin.

A ces détails économiques, aux contributions ordinaires et extraordinaires (car on peut ranger sous cette dernière déno-

Digitized by Google

mination les souscriptions volontaires, les dons patriotiques, etc.), on pourrait ajouter la longue nomenclature des corvées faites par les Strasbourgeois; travaux aux fortifications, réparations au pont du Rhin, fossés du fort de Kehl à combler, puis à déblayer, etc., etc. Mais dans les paperasses que nous avons en notre possession, il y a des lacunes: nous ignorons donc quels furent tous les sacrifices d'un obscur citoyen pour le salut de la patrie.

ARTHUR BENOIT.

Mulhouse — Imp. L. L. Bader

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

L'ABBÉ GRANDIDIER

AVEC

DOM GRAPPIN

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-VANNES AU PRIEURÉ DE SAINT-FERJEUX A BESANÇON

On conserve à la bibliothèque de Besançon la correspondance de Grandidier avec dom Grappin, prieur de Saint-Ferjeux. Un de nos collaborateurs, M. Henri Bardy, qui se trouvait dans cette ville, voulut bien prendre copie des cinq premières lettres pour les communiquer à la *Revue*. Nous les avons publiées en 1855, pages 323 à 331 du recueil. On les a généralement jugées assez intéressantes, et l'on nous a engagé, de divers côtés, à les publier toutes. Nous fîmes continuer la transcription commencée par M. Bardy; par l'effet d'un contre-temps fâcheux, cette transcription, communiquée à diverses personnes qu'elle intéressait, a été égarée et l'est demeurée jusqu'à l'an dernier. Revenue entre nos mains, nous la publions aujourd'hui en renvoyant nos lecteurs au volume de 1855 pour les cinq premières lettres qui forment, avec celles qui vont suivre, la collection conservée par la ville de Besançon.

Dans sa lettre du 21 Avril 1779, page 324 du volume de 1855, Grandidier qualifie dom Grappin d'abbé de Saint-Fer-

Digitized by Google

jeux à Besançon. C'est par erreur que Grandidier lui donne cette qualification. Cette erreur s'explique ainsi : il existait à Besançon deux couvents de Bénédictins ; l'un hors des murs à Saint-Ferjeux, dans l'endroit où la tradition place le tombeau des apôtres de la province ; l'autre, dans l'intérieur de la ville, est aujourd'hui le siége de l'université. Le premier était un simple prieuré, le second une abbaye dont le dernier abbé était l'évêque de Vannes. Grandidier a confondu le prieuré avec l'abbaye, et c'est ainsi qu'il donne à dom Grappin le titre d'abbé de Saint-Ferjeux, dont il était prieur. — J. L.

CORRESPONDANCE

A Strasbourg, ce 17 Juin 1780.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avés honoré le 18 du mois passé. J'ai écris aussitôt à M. le marquis de Luchet pour lui redemander votre excellente *Dissertation sur les monnoyes;* elle mérite certainement de voir le jour. Dès qu'il me l'aura renvoyé, je ne tarderai pas de vous la faire passer, pour ne pas priver trop longtemps le public d'un ouvrage instructif et intéressant.

Je m'étonne du silence de M. de Luchet, surtout relativement au débit de l'*Histoire littéraire de Voltaire.* Je suis sûr que toutes vos lettres lui sont parvenues ; mais comme sa correspondance est immense, il peut y avoir souvent des oublis dans son fait : J'attends avec impatience une de ses réponses. Son *Histoire littéraire* n'a pas paru encore ; il a tort, car d'autres imprimeurs pourraient bien le devancer par la collection complette des œuvres de M. de Voltaire.

Digitized by Google

Je suis enchanté de voir reparoître la seconde édition de l'*Histoire abrégée* de votre province. Il me tarde de la lire et d'y admirer, comme dans tous vos autres ouvrages, les talents qui doivent vous rendre cher aux lettres et à votre patrie.

M. Bertin vient de quitter le Ministère; j'en suis fâché, tant pour moi que pour la patrie diplomatique, dont il facilitait les recherches. Je ne crois pas qu'il ait un successeur aussi empressé que lui pour enrichir la collection des chartes de pièces nouvelles et curieuses. J'en serai encore plus fâché, si ce changement dérangeait vos courses littéraires dans la Franche-Comté. Elles vous mèneraient peut-être aux environs de Belfort et, de là, il vous serait facile de passer en Alsace; ce qui me procurerait le double plaisir de vous voir et de m'instruire. Je vous prie de remettre la lettre ci-incluse à dom Berthod; je la laisse ouverte, afin que vous puissiés la lire, si vous pouvés suivre mon ennuyant barbouillage.

Dom Toussaint, notre ami commun, n'est plus à Metz. Des intrigues paraissent avoir opéré ces changements qui me peinent pour lui. Il est aujourd'hui à l'abbaye de Saint-Varrez de Verdun.

Je n'ai pas besoin, mon cher confrère, de vous rappeler les sentiments du tendre et inviolable attachement que vous a voué pour la vie,

L'abbé Grandidier.

P.-S. Je rouvre ma lettre pour vous faire part de celle que je reçois dans le moment de M. le marquis de Luchet. Voici l'article qui vous concerne.

« Il y a plus de six mois que j'ai renvoyé la dissertation de « dom Grappin, mais, à vous dire la vérité, je ne puis me res- « souvenir à qui. Je crois que c'est à dom Toussaint. Je n'ai « pas non plus oublié de répondre à ce savant estimable, pour « qui je suis plein de toute espèce de sentimens. Je vous de- « mande en grâce de vous rendre ma caution auprès de lui et

Digitized by Google

« de l'assurer que mes affaires me retardent souvent, mais ne « nuisent pas à ce que je dois à la reconnaissance[1]. »

Ce 20 Juin. Gr.

Saverne, ce 1er Mars 1783.

Monsieur et très-aimable confrère,

Je suis sans doute un franc paresseux, et qui plus est, un vrai ingrat d'avoir tardé si longtems de répondre à vos charmantes missives. En voici cinq de bon compte que je reçois et mon indolence n'a pas encore sçu ni vous en remercier ni vous faire connaître combien elles m'ont fait de plaisir. Continués-les moi, je vous en prie, et, si quelquefois je suis en retard, ne m'en grondés pas, mais traités-moi toujours avec la même indulgence. Je vous avoue mes défauts: quelquefois je suis si paresseux, qu'il se passe une semaine entière sans pouvoir toucher la plume. Le goût des belles-lettres et de l'étude devient de tems en tems un dégoût pour moi, et ce n'est qu'après avoir cherché quelque relâche et quelque dissipation dans le sein de l'amitié, que je recommence à prendre un peu de zèle et d'ardeur. Voilà, mon cher confrère, le portrait de mon cœur; il ne peut se corriger d'une passion que par une autre et cette alternative d'étude et de paresse me rend quelque fois heureux.

Vos sentiments, mon cher confrère, me sont toujours également chers et précieux, soyés persuadé qu'ils sont payés d'un bien tendre et bien sincère retour. La manière dont vous les exprimés, me les rend encore plus flatteurs, continués-les moi, je vous en prie, et ma reconnaissance égalera toujours dans ce point le vif attachement que je vous porte.

[1] Il s'agit de la dissertation de dom Grappin sur les monnaies, les poids et les mesures anciennes du comté de Bourgogne qui devait être imprimée dans les Mémoires de l'académie de Hesse-Cassel, dont le marquis de Luchet était secrétaire perpétuel. Mais le manuscrit, adressé à M. de Luchet par Grandidier, se perdit, ainsi que les planches dont il était accompagné. Dom Grappin publia plus tard la dissertation, mais sans les planches, se trouvant hors d'état de faire les frais de la gravure.

Digitized by Google

Le suffrage dont vous voulés bien honorer mes faibles essais, ne m'est pas moins précieux. Je commencerai presque à leur trouver quelque petit mérite d'après la bonne opinion que vous en avés bien voulu concevoir. Je n'y ai attaché aucun mérite particulier que celui de l'exactitude. J'ai cru faire plaisir à mes compatriotes de leur faire connaître l'état d'une église célèbre; si j'ai atteint ce but, je serai satisfait. Quant à la résolution que j'ai indiquée dans la préface, je compte bien la tenir, et il faudrait, je vous l'avouë, un singulier changement dans ma tête pour prendre un autre parti, j'aime trop ma tranquillité pour cela, avec le meilleur des cœurs, je l'avouë sans peine, car je ne lui connais point de fiel, il tient à un caractère trop sensible pour me soumettre à de nouvelles tracasseries. Après avoir passé l'enfance et la jeunesse sans la moindre contradiction, ce n'est que depuis trois ans que j'en éprouve sans en avoir mérité, eh bien! je me mettrai dans le cas de n'en plus avoir. Mon indolence me sauvera de la critique; j'ai encore assés d'amis qui me feront passer d'heureux jours.

Je vous remercie de la notice que vous avez inséré dans le journal de Franche-Comté et agrées-en ma reconnaissance. Celui de Nanci en a rendu également un compte dont je ne puis qu'être satisfait. Je connais beaucoup l'auteur de ce dernier, qui est un avocat nommé M. Therrin. Si vous avés quelques pièces à y faire insérer, je me charge de le faire avec le plus grand plaisir; parmi les pièces de vers que vous m'envoyés, il y en a plusieurs qui mériteraient de voir le jour. Si votre modestie voulait s'en desaisir ou m'en permettre un larcin en faveur du public, c'est un service que je lui rendrai en en ornant le journal de Lorraine.

Vos charmantes pièces fugitives m'ont fait le plus grand plaisir. Elles font également honneur à votre cœur et à vos talents, vous ne sauriés croire le plaisir que m'a fait cet aimable cadeau. Je le conserve précieusement, mais vous ne me gron-

Digitized by Google

derés pas, si je rends publics quelqu'uns de ces vers qui ne méritent pas d'être enfouis.

Je suis bien sensible à la part que vous prenés à ma santé. Je me porte présentement mieux, et l'air de Saverne, où je suis depuis plus d'un mois dans le sein d'une famille très-charmante et très-attentive, commence à me remettre, mais le carême me rappellera bientôt à Strasbourg pour y continuer mon service et les devoirs de mon état.

Je suis fâché d'apprendre que l'état de votre santé ne soit pas meilleur et qu'il vous empêche même de faire quelque tour. Je serai charmé de faire la connaissance de dom Demandre, et s'il vient, comme vous me le faites espérer, dans nos cantons après Pâques, je lui offre chés moi un lit de garçon, ainsi qu'à Saverne, si ses courses le poussent ici. Je serai cependant bien plus flatté de vous voir vous-même et comme il paraît que vous renoncés à ce voyage, il faudra bien que je le fasse moi-même, si les circonstances me le permettent. Je me ferai le plus grand plaisir de passer quelques jours à Besançon et de là venir vous embrasser à Saint-Ferjeux.

Je connais beaucoup M. le baron de Servierre: c'est un jeune militaire qui s'applique beaucoup aux sciences et aux lettres, mais gare à lui s'il prétend travailler dix-huit heures par jour, à un certain âge il ne se resentira que trop d'un pareil excès. Je lui en ai écris pour en faire des reproches, en lui mandant que j'avais également le bonheur de vous être tendrement attaché.

J'ai reçu le programme académique de Besançon; je suis charmé de connaître l'ouvrage de dom Demandre, qui a obtenu le prix d'histoire; il ne peut qu'être intéressant et je suis certain que l'auteur a beaucoup profité de vos lumières et de vos conseils. Quel est l'ouvrage de M. Perreciot, qui a occupé les travaux académiques de l'année 1782. Je le connais, et il m'a une fois consulté sur un ancien endroit qu'il prétendait être le château de Dabo ou Dagsbourg, en Alsace, mais je crois que

Digitized by Google

mes observations lui auront fait quitter le sentiment qu'il avait adopté à ce sujet.

Votre éloge de Voltaire est très-bien frappé, et je sais bon gré à vos amis qui vous avaient engagé à le faire imprimer. Permettez-moi de me joindre de nouveau à eux. J'espère que vous n'aurés pas peur de la gent philosophique, c'est un parti qui se dissipe peu à peu en France pour faire des voyages en Allemagne, où il commence à être bien reçu, même parmi le haut clergé. Gardés l'anonyme, si vous voulés, mais faites connaître cet éloge sans crainte, vous trouverés assés d'amis qui y applaudiront.

Je porte le même jugement de votre épître aux Quarante : c'est une bien mauvaise rapsodie que l'ouvrage couronné, et je sens de science certaine que M. de Florian n'a eu le prix que parce qu'il en fait le héros M. de Voltaire. L'Académie française, à l'exception de quatre ou cinq, est toute composée d'enthousiastes du papa grand homme, et ce nom suffit pour leur faire passer toutes les platitudes et tous les mauvais vers.

Je dois donc vous remercier de nouveau de ces deux pièces que vous avés bien voulu transcrire pour m'en gratifier. Vous appelés cela des fléaux que vous voulez me faire essuyer. Ah! mon cher confrère, accablés-moi toujours de pareils fléaux et vous verrés qu'il n'y a personne de plus charmant que vous d'employer ainsi votre tems à instruire et à égayer votre bon et sincère ami.

J'ai reçu les feuilles du journal de Franche-Comté qui me concernent. Remerciez-en s'il vous plaît de ma part M. de Bréville. Comment a-t-on trouvé dans vos cantons mes idées sur l'origine de la franche-maçonnerie?

J'ai été très-charmé de faire la connaissance de M. de Mesmay[1], et je vous prie, en lui faisant agréer mes hommages, de

[1] M. de Mesmay, conseiller au parlement de Besançon, aimait les lettres et possédait une riche bibliothèque qui a été gaspillée pendant la Révolution. Voy. la *Biographie universelle*, au Supplément.

Digitized by Google

lui dire que je serai toujours très-charmé de pouvoir lui être utile en quelque chose dans ce pays. J'ai reçu le prix de l'argent que vous m'avés adressé pour lui. Il trouvera dans mes Essais tout ce qui peut l'intéresser concernant les preuves requises pour l'entrée du grand-chapitre de Strasbourg. S'il désire avoir le statut capitulaire en entier avec les lettres-patentes du roi, je vous en ferai passer une copie.

Il me tarde de recevoir votre ode sur la question et je l'envoyerai aussitôt à M. le marquis de Luchet. Joignés-y, si vous voulez, une lettre pour lui, que je lui ferai passer en même tems. J'ignore s'il a reposé à Strasbourg: mais comme je le crois de retour à Cassel, je le lui ferai remettre à l'adresse de cette ville.

Je vous remercie du Précis imprimé que vous m'avés adressé relativement à la dernière séance publique de l'académie de Besançon. Agrées en retour l'ouvrage d'un de mes amis que la mort a enlevé l'année dernière à sa patrie et aux lettres. Il est de M. Dumaz, professeur d'éloquence du collége de Toulouse. Sa mort a rendu cet ouvrage imparfait.

Je joins au paquet le portrait en silhouette d'un de vos amis qui vous aime bien tendrement et qui désirerait pouvoir vous dévoiler son cœur avec les mêmes traits qui vous retraceront son triste visage.

Sans désavouer tout-à-fait les *Adieux à Clio,* que vous lisés dans le journal de Nancy, je ne m'en dirai cependant pas l'auteur, parce qu'il y a par ci par là quelques vers pillés; c'est une chanson faite à la hâte, où ma mémoire m'a servi pour quelques souvenances. Au reste, mon cher confrère, je m'attends de votre part à la réponse que vous lui préparés. C'est une heureuse idée que je vous prie de ne pas négliger; ce sera un nouveau service que votre amitié me rendra[1].

[1] Si nous ne connaissons pas la réponse de dom Grappin aux adieux à la muse de l'histoire, il semble que l'on peut considérer comme la réplique de Grandidier les quatrains que nous lui empruntons:

Digitized by Google

Adieu, mon très-cher confrère, je vous embrasse de tout mon cœur et je suis à vous avec tous les sentiments du plus fidèle attachement.

L'abbé GRANDIDIER.

Strasbourg, ce 2 Janvier 1785.

Vous me prévenés, Monsieur, très-cher et très-tendre ami, dans l'expression des sentimens que j'ai conçu pour votre aimable personne, et que j'aime à vous renouveller particulièrement dans l'année en laquelle nous allons entrer. Vous souhaiter des jours longs et tranquilles, avec beaucoup de santé et de gaîté, c'est vous exprimer tout ce que mon cœur sent pour vous et sentira autant par attachement que par reconnaissance. Je dois surtout en avoir beaucoup pour vous de ce que vous savés excuser ma paresse et pardonner mon retard à répondre à vos lettres.

J'avais reçu dans le tems un exemplaire de votre *Eloge historique du cardinal Jouffroi*, et il me semble vous en avoir déjà remercié. Je n'en reçois pas avec moins de reconnaissance celui que vous venés de m'adresser; me voilà nanti de deux exemplaires: si vous le désirés, je vous renverrai l'un ou l'autre.

Je comptais, il est vrai, avoir le plaisir de vous voir et de vous embrasser à Besançon; mais j'avais dans ma province

Mécène, vous me désolés
Quand votre indulgente tendresse
Me dit: « pourquoi cette paresse
« Dont tes esprits sont accablés?

« Il semble qu'une main cruelle
« T'enyvre des eaux de l'oubli·
« Est-ce ainsi qu'Horace a rempli
« Une promesse solennelle? »

Ah! si j'abandonne imparfaits
Les vers, que de moi l'on exige
C'est la sombre envie qui m'oblige
A quitter les graves sujets.

Digitized by Google

des matériaux à rassembler dans le courant de l'année passée, et il a fallu que je m'épargne ce plaisir pour l'été prochain. Je suis allé voir M. le marquis d'Andelarre chés Madame de Rathsamhausen, sa cousine, où j'ai passé deux jours. Vous sentés bien que nous avons beaucoup parlé de vous: il voulait m'emmener avec lui, mais j'ai été obligé de continuer ma route d'un autre côté, où j'ai eu le bonheur d'embrasser et de vénérer pour la dernière fois le respectable et saint abbé de l'abbaye sécularisée de Mourbach, qui l'était aussi de Lure, dont je viens d'apprendre la mort, arrivée le dernier jour de l'an [1]. Ce vieillard, plus que nonagénaire, mais encore frais, édifiant et aimable, avait vu enfin la consécration de sa belle église de Gebwiller et y avait encore officié le jour de Noël.

Vous me demandés des nouvelles de ma santé? Elle s'est assez bien soutenue dans le courant de l'an passé. La disgrâce de notre évêque ne m'a gueres affecté: je le plains, mais je n'ai pas lieu de le regretter. J'avais été trop attaché au feu cardinal son oncle et son prédécesseur pour pouvoir lui plaire, et je n'ai jamais eu le talent d'être dans ses bonnes grâces. Je suis fâché d'apprendre que sa procédure devient tous les jours plus défavorable pour lui. Le prince de Lorraine, grand-doyen de la cathédrale, gouverne aujourd'hui et administre l'évêché tant pour le spirituel que pour le temporel, au nom du grand-chapitre, qui en a pris l'entière administration depuis la prise de corps lancée contre le seigneur-évêque. On distribue ici un mémoire de Mme de la Motte très-méchant, si vous êtes curieux de le lire, je vous l'envoyerai.

Quant à mes occupations, je me prépare à mettre sous presse le premier volume de l'*Histoire d'Alsace*, dont le Roi a bien voulu agréer la dédicace. Comme il y a différens articles qui traitent en passant de la Franche-Comté, vous me permettrés, Monsieur, de vous en envoyer successivement la notte, avant

[1] Casimir-Frédéric de Rathsamhausen.

Digitized by Google

l'impression, pour demander et vos avis et vos corrections. J'ose les solliciter avec confiance, et je commence par vous en envoyer une feuille. Je vous prierai de me la renvoyer avec votre avis ou votre correction.

Un artiste de mes amis[1], qui grave les vües pittoresques de l'Alsace, par une livraison de deux planches tous les trois mois, m'a prié d'y ajouter le texte historique. Vous me permettrés de vous offrir la première livraison qui vient de paraître, et de l'accepter comme un faible gage de mon attachement pour vous. Si vous trouvés le tems d'en donner une notice dans vos affiches, vous me ferés plaisir.

Agrées de nouveau l'hommage de mon sincère et tendre attachement que vous a voué, etc.

L'abbé GRANDIDIER.

Vous trouverés ci-inclus la copie d'un tableau qui me ressemblait il y a dix ans.

Strasbourg, ce 4 Avril 1785.

Monsieur et cher ami,

Votre lettre du 7 du mois passé que je reçois dans le moment de notre nouveau prédicateur, me réveille de ma léthargie et de mon indolence inexcusable. Elle l'est d'autant plus que je sens que, malgré tous mes torts, vous n'en devenés que plus aimable et plus pressant avec moi. Vous devriés avoir oublié, mon cher et respectable ami, celui qui depuis plus d'un an ne vous a donné aucun signe de vie et qui même n'a pas répondu à plusieurs charmantes lettres dont vous l'avés honoré. Oui, Monsieur, je sens tous mes torts, je les avouë même franchement. Je les sens même si vivement, que je ne sais si je mérite le pardon que vous m'offrés si généreusement. Votre cœur est bon, votre âme est sensible et, sous ce point de vue, j'espère que vous oublierés tous mes torts par l'assurance que je vous

[1] Walter, citoyen de Strasbourg

Digitized by Google

donne de n'y plus retomber, et d'être dans la suite plus exact aux devoirs de l'amitié, à celle surtout du plus tendre et du plus estimable des amis. Je compte moi-même mettre à vos pieds un repentant qui ira certainement vous voir, vous embrasser dans le courant de l'été prochain et tâcher de vous ramener en même tems avec moi, pour vous faire connaître nos contrées et nos abbayes. J'ose espérer que votre santé vous permettra ce voyage et que je pourrai alors vous faire mieux agréer mes excuses. Je vous avouërai que des chagrins domestiques m'ont fait presqu'oublier depuis quelque tems les meilleurs de mes amis. La mort de mon père, des tracasseries de famille, des procès dans lesquels il a fallu entrer, un long voyage que j'ai fait l'an passé en Allemagne, tout cela m'a presque éloigné du monde et des lettres et de ceux qui les cultivent. Vous verrés, par les prospectus ci-inclus, que je rentre de nouveau dans la carrière historique que j'avais également abandonné. Je vous recommande ces prospectus et je vous prie de recommander cet ouvrage à vos amis et à vos confrères. L'édition prompte dépend du nombre des souscripteurs. Dites-moi franchement votre avis sur cet ouvrage. Vos conseils me seront d'autant plus chers qu'ils viendront de l'amitié. Je prends la liberté de joindre à votre paquet les incluses pour M. le marquis Jacquot d'Andelarre, dont j'ignore l'adresse; pour le P. Joseph-Marie Dunaud, capucin; pour le bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent; pour M. de Vargeoloo; pour votre ami, M. de Mesmay, auquel je vous prie de présenter mes hommages; et pour le directeur des affiches de Besançon. Vous m'excuserés si j'ose vous supplier de vouloir bien les faire remettre à leur adresse. Dom Rousseau a déjà souscrit pour la bibliothèque de Saint-Vincent, M. de Mesmay pour lui-même, et M. de Vargeoloo pour l'archevêque. Comme il faut pour la continuation de cet ouvrage une nouvelle soumission, je les ai autorisé à vous remettre leurs nouvelles soumissions. Vous pourrés me les faire passer, ainsi que vos

Digitized by Google

lettres, comme ci-devant sous le couvert de M. l'Intendant d'Alsace. Vous m'obligeriés aussi de recommander ce prospectus à M. le directeur des Affiches de Besançon, pour qu'il en insère l'extrait et l'annonce dans vos feuilles hebdomadaires.

Voilà, mon cher ami, bien des peines que vous cause un petit ingrat et un grand paresseu: mais c'est ainsi qu'il veut se raccommoder avec vous.

Votre confrère m'a appris que votre santé était des meilleures, et vous sentés bien que cela m'a fait un bien sensible plaisir. Il a prêché hier et aujourd'huy; sa composition est bonne et solide, mais il n'a pas assés de débit, et il faudra un peu de tems pour que le public s'accoutume à son accent. Il remplace un de vos confrères, dom Lemoine, qui a été parfaitement goûté et suivi. C'est un très-aimable religieux que j'estime beaucoup. Je ne fais pas moins de cas de celui que nous avons présentement, et soyés assuré que je chercherai toutes les occasions de pouvoir lui être utile.

Ne doutés pas du plaisir que me feront vos poésies! j'ai conservé toutes celles que vous m'avés déjà envoyées comme une des pièces les plus charmantes de mon portefeuille! m'en faire connaître de nouvelles, ce sera augmenter mon plaisir et ma reconnaissance. Il me tarde de les lire, ainsi que l'éloge historique du cardinal Jouffroy, sur lequel je n'ai aucuns renseignemens.

Je savais déjà que dom Berthod[1] avait été associé aux agiographes d'Anvers transférés à Bruxelles! Si vous lui écrivés, présentés-lui mes hommages et mon regret de n'avoir pu profiter qu'un moment de son aimable entretien. Vous (voudrez) aussi lui marquer que si lui, ou ses confrères, ont besoin de

[1] Dom Berthod, l'un des plus savants Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, fut appelé à Bruxelles pour y travailler à la continuation des *Actes des Saints*, ouvrage interrompu par la suppression des Jésuites. Il mourut dans cette ville, en 1788, pendant l'impression du tome VI, au mois d'Octobre, composé en partie par lui.

Digitized by Google

moi pour éclaircir quelques parties des *Vies des Saints d'Alsace*, ou quelques renseignemens locaux sur iceux, je me ferai un plaisir de le leur procurer. Si vous connaissés une occasion pour Bruxelles, je ferai passer à dom Berthod, à ses collègues et à l'académie quelques-uns de mes prospectus.

Vous voyés, mon cher ami, que je deviens bavard à force de vouloir me raccommoder avec vous : mais, savés-vous bien que j'ai encore neuf de vos lettres auxquelles je dois encore réponse. Vous voyés bien que par là je ne déguise pas mes torts et que je veux les laver par un aveu franc et sincère de mes fautes. Dans une de vos dernières, M. de Mesmay demandait la copie du statut du grand-chapitre concernant la noblesse de ses chanoines-comtes. S'il la désire encore, elle est toute prête et je vous la ferais passer. Votre ouvrage sur les monnoyes a éte annoncé dans le tems dans le journal de Nancy. J'ignore si M. Therrin a fait usage des vers que vous m'aviés chargé de lui envoyer. Puisque vous êtes content de ma silhouette, je vous envoyerai dans peu un petit tableau qui vous fera mieux connaître l'original, qui vous écrit. Ne m'oubliez pas auprès de dom Démandre : je suis seulement fâché qu'il m'ait trouvé dans un état où je n'étais pas à même de pouvoir le servir autant que je le désirai. J'écris par la présente à M. le marquis d'Andelarre : le mausolée de son père est posé dans la cathédrale depuis plus d'un an [1] : et tout s'est

[1] En 1868, nous en avons publié l'inscription dans notre supplément aux *Essais historiques*, page 10. Elle est ainsi conçue :

D. O. M.
A LA MÉMOIRE
DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
ANTOINE-PROSPÈRE, MARQUIS DE JAQUOT ET
D'ANDELARRE,
BARON DE ROSEY, SEIGNEUR DU VERNOIS,
ETC, ETC., ETC.
ISSU D'UNE ANCIENNE ET ILLUSTRE MAISON
DU COMTÉ DE BOURGOGNE,

Digitized by Google

terminé suivant ses désirs et sa satisfaction; je compte bien cet été le voir dans sa terre de Charentenay, et je compte bien vous prendre à Besançon pour pouvoir y aller ensemble. J'ai reçu dans le tems l'Almanach de Franche-Comté, de 1783. Si je ne vous en ai pas remercié, c'est qu'il est arrivé dans un temps où j'eus le malheur de perdre mon père, qui était receveur principal des domaines du roi à Saverne, laissant ma mère veuve de quatre enfans qui, grâces à Dieu, à l'exception d'une fille, sont placés. S'il existe un almanach de 1785, vous me ferié plaisir de me le faire passer: je vous envoyerai en revanche celui d'Alsace, qui est bien fait, et dont l'auteur est un des professeurs de l'université luthérienne de mes amis et très-savant[1].

Adieu, mon très-cher ami, aimés toujours le plus affectionné de vos amis. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur, mais je vous en prie, sans rancune. J'irai me raccommoder avec vous et peut-être plutôt que vous ne croyés. Dès que la belle saison me le permettra, j'irai vous demander l'hospitalité à la porte de Saint-Ferjeux. Vous recevrés un pénitent qui ne vous demandera qu'un morceau de bœuf, une souppe, un bon verre de vin et votre amitié! Voilà tout ce qu'il lui faut. Mais

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-LOUIS,
CAPITAINE DES GRENADIERS
DANS LE RÉGIMENT DE COINCY,
IL MOURUT A STRASBOURG LE V AVRIL 1747,
AGÉ DE SOIXANTE-SEPT ANS,
DANS LE DISTRICT DE SAINT-LAURENT.
PRIÉS DIEU POUR LUI.

Claude-Antoine-François, marquis
de Jaquot et d'Andelarre, capitaine de dragons
au régiment de Beauffremont,
son fils,
héritier de son nom et de ses biens,
lui a fait élever
ce monument de sa piété et de sa tendresse

[1] M. le professeur J.-J. Oberlin.

Digitized by Google

je voudrai m'y trouver dans un tems où je serai sûr de trouver M. Droz, M. Perreciot et M. de Mesmay. De là, c'est-à-dire après huit jours, car il faudra bien que vous me gardiés pendant ce tems, nous irons voir M. d'Andelarre et quelques-unes de vos abbayes. De là je vous ramène en Alsace bon gré et mal gré, pour vous faire (faire) connaissance et avec nos Alsatiens et avec nos religieux, où il y a aussi de gens aimables. Si vous voulés de là passer en Suisse et dans la Forêt-Noire, je vous garantis que vous n'y serés mal reçu. Vous trouverés entre les Germains des religieux honnêtes et instruits, et vous ne serés pas fâché de connaître leurs pays et leurs forêts, mais avant tout ménagés votre santé et, quelqu'elle soit, je vous enlève. Préparés-vous y: mais j'aurai soin de vous en prévenir, afin que vous ayiés le tems au moins d'un mois de vous y préparer. Vous connaissés les sentiments et l'attachement du plus tendre de vos serviteurs.

L'abbé Grandidier.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que je suis un des coopérateurs de la *Germania sacra,* entreprise par l'Abbé-Prince de Saint-Blaise. Vous en jugerés par l'annonce latine ci-incluse.

Strasbourg, ce 27 Février 1786.

J'ai reçu, mon très-cher et très-respectable confrère, vos trois lettres successives des 9, 15 et 18 de ce mois, avec les pièces y incluses. J'y réponds avec le plus grand plaisir et avec autant de reconnaissance. Les trois numéros du journal de Besançon m'ont fait le plus grand plaisir et je vous prie d'en remercier M. de Bréville. Je voudrais pouvoir lui envoyer de tems en tems quelques morceaux, mais l'ouvrage sérieux que j'ai entrepris m'a presque brouillé avec les muses, et la verve historique semble avoir éteint dans moi la verve poétique. Cependant, sans rien promettre, je suis bien loin de refuser. Si vous n'avés pas encore commencé l'extrait de la dissertation du P. Laire, je vous prierai de me la faire passer et je m'en

Digitized by Google

chargerai volontiers. Elle me ferait d'autant plus de plaisir que je rassemble de mon côté tout ce qui peut éclaircir l'histoire et l'origine de l'imprimerie. Quand je l'aurai lu ou extrait, je vous renvoyerai aussitôt l'ouvrage, que je ne garderai qu'une huitaine de jours.

Je désirai dès le commencement de cette année me procurer le journal de Besançon. Je vous prie en conséquence de vouloir bien souscrire pour moi chés l'imprimeur, en me marquant le déboursé que je vous ferai passer par le prochain courrier. Je prierai seulement M. de Bréville de vouloir me procurer sans frais les numéros de l'année précédente, ou 1785.

Vous trouverés ci-incluses trois différentes pièces relatives à l'affaire[1] du cardinal de Rohan. Vous pourés les lire ou les communiquer à vos amis à votre loisir. Je ne suis pas pressé pour le retour, serait-ce même après deux mois; mais comme j'en fais un recueil qui pourra peut-être servir dans la suite, vous me feriés plaisir de les renvoyer à votre aise et quand personne ne voudra plus les lire.

J'attends avec impatience le recueil de vos poésies que vous m'annoncés, et vous sentés bien que je ne serai pas un des derniers à y applaudir.

Je souscris d'avance pour l'ouvrage de M. Perreciot. Quand vous le verrés, je vous prie de le remercier des observations qu'il a bien voulu me communiquer. Il m'offre son mémoire manuscrit où il prouve que sous Auguste la Séquanie fut comprise dans la Germanie supérieure. Ce sentiment est nouveau et digne d'être discuté. Si ce mémoire n'emporte pas 12 pages in-4° d'impression, je me ferai un plaisir de l'insérer parmi les preuves de mon premier volume de l'*Histoire d'Alsace*[2]. Je

[1] L'affaire du Collier de la Reine.

[2] Grandidier l'a en effet publié, pages 161 à 175 du 1er tome, entre le livre second et le livre troisième.

Digitized by Google

vous prierai de l'en prévenir, sans qu'il se presse d'en faire tirer la copie; il me suffira de l'avoir après Pâques. S'il a envie de parcourir le Sundgau dans le courant de l'été prochain, je pourrai le joindre à temps fixé dans les mêmes cantons, où j'ai beaucoup de connaissances, et de là venir vous embrasser à Saint-Ferjeux.

Le plan de mon ouvrage ne me permet pas de m'étendre sur les évêques de Besançon. Mais comme une partie de la Haute-Alsace dépend du même diocèse, je ne peux m'empêcher d'en donner de tems en tems une liste courte et succincte. Je joins ici celle que je compte insérer depuis Saint-Ferréol jusqu'à Miget. Je vous prierai de la communiquer à votre savant confrère qui a remporté le prix de l'académie touchant la chronologie des premiers évêques de Besançon. Il saura rectifier mes erreurs d'après son propre travail. S'il voulait même me confier sa dissertation, je me ferai un plaisir de la faire imprimer dans mon premier volume sous son nom, pourvu qu'elle ne fut pas trop longue ou trop étendue.

Je ferai entrer dans mon histoire d'Alsace celle de l'abbaye de Lure. Je vous prierai de me marquer si cet objet a déjà été traité par quelqu'académicien de Besançon, ou par quelqu'un de vos confrères. Je sçais ce qu'en dit Dunod: je connais la vie de Saint-Déicole; j'ai même une huitaine de diplômes qui la concernent, mais voilà tout ce que j'en ai pu découvrir.

Voici l'extrait d'une lettre que je viens de recevoir de Paris d'une personne de la cour très-informée: « Vous savés que le « procès du cardinal, malgré ses requettes, a été réglé à l'ex- « traordinaire. Mais vous ignorés peut-être qu'il ira bien vite, « si l'instruction est finie au mois de Juillet. »

Aimés toujours le plus tendre de vos amis.

L'abbé Grandidier.

Strasbourg, ce 7 Mai 1786.

J'ai reçu, mon très-cher et très-aimable confrère, vos deux

Digitized by Google

charmantes lettres des 28 et 30 Avril: je m'empresse d'y répondre.

Je ne vous ai pas cité le texte de la chronique d'Ulman Stromers, parce qu'il était allemand; en voici la traduction littérale: « L'an du Seigneur 1388 dura encore la guerre pen-
« dant quatorze jours après la Pentecôte. Dans cet intervalle,
« le duc Etienne vint faire le siége de Ratisbonne et lança
« dans la ville plusieurs *pöller* enflammés. » Pöller est un mot allemand qui signifie boule ou ronds. Une boule enflammée lancée dans une ville ne peut-être, à ce que je crois, qu'une bombe.

On trouve dans Casiri: *Bibliotheca arabica hispanica Escurialensis, pag.* 7, imprimée à Madrid, in-f° en 1770, plusieurs passages de manuscrits arabes qui prouvent que la poudre, composée de nitre et de naphte, n'était pas inconnue au 13e et au 14e siècles dans la Perse et dans l'Afrique. Si vous désirés l'extrait même des passages, je vous le ferai passer. M. Senebier, *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, pag. 149,* fait mention, sous l'an 1308, et sous Philippe-le-Bel, de *Guillelmus et Johannes artilliatores castri montis argi.* Ce fut un nommé Aristotile, de Bologne, en Italie, qui apprit, en 1475, aux Russes l'art de fondre les canons, dont ils se servirent pour la première fois en 1482, au siége de Fellin. C'est ce qu'on lit dans Jean Bacmeister: *Essai sur la bibliothèque et le cabinet de l'académie impériale de Pétersbourg, 1776, pag. 28.* On lit dans les *Chemical Essays* du docteur Watsoyés, imprimés à Londres en 1781, que Henri V, roi d'Angleterre, défendit, en 1400, l'exportation de la poudre à canon.

Je suis très-sensible aux bontés que vous voulés bien me marquer pour ma réception à l'académie de Besançon, et vous ne devés pas douter de ma reconnaissance comme je ne doute pas de votre empressement. Cela me ferait d'autant plus de plaisir que je deviendrai de nouveau votre confrère particulier,

Digitized by Google

et que l'objet de mon ouvrage, qui est l'histoire d'Alsace, a beaucoup de traits à celle de la Franche-Comté! D'ailleurs, j'en suis en quelque façon originaire. Mon père était de Béfort, mon grand-père naquit à Besançon en 1683, et mon arrière-grand-père, nommé Désiré Grandidier, marié à une des descendantes du fameux graveur Callot, occupait dans votre ville, avant la conquette de Louis XIV, une des charges municipales.

Je laisse le soin de tout à votre amitié et à celle de M. Perreciot, et je ne peux confier mes intérêts en de meilleures mains. Je vais d'ailleurs rappeler à M. Droz sa lettre du 22 Mars 1771, où il me marque l'empressement de voir arriver le tems où il pourra faire valoir mes droits à l'académie, et celle du 7 Janvier 1777, où il m'assure des suffrages et de la reconnaissance de sa compagnie. Je suis très-peiné du froid qui règne entre M. Droz et M. Perreciot, qui sont très-faits pour s'aimer et pour s'estimer. Dans le temps que j'envoyai à M. Droz le second volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, il me répondit le 14 Décembre 1778 : « L'académie n'a « cru pouvoir faire un meilleur usage du second volume de « votre ouvrage que de le confier à l'instant à M. Perreciot, « qui tirera parti de vos chartes et nous en rendra un compte « particulier. » Le P. Joseph-Marie Dunaud m'a également marqué dans le tems la proposition qu'on avait faite de moi dans l'élection du 19 Juin 1780, ainsi que dans celle du 5 Février 1783, en ajoutant que dans l'une et dans l'autre il avait voté en ma faveur. Je ne vous rappelle toutes ces circonstances que pour pouvoir vous en servir si vous le jugés nécessaire.

Je n'ai reçu de dom Berthod ni lettre ni souscription. Je vais lui répondre sur les différens objets de sa demande et sous l'enveloppe que vous m'indiqués, de M. Hirsingen. Ce dernier est mon parent, sa mère étant la nièce de feu mon père.

Je suis charmé d'apprendre l'heureuse issüe de votre voyage: elle me donne la chère espérance de pouvoir un jour vous voir dans ce pays.

Digitized by Google

Je vous renvoye la dissertation de dom Berthod dont j'ai fait usage. Je crois qu'il n'y aura aucun inconvénient de la citer dans les articles de mon ouvrage où je parlerai de l'abbaye de Lure. Cette dissertation fait mention de deux diplômes des empereurs Frédéric II, de 1232, et Rodolphe, de 1290, pour la même abbaye. Pourrait-on en avoir copie s'ils étaient joints à la dissertation couronnée?

Vous trouverez ci-inclus la seconde livraison des *Vuës pittoresques d'Alsace,* que je vous prie de vouloir bien agréer. Je prie également M. de Bréville de vouloir en faire mention dans ses affiches. Il y a dans l'article *Durenbach, pag. 3 et suiv.,* des remarques sur les anciens ménétriers d'Alsace qui peuvent intéresser tout le monde.

Aimés toujours celui qui vous aime bien tendrement.

L'abbé GRANDIDIER.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX[1]

DE

JEAN-GOTTFRIED SCHWEIGHÆUSER

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Jean-Gottfried Schweighæuser, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, correspondant de l'Institut, membre de la Société des Antiquaires de France et de la Légion d'honneur, naquit à Strasbourg, le 2 Janvier 1776. Son père, Jean Schweighæuser, le célèbre philologue, l'éditeur d'Athénée, de Polybe, d'Hérodote et d'Épictète, était le patriarche de la science, l'objet de la vénération générale; sa présence attirait à Strasbourg de nombreux érudits, et l'on n'y passait jamais sans lui rendre hommage. Cette ville était autrefois le rendez-vous des hommes studieux; sa position géographique, ses établissements scientifiques en faisaient en quelque sorte l'entrepôt du commerce intellectuel des deux nations, et, dans les siècles passés, elle avait reçu du monde savant le titre d'Athènes germanique *(Athenæ germanicæ)*.

Gottfried Schweighæuser auquel nous consacrons cette notice fut à la fois philologue, antiquaire, poète allemand et écrivain français. Pour l'homme ordinaire, il est désavantageux de naître sur la frontière de deux peuples, dans une province

[1] En 1849, M. de Golbéry publia, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, la notice que nous reproduisons dans la *Revue* où il importe de la conserver.

Digitized by Google

qui a appartenu à l'une avant d'être réunie à l'autre. Il s'opère une rupture entre les traditions anciennes et la civilisation nouvelle; on abandonne une littérature devenue étrangère, et l'on est soi-même encore étranger à la littérature nationale; faute de modèle, l'idiome familier dégénère, et chacune des deux langues devient un obstacle à la parfaite connaissance de l'autre. Mais ce qui est une cause d'infériorité pour le vulgaire devient pour les intelligences d'élite une source de richesses. Le grammairien Festus rappelle que le vieux poète Ennius a dit *bilingues Bruttates,* en parlant des peuples du Brutium, parce qu'ils parlaient à la fois l'osque et le grec, *quod osce et græce loqui soliti sint.*

Schweighæuser, grâce à la haute position de son père et à l'esprit cultivé de sa mère, reçut, dès sa première enfance, une de ces éducations *bilingues;* il s'énonçait avec une égale facilité en français et en allemand, et montrait en tout les plus heureuses dispositions; sa mémoire était telle, qu'un jour sa mère lui ayant récité une fable de Gellert, il la redit à l'instant même sans hésiter. Au gymnase, son amour pour le travail se développa promptement; on avait peine à modérer son ardeur, à l'empêcher d'ajouter les veilles à l'étude du jour. Bientôt il sut par cœur tout Homère, et quand il en récitait les hexamètres, il avait soin d'en bien faire sentir la mesure. En 1789 il étudia la philosophie; en 1790, le droit.

Mais la Révolution française s'était accomplie : l'Europe coalisée menaçait notre frontière. Schweighæuser n'avait pas encore dix-sept ans, lorsqu'une patriotique allocution du maire Dietrich fit prendre les armes à la jeunesse strasbourgeoise. Saisi d'enthousiasme, le jeune étudiant partit le 28 Juillet 1792 dans un bataillon de volontaires qui envahit le Palatinat. Il assista à de glorieux combats; puis, à la retraite de Custine, quand les Autrichiens et les Prussiens investirent Mayence, il faisait partie de l'arrière-garde commandée par le général Houchard. Dans les nombreuses attaques qu'elle eut à

Digitized by Google

repousser, il se distingua plusieurs fois par des actes de courage, et particulièrement à la défense des lignes de Wissembourg. Par un de ces contrastes si fréquents dans les temps de discordes civiles, pendant que le fils se battait pour la patrie, le père, suspect à l'autorité révolutionnaire, était exilé avec toute sa famille. Nos armées ayant été refoulées jusque sous les murs de Strasbourg, Schweighæuser put l'aller voir à Baccarat; mais il retourna promptement à son poste, et quand la victoire ouvrit de nouveau à notre armée ces contrées qu'elle avait déjà conquises une première fois, il y revint avec elle. Il était sous les drapeaux lorsque le blocus de Landau fut levé, et les notes que l'on m'a communiquées prouvent qu'il était aussi à Neustadt, Frankenthal, Gundersblum, Alzey, lieux signalés par les exploits de nos guerriers. Pendant toutes ces marches il continuait à lire les auteurs anciens, et plus d'une fois on fut obligé de l'avertir que les balles sifflaient autour de lui. A Creutznach, les salines et les mines de mercure frappèrent son attention; déjà il avait été entraîné par ses excursions à l'étude des sciences naturelles, et surtout à celle de la botanique ; sa correspondance est remplie de descriptions des beaux sites du Palatinat et du Hundsruck.

En 1795, le commissaire des guerres, Mathieu Fabvier, dont il était devenu le secrétaire, fut appelé à Colmar, au quartier général de l'armée du Haut-Rhin. Le séjour qu'y fit Schweighæuser eut une grande influence sur son avenir; il y connut beaucoup d'hommes célèbres : sans parler de Désaix, de Pichegru, qui commandèrent successivement cette armée, ni de Lefebvre, de Schauenbourg, de Kléber, qui étaient Alsaciens, nous rappellerons que Colmar était la patrie adoptive du fabuliste allemand Pfeffel, que Delille s'y était réfugié sous un nom emprunté, et qu'il récitait à ses auditeurs charmés des fragments de l'*Homme des champs*, de *la Pitié* et de *l'Imagination*.

Les parents de Schweighæuser étaient amis de Pfeffel; il

Digitized by Google

logea chez lui. A l'admiration pour l'auteur se joignit bientôt une vive affection pour un homme d'un caractère aussi bon; Pfeffel était aveugle, mais la cécité n'avait pas attristé son caractère; il semblait l'oublier, tant il parlait avec vivacité des beautés de la nature; souvent même quand il se faisait conduire à la promenade, il étendait sa canne vers nos belles montagnes, nommait et désignait à l'étranger le village, la chapelle, le vieux château, et en rappelait les souvenirs historiques, les légendes et les traditions. Pfeffel n'avait perdu la vue qu'à l'âge de vingt ans : il indiquait tout ce qu'il avait admiré autrefois, comme s'il l'apercevait encore. Habile à instruire la jeunesse, et voyant la noblesse protestante exclue des écoles militaires françaises, il en avait fondé une où s'étaient réunis beaucoup d'élèves de diverses nations. Le général de Wrede, qui, depuis, commanda les forces bavaroises, avait appris chez lui les sciences de la guerre, et, quelques années après la mort de son maître, il épargna Colmar pour honorer sa mémoire. A Thèbes, le respect d'Alexandre pour celle de Pindare n'avait préservé qu'une maison.

Quoique Schweighæuser soit encore retourné à l'armée, et qu'il n'ait obtenu son congé définitif qu'en l'an VIII, on peut regarder son arrivée dans cette ville comme le terme de sa carrière militaire. Il alla d'abord à Strasbourg, et fit un assez long séjour chez son père, qui était revenu d'exil. Divers voyages ont aussi marqué cette époque : il alla en Suisse, où il fit la connaissance du célèbre diplomate Barthélemy; à Paris, où son apparition dans le monde savant fut signalée par une découverte philologique; à Tübingue, où il fréquenta de Gérando, Camille Jordan et le comte de Narbonne, tous jetés en dehors de leur patrie par des commotions politiques; tous divisés d'opinion, mais tous unis d'amitié. Déjà il avait fait sa première lecture à l'Institut : la société de tant d'hommes d'un mérite éminent l'initia davantage encore aux sciences et aux lettres. Ce fut de leur part comme une adoption;

Digitized by Google

dès lors commencèrent aussi ses relations avec le célèbre libraire Cotta, et ses premiers essais poétiques parurent.

Il remercie d'abord Pfeffel de lui avoir ouvert le temple des muses, et le proclame son maître. Quand il n'aurait pas pris soin de nous le révéler, sa manière nous le dirait assez; car ses ouvrages brillent des mêmes beautés et portent l'empreinte des mêmes défauts. Dans les compositions de Pfeffel, tous les personnages sont vertueux, tous les dénouements sont heureux: on est moral jusqu'au sermon, et souvent tendre et affectueux jusqu'à la fadeur. Il ne faut pas se montrer difficile sur les vraisemblances, et, pour peu que l'on soit disposé à faire cette concession, les événements arrivent à point nommé et marchent sans entrave. Tout dans cet auteur atteste la bonté du cœur et la pureté de la conscience; il excelle surtout pour le naturel et la grâce des descriptions. Son disciple a poussé ce genre de mérite encore plus loin. Nous citerons surtout le premier chant d'*Émilie et Édouard,* petit poème que les circonstances politiques avaient inspiré à Schweighæuser. Dès l'abord on est frappé de la beauté des détails, de la fraîcheur et de la vérité des tableaux et de la naïveté des scènes domestiques. Quelquefois on croirait lire l'Odyssée, et plus souvent cette épopée champêtre est la digne rivale du charmant poème dont Voss a doté la littérature allemande sous le titre de *Louise,* ce qui n'empêchait pas Schweighæuser de s'élever aux plus hautes régions de la poésie. Émilie fait à sa mère la lecture de quelques chants d'Ossian, et entre autres de la mélancolique complainte de Malvina sur l'absence d'Oscar. Gœthe n'a pas mieux réussi dans son dernier livre de *Werther*, et les imitations de Chénier ne sont pas plus belles. Le *Temple du Temps* est l'expression douce et animée d'une vérité philosophique : la course des heures et les vicissitudes de la vie. Les heures apparaissent d'abord gracieuses et couronnées de roses; mais à ces fugitives succèdent les souffrances, qui ne resteront pas davantage. Le dieu *Chronos* (le Temps) fait entrevoir au

Digitized by Google

poète la félicité éternelle; il aperçoit dans les régions célestes tout ce qu'il a aimé sur la terre. Prométhée, ce Titan si longtemps enchaîné, conduit le cœur des bienheureux, et il entraîne à sa suite quiconque a été atteint d'un rayon du feu sacré. Dans une autre composition, le *Génie* repose sur la grande âme divine; c'est le levier réclamé par Archimède. Il précipite l'intelligence humaine vers l'avenir; il discerne dans un lointain crépuscule les progrès des sciences et les sentiers que parcourra la postérité.

Ces indications suffiront pour faire connaître le genre de Schweighæuser. Combien nous regrettons de ne pouvoir transcrire ses vers! Que de vives images, que de douces rêveries, que de piquantes saillies se perdent dans l'analyse de ce qui n'est pas susceptible d'analyse! Nous nous bornerons à nommer, *la Puissance des Sons*, *le Moraliste*, *le Chêne*, *Ixion*. Nous avons vu que l'auteur excellait à reproduire Ossian. Ses études classiques se retrouvent dans ses compositions. Pindare, Théocrite, Horace ont été quelquefois imités avec non moins de bonheur; il a fait aussi des emprunts à Thompson et aux fables arabes. Son talent était fort varié; à d'ingénieux apologues succèdent des fantaisies originales, des inspirations de sentiment ou des élans de gaieté. Si ses compositions, au lieu d'être éparses dans les livraisons de la *Flora* (journal de Cotta) et dans les *Almanachs des muses*, avaient été réunies en un volume, Schweighæuser serait apprécié sous un nouveau jour, car on ne connaît en France que le savant, et l'on ignore généralement qu'il a été l'un des poètes les plus aimables de l'Allemagne.

Ses inspirations, à peu d'exceptions près, sont devenues plus sérieuses dans la suite; il a revêtu des formes poétiques ses méditations sur les temps primitifs de la Grèce, sur les religions, sur le christianisme, sur la civilisation. Il n'a paru de ces diverses conceptions que des chants isolés accompagnés de notes très-savantes. Tels sont les deux poèmes intitulés

Digitized by Google

l'un *les anciennes Religions et Jésus-Christ*, l'autre *les degrés de la Civilisation*. Il les avait achevés; mais différentes circonstances en ont arrêté la publication.

Après avoir caractérisé le mérite poétique de Schweighæuser, nous allons nous occuper uniquement du savant et de l'antiquaire. A peine revenu de l'armée, il fut envoyé à Paris par son père, qui le chargea de collationner les manuscrits de la Bibliothèque nationale pour l'édition du *Manuel d'Épictète*, qu'il a fait depuis paraître à Leipzig. Schweighæuser eut le bonheur de découvrir, dans le commentaire de Simplicius, un feuillet inconnu. L'absence de ce texte avait jeté les savants dans une grande erreur sur un fait essentiel de la vie de Xénophon. Les uns soutenaient qu'il avait été couronné aux jeux olympiques, les autres, qu'il en avait été exclu en punition de ce qu'il avait accepté des Lacédémoniens une maison à Scillonte. On sait maintenant qu'il y a une distance de trois pages entre le passage où il est parlé de lui, et ces diverses assertions. Dix ans après que la reproduction de ce feuillet eût anéanti les aberrations dans lesquelles cette lacune avait fait tomber Larcher et Pouqueville, M. Dacier disait, dans le rapport qu'il a rédigé par ordre de l'empereur sur les progrès des sciences historiques : « Le fils aîné de M. Schweighæuser marche sur les traces de son père. On a inséré, dans les Mémoires de l'Institut, une note sur un passage inédit des Commentaires de Simplicius sur Épictète, passage qui a éclairci un fait important de la vie de Xénophon. » Après cet hommage officiellement consigné dans un document aussi solennel, Schweighæuser a reçu encore les éloges de M. Letronne : dans son beau travail sur Xénophon *(Biogr. univ.)*, ce savant a parlé de cette découverte, et en a fait ressortir tout le mérite. Ce fut le 2 Janvier 1797, le jour même où il accomplissait sa vingt et unième année, que Schweighæuser lut, à la séance de l'Institut, le mémoire qu'il venait de rédiger. C'était vraiment un trait de courage civil. Il s'agit, dans ce passage, de la conduite

Digitized by Google

que doit tenir le philosophe en temps de révolution : on lui conseille d'émigrer; et, quoique cette lecture pût paraître une allusion dans un temps où l'émigration était considérée comme le plus grand des crimes, Schweighæuser n'hésita point.

Encouragé par ce succès, le jeune philologue continua ses travaux sur les manuscrits du tableau de Cébès et des livres d'Athénée. Prenant pour base l'édition de Casaubon, il y portait les variantes, et signalait toutes les lacunes par la transcription minutieuse des mots qui commençaient et terminaient les feuillets, et s'en acquittait avec tant de soin, que son père, juge fort difficile, disait souvent, en jetant les yeux sur ce travail, qu'il croyait posséder les manuscrits eux-mêmes.

Qui n'eût été absorbé par des recherches aussi difficiles? Elles ne suffisaient pas cependant à l'esprit actif du jeune Schweighæuser. Le sentiment des arts et l'amour de la littérature l'entraînaient encore à d'autres occupations. Il aimait à faire des rapprochements entre la France et l'Allemagne, et cherchait à les mettre en rapport l'une avec l'autre. Il y avait alors à Tübingue un journal uniquement consacré à la France *(Franzœsische Miscellen)*. De retour de son voyage dans ce pays, il y inséra beaucoup d'articles sur les théâtres, les écoles et les établissements publics de Paris. En même temps, il travaillait au *Magasin encyclopédique* de Millin, au *Publiciste* et aux *Archives littéraires* de Suard, ce qui ne l'empêchait pas d'être fort assidu dans les salons, et de discuter les sujets de ses études avec Sainte-Croix, Bitaubé, Andrieux, Ginguené, Stapfer, Benjamin Constant. Bientôt il fut admis chez madame de Staël, où il eut occasion de se lier avec les frères Schlegel, sans cependant éprouver une complète sympathie pour leurs doctrines, et sans enthousiasme pour le moyen-âge, qu'à son avis ils préconisaient outre mesure. Cependant, il suivit le cours d'esthétique de Frédéric, et je dois à son amitié quelques leçons de ce cours écrites de la main de notre célèbre helléniste Haze. Schweighæuser aimait à rappeler ses premiers sé-

Digitized by Google

jours à Paris; sa mémoire avait conservé beaucoup d'anecdotes du plus grand intérêt, et il les redisait avec grâce. A son tour, il avait laissé autant de souvenirs qu'il en avait recueillis. Venu longtemps après lui, et déjà son ami, je l'ai retrouvé partout; il n'est personne qui ne m'en ait parlé avec affection. M. Dacier, le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, ce dépositaire fidèle de l'érudition du XVIIe siècle et de l'urbanité du XVIIIe, cette vivante tradition des usages et des faits du temps passé, racontait avec plaisir ses relations avec lui, et il mêlait volontiers à ses récits le nom de Koch, avec lequel il avait siégé au tribunat, ne pouvant assez admirer la profonde et germanique érudition de l'auteur des *Révolutions de l'Europe*, et comparant ce mérite, déjà mûri par l'âge, à l'impétueuse activité du jeune Schweighæuser, que l'amour des beaux-arts n'empêchait pas d'être déjà un très-consciencieux érudit.

Il venait d'être admis à remplacer son père pour le cours de littérature grecque à l'École centrale. Vers le même temps, diverses propositions lui furent faites. M. G. de Humbold, madame de Staël, MM. Cabanon, Delessert et Voyer d'Argenson, frappés de son savoir et de ses qualités morales, le prièrent tour à tour de se charger de l'éducation de leurs fils. Il ne resta que peu de temps chez M. de Humbold, et le quitta quand il se vit déçu de l'espoir de le suivre dans les principales villes de l'Europe. Il refusa la proposition de madame de Staël, parce qu'il ne pouvait l'accepter sans s'exiler de Paris. Il accompagna pendant quelque temps M. Cabanon en Normandie, visita cette province, y resta peu, revint à Paris, et se fixa enfin chez M. d'Argenson, chez lequel il demeura fort longtemps, tant aux Ormes, dans le Poitou, qu'à Paris et à Anvers. Toutefois il n'abandonnait pas sa carrière scientifique. Diverses productions ont marqué cette période de sa vie, et ce fut alors aussi qu'il accomplit ses plus importants travaux sur le *Syncelle*, sur *Arrien* et sur les temps primitifs de la Grèce. En

Digitized by Google

1802, le comte de Slaberndorf, qui publiait une nouvelle édition des *Caractères* de La Bruyère, lui demanda sa collaboration pour le volume qui contient ceux de Théophraste. Cet auteur n'était plus tel que l'avait lu La Bruyère : deux nouveaux chapitres avaient été retrouvés; d'un autre côté, le savant Schneider avait démontré que nous ne possédons plus du texte primitif que des extraits. Une exposition claire et précise des résultats obtenus par Amaduzi, Belin de Balu, Siebenkies et Coray devenait nécessaire; ce travail exigeait plus que de l'érudition, il fallait du goût et de la sagacité. Schweighæuser s'en chargea, et, s'appuyant sur l'édition de Casaubon, il se montra aussi judicieux correcteur du texte qu'habile et élégant narrateur des progrès que la philosophie morale avait faits en Grèce avant Théophraste. L'introduction est remarquable par la pureté du style autant que par la justesse des aperçus.

Une autre publication lui fut inspirée par son enthousiasme pour les chefs-d'œuvre du Musée Napoléon; il écrivit le texte des belles livraisons que les frères Piranesi donnaient au public sous la direction du célèbre Visconti.... Malheureusement sa santé ne lui permit pas d'achever ce qu'il avait si bien commencé. Son continuateur fut Petit-Radel, si connu depuis pour ses recherches sur les murs cyclopéens.

Sa vie se partageait ainsi entre les soins donnés à ses élèves, ses divers voyages à Paris, à Strasbourg et en Suisse, et les études les plus profondes. Du moment où il avait connu Sainte-Croix, cet illustre auteur de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre* lui avait conseillé de consacrer ses recherches au traité sur l'Inde, d'Arrien. C'est par Arrien aussi que nous a été conservé le Manuel d'Épictète, qui avait été pour Schweighæuser le sujet d'un si beau succès; il était naturel qu'il s'en occupât avec ardeur. Huit manuscrits de la Bibliothèque nationale avaient déjà été collationnés quand il partit pour les Ormes. On peut dire que dès lors son texte était prêt; la traduction fut bientôt achevée. Ce n'était que la moindre

Digitized by Google

partie du travail : Schweighæuser en voulait faire comme une encyclopédie de l'Inde; il donna à ses notes beaucoup d'étendue, examina dans des dissertations séparées les questions historiques et philosophiques qui se rattachent à la civilisation primitive de ces contrées, et détermina, avec autant de précision que possible, quel était leur état au temps que les traditions assignent à l'expédition de Bacchus; et plus tard, au temps de la conquête d'Alexandre. Le célèbre géographe Barbié du Bocage en avait fait les cartes, et il attachait beaucoup d'importance à cette publication. Lorsque Schweighæuser se rendit à Anvers avec M. d'Argenson, il fit choix d'un éditeur, et il semblait qu'il n'y eût plus d'obstacles à l'apparition d'un livre que son père avait jugé digne de fonder à lui seul la réputation d'un philologue... Mais le libraire fit faillite, et quels que fussent, dans la suite, les efforts de Barbié du Bocage et ceux de Schweighæuser lui-même, cette œuvre de science ne put se faire jour : faute de réunir les conditions d'une spéculation commerciale, elle resta condamnée à la stérilité. Cependant Schweighæuser ne se décourageait point; il correspondait avec nos premiers savants, Lanjuinais, Millin, Sacy, les intéressait à ses vues sur l'antique civilisation répandue d'occident en orient, recevait souvent leur approbation, et préparait pour la science, toute une voie de découvertes dont l'étude aurait dû profiter, mais dont on n'avait pas encore la trace quand il en parla dans ses derniers mémoires, et dans les notes sur ses poèmes religieux. C'est comme un beau monument que des fouilles habiles auraient montré à tous les yeux, si une inconcevable insouciance n'eût laissé de nouveau ébouler les terres sur ses fondations. Les manuscrits de Schweighæuser existent toujours; ils sont classés dans le plus grand ordre, on y trouve jusqu'à l'indication chronologique des ouvrages qu'il faut lire pour étudier l'Inde; enfin on peut affirmer que, depuis les livres sacrés du sanscrit jusqu'aux derniers voyageurs, rien ne lui a échappé; que pas un journal scientifique ou quotidien,

Digitized by Google

pas un renseignement particulier n'a été négligé. Voyant que l'édition d'Arrien pourrait être longtemps arrêtée, il voulait faire imprimer des *Recherches critiques sur l'histoire primitive et l'origine de la civilisation des Indiens.* Tout ce qu'il a écrit est encore à la disposition de la science. Puisse cette mine si riche être un jour éclairée des rayons de la publicité!

Aux Ormes, Schweighæuser variait beaucoup ses occupations; il parcourait le Poitou avec son élève, et donnait aux *Archives littéraires* une très-curieuse notice sur un village dont les habitants vivent dans des grottes de rochers. En même temps il se laissait séduire par un programme de prix, et concourait à l'Institut pour un *Tableau littéraire du* XVIII*e siècle :* il s'en fallut de peu qu'il ne fût vainqueur de M. de Barante. Enfin je trouve dans son journal : *Lu les tragiques grecs avec Victor de Broglie ;* simple mention, mais fertile en souvenirs d'honneur et en nobles émotions!

A Anvers, Schweighæuser, persévérant dans ses nombreuses études, continuait aussi à leur faire d'agréables diversions; il visita Bruxelles, Liége, Spa, Aix-la-Chapelle. La vue des belles collections de peinture que renferme la Belgique donna un nouvel essor à son amour pour les arts; il avait réussi dans son explication des sculptures du Musée Napoléon, il réussit également dans son *Tableau chronologique des peintres les plus célèbres.* Cet ouvrage, distribué par écoles et par époques, fait connaître le mérite de chaque artiste; il a eu immédiatement les honneurs d'une traduction allemande par Icken de Brême.

Cependant l'Université s'organisait : Schweighæuser père fut élevé à la dignité de doyen de la faculté des lettres, son fils lui fut donné pour adjoint à la chaire de littérature grecque, mais celui-ci ne revint à Strasbourg qu'en 1812. En passant par Paris il vit le grand-maître Fontanes et Cuvier; tous deux comprirent que par sa nomination ils venaient de doter l'Université d'un nouvel éclat. Le séminaire protestant qui succédait à l'ancienne université de Strasbourg l'avait aussi reven-

Digitized by Google

diqué, et lui avait conféré une chaire. Peu de temps après son retour, cet établissement le chargea d'écrire la vie de Koch, ainsi qu'il avait déjà écrit celle de Brunck, l'ami de son père, et comme son père, l'honneur de l'Alsace pour les lettres grecques. Dans cette courte biographie, Schweighæuser avait parfaitement caractérisé l'audacieuse érudition qui, sous l'altération des manuscrits, retrouvait le mot tracé par Sophocle, Aristophane ou Plaute; mais le malheur avait fait succéder à ces brillantes facultés une telle indifférence, que Brunck, dans ses derniers jours, ne voulut ni prendre connaissance des découvertes qui confirmaient ses conjectures, ni entendre lire une nécrologie écrite à sa gloire sur la fausse nouvelle de sa mort. Schweighæuser ne fut pas moins habile à s'acquitter du devoir que le séminaire protestant lui imposait envers Koch l'écrivain, l'homme politique et l'administrateur : chacun de ces mérites est dignement apprécié dans cette notice.

Schweighæuser entrait dans une nouvelle carrière : ses cours s'ouvraient sous les plus heureux auspices; riche de tous les trésors de l'érudition, connu en France par ses travaux scientifiques, en Allemagne par ses poésies, il rapportait de ses voyages l'expérience et l'habitude du monde; son goût s'était épuré, son esprit s'était formé, il était doué de la précieuse faculté de communiquer la science et de la faire aimer par l'intérêt des comparaisons et des rapprochements historiques. Dès lors on put prévoir qu'il ne quitterait plus Strasbourg; et je trouve dans son journal pour 1812 ces mots: *Mademoiselle Lauth;* quatre ans plus tard il l'épousait.

Mademoiselle Sophie Lauth était fille du célèbre professeur d'anatomie qui fut en même temps l'historien de cette science. Aux agréments de sa personne, elle joignait une éducation solide; on eût dit que ses parents avaient prévu que le destin exigerait d'elle des vertus plus qu'ordinaires. Les premières années de son union avec Schweighæuser en furent plus douces et plus intimes, et les dernières en furent vraiment sanc-

Digitized by Google

tifiées. Elle s'intéressait à toutes les études de son mari, et recevait, dans un esprit déjà cultivé, le reflet des plus sérieuses méditations. Quand il s'appliqua tout entier aux antiquités de l'Alsace, quand les recherches demandées par l'Institut, et la publication de notre ouvrage exigèrent de fréquentes excursions, elle nous accompagnait et dessinait nos monuments... Études pleines d'attrait qui ressuscitaient l'histoire et la recommençaient en quelque sorte dans les ruines mêmes des édifices qui en avaient été les témoins! Combien d'antiquaires et de philologues, dont la science a illustré ou retenu les noms, sont venus s'associer à ces heures de découvertes et de bonheur, s'instruire encore avec Schweighæuser, et, du sommet des Vosges, admirer avec nous cette magnifique Alsace, et ce fleuve majestueux qui la baigne en promenant son cours argenté et rapide le long de l'antique chaîne de l'Abnoba.... Letronne, Creutzer, Wibeking, Sulpice Boissérée, Julius Sillig, Auguste Le Prevost, Arthur Morin, Monnier, Bottin et tant d'autres encore. Tous ont gardé la mémoire de ces belles contrées, et de celui qui les guidait à travers ces paysages historiques.

Schweighæuser avait été naturellement amené à ce genre d'études : nommé bibliothécaire de la ville, il se trouva par le fait conservateur du musée Schœpflin, et dès lors il donna son attention à tous les objets que le hasard ou des fouilles partielles portaient à sa connaissance; dès qu'ils offraient quelque intérêt, il en faisait faire l'acquisition, et grâce au concours éclairé du maire, M. de Kentzinger, il put enrichir promptement la collection confiée à sa garde. Aussi quand l'Institut s'adressa aux hommes instruits des départements, en les invitant à rechercher et à constater les restes de nos antiquités nationales, le programme publié par cette savante société ne fut pour lui que le résumé des questions qu'il s'était déjà posées. Il n'eut pas de peine à les résoudre avec une supériorité qui n'appartient qu'aux hommes profondément versés dans la

Digitized by Google

connaissance de la littérature ancienne. Dès le premier concours, la première médaille fut décernée à Schweighæuser. Les fonds votés par le conseil général l'avaient mis à même d'envoyer à l'Académie de riches portefeuilles de cartes et de dessins... Successivement il explora toute l'antiquité, et écrivit sur les restes du culte druidique, sur les routes romaines, sur les tombelles, les châteaux, les églises. autant de mémoires où l'observation personnelle des faits venait fortifier la science, et asseoir plus solidement les fondations de notre histoire. Nous citerons plus particulièrement les brillantes découvertes qu'il a faites dans l'enceinte majestueuse de Sainte-Odile, et celles plus modestes, mais non moins intéressantes, des fours de Heiligenberg et des moules de Rhein-Zabern, si bien conservés, qu'il fut possible à l'heureux antiquaire de fabriquer des vases aussi bien que le potier romain dont on lisait le nom sur leurs débris.

Quoique ces recherches fussent devenues le principal objet de son activité, il n'échappait rien de grand à son intelligence... C'était l'époque où la Grèce chrétienne secouait le joug de ses barbares oppresseurs. Une politique égoïste paralysait encore les sympathies des peuples; le cri des générations égorgées allait retentir jusque dans la dernière postérité, en accusant notre siècle, en flétrissant son dédain de la liberté, son indifférence pour la croix. Dès l'année 1821, Schweighæuser prononça à l'Académie de Strasbourg un noble discours sur ce que la civilisation doit à la Grèce. Sans déclamation, sans emphase, il fut touchant, il fut écouté. Ce discours, imprimé et répandu au loin, trouva partout des échos: ce fut l'une des voix qui proclamèrent le réveil d'une nation si indignement effacée de l'histoire.

Peu de temps après il rentra dans la lice pour soutenir l'honneur de Strasbourg, de Mayence et de Guttenberg. Si Mayence est la patrie de cet homme célèbre, Strasbourg fut le théâtre de ses premiers essais. Cette vérité, généralement re-

Digitized by Google

connue et fortement établie dans les *Initia typographica* de Lichtenberger, avait été un instant contestée. Harlem avait prétendu autrefois faire remonter l'usage des caractères mobiles à 1423; mais cette assertion paraissait désormais abandonnée, lorsque tout à coup cette ville osa annoncer pour 1823 un jubilé séculaire. Lichtenberger vivait encore : il confondit de nouveau l'imposture, et Schweighæuser écrivit l'introduction de son livre.

Les résultats de ses recherches sur les antiquités venaient d'être indiqués. Les Annuaires, les Mémoires de la Société des sciences, et quelques dissertations isolées pouvaient à peine suffire à l'avidité du public: on pressait Schweighæuser, on le suppliait de les réunir en un corps d'ouvrage: mais il s'y refusait, alléguant avec modestie que l'histoire des deux départements est inséparable, et qu'il n'avait encore exploré que celui du Bas-Rhin. De mon côté, instruit par ses exemples, éclairé par ses conseils, j'avais envoyé des mémoires à l'Institut, et lorsqu'à leur tour ils furent jugés dignes de la première médaille, je regardai comme une distinction non moins grande l'honneur de joindre mon nom au sien sur le titre des *Antiquités d'Alsace*.

Le prospectus parut; mais que de difficultés encore! combien d'obstacles nous attendaient! moins de ronces entourent les ruines des vieux châteaux de nos montagnes... Engelmann était notre éditeur; ses presses lithographiques exécutaient aussi les belles planches du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*. Les auteurs de cet ouvrage crurent voir dans le nôtre une publication rivale. On le conçoit peu, car ils donnaient du romantique, et nous promettions de l'histoire; une date leur semblait une épine, et il nous fallait des chartes et des généalogies. Cependant ils avaient pour eux le prestige des noms, le texte de Charles Nodier, les dessins des premiers artistes, et ceux du général Athalin, supérieur à tous les artistes... Comment renoncer à tant d'avantages pour une en-

Digitized by Google

treprise d'un succès encore douteux? Engelmann hésitait, il allait céder Le patriotisme alsacien du général Athalin décida la question en faveur de son pays; il nous promit, nous donna son actif concours, et, dès la première livraison, une admirable vue du château de Girsberg enleva tous les suffrages.

C'était au commencement de 1825; depuis plusieurs années, notre correspondance sur les antiquités m'avait fait connaître la supériorité de Schweighæuser. Sa consciencieuse érudition n'était jamais en défaut; son jugement était toujours sûr, et son inépuisable complaisance se prêtait à toutes les consultations. La discussion du texte que nous nous communiquions en manuscrit, puis en épreuves, fut l'occasion d'une polémique sans ménagement, mais toujours sans susceptibilité. Si ma pensée s'échappait quelquefois plus vive, elle risquait de s'égarer sans le secours des riches matériaux qu'il avait amassés. Il recevait avec bienveillance mes observations, qui, le plus souvent, portaient sur la forme; j'acceptais avec docilité ses enseignements et ses rectifications sur le fond. Ces communs efforts furent couronnés de succès : malgré le prix élevé de l'ouvrage, le public alsacien nous seconda si bien par son empressement, qu'il n'y en eut bientôt plus d'exemplaires dans le commerce.

Mais il fallait à la science de plus amples détails sur quelques monuments dont le travail général ne pouvait donner qu'une idée imparfaite. Telle était l'enceinte de Sainte-Odile, telle encore la cathédrale de Strasbourg. Schweighæuser consacra une brochure à la première, un traité complet à la seconde. Sainte-Odile, jusqu'alors mal figurée dans les plans de Laguille, de Schœpflin, de Silbermann, de Pfeffinger, apparut avec précision sous l'habile tracé du capitaine du génie Thomassin. Œuvre celtique dans ces blocs de rochers disposés à la fois pour le culte et pour la défense, cette fortification avait reçu des Romains une forme plus régulière; la montagne qui la porte est comme le sanctuaire de notre histoire. Chaque

Digitized by Google

siècle l'a dotée d'un monument. Schweighæuser en décrit les voies antiques, les églises, les chapelles, les châteaux, et tous ces noms riches de la magie des souvenirs font briller d'un plus vif éclat les beautés de la nature... La cathédrale de Strasbourg, à laquelle Schweighæuser consacra trois livraisons, a été, pour son talent descriptif et pour sa sagacité d'antiquaire, une nouvelle occasion de se signaler. Pour donner plus de certitude à ses idées sur l'histoire de l'art, pour les appliquer avec plus de précision, il entreprit, en 1826, un voyage sur les bords du Rhin, et visita les églises de Worms, de Spire, de Mayence, de Cologne. Les observations faites pendant ce voyage sont consignées dans le tome III des Antiquaires de Normandie.

Il touchait au terme de son travail; la dernière livraison de notre ouvrage paraissait, et il songeait à reprendre ses études classiques, à donner cours à ses méditations savantes sur l'antique civilisation d'occident, sur les vieilles religions et sur les sublimes lumières répandues par le christianisme; mais ces projets, quoique au-dessous des nobles désirs de son âme, étaient au-dessus de ses forces physiques... Il avait jusqu'alors supporté le fardeau de ses ouvrages sans négliger les consciencieuses préparations de ses cours publics. Tout à coup sa santé en fut atteinte : une lassitude générale vint l'affaiblir. Il crut d'abord qu'il suffirait de prendre du repos : il se rendit aux eaux de Baden, mais n'en obtint pas l'effet qu'il en attendait. Le séjour de Schintznach, où il termina la saison, ne réussit pas mieux, et l'hiver passé à Strasbourg aggrava encore sa situation. Pendant l'été de 1829, les médecins l'envoyèrent à Gais, dans le canton d'Appenzel, lieu célèbre pour ses cures de petit-lait... Et, dans ce triste voyage, il fut atteint d'une hémiplégie qui lui paralysa tout le côté gauche.

Ses souffrances cependant n'avaient rien ôté à la lucidité de son esprit ni même à sa soif de science. De ces divers séjours, il m'envoyait des discussions philologiques et des jugements

Digitized by Google

sur plusieurs ouvrages; et de Zurich encore, peu de jours avant la cruelle atteinte qui le condamna à l'immobilité, il m'adressait des remarques intéressantes sur la bibliothèque de Bâle, sur les lieux qu'il venait de parcourir, sur le célèbre philologue Orelli, avec lequel nous étions en relation. En général, les lettres de Schweighæuser, écrites avec une douce familiarité, étaient riches d'érudition : la science n'appesantissait pas le style; elles étaient variées comme ses connaissances. Il est naturel que l'histoire de l'art y ait trouvé place; que les divers systèmes sur l'ogive y soient jugés; que les opinions de Caumont, de Boissérée, d'Auguste Le Prevost soient comparées les unes avec les autres. Mais une multitude d'autres objets étrangers à nos études du moment venaient se mêler à ses communications épistolaires. Il est fâcheux que ce recueil ne soit pas imprimé : je me ferai un pieux devoir de le léguer à la bibliothèque de Strasbourg.

Quelque temps après son retour, on découvrit à Rhein-Zabern beaucoup d'objets d'antiquités ; Schweighæuser les acheta et les fit lithographier; il se proposait d'y joindre un texte où il eût discuté quelques indications d'Hécatée, d'Hérodote et de Diodore de Sicile, sur le culte d'Apollon et sur un temple situé dans une île qui ne peut être que la Grande-Bretagne; enfin sur l'application à divers monuments, et notamment à celui appelé Stonhænge, de textes qui jusqu'à présent n'ont pas été bien compris. Jamais sa mémoire n'avait été plus sûre : sans le secours d'aucun livre, il dictait des passages entiers à l'appui de ses observations. Je me souviens d'avoir ainsi écrit au moins cinquante feuilles en l'écoutant toujours avec étonnement.

En 1834, il donna deux mémoires; l'un a paru dans le treizième volume de la Société des Antiquaires de France; il a rapport aux monuments celtiques du département du Bas-Rhin et des pays adjacents. L'autre a été imprimé dans le deuxième numéro du *Bulletin monumental* publié par M. de

Digitized by Google

Caumont, auquel, dans la suite, il a adressé pour ce même bulletin la description d'un fort beau baptistère du moyen-âge. Ce baptistère appartenait à Schweighæuser; sa veuve en a fait hommage à la bibliothèque de la ville. Dans les années qui suivirent ces publications, il entreprit un catalogue raisonné de son cabinet d'antiquités, et si les nombreux cahiers tracés par la main du malade sont parfois illisibles, on y reconnaît toujours sa vaste érudition.

Enfin il allait devenir l'objet d'un hommage solennel; le Congrès scientifique, dans la vue de se réunir autour de cet aîné de la science, indiqua sa session de 1842 à Strasbourg. Schweighæuser inaugura cette réunion par une brochure intitulée : *Énumération des plus remarquables monuments du département du Bas-Rhin.* Ce fut comme la dernière lueur que jetait en s'éteignant cette belle intelligence. Moins de deux ans après cette publication, le 14 Mars 1844, il succombait à une maladie d'affaiblissement. Il y en avait près de quinze que la paralysie le retenait dans son fauteuil. Pendant cette longue épreuve, il a montré toujours la plus pieuse résignation et la plus douce sérénité; mais ces vertus lui étaient devenues faciles par le dévouement de sa femme. Si l'on a vu rarement des souffrances aussi prolongées, jamais, non plus, la consolation n'a été plus persévérante. Aucune distraction, aucune absence n'éloignait de lui sa fidèle compagne. Elle ne visitait plus ses parents les plus proches et les plus voisins qu'aux heures du sommeil du malade, et lui rendait les soins les plus assidus, étant à la fois son infirmier, son secrétaire et son lecteur. A Strasbourg, la mort de Schweighæuser produisit un effet aussi douloureux que si elle n'eût pas été prévue, et les hommes éminents qui prononcèrent des discours ou rédigèrent des notices pour ses funérailles ne furent que les interprètes du sentiment universel. La Société des Antiquaires de France a bien voulu me confier le soin d'en écrire une plus étendue, il y a déjà près de quatre ans; mais que font quatre

Digitized by Google

années pour une renommée à laquelle appartient un si long avenir ? Naguère nous terminions notre grand ouvrage sur l'Alsace en déplorant la chute de tant de monuments; nous engagions nos compatriotes à ne point négliger la gloire de leurs ancêtres; nous leur demandions aussi un souvenir pour deux amis, qui, ne pouvant arrêter la destruction, avaient du moins essayé de poser des bornes à l'oubli qu'elle entraîne à sa suite. Ce vœu commence à recevoir son exécution : le nom vénéré de Schweighæuser est inséparable de nos monuments. Avec la conscience du devoir accompli, et malgré les amertumes de la vie politique, celui qui a trouvé dans son amitié et dans cette communauté de travaux de si douces impressions a la consolation de savoir que la même justice lui sera rendue, et que, lui aussi, tiendra sa place dans la mémoire du pays.

De Golbéry.

Digitized by Google

DANTAN

MORT A BADE

dans les premiers jours de Septembre.

Encore une triste nouvelle ce mois: M. Dantan jeune vient de succomber, à Bade, à une attaque d'apoplexie,

Dantan (Jean-Pierre), dit Dantan jeune, était né à Paris, le 28 Décembre 1800. Il prit ses premières leçons de sculpture sous la direction de Bosio. Après un voyage en Italie, où il exécuta le buste de Pie VIII, il quitta subitement la statuaire sérieuse pour s'abandonner à cette verve satirique qui lui fit bientôt une popularité inouïe. La collection Dantan est la plus curieuse histoire des célébrités contemporaines. La *charge* chez lui était spirituelle et mordante sans que la ressemblance en souffrît Non-seulement les artistes en renom posèrent devant lui, mais de très-hauts personnages ne dédaignèrent pas de se voir caricaturisés par lui; de ce nombre furent: Lord Wellington, Talleyrand, le comte d'Orsay, lord Brougham, etc.

Il revint, un peu plus tard, au genre de son maître, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1841. Ses statues de Boïeldieu, de Jean-Bart, Grisi, Thalberg, Rose Chéri, maréchal Canrobert, Rossini, Velpeau, Nélaton, etc., sont des œuvres des plus méritantes. Dernièrement encore, nous disions avec quel bonheur il avait ressuscité l'héroïque figure de Beethoven.

Dantan allait chaque année passer quelques semaines à Bade, où il est mort.

Digitized by Google

L'artiste était là comme dans son royaume. Considéré, aimé, il était l'objet de mille attentions qui honoraient tout autant ceux qui les lui prodiguaient que celui qui les recevait. Pas un grand personnage qui ne tînt à donner à l'artiste un témoignage d'estime.

Dantan, toujours joyeux, toujours spirituel, n'avait aucune infirmité, et rien ne faisait prévoir une fin si prématurée. Il y a douze jours, un de nos amis, lisons-nous dans le *Public*, dînait avec le célèbre statuaire, à l'auberge de *la Cor-de-chasse*, et Dantan émerveillait les convives par ses saillies et ses calembours à jet continu. Car Dantan avait la faiblesse des mots à double sens.

Cette auberge de *la Cor-de-chasse*, aujourd'hui prospère, n'a pas toujours été dans cette heureuse situation, et sa bonne fortune actuelle est due à Dantan.

Voici à ce propos ce qu'on raconte:

Au mois de Juillet 1854, une de ces voitures de louage qui stationnent près de la Trinkhalle, à Bade, s'arrêtait devant une modeste auberge d'Oberbeuren, village situé entre Lichtenthal et Ebersteinschloss. Les touristes qui occupaient la voiture riaient aux éclats en se montrant l'enseigne de l'auberge qui figurait un cor de chasse avec cette inscription: *A la Cor de chasse*. A ce moment, un gros homme à la figure rubiconde se précipita vers le marche-pied et voulut ouvrir la portière, faisant force salutations et grimaçant un vaste sourire qui découvrait des dents capricieusement ébréchées.

Les voyageurs refusèrent de descendre, mais s'informèrent si à leur retour ils pourraient trouver à manger à l'auberge. Sur l'assurance donnée par le gros homme qu'il pourrait leur servir des truites, des écrevisses et du jambon, ils promirent de venir dîner au retour du château, et la voiture continua sa course.

M. Willibald Ihlé, l'aubergiste, était radieux. Bien rarement,

Digitized by Google

hélas! les baigneurs s'arrêtaient chez lui. Il allait commencer ses préparatifs à la cuisine, lorsqu'il s'entendit appeler par un jeune artiste parisien parlant allemand qui, depuis quelques jours, venait déjeuner modestement dans le jardinet attenant à l'auberge.

— Eh! père Willibald, ne disiez-vous pas tantôt que vous voudriez bien faire fortune?

— Certainement, monsieur, mais voilà bien longtemps que je cours après.

— Elle vient à vous aujourd'hui. Le monsieur qui était avec ces dames dans la voiture est le célèbre Dantan. Priez-le de faire votre portrait, et votre fortune est faite.

Le soir, quand la voiture revint s'arrêter devant l'auberge *A la Cor de chasse*, Willibald conduisit cérémonieusement les voyageurs dans la grande salle du premier étage, où ils trouvèrent la table mise. L'aubergiste s'était distingué. Revêtu de ses habits du dimanche, il servait en personne, affectant de se tenir constamment près de Dantan, gambadant autour de lui, le saluant à chaque parole, riant de façon à montrer sa mâchoire crénelée et roulant des yeux langoureux.

Impatienté de ce manége et intrigué par ces exagérations de politesse:

— N'aurez-vous pas fini bientôt, lui dit Dantan; que signifie tout cela?

— Monsieur, dit Willibald, je sais que j'ai l'honneur de servir un des plus grands artistes français, et je serais le plus fortuné des Badois si vous vouliez bien dessiner mon portrait.

En disant ces mots, qu'il avait ruminés depuis le matin, l'aubergiste se grattait la tête pour simuler l'embarras et contorsionnait sa large bouche en un sourire si comique que tous les convives éclatèrent de rire.

— Cette binette me plaît, s'écria Dantan en se tenant les côtes, elle a du cachet. Revenez après le café, et je la crayonnerai sur le mur.

Digitized by Google

Quelques minutes plus tard, Willibald Ihlé posait toujours souriant, et Dantan, avec un morceau de charbon, dessinait sa silhouette sur le mur blanc de la salle. Le bonhomme est représenté tenant un cor de chasse sous le bras, avec cette inscription qui corrige l'orthographe de l'enseigne: *A l'Accord de chasse.*

La femme de l'aubergiste, sa fille, accoururent et s'extasièrent, tandis que Willibald, la larme à l'œil, mais le sourire aux lèvres, était ébahi d'admiration et se confondait en remercîments.

En quittant l'auberge, Dantan engagea l'heureux aubergiste à venir le voir à Bade.

Deux jours après, Willibald entra dans la chambre de Dantan, et se trouva face à face avec sa propre tête modelée en terre, grimaçant son éternel sourire et entourée d'un énorme cor de chasse.

Willibald emporta le précieux cadeau et le fit incruster dans le mur de la salle d'auberge. Mais, non content du portrait au charbon et de la tête en plâtre, il fit exécuter en pierre le modèle de Dantan par un statuaire badois.

Au mois de juillet 1855, en présence de Dantan, la tête en pierre fut maçonnée dans le mur de la façade, au-dessus de la porte d'entrée de l'auberge, et un grand dîner inaugura cet heureux événement.

Aujourd'hui Willibald Ihlé a fait fortune. Son auberge a été agrandie et embellie. On y trouve tous les mets qui figurent sur la carte des grands hôtels de Bade. Aussi tous les touristes qui s'en vont visiter le château d'Eberstein s'arrêtent devant l'auberge *A la Cor de chasse.*

Pendant qu'ils regardent la tête de pierre, Willibald vient complaisamment se placer à la fenêtre au-dessus de l'œuvre de Dantan.

Nous ne reverrons plus, hélas! l'auteur de tant de bustes

Digitized by Google

réussis, dont l'ensemble forme une merveilleuse galerie de portraits contemporains. La mort impitoyable a glacé cette main habile qui dirigeait toujours une pensée fine et spirituelle. Toutes les celébrités modernes ont défilé devant Dantan, et, à coup sûr, elles ont gardé un aussi charmant souvenir de l'homme que de l'artiste.

ERNEST FILLONNEAU.

(Moniteur des Arts.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Guide du médecin et du touriste *aux bains de la vallée du Rhin, de la Forêt-Noire et des Vosges*, par le Dr Aimé Robert, fondateur et rédacteur en chef de la *Revue d'hydrologie médicale, française et étrangère.* — 2e édition, avec une carte coloriée indiquant les stations thermales, les chemins de fer et les Etats. — Strasbourg, 1869, imprimerie de G. Silbermann, 1 vol., format Charpentier, de 561 pages. — Se trouve dans toutes les librairies et à la bibliothèque de la gare. Prix: 6 francs.

En 1857, M. le docteur Robert publiait le premier Guide bien conçu que nous possédons sur tous les bains de la vallée du Rhin et des montagnes qui l'environnent. Les notices sobres et consciencieuses qui le composent, devaient lui assurer un succès légitime et mérité. La première édition est épuisée; c'est pour répondre aux désirs exprimés par un grand nombre de ses confrères que M. le docteur Robert publie la seconde édition. Il a dû en agrandir le cadre, c'est-à-dire y faire entrer des stations qui ne sont pas comprises dans le premier Guide. La seconde édition est donc plus complète et plus volumineuse que la première; mais chaque bain y est traité avec autant d'étendue que précédemment. Fidèle à son plan, M. Robert n'a adopté aucune classification des eaux minérales, parce qu'il les considère toutes comme arbitraires. Les analyses les plus récentes sont la base de son travail et il laisse le médecin libre de juger, par lui-même, quelles sont les eaux qu'il doit conseiller à ses malades. Bref, le Guide que nous annonçons est un nouveau service rendu au pays dans la voie spéciale que M. le docteur Robert poursuit avec autant de désintéressement que de réelle utilité.

Frédéric Kurtz.

Mulhouse — Imp. L. L. Bader

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

L'ABBÉ GRANDIDIER

AVEC

DOM GRAPPIN

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-VANNES AU PRIEURÉ DE SAINT-FERJEUX A BESANÇON

(Suite et fin[1].)

Strasbourg, ce 22 Novembre 1786.

J'ai reçu, mon très-cher et très-aimable confrère, vos deux lettres des 6 et 17 de ce mois. J'ignore comment celle du 25 Septembre vous est parvenue si tard ; mais, me voilà tranquille puisque vous l'avés reçu.

Je suis charmé d'apprendre que M. de Bréville est intentionné de joindre un supplément à son narré de la dernière séance publique; je le prierai en même tems de joindre ce supplément à l'envoi qu'il fera à l'auteur du journal de Nancy, qui a coutume de faire imprimer le détail des séances publiques de l'académie de Besançon et de l'y joindre de suite, pour qu'il n'y paroisse pas encore en forme de supplément.

J'ai écrit à M. le baron de Zurlauben[2] au sujet de l'associa-

[1] Voir la livraison d'Octobre, page 433.

[2] Lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis. Il était alors retiré à Zug.

Digitized by Google

tion que vous projettés à sa faveur. Je crois qu'il l'acceptera avec plaisir. Ce choix, en faisant honneur à votre académie, ne pourra que servir les lettres et l'histoire de votre province. J'ai vu chés lui plusieurs recueils manuscrits qui seront très-utiles pour éclaircir divers points de l'histoire de la Franche-Comté.

J'ai lu avec plaisir les poësies dont vous m'avés régalé; je vous les renvoye, ainsi que vous le désirés. Je ne vous envoye point ni la correspondance, ni les journaux, puisque vous les possédés à Besançon.

Je vous remercie du fragment de la charte de Luxeuil, qui fait connaître plusieurs endroits d'Alsace existans encore aujourd'huy. Cette charte n'est pas encore imprimée, et pour en juger, je désirerai en avoir une copie entière, mais ne vous donnés pas la peine de la faire copier vous-même. Envoyés-moi la copie que vous avés tiré vous-même et ensuite je vous la renverrai. Quoique fausse, je la crois digne de voir le jour, à cause des différentes notions géographiques qu'elle donne.

L'impression du premier volume de l'*Histoire d'Alsace* est presqu'achevée. Je désirerai avoir en tête une approbation de l'académie de Besançon et, si elle veut bien me la donner, il sera facile de le faire sur les feuilles imprimées en nommant M. Droz, M. Perreciot et vous pour examinateurs; comme cette histoire est beaucoup relative à celle de la Franche-Comté, et comme j'ai l'honneur d'être membre de l'académie, je crois que celle-ci ne me refusera pas ce plaisir.

Faites, s'il vous plaît, agréer mes hommages tant à vos aimables confrères de Saint-Ferjeux qu'à tous vos voisins. Je voudrais être à même de leur témoigner toute ma reconnaissance. Vous connaissés tous mes sentiments, je vous les réitère en vous embrassant de tout mon cœur.

L'abbé Grandidier.

Encore un service, mon aimable confrère. J'ai une dédicace à faire au Roi pour mettre à la tête de mon ouvrage. C'est un

Digitized by Google

travail que je ne me sens pas assez fort d'entreprendre, me permettriés-vous de vous l'endosser. On la demande courte et bonne: une page et demie serait plus que suffisante: mais je ne sçais comment commencer et encore moins comment finir. Tirés-moi d'embarras et vous serés encore bien plus aimable.

Strasbourg, ce 29 Novembre.

J'ai reçu hier, mon très-aimable confrère, votre lettre du 24. Elle a croisé ma dernière que vous aurés présentement reçu et dont je vous recommande le contenu.

Je suis charmé du refus de Mme de Joannis, puisqu'il me procure le plaisir de vous envoyer les feuilles de la correspondance et de pouvoir les communiquer à Mme de Lachaux, à laquelle je vous prie de présenter mes respects. Vous trouverés ci-inclus les num. 89—95.

Vous y trouverés également une petite notte pour M. de Saint-Vandelin et une autre pour M. Droz. J'aurai désiré trouver pour le premier quelque chose de plus intéressant et de plus conforme à sa demande.

Je viens d'écrire à dom Berthod relativement à sa demande, et je viens d'envoyer ma lettre au jeune marquis de Chatelet sous l'adresse de M. son père. Pantale, que dom Berthod réclame, me paraît être un saint et un évêque imaginaire. J'en donne les preuves dans mon histoire d'Alsace, dont je lui envoye l'extrait.

Hatés-vous de vous associer M. le baron de Zurlauben; il m'écrit être très-flatté de cet honneur, d'autant plus que ses travaux actuels ont beaucoup de connexion avec ceux de l'académie pour la relation qu'a l'histoire de la Suisse avec celle de la Franche-Comté. Je vous sçais beaucoup de gré pour l'idée que vous avés eu, et vous avés plus que tout autre à cœur les intérêts de l'académie, qui aurait dû depuis longtemps penser à ce savant militaire.

J'espère que M. Perreciot ne sera plus inquiet. J'ai fais tout

Digitized by Google

mon possible pour sa dissertation et je l'ai employé avec tout le zèle que lui doit mon amitié.

Ne m'oubliés pas auprès de tous vos chers confrères de Saint-Ferjeux que j'aime très-tendrement. Ne m'oubliés surtout pas auprès de dom Grappin, le meilleur des amis qu'embrasse L'abbé GRANDIDIER.

Strasbourg, ce 2 Décembre 1786.

Grand merci, très-aimable et très-cher confrère, pour votre belle épître dédicatoire: je n'en ai changé que peu de mots et je l'envoyerai ainsi à Paris pour qu'elle passe auparavant sous les yeux de M. Moreau. Agrées-en auparavant mes très-sincères remerciemens et je vous avouë que dans l'air étouffant de cette ville je n'aurai rien pu tirer de ma tête de satisfaisant.

M. Perreciot m'a déjà fait part de la résolution de l'académie au sujet de l'approbation que je lui ai demandé, et il m'apprend en même tems que vous aviés été nommé un des approbateurs. Permettés-moi donc de vous demander toute votre indulgence. M. Perreciot aura remis à l'académie les feuilles dont il est nanti; il recevra le reste dans les deux ou trois prochains envois.

Je vous remercie également de la copie de la charte de Luxeuil, que vous avés bien voulu m'envoyer. Je la ferai imprimer parmi les pièces justificatives du second volume avec des nottes. Vous me feriés plaisir à votre loisir de me donner les noms modernes des endroits et villages de Bourgogne rappellés dans cette pièce. Mais cela ne presse pas, ce ne peut être que dans deux ou trois mois que je remettrai sous presse les pièces justificatives.

Je vous prie de faire agréer mes très-humbles remerciemens au cher confrère qui s'est donné la peine de copier cette pièce.

Adieu, mon cher confrère. Le plus tendre et le plus reconnaissant de vos amis vous embrasse de tout son cœur.

L'abbé GRANDIDIER.

Digitized by Google

Strasbourg, ce 17 Décembre 1786.

Je reçois, mon cher et aimable confrère, la lettre dont vous m'avés honoré avec les pièces y jointes. Elle est une suite de vos bontés pour moi et de tout l'attachement dont vous ne cessés de me donner des marques. Je vous remercie de la copie relative à la séance publique de l'académie, que je ferai passer au journaliste de Nancy. J'espère que M. de Bréville remplacera son oubli dans une des feuilles prochaines, comme vous me l'écrivés.

J'ai reçu la feuille de votre missel qui me manquait. Je suis bien sensible à l'attention de M. Gauthier, et je vous prie de lui en marquer ma reconnaissance.

J'ai reçu également les deux prospectus de votre pension. Je les ferai valoir avec le plus grand intérêt et vous pouvés être assuré que je serai très-charmé de procurer à votre charmante maison des élèves de ma province.

Je suis très-reconnaissant à votre réminiscence amicale en faveur de mon frère. Quoique la chose ne me paraisse pas tout-à-fait faisable, je tâcherai de pouvoir trouver quelqu'un en cour de Rome pour appuyer ma demande. Le cardinal Conti l'aurait protégé, mais malheureusement il est mort. Au reste, mon frère est fils et petit-fils de gradué.

Je suis charmé d'apprendre que vous avés été chargé du rapport de mon ouvrage : mais d'un autre côté je suis peiné de la peine que cela va vous donner. J'ai envoyé à M. Perreciot la fin de mes feuilles des pièces justificatives que je termine par un essai sur la rédaction d'un nouveau bréviaire de l'église germanique. Il reste encore à imprimer deux ou trois feuilles du texte français, ainsi que le discours préliminaire qui en contiendra autant.

Votre lettre me rappelle que je dois encore une réponse à M. Dubois de Fosenn. Il a succédé à feu M. Harduin, mon ami, à la place de secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras. Son principal genre est la poésie et la littérature. Le journal de

Digitized by Google

Nancy a quelquefois fait mention de ses vers. Il y a plusieurs mois que je lui ai envoyé l'éloge que vous aviés fait d'un ancien évêque d'Arras, en lui faisant entrevoir que ce seul ouvrage semblait vous donner des droits à l'association de cette académie. Je m'en vais lui écrire de nouveau et lui rappeler ma demande.

Je viens de perdre un ami chés lequel j'avais passé huit jours il y a deux ans. C'est l'abbé de Bonsiés, comte de Rouvroi, chanoine et chantre du chapitre de Gebwiller, mort après deux ou trois jours de fièvre putride. C'était un homme de mérite et il en avait peut-être trop, puisque ce mérite empêcha ses confrères de l'élire abbé-prince dans la dernière vacance. Le défunt était grand-vicaire *solo titulo* de Besançon. Ceci me donne une idée, mais regardés-la comme non avenuë, si vous ne la croyés pas faisable. Ce serait d'obtenir pour moi de pareilles lettres de grand-vicaire de Besançon. Sondés, s'il vous plaît, MM. les grands-vicaires vos amis, si j'en pourrai faire la demande à Mgr l'archevêque et si elle ne serait pas indiscrette.

Adieu, mon très-cher confrère, aimés toujours le plus tendre de vos amis.

L'abbé Grandidier.

Alsatia diplom.

Recevés-vous encore les lunes du cousin Jacques. Si vous ne les avés plus, je vous les ferai parvenir.

Strasbourg, ce 28 Décembre 1786.

Agrées, mon très-cher et très-aimable confrère, les vœux les plus vrais et les plus tendres que mon cœur vous présente. C'est vraiment le cœur le plus dévoué, le plus sensible et le plus reconnaissant qui ne fait que vous offrir les souhaits de tous les jours. Je ne peux que vous souhaiter de longs jours pour la satisfaction de vos amis, et vous en avés beaucoup, puisque ce sont tous ceux qui ont le bonheur de vous connaître. Joignés-y la santé et tout ce qui peut vous être agréable.

Digitized by Google

Je vous demande surtout la continuation de votre amitié qui sait si bien aller au-devant de mes désirs; mettez-moi pareillement à même de vous prouver toute l'étendue de ma tendresse et de ma reconnaissance.

J'ose vous prier également de ne pas m'oublier auprès de tous vos aimables confrères de Saint-Ferjeux et auprès de tous vos chers voisins et voisines dont vous m'avés procurés l'aimable connaissance; je vous supplie de vouloir bien me rappeller à leur souvenir et de leur présenter l'hommage de mes vœux les plus sincères.

J'ai reçu vos deux lettres du 16 et du 21 avec le compte que vous avés bien voulu rendre de mon ouvrage, dont je vous remercie très-sincèrement.

Je compte certainement en faire usage et j'attens également le rapport de M. Droz[1] avec l'approbation de l'académie, *pour pouvoir faire imprimer les uns et les autres* à la tête de mon volume. Je vous prie de rappeler cet envoi à M. Droz, afin qu'il n'arrête pas la publication de mon ouvrage, que je compte faire paraître à la mi-Janvier. M. Perreciot vous aura fait passer la suite de mes feuilles et, par l'ordinaire prochain, je lui ferai passer le restant avec sa dissertation imprimée.

Il ne me reste plus que ma préface ou mon discours préliminaire à faire imprimer. Mais avant que de le faire mettre sous presse, permettés-moi de le faire passer sous vos yeux. Rendés-moi le service d'y élaguer, d'y corriger, d'y retrancher, etc., tout ce que vous en trouverés susceptible. Vous trouverés ci-inclus les huit premières feuilles mss., que je vous prierai de me renvoyer le plus tôt qu'il vous sera possible, avec vos observations et corrections. Je vous adresserai la suite par l'ordinaire prochain.

[1] Conseiller au parlement de Besançon et secrétaire perpétuel de l'académie. Son rapport est en effet publié en tête du tome premier de l'histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace.

Digitized by Google

J'ai reçu le 19 une lettre de M. Moreau[1] dont je suis bien aise de vous envoyer un extrait. « Je viens, dit-il, faire mettre « sous les yeux du roi le projet de votre épître dédicatoire, à « laquelle je ne puis qu'applaudir. Si d'ici en quinze jours « vous n'en recevés aucune nouvelle, ce sera une preuve que « vous pourrés la faire imprimer telle que vous l'avés envoyé.... « Je me félicite de l'honneur de vous avoir pour confrère à « l'académie de Besançon que j'aime et que j'honore particuliè- « rement: je l'avais déjà appris par mes collègues de ce pays- « là et je crois qu'elle ne pouvait faire un plus digne choix, etc. »

Je viens de répondre à M. Moreau en lui marquant l'élection de M. le baron de Zurlauben. Je suis certain que le choix que vous avés fait d'un de ses bons amis lui fera un égal plaisir.

Je rectifierai dans l'*errata* les fautes que vous avés eu la bonté de me faire remarquer. J'aurai désiré que vous l'eussiés continué dans les feuilles suivantes.

Je vous remercie des noms modernes des villages de la charte *minimè* que je vais faire imprimer dans mon second volume. Si vous avés la copie du diplôme de Henri V, du 27 Juin 1123, pour l'abbaye de Luxeuil, où *Bruno episcopus Argentinensis* est nommé entre les témoins, vous me ferés plaisir de me la faire passer à votre loisir.

J'ai lu avec plaisir dans les feuilles de M. de Bréville votre *Mémoire sur la poudre à canon,* et il me tarde d'en voir la suite. Je vous prierai de lui faire remettre la somme de l'abonnement pour l'année prochaine.

Je vous prie de présenter mes hommages à dom Sornet et de lui faire remettre la lettre ci-incluse pour Mlle Berdde. Je désirerai bien, si j'étais à même de faire quelque chose pour elle; comme elle m'écrit qu'elle avait pris un maître d'écriture et d'orthographe, j'ai cru devoir le lui payer pour les mois que ce maître lui donnera. Vous m'excuserés si je vous prie de

[1] Directeur du cabinet des chartes.

Digitized by Google

remettre à ce maître les honoraires de ses mois; je vous en tiendrai un compte fidèle.

Je vous envoyerai après les fêtes un exemplaire des deux volumes de l'*Alsatia illustrata*, de Schœpflin, et un autre des deux volumes de l'*Histoire des évêques de Strasbourg*, pour l'abbaye de Faverney, et que vous demandés pour elle. Mais il faudra, pour la réception de cette dernière, qu'elle souscrive pour l'*Histoire de la province d'Alsace*, dont je joins ici le modèle, car sans cela le libraire ne la délivrerait pas.

Grand merci pour vos étrennes franc-comtoises.

Dès que M. le professeur Oberlin, mon ami, m'aura fait passer son *Almanach d'Alsace*, j'aurai le plaisir de vous l'envoyer.

Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

L'abbé GRANDIDIER.

Strasbourg, le 8 Janvier 1787.

J'ai reçu, avec votre lettre du 1er, vos vœux et vos souhaits, mon très-cher et très-aimable confrère, vous savés combien j'y suis sensible: vous aurés présentement reçu mes deux dernières lettres avec les mêmes vœux que j'avais le plaisir de vous adresser et que je vous renouvelle de nouveau. Je m'y réfère en même tems pour les autres objets qu'elle renferme en réponse à ma dernière.

Vous aurés reçu mes feuilles de la préface ou du discours préliminaire. Quand vous les aurés lu et corrigé, je vous prierai de me les renvoyer pour les mettre sous presse. J'attends également le rapport de M. Droz et l'approbation de l'académie pour les mettre également en tête de mon ouvrage. Tout le reste est achevé.

Vous recevrés par le coche de Jeudi un ballot à votre adresse renfermant: 1° les deux volumes de l'*Alsatia illustrata;* 2° les deux volumes de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*. J'y

Digitized by Google

joins un exemplaire du second volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, que j'avais promis au Père Dunaud, qui n'avait encore que le premier. Je vous prie de le lui faire remettre.

Quand j'eus reçu votre dernière lettre du 1er, le ballot était déjà au coche. Ainsi vous ne recevrés que dans huit ou dix jours les deux volumes de l'*Alsatia diplomatica*. Le tout forme suivant le billet imprimé ci-dessus :

2 vol. de l'*Alsatia illustrata*.	48 l.
2 vol. de l'*Alsatia diplomatica*	48 »
2 vol. de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*.	20 »
Emballage.	1 » 4 s.
Somme totale. . .	117 l. 4 s.

M. le professeur Oberlin vient de m'envoyer le troisième volume de l'ouvrage de M. de Rossi pour la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon. Je le joindrai au ballot qui renfermera l'*Alsatia diplomatica*. Voici une notte pour dom Sterque.

Vous trouverés ci-inclus les num. 9, 10 et 11 du journal de Nancy, avec les num. 1 et 2 de la correspondance.

Faites agréer, s'il vous plaît, mes hommages respectueux à M. l'abbé Durand et à M. l'abbé Pellier

J'ai écris à Mgr l'archevêque pour lui faire ma demande, en lui annonçant le premier volume de l'*Histoire d'Alsace*, dont j'aurais l'honneur de lui faire hommage, et à la tête duquel je désirerai pouvoir mettre le titre de son grand-vicaire.

Je lui ai ajouté que cet ouvrage concernait l'origine de son église et rappellait les noms de ses premiers évêques. J'ajoutai que cet ouvrage avait été approuvé par l'académie de Besançon.

Je désirerai fort voir ma demande accueillie. En voilà la raison intéressée : on me fait espérer un bénéfice de la cour, mais M. l'évêque d'Autun n'en donne qu'à ceux qui sont grands-vicaires. Je suis à la vérité grand-vicaire de Boulogne,

Digitized by Google

mais ce diocèse est trop éloigné d'ici pour pouvoir dire que j'ai été employé à quelques fonctions.

J'ai reçu une lettre de dom Berthod. Il persiste à conserver Pantale dans la liste des évêques de Basle, c'est le même que j'ai cru devoir effacer du catalogue. Je vous avoue que ses raisons sont faibles. Elles n'ont d'autre fondement que les réclamations de Sainte-Ursule et un prétendu tombeau de Pantale, qui existait, selon lui, à Cologne, dans le quatorze ou quinzième siècle.

Je vous embrasse, mon cher confrère, du meilleur de mon cœur.

L'abbé GRANDIDIER.

Samedi, ce 13 Janvier 1787.

Je reçois, mon très-cher et très-aimable confrère, votre lettre du 7—8, avec les pièces y incluses. Je vous renvoye l'extrait des registres de votre académie, en vous priant d'en faire changer la fin. Elle conclut à m'autoriser à prendre dans mon ouvrage le titre d'associé; ce n'est pas cela que j'avais demandé, et pour cela elle n'avait pas besoin, à ce que je crois, de nommer des commissaires pour l'examen. J'avais demandé la permission de pouvoir faire paraître mon ouvrage sous son approbation, et c'est ce que j'avais prié M. Perreciot de mettre sous les yeux de l'académie. Aussi l'a-t-il fait en conséquence, en m'annonçant qu'elle l'approuverait. Voici l'extrait de sa lettre du trente Novembre.

« J'ai lu hier à l'académie l'article de votre lettre qui la « regarde. Cette compagnie *verra et approuvera* avec plaisir « votre ouvrage. M. Droz, D. Grappin et le P. Dunaud seront « chargés de l'examen. *L'académie a le privilége de censurer « les ouvrages de ses membres et vous n'aurés besoin d'aucun « autre consentement.* »

A la réception de cette lettre, j'écrivis aussitôt à M. Moreau pour lui annoncer l'impression du premier volume presque

Digitized by Google

achevée et qu'il sera examiné et approuvé par l'académie de Besançon, et, voici que l'académie juge à la vérité *que cet ouvrage est digne d'être imprimé sous son approbation et sous son privilége*, mais qu'elle ne le fera pas, parce que ce premier volume est prêt à paraître. Je ne comprends rien, mon cher confrère, soit dit entre nous, à cette disparité.

Mais, de grâce, faites-la réformer, car sans cela je serai encore renvoyé pour quelque tems aux calendes grecques. Il faudra que j'écrive à M. le garde des sceaux pour lui demander un censeur, il faudra le faire nommer, il faudra lui envoyer les feuilles, il faudra attendre deux ou trois mois jusqu'à ce qu'il les ait lu et tout cela retarderait encore la publication de mon ouvrage. L'académie a le droit d'approuver les ouvrages de ses membres. Elle trouve que le mien est digne de l'être sous son approbation. Elle l'avait même décidé dans sa séance du 29 Novembre, et voici qu'elle se contente à mentionner à prendre le titre d'associé, etc.

Si on n'avait pas voulu l'approuver, il ne fallait pas me faire comprendre qu'on le ferait et me compromettre vis-à-vis M. Moreau, auquel j'ai marqué que l'académie de Besançon l'approuverait. Si je n'en avais pas été pleinement persuadé, j'aurais pu dès la fin de Novembre écrire pour me faire nommer un censeur. Vous sentés très-bien, mon cher confrère, la vérité de mes réflexions. Je les soumets à votre amitié, en vous priant de les présenter à M. Droz sous le jour qu'il convient. J'en attends l'effet incessamment[1].

Je compte partir pour Saverne dès que mon premier volume sera rendu public, pour un peu me reposer, pour y passer le carême jusqu'à la semaine sainte. Mais vous voyés bien que je ne le pourrai pas, si l'académie ne me donne pas l'approbation qu'elle m'avait annoncée. D'ailleurs, les libraires viennent

[1] En consultant la fin du rapport, on remarquera que Grandidier obtint quasiment toute la satisfaction qu'il réclamait.

Digitized by Google

d'annoncer dans leurs affiches que le premier volume de l'*Histoire d'Alsace* paraîtrait le 1er Février.

Je vous remercie très-tendrement des corrections que vous avés bien voulu faire dans mon Discours préliminaire. Elles sont toutes très-justes et vous pensés bien que je m'en servirai avec reconnaissance.

J'espère que l'académie a été contente de ce que j'ai dit de Schœpflin dans mon Discours préliminaire, dans ma préface latine et dans tous les endroits où j'ai parlé de lui. Je sçais que nos Alsatiens et surtout nos prêtres se plaindront de ce que je l'ai trop loué[1]. Mais j'ai dis la vérité et je ne la déguiserait pas en faveur de ceux qui n'ont point aimé ce savant respectable.

Ce que vous dites du prospectus du bréviaire est très-vrai, mais, 1° je l'avais déjà annoncé dans le second volume de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg;* 2° c'était le meilleur moyen de le faire paraître sans m'en coûter des frais d'impression; 3° j'en avais donné une copie au feu cardinal de Rohan, qui l'avait fait remettre dans son secrétariat et je suis prévenu que quelqu'un voulait s'en servir pour le faire paraître comme provenant en partie de lui. Voilà les raisons qui m'ont décidé à le faire imprimer.

Je vous remercie du diplôme de 1123. — J'aurai soin de le faire imprimer dans mon second volume, en faisant connaître la main qui me la fait parvenir. La copie porte: *tessariam*, je crois que c'est *precariam*. Il faut lire: *Bertoldus Basiliensis episcopus*, au lieu de *Lurcostus;* je ne comprends pas entre les témoins: *Aferedlensis episcopus*. J'ai reçu la souscription de dom Sornet pour le prieur de Faverney, ce qui suffit. Le premier ballot que je vous ai annoncé est en chemin.

Il y a quinze jours que j'ai renvoyé à M. Perreciot sous le

[1] On sait que Schœpflin était de la religion protestante.

Digitized by Google

couvert de M. l'intendant, sa dissertation sur les arboriques. Je vous embrasse bien tendrement.

L'abbé GRANDIDIER.

Strasbourg, ce 20 Mai 1787.

J'ai reçu, mon très-cher et très-aimable confrère, vos deux lettres du 8 et 17 Mai. Je suis charmé d'apprendre votre heureux retour et encore plus des charmantes nouvelles que vous me donné de votre santé.

Je suis bien aise de ce que mes trois exemplaires sont arrivés à bon port : je vous adresse dans l'incluse les six premières feuilles imprimées des pièces justificatives de mon second volume de l'*Histoire d'Alsace*. Vous y trouverés la chronique d'Ebersmunster intéressante dans plusieurs points, donnée sur un manuscrit plus correct, des extraits de la chronique de Senones et de celle de Moyenmoutier relatifs à l'Alsace, ainsi que des extraits des vies de saint Dié, de sainte Odile, de saint Project et de saint Déicole.

Je joins le num. 7 du journal de Nancy et les trois derniers num. de la Correspondance.

Vous ne devés pas douter de l'empressement que j'aurai de vous procurer des pensionnaires à Saint-Ferjeux ; j'ai déjà fait part à plusieurs personnes de votre prospectus.

Comme vous avés composé l'histoire de l'abbaye de Luxeuil, il vous sera facile, mon très-cher confrère, de remplir les demandes que je prends la liberté de vous faire sur la feuille ci-incluse. C'est pour pouvoir sur différents objets suivre une chronologie constante, et il n'y a que vous qui pouvés la fixer solidement. On imprime présentement la notice de Luxeuil que vous m'avés communiqué l'année passée en y joignant des notes[1].

[1] Tit. 437, pag. LXXVIII et seq. des Pièces justificatives pour le tome II de l'histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province

Digitized by Google

Avés-vous connaissance d'une vie de saint Valbert, abbé de Luxeuil, écrite par Adson, dont le mss. doit se trouver dans la même abbaye. Je crois qu'elle n'a pas encore été publiée. Si vous l'avés, je vous prierai de me l'envoyer. J'en ferai usage dans mon *Histoire diplomatique*. Je pense qu'on peut y trouver quelques traits propres à éclaircir l'histoire de nos ducs d'Alsace.

Je suis très-charmé d'apprendre que vous pensés à vous rapprocher de Strasbourg, et cette pensée, comme je dois l'espérer, vous conduira immanquablement dans ce pays. J'aurais du moins le bonheur de vous voir, et j'irai certainement vous voir à Senones, si M. l'abbé, que je n'ai pas l'honneur de connaître, veut bien me donner le couvert. De Senones nous irons à Moyenmoutier, à Etival et à Saint-Dié, si vous le voulés bien. Au reste, ne vous embarrassés pas d'une voiture dans ces cantons. Je me charge de vous y conduire : mais il faudra me marquer quinze jours auparavant votre départ, parce que d'ici je n'irai pas en droiture à Senones.

Si vous allés à Plombières, vous y trouverés probablement l'abbé-prince de Saint-Blaise[1], qui doit y aller aux eaux dans le courant de Juin, comme il me le marque, et qui doit y rester cinq à six semaines. Je vous le recommande, ainsi qu'à vos amis de Luxeuil. Ce prince ne parle pas français, mais il le comprend très-bien ; il aura avec lui dom Maurice Ribelé[2], qui parle et écrit cette langue, et que je vous recommande également.

En attendant le plaisir de vous voir et de vous embrasser, je vous réitère tous mes hommages tendres et bien tendres.

L'abbé Grandidier.

(Dernière lettre de l'abbé Grandidier à moi. — Il mourut à Lucelle, en venant au rendez-vous de Senones[1].)

d'Alsace. On sait que ce tome n'a point paru. Les pièces seules étaient imprimées lorsque Grandidier mourut.

[1] Dom Gerbert.

[2] Conservateur des archives, du cabinet de peinture et des gravures, à l'abbaye de Saint-Blaise.

[1] Grandidier mourut le 11 Octobre.

Digitized by Google

LETTRES DU FRÈRE DE L'ABBÉ GRANDIDIER

Strasbourg, ce 5 Décembre 1787

Monsieur,

Pardonnés-moi d'avoir tant tardé à répondre à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; vous y demandés un détail sur la vie et les ouvrages de mon frère et sur les circonstances de sa maladie et de sa mort: je n'ai pu satisfaire à cette demande avant d'avoir parcouru ses papiers, qui sont en grand nombre et qui étaient encore sous le scellé. Je viens d'achever un précis historique de sa vie, que je me proposais de vous envoier, mais M. le professeur Koch m'a prié de le lui prêter, il veut y ajouter quelques détails. Une consolation pour nous dans notre malheur est l'espérance que vous nous donnés de trouver le panégiriste de mon frère dans l'ami qu'il aimait et estimait le plus, toute ma famille me charge de vous assurer de sa plus vive reconnaissance, et moi en particulier, je ne sçaurais assés vous la témoigner pour la lettre trop flatteuse que vous avés écrite à M. Moreau à mon sujet. Il m'a écrit depuis, et il me promet de s'intéresser pour moi auprès de M. le garde des sceaux ; mais sans un bon bénéfice ou une forte pension, je me verrai malgré moi obligé de renoncer à la continuation des travaux de mon frère. Les fraisqu'entraîneraient les voiages, les recherches, la correspondance, l'impression, qui ont absorbé beaucoup au-delà des revenus de mon frère, la nécessité de résider à Strasbourg pour profiter de la bibliothèque publique et des lumières des sçavans de cette ville, exigent des revenus assés considérables, et je n'en ai point du tout. J'entrevois cependant une espérance pour moi. Un des principaux et des plus riches magistrats de cette ville, déjà connu par quelques ouvrages de littérature, se propose de con-

Digitized by Google

tinuer l'*Histoire d'Alsace*, et m'associera à son travail, alors avec une modique pension je pourrais me tirer d'affaire.

Je n'ai rien trouvé dans les manuscrits de mon frère, concernant le second volume de son histoire, à l'exception de quelques notes et quelques observations en très-petit nombre et sans suite ni liaison; avec une mémoire prodigieuse et l'étude de l'histoire, faisant nuit et jour sa seule occupation depuis seize ans, ces notes lui rappellaient en peu de mots des volumes entiers, et je l'ai vu dans une journée rédiger, d'après un chiffon de papier, deux feuilles, pendant que l'imprimeur en corrigeait une. Ces notes seraient de fort peu d'utilité pour un continuateur qui ne connaît ni son plan, ni son sistème; ainsi l'impression du second volume est encore bien éloignée. Pour ce qui me regarde, n'aiant jamais écrit, je ne pourrai hazarder cette continuation sans un associé éclairé et sans fortune, ni bénéfice, ni ressource; je ne pourrai en soutenir les frais. Pardonnés-moi, Monsieur, de vous ennuier avec ces longs détails, mais dans mon malheur je n'ai recours qu'à vous. J'ose vous prier, au nom de l'amitié que vous aviés pour mon frère, de m'aider de vos conseils; ils seront mon guide et la seule règle de ma conduite. Présentés, s'il vous plaît, mes respects à MM. vos confrères et surtout à dom Mougin.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(L'abbé GRANDIDIER.)

Saverne, ce 27 Décembre.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoier par le coche de Lyon qui passe par Besançon le détail que vous m'avés demandé sur la vie et les ouvrages de mon frère. J'y ai joint une liste de ses ouvrages, une partie de sa correspondance et quelques pièces de vers, avec les articles qu'il a fait insérer dans différens

Digitized by Google

journaux; si vous êtes encore intentionné de faire son éloge, je vous prie de me l'envoier, je voudrais le faire imprimer. J'ai écrit à M. Moreau au sujet du second volume, qu'il croit être prêt à être mis sous presse, mais je n'en ai pas encore reçu de réponse.

Permettés, Monsieur, que je vous réitère les sentimens de la plus vive reconnaissance pour toutes les bontés que vous avés bien voulu me témoigner. Assurés, s'il vous plaît, Messieurs vos confrères, de mes respects.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(L'abbé Grandidier.)

Strasbourg, ce 9 Février 1788.

Monsieur,

Je n'ai pu vous annoncer plus tôt la réception de l'éloge historique de mon frère, quelques affaires m'ont éloigné pour quelque tems de Saverne, et aussitôt à mon retour, je suis parti pour Strasbourg, pour le faire imprimer. Je compte vous l'envoier vers la fin de la semaine. Je vous prie d'avoir la bonté de me mander combien il faudra d'exemplaires pour Besançon.

Je crois que la continuation de l'histoire de mon frère souffrira encore bien du retard; monsieur le garde des sceaux m'a écrit à ce sujet et m'a conseillé de remettre les manuscrits au magistrat dont j'avais déjà écrit plusieurs fois à M. Moreau, ce que j'ai fait. Mais les devoirs de sa charge, l'administration de ses biens lui prennent beaucoup trop de tems pour qu'il puisse travailler à l'histoire avec toute l'application que cet ouvrage exige; les manuscrits, quoiqu'en très-grand nombre, ne regardent guères que la continuation de l'*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, et on ne pourra s'en servir que quand l'*Histoire d'Alsace* sera poussée au point où il a cessé celle de l'évêché. Si mon frère a été obligé de travailler sans relâche et sans

Digitized by Google

s'occuper d'autre chose pendant plus de seize ans avec la facilité qu'il avait, il est à présumer qu'un homme chargé d'affaires et ne travaillant que par intervalles dans un genre avec lequel il n'est pas encore si familiarisé, ne pourra pas de sitôt répondre avec succès à l'empressement du public. Pour moi, je crois que je me verrai obligé d'y renoncer tout-à-fait, mon séjour à Strasbourg entraînerait trop de frais et il s'en faut de beaucoup que ma fortune y puisse subvenir.

Le bruit de la mort de l'abbé de Saint-Blaise ne provient que d'une fausse nouvelle du journaliste de Luxembourg, qui n'avait apparemment rien à dire pour remplir son journal. L'abbé de Saint-Blaise se porte très-bien, et il n'y a que dix jours que j'ai reçu une lettre de lui, écrite de sa propre main, par laquelle il m'invite de venir au printems prochain à Saint-Blaise.

Je lui enverrai la semaine prochaine l'Eloge de mon frère.

Nous avons été bien touché en le lisant, nous y avons reconnu les sentimens d'amitié que vous avés toujours témoigné à mon frère et que vous voulés bien continuer à sa famille. Ma mère a voulu prendre sur elle de le lire, et dès la première page elle nous a paru si affectée et si émue, que nous lui avons conseillé d'en remettre la lecture à une autre fois. Permettés que je vous renouvelle au nom de ma famille et des amis de mon frère, les sentiments de la reconnaissance la plus vive et la plus sincère; vous avés pour ainsi dire fait revivre mon frère parmi nous, et nous vous devons la consolation de voir sans cesse sous nos yeux ses vertus et ses talens.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(L'abbé GRANDIDIER.)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR WIELAND

(Huitième suite[1])

Si nous n'avons pas fait ressortir les nombreux rapports du *Miroir d'Or* et du *Télémaque*, c'est uniquement parce qu'ils se présentent d'eux-mêmes. Si nous les mentionnons en passant, c'est que quelques opuscules d'un de nos amis, qui valent des œuvres, viennent d'attirer notre attention de ce côté, l'un surtout, intitulé la *Politique de Fénelon*[2]. Quant à l'autre il révèle, en le rattachant à un nom moins connu qu'il ne mérite de l'être, celui de *Boisguillebert*, tout ce que le règne de Louis XIV, entouré d'un si glorieux prestige, quand on le voit de loin, cache de fautes et de misères.

Danischmend.

L'histoire du sage Danischmend fait suite au *Miroir d'Or*. Ce sont, au début et à la fin, les mêmes personnages que nous avons déjà vus figurer ici, le sultan Shah-Gébal et Danischmend. Celui-ci, sans trop savoir pourquoi, s'était vu jeter en prison; puis le sultan, dans un de ses moments de bonne humeur, le fit chercher; il lui conseilla d'abjurer la philosophie (qui sans

[1] Voir le volume de 1868, pages 193, 304, 446 et 505. — Celui de 1869, page 114, 173, 327 et 373.

[2] Ces opuscules sont de M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, lauréat de l'Institut pour son *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*.

Digitized by Google

doute avait été tout son crime) et de se faire *Santon:* c'était le nom d'une espèce de moine mahométan. Le roi ne voyait pour lui que ce moyen de se réconcilier avec les dervis et les fakirs, ses ennemis; car, ajouta-t il: « j'aurais à craindre une émeute, si je voulais te protéger contre eux. »

Danischmend répond qu'il ne ferait jamais un *santon,* même passable: « J'ai certains besoins dont il m'est impossible de me défaire; par exemple, celui de laisser la bonne mère nature jouer sur moi tout ce qu'elle veut[1]: de ne pas savoir dissimuler; de toujours dire ce que je pense, etc. »

Eh bien, qu'il s'occupe toute sa vie de songes creux; « mais, poursuit le sultan, il faut absolument que je te bannisse de l'Indoustan: cherche-toi un séjour dans les déserts de l'Imaüs; je ne puis tolérer plus près un philosophe, si je veux avoir la paix. »

Avec les dix mille bahams d'or que Danischmend reçut de la munificence de son souverain, il alla se choisir dans les montagnes qui séparent Cachemire du Tibet un séjour où, à l'abri du sultan et des fakirs, il espérait vivre heureux. C'était au fond d'une charmante vallée, habitée par les hommes les plus heureux qu'il y eût peut-être alors sur la terre. Wieland nous peint le petit domaine qu'il y acheta. Sa maxime, en économie rurale, était de ne rien vouloir extirper de ce que Dieu a créé[2]. La famille lui paraissait nécessaire pour le vrai bonheur, d'autant plus qu'il avait de la femme la plus haute idée.

Comme le dit Platon, dans son *Banquet,* l'homme, sans elle, n'est que la moitié de lui-même. Danischmend voulait aimer et être aimé. Pour le choix de sa compagne, il se laissa guider par son bon génie; ainsi que Socrate, il avait le sien; huit jours après l'avoir vue pour la première fois, il l'épousa. Il eut

[1] Wieland a dû songer au fameux *you cannot play upon me,* que Hamlet (acte III, sc. 2) dit à Guildenstern.

[2] Tout cela rappelle l'*Osmantinum* de Wieland et ses Essais d'agriculteur dont il sera question plus tard, quand il se retirera à Osmanstadt.

Digitized by Google

d'elle de si beaux enfants qu'on se figurait qu'il devait être en possession de quelque arcane; au chapitre 4, Wieland (car ici l'auteur reparaît) le dit à l'oreille de ses lecteurs. Il commence ce chapitre par l'éloge d'un médecin de sa connaissance (sans doute Zimmermann, l'auteur du *Traité de la solitude,* médecin à Brugg, en Argovie), et dont le principal mérite est de connaître le cœur humain: « Et quels miracles opère parfois l'homme (médecin, législateur, pasteur, général...) qui sait à propos faire l'impression convenable sur le cœur et l'imagination!... Que sont le jalap, le sené,... auprès des moyens qui agissent directement sur l'imagination et les passions du malade? Que d'affections dont la vraie cause est un cœur blessé, découragé! Que de maux corporels produits, empirés par une imagination malade! Que de fois une musique touchante, un conte badin, une scène de Shakespeare, un chapitre de Don Quichotte ou de Tristram Shandy rétabliraient l'équilibre dérangé de notre machine, activeraient la digestion et le sommeil, ranimeraient les esprits vitaux abattus,... bien mieux que n'importe quelle médecine! »

Après ce préambule, cet éloge de son ami, Wieland-Danischmend livre son arcane: pour donner l'existence à des êtres heureux, il faut choisir un de ces moments où nous voyons tout en beau. C'est alors que vous ferez cette magnifique créature qui s'appelle homme et non des caricatures et des grotesques. Quant à ceux qui ne peuvent attendre ces moments, il n'a rien à leur dire.

Au chap. 6, Danischmend discute avec un Kalendar, espèce de capucin ou d'ermite mahométan[1], sur le bonheur domestique, la seule manière d'être heureux selon lui, et que le docteur Abou-Bekr-Muhamed-etc. a seule oubliée dans ses deux cent soixante-cinq explications de la félicité; « plus on approche

[1] On peut en voir la définition et le plaisant portrait tout au long au chap. 7.

Digitized by Google

de la fin de sa carrière, plus on soupire après ces joies. O la sotte organisation du monde qui force souvent un homme à renoncer à ce bonheur! Et quant à ces pauvres créatures que, par l'âme et le corps, Dieu a faites pour être mères et que la superstition ou une cruelle politique de famille condamne à une éternelle stérilité, je n'ose y penser. »

« Il est vrai, dit-on, vos bonzes et bonzesses savent se tirer d'embarras. Tant pis. Quel ami de l'humanité peut rester indifférent si, uniquement par la faute de nos sages institutions, il voit devenir crime ce qui, sans elles, aurait pu être vertu? »

Un soir, Danischmend était assis devant sa maison, tenant un de ses enfants, un garçon de trois à quatre ans, sur ses genoux[1]. L'enfant lui faisait toutes sortes de questions, comme celle-ci: pourquoi fait-il nuit? question que Magister Duns (au bas de la page, dans une de ces notes qui, nous l'avons déjà dit, ne sont pas la partie la moins intéressante de Wieland) traite de sotte, que Hume trouve très-logique et pour laquelle il renvoie à son septième Essai. Et Wieland de se borner à cette citation du Tristram Shandy: « Si un enfant de quatre ans discute avec un savantissime docteur de quarante ans sur de pareilles choses, c'est d'ordinaire l'enfant qui a raison. » Il est tant pénétré de l'esprit de Sterne et de Fielding; il sait s'assimiler leur *humour*; il n'y a pas jusqu'à ses titres de chapitres qui ne rappellent assez ceux du *Tom Jones*[2]. Le chapitre 9 porte la suscription suivante:

Dialogue entre le lecteur et l'auteur.

C'était bien la peine de nous raconter cela[3], lui répond-on. Et lui: que de livres on lit, ou extrait même et qui n'en valent pas plus la peine. D'ailleurs, n'ai-je pas été court, alors que

[1] Chap. 7.

[2] Containing matter accomodated to every taste. — Baing the shortest chapter in this book.

[3] L'histoire des trois Kalendars.

Digitized by Google

j'aurais pu faire de cette histoire des volumes! Vous me demandez à quoi elle peut servir? Quelle question! Tout est utile, les épines, les ..., même de la graisse de bonze (car un bonze gras est moins vénimeux qu'un autre; César, dit une note au bas de la page, craignait peu l'obèse Antoine, mais beaucoup les deux conspirateurs pâles et maigres, Brutus et Cassius); je n'excepte que le poison de bonze qui de tout temps n'a servi qu'à faire tout le mal possible.

Le Kalendar[1] croit lire dans les yeux de Danischmend et de sa femme Périsadeh, la pensée qu'ils pourraient bien avoir accueilli un homme dangereux. Il défend son ordre. La plupart en abusent, c'est possible, mais ce peut être aussi une école de sagesse. « Nous sommes assez de la secte des cyniques grecs. » Personne n'est plus à même que nous d'observer les passions, les vices et les folies des hommes.

Mais laissons cette suite de tableaux devant lesquels on s'arrête volontiers pour oublier le reste, et allons au fond du livre. Le Kalendar, que le bon Danischmend accueillit trop facilement sous son toit hospitalier, raconte son histoire. Fils de bonze et ne se trouvant pas de vocation pour cet état, il en choisit un plus conforme à ses goûts de paresse et de vagabondage. Il ne dissimule pas[2] la pauvre idée qu'il a de l'espèce humaine; pour lui la vertu n'est qu'un nom; ceux qui y croient ne sont que des dupes; les hommes ne sont conduits d'ordinaire que par les plus adroits et les plus fripons.

Danischmend, lui, pense mieux de ses semblables, car toujours on juge des autres par soi-même, et il espère convertir son hôte, en le faisant assister au spectacle d'une famille heureuse, à un vrai tableau de Greuze. Dans cette vallée d'Yémal on ne sait rien de sultans, de fizirs, de fakirs et de bonzes. Rendez les hommes heureux et ils seront bons. Il est vrai, bien

[1] Chap. 10.
[2] Chap. 13.

Digitized by Google

autre est le tableau que présente l'oppression, et Wieland n'omet pas de le peindre avec les plus sombres couleurs. Et certes, il n'a pas trop chargé, puisque même en Occident (j'en atteste la brochure de M. Denis), nous voyons sous le grand roi ce qu'on ne croirait possible que dans une sultanie d'Orient.

Le bonheur des pauvres Yémalitains s'évanouit du jour que parurent dans cette paisible vallée trois fakirs, distribuant des amulettes, en un mot, dès que s'y répandit, non pas la religion, mais la superstition. C'est donc le même thème que dans le Voyage et les Confessions du prêtre Abulfavaris. Les trois nouveau-venus, les hommes au lingam, firent si bien que l'un d'eux fut pris en flagrant délit d'adultère et que le peuple, s'étant soulevé, le chassa. Mais le mal rentra bientôt par une autre porte. Une bayadère amena avec elle le luxe et la corruption. Danischmend, qui avait rendu tant de services à la contrée, devint suspect et quitta ces lieux où il avait longtemps mené une vie si heureuse. La guerre le chassa de son nouvel asile et il alla cette fois s'établir tout près de Delhi, espérant y être assez oublié pour n'avoir plus à craindre d'être reconnu. Notre philosophe, comme Rousseau, qui veut que son élève soit menuisier, avait voulu apprendre une profession manuelle. Chez le vannier Kasim, son voisin d'autrefois, il avait appris à faire des corbeilles, tout en philosophant et en surveillant le trop galant Kalendar. Il y était devenu si habile, que bientôt toutes les dames de Delhi voulurent avoir de ses corbeilles. Il y entrelaçait les initiales de son nom et de celui de Périsadeh, sa femme. Ce fut par là que le sultan découvrit sa retraite; le pauvre homme était de nouveau tourmenté par certain caprice de prince et voulait se servir de Danischmend pour le rôle peu enviable d'entremetteur. Mais la jeune Aruja repoussa l'amour de Shah Gebal et resta fidèle au vieux Sadik. Le sultan se débarrasse d'un moraliste aussi incommode que Danischmend, en l'envoyant aux Yémalitains qui lui demandent un sage capable de réparer le mal causé chez eux par les Kalendars et

Digitized by Google

la danseuse de pagode. Nurmahal, de son côté, craignant pour son influence, avertit Aruja du danger qu'elle court et captive le sultan par les charmes d'une Géorgienne. Sadik et Aruja fuient et arrivent à Lahore presqu'en même temps que Danischmend. Celui-ci est reçu à bras ouverts par ses anciens amis et redevient leur bienfaiteur, en réformant leurs mœurs.

On le voit, c'est une guerre à mort que Wieland déclare, comme Voltaire et tous les philosophes du dix-huitième siècle, à l'hypocrisie, au despotisme et à la corruption des cours.

H. Schmidt.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

MISSION DE JOSIAS GLASER A PARIS

CONTRAT[1]

PASSÉ ENTRE LE ROY ET LES CONSULS ET SÉNAT DE LA VILLE DE STRASBOURG, EN AOUST 1631.

Pardevant nous, Paul Ardier et Jaques Penon, conseillers notaires et secrétaires du Roy, maison et couronne de France, soubz signez, furent présens en leurs personnes Mre Charles de Laubespine, marquis de Chasteauneuf, chancelier des ordres du Roy et garde des seaux de France. Messire Anthoine Ruzé, marquis d'Esfiat, chevalier des dictes ordres, mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté en ses païs et duché d'Anjou, et surintendant de ses finances, et Mre Claude Bouthillier, seigneur des Caues, conseiller de sa dicte Majesté en son conseil d'estat, et secrétaire de ses commandemens et finances, au nom et comme ayans pouvoir et charge expresse de sa dicte Majesté par ses lettres-patentes données à Montceaux le XXVe du présent mois, signées Louis, et plus bas, par le Roy, de Loménie, séellées en cire jaune sur simple queue, d'une part. Et Me Josias Glazerus, secrétaire de la ville libre et impérialle de Strasbourg, au nom et comme procureur de la dicte ville, fondé de lettres de procuration des magnificques seigneurs les Prêteurs, Consulz et Sénat de la dicte ville, données en la dicte ville de Strasbourg le XVIe juillet dernier, séellées du seau de la dicte ville en

[1] Bibl. impériale, *Lat.* 12933, fol. 179. — Copie du XVIIe siècle. — Voy. sur J. Glaser, l'excellent article de M. Rod. Reuss (*Revue d'Alsace*, juillet 1869, p. 289).

Digitized by Google

cire rouge, d'autre, lesquelles lettres seront insérées à la fin de ces présentes. Lequel sieur Glazerus ayant représenté aus dicts seigneurs garde des seaux, mareschal d'Esfiat et Bouthillier, avoir esté envoyé exprès par ses supérieurs vers Sa Majesté pour le supplier très humblement au nom de la dicte ville de les vouloir assister et secourir par forme de prest de quelque somme de deniers pour subvenir à la nécessité présente des affaires de la dicte ville et pour l'usage et bien d'icelle, les dicts seigneurs auroient respondu que Sa Majesté inclinant à la prière de ceux de la dicte (ville) et voulant leur faire ressentir, comme aux autres amis et aliez de cette couronne, les effects de sa royalle bienveillance, leur auroit donné pouvoir et commission d'accorder libéralement en son nom au dict sieur Glazerus de prester à ses seigneurs supérieurs jusques à la concurrence de la somme de cent cinquante mil livres, pour deux années, sans aucun intérest [1], de laquelle luy seroit payé et compté présentement en deniers comptant par Me Marc Bertrand, sieur de la Bazinière, conseiller de Sa Majesté en son conseil d'estat et trésorier de son espargne, la somme de cinquante mil livres. En conséquence de quoy le dict sieur Josias Glazerus, au dict nom et comme procureur de la dicte ville susdicte, a confessé devoir et promis faire rendre et payer par ceux de la dicte ville, dans le dict temps de deux années, à Sa Majesté ou au porteur des présentes pour elle, en la ville de Paris, à ce présens et acceptant au nom de sa dicte Majesté les dicts seigneurs garde des seaux, mareschal d'Esfiat et Boutheillier, la dicte somme de cinquante mil livres à ung seul et actuel payement, pour pur et loyal prest d'argent, faict ce jour d'huy par Sa Majesté à la dicte ville de Strasbourg, pour la nécessité, usaige et

[1] Les lettres de procuration de Josias Glaser portent : *Summam quinquaginta millium coronatorum scutorum aureorum vel centum millium florenorum imperialium, ad aliquot annos, absque interresse* (Ms. lat 12933, fol. 182.)

Digitized by Google

affaires d'icelle, de pareille somme que le dict sieur Glazerus, procureur susdict, a receue en présence de nous, du dict sieur trésorier de l'espargne, en espesses de pistolles d'Espagne, escus d'or et piéces de seize solz, bons et ayans cours, suivant l'ordonnance du Roy, dont il s'est tenu content et bien payé, promettant soubs l'obligation et hypothecque de tous les biens de la dicte ville à tenir ce que dessus et iceluy faire ratiffier par ceux de la dicte ville dans un mois à compter le jour d'huy, renonceant pour cet effect à toutes exceptions de droict et autres choses généralement quelconques à ce contraires. Faict et passé au chasteau de Montceaux, en la chambre du dict seigneur garde des seaux, le [1] ..... jour d'aoust mil six cents trente ung. Et ont les dicts seigneurs commissaires du Roy et le dict sieur Glazerus signé la minutte des présentes demeurée par devers moy Ardier, l'un des secrétaires soubz signez.

(Communication de M. Aug. Kræber.)

[1] Le quantième est en blanc.

Digitized by Google

Encore l'Histoire de la condition des Populations agricoles de l'Alsace sous le Régime féodal!!

LES POULES DE CARNAVAL

DANS LES

POSSESSIONS AUTRICHIENNES DE L'ALSACE

Colmar, le 30 Octobre 1869.

Monsieur le Directeur,

« *Infandum, regina, jubes renovare dolorem,*
« *Trojanas ut opes et lamentabile regnum*
« *Eruerint Danai, quaeque ipse miserrima vidi,*
« *Et quorum pars magna fui...!!* »

Je sais bien que par ce temps de palinodies doctrinales très-réjouissantes, on n'aime pas à entendre constamment le même air et qu'on préfère des variations sur un thème donné. Je sais encore que d'une variation à une grave altération et même à une transformation complète, il n'y a que l'épaisseur d'une subtilité; mais je sais aussi qu'il est des accommodements, avec le ciel surtout!

Toutefois, au risque d'encourir le reproche de « *renouveler* » une discussion qui a, sans doute, le tort de menacer de s'éterniser, mais qui, cependant, pourrait fort bien ne pas être encore « *épuisée* », je crois devoir vous faire connaître plusieurs documents dont les termes viennent étendre considérablement

Digitized by Google

les limites des conclusions par lesquelles j'ai terminé mes « *Lettres à M. Ignace Chauffour sur l'histoire de la condition de la population agricole de l'Alsace, au moyen-âge* ».

J'ai, ce me semble, suffisamment établi ce fait: qu'après le XIVe siècle il y eut encore des serfs en Alsace, aussi bien dans les domaines ecclésiastiques que dans les possessions des seigneurs laïques.

Mais voilà que plusieurs titres viennent de me tomber fortuitement sous la main, qui m'autorisent à aller plus loin et à affirmer qu'à la fin du seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième, de 1574 à 1640, par exemple, il y avait encore, dans les possessions autrichiennes de l'Alsace, telles que les seigneuries de Ferrette, Altkirch, Belfort, Thann, Delle, Landser, un certain nombre de *serfs*, « d'*hommes propres* », « d'*hommes de corps, mainmortables, tailliables et corvéables,* » astreints aux services et cens personnels et à la capitation, signes distinctifs de leur sujétion servile: « *gebürlichen Leib, leibeignen Leüth, mit der Aigenschafft gehörend..... steürleüth füllbare.* »

So mit der Aigenſchafft an den Stein Pfyrdt gehörend..., der gebürlichen Leib..., oder Herren Hüener, durch welche man sy und ire Khinder bey der Aigentſchafft deſter bass erhalten mag, zu geben....

Ainsi, le 7 Février 1574, le bailli de Ferrette, Sébastien de Landenberg, informait le prévôt, Nicolas de Reinach, et le receveur de la seigneurie d'Altkirch, Jean-Reinhart Beren, que plusieurs femmes mariées, qui demeuraient sur la rive de la Largue, à Hirsingue, Heimersdorf et Ruederbach, sur le territoire de la seigneurie d'Altkirch, et en dehors, par conséquent, des limites de la seigneurie de Ferrette, mais qui étaient, néanmoins, « *femmes propres du château de Ferrette* », sur le ban duquel elles étaient nées, avaient refusé de livrer à la seigneurie de Ferrette les *poules* de carnaval qui servaient à les maintenir, elles et leurs enfants, dans leur état de servitude personnelle et dans leur condition « d'*hommes propres* ». Il invitait lesdits prévôt et receveur à exiger rigoureusement de ces

Digitized by Google

femmes le paiement d'une redevance qu'elles refusaient d'acquitter au mépris d'une convention passée, en 1514, par l'archiduc Maximilien, entre Marx Reich, prévôt et engagiste de la seigneurie de Ferrette, et les sujets de cette seigneurie, et dans laquelle avaient été compris les sujets nés dans cette seigneurie, mais établis dans d'autres seigneuries:

Nach dem ettliche Weiber so mit der Aigenſchafft an den Stein Pfyrdt gehörend, und ire manner von irentwegen, welche merer Theile uff der Larg, Hirſingen, Haimerstorff und Ruoderbach geſeſſen, ſich der gebürlichen Leib, oder Herren Hüener, durch welche man sy und ire Khinder bey der Aigentſchafft deſter bass erhalten mag, zugeben unbefürgter Weiss verwideren..., unnangeſehen das sy ſolche Hüener zugeben vermög eines Vertrags, ſo zwiſchen weiland Marx Reichen und den underthanen der Herrſchafft Pfyrdt, zu welchen ſich die andern underthanen auſſerthalb der Herrſchafft hin und wider verbunden..., und an dem coſten helfen tragen, durch Kayſer Maximilian gotſeligiſter gedechtnus, uff gericht worden iſt...

Les injonctions du bailli d'Altkirch n'obtinrent aucun résultat, et le bailli de Ferrette fut obligé d'adresser à la Chambre d'Ensisheim une requête aux fins de régler ce différend.

A cette requête était jointe une copie de la convention en question, En voici le texte et la traduction:

Artickel auss dem Vertrag, durch Kayſer Maximilian gotſeligiſter gedechtnus, anno 1514, den anderen Februarii, zwiſchen Marx und Jacoben Reichen, seines Suns, als Vogt und pfandts inhabern der Herrſchafft Pfyrdt auffgerichtet.

Article extrait de la convention passée par l'empereur Maximilien, de pieuse mémoire, l'an 1514, le 2 Février, entre Marx Reich, et Jacques, son fils, comme prévôt et engagiste de la seigneurie de Ferrette.

[*D'une part, et les sujets de la*] [*seigneurie, d'autre part:*]

Zum zwey und zwanzigiſten: als dann Marx Reich von ettlichen Perſonen, ſo auſſerthalb der Herrſchafft Pfyrdt geſeſſen, und

En vingt-deuxième lieu: alors Marx Reich percevra des poules de plusieurs personnes, établies en dehors de

Digitized by Google

doch an Stein Pfyrdt gehörig sein, Hüener genomen haben solle, und ietz abermals von einem zwey Hüener gefordert werde.

la seigneurie de Ferrette et, cependant *hommes propres* du château de Ferrette, et il exigera de chacune deux poules.

Diefer Artickel fol nit abgemen fein, dann fo sy Steür zallen, fo geben sy auch villich Hüener, bringen sy aber urtel oder andere urkundt für, dardurch sy vermainten folchs nit fchuldig zu fein, fo fol als dann darauff aber gehandlet werden.

Cet article ne doit pas être supprimé. Puisqu'elles (*lesdites personnes*) paient le cens, elles doivent aussi livrer les poules de bon gré. Mais si elles produisent un jugement ou un autre document authentique et que par ce moyen elles fassent savoir qu'elles ne doivent pas cette contribution, alors il devra être négocié à ce sujet.

Le 20 Avril 1575, la Chambre d'Ensisheim en référa à la Chambre d'Inspruck.

Par un rescrit, en date du 13 Février 1576, l'archiduc Ferdinand décida que les *hommes propres* d'un bailliage, *leibeignen Leüth,* établis dans l'un ou l'autre des bailliages de l'Autriche antérieure, paieraient à leur seigneurie originaire (dans laquelle ils étaient nés) les poules de carnaval et d'automne, ainsi que les charges ordinaires, et seraient soumis, dans le lieu de leur résidence, aux tailles et corvées.

Les officiers des bailliages de Ferrette et de Delle adressèrent, de 1583 à 1600 à la Chambre d'Ensisheim, plusieurs requêtes par lesquelles ils exposaient: que les officiers des bailliages d'Altkirch et de Froberg avaient emprisonné plusieurs *hommes propres* de leurs bailliages respectifs, établis dans la seigneurie d'Altkirch, à Hirsingue, et dans la seigneurie de Froberg, pour les contraindre à acquitter envers cette seigneurie des contributions qu'ils ne devaient qu'au bailliage de Ferrette, leur seigneurie originaire; que ces voies de fait étaient contraires au rescrit de l'archiduc Ferdinand. La Chambre d'Ensisheim, par une résolution en date du 14 Janvier 1602, maintint ce rescrit.

Digitized by Google

Le 2 Juillet 1587, la Chambre d'Inspruck déclara qu'elle était d'avis que, parmi les *femmes propres*, « *leibeignen Weiber* », nées dans la seigneurie de Ferrette, mais établies dans celle d'Altkirch, les filles et les veuves seules fussent soumises à la redevance des poules de carnaval envers la seigneurie de Ferrette.

Le 24 Novembre 1595, les officiers de la seigneurie de Ferrette informèrent la Chambre d'Ensisheim qu'ils avaient levé les poules de carnaval sur les filles nées dans la seigneurie de Ferrette et établies dans celle d'Altkirch, mais que les officiers de la seigneurie d'Altkirch avaient été obligés de leur prêter main-forte pour cette opération.

Les officiers de la seigneurie d'Altkirch adressèrent à la Chambre d'Ensisheim, à la date du 24 Mai 1603, une requête aux fins de décider s'ils devaient exiger des femmes aussi bien que des hommes, qui venaient s'établir dans leur seigneurie, la production de leur acte de naissance, à raison des mandements des archiducs qui interdisaient de recevoir dans les bailliages des gens de condition servile et mainmortables, des *hommes propres*, « *leibeigne Leüth* », ayant quitté la seigneurie dans laquelle ils étaient nés. Par une résolution en date du 23 Juin 1603, la Chambre d'Ensisheim leur enjoignit de prendre cette mesure.

Ainsi, dans la première moitié du dix-septième siècle, la servitude personnelle et réelle de *serfs*, de *mainmortables*, d'*hommes de corps*, d'*hommes propres*, appartenant, en toute propriété, au seigneur, à titre d'objets de revenus, immobilisés dans la seigneurie où ils étaient nés, était la condition d'une partie de la population agricole établie sur les possessions autrichiennes de l'Alsace, à savoir le comté de Ferrette, les seigneuries d'Altkirch, Belfort, Thann, Landser, Delle, Cernay, Rougemont, Issenheim et Ensisheim, qui formaient à peu près le quart de notre province [1].

« *Inde iræ* ». En 1634, les paysans du comté de Ferrette se

[1] Preuves. — 1567; Comparution des *hommes propres* d'Heuflingen

Digitized by Google

mirent en révolte ouverte contre la seigneurie. Il paraît que les *poules de carnaval* ne les avaient régalés que médiocrement. Qu'en pense M. l'abbé Hanauer?

Je me borne, pour le moment, à ces données précises. Utiliser les nombreux documents relatifs à la question des *redevances des mainmortables dans les possessions autrichiennes de l'Alsace*, que j'ai entre les mains, ce serait traiter un point spécial de l'*Histoire de la domination autrichienne en Alsace*, à savoir, la *condition des personnes*. Là n'est point mon sujet. Dans la mise en œuvre des titres que je viens de citer, je n'ai dû envisager qu'un point de vue particulier, *la persistance du servage en Alsace*, fait saillant, qui est, pour moi, l'objet d'études constantes et de recherches assidues.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

F. Blanc,

de l'Ecole des Chartes.

devant la justice d'Altkirch : « *Leibeigen zu Heuflingen für gericht Altkirch gehen.* ». — 1579 ; Levée des poules de carnaval sur les *hommes propres* demeurant dans les bailliages de Delle et de Thann : « *der leibeignen personen hüener zu Tattenriedt und Tann.* ». — 1580 ; Poules de carnaval des hommes propres du baillage de Thann — 1587 ; droit de *mainmorte* dû, dans le bailliage de Montreux, à la seigneurie, suivant la « *coutume* », chaque fois que meurt un chef de famille *mainmortable* : « *gewonheit da man oder weib auss diesser weldt verscheiden thut und khinder verlassen, dass dasselbig sich fur die herrschaft stehen und die gueter empfangen und dadurch wider fœllbar sein soll.* ». — 1588 et 4 mai 1593 ; Mandement de la régence d'Ensisheim enjoignant aux officiers du bailliage de Landser d'exiger rigoureusement des *hommes propres tailliables* de la seigneurie de Landser les 40 livres en argent et les poules : « *dass die Bademer eygen steuerleüth, so ierlich, in hœrbst herrschafft Landser vierzig pfundt an gellt und etlich hüener zu raichen schuldig mit der abzahlung, saumbsœl und vharlæssig erscheinen, die notturft erfordern thue, solche schuldige gefœll jerlichen einzupringen und angehœrige orth zu lüfern* ». — 1594 ; Tailles et impositions dues par les *hommes propres* de la seigneurie de Delle : « *die armen underthanen und steüerleüth herbsteür, berggarben, holzgelt, heuergelt, schatzung und Landtcosten zu bezahlen schuldig.* ». — 1600 ; Taille des *hommes propres* des bailliages de Delle et Altkirch : « *Steuer und landschatzung Tattenrietischen und Altkirschen leibeigen underthans.* ». — 1602, Rôle d'impositions des *hommes propres* des seigneuries de Landser, Altkirch, Ferrette : « *verzaichnus der schœzungen, so die leibeignen underthanen zu bezahlen schuldig sind.* »

Digitized by Google

LETTRE

du Député aux Etats-généraux Hell, aux sindics (sic) et aux membres de la municipalité de Saverne[1].

Dans la salle des Etats Généraux le 17 juillet 1789.

« Victoire Victoire Mes chers Concitoyens. La fermeté et le courage inébranlables des communes ou du tiers Etat ont triomphé du Despotisme et du pouvoir arbitraire.

« Toutes les troupes qui étaient rassemblées autour de nous et qui devaient nous épouvanter sont disparues. Les nouveaux ministres sont renvoyés. M. Necker est rappelé. Les trois ordres sont parfaitement et intimement unis. La force des communes a tout vaincu.

« L'assemblée nationale, au moyen de cet événement presqu'inespéré et le plus heureux, va se livrer entièrement aux travaux qui nous rendront heureux.

« Communiqués je vous prie cette grande nouvelle à tous vos environs surtout à Richshofen et Selz et faites retentir vos temples d'actions de grace et envoyez moi des actes de remerciement aux Etats généraux; faites les moi adresser sous le couvert de M. de Richebourg directeur général des Postes à Paris.

« Adieu Mes très chers Concitoyens mes très chers frères. Aimez moi un peu et soyez bien sûr que je ne négligerai rien pour votre bonheur. Vous avez vu mon cahier imprimé. J'y

[1] L'orthographe et la ponctuation de l'original ont été conservées.

Digitized by Google

ajoute encore beaucoup et soyez très surs aussi que votre bonheur sera la règle du mien, et ne doutez jamais du fidèle sincère et inviolable dévouement avec lesquels je suis pour le reste de mes jours Mes très chers amis et frères, Le plus fidèle et le plus dévoué de vos serviteurs.

Signé : HELL *très à la hâte.*

« L'unanimité de tous les députés des communes lors de la constitution, l'unanimité du décret d'abrogation et de prorogation des impositions du 17 juin.

Le serment unanime du 20 de mourir plustôt que de nous separer le courage avec lequel nous avons bravé les ordres du Roi le 23. et avec lequel nous avons cassé ce qu'il a fait la fermeté avec laquelle nous avons brisé les bayonnettes et les canons qui nous menaçaient les 13. 14. et 15. de ce mois, et l'assistance des bourgeois ont sauvé la France. »

Conformément au désir exprimé par M. Hell, la municipalité de Saverne[1] adressa à l'assemblée nationale l'adresse dont la teneur suit :

« La Municipalité et les Bourgeois de la ville de Saverne ont pris trop de part à l'Evénement mémorable où la France a été sauvée par le patriotisme, pour ne pas mêler les accens du sentiment et de la reconnaissance à ceux qui célèbrent le retour de l'heureuse liberté dont les français vont jouir sous le meilleur des Princes; la ville de Saverne ne représente qu'une petite commune; mais puisqu'elle doit participer à ce précieux Evénement pourquoi ne s'empresserait-elle pas de joindre sa voix au concert général? Vous allés généreux Patriotes établir les droits de l'homme et du citoyen, raffermir les droits sacrés du Monarque, tracer la ligne de démarcation des pouvoirs et

[1] La municipalité de Saverne a qui l'administration communale était dévolue par suite du changement survenu en 1787 dans la constitution politique de l'Alsace, a été installée le 4 Juin 1788.

Digitized by Google

fonder sur une base inébranlable le bonheur et la prospérité d'un grand Empire. Eh! quel est celui d'entre Nous qui à l'approche de ce grand Evénement ne se sacrifierait pas pour la Patrie. Continués Illustres Députés de la Nation à consolider le salut d'une Grande Nation, à sauver le Monarque des dangers du pouvoir arbitraire, du Despotisme des Ministres, à fonder enfin un Code qui soit le soutien du dernier des citoyens comme le Conservateur du plus Illustres. Nous avons béni le très haut, nous lui avons porté nos prières, pour qu'il protège cette heureuse révolution, qu'il augmente la Gloire de notre Prince bien aimé, qu'il le conserve longtems à ses Peuples, pourqu'il recompense les illustres Députés de la Nation de leur dévouement héroïque; déjà le burin de l'histoire s'apprête à transmettre cet Evénement à nos Neveux, tous les noms des fidèles Patriotes y seront consignés et vous recevrés de la Postérité le tribut de bénédictions et de louanges que l'on a donné dans tous les tems à ceux qui ont sauvé les Empires. Ah! si notre suffrage peut être compté pour quelque chose, nous osons l'offrir avec notre respectueux hommage à l'auguste assemblée qui vient d'acquérir une gloire immortelle; Puissent à jamais les Membres éclairés du Clergé toujours se ressouvenir qu'ils doivent être les premiers Protecteurs des Peuples! Puissent les Illustres Membres de la Noblesse perpétuer le devouement de la Génération présente! leurs descendans n'en auront que plus de droit à nos hommages, et vous respectables représentans du tiers Etat, vous avez donné un grand exemple, sans rien oter au lustre et à la dignité des deux premiers Ordres de l'Etat, vous vous êtes Elevés par la plus invincible fermeté au plus haut période où des Citoyens puissent parvenir; Daigne le Ciel recompenser tant de travaux et vous soutenir dans la Carrière que vous devés encore parcourir.

« Ce sont les vœux de ceux qui sont avec la reconnaissance et l'admiration la plus respectueuse.

Digitized by Google

Les Membres de la Municipalité et Bourgeois de la ville de Saverne.

Saverne, le 28 juillet 1789. »

Suivent les signatures.

A l'aurore de la révolution, la ville de Saverne était partagée en deux camps, et chaque jour la ligne de démarcation ou plutôt de division devenait plus profonde entre les habitants; les prêtres, les moines, et tous les officiers de la régence de l'évêché et tous les individus qui tiraient leur subsistance de ces deux classes d'hommes, virent avec horreur les institutions qui venaient renverser tous les usages et surtout les priviléges, tandis que la bourgeoisie s'était déclarée en faveur des principes de la révolution qui favorisait ses désirs et ses espérances; elle avait été irritée par tant de mesures arbitraires et vexatoires que le plus grand nombre vit sans déplaisir un changement politique dont ils espéraient un régime plus libéral; à la tête de la nouvelle municipalité se trouvait placé, en qualité de syndic, François-Léopold de Mayerhoffen, bailli du baillage de Kochersberg. Partisan d'une sage liberté et versé dans les affaires, le nouveau syndic était résolu à suivre l'impulsion de l'opinion publique et à provoquer la destruction des innombrables abus que le régime clérical avait implantés dans la cité. La municipalité se posait en rivale du magistrat; le cardinal de Rohan s'irrita de son allure indépendante et protesta contre cette soif immodérée d'innovations, qui la dévorait. Le magistrat, menacé de perdre ses priviléges et son prestige, s'empressa de suivre l'exemple du prélat et de faire la guerre au nouveau syndic, dont il entravait sans cesse l'administration; il montrait un insultant dédain pour les membres de la municipalité, leur faisant éprouver des contrariétés sans cesse renaissantes et cherchait à les dégoûter de leurs fonctions par des menaces et des intimidations; il refusa, avec une confiance orgueilleuse en la force du cardinal, de

Digitized by Google

leur extrader les titres, registres, comptes, papiers et documents qui concernaient la commune et il continuait à s'immiscer dans l'administration de ses biens patrimoniaux. Cette guerre entre le magistrat et la municipalité enfanta une animosité et une division presque universelle. Le mécontentement prenait chaque jour plus d'intensité. La municipalité fut sans cesse en butte aux outrages, aux insultes et aux menaces de la valetaille de cour, qui lui reprocha son manque de confiance et de respect envers l'évêque, seigneur de la ville; mais ni les injures, ni les menaces, ni les nombreux dégoûts qu'on suscitait à dessein ne parvinrent à l'intimider; elle marchait d'un pas ferme et résolu dans la voie que lui traçait la loi, et s'occupait de toutes les mesures administratives, malgré la protestation de l'évêque qui criait à la violation de ses droits et de ses priviléges.

Tel était l'affligeant spectacle qu'offrait la ville de Saverne au moment où M. de Mayerhoffen faisait présenter à la signature de ses administrés l'adresse ci-dessus transcrite.

La lettre de M. Hell et la minute de l'adresse ont été trouvées parmi les papiers de M. de Meyerhoffen et m'ont été communiquées par l'un de ses parents.

Digitized by Google

SUPPRESSION

DE

L'ENSEIGNEMENT DES RÉCOLLETS

DE SAVERNE.

Lettre de l'abbé Georgel au magistrat de cette ville. — Lettre du duc de Choiseul au cardinal de Rohan. — Curieuse interprétation d'un arrêt du Conseil souverain d'Alsace.

Après la dissolution de la Société des Jésuites la proscription atteignit aussi l'enseignement des religieuses de l'ordre de St.-François; un arrêt du conseil souverain d'Alsace, du 22 Novembre 1765, priva les Récollets de Saverne du droit d'enseigner. Le magistrat de cette ville invoqua la puissante médiation du prince Louis de Rohan, co-adjuteur de Strasbourg, pour obtenir une modification à l'arrêt qui venait de supprimer l'institut des Récollets; il implora aussi l'appui du cardinal Louis-Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, pour obtenir le rétablissement des écoles latines; ces prélats ne se laissèrent rebuter par aucune démarche et s'employèrent activement pour faire cesser la prohibition qui pesait sur les Récollets et leur faire rendre leurs chaires; ces diverses démarches furent secondées par le célèbre abbé Georgel, grand-vicaire de l'évêché, ainsi que l'atteste la lettre suivante, qu'il écrivit au magistrat de Saverne :

Paris, le 21 juillet 1766.

« Je viens de recevoir, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je me suis hâté de la communiquer à son Altesse Mgr. le prince Coadjuteur et de lui remettre le

Digitized by Google

mémoire que vous y avez joint. S. A. va faire de nouvelles démarches pour obtenir ce que vous désirez, et j'espère qu'à sa prochaine arrivée à Saverne, elle pourra vous tranquiliser (sic) sur vos inquiétudes. Vous avez dans le prince Coadjuteur un protecteur zèlé qui se fera toujours un plaisir de concourir à tout ce qui pourra contribuer au bien-être d'une ville qu'il chérit, et je ne doute pas que sa puissante médiation n'obtienne une modification en votre faveur de l'arrêt qui a supprimé votre collège.

Pour moi, Messieurs, je me croirai très-heureux quand vous me mettrez à porté de vous être utile: c'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : l'abbé Georgel. »

Le succès couronna les démarches des princes de Rohan; le duc de Choiseul écrivit au cardinal-évêque de Strasbourg au sujet du rétablissement des classes à Saverne, la lettre dont la teneur suit :

Versailles, le 25 Avril 1767.

« Sur le compte que j'ai rendu au roi, du désir que votre Eminence m'avait témoigné de garder les petites écoles qui sont à Saverne, Sa Majesté m'a autorisé à mander de sa part, à votre Eminence, qu'elle lui laissera toute liberté sur cet objet. C'est avec plaisir que je lui rends cette décision du roi et que je renouvelle les assurances des sentiments que je lui ai voués pour ma vie. »

Signé : le duc de Choiseul. »

La lenteur qu'on mit à expédier les lettres-patentes accordant aux Récollets l'autorisation de professer détermina le magistrat de Saverne à s'adresser au Conseil souverain d'Alsace pour lui demander la permission de rouvrir les classes

Digitized by Google

latines. Le parlement alsacien fit droit à cette demande et autorisa, par son arrêt du 21 Janvier 1769, les Récollets à tenir les quatre basses classes : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième, pour l'enseignement des habitants de la ville seulement. Cet arrêt désappointa quelque peu le magistrat de Saverne, mais la curieuse interprétation qu'en fit le Père Josué, gardien du couvent des Récollets de Strasbourg, le rassura bientôt. Ce révérend Père à qui il demanda trois régents, lui écrivit la lettre suivante :

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré avec la copie de l'arrêt que vous avez obtenu au conseil, qui nous authorise à tenir les quatre basses classes latines pour l'enseignement des enfants de votre ville. Je vous en fais mon compliment, charmé que le conseil nous ait fourni par là l'occasion de témoigner aux habitants de Saverne, combien nous sommes portés à leur rendre tous les services qui dépendent de nous. En conséquence donc du dit arrêt, je vous accorde avec plaisir trois pères régents, qui donneront toute instruction qui est d'usage dans ces quatre basses classes, soit à Strasbonrg ou ailleurs et dont sera capable la jeunesse de votre ville. *Il ne faut pas être scrupuleux sur l'arrêt du conseil* qui, en accordant l'enseignement des quatre basses classes, ne spécifie pas les matières qui y doivent estre enseignées, il lui doit estre fort indifférent si la jeunesse de Saverne dans trois ou quatre ans, qu'elle est obligée de consommer dans les basses classes, est poussée *jusqu'à la Rhétorique inclusivement* par la diligence des Régens et la bonne Méthode d'instruire. Je croi que le conseil a voulu par son arrêt favoriser la ville de Saverne; ainsi pour ne point réduire cette grâce presqu'à rien, il la faut étendre autant qu'il est possible : puisque toute grâce, privilège et faveur selon toutes les loix, doit être expliquée amplement, il n'est pas nécessaire de dire qu'on enseignera

Digitized by Google

la poésie en troisième et la syntaxe en quatrième; suffit qu'on enseignera que quatre basses classes, aussi l'exclusion des étrangers étudians n'est pas si stricte, selon l'avis d'une homme très-éclairé dans les affaires de droit, et qui connait au mieux le stile des arrêts du conseil; néanmoins pour éviter toute confusion, je vous prie, Messieurs, de regler les classes avec le R. père gardien, de façon que cela ne cause point de bruit en public, surtout à l'égard des matières qui y seront enseignées et à l'égard des étrangers étudiants.

J'ai l'honneur d'estre avec le plus profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé F. Josué, Ruollet.

Strasbourg ce 30 Janvier 1769.

Cette école secondaire était dans toute sa gloire lorsque la Révolution éclata; les élèves n'avaient jamais été plus nombreux et ses professeurs plus doctes.

Les lettres ci-dessus transcrites sont conservées aux archives communales de Saverne.

DAGOBERT FISCHER.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'année 1869 n'aura pas été féconde en publications littéraires se rapportant à la province. Le mouvement politique, les ennuis et les inquiétudes qui en sont la conséquence, ont privé le pays du calme nécessaire aux études sérieuses. On a donc peu travaillé, peu produit parce que les conditions morales ont été défavorables à l'éclosion des travaux de l'intelligence. Cependant nous avons sous la main un certain nombre de livres et d'écrits qui ont bravé l'indifférence publique et qu'il serait souverainement injuste de laisser passer inaperçus. Si la *Revue* est quelque peu en retard vis-à-vis de ces productions, cela tient aux circonstances que nous indiquons; elles continuent à exercer leur empire défavorable, mais elles ne doivent plus nous empêcher de nous livrer à une revue sommaire, sauf à revenir, en meilleur temps, sur les ouvrages qui le comportent et que nous nous bornerons à signaler aujourd'hui.

I. *Mélanges de critique littéraire*, par Louis Spach, archiviste du département du Bas-Rhin. 4me série. — Strasbourg, typographie de G. Silbermann, 1869. — 1 vol. in 18 de 141 pages.

II. *Cola Rienzi et l'unité de l'Italie*, par le même. — Strasbourg, imprimerie de Ve Berger-Levrault, 1869. — Broch. in 8° de 34 pages.

III. *Charles-Frédéric de Bade*, par feu Nebenius, édité par M. F. de Weech. — Mulhouse, imprimerie L. L. Bader, 1869. — Brochure in 8° de 16 pages.

Digitized by Google

Les trois opuscules dont les titres précèdent sont des tirages à part de travaux publiés dans la *Revue d'Alsace*, le *Courrier du Bas-Rhin* ou lus en *conférences publiques*. Le premier renferme : 1° le compte-rendu critique des *Institutions de la Russie depuis la réforme d'Alexandre II*, par M. J. H. Schnitzler ; 2° un travail du même genre sur une thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, par Emile Grucker, agrégé de philosophie et de langues vivantes, professeur au gymnase de Strasbourg. La thèse de M. Grucker a pour objet *la vie et les œuvres de* François Hemsterhuy, philosophe neerlandais ; 3° un examen critique de la Paremiologie de la langue française, par Georges Kastner, membre de l'Institut. A vrai dire le travail de M. Spach sur la Paremiologie de M. Kastner, publiée en 1866, est plutôt une biographie de l'auteur qu'une critique de son œuvre. Elle tient de l'une et de l'autre, il est vrai, et c'est ce qui donne au travail de M. Spach un caractère original et fort intéressant ; 4° et 5° *Egmont* de Gœthe et *Marie Stuart* de Schiller ont fourni à M. Spach le sujet de deux conférences tenues à l'hôtel-de-ville de Strasbourg. Elles terminent le charmant petit volume que nous annonçons.

Cola Rienzi et l'unité de l'Italie est encore un sujet traité par M. Spach dans une conférence publique. C'est au milieu du XIVe siècle qu'il va chercher, au sein de la « Jérusalem moderne » le plébéien en lutte contre la noblesse romaine et rêvant déjà l'unité politique de la péninsule. « Je ne m'appli- « querai nullement à faire de la politique contemporaine », dit le conférencier en débutant, et aussitôt l'auditeur comprend que, par la force des analogies, il y entre à pleines voiles. Ce sujet a dû intéresser vivement l'auditoire ; il captivera l'attention de quiconque voudra lire les trente-quatre pages de la brochure qui contient la conférence.

Charles-Frédéric de Bade est un extrait de ce recueil dans lequel M. Spach a fait l'analyse d'un livre concernant le règne

Digitized by Google

et l'administration de ce margrave qui fut élevé, en 1806, au rang de grand-duc de Bade, par l'empereur Napoléon I.

IV. *L'Alsace appréciée à l'exposition universelle de 1867*, par Charles Prost, membre du conseil général du Bas-Rhin, maire de Molsheim, etc. etc. — Strasbourg, imprimerie de J. H. Ed. Heitz, 1869. — Un vol. in 8° de 335 pages, avec une planche représentant le plan du palais de l'exposition.

Une pensée louable a donné le jour à cet excellent recueil de documents et d'observations. En 1868, M. Charles Prost a été chargé d'en réunir les matériaux, de les coordonner et d'en soigner l'impression. C'était une mission laborieuse et délicate qu'il avait à remplir : il s'en est acquitté très-convenablement. Inspirée par M. le préfet du Bas-Rhin, subventionnée par le conseil général, patronnée par tous les deux ainsi que par une société savante du chef-lieu, il eût, sans doute, été possible de concevoir cette publication sur un autre plan et de l'éxécuter brillamment. Mais on aurait risqué de lui enlever le caractère d'une publication officielle que l'on a voulu, avec raison peut-être, lui donner. M. Prost s'est donc conformé au programme et nous devons lui savoir gré d'avoir consacré à ce travail ses connaissances et ses loisirs.

Mais il ne faut pas s'y tromper : il ne s'agit que de l'Alsace ayant pris part à l'exposition et nullement de l'Alsace représentée à ces grandes assises par la généralité de ses forces actives. Il en est un beaucoup plus grand nombre qui y sont, volontairement ou forcément, demeurées étrangères, pour des causes qu'il est inutile de rappeler ici. Les départements réunis du Haut et du Bas-Rhin ne figuraient au recueil officiel, dit M. Prost, que pour 244 numéros ; le nombre en eût été plus élevé si l'on avait détaillé les *expositions collectives* qui impliqueraient au moins une centaine de participants en sus. — Le lecteur ajoutera, avec nous, que ce nombre eut été plus que doublé et même triplé, si tous ceux qui n'ont pas pu ou voulu

Digitized by Google

prendre part à l'exposition se fussent joints à ceux qui se sont fait admettre.

Quoi qu'il en soit « ces indications, ajoute M. Prost, méri-« tent d'être signalées avec orgueil. Ce sera mon excuse auprès « du lecteur; il s'étonnera peut-être de me voir suivre pas à « pas le catalogue; mais, à mon sens, l'ordre méthodique don-« nera plus de clarté, plus de précision à ce travail et facili-« tera surtout les recherches. »

C'est surtout à ce point de vue que la publication subventionnée par le conseil général du Bas-Rhin offrira de l'intérêt pour l'histoire de l'activité intellectuelle, artistique et industrielle de la province.

FRÉDÉRIC KURTZ.

(La suite à la prochaine livraison.)

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

GERMANIA SACRA

PROSPECTUS

DIŒCESIS ET EPISCOPATUS ARGENTINENSIS

Le document que nous publions nous paraît être un des derniers écrits de Grandidier. Nous conjecturons que ce plan de l'histoire du diocèse de Strasbourg pour la *Germania sacra* a été dressé par lui au mois de Septembre 1787, à l'abbaye même de Saint-Blaise, qu'il quitta au mois d'Octobre pour se rendre à celle de Lucelle, où il mourut le 11 du même mois. *Voyez ce tome de la* Revue, *pag. 152, note 1.*

A ce titre seul, le document dont il s'agit mériterait d'être conservé dans notre recueil ; mais il y a encore droit par les indications historiques qu'il renferme, ainsi que le lecteur va en juger. *(Note de la Direction.)*

Historiam ecclesiæ Argentoratensis, ad illustrandam Germaniam sacram, adornaturi, illam in tres dividere judicavimus partes; quarum una episcopos ipsos, altera clerum secularem atque regularem, tertia diœcesis in parochias divisionem exhibebit. Breve operis specimen litterariæ San-Blasianæ societatis judicio subjicit Philippus-Andreas Grandidier, presbyter-prebendarius summi chori ecclesiæ cathedralis Argentinensis, vicarius generalis diœcesis Bononiensis, diversis in Galliâ, Germaniâ, Italiâque academiis adscriptus.

Digitized by Google

Pars prima.

Ecclesia Argentoratensis, metropoli Moguntinæ subjecta, à S. Materno edocta, suos nonaginta fere habuit, ab inerente sæculo quarto ad hæc usquè nostra tempora, proprios pontifices, santitate claros, virtutibus scientiâque conspicuos, genere illustres, titulo principum ipsi sedi affixo condecoratos. Horum à Beato Amando primo episcopo annales, ordine chronologico digestos, ex variis cujuscumque œvi scriptoribus, prœsertim vero ex ipsis chartis et diplomatibus erutos dabit pars prima. Noscunt jam eruditi duo prima historiæ ecclesiasticæ Argentinensis annis 1776 et 1778 edita, gallicoque idiomate conscripta volumina, quæ in ipsâ ineunte juventutis flore nobis patrius amor suaserat, favente operi nostro felicis memoriæ eminentissimo et serenissimo principe Ludovico-Constantino cardinale de Rohan. Optinum patronum nobis, nostroque labori mors eripuit. Exteri in Galliâ, Germaniâque Rei sacræ, historicæque studiosi, apud quos quandam laudem opus nostrum pro meritum est, si non nos fallit spes privato amori indulgeutior, illud à nobis continuari et ad exitum felicem produci optant et erogant. Ast languet, deficientibus ad prelum typographicum subsidiis, vel etiam minùs propensione ad studia nostra juvanda plerorumque concivium nostrorum animo. Volumen tertium, quartumque gallico quoque sermone conscripta jàm diù extant typis edendis parata. Expectant vero æquiora tempora, quibus sua studio et labori plus quàm favori et fallaciæ erunt quondàm præmia, quibus impia et futilia minùs arridebunt quàm opera religioni ipsi patriæque historiæ consecrata.

Interim Germaniæ sacræ à reverendissimo et celsissimo sancti Blasii abbate et principe, eruditisque sociis susceptæ subsidia administraturi, eâdem, quâ constat opus nostrum gallicum, sed breviori methodo, discutiet pars prima varia, tùm in sacris, tùm in profanis episcoporum principum Argentoratensium

Digitized by Google

acta, quibus accedent quæcunque historiam eorumdem poterunt illustrare. Nec sua laus deerit tùm sanctis, qui in diœcesi merito virtutum floruerunt, tùm viris doctrinâ sacrâ, scriptisque in eadem illustres, inter quos agmen ducent ipsi episcopi-suffraganei Argentoratenses.

Pars secunda.

Hierarchia Argentinensis complectitur clerum sœcularem et clerum regularem. Sœcularem collegiatæ. sive capitula, regularem abbatiæ et monasteria componunt

CLERUS SŒCULARIS.

1. Ecclesia cathedralis Argentinensis, in quo olim *fratres beatæ Mariæ*, undè in separatione factâ initio sœculi decimi tertii originem duxerunt summum capitulum et summus chorus. Eorum facta dabit pars secunda cum elencho *Summi capituli*,

Præpositorum,
Decanorum,
Cantorum,
Custodum,
Scholasticorum,
Camerariorum,
Archidiaconorum,
Portariorum,
Cellariorum.

Summi chori,

Regum chori et vice-decanorum,
Seniorum,
Archipresbyterorum.

2. Ecclesia collegiata S. Thomæ in Argentinâ, sive *fratres beati Thomæ*, fundata (circiter) annum 679, hodiè ab anno 1523 cultui Lutherano addicta.

Digitized by Google

Præpositi,
Decani.

3. Ecclesia collegiata S. Petri, dict. junioris in Argentinâ, sive *fratres beati Petri*, fund. an. 1031;

Præpositi,
Decani.

4. Eccl. colleg. S. Petri dict. senioris in Argentinâ, olim abb. ord. S. Benedicti, a. 721 Honoviæ fundata, in collegiatam erecta sœculo XII, translata Rhinoviam an. 1290 et Argentinam an. 1398;

Abbates,
Præpositi,
Decani.

5. Eccl. colleg. Hagenoensis, olim abbat. ord. s B., v (ersus) a. 676 Surburgo fundata, in collegiâ erecta sœculo XII, an. 1788 Hagenoam translata;

Abbates,
Præpositi,
Decani.

6. Eccl. collegiata Haselacensis, olim abbat. O, S. B. v. 677 fundata, sœculo XII in collegiatam erecta;

Abbates,
Præpositi,
Decani.

7. Eccl. collegiata Lutenbacensis, olim abb. O. S. B. an. 810 fundata, sœculo XII in collegiatam erecta;

Præpositi,
Decani.

8. Eccl. colleg. S. Leonardi, olim monasterium O. S. B. fundatum initio sœculi XII, in collegiatam sœculo XIII erectum;

Præpositi,
Decani

9. Eccl. collegiata Tabernensis, olim mon. fratrum hospital. O S. Augustini in Obersteigen fundatum initio sœculi XIII,

Digitized by Google

Tabernas an. 1303 translatum, in collegiatam an. 1482 conversum;

Præpositi,

Decani.

10. Eccl. collegiata Neovillarensis, olim abb. O. S. B. v. 723 fundata, an. 1496 in collegiatam erecta;

Abbates,

Præpositi-infulati,

Decani.

11. Abbatia sœcularis et equestris canonicorum nobilium in Andlaviâ, v. an. 880 fundata, romanæ sedi immediatè subjecta;

Abbatissæ imperii principes.

CLERUS REGULARIS.

Sequuntur abbatiæ, monasteria, conventus, cœnobia etc., ordine chronologico.

(Asterisco notata adhuc hodiè existunt.)

Annus fundationis.
Vel circiter.

*590	*Maurimonasterium,* abbatia ordinis S. Benedicti.
*603	*Schutteren, sive Offonis cella;* abb. O. S. B.
*667	*Aprimonasterium, sive Ebersheimmunster;* abb. O. S. B.
*676	*Surburg,* abb. O. S. B., hodiè collegiata Hagenoam translata.
*677	*Haselach,* abb. O. S. B., hodiè collegiata.
*677	*S. Sigismundi, in Mundato superiori;* abb. O. S. B., hodiè præpositura S. Marci ejusdem ordinis.
*679	*S. Thomæ in Argentinâ,* hodiè collegiata Luther.
680	*Hohenburg,* abbatia canonicarum nobilium.
700	*Niedermunster,* abbatia canonicarum nobilium.
717	*S. Stephani,* in Argentinâ, abb. canon. nob. hod. extincta.
721	*Honau,* abbatia ord S. Benedicti, in collegiatam

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

conversa et ad ecclesiam S. Petri senioris in Argent. translata.

723 *Neovilla*, abb. ord. S. Benedicti, in collegiatam dein mutata.

725 *Ettonis, sive Ettenheimense monasterium*, abb. ord, S. Benedicti.

736 *Gengenbach*, abbatia ord. S. Benedicti.

746 *Schwartzach*, abbatia ord. S. Benedicti.

770 *Lebraha*, abbatia ord. S. Benedicti, hod, extincta.

771 *S. Hippolyti*, prioratus S. Benedicti, hod. extinctus.

777 *Eschovia*, abbatia canonicarum nobilium, hodiè extincta.

811 *Luttenbach*, monasterium ord. S. Benedicti, hodiè collegiata.

836 *Eschery*, monasterium ord. S. Benedicti, hodiè dirutum.

849 *Erstein*, abbatia canonicarum nobilium, hodiè extincta.

880 *Andlau*, abbatia sœcularis canonicarum nobilium.

950 *Colanesberg*, monasterium ord. S. Benedicti, brevi post extinctum

973 *Altorff*, abbatia ord. S. Benedicti.

... *Claustriacum, sive Crauffthal*, abbatia monialium ord. S. Benedicti, hodiè extincta.

987 *Seltz*, abbatia ordinis Cluniacensis, in collegiatam an. 1481 erecta, dein sœculo XVI extincta.

1000 *Hugonis curia, sive Hugshoven*, abb. ord. S. Benedicti, hodiè extincta.

1074 *S. Walburgis, propè Hagenoane*, abbatia ordinis S. Benedicti, hodiè extincta.

1094 *Sancte-Fidis in Selestadt*, præpositura ord. S. Benedicti, hodiè extincta.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1100 *Biblisheim*, abbatia monialium ord. S. Benedicti.

1115 *Sindelsberg*, monasterium monialium ord. S. Benedicti, hodiè dirutum.

1124 *Baumgarten*, abbatia ordinis Cisterciensis, hodiè extincta.

1126 *S. Joannis-Baptistæ, propè Tabernas Alsaticas*, abbatia monialium ordinis S. Benedicti.

1133 *Neuburg*, abbatia ordinis Cisterciensis.

1137 *Ittenwiller*, monasterium canonicorum regularium ord. S. Augustini, hodiè dirutum.

1138 *Tanvillers*, prioratus ord. S. Benedicti, hodiè extinctum.

1143 *S. Arbogasti, prope Argentinam*, monasterium canonicorum regularium ord. S. Augustini, hodiè destructum.

1150 *S. Trinitatis Argentin.*, monasterium canon. regul. ord. S. August., hodiè extinctum.

1152 *Kœnigsbruck*, abbatia monialium ordinis Cisterciensis.

1178 *Hohenburg*, monasterium sive prioratus canonicorum regularium ordinis Præmonstratensis in Hohenburg.

1180 *S. Marci in Mundato superiori*, monasterium monialium ord. S. Benedicti, hodiè dirutum.

1181 *Trutenhusen*, præpositura canonicorum regularium ordinis S. Augustini, hodiè extincta.

1182 *Marienbrunn*, prioratus monialium ord. S. Augustini, hod. extinct.

1189 *S. Nicolaii Hagenoensis*, præpositura can. regular. ord. Præmonstratensis.

1190 *Omnes Sancti*, abbatia canonic. regularium ord. Præmonstratensis.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1200 *Stephansfelden*, præceptoratus ordinis S. Spiritûs, hodiè extinctus.

1214 *Argentina*, monasterium prædicatorum, ordinis S. Dominici, hod. extinctum.

1220 *Ober-Steigen*, monasterium fratrum Steigensium, ord. S. Augustini, Tabernas translatum, hodiè collegiata.

1227 *Argentina*, monasterium monialium pœnitentium, S. Magdalenæ.

1230 *Argentina*, monasterium fratrum minorum. ord. S. Francisci, hodiè destructum.

1230 *Argentina*, monasterium monialium S. Dominici in *Eckbolsheim*, an. 1247 in civitatem Argentinensem translatum, hodiè dictum monasterium ad *S. Margaretam.*

1238 *Hagenoa*, monasterium fratrum minorum conventualium, ord. S. Francisci.

1240 *Argentina*, monasterium saccitarum ordinis pœnitenciæ J. C., in oratorium præbendariorum omnium Sanctorum, hodiè adhuc existens.

1240 *Argentina*, monasterium monialium S. Marci, ord. S. Dominici, hodiè destructum.

1241 *Marienthal*, monasterium ordinis Guillelmitarum, hodiè extinctum.

1242 *Argentina*, monasterium monialium S. Catharinæ, ord. S. Dominici, hod. destruct.

1244 *Oberehnheim*, monasterium monialium ord. S. Dominici, hod. destructum.

1245 *Selestadt*, monasterium monialium ord. S. Dominici.

1248 *Argentina*, monasterium monialium S. Agnetis, ord. S. Dominici, hod. destructum.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1251 *Argentina,* monasterium monialium S. Elisabeth, ord. S. Dominici, hod. destructum.

1252 *Argentina,* monasteria duo monialium S Nicolaï et S. Joannis in undis, ord. S. Dominici, hodiè diruta.

1259 *Lahr,* monasterium fratrum Steigensium, ord. S. Augustini, dein mutatum in ecclesiam collegiatam, hodiè extinctam.

1265 *Argentina,* monasterium fratrum heremitarum, ord. S. Augustini, hodiè destructum.

1265 *Selestadt,* præceptoratus ord. S. Joannis. hodiè Argentinensi unitus.

1270 *Argentina,* abbatia monialium S. Claræ in foro equario.

1271 *Hagenoa,* monasterium fratrum heremitarum, ord. S. Augustini.

1280 *Selestadt,* monasterium fratrum minorum, ordinis S. Francisci, hodiè Recollectorum.

1280 *Offenburg,* monasterium fratrum minorum conventualium, ord. S. Francisci,

1281 *S. Ulricus, propè Bar,* monasterium fratrum minorum, ord. S. Francisci.

1283 *Selestadt,* monasterium prædicatorum, ord. S. Dominici.

1286 *Argentina,* præceptoratus ordinis teutonici, hodiè extinctus.

1293 *Hagenoa,* monasterium prædicatorum, ord. S. Dominici.

1299 *Argentina,* abbatia monialium S. Claræ in Werdâ.

1300 *Gengenbach,* monasterium monialium ord. S. Benedicti, hodiè extinctum.

1302 *Argentina,* monasterium Guillelmitarum, hod. extinct.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1320 *Hagenoa,* monasterium Guillelmitarum, hod. extinct.

1326 *Argentina,* monasteriem fratrum beatæ Mariæ de Monte Carmelo, hodiè destructum.

1336 *Ell,* monasterium Guillelmitarum, hod. extinctum.

1139 *Carthusia, propè Argentinam,* dein Molshemium translata.

1350 *Hagenoa,* monasterium tertii ordinis S. Francisci.

1356 *Dachstein,* monasterium fratrum Steigensium, ordinis S. Augustini, hodiè extinctum.

1368 *Dhan,* præceptoratus ordinis teutonici, hodiè destructus.

1371 *Argentina,* præceptoratus fratrum conventualium ordinis S. Joannis hierosolimitani.

1446 *Argentina,* conventus canonicorum regularium ord. S. Antonii, hodiè extinctus.

1450 *Fremersberg,* monasterium fratrum minorum S. Francisci de observantiâ, hodiè recollectorum.

1472 *Hagenoa,* monasterium monialium pœnitentium S. Magdalenne, hodiè extinctum.

1485 *Obersteigen,* monasterium monialium ord. S. Augustini, hodiè dirutum.

1580 *Molsheim,* collegium societatis Jesu, hodiè extinctum, et presbyt. sæcul. commissum.

1597 *Carthusia Molsheimensis.*

1614 *Hagenoa,* collegium societatis Jesu.

1616 *Selestadt,* collegium societatis Jesu.

1619 *Selestadt,* monasterium recollectorum, ordinis S. Francisci.

1621 *Hagenoa,* monasterium cœlestinarum, sivè monialium beatæ Mariæ virginis annuntiatæ.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1625 *Hagenoa*, monasterium capucinorum, ordinis S. Francisci.

1626 *Pfalsburg*, monasterium capucinorum.

1627 *Oberehnheim*, monasterium capucinorum.

1630 *Haselach*, monasterium capucinorum.

1630 *Ell*, monasterium recollectorum.

1630 *Hermolsheim*, monasterium recollectorum.

1631 *Baden*, monasterium capucinorum.

1639 *Offenburg*, monasterium capucinorum.

1655 *Selestadt*, monasterium capucinorum.

1659 *Molsheim*. monasterium capucinorum.

1663 *Tabernis alsaticis*, monasterium monialium congregationis B. M. V., instituti B. Petri Forerii.

1663 *Bischoffsheimberg*, hospitium recollectorum.

1667 *Oppenau*, hospitium capucinorum.

1671 *Malberg*. monasterium capucinorum.

1679 *Otterswyhr*, hospitium patrum societatis Jesu.

1682 *Argentina*, hospitium recollectorum, in arce regiâ civitatis.

1683 *Argentina*, seminarium episcopale societatis Jesu, hodiè clero sæculari commissum.

1684 *Argentina*, monasterium majus capucinorum.

1685 *Argentina*, collegium societatis Jesu, hodiè suc. sæcular.

1687 *Argentina*, Domus canonicorum regularium ord. S. Augustini instituti beati Petri Forerii.

1695 *Oberkirch*, monasterium capucinorum.

1700 *Argentina*, monasterium monialium congregationis beatæ Mariæ virginis, instituti beati Petri Forerii.

1702 *Argentina*, monasterium monialium visitationis B. M. V., instituti S. Francisci.

Digitized by Google

Annus fundationis.
Vel circiter.

1719 *Salesii*, hospitium capucinorum in fortalitio Ludoviciano.

1731 *Seelbach*, hospitium recollectorum.

1736 *Neuwillers*, hospitium recollectorum.

1737 *Frauenberg*, hospitium conventualium S. Francisci.

1738 *Argentina*, monasterium minus capucinorum.

1749 *Argentina*, monasterium recollectorum.

1756 *Wasselnheim*, monasterium capucinorum.

1783 *Ottersweyer*, monasterium congregationis B. M. V., instituti B. Petri Forerii.

Valete, lectores amici, studiisque nostris favete.

Datum in ipsâ Abbatiâ principali S. Blasii, societatique litterariæ ad illustrandam Germaniam sacram oblatum.

P. A. GRANDIDIER.

Digitized by Google

MILANDRE

LÉGENDES DE LA FÉE ARIE

Lorsqu'on habite près des frontières d'un pays, on est souvent exposé à commettre des violations de territoire. Le chasseur, en poursuivant un lièvre, risque de tomber dans le lacet d'un gendarme et de payer fort cher son oubli de la borne territoriale. Plus d'une fois, vieux pionnier des ruines, j'ai passé la Lucelle, ce Rubicon entre Berne et l'Alsace, pour aller fouiller dans les débris de Ferrette, de Landskron, de Blockmont, de Liebstein, voir même de Morimont, nonobstant le Cerbère qui les garde. Je me suis ainsi exposé étourdiment à la juste critique des conservateurs des monuments d'Alsace, et si j'ai été fustigé, c'est que je l'avais mérité, même en présence de la famille Poisson de l'église de St.-Ursanne. Cette fois, je serai plus prudent, et je resterai sur une borne frontière, un peu haute, il est vrai, car c'est une tour qui se dresse encore fièrement tout près de Delle, quand même Ravenez dit que c'est à peine si l'on aperçoit encore la trace de ses fossés. Mais il en est de ce donjon, comme de bien d'autres que les chroniqueurs ont fait renverser par le tremblement de terre du 18 Octobre 1356, et qui cependant sont pour la plupart encore debout depuis ces cinq cents ans.

La tour quasi-borne s'appelle Milandre. Elle domine une vaste contrée, et jadis elle était la vigie d'un camp romain établi sur une colline voisine, pour protéger la jonction des routes qui arrivaient, près de Delle, depuis le Rhin et les

Digitized by Google

vallées du Jura. Elle servait encore de télégraphe au XVIIe siècle, lorsque Turenne la fit démanteler, un peu avant la bataille de Turkeim, livrée le 16 Janvier 1675. Durant le moyen-âge on avait groupé des édifices au pied du donjon primitif, et l'histoire de ce manoir forme tout un chapitre de mes manuscrits sur les châteaux du pays.

A la base du rocher qui supporte cette forteresse en ruines, sous le manteau de la forêt, s'ouvre une caverne qui s'avance, dit-on, jusque sous les maisons de Bure. C'est un peu loin, aussi nous n'avons pu la suivre, même à plat ventre, jusque sous le dolmen planté en face de l'église de ce village. Cet antre sinueux sert de passage au lit d'un ruisseau limpide, une de ces fontaines jadis consacrées. La tradition assigne à cette baume un des séjours de la Fée Arie, cette patronne de l'Ajoie qu'on a confondue en Elsgau, comme à Milandre, avec la bonne dame, Henriette, comtesse de Montbéliard.

Si l'on voulait réunir et commenter tous les souvenirs traditionnels qui se rattachent à cet antre, à cette source, à la rivière qui reçoit ses eaux, aux arbres qui les couvrent de leur ombre, à cette Tante Arie, la fileuse de l'Elsgau, comme la reine Berthe est celle de la Suisse romande, au nom même de Milandre, situé au milieu de l'Ajoie ancienne, *Medio lanum, Medio regio,* comme Milan, en Lombardie, on arriverait, sans trop de peine, à établir qu'il y avait là un de ces sanctuaires vénérés et primitifs, dont M. Toubin a retrouvé bien d'autres traces dans le Jura. Peut-être était-il consacré aux Vierges mères, *mey, maid, vierge, Lon,* sanctuaire, selon l'opinion de D. Monnier. Si plus tard on a métamorphosé la Fée en une dame blanche, on avait du moins su conserver le souvenir de la robe des prêtresses vêtues de blanc. Si ensuite le christianisme a accusé la caverne d'être la demeure des anges rebelles, c'est qu'il a toujours été plus ou moins ingénieux dans ces sortes de transformations du culte ancien au nouveau. Quand il ne pouvait substituer l'adoration du vrai Dieu ou la

Digitized by Google

vénération de quelque saint aux pratiques du paganisme, dont certains lieux restaient opiniâtrement le théâtre, alors il en faisait la demeure du diable, et la caverne de Milandre est restée la porte du Tartare chrétien.

Dans nos temps modernes, toutes ces traditions s'effacent; les pratiques superstitieuses s'oublient; on devient incrédule, et ce qui émouvait nos pères nous fait sourire de dédain. Au risque de produire cet effet, nous allons cependant raconter quelques-unes de ces légendes, dont il ne restera tantôt plus rien.

Il y a dans cette caverne de Milandre des petits bassins remplis d'une eau fraîche et limpide, qui invitent à s'y désaltérer ou à y prendre un bain à l'abri de tout regard indiscret. C'est là que la fée Arie allait se rafraîchir durant les brûlants jours d'été. Mais avant de se plonger dans l'eau, elle déposait sur la margelle du bassin le diamant lumineux qui ornait son front et, crainte d'accident, elle se changeait en vouivre, le serpent mythique de l'Elsgau [1], afin d'effrayer ceux qui auraient été tentés de s'emparer de la pierre précieuse. On dit qu'un jeune audacieux, qui avait vu la fée avant sa transformation, en devint amoureux et qu'il mit la main sur la vouivre, en dédaignant le diamant. On ne sait si tant d'audace déplut à la fée. Elle était bonne et indulgente, et les demi-dieux savaient au besoin s'humaniser. Peut-être son diamant était-il le talisman d'où elle tirait tout son pouvoir, et pour conserver si précieux bijou, que ne ferait-on pas?

Cette fée au diamant est parente de la dame blanche qui, chaque cent ans, apparaît au sommet de la tour de Milandre, attendant qu'un jeune homme vienne la délivrer. Mais ce retour séculaire se fait si régulièrement, qu'il ne paraît pas que jusqu'ici on ait tenté la délivrance. On dit cependant que la

[1] Il est resté sur les armoiries et la bannière d'Ajoie jusqu'à nos jours. On y a ajouté parfois une femme vêtue de blanc, qu'on a alors nommée la vierge Marie.

Digitized by Google

dame est fort belle, et que, pour se rajeunir, elle se plonge dans un des bassins de la caverne. Cette nouvelle fontaine de Jouvence fait donc naître des lys et des roses en Octobre! Ne vaudrait-il pas la peine d'en faire l'essai?

C'est encore dans ces cavités souterraines que se trouve un trésor enfermé dans un coffre de fer. Ses pièces d'or viennent une fois par siècle s'étaler au clair de la lune. Pour les saisir, il ne s'agit que de connaître le jour et l'heure. Du reste, la clef du coffre n'est pas perdue; elle se trouve dans la caverne même, entre les dents d'un dragon qui jette feu et flamme, et jusqu'ici les richesses que garde ce Cerbère n'ont pu sortir de l'antre, comme le jouvenceau après avoir saisi la vouivre.

Toutes ces légendes sur Milandre ne sont pas aussi poétiques, et c'est pour ce motif, qu'au lieu de rapporter celles qui se rattachent aux mésaventures des chercheurs de trésor avec l'aide de Belzébut, nous allons encore visiter une autre demeure de la fée Arie, une de ses maisons de campagne, un de ses petits séjours, pour rompre la monotonie de son habitation séculaire de Milandre, de même que sainte Colombe, près d'Audervelier, avait une seconde caverne pour y passer l'été [1].

Entre Milandre et Pfetterhouse, mais plus rapproché de ce village, à l'extrême frontière de l'Alsace française, dans une étroite vallée d'érosion que la Vendeline parcourt en faisant de nombreux méandres, le village bernois de Beurnevesain étale ses jolis vergers dominés par une église moitié gothique, moitié moderne. Sur une colline voisine, on voit les fossés et les fondations d'un antique manoir, dont l'église était jadis l'oratoire. La tradition rapporte qu'un pont de bois, reliant les deux collines, permettait aux dames châtelaines d'aller à la messe de plain pied et sans fatigue. Mais il y a longtemps que le pont a disparu, comme ceux qui servaient à traverser les

[1] Nous avons retrouvé des traces anténistoriques dans cette belle caverne, qui renferme également une source encore en très-grande vénération.

Digitized by Google

fossés de la forteresse. Celle-ci se composait de deux parties très-distinctes : l'une était le castel primitif et l'autre le manoir du moyen-âge. Le premier servait de vigie à un camp romain qui occupait la colline en s'étendant vers le nord, et son vallum touchait aux fossés du castellum. De ce lieu, la vue embrasse une vaste étendue de la plaine d'Elsgau, jadis comprise dans la Séquanie. On aperçoit les positions militaires de Milandre, de Roche d'or, du Chêtelat, d'Outremont, du Mont-Terrible, de Pleujouse, de Charmoille, de Liebstein et plusieurs autres ; en sorte qu'on pouvait correspondre du Jura au Rhin et même aux Vosges. Un corps de troupes, posté en ce lieu, se trouvait à portée de fermer le passage qui conduisait à la voie romaine du Rhin au Rhône. Aussi ne faut-il pas être surpris si, au moyen-âge, quelques nobles ont su profiter d'un lieu si bien choisi et offrant encore des fossés tout creusés pour y asseoir leur manoir. Mais, ces turbulents vassaux des comtes de Montbéliard, pour avoir méconnu leurs devoirs féodaux, se sont vus assiéger par leurs suzerains et emmener prisonniers pendant que leur forteresse était pillée et livrée aux flammes, en 1387.

A peu de distance à l'ouest de cette forteresse, on indique la roche de Faira et les cavernes de la Tante-Arie, cette fée topique de l'Elsgau, cet être éminemment moral qui exerçait une heureuse influence sur la jeunesse du pays. Elle était la protectrice des femmes laborieuses, l'ennemie des filles peu sages, dont elle emmêlait la quenouille quand elles s'étaient oubliées. Ce mythe des temps celtiques a laissé son nom à plus d'une caverne du Jura. Celles qu'elle occupait à Beurnevesain sont au nombre de deux La plus grande et la plus accessible présente une cavité de 20 mètres de large, 3 de hauteur et 6 de profondeur ou de longueur. Son aire a été nivelé et son ouverture porte la trace du travail des hommes qui ont entamé le roc pour y fixer quelque paroi de bois et fermer l'entrée de la grotte. La seconde, peu éloignée de la précédente, est perchée sur un roc d'un accès difficile. Sans

Digitized by Google

doute la nymphe, quelque druidesse, n'arrivait qu'au moyen d'une échelle à sa *chambrette,* pour nous servir du nom local, le même qu'on donne à la cavité, creusée dans le flanc gauche de la Fille-de-Mai, comme à plusieurs autres sanctuaires de ces temps reculés où les prêtresses montaient pour rendre des oracles.

C'est dans la grande caverne que la tradition loge la *Tainte-Airie.* Ce souvenir est très-vivace; on entend encore ça et là des femmes de Beurnevesain et de Réchésy dire à leurs marmots indociles: « Tais-toi ou je te conduirai à la roche de la *Tainte-Airie.* » Une bonne vieille octogénaire nous racontait que, dans sa jeunesse, on défendait aux enfants de passer près de ces cavernes, parce que la fée, qui avait des dents de fer, prenait les marmots, les mettait à califourchon sur son cou, leur tendant ses grandes mamelles pendantes pour les nourrir de son lait, s'ils avaient été sages, ou bien les jetait à la rivière, s'ils se trouvaient méchants, rendant ainsi une justice sommaire propre à contenir la pétulance de la jeunesse.

Nous avons signalé ailleurs une roche dressée, dont on effraie aussi les jeunes filles, parce que jadis elle servait d'autel à de drôles de sacrifices. Il y en a encore une pareille dans une de nos églises, mais elle n'est plus usagée que pour guérir les maux de dents et d'oreilles.

Après le coucher du soleil, on ne passait plus qu'en courant devant les cavernes redoutées du Faira. Si, de jour, on s'en approchait, il était prudent d'y déposer un peu de lait ou un morceau de pain. L'offrande d'une branche de gui avait la faculté de se rendre la fée propice.

La Tante-Arie allait fréquemment à la veillée dans une maison de Réchésy, passant ainsi la frontière, pour activer le travail des fileuses. Des indiscrets, voulant s'assurer du chemin qu'elle parcourait, répandirent des cendres sur la voie; mais, le matin, ils virent avec stupéfaction que la fée avait de grands pieds d'oie, comme la reine Pédauque, comme la dame des cavernes de Vallorbes et bien d'autres mystérieuses habi-

Digitized by Google

tantes du Jura que signale M. Monnier. Ces rapprochements ne sont pas sans intérêt, car ils se rattachent à des contrées jadis sans relations entre elles; ce ne sont pas des traditions colportées, mais, au contraire, toutes locales et seulement originaires d'une même religion.

En voici une nouvelle preuve. Un paysan et son valet, de Beurnevesain, avaient attelé *deux bœufs blancs* à leur charrue, et ils labouraient un champ voisin de la caverne de la Tante Arie, lorsqu'ils crurent sentir l'odeur du gâteau, sortant du four. C'était sans doute la fée qui faisait du pain, comme ses sœurs près du dolmen de la Pierre-Percée. Les deux laboureurs manifestèrent hautement le désir de goûter un morceau de l'attrayante galette. Arrivés au bout du sillon, ils trouvèrent l'objet de leur souhait placé sur une blanche touaille, avec un couteau pour faire le partage du gâteau. Le repas terminé, le valet, un malotru, au lieu de remercier la fée, empocha le couteau; mais Tante-Arie n'était pas loin; elle fit aussitôt entendre sa voix irritée, et l'ingrat valet laissa tomber le couteau dérobé. Cet attelage de bœufs blancs ne rappelle-t-il pas les deux génisses blanches traînant le char de la déesse Herta, ou de la Terre déifiée? Les fées battant la pâte dans le pétrin, ne logeaient-elles point dans le sanctuaire de Courgenay, près de la Pierre druidique qu'on vient de nommer? Cette même tradition des fées boulangères ne se retrouvent-elles pas encore dans plusieurs localités du Jura?

Beurnevesain nous offre encore un autre exemple de ces traditions d'époque antéhistorique. Dans la prairie au-dessous et tout à côté de la baume de Tante-Arie, il y avait naguère une grosse pierre ou roche à tête arrondie, que l'on croyait tombée de la colline de Faira; mais l'examen de celle-ci ne permet pas d'admettre cet éboulement, et il faut plutôt avouer que c'était une roche roulée à force de bras jusqu'au bord de la rivière. Cette pierre a été brisée récemment au moyen de la poudre, pour en débarrasser la prairie, et bientôt sa dispari-

Digitized by Google

tion fera oublier les traditions qui s'y rattachent. L'une d'elles porte que cette roche tournant sur elle-même, chaque jour, à l'heure de midi, et trois fois, à la même heure, le dernier jour du siècle. N'est-ce pas là un indice de ces roches nombreuses que les habitants du Jura avaient consacrées au soleil, et dont on retrouve tant d'exemples dans la Rauracie et la Séquanie? Une autre tradition attribuait à ce monolithe une partie du pouvoir moralisant de la bonne fée d'Ajoie. Quand une fille paresseuse abandonnait sa fourche ou son rateau, pour aller se reposer à l'ombre du rocher, une force surnaturelle repoussait la nonchalante et l'envoyait rouler jusque dans le ruisseau où elle prenait un bain inattendu.

Ces rapports avec les temps dits celtiques ne sont pas uniquement groupés autour de la demeure de la fée Arie, car sur le flanc de la colline, en face de celle du Faira, on a rencontré plusieurs sépultures celtiques reconnaissables aux bracelets, aux grandes épingles à cheveux et autres débris de parure en bronze. Plus tard, on a déterré d'autres sépultures, parmi lesquelles nous avons constaté une de ces tombes cubiques des plus anciens temps, lorsqu'on avait l'usage de placer les morts dans la terre, comme ils avaient été dans le sein de leur mère, c'est-à-dire accroupis [1]. Une autre de ces tombes nous a restitué un caillou silliceux, dont on avait détaché des parcelles, probablement pour en faire des pointes de flèches.

Nous pourrions promener nos lecteurs à travers toute l'Ajoie ou Pays de Porrentruy-Montbéliard, en recueillant les traditions de la Tante-Arie, de la femme prise comme symbole moralisateur, comme elle le fut encore au moyen-âge, lorsque la noblesse, orgueilleuse et brutale, se pliait devant la femme posée presque parallèlement à la divinité. Ce n'était cependant qu'un reste des mœurs germaniques qu'on entrevoit dans

[1] Nous avons opéré ces fouilles le 28 Septembre 1865. — Voir sur ce mode de sépulture : *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont, t. I, p. 126. — Habitations lacustres, par M. Noyon.

Digitized by Google

Tacite, et que César nous montre, lorsqu'Arioviste consultait les femmes avant de livrer bataille aux Romains dans les plaines de la Séquanie.

Ces légendes, en apparence puériles, ont presque toujours un fond de vérité qu'il faut savoir chercher. Quand au septième siècle St.-Ursanne et St.-Fromont, arrivant dans le Jura, pour y chercher une retraite, et que parvenus sur le mont Dupuis, près de deux roches de sacrifice, la Pierre-de-l'autel et la Roche au diable, ils jetèrent leurs bâtons, l'un à droite et l'autre à gauche, pour que les projectiles leur indiquassent, avec l'aide de Dieu, le lieu où ils devaient faire leur demeure; n'est-ce point la prise de possession du sol par le bâton du pélerin, comme le guerrier le faisait en y lançant sa hache d'arme, comme au XVIIe siècle encore, on se créait un domaine dans les forêts du Jura, par le jet du vouge ou de la hache du pionnier! Mais alors l'homme devenu, dit-on, moins fort que les deux saints irlandais, étaient obligés de monter sur un sapin et de lancer jusqu'à trois fois leur hache, pour agrandir le rayon de leur possession future [1].

Remarquons encore, avant de terminer, que les légendes de la Tante Arie ont plus souvent trait aux femmes, qu'aux hommes. C'est sur les premières qu'elle exerçait tout particulièrement sa surveillance, récompensant ou punissant selon l'occurence. Allez en Bretagne, en Scandinavie, et vous trouverez ces mêmes fées, rappelant évidemment une origine ou une religion commune. Leur souvenir est aussi persistant que les noms de certaines localités; les siècles passent et ces noms restent. Mais pour qu'ils subsistent, il faut bien que la tradition les conserve de génération en génération, et dès lors ce mode de transmission si exact, si précis pour ces noms, ne peut-il point mériter aussi quelque créance quand il concerne d'autres sujets!

A. Quiquerez.

[1] Rôle des franchises de la vallée de Delémont en 1560.

Digitized by Google

RÈGLES GÉNÉRALES

DES

SŒURS DE CHARITÉ

SERVANTES DES PAUVRES DU DIOCÈSE DE STRASBOURG

—

(1760.)

Le cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, fit venir de Chartres, en 1749, peu de temps avant sa mort, une colonie de religieuses hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul, qu'on appelait alors sœurs grises [1], pour lui confier la desserte de l'hôpital de Saverne, que le magistrat de cette ville venait de faire reconstruire. Ces filles hospitalières, dont l'utilité et les services furent généralement appréciés, furent bientôt appelées à desservir plusieurs hôpitaux de la Basse-Alsace. Marguerite Breton, supérieure de la communauté des sœurs de charité, établie en l'hôpital de Saverne, forma de nombreuses élèves qui apprirent, sous sa direction, à s'occuper non seulement du soulagement des infirmités humaines, mais encore de l'enseignement et de l'éducation des petits enfants; elle fit successivement, sous les auspices et de l'agrément de

[1] Les filles de la charité, vulgairement nommées sœurs de charité, furent instituées en 1617, par Saint-Vincent-de-Paul. Vêtues autrefois de gris, d'où leur était venu le nom de *sœurs grises*, elles ont pris depuis le noir, en conservant leur coiffure blanche, large et avancée.

Digitized by Google

l'évêque d'Arath, suffragant et vicaire général de l'évêché, avec les hôpitaux de Haguenau, de Schlestadt, de Strasbourg, de Molsheim et de Stephansfeld, des traités pour leur fournir des sœurs professes qui seraient chargées du soin des malades, de l'éducation et de l'instruction des enfants.

L'hôpital de Saverne devint la maison-mère des religieuses hospitalières pour la Basse-Alsace, que les cardinaux de Rohan ont honorées de leur constante bienveillance. Le cardinal Armand-Gaston fit approprier à ses frais le rez-de-chaussée de l'hôpital de Saverne pour le logement des sœurs; son successeur sur le siége épiscopal de Strasbourg, le cardinal François-Armand-Auguste de Rohan-Soubise, les fit installer dans ce logement et leur accorda annuellement pour leur entretien sur ses revenus une somme de trois cents livres, dix-huit mesures de vin, dix-huit rezeaux de froment et quinze cordes de bois pour leur chauffage. Les mêmes bienfaits leur furent continués par les cardinaux Louis-Constantin de Rohan et Louis-René-Edouard de Rohan-Guemené, et elles touchaient encore annuellement cinq cents livres de l'Etat ou des bienfaits du roi; elles enrichirent l'hôpital de Saverne d'une bibliothèque composée d'ouvrages de médecine et d'un assez grand nombre d'ouvrages mystiques. La sœur-mère de Saverne, qui se qualifiait de sœur supérieure générale des sœurs, montra un inaltérable dévouement pour le soulagement des infirmités humaines, et sous sa direction les sœurs rivalisèrent de zèle et d'efforts pour tenir l'hôpital dans un état admirable de propreté et s'y rendre utiles.

La règle qui régissait les sœurs de charité fut approuvée le 12 Juin 1760, par l'évêque d'Arath; elle était de la teneur suivante :

1. Pour entretenir l'ordre et la régularité entre les sœurs de la charité, il y aura une supérieure générale entre elles, nommée par le seigneur ordinaire; elle sera toujours une des plus anciennes et plus expérimentées; elle fera pour le moins

Digitized by Google

une fois par an la visite de chaque maison ou établissement, pour s'informer de la conduite des sœurs, se fera rendre compte de la supérieure; elle parlera à chacune en particulier, elle examinera aussi les pauvres qui sont actuellement à l'hôpital ou les pensionnaires, pour savoir s'ils n'ont aucun sujet de mécontentement, elle rendra ses devoirs à Messieurs les supérieurs et directeurs, pour leur recommander les sœurs. Elle mettra par écrit les défauts qu'elle aura trouvés, qu'elle communiquera au supérieur-général qui fera ensuite les réglements, et donnera les ordres convenables. Hors du temps de visite, la supérieure générale n'aura aucune autorité; toutefois chaque sœur pourra lui écrire deux fois l'année, sans participation ni permission de la supérieure locale; mais la supérieure générale tiendra les lettres des sœurs bien secrètes, et n'en communiquera le contenu à qui que ce soit, qu'au supérieur général.

2. Les sœurs se rappelleront sans cesse leur devoir de traiter les pauvres avec toute la bonté, douceur, affabilité et compassion possibles, et les supérieures maintiendront cette règle par la punition sévère des sœurs qui brusqueront les pauvres.

3. Les sœurs n'auront rien en propre, le saint vœu de la pauvreté devant être observé exactement; ainsi, aucune sœur ne pourra tenir par devers elle de l'argent; toutes les rentes qu'elles pourraient recevoir de leur patrimoine, seront mises en dépôt chez la supérieure du lieu, qui les conservera dans une boîte fermée à deux différentes clefs, dont elle gardera l'une, et l'autre sera remise à la plus ancienne de la communauté.

4. Les sœurs ne pourront disposer de leur dépôt qu'avec la permission de la supérieure, qui jugera, sans réplique, de la nécessité ou inutilité de l'emploi. Elle ne refusera jamais la permission lorsqu'une sœur voudra employer une partie de son argent à œuvres pieuses, faire dire des saintes messes, etc. Pour cet effet, elle tiendra un registre exact de ce qu'on lui

Digitized by Google

confie et de ce qu'elle rend, pour en rendre compte à la sœur, supposé que celle-ci sorte de l'état.

5. Si une sœur meurt, le dépôt qu'elle laisse appartiendra à la maison qu'elle aura désignée avant que de mourir, et si elle meurt sans déclarer sa volonté, le supérieur-général en sera informé, et il adjugera le dépôt de la défunte à telle maison qu'il jugera en avoir le plus besoin.

6. Toute gratification qu'on donnera aux sœurs pour raison des veilles et services des malades, ou tout le prix des ouvrages qu'elles auraient vendus, appartiendra à la maison, sans qu'une sœur puisse prétendre s'en réserver la moindre partie.

7. Les sœurs préféreront le service gratuit des pauvres au service payé des riches; elles ne veilleront et ne soigneront les malades riches, hors de la maison, que lorsqu'elles seront appelées et pour ainsi dire contraintes par les ordres des directeurs et supérieurs de la maison. Elles ne saigneront que ceux et celles qui le demanderont à titre de pauvreté, et observeront exactement dans les saignées de n'y point admettre certaines personnes sans une ordonnance expresse du médecin.

8. La pauvreté doit être observée dans l'extérieur et principalement dans l'habit; le linge et les habits seront en commun, et on donnera à chacune selon ses besoins; les robes, bandeau, coëffe, et tout ce qui sert à l'habillement sera d'une étoffe des plus communes, et, afin que l'uniformité soit gardée, les sœurs des établissements hors de la ville, n'emploieront à leur habillement que le linge et l'étoffe qu'elles auront reçus de la maison de Strasbourg, qui leur en fera les emplettes, ou qu'elles auront fait approuver par la supérieure générale dans le cours de sa visite.

9. Les sœurs s'abstiendront absolument de toute vanité et de tout ce qui se peut rapporter à la façon des habillements des gens du monde; elles ne porteront ni or ni argent, ni bague de prix, ni soie, ni corps, corselets à baleine, gants, ni autres ajustements de vanité. En hiver, elles pourront porter

Digitized by Google

des manchons, mais qui soient étroits et couverts avec du drap noir.

10. Les sœurs ne sortiront jamais que pour aller voir les malades, remercier les bienfaiteurs pour quelques grâces nouvellement reçues et assister à l'office divin. Elles ne feront aucune visite inutile, aucune commission qui n'a point de rapport à l'utilité de la maison ou au soulagement des pauvres. Elles n'iront point en pélerinage, ne fut-ce qu'à une demi-lieue. Enfin elles régleront et resteront confinées dans la maison, et n'en sortiront que pour les raisons de charité.

11. Les sœurs ne mangeront jamais hors de la maison de la communauté, sous quelque prétexte que ce soit; elles pourront cependant prendre leurs réfections dans les maisons où elles veilleront les malades, si elles sont obligées d'y demeurer quelque temps considérable; elles ne boiront ni mangeront jamais chez les séculiers ou dans quelque maison que ce puisse être, hors de leur communauté, n'assisteront à aucun festin, danse, spectacle, ou autre divertissement mondain, le tout sous peine de déposition pour les supérieures qui le permettraient, et de punition exemplaire, même d'exclusion pour les coupables.

12. Les sœurs n'iront jamais seules à l'église, que lorsque cela ne se pourrait autrement à cause du petit nombre des sœurs, la supérieure marquera à chacune sa compagne; elles ne se quitteront et ne se sépareront jamais, et la plus jeune sera obligée de suivre sa compagne, et de revenir ensemble en la maison avec une modestie édifiante.

13. Les sœurs se tiendront absolument au confesseur ordinaire de la maison, qui doit être ordinairement le curé ou le vicaire de la paroisse, dans les établissements hors de la ville. Les quatre temps chacune pourra aller à un confesseur qu'elle choisira avec l'agrément de la supérieure. Il est défendu aux supérieures locales de laisser courir les sœurs, sous prétexte de confession ou dévotion. C'est au supérieur-général seul

Digitized by Google

d'accorder la permission de confesser hors de quatre-temps à d'autres qu'au confesseur ordinaire.

14. La Modestie doit être considérée par les sœurs comme une des plus nécessaires vertus; leur retenue doit être d'autant plus sévère, qu'elles sont obligées par leur état, à converser souvent avec les gens du monde; elles n'affecteront donc aucun air enjoué, elles n'auront point de ces manières libres et mondaines, elles n'embrasseront aucune personne de différent sexe, pas même leurs plus proches parents, ne donneront jamais la main; elles s'accoutumeront, surtout les jeunes, à tenir les yeux baissés, à parler peu et donner en toute occasion l'exemple de la modestie la plus édifiante. Chacune se donnera bien garde d'avoir avec les hommes malades et particulièrement avec les convalescents des conversations inutiles; elles ne leur parleront que de ce qui concerne les œuvres de charité qu'elles doivent exercer envers eux. Si une sœur est convaincue d'avoir entretenu quelque commerce de lettres suspectes avec un homme, ou permis la moindre liberté contraire à la sainte vertu de la pureté, elle sera renvoyée sans rémission.

15. Les supérieures pourront quelquefois, à certains jours, accorder une heure de récréation aux sœurs, mais elles ne permettront jamais pour aucune raison ni danse, ni repas, ni d'autres sortes de divertissement trop bruyant et immodeste; elles ne souffriront point les éclats de rire, ni tout ce qui peut excéder la gravité et modération que l'on doit observer même en temps de récréation.

16. Le soin principal des sœurs sera de servir les pauvres dans les hôpitaux; la supérieure marquera donc à chacune ses emplois, que chaque sœur sera obligée d'accepter sans réplique; pour cela, chacune s'accoutumera d'être dans une sainte indifférence pour tous les emplois et tous ouvrages même les plus pénibles, les plus bas. La distribution des charges un peu importantes, ne sera faite que tous les quatre temps, à

Digitized by Google

moins que la nécessité urgente oblige de faire cette distribution plus souvent.

17. Le silence sera gardé exactement dans la maison en tout temps, les sœurs ne se parleront qu'à voix basse et ce que la nécessité ou l'utilité exigera. Pendant les repas on fera la lecture, et après les prières du soir personne ne parlera, à moins que ce soit pour quelque service nécessaire des malades.

18. La portière recevra avec modestie les étrangers qui se présentent à la porte, mais elle ne les entretiendra pas, elle avertira la supérieure, ou en son absence, la plus ancienne des sœurs, qui seule doit parler et s'entretenir avec les dits étrangers; les autres sœurs ne le feront qu'avec la permission expresse de la supérieure ou ancienne.

19. Lorsque la supérieure donnera quelque avis ou quelque pénitence à une sœur, aucune des autres, à quelque âge ou de quelque rang qu'elle puisse être, y contredira, ni s'y mêlera, la sœur étant obligée de se conformer aussitôt à ce que la supérieure lui aura ordonné ou imposé.

20. On ne doit pas se rendre facilement à la demande des sœurs qui veuillent quitter; le vœu, quoique simple et conditionnel, doit être regardé comme un engagement saint. Si donc une sœur désire de se retirer de l'état, elle s'adressera au supérieur général, pour lui exposer ses raisons, lequel fera à la sœur les remontrances que la charité et zèle lui suggéreront, et ne consentira à la demande de la sœur, que lorsqu'elle aura réitéré trois fois ses instances.

21. Le supérieur général ayant agréé la demande de la sœur qui veut quitter la congrégation, si elle demeure dans une maison hors de Strasbourg, l'appellera avec la supérieure locale à la dite ville, pour lui faire les dernières représentations, lui faire le compte de ce qui doit lui revenir et la congédier.

22. Dès qu'une sœur aura son congé, elle ne doit point sor-

Digitized by Google

tir de la maison, qu'après avoir quitté l'habit de sœur, et s'être revêtue de l'habit séculier.

23. Les sœurs, soit qu'elles quittent volontairement l'état, soit qu'elles soient renvoyées, ne pourront rien répéter de la Congrégation à titre de salaire ou gages pour leurs peines et services, on leur rendra leur dépôt, si elles en ont, leur habit séculier. Pour cet effet, avant qu'une sœur fasse ses vœux, elle remettra à la supérieure générale un habit séculier complet, quelques chemises et autres linges à son gré, on en dressera un inventaire signé de la supérieure générale et de la sœur qui doit être reçue, on conservera soigneusement le tout, pour le remettre à la sœur, si elle venait à quitter l'état.

24. Les sœurs qui auront quitté ou été renvoyées, ne pourront plus être reçues, quelques instances qu'elles puissent faire, et demeureront pour toujours exclues de la congrégation et absolument incapables d'y rentrer.

25. Les sœurs qui ont fait leurs vœux, ne pourront être congédiées pour cause d'infirmité ou maladie quelconque; on leur donnera tous les secours et soulagements que les facultés de la maison pourront fournir avec toute la charité qui convient.

26. La nourriture des sœurs sera frugale, mais suffisante pour qu'elles puissent supporter les veilles et travaux; on ne leur servira que des mets communs, légumes et viandes de boucherie; aux malades on donnera ce que le médecin ordonnera et permettra.

25. Les heures de repas seront fixées, hors desquelles il est défendu aux sœurs de manger; le dîner se fera vers midi; le souper à sept heures. On observera ce temps autant qu'il sera possible, et si quelqu'une pour ses occupations hors de la maison ne s'y trouve pas, la communauté prendra la réfection, et l'absente sera servie à son retour; la supérieure pourra permettre aux jeunes sœurs ou autres, lorsqu'elles auront quelque

Digitized by Google

travail extraordinaire, un petit déjeuner le matin, et un goûter l'après-dînée.

28. Tous les jours, après le souper, les sœurs étant levées de table, immédiatement avant les grâces, la lectrice lira un article de ces règles, lequel étant lu, toutes les sœurs se mettront à genoux, et la lectrice continuera de dire à haute voix :

Seigneur Jésus, accordez-nous la grâce de vivre selon l'esprit de nos Règles, et de vous servir dans la personne des pauvres avec humilité et ferveur. Nous vous en supplions par votre amour et charité pour les affligés.

O aimable Sauveur, exaucez-nous. Et toute la communauté répondra : *Ainsi soit-il.*

Vû les présentes Règles générales, nous les approuvons, ordonnons aux supérieures de veiller à ce qu'elles soient observées fidèlement. Donné au palais épiscopal à Strasbourg, ce 12 Juin 1760.

† L'évêque d'Arath, suffragant vic. gnal.
Par Monseigneur : Signé Hüffel.

Le réglement émis dans la même année 1760, par Louis-Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, pour l'hôpital de Saverne, porte, sous la rubrique de Confirmation de l'établissement des sœurs, leurs fonctions et attributions, les articles suivants :

1. Le nombre des sœurs établies en l'hôpital demeurera fixé à quatre, et elles viveront *(sic)* pour leur état, suivant les Règles générales qui leur ont été accordées et confirmées par notre vicaire-général, le douzième Juin dernier, elles seront choisies par nous ou le supérieur-général, l'une d'elles sera supérieure et aura la discipline sur les autres, et elles seront amovibles et révocables à notre volonté ou par le supérieur-général, si elles ne sont adeptes, et sur la demande fondée qui en sera faite par les directeurs et administrateurs de l'hôpital.

2. Comme nous entendons que la somme que nous voulons

Digitized by Google

bien donner chaque année sur notre Recette générale, et que la quantité de dix-huit sacs de froment, de dix-huit mesures de vin, ensemble douze cordes de bois fournies par nos Recettes particulières, aussi chaque année, soient portés dorénavant dans la recette générale de l'hôpital, nous ordonnons que les sœurs seront nourries, logées et chauffées par le dit hôpital, qui leur fournira les linges, vêtements et tout ce qui sera nécessaire pour elles et le service des malades, et il leur sera délivré chaque année et à chacune une somme de cinquante livres seulement pour employer à leur vestiaire.

3. L'établissement des sœurs ayant pour objet le soin des malades, le soulagement des pauvres et des pensionnaires reçus à l'hôpital, elles se porteront à leur procurer tous les secours possibles avec humilité, douceur et charité, sans s'écarter de ce qui sera prescrit, soit par les directeurs, soit par les médecins, et toutes leur obéiront ponctuellement sous la direction de la supérieure.

4. En se dévouant au service absolu des pauvres, les sœurs doivent elles-mêmes faire une profession publique de pauvreté, c'est pourquoi elles seront des plus simples pour l'ornement de leurs chambres, où elles se contenteront d'un lit, d'une chaise, d'un crucifix et de quelques images de dévotion, et elles seront des plus sobres dans le manger, qui consistera à dîner et à souper, dans la soupe, le bouilli, les légumes à fournir par l'hôpital, la viande à raison de deux livres par jour, une demie livre de lard ou une livre de mouton pour les légumes, et cinq livres de pain bis-blanc, outre un pot de vin par jour, le tout pour elles quatre. Chaque repas durera une demie heure, et se prendra après que les malades, les convalescents et les pensionnaires auront fini le leur, autant que cela pourra s'observer. Les jours maigres, les sœurs recevront en argent une somme, dont elles compteront pour acheter les légumes et vivres qu'elles trouveront convenables.

5. Quelque cause il puisse y avoir à ce que les sœurs sortent

Digitized by Google

de l'hôpital, soit pour malades en ville, ou pour remercier les bienfaiteurs, ou vaquer à l'office divin, aucune ne pourra s'absenter sans la permission de la supérieure, et il en restera toujours une pour le service de l'hôpital; aucune, pas même la supérieure, ne pourra faire une absence de trois jours, sans la permission du bureau.

6. Aucune sœur ne pourra, sans permission, prêter ses soins aux personnes riches, ni faire aucune saignée aux personnes en état de payer, qui seront renvoyées aux chirurgiens de la ville; leur service doit être gratuit et ne s'accorder qu'à qui le demande pour l'amour de Dieu.

7. Les sœurs vaqueront à tous les ouvrages que la supérieure leur enjoindra, et celle-ci se prêtera à tout la première, et aura grand soin de mettre par écrit et par feuille la dépense de chaque jour, sans pouvoir y porter aucun article pour servante, lessiveuse, et autres de cette nature, devant les sœurs par elles-mêmes se servir et servir l'hôpital en tout ce dont il peut avoir besoin pour l'entretien des malades et des pauvres, et l'hôpital leur fournira le savon nécessaire, par les mains du receveur, qui n'en fera dépense que sur quittance. Enfin la supérieure dressera inventaire exact, dont le double restera au bureau, de toutes *(sic)* les ustensiles, linges et effets qui seront confiés pour le besoin de l'hôpital, et sera tenue d'en compter, chaque fois qu'elle en sera requise, et de justifier leur défectuosité par leur représentation.

(Communiqué par M. Dagobert Fischer.*)*

Digitized by Google

DOCUMENT HISTORIQUE

TAXE DE L'OFFICIALITÉ

DE STRASBOURG

(1719.)

Les droits des Procureurs.

POur le droit de Conseil. 30. s.

Pour une requête ordinaire d'un rôle ou d'un rôle & demi. 24. s.

Si elle a plus d'un rôle & demi, il sera payé par chaque demi rôle c'est à dire pour chaque page d'augmentation 8. s.

Pour la journée à la presenter & retirer, si le Procureur la presente luy même. 6. s.

Pour sa comparution à l'audiance pour demander défaut 20. s.

Pour un simple plaidoyer. 30. s.

Pour un avenir, ou acte de sommation. 10. s.

Pour la comparution d'un Procureur deuant un Commissaire pour produire ou voir produire des témoins dans la ville de Strasbourg. 24. s.

Pour pareille comparution aux referez d'experts, visites et autres procedures, ez quelles l'assistance & presence des Procureurs sera necessaire, dans la ville de Strasbourg. 32. s.

Pour les vacations d'un Procureur hors de la ville, par jour. 7. liv.

Digitized by Google

Pour les ecritures & requêtes d'employ qu'un Procureur fera, par rôle. 10. s.

Pour la Grosse qui sera presentée au Commissaire Rapporteur, par rôle. 5. s.

Pour la copie qui sera signifiée et laissée à la partie adverse, par rôle. 3. s.

Pour l'inventaire des pieces, par rôle. 10. s.

Pour les faits & Articles qui seront dressez par un Procureur pour parvenir à un interrogatoire ou à une enquête, par chaque article. 1. s.

Pour la journée à les faire signifer, ou à les porter au Greff. 6. s.

Pour la journée à lever une sentence ou Ordonnance. 6. s.

Pour la copie des titres et piéces qui seront fournies avec l'exploit de demande, par rôle. 3. s.

Pour le droit du Procureur poursuivant la taxe des depens, ou y assistant, sera payé à charge d'acoller tous les articles qui composent une même piece par chaque bon article. 6. den.

Les droits du Greffier.

POur une Vacation à une enquête, information, interrogatoire ou Visite, dans la Ville de Strasbourg. 32. s.

Si la Vacation est de plus de deux heures, il luy sera payé. 40. s.

Pour Vacation hors de la Ville, par jour. 7. liv.

Pour copie des informations, enquêtes, interrogatoires, & autres pieces, y compris la Collation par rôle. 4. s.

Les Salaires de L'Huissier.

POur une assignation dans la Ville en vertu d'un Decret sur requête simple, dont il donnera copie, y compris les recors. 30. s.

Si la requête est de plus d'un rôle & demi, il lui sera payé. 36. s.

Pour une simple signification qui est d'instruction de procedure dans la ville de Procureur à Procureur. 6. s.

Digitized by Google

Pour copie & signification d'un acte de sommation ou commandement dans la ville de Strasbourg. 20. s.

Pour chaque exploit de saisie dans la ville. 20. s.

Pour copie de la sentence qu'il sera obligé de joindre au dit exploit, par rôle. 3. s.

Pour une saisie réele & execution dans la ville en vertu d'une sentence ou autre acte particulier, Original & copies aux gardien & saisi. 3. liv.

Pour un exploit d'assignation dans la ville pour subir interrogatoire, Visite, ou à un témoin pour deposer en enquête, Original & copie. 10. s.

Pour chaque vacation d'une demi journée dans la ville. 30. s.

Si la vacation n'est que d'une heure. 12. s.

Pour vacation hors de la ville, à raison de dix lieües par jour en été, & de six à sept en hyver. 6. liv.

Pour le droit d'audiance, s'il est luy même present lors qu'on tient Officialité, luy sera payé par chacune partie. 8. s.

Pour les copies si aucunes il fait des enquêtes, ou autres ecritures, par rôle. 3. s.

L'huissier sera tenu de marquer au bas de chaque exploit le salaire qu'il aura receu.

Au Promoteur.

POur la Communication de chaque procés luy sera payé par chacune partie. 20. s.

Nous Official General du Diocese de Strasbourg, avons reglé la Taxe cy dessus, pour être dorenavant suivie dans l'etendüe du Diocese. Fait au Palais Episcopal le 7. Janvier 1719.

Signé

DE VIZE' Vic. Gen. & Offic.

Par mondit sieur Official

Milly.

(*Communication de M.* ALLERLIEB.)

Digitized by Google

DOCUMENT

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE RELIGIEUSE

EN ALSACE

PENDANT LA RÉVOLUTION

DISCOURS

prononcé en 1791, avant le serment civique, par M. DELARUE, *curé de Huningue.*

MESSIEURS,

Le Serment est une cérémonie auguste et terrible dans l'ordre civil et religieux. L'Écriture sainte nous apprend que celui qui le viole attire sur sa tête la colère de l'Éternel ; et cette vérité morale a été gravée dans le cœur même des peuples qui n'avoient pas la connaissance du vrai Dieu. Les Romains, dans les beaux tems de leur république, gardaient le Serment avec une scrupuleuse fidélité, qui fut la base de leur grandeur temporelle. Ils étaient intimément persuadés que le parjure devait être puni par les châtimens les plus rigoureux, dans le Tartare ; et de cette persuasion, nous dit leur Historien philosophe, naissait la crainte qui éloigne du crime : Crainte salutaire qu'on voudrait étouffer aujourd'hui, sans considérer que l'on sappe par-là le meilleur fondément de l'édifice politique.

Appellé, Chrétiens mes Frères, par l'ordre de la Nation et

Digitized by Google

de son Chef, à vous donner l'exemple d'une soumission légale dans l'engagement solennel que je vais confirmer aux pieds du souverain Maître des empires, je dois aux fonctions saintes de mon ministère de vous exposer la nature de cet engagement que vous avez déja contracté comme moi et que vous êtes obligés d'observer avec moi.

Peuple — écoutez cette instruction; Je vous l'adresse au nom de la puissance du ciel et au nom de la puissance de la terre. Enfans infidèles, reconnaissez la voix d'un père que la Providence vous a donné, d'un père qui vous appelle et qui vous aime encore, quoique vous cherchiez à l'étouffer dans votre ingratitude. Brebis égarées, rendez-vous aux conseils du pasteur que vous voudriez éloigner, et qui vous eut abandonné depuis longtems, s'il eut suivi son intérêt particulier plutôt que le desir de vous sauver du précipice, où vous courez dans votre funeste délire. Devenez dociles aux préceptes de la Religion et aux loix de la patrie. Cette docilité sera un pronostic certain de votre repentir, un gage assuré du pardon, et un moyen infaillible de conciliation et de paix. Demandons-la donc au Dieu qui peut toucher les cœurs et transformer les pierres en enfans d'Abraham. Conjurons-le tous ensemble de répandre sur vous le don des lumières, afin de dissiper les ténèbres de votre ame, et sur moi le don de force et d'énergie, afin que je remplisse dignement la mission qui m'est confiée. — Prière.

I. Partie.

Au milieu des discussions qui s'élèvent de toutes parts sur le Serment exigé par la Nation, je vois deux questions bien intéressantes pour vous et pour moi. Dois-je prêter le Serment Civique ? Devez-vous garder ce Serment que vous avez déja prêté? Voilà, Messieurs, les seuls objets de cette instruction que je renfermerai dans peu de mots, pour ne pas vous retenir trop long-tems.

Et d'abord dois-je prêter le Serment civique ? Le dogme et

Digitized by Google

la morale du Christianisme sont immuables. Notre Religion sainte est établie sur la pierre angulaire. Les puissances infernales ne la détruiront jamais ; et toutes les forces des nations, qui oseraient l'attaquer, se briseraient contre ce rocher que les flots irrités blanchissent de leur écume, et qu'ils ne peuvent ébranler. Si la Législature voulait exiger de moi que je renonçasse aux vérités éternelles qui sont la base de ma foi et de ma conduite, je refuserais hautement de prêter un serment qui serait contraire à la voix de ma conscience. Vous m'avez vu défendre avec courage les loix de notre constitution, vous m'avez vu environné de menaçes, d'assassinats et d'horreurs qui ne m'ont pas fait abandonner de justes réclamations pour l'exécution des decrets nationaux ; Eh bien, mes Frères ! Vous me verriez alors soutenir avec une sainte énergie les colonnes de l'église. Plutôt que de la livrer à ceux qui voudraient la renverser, je m'ensévelirais sous ses ruines ; et le Dieu des Martyrs m'accorderait sans doute la force de confesser avec eux son nom et ses préceptes au milieu des terreurs de la mort. Mais les Auteurs de notre liberté sont bien loin de nous *prescrire un sacrifice aussi impraticable,* aussi contraire à cette liberté qu'ils ont fait sortir du néant. C'est ici, Messieurs, leur propre langage.

Je me rassure donc : le dogme et la morale demeurent intactes dans notre constitution. La discipline seule éprouvera quelques changemens. Examinons s'ils pourraient être funestes à la Religion.

Un peuple qui se regénère, qui arrache la racine des abus qui étouffaient l'ordre public, peut bien aussi jetter ses regards sur les abus qui se sont glissés dans la police du culte religieux. Cette police ne fut jamais étrangère au Gouvernement civil. Constantin encore catéchumène y porta lui-même la main, et il reçut des actions de grace des personnages les plus distingués de l'église. Les loix de la discipline rédigées dans les Conciles œcuméniques n'ont pas toujours été d'une obligation générale pour toutes les nations. Nos libertés de l'Église Gallicane nous

Digitized by Google

permettaient de les discuter; et personne n'ignore qu'une partie des decrets du Concile de Trente a été absolument rejettée dans notre empire. Nous avons substitué d'autres règles, d'autres formes à celles qu'il prescrivait. Et ce que nous avons pu faire autrefois sans hérésie, ne pourrions-nous plus le faire aujourd'hui que des circonstances impérieuses commandent une réforme sévère dans tous les états ?

Il faut en convenir ici, mes Frères ! les abus dans l'état ecclésiastique étaient montés à un point qui fesait crier le peuple, dont la voix toute-puissante semble être une émanation de celle du Très-Haut. Les biens de l'église étaient de tous les biens de la terre ceux dont le partage était le plus inégal, le plus absurde et le plus déraisonnable. Les ouvriers de la vigne du Seigneur végétaient dans l'indigence, souffraient la faim et la soif, tandis que des prêtres inutiles étalaient un faste imprudent. Les uns regorgeaient de richesses, et les autres n'avaient pas même le nécessaire pour se sustenter; *alius esurit, alius autem ebrius est*: pour me servir des propres expressions de l'Apôtre. Le hazard de la naissance, la frivolité, la bassesse, quelquefois même le libertinage et le crime, voilà les titres qui conduisaient (et souvent par des canaux impurs) aux premières dignités du Sacerdoce.

Consolons-nous, mon cher Auditeur ! Ces scandales vont cesser; les plantes parasites seront arrachées du Sanctuaire ; le patrimoine des pauvres ne sera plus la proie des familles puissantes qui se le partageaient entre elles. La Nation distribuera elle-même des secours à ses enfants; et les administrateurs nationaux répondront devant elle et devant le Juge suprême l'équité de leurs distributions. Les ministres de la religion débarrassés des soins de la terre, jouiront sans inquiétude d'une subsistance honnête; et par la nouvelle description géographique, les ouvriers de l'Évangile auront un champ plus facile à cultiver, et une tache de travail mieux proportionnée.

Digitized by Google

Voilà ce que je remarque dans la nouvelle organisation établie par la Législature : Tout m'y parait conforme à la sagesse, à l'équité; et comment oserais-je y refuser mon *assentiment ?* Rien n'y est contraire à la foi catholique, à la morale religieuse; je puis donc m'y soumettre; je le dois ; je pense que mes Confrères le doivent comme moi ; la paix du royaume nous en fait un devoir impérieux. Il semble en effet que la Providence ait attaché à notre soumission, à notre serment, comme autrefois au serment des Israëlites, le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité parmi nous : *Juraverunt Domino .... præstitque eis Dominus requiem per circuitum.*

Ceux qui ont un sentiment différent de celui que je viens de vous développer, croyent que la Nation aurait dû remettre au Clergé le soin de se réformer lui-même. Mais nous avions député des membres choisis de cet ancien corps, et quoiqu'ils n'eussent pas reçu de nous le pouvoir de traiter les articles du dogme, cependant il est certain qu'ils étaient spécialement chargés par nos cayers de proposer plusieurs objets de réforme, que nous n'aurions jamais pu obtenir d'une autre manière. Les Chefs trop puissants de cet ordre redoutable eussent fait la loi dans une assemblée ecclésiastique. Ceux dont il fallait supprimer le faste et les abus, eussent seuls voté; et certes, ils n'auraient pas voté contre eux-mêmes. Les pauvres, les infortunés, les ministres laborieux de la religion eussent en vain réclamé leur patrimoine; ceux qui s'en étaient emparés, devenus juges et parties, n'auraient jamais fait droit sur leurs réclamations.

Delà il résulte évidemment que la Nation seule pouvait remédier à tant de maux. Parconséquent elle a bien fait d'user de son pouvoir souverain pour ramener aux principes évangéliques un Corps qui s'en était tant écarté, et qui de jour en jour s'en fut écarté davantage. Admirons donc les desseins secrets de la Providence; et respectons un ouvrage qui porte

Digitized by Google

l'empreinte du doigt de l'Éternel : *Digitus Dei hic est.* Il voyait du haut des cieux les désordres et les scandales qui affligeaient son église, et pour les détruire il a employé les forces d'un peuple regénéré, qui ne permettra plus qu'ils se reproduisent.

Au reste, mes Frères! je vous ai déja démontré que la constitution civile du Clergé, décrétée par l'Assemblée Nationale, ne touchait point au dogme ni à la morale religieuse, et qu'elle portait uniquement sur des objets de police, qui ne sont point hors du ressort du Gouvernement civil. Ainsi, quelles que soient les loix, les instituts, les réglemens qu'elle nous présente, je dois en ma qualité de Ministre de l'Évangile, l'exemple à mon troupeau, et je me soumettrai toujours avec le St. Évêque d'Hyppone à l'autorité du Souverain, qui d'ailleurs respecte la religion du vrai Dieu : *non curans quidquid in legibus, aut moribus, aut institutis diversum est. Si religionem quâ unus, summus et verus Deus colendus docetur, non impedit.* C'est là ce qui tranquillise ma conscience, ce qui m'engage à prêter un serment que je crois entièrement conforme au bien de l'Église et de l'État.

II. Partie.

Vous l'avez déja prêté, mes Frères! ce Serment auguste; et nous contractons aujourd'hui l'obligation de l'observer ensemble. Examinons donc encore quelle est la nature des devoirs qu'il nous impose.

La Constitution sur laquelle nous jurons est la règle des Préposés et de ceux qui sont destinés à vivre sous leur gouvernement. Encore bien qu'elle soit établie par des hommes et et qu'elle portera peut-être les traces des imperfections de l'humanité, vous devez sentir qu'elle sera du moins infiniment supérieure à ces loix gothiques et disparates qui nous avaient régi jusqu'à ce jour. Or nous étions obligés de nous y conformer, pour ne pas troubler la tranquillité publique. Combien donc ne serions-nous pas coupables, si nous transgressions de meil-

Digitized by Google

leures loix dictées par le génie de la philosophie et de la liberté?

Le rétablissement de l'ordre, voilà le but de la législature actuelle. Que devons-nous faire pour y coopérer? *Obéir avec raison, commander avec sagesse.* Dans ces deux mots sont renfermés toutes les obligations des administrateurs et des administrés; et de là dépend la félicité du peuple et de chacun des individus.

Obéir avec raison, mes chers Concitoyens! ce n'est pas mesurer la loi à son jugement particulier, et soumettre les decrets sanctionnés aux décisions de son propre intérêt. Dès que la Nation et son Chef ont prononcé, le citoyen n'a plus le droit de réclamer. Une soumission entière à la constitution promulguée doit être son partage. Quand même il se croirait lésé dans ses prétentions, il serait encore obligé d'en faire le sacrifice au bien public et à la paix générale.

Lorsqu'il s'agit d'établir un nouvel ordre de choses, il n'est pas possible que tout le monde y gagne et que quelqu'un n'y perde. Mais il n'y a que le froid égoïste, qui, concentré dans son étroite sphère, ne sent pas que la portion du bonheur commun, dont il jouïra, le dédommagera abondamment de la portion du bonheur individuel, dont il se trouvera privé. Au reste, s'il y a des défauts dans notre constitution, s'il y a des inégalités dans la répartition de l'impôt (comme quelques-uns paraissent déja s'en plaindre, parce que peut-être ils ne savent pas comparer le fardeau pesant dont ils sont déchargés, avec celui qui le remplace) vous avez, Messieurs, les moyens de les faire disparaître, pourvu que, dans les prochaines élections, vous ayez l'attention de confier votre droit de souveraineté à des hommes sages, qui perfectionneront le grand ouvrage des sages qui les auront précédés.

Tel est l'avantage de notre gouvernement nouveau, que les fautes d'une législature ne peuvent occasionner que des maux peu durables, qui seront effacés par la législature suivante. Si l'intérêt particulier pouvait égarer la majeure partie du sénat,

Digitized by Google

l'intérêt opposé de la Nation et de ses représentans, qui leur succéderaient, ramenerait toujours les choses à l'intérêt général. Concluons donc, mes Frères, que chacun d'entre vous est obligé de souffrir des malheurs passagers, compensés d'ailleurs par tant de biens, plutôt que de se livrer à la désobéissance et à l'insurrection, qui obligeraient le Souverain de lever sur leur tête le glaive vengeur de la justice.

Ne croyez pourtant pas qu'en vous parlant d'obéissance et de soumission, je veuille vous faire porter le joug de l'esclavage antique qui a été rompu par les mains d'un peuple regénéré. Liberté sainte, qui êtes aujourd'hui descendue des cieux, je sais respecter vos droits. Ce sont *les droits de l'homme*, sur lesquels votre autel vient d'être élevé. Placée entre la loi de Dieu et la loi de la patrie, vous regnerez sur mon cœur. Et brulant du zèle le plus pur pour votre défense, je chercherai à vous faire regner sur ce peuple mal instruit, qui ne connait pas bien encore tout le prix de vos bienfaits et qui a peine à soutenir l'éclat dont vous êtes environnée.

Je ne vous dis donc pas, mes Frères, d'obéir aveuglément, sans égard à la raison, mais conformément à la constitution et à l'évangile: *Rationabile obsequium vestrum*. Si j'étais assez coupable pour vous prêcher des choses qui ne fussent pas dans les préceptes de Dieu, ou contraires à ses ordres, vous ne seriez pas tenus de m'obéir, vous devriez au contraire résiter à ma voix. Il en est de même dans l'ordre civil; si les Chefs que le peuple a placés, cessent de commander avec sagesse, s'ils outrepassent les decrets, ou s'ils osent les enfreindre, ceux qui leur ont transmis le pouvoir d'ordonner suivant les loix, doivent s'opposer à leur ignorance orgueilleuse ou à leur caprice despotique, qui renverseraient les loix et la liberté.

Oui, je le dirai avec le courage des Prophètes qui parlaient, sans être confondus, le langage de la vérité, à la face des Rois; Je le dirai aux préposés de la commune et aux chefs de toutes les classes, sans être effrayé par les menaces et les horreurs

Digitized by Google

qui m'environnent. « Songez que vos concitoyens ne vous ont « pas choisi pour leurs maitres, mais pour leurs administra- « teurs, pour faire des règles suivant votre intérêt, mais pour « exécuter celles qu'ils ont approuvées. Songez que la colomne « du Despotisne vient d'être renversée, que les fers d'un peuple « captif, qui y était attaché, ont été brisés, que ce peuple « rentre aujourd'hui dans tous les droits de sa souveraineté, « et que vous n'êtes plus que les exécuteurs de sa volonté « légalement exprimée. N'attirez donc pas sa colère sur votre « tête par des usurpations ou des abus d'autorité. Voyez « autour de vous ces maisons renversées, ces châteaux « incendiés, ces victimes immolées à sa fureur; et tremblez. « Ou si vous croyez encore pouvoir vous soustraire aux « vengeances éternelles d'un Dieu plus juste et plus puissant; « il précipitera les usurpateurs et les Despotes dans les plus « profonds abymes de l'enfer. »

Concluez delà, Messieurs, que les Decrets sont faits pour les administrateurs comme pour les administrés. Les uns, en les suivant, doivent *commander avec sagesse* ; les autres, en s'y soumettant, doivent *obéir avec raison.* Mais pour cet effet il faut que les uns et les autres soient instruits de leurs devoirs. Je joindrai donc désormais le catéchisme de la Constitution au catéchisme de la Religion, la loi de Dieu à la loi de l'État ; toutes les deux sont nécessaires à votre salut. Je m'en occuperai sérieusement après ce jour où je vais prêter le Serment civique ; et vous m'écouterez sans doute avec une oreille attentive, afin de mieux connaître l'étendue de l'engagement que vous avez déja conctracté et de l'observer avec plus d'exactitude que vous n'avez fait jusqu'à ce jour. Il semble que la tranquillité de l'Empire français soit attachée à ce serment; et si votre cœur, ô mes Enfans! est pur et sincère comme celui de votre Père qui vous adresse la parole, je vous promets que le Dieu d'Israël fera naître parmi nous ce calme si desirable après la tempête qui nous agite depuis si long-tems : *Præstititque*

Digitized by Google

eis Dominus . . . . requiem per circuitum. Je vous promets que l'insubordination sera détruite, que le despotisme sera anéanti, que l'ordre et la liberté seront rétablis, que la concorde succédera aux haines et aux discussions, et que la paix et la justice règneront dans cette ville pour faire notre bonheur ici-bas et nous préparer le bonheur de l'éternité glorieuse, que je vous souhaite. †

C'est à la suite de ce Discours, prononcé à la fin de la grande Messe, que M. le Curé d'Huningen prêta le serment pur et simple, en chaire, conformément aux Décrets, en présence du Peuple, dans l'absence des Officiers municipaux, qui critiquaient ce qu'ils n'avaient pas entendu et censureraient un serment qu'ils ne voulaient pas recevoir.

(Communiqué par : Ad. Ernst,
avoué à la Cour impériale.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME SÉRIE — VINGTIÈME ANNÉE

Histoire et archéologie.

Pages

A. QUIQUEREZ. Coutumes de table et d'ameublement des hôtels-de-ville et des châteaux dans l'évêché de Bâle, XVe siècle 5
Première suite 49
Deuxième suite 97
Troisième suite 163
Quatrième suite 203
Cinquième suite et fin 320
Milandre. — La tante Arie 541

SABOURIN DE NANTON. Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie 18
Première suite et fin 64
Ettenheim et le duc d'Enghien 337
Première suite et fin 399

DAGOBERT FISCHER. La Société populaire de Saverne pendant les années 1791 à 1794 23
Première suite 73
Deuxième suite 121
Troisième suite et fin 180
Dettes de l'évêché de Strasbourg, pour l'entretien des troupes impériales en 1610 415
Suppression de l'enseignement des Récollets de Saverne 521

ARTH. BENOIT. Les gardes d'honneur du département du Bas-Rhin 35
Première suite 85
Deuxième suite et fin 122
Les contributions et les cartes de sûreté d'un Strasbourgeois sous la première République 422

MAXIMILIEN DE RING. Symbolisme et légende de saint Mercure 137

GRANDIDIER. Relation de son voyage dans la Forêt-Noire et en Suisse, en 1784 145
Sa correspondance inédite avec Dom Grappin 433
Première suite et fin 481
Plan de l'histoire du diocèse de Strasbourg, pour la *Germania sacra* 529

Digitized by Google

Pages
AUG. KRŒBER. Le cardinal d'Alsace 191
Le maréchal de Rosen 333
Mission de Josias Glaser à Paris 507
F. BLANC. Condition de la population agricole en Alsace au moyen-âge 193
Première suite 241
Deuxième suite et fin 310
Les poules de carnaval 510
ROD. REUSS. Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France en 1639 289
F. VOULOT. Un mot sur quelques anciennes cloches alsaciennes 367

Etudes critiques et littéraires.

H. SCHMIDT. Etude sur Wieland 114
Première suite dans ce volume 173
Deuxième suite 327
Troisième suite 373
Quatrième suite 500

Sciences et arts.

EUGÈNE MÜNTZ. Les artistes alsaciens contemporains et les arts en Alsace 211
Première suite 251
CH. GRAD. Observations scientifiques dans un voyage aux Alpes 357
Suite et fin 409

Biographie.

DE GOLBERY. La vie et les travaux de Jean-Gottfried Schweighæuser 454
E. FILLONNEAU. Dantan (jeune), mort à Bade 475

Documents historiques.

H. KIENLEN. Spener et le réveil religieux de son époque, par Jules Rathgeber 93
H. BARDY. Documents inédits pour l'histoire de la ville de Belfort au XVIIe siècle 385
DAGOBERT FISCHER. Lettre à la municipalité de Saverne, de M. Hell, député aux Etats-généraux 516
ALLERLIEB. Taxe de l'Officialité de Strasbourg 561
AD. ERNST. Document pour servir à l'histoire religieuse en Alsace 564

Bibliographie.

AUG. QUIQUEREZ. Chronique de Colmar, par J. Liblin 142
MAX^en DE RING. La famille de Ronsard, par Achille Rochambeau 144
LOUIS SPACH. Charles-Frédéric de Bade, par feu Nebenius 225

Digitized by Google

G. GLEY. Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie, par M. Sabourin de Nanton.. 381

Bulletin bibliographique.

Pages

FRÉDÉRIC KURTZ. I. (*a*) Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1868. — (*b*) Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1867-1868. — (*c*) Compte-rendu de l'administration de la Société Schœngauer, 1868. — (*d*) — du comice agricole de Mulhouse, 1867. — (*e*) — du même comice. — Statistique des taureaux employés à la reproduction, 1868. — (*f*) — du comice agricole de St.-Dié, 1868. — (*g*) La Société alsato-vosgienne et le Schwartzwald-Verein. — (*h*) Quelques mots sur les armoiries des évêques de Strasbourg, par Dagobert Fischer. — (*i*) Le réclusoire de Hægen, par le même. — (*j*) Chemin celtique de Pierre-pertuis et la voie romaine qui le remplaça, par Aug. Quiquerez. — (*k*) Fouilles pour retrouver les restes de Dom Calmet, par Frédéric Seillière — (*l*) Lettre au directeur de la *Revue d'Alsace*, par M. l'abbé Martin 41

II. (*a*) Beaumarchais en Allemagne, par Paul Huot. — (*b*) Supplément aux Essais historiques sur la cathédrale de Strasbourg, par Grandidier. — (*c*) Chronique de Godefroi d'Ensmingen, par le même. Ces deux derniers édités par M. J. Liblin 96

III. La seigneurie du Hohen Geroldseck, par Ernest Lehr 288

IV. Guide du médecin et du touriste, aux bains de la vallée du Rhin, de la Forêt-Noire et des Vosges, par A. Robert 480

V. (*a*) Mélanges de critique littéraire; Cola Rienzi et l'unité de l'Italie; Charles-Frédéric de Bade, par L. Spach. — (*b*) L'Alsace appréciée à l'Exposition universelle de 1867, par Charles Prost 525

Mulhouse — Imprimerie de L. L. Bader.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 1872

Digitized by Google